This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

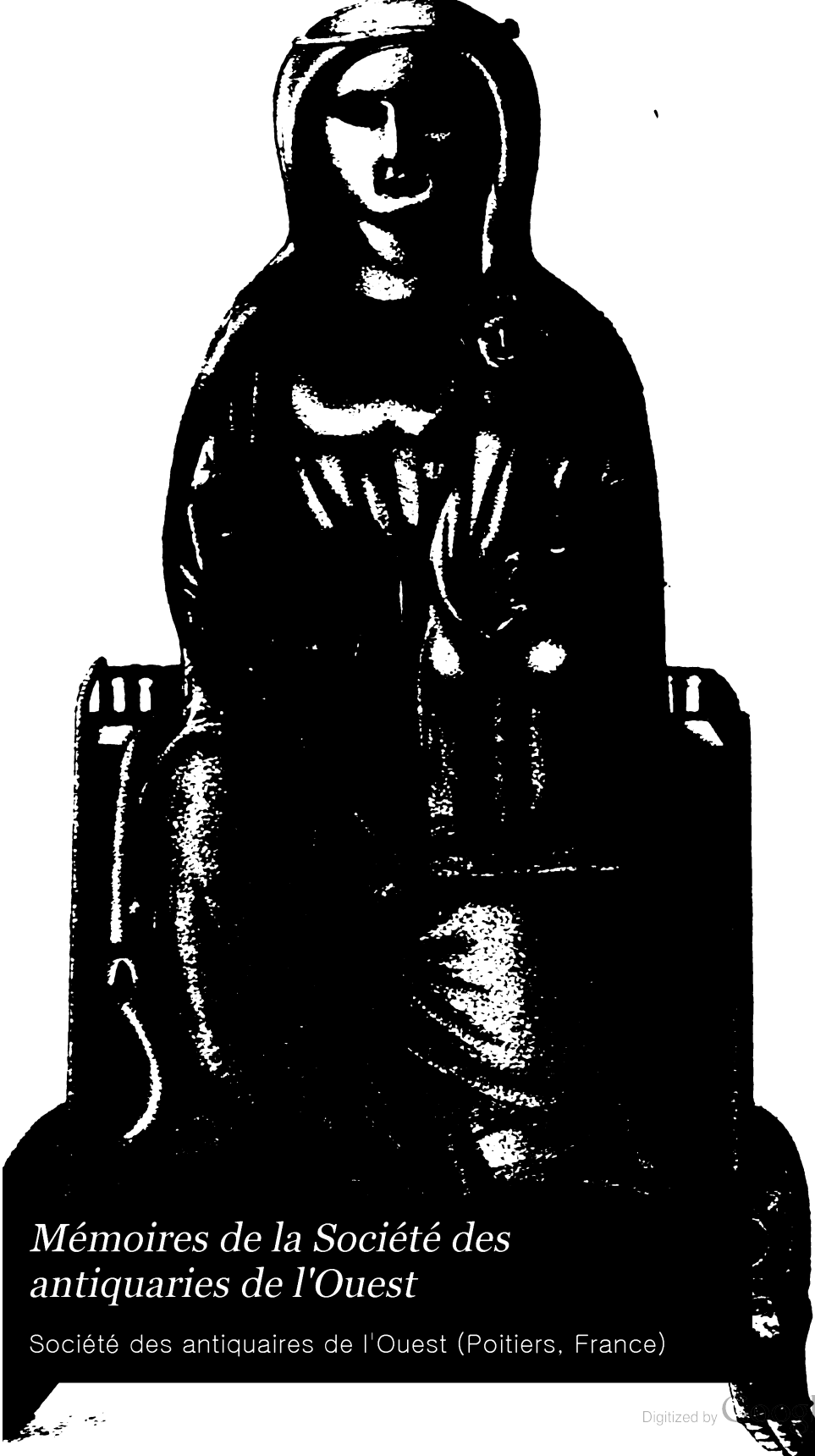

Mémoires de la Société des antiquaries de l'Ouest

Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers, France)

Digitized by Google

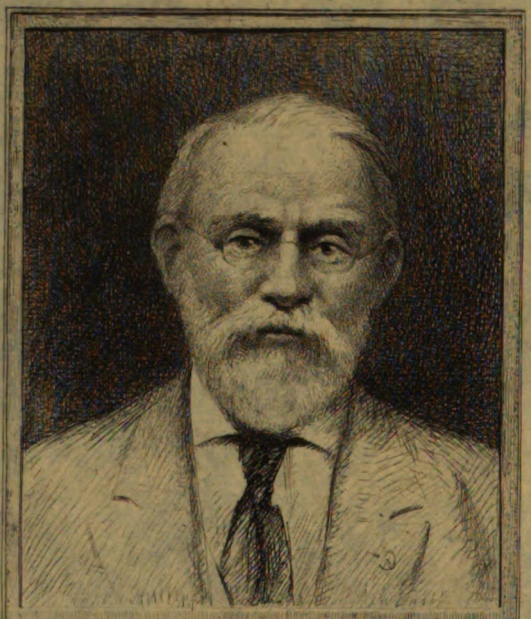

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE L'OUEST, Poitiers

TOME II

(DE LA DEUXIÈME SÉRIE).

Années 1878-1879.

POITIERS,

TYPOGRAPHIE DE A. DUPRÉ, RUE DE LA PRÉFECTURE.

E. DRUINAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DE LA MAIRIE, 6.

1880

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
2-11-27
13603

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

ANNÉE 1878.

Bureau.

MM.

Président, GENNES (Charles DE), conseiller à la Cour d'appel, rue de la Prévôté, 4.

Vice-Président, LONGUEMAR (DE), conservateur des musées de la ville, rue Barbate, 5.

Secrétaire, RONDEAU (Philippe), conseiller à la Cour d'appel, rue du Gervis-Vert, 15.

Vice-Secrétaire, BOURALIÈRE (Auguste DE LA), rue de la Baume, 14.

Trésorier, BARBIER (Charles), conservateur adjoint à la bibliothèque publique, rue de la Baume, 20.

Questeur, LEDAIN (Bélisaire), rue Neuve-de-la-Baume, 1.

Bibliothécaire, RÉDET, ancien archiviste du département, rue Saint-Paul, 22.

Conseil d'administration.

MM.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, rue du Puygarreau, 7.

BOUTETIÈRE (Le comte Louis DE LA), rue Saint-Denis, 10.

MÉNARDIÈRE (Camille ARNAULT DE LA), professeur à la Faculté de droit, rue Boncenne, 9.

DUCROCQ (Théophile), doyen de la Faculté de droit, bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel, rue d'Oléron, 1.

Digitized by Google

ANNÉE 1879.

Bureau.

MM.

Président, RONDEAU (Philippe), conseiller à la Cour d'appel, rue du Gervis-Vert, 15.

Vice-Président, MÉNARDIÈRE (Camille ARNAULT DE LA), professeur à la Faculté de droit, rue Boncenne, 9.

Secrétaire, BOURALIÈRE (Auguste DE LA), rue de la Baume, 14.

Vice-Secrétaire, BONVALLET (Adrien), agent supérieur du chemin de fer d'Orléans, rue du Petit-Bonneveau, 8.

Trésorier, BARBIER (Charles), conservateur adjoint à la bibliothèque publique, rue de la Baume, 20.

Questeur, LEDAIN (Bélisaire), rue Neuve-de-la-Baume, 1.

Bibliothécaire, RÉDET, ancien archiviste du département, rue Saint-Paul, 20.

Conseil d'administration.

MM.

GENNES (Charles DE), conseiller à la Cour d'appel, rue de la Prévôté, 1.

LECOINTRE-DUPONT, place Notre-Dame, 9.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, rue du Puygarreau, 7.

LONGUEMAR (DE), conservateur des musées de la ville, rue Barbate, 5.

Membre d'honneur.

M.

BROSSE (DE LA), rue de la Chandelière, 3, à Poitiers.

Membres honoraires.

NN. SS.

L'archevêque de Tours.
Le cardinal évêque de Poitiers.
L'évêque de la Rochelle.
L'évêque de Luçon.
L'évêque d'Angoulême.
L'évêque de Périgueux.
L'évêque de Limoges.

M.

Le préfet de la Vienne.

Digitized by Google

Membres titulaires résidant à Poitiers, outre ceux formant le bureau et le conseil d'administration en 1879.

MM.

AUDINET (Eugène), étudiant en droit, rue de la Prévôté, 20.

AUTELLET (Maximin), rue des Trois-Piliers, 34.

BABINET (Léon), lieutenant-colonel du 20e régiment d'artillerie, rue Boncenne.

BARBAULT DE LA MOTTE, colonel de cavalerie en retraite, rue Saint-Louis, 2.

BARILLEAU (Georges), agrégé à la Faculté de droit, rue d'Oléron, 25.

BEAUGIER (Hector), rue de l'Éperon.

BÉNY (Le Père), oblat de Saint-Hilaire, impasse Sainte-Radégonde.

BERGERON (Eugène), chef d'institution, rue des Trois-Cheminées, 35.

BODIN (Léon), avocat, rue de l'Industrie, 20.

BONNET (Camille), ancien sous-préfet, rue du Chaudron-d'Or, 6.

BRANTHÔME (Stephane), rue Neuve-de-la-Mairie.

BRILLAUD (Georges), avocat, rue de l'Est.

BROUILLET, directeur adjoint de l'École communale de dessin, rue Saint-Savin, 14.

BROUSSARD, avocat, place d'Armes, 16.

CLÉMENT-PALLU DE BESSERT (Augustin), avocat, Grand'Rue, 30.

COMPAING (L'abbé René), vicaire de Notre-Dame, rue des Trois-Cheminées.

CONSTANTIN, docteur en médecine, rue Saint-Denis, 27.

COYREAU DES LOGES (Charles), rue du Moulin-à-Vent, 26.

CROCHARD (DE), rue des Trois-Cheminées, 24.

CROIX (Le Père Camille DE LA), de la Compagnie de Jésus, rue de l'Industrie.

DELAFOREST (L'abbé), curé de Saint-Hilaire, plan Saint-Hilaire, 10.

DELBARRE, rédacteur du *Journal de la Vienne*, rue des Hautes-Treilles, 13.

DRUINEAUD, libraire, rue de la Mairie, 6.

DUBEUGNON, professeur à la Faculté de droit, rue des Carmes, 6.

Digitized by Google

DUCHASTENIER (Auguste), ancien juge de paix, place du Pilori, 25.
DUCROCQ (Théophile), doyen de la Faculté de droit, rue d'Oléron, 4.
DUPRÉ (Baptiste), architecte, rue des Capucins, 13.
DUPRÉ (Alexandre), imprimeur, rue des Hautes-Treilles, 13.
DUPRÉ (Edmond), avocat, rue des Hautes-Treilles, 13.
DUPRÉ (Louis), rue des Capucins, 13.
DURAND, rue de l'Industrie, 10.
FARE (Le comte Paul DE LA), rue Corne de-Bouc, 17.
FAURE (Stanislas), avocat à la Cour d'appel, rue du Moulin-à-Vent, 5.
FÉRAND, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, rue des Hautes-Treilles, 31 *ter*.
FERRAND, architecte diocésain, rue du Coq, 1.
FONTENIOUX (Alfred DU), avocat à la Cour d'appel, rue des Trois-Piliers, 62.
FOSSIN (L'abbé), trésorier de l'évêché, place Saint-Pierre.
FRUCHARD (Albin), membre du Conseil général, rue Sainte-Opportune, 9.
GAILLARD (Armand), conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Puygarreau, 2.
GAILLARD DE LA DIONNERIE (Henri), conseiller à la Cour d'appel, rue du Puygarreau, 3.
GAYE (DE), directeur de l'enregistrement et des domaines, rue du Collége, 22.
GENESTEIX, notaire, rue du Petit-Maure, 17.
GODET DE LA RIBOULLERIE (Le baron), rue du Pont-Neuf, 10.
GRIMAUD aîné, hôtel de l'Europe, 37.
GUIGNARD, professeur à l'École de médecine, rue du Gervis-Vert, 12.
HILLERIN (Georges DE), rue des Carmélites, 19.
JABLONSKI, docteur en médecine, rue du Gervis-Vert, 19.
LAMBERTERIE (Le baron Paul DE), ancien sous-préfet, rue du Souci.
LASTIC SAINT-JAL (Le vicomte DE), rue de la Prévôté, 4.
LAUMONIER (Jean), rue des Filles-Saint-François, 55 *ter*.
LECOINTRE (Adrien), place Notre-Dame, 9.
LECOINTRE (Gérasime), place Notre-Dame, 9.
LECOINTRE (Louis), rue du Petit-Bonneveau, 16.
LECOINTRE (Arsène), rue d'Orléans, 5.

Digitized by Google

LEPETIT (Louis), substitut du procureur de la République, rue du Moulin-à-Vent, 16.

LÉTANG, archiviste de l'hôtel de ville, place de la Préfecture.

MARDIÈRE (DE VEILLECHÈZE DE LA), docteur en médecine, place Saint-Pierre, 14.

MARQUE (Georges DE LA), rue des Hautes-Treilles, 53.

MARSONNIÈRE (LEVIEIL DE LA), ancien procureur général, avocat, rue Neuve-de-la-Baume, 20.

MARTINEAU, rue des Trois-Piliers, 44.

MASCAREL, avocat, rue de l'Éperon, 1.

MASCAREL (Arnold), ancien magistrat, rue des Arènes, 13.

MÉNARD, ancien proviseur du Lycée, rue Saint-Hilaire, 1 *ter*.

MERVEILLEUX DU VIGNAUX (Émile), premier président de la Cour d'appel, rue Saint-Denis, 15.

MONNIER, doyen de la Faculté des lettres, rue de la Visitation, 14.

MONTBRON (L'abbé DE), curé de Saint-Porchaire, rue de la Mairie.

MOREAU, conseiller à la Cour d'appel, rue des Hautes-Treilles, 18.

NETTANCOURT (Le marquis DE), rue d'Oléron.

OUDIN (Paul), imprimeur, rue de l'Éperon, 1.

PERLAT, architecte, rue des Bondes, 53.

PERLAT (Alfred), photographe, rue de la Préfecture.

PERTAT (DE), avocat, rue Saint-Cybard, 20.

POIRAULT, pharmacien, professeur à l'École de pharmacie, rue des Trois-Piliers, 36.

PORTE DES VAUX (DE LA), chirurgien-major au 20e d'artillerie.

POULIOT, docteur en médecine, rue de l'Étude, 1.

RENOUARD (Georges), avocat, rue Saint-Denis, 9.

RESBECQ (Le vicomte DE FONTAINE DE), ancien procureur de la République, rue Saint-Pierre-l'Hospitalier, 8.

ROBLIN (Ernest), avocat, rue des Trois-Cheminées, 8.

ROGIER (DE), ancien officier supérieur d'état-major, rue du Souci, 11.

ROULHAC (GRÉGOIRE DE), contrôleur des contributions directes, rue des Trois-Piliers, 75.

SALLES (Henri DES), rue de la Tranchée, 69.

SAZILLY (DE), rue du Collége, 22.

SÉCHET, avocat, rue Neuve-de-la-Mairie.

Digitized by Google

SORBIER DE POUGNADORESSE (DE), ancien sous-préfet, place du Pilori, 18.

SURREAUX (Victor), architecte, rue des Jacobins, 12.

TAUDIÈRE (Henri), rue du Marché, maison Jarasson.

TAUNAY (Paul), rue des Trois-Cheminées, 16.

TOUCHOIS (Auguste), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Denis, 16.

TRAVERSAY (Le baron Ernest DE), ancien garde général des forêts, rue Cloche-Perse, 19.

TRIBERT (L'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.

VILLEDIEU (Henri DE), avocat, rue Saint-Maixent, 9.

Membres titulaires non résidants.

MM.

ARCHAMBAULT, attaché au parquet de Loches (Indre-et-Loire).

ARGENSON (Le marquis DE VOYER D'), membre du Conseil général de la Vienne, au château des Ormes (Vienne).

ARNAULDET (Thomas), bibliothécaire et archiviste de la ville, à Niort (Deux-Sèvres).

AUBERT (Édouard), membre de la Société des antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

AUBRUN, architecte, rue Charles V, à Paris.

BABINET (Alexandre), administrateur de l'enregistrement et des domaines, rue Baudin, 2, à Paris.

BALFOURIER (Maurice), capitaine au 125e de ligne, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

BARDONNET (Abel), conservateur du musée archéologique, à Niort (Deux-Sèvres).

BAUDRY (L'abbé), curé du Bernard, par Avrillé (Vendée).

BEAUCHAMP (ROBERT DE), député, président du Conseil général de la Vienne, à l'Hommaizé (Vienne).

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

BEAUPOIL (Fernand), avocat, à Châtellerault (Vienne).

BEAUSSIRE, boulevard Saint-Germain, 96, à Paris.

BÉGUIN-DESVAUX, maire de Loudun, à Loudun (Vienne).

BÉLIARD, au Charbon-Blanc, par Mirambeau (Charente-Inférieure).

Digitized by Google

BESSONNET (L'abbé), curé de Saint-Jean-Baptiste, à Châtellerault (Vienne).

BOISLABEILLE (L'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Châtellerault (Vienne).

BOURGNON DE LAYRE, à Beaumont-les-Autels, près Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

BOUTETIÈRE (Comte Louis DE LA), rue Malesherbes, 21, à Paris.

BRIANT (L'abbé), supérieur de la maison des Oblats, à Niort (Deux-Sèvres).

CAMPAGNE (Le marquis DE), au château de Campagne, par le Bugue (Dordogne).

CARS (Le duc DES), au château de la Roche-de-Bran, par Montamisé (Vienne).

CESSAC (Le comte DE), président de la Société archéologique de la Creuse, au château de Mouchetard, par Guéret (Creuse).

CHAMARD (Dom), bénédictin, à Ligugé (Vienne).

CHASTEIGNER (Le comte DE), au château des Giraudières, par Châtellerault (Vienne).

CHAUVINEAU, secrétaire de la mairie, à Loudun (Vienne).

CHEMIOUX, à Puymire, près Lessart, par Poitiers.

CHERGÉ (DE), ancien inspecteur des monuments historiques de la Vienne, à Saint-Hilaire-de-Benaise, par le Blanc (Indre).

CHOCQUIN DE SARZEC, consul de France en Orient, rue de Bouillé, 22, à Paris-Passy.

CLERVAUX (Le comte DE), à Saintes (Charente-Inférieure).

CLOUZOT, libraire-éditeur, à Niort (Deux-Sèvres).

CORAL (Hugues DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Chauveau-Lagarde, 18, à Paris.

CORDEROY DU TIERS, avocat, à Niort (Deux-Sèvres).

DESAIVRE, membre de la Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort (Deux-Sèvres).

DROCHON (L'abbé), curé de l'Absie-en-Gâtine (Deux-Sèvres).

DUBEUGNON, président du tribunal civil, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

DUFAURE, sénateur, ancien ministre de la justice, boulevard Haussmann, 127, à Paris.

Digitized by Google

DURET, conseiller à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).
ERNOUL, ancien ministre de la justice, rue de Lille, 123, à Paris.
FAVRAUD, instituteur communal à Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).
FOUCHARDIÈRE (Alphonse DE LA), propriétaire, à Châtellerault (Vienne).
FOUCHIER (DE), major en retraite, auxiliaire au ministère de la guerre, rue de Bourgogne, 15, à Paris.
GARRAN DE BALZAN, au Châtellier, par Fomperron (Deux-Sèvres).
GRANDMAISON (Charles DE), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT, à Saint-Laurent-de-la-Salle (Vendée).
GRUAT, à Chauvigny (Vienne).
GUIOT DE LA ROCHÈRE, vice-président du Conseil général, à l'Isle-Jourdain (Vienne).
HÉRAULT (Alfred), député, à Châtellerault (Vienne).
HUART (Le baron D'), ancien préfet, au château de Persac (Vienne).
IMBERT (Adrien), greffier du tribunal civil, à Civray (Vienne).
IMBERT, membre du Conseil général, à Thouars (Deux-Sèvres).
JARLIT (L'abbé), curé de Lusignan (Vienne).
JOURDAN (Jules), à la Rochelle (Charente-Inférieure).
LARGEAU, médecin, à Aunay (Charente-Inférieure).
LASSUS (Le baron Marc DE), boulevard Malesherbes, 57, à Paris.
LAVERGNE, agent voyer d'arrondissement, à Châtellerault (Vienne).
LECOINTRE (Eugène), à Alençon (Orne).
LE LOUËT (L'abbé), via S.-Niccolò à Cesarini, 3, Rome.
LÉZARDIÈRE (DE), au château de la Proustière, par Avrillé (Vendée).
MICHEL (Edmond), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing (Loiret).
MONTERBAN (Joseph DE), à Adriers (Vienne).
MONTESQUIOU (Le vicomte DE), ancien conseiller d'État, boulevard de la Tour-Maubourg, 1, à Paris.
MOREAU, à Loudun (Vienne).
MURAT, président du tribunal civil, à Loudun (Vienne).
ORFEUILLE (René D'), rue de la Quintinie, à Versailles (Seine-et-Oise).
OUDET, ancien secrétaire général, à Saintes (Charente-Inférieure).
PAIRAULT (Hippolyte), libraire, rue Lafayette, 55, à Paris.
PALUSTRE (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

PETITEAU, docteur en médecine, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

PUIS (Tiburce DU), rue de Berlin, 35, à Paris.

RESBECQ (Le comte DE FONTAINE DE), rue Notre-Dame-des-Champs, passage Stanislas, 3, à Paris.

RICHARD DE LATOUR (François-Xavier), à Darnac, par le Dorat (Haute-Vienne).

RICHAUD, receveur des domaines, à Lencloître (Vienne).

RILLY (Le comte DE), au château d'Oisonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

ROCHEBRUNE (Octave DE), à Fontenay-le-Comte (Vendée).

ROCHETHULON (Le marquis DE LA), ancien député, au château de Beaudiment, par la Tricherie (Vienne).

ROUGÉ, à Cinq-Mars (Indre-et-Loire).

ROUGERIE (L'abbé), curé-doyen de Rochechouart (Haute-Vienne).

ROY (Edmond), avocat, avenue de Paris, 25, à Niort (Deux-Sèvres).

SARRAZIN (Le comte DE), à la Boutelaye, près la Roche-Posay (Vienne).

SOUBEYRAN (Le baron DE), député de la Vienne, vice-président de la Commission des monuments historiques, place Vendôme, à Paris.

SOURDEVAL (DE), à Fontordine-Saint-Gervais, par Beauvoir-sur-Mer (Vendée).

TOUCHOIS, docteur en médecine, à Châtellerault (Vienne).

TOURETTE (Léon GILLES DE LA), docteur en médecine, à Loudun (Vienne).

TRANCHANT (Charles), ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, 28, à Paris.

TRÉMOILLE (Le duc DE LA), rue de Varenne, 69, à Paris.

TRESSAY (L'abbé DU), chanoine de la cathédrale de Luçon (Vendée).

TREUILLE (Raoul), à Châtellerault (Vienne).

TRIBERT (Germain), conseiller général, à Marçay (Vienne).

VAUGEOIS, notaire, à Lusignan (Vienne).

Digitized by Google

Membres correspondants.

MM.

AYMARD, archiviste du département, au Puy (Haute-Loire).

BABINET, conseiller à la Cour de cassation, passage Laferrière, à Paris.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome (Italie).

BARTHÉLEMY (Anatole DE), membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.

BONNETON, juge au tribunal civil, à Moulins (Allier).

CARRIÈRE (L'abbé), curé de Saint-André-de-Valborgne (Gard).

CARRIÈRE (L'abbé), secrétaire de la Société archéologique du Midi, à Toulouse (Haute-Garonne).

CHALON, président des commissions royales d'art et d'archéologie, rue Latérale, à Bruxelles (Belgique).

CHÉRUEL, ancien recteur, rue de Condé, 2, à Paris.

CLÉMENT-SIMON, procureur général, à Aix (Bouches-du-Rhône).

COMBET, avocat, à Uzerche (Corrèze).

CORBLET (L'abbé), directeur de la Revue de l'art chrétien, rue Saint-Louis, 13, à Versailles (Seine-et-Oise).

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8, à Paris.

DELOCHE (Maximin), membre de l'Institut, rue de Solférino, 13, à Paris.

DUGAST-MATIFEUX (Charles), à Montaigu (Vendée).

FRANÇOIS-SAINT-MAUR, président de chambre à la Cour d'appel, à Pau (Basses-Pyrénées).

GARNIER, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

GAULTIER DU MOTTAY, secrétaire du Conseil général, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

GÉRARDIN, sous-inspecteur des forêts, à They-sous-Vaudemont, par Vandeléville (Meurthe-et-Moselle).

GIRARDOT (Le baron DE), ancien secrétaire général de la préfecture, à Nantes (Loire-Inférieure).

HUCHER, à la Renardière, près le Mans (Sarthe).

Digitized by Google

LACROIX, conservateur des archives de l'État, à Mons (Belgique).

LADMIRAULT (Le général DE), sénateur, à Versailles (Seine-et-Oise).

LEGUAY (Louis), architecte, rue de la Sainte-Chapelle, 3, à Paris.

LUBOWSKI (Alexandre DE), académicien et conseiller de Cour, à Faula, province de Faula (Russie).

LUCAS, architecte, directeur de la biographie des architectes, membre de la Société des arts, boulevard Denain, 8, à Paris.

MABILLEAU (Léopold), agrégé de philosophie, rue Duguesclin, 1, à Niort (Deux-Sèvres).

MAS-LATRIE (Louis DE), professeur à l'École des chartes, boulevard Saint-Germain, 229, à Paris.

MATTY DE LA TOUR (DE), ancien ingénieur en chef, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

MORAND, conseiller à la Cour d'appel, à Bordeaux.

NICAISE, avocat, à Châlons-sur-Marne (Marne).

PARENTEAU, conservateur du musée d'antiquités, à Nantes (Loire-Inférieure).

PICHOT (Eugène), dessinateur, quai Jemmapes, 72, à Paris.

PIGANEAU, artiste peintre, cours d'Albret, à Bordeaux (Gironde).

RAYMOND (Paul), archiviste des Basses-Pyrénées, à Pau (Basses-Pyrénées).

REVOIL, architecte, à Nîmes (Gard).

ROBERT (Charles), membre de l'Institut, intendant général, boulevard de la Tour-Maubourg, 25, à Paris.

ROSNY (Léon DE), professeur à l'École des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

SAUREL, secrétaire général de la Société de statistique, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SEGRÉTAIN (Alexandre), général, membre du comité des fortifications, rue Féron, 6, à Paris.

SEGRÉTAIN (Léon), commandant du génie, à Bordeaux (Gironde).

SEPTENVILLE (Le baron DE), député, au château de Lignières, par Poix (Somme).

TAMISEY DE LARROQUE, à Gontaut, par Marmande (Lot-et-Garonne).

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, vice-président de la Société de géographie, à Versailles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

Récapitulation.

Membre d'honneur,	1
Membres honoraires,	8
Membres titulaires résidant à Poitiers,	102
Membres titulaires non résidants,	90
Membres correspondants,	44
Total,	245

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

la Société des antiquaires de l'Ouest est en relation.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1.	Aisne.	Société des sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Quentin.
2.	—	Société archéologique, à Laon.
3.	Algérie.	Société archéologique, à Constantine.
4.	—	Bibliothèque des officiers, à Constantine.
5.	Allier.	Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
6.	Basses-Pyrénées.	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Pau.
7.	Bouches-du-Rhône.	Société de statistique, à Marseille.
8.	Calvados.	Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
9.	Charente.	Société historique et archéologique de la Charente, à Angoulême.
10.	Charente-Inférieure.	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Rochefort.
11.	—	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
12.	Cher.	Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
13.	—	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
14.	Corrèze.	Société historique et archéologique, à Brives.
15.	Côte-d'Or.	Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
16.	—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
17.	Creuse.	Société des sciences naturelles et d'antiquités, à Guéret.
18.	Deux-Sèvres.	Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort.
19.	Dordogne.	Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
20.	Doubs.	Société d'émulation, à Montbéliard.

Digitized by Google

21. Eure-et-Loir.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
22. Finistère.	Société académique, à Brest.
23. Gard.	Académie du Gard, à Nîmes.
24. Gironde.	Société archéologique de Bordeaux.
25. Haute-Garonne.	Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
26. —	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
27. Haute-Loire.	Société d'agriculture, sciences et arts, au Puy.
28. Haute-Savoie.	Société florimontane d'Annecy.
29. Haute-Vienne.	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
30. Hérault.	Société archéologique, à Béziers.
31. —	Revue des langues romanes, à Montpellier.
32. —	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
33. Ille-et-Vilaine.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
34. Indre-et-Loire.	Société archéologique de Touraine, à Tours.
35. —	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Tours.
36. Jura.	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
37. Landes.	Société de Borda, à Dax.
38. Loire.	Société d'agriculture du département de la Loire, à Saint-Étienne.
39. —	Société de la Diana, à Montbrison.
40. Loir-et-Cher.	Société des sciences et des lettres, à Blois.
41. —	Cercle archéologique du Vendomois, à Vendôme.
42. Loire-Inférieure.	Société archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
43. Loiret.	Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
44. Maine-et-Loire.	Société académique, à Angers.
45. —	Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
46. Marne.	Société d'agriculture, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
47. —	Académie nationale, à Reims.
48. Meurthe-et-Moselle.	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
49. Meuse.	Société des sciences, lettres et arts, à Bar-le-Duc.
50. Morbihan.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
51. Nord.	Société centrale d'agriculture, sciences et arts, à Douai.

Digitized by Google

52. Nord. Commission historique du département du Nord, à Lille.
53. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
54. Oise. Société d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
55. — Comité archéologique, à Senlis.
56. — Société historique, à Compiègne.
57. Pas-de-Calais. Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
58. Puy-de-Dôme. Académie des sciences, à Clermont-Ferrand.
59. Rhône. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, à Lyon.
60. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.
61. Saône-et-Loire. Académie de Mâcon.
62. — Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
63. — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
64. Sarthe. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
65. — Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
66. Savoie. Académie nationale de Savoie, à Chambéry.
67. Seine. Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
68. — Comité national des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.
69. — Société de l'histoire de France, rue de Tournon, 6, à Paris.
70. — Société nationale des antiquaires de France, au palais du Louvre, à Paris.
71. — Société de l'École des chartes, rue Bonaparte, à Paris.
72. — Indicateur de l'archéologue, rue des Saints-Pères, 15, à Paris.
73. — Société bibliographique, rue de Grenelle, 35, à Paris.
74. — Revue historique, rue d'Assas, 76, à Paris.
75. — Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.
76. Seine-et-Marne. Société d'archéologie, sciences et arts, à Melun.

Digitized by Google

77. Seine-et-Oise. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
78. — Société archéologique, à Rambouillet.
79. Seine-Inférieure. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à Rouen.
80. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
81. — Société nationale havraise, au Havre.
82. Somme. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
83. Tarn-et-Garonne. Société archéologique, à Montauban.
84. Var. Société académique du Var, à Toulon.
85. Vendée. Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
86. Vienne. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
87. Vosges. Société d'émulation des Vosges, à Épinal.
88. Yonne. Société archéologique, à Sens.
89. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1. Angleterre. Société de numismatique de Londres.
2. Autriche. Société historique de Styrie, à Gratz.
3. Belgique. Commissions royales d'art et d'archéologie, à Bruxelles.
4. — Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
5. — Société d'archéologie, à Namur.
6. — Société des belles-lettres, sciences et arts du Hainaut, à Mons.
7. — Cercle archéologique, à Mons.
8. États-Unis. Smithsonian Institution, à Washington.
9. Luxembourg. Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques, à Luxembourg.
10. Russie. Commission impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg.
11. Suisse. Société d'histoire et d'archéologie, à Genève.
12. — Société des antiquaires, à Zurich.

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ.

MM.

PICAULT (Vincent-Jules), décédé à Poitiers le 4 janvier 1878.

RIBOULEAU (L'abbé), curé de Civaux (Vienne), décédé le 1er janvier 1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE L'OUEST.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JANVIER 1879.

PROCÈS-VERBAL.

Le dimanche 5 janvier 1879, la Société des antiquaires de l'Ouest a tenu sa 42e séance publique annuelle dans la salle de la bibliothèque de son hôtel, rue des Grandes-Écoles, à Poitiers. Cette salle était complétement remplie d'un public sympathique. On y remarquait beaucoup de dames en toilette élégante.

La séance est ouverte à huit heures très-précises, sous la présidence de M. Ch. de Gennes. Les membres de la Société prennent place sur l'estrade. M. le président fait asseoir à ses côtés M. le premier président Merveilleux du Vignaux et M. le procureur général Fortier-Maire. M. le Préfet de la Vienne, Sa Grandeur Mgr l'évêque de Poitiers, MM. les généraux Vittot et Minot, ainsi que M. Aubertin, recteur de l'Académie, avaient écrit pour s'excuser de ne point assister à la séance.

Digitized by Google

M. le président de Gennes lit un discours traitant de *l'Histoire de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

M. Philippe Rondeau, secrétaire, fait un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1879.

Le R. P. Camille de la Croix présente, en quelques pages substantielles, un résumé des fouilles qu'il a opérées au cimetière gallo-romain des Dunes de Poitiers, et fait savoir qu'il vient d'y découvrir les restes d'un hypogée chrétien, orné de plusieurs inscriptions.

Après cette lecture, M. le président prend la parole et annonce que la Société, voulant témoigner au R. P. de la Croix toute sa gratitude pour les fouilles importantes qu'il a entreprises et dirigées lui-même depuis deux ans dans le sol de Poitiers, lui décerne une médaille d'argent grand module.

Le R. P. de la Croix, en recevant des mains du président cette récompense si bien méritée, remercie la Société en termes émus.

Cet incident inattendu, car le secret avait été soigneusement gardé, a vivement impressionné l'assemblée.

M. de la Marsonnière fait une lecture ayant pour titre : *Du logis de la Licorne à la maison de la Rose, promenade à travers Poitiers vers le milieu du* XVI^e^ *siècle, avec Jean Bouchet.*

La séance est levée à onze heures.

Digitized by Google

ÉLÉMENTS

D'UNE

HISTOIRE DE POITIERS

AVANT 1789

ÉTUDE

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, LE 5 JANVIER 1879,

Par M. DE GENNES, Président.

MESDAMES,
MESSIEURS,

J'avais l'honneur, il y a un an, d'ouvrir la 41e séance annuelle des Antiquaires de l'Ouest devant ceux qui d'entre vous avaient bien voulu nous apporter un nouveau témoignage de leur bienveillante et si précieuse sympathie.

C'est aujourd'hui pour la 42e fois que, depuis 1834, ce noble public poitevin que nous saluons, dans toute l'effusion d'une inaltérable reconnaissance, vient consacrer par son affluence et son concours notre patriotique entreprise d'élever pierre à pierre le monument de l'histoire de notre vieille et chère province et de nos provinces voisines, entre la Loire et la Dordogne.

Digitized by Google

Or, vous avez acquis le droit de savoir à l'heure actuelle exactement qui nous sommes, ce que nous avons fait, ce que nous nous engageons à faire encore. La solidarité de nos intérêts communs a cimenté définitivement, entre nos auditoires et nous, des liens qui nous imposent plus d'un devoir. C'est dans cette pensée, Messieurs, que nous venons loyalement et simplement *vous rendre nos comptes*, et vous dire, en quelques pages et, j'espère, en moins d'une heure, notre histoire à nous depuis quarante-quatre années.

Aussi bien, le sujet de cette allocution publique, imposée par nos statuts au président au terme de son exercice annuel, me paraît indiqué par ce double motif d'une opportunité spéciale et d'une convenance qui m'est personnelle, et que vous apprécierez vous-mêmes.

Et d'abord, nous avons atteint, à cette heure, la première période de notre existence sociale, ainsi que j'aurai l'honneur de vous en faire part, et nous venons de clore la première série de nos publications. Nous faisons nous-mêmes un retour en arrière pour récapituler, un à un, nos travaux divers antérieurs. Un intelligent et bien dévoué confrère va bientôt vous offrir, sous forme de table des matières, un volume entier récapitulatif des quarante-deux tomes de nos *Mémoires* et des quatorze autres dans lesquels sont réunis les 168 *Bulletins* que nous avons imprimés jusqu'à ce jour.

N'est-il pas juste que je me sois fait un devoir de vous prier de recevoir l'annonce de ce grand travail de compilation savante et à la fois de patience et de zèle?

A l'autre point de vue, permettez-moi d'ajouter que vous et moi, Mesdames et Messieurs, nous avons un intérêt commun dans le choix que j'ai fait d'un tel sujet du discours que je dois prononcer et que vous voulez bien venir entendre.

Ce que je vais dire ne sera pas de moi, et je sais mieux

Digitized by Google

que personne ce que j'y dois gagner ; ce que vous écouterez avec bienveillance, ce seront surtout les pensées et les voix de nos devanciers ; ce sera quelque chose de plus touchant, j'ose ajouter de plus sacré pour nous tous, c'est la voix de nos morts qui va se faire entendre et dont je m'engage à rester aujourd'hui l'écho fidèle et profondément respectueux.

Or, en l'an de *grâce* 1834 (vous savez que ce mot est de style parmi nous), tout était préparé depuis plusieurs années, au dire de l'un de nos anciens présidents (1), plus autorisé que bien d'autres à l'affirmer et à s'en porter garant, tout était préparé pour la formation d'une Société archéologique. Il faut bien dire qu'une autre association intellectuelle, d'ancienne origine dans nos murs, qui a bien voulu conserver pour nous, à titre de sœur aînée, des sentiments qui nous touchent, semblait répugner à laisser notre essaim (2) s'envoler prématurément de sa ruche presque maternelle. Vous allez en juger.

Déjà, deux de nos premiers fondateurs, un vieux puits de science, vénérable à tous égards, M. Cardin, et M. Mazure, professeur de philosophie, duquel nous avons gardé si bon souvenir, avaient proposé leur plan, chacun à son point de vue. Mais notre vieille cité poitevine avait inscrit sur ses registres civiques un nom qui fut pour nous, je n'exagère rien, vraiment providentiel : c'était M. Mangon de la Lande, directeur de l'enregistrement et des domaines, membre de plusieurs Sociétés savantes.

En présence d'une telle autorité personnelle, toute hésitation devait s'évanouir. Un grand et illustre nom aussi, mis en regard de celui-là, celui de notre Boncenne, qui pourtant

(1) M. Lecointre-Dupont.
(2) Mot de M. de Touchimbert, vice-président de la Société d'agriculture.

Digitized by Google

était si bien antiquaire lui-même, qu'il parsemait ses belles pages sur la procédure civile, de traits lumineux pour éclairer nos vieux âges, s'éleva contre notre constitution proposée. Président de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, il nous concédait une place dans son orbite, à titre de section. Puis, tranchant d'un mot sa pensée, bien qu'il fût si bien fait, lui, pour *être prophète en son pays*, « rappelez-vous, s'écria M. Boncenne, que, à l'état isolé, vous ne réunirez pas vingt-cinq membres autour de votre bannière. »

Je vois de là cette grave assemblée d'hommes d'élite, empruntant une solennité particulière au lieu de sa réunion, au centre de notre bibliothèque publique, et prenant en quelque sorte à témoin ces vieux rayons et la poussière de leurs livres.

M. Mangon de la Lande eut une inspiration. Après un développement rapide de son opinion contraire à celle de son éminent contradicteur, il se leva, non sans une grande dignité, puis, assurant sa marche qui était déjà celle d'un vieillard, il affirma d'un mot que, *dès ce jour*, la Société était constituée, et il marcha devant lui, pour prouver, à la manière du philosophe, que le mouvement de la science archéologique commençait ainsi, dans notre antique capitale, pour rayonner de ce centre vers nos provinces environnantes et ne plus s'arrêter.

Telle est la date de notre naissance, c'était le 13 août 1834. Nous sommes en quelque sorte sortis du mot créateur de celui qui fut notre premier président, cet homme à jamais regrettable, M. le directeur Mangon de la Lande, qui, disons-le, semble nous avoir légué, en partant, tous ses honorables successeurs dans les hautes fonctions qu'il occupait.

Digitized by Google

Les adhésions ne se firent pas attendre. Le jour même, MM. Lecointre-Dupont, Rédet, Foucart et Dupuis-Vaillant avaient inscrit leurs noms à la suite de celui du fondateur. Il faut avouer que ces noms étaient bien de ceux qui portent bonheur, puisque les *deux seuls*, hélas! qui restent encore, comme notre plus précieux trait d'union entre cette liste de la première heure et les colonnes si remplies du tableau de nos membres actuels, sont toujours et pour longtemps, j'espère, l'une des meilleures sauvegardes de notre avenir.

Mais immédiatement d'autres noms se groupèrent comme un faisceau; entendez-les, Messieurs, ce sont nos pères et nos modèles. Les voici : de la Fontenelle, Thibaudeau, Doussin-Delys, Mazure, de la Liborlière, ancien recteur; puis bientôt après : de Jussieu, préfet de la Vienne, Ménard, Nicias Gaillard, Cardin, l'abbé depuis Mgr Cousseau, l'abbé Auber, et enfin, en moins d'un an, MM. Allonneau, docteur médecin, Ancelin, Babault de Chaumont, de Boismorand, Bourgnon de Layre, Babinet, de la Massardière, *Boncenne* qui donna ainsi noblement et généreusement sa réplique.

Je suis la liste sur nos tableaux, sans la lire, car j'espère qu'à Poitiers on la sait *par cœur*, et j'arrive, en moins d'un an, à ce total imposant, qui parle plus haut que la grande parole de Boncenne, 125 membres, dont 93 titulaires.

Or, le dernier de ces titulaires, Messieurs, permettez-moi de le nommer, non sans une particulière émotion. C'était un vénérable et noble enfant du Poitou, l'un des illustres évêques d'Orléans, Mgr Brumauld de Beauregard, que M. de la Lande a toujours appelé l'un de ses plus puissants auxiliaires. C'était de cet éminent vieillard que celui de nos secré-

Digitized by Google

taires (1), que nous avions de si grand cœur qualifié de *perpétuel* et d'indispensable, disait ces paroles caractéristiques, dans son remarquable rapport à notre première séance publique : « Enfin un vénérable prélat que notre Poitou s'honore d'avoir vu naître, et en qui le poids des ans, les maladies, le nombre et la gravité des occupations ne peuvent étouffer l'ardeur pour l'étude, Mgr de Beauregard, a fixé la position de ce *campus vocladensis*, où Clovis vainquit et tua Alaric, et décida d'un seul coup que la Gaule serait française et non pas visigothe. »

Personne ne m'en voudra, je crois, d'ajouter ici que le souvenir de ce savant et saint évêque a toujours été pour nous, Antiquaires de l'Ouest, une bénédiction véritable, comme celle que les anciens patriarches léguaient à leur génération.

Mais il est temps d'entrer en matière, et c'est M. Mangon de la Lande, vous vous y attendez tous, qui va prendre le premier la parole, et vous dire quel fut notre programme et quelle est notre charte :

« Nous avions vu, vers le Nord, vous disait-il en 1835, grandir avec succès la Société des antiquaires qui embrasse l'entière et ancienne province de Normandie; non loin d'elle, la Société de la Morinie venait de recevoir son institution du gouvernement; plus rapprochée de nous, la Société des antiquaires du Midi venait de se former et de s'élever à un haut degré de célébrité. Pouvions-nous rester froids et indifférents au milieu de cet élan patriotique, nous qui habitons une ville, une contrée tout entière, qu'à juste titre on peut appeler la *terre classique des antiquités* de tous les âges ? »

Voyez, Messieurs, quelle force d'impulsion et quelle

(1) M. Ménard, ancien recteur.

Digitized by Google

puissance de fécondité recèle un élan d'initiative hautement et résolûment proclamé. Nous avions, dans la personne de nos pères de 1834, suivi l'exemple patriotique des trois sociétés nos devancières, auxquelles notre président fondateur tendait ainsi les bras, en sollicitant leur concours et leur collaboration par voie de réciproque échange. On peut dire que, du cœur même de notre centre poitevin, M. Mangon de la Lande évoquait par intuition, dans toutes les directions de notre vieille et chère France, les germes de ces puissantes et nombreuses associations historiques qui eurent bientôt pris vie et grandi sur notre sol fécond et généreux. Je n'outrepasse aucune borne en affirmant que la voix de notre premier président, dès cette première heure qui avait sa solennité, franchissait déjà toutes les frontières. Jugez-en par une simple statistique :

Dès la fin de notre première année d'existence, dès 1835, nous étions déjà liés, par une confraternité véritable, à plus de dix sociétés savantes. Dix ans après, 23 étaient inscrites parmi nos correspondants. Au bout de vingt ans, nous en avions près de 60. Enfin, aujourd'hui, Messieurs, nous avons 100 sociétés sœurs, correspondant incessamment avec la nôtre, parmi lesquelles 12 sociétés étrangères, de Londres à Washington, de Bruxelles et Anvers à Genève et Zurich, de Gratz (Styrie) à Saint-Pétersbourg.

Est-ce trop dire, Messieurs, que nous touchons, en quelque sorte, au bout du monde? Or, jugez-vous de ce que ces multitudes d'ouvriers intellectuels, cette cohésion d'efforts réunis, sous toutes les latitudes, à l'aide des aptitudes natives qui se produisent avec la diversité des climats et des caractères nationaux, peuvent fournir à la science d'éléments de toutes sortes, de découvertes variées et en même temps quelquefois

Digitized by Google

identiques, en deçà comme au delà des mers, de comparaisons saisissantes, et enfin de solutions d'autant plus précieuses qu'elles ont été plus longtemps discutées et recherchées ?

Je veux m'abstenir d'exprimer toutes mes préférences pour ce genre particulier de coalition internationale. Il me semble seulement que celle-ci n'a rien à redouter en s'affirmant tout haut et en se vantant, pour s'en glorifier, de toutes ses alliances.

Je ferai mieux de continuer le développement de notre programme et de vous prier d'écouter encore notre maître à tous :

« L'un des hommes les plus profonds et les plus savants de notre âge, disait-il en 1837, a déclaré, avec une grande force de raison, « que l'histoire est un livre tout déchiré, décousu, incomplet : ici, tout est blanc; là, tout noir de caractères illisibles. »

« Or, c'est à l'archéologie, continuait le président de la Lande, qu'il appartient de faire parler les ruines, les plus petits fragments d'architecture, les légendes mutilées d'une médaille, les éclats d'une statue ou d'une inscription, d'en lier les caractères et d'en composer des pages historiques. »

Tout est dit, Messieurs, dans ces quelques lignes concises et saisissantes. Telle est en substance l'œuvre de nos quarante-quatre ans de recherches. Architecture, numismatique, épigraphie, voilà les trois bases de la véritable science archéologique; et avec ces trois grands leviers, manœuvrés par la force de nos spécialités diverses (vous savez tous si elles nous font défaut), nous reconstituons notre histoire, à partir de ses origines à peine saisissables jusqu'aux époques où ses réalités se montrent au grand jour, à l'observation des

Digitized by Google

moins clairvoyants. Nous osons jeter nos sondes jusqu'au fond de cette période du passé, qualifiée précisément de préhistorique. L'*époque celtique et gauloise*, une fois traversée, nous étudions la période gallo-romaine, puis les temps mérovingiens et le moyen âge, enfin la renaissance, etc. Ce sont là nos grandes divisions.

Puis, la géographie historique aidant, notre grande voirie gauloise et romaine explorée, avec ses monuments itinéraires et ses mesures, successivement adoptées et discutées, nous avons reconstitué nos anciennes circonscriptions et frontières de peuplades diverses ; nous avons, puis-je dire, exhumé puis reconstruit nos villes et nos bourgades, nos villas, nos forteresses, nos châteaux forts. De tout cela, par des monographies consciencieuses qui remplissent nos volumes, nous avons formé des histoires complètes et séparées, en faisant revivre dans ces enceintes matérielles les lois, les institutions, les personnalités fameuses, qui les ont animées, chacune en leur temps. Telle est, en quelques lignes, la stricte application que les Antiquaires de l'Ouest ont eu à cœur de faire du programme de nos fondateurs.

Nos devanciers nous y avaient si bien préparés, Messieurs, par la haute idée que dans le plus noble langage, ils savaient nous donner de notre mission et de nos études. Parmi ceux qui ne sont plus, les seuls, vous le comprenez, que je puisse me permettre de citer, en présence surtout de ceux qui m'écoutent et qui, je le sais, n'aiment guère à s'écouter eux-mêmes, je veux évoquer un autre nom, celui de notre Nicias Gaillard.

« Quel est l'homme, disait-il dans le discours de sa présidence de 1836, quel est l'homme parcourant l'une des mille routes de la science, qui, s'il s'arrête un instant, pour prendre haleine et mesurer de l'œil l'espace qui s'étend au-

Digitized by Google

devant de lui, ne prenne en pitié sa faiblesse, et ne soit tenté de ne pas aller au delà de la pierre sur laquelle il repose? Mais, il faut marcher! Si nous n'arrivons pas, d'autres arriveront peut-être, car ils auront seulement à partir du point où nous nous serons arrêtés et nous leur épargnerons tout le chemin que nous aurons fait. »

Voilà pourquoi, Messieurs, nous ne nous décourageons jamais et nous marchons toujours.

Et s'imaginerait-on que, pauvres juifs errants dans les voies souvent ardues de l'antiquité, nous n'y trouvions, là ou là, quelque charme? Nous suppose-t-on dénués, comme provisions de voyage, de quelque bagage littéraire, qui du moins nous soulage et nous console, ou de quelque grain d'imagination, voire même de poésie, qui nous permette de prendre quelque essor vers des sphères attrayantes?

Voulez-vous que je vous dise comment nous savons, quelquefois, revêtir nos découvertes et nos souvenirs des formes les plus gracieuses, et bien faites, je le suppose, pour nous faire octroyer grâce même par les plus indifférents et les incrédules les plus endurcis? Veuillez entendre l'un de nos poëtes, l'aimable et spirituel conseiller Bussière :

« Le voyageur qui traverse les mers
» Peut admirer, sur leur lointaine rive,
» De ces cités l'immense perspective,
» Leurs dômes d'or qui flottent dans les airs,
» Le gaz en feu que le cristal captive;
» Mais il leur manque un reflet du passé;
» Les murs récents n'y portent pas d'empreinte;
» Nul souvenir pour eux n'est retracé;
» Nul monument par les vieux jours laissé
» N'éveille une sainte émotion. »

Digitized by Google

Puis, il continue, et voici le contraste qu'il prépare :

« Nos jours, si courts, aiment à s'agrandir
» Des jours enfouis que le passé recèle.....
. . . . . .
» Palais, remparts, temples abandonnés,
» Sépulcres vains, dolmens, tombes oisives,
» Arceaux brisés, tours, colonnes votives,
» Champs de bataille, et marbres blasonnés,
» *Du genre humain vous êtes les archives!*
» Là, chaque époque a jeté tour à tour,
» Pour attester sa trop brève existence,
» Une ruine à ce vaste séjour,
» Où règne l'homme, autre débris d'un jour,
» Qui tient au ciel par l'espérance. »

Et continuant encore :

« Chaque province a ses antiquités,
» Ses souvenirs recueillis par l'histoire,
» Ses noms heureux couronnés de leur gloire. »
. . . . . .

Et voilà qu'en 250 beaux vers qui suivent, notre barde poitevin fait sortir de nos ruines du Poitou les plus harmonieux accords, en nous chantant nos légendes, nos monuments, nos grands hommes, tous nos plus chers et plus glorieux souvenirs :

« Ces aqueducs dont les légers arceaux,
» De nos vallons comblant au loin l'espace,
» Allaient ravir de *transparentes eaux*,
» Pour les verser à des palais nouveaux,
» Dont on cherche aujourd'hui la place. »

Puis nos arènes :

« Dont l'œil suit encore les débris dispersés. »

Digitized by Google

Notre temple Saint-Jean :

« Un temple rare, un vaste mausolée,
» Qui, chargé d'ans, jusqu'à nous est resté
» Pour protéger une cendre isolée. »

Puis Clovis :

« Qui vint, porté comme le vent d'orage,
» Pour renverser, par un sanglant effort,
» Un roi rival que lui livra la mort
» Avec la Gaule sans partage. »

Je m'arrête, embarrassé par le choix des citations que j'aurais à vous faire, et d'ailleurs pour vous dire que ce poëme de l'un de nos anciens présidents contient absolument, article par article, le programme entier au développement duquel, je vais le dire, ont été consacrées nos volumineuses publications.

Permettez-moi de les résumer, par les diverses classifications successives que j'indiquais précédemment à un point de vue général et synthétique.

L'*époque celtique*, vous ai-je dit, n'a pas échappé à nos études. Je ne voudrais pas remonter au déluge ; mais en vérité j'y serais presque exposé, si je ne devais m'imposer, par respect pour votre bienveillante attention, les bornes les plus restreintes. Je ne veux, à ce point de vue si reculé, vous imposer à vous qu'une simple nomenclature.

« Honneur, disait l'un de nos plus studieux confrères (1) et de nos meilleurs écrivains, honneur aux hommes de patience et de savoir qui ont arraché aux monuments des siècles primitifs les secrets de la vie des anciens peuples du globe ! » Mais quel fil conducteur nous pourra préserver du

(1) M. Lecointre-Dupont.

Digitized by Google

vertige au sein de ces profondes obscurités? Rassurez-vous, Messieurs, nous avons pour guides de savantes instructions du Comité central historique des arts et monuments — c'est là notre refuge, où nous allons recueillir le résultat des observations les plus diverses. Nos Bulletins dès 1836, sur la proposition même de M. Mangon de la Lande, et nos Mémoires de 1841, avaient enregistré, *sans remontrances*, ce que je pourrais appeler notre code archéologique, qu'avait rédigé l'Académie des inscriptions et belles-lettres *pour la recherche et la conservation des antiquités*.

Nous nous sommes donc mis résolûment à l'œuvre dès le principe, à la suite de notre fondateur, qui, je vous l'atteste, ne quitta pas un instant son poste de tête de ligne. Ainsi que le roi vaillant, il avait le secret de certains signes de ralliement que nous n'avions garde de jamais perdre de vue. C'est, d'abord, sur notre dolmen ou Pierre-Levée de Poitiers qu'il dirigeait nos investigations dès l'année 1836, pendant qu'au même moment deux de nos autres morts regrettés, MM. Nouveau, de Montmorillon, et Garnier, de Melle, nous décrivaient, le premier ceux de Chiron et de Lussac près du tombeau de Jean Chandos, le second les trois monuments de la même époque trouvés à Nanteuil près Saint-Maixent.

Après eux, M. de Lamariouze nous apportait ses observations sur quelques autres; puis l'infatigable M. de la Lande décrivait le champ celtique d'Arlait près Château-Larcher, dessiné si bien depuis par M. Saint-Hypolite, le dolmen de Mavaux, ceux de Thorus; M. Faye, ceux d'Ardillières et de Charras; M. Audé, ceux de la Vendée; M. Nicias Gaillard, ceux de Frozes et de Champigny-le-Sec; M. Arnault-Poirier, de Loudun, plus que sexagénaire, emporté, comme il le dit, par l'amour de la science, parcourait à pied

Digitized by Google

des distances immenses, pour nous apporter non-seulement *sa pierre* à notre édifice, mais jusqu'à vingt-quatre dolmens et un monolithe, au sujet desquels il enrichissait nos Mémoires d'un demi-volume d'observations judicieuses et savantes. En somme, et seulement dans notre haut Poitou, nous avons découvert, décrit et classé par répartitions géologiques cent onze monuments mégalithiques, dont huit menhirs, et constaté la trace d'un bien plus grand nombre aujourd'hui brisés et détruits : au total, plus de deux cents.

Du reste, sur ce texte obscur des temps les plus reculés, revu et corrigé, nous avons successivement passé et repassé, poli et repoli, nos déductions et surtout nos conclusions, rapprochant tous les autres monuments du même âge, nos menhirs, nos tumuli, puis nos oppida, nos ateliers d'armes celtiques et d'instruments divers ; nous avons fouillé partout et profondément ce que nous appelons, avec le monde savant tout entier, notre âge de pierre dans ses diverses périodes, et rassemblé, voire même catalogué pour nos musées, les échantillons les plus remarquables. Nos grottes du Chaffaud, surtout, tous nos souterrains-refuges, nos enceintes de pierres, notamment celles de Montardy, nous ont fourni l'objet d'études incessantes et j'ose dire fécondes en résultats.

Ce qu'il y a de plus certain quant à présent, en conséquence de nos observations multiples, comme l'établissait en 1838 l'un de nos plus savants rapporteurs, et ainsi que l'un de nous (1), auteur d'un discours si remarquable sur cette matière ardue, comme président de 1865, le démontrait même précédemment en notre nom, au congrès de

(1) M. de Longuemar.

Digitized by Google

Limoges, qui ratifiait ses observations, c'est que nos dolmens étaient certainement des tombeaux, sous lesquels ces anciens peuples déposaient les ossements de leurs ancêtres. Les tumuli répandus autour ou dans la même région sont encore là pour attester la pieuse sollicitude qu'ils avaient pour leurs morts. MM. Babault de Chaumont, Mauduyt, de Boismorand, de la Tourette avaient, dès le principe, obtenu par leurs recherches les mêmes et invariables constatations.

Puis, chose sans exception encore, le mobilier funéraire qui accompagnait ces restes entassés, quelquefois par couches superposées et divisées avec soin par des dalles plates, c'est-à-dire « des haches polies, en silex coloré de nuances variées, ou des éclats de même nature, souvent retouchés à petits coups, qu'on a comparés à des couteaux, à des scies, des pointes de flèches, ou encore des os aiguisés et polis par le frottement, formait un outillage grossier exclusif de tout usage de métal ».

Ce sont là des dates significatives des plus vieux âges.

Or ces monuments étaient aussi peut-être des autels autour desquels s'assemblaient religieusement, à la voix des druides, ces peuplades primitives.

Telles sont nos conclusions, du moins en l'état actuel de la science.

Quant à nous, Messieurs, nous avons, je vous l'atteste, pour ces antiques et si touchants souvenirs une vénération profonde, et je vous dirai sans rougir que les Antiquaires de l'Ouest sont fiers, à l'heure actuelle, de compter dans leur petite fortune immobilière deux beaux dolmens, à peu près intacts, que nous entourons des plus grands soins : notre *Pierre-Levée* de Poitiers et notre superbe *Pierre-Pèse* de Civray ; ce sont là les deux plus belles pièces de notre musée *extra muros*.

Digitized by Google

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Nous arrivons, Messieurs, après ce trop rapide voyage, à travers les temps primitifs, et, en descendant précipitamment la pente des siècles, à ce que l'on est convenu d'appeler l'époque gallo-romaine. Et c'est encore ici que je pourrais me déclarer saisi d'un autre genre de vertige, bien que désormais des réalités plus palpables et presque gigantesques se dressent devant moi. Mais je suis ébloui par leur nombre autant que par leurs immenses proportions.

Nos travaux sur cette époque si féconde et si brillante, répandus dans nos publications, représentent bien certainement la matière de plusieurs volumes que vous me dispenserez d'ouvrir devant vous à cette heure ; mais, grâce à Dieu, ils ont été plus d'une fois feuilletés et compulsés par le laborieux et si compétent secrétaire dont je vous parlais et que je ne nomme pas, sachant bien que son nom est sur toutes vos lèvres.

Or c'est à ses tables si bien combinées et classées, c'est à ses rapports si complets qu'il déposait périodiquement dans nos Mémoires et nos Bulletins, que je vais emprunter les quelques indications principales que je dois vous soumettre ici, comme spécimen des grandes découvertes que nous avons déjà faites dans cette sphère inépuisable de nos recherches.

Vous m'autorisez bien, n'est-il pas vrai, à ne pas sortir des murs de notre vieille cité ? Je vous atteste que, nous y renfermant exclusivement, nous allons, ensemble, faire jaillir des entrailles de ses ruines les exemples les plus saisissants et les plus authentiques.

Digitized by Google

D'ailleurs, une fois circonscrits, comme pour les avoir à notre portée et sous notre contrôle immédiat, dans les limites au milieu desquelles nous circulons tous incessamment, qui nous empêchera bientôt, en ménageant nos transitions, d'arriver, de siècle en siècle, jusqu'aux époques historiques limitrophes de la nôtre ? De cette façon nous aurons peut-être, à la fin de cet entretien, la satisfaction réciproque d'avoir offert à nos concitoyens un tableau synoptique de l'histoire complète de notre vieux Poitiers. Ce que nous aurons fait ainsi sur ce sujet restreint et que nous prendrons comme type, je pourrai vous dire, incidemment, que nous l'avons fait pour la plupart de nos villes et localités importantes de notre haut et bas Poitou. Telle est, en effet, notre œuvre, depuis bientôt un demi-siècle.

C'est environ 60 ans avant Jésus-Christ que Jules César fit la conquête du Poitou, dans la troisième année de son consulat, après une longue résistance et de sanglants combats. La numismatique poitevine nous indique, par une de nos médailles frappée après la conquête, que César avait distingué nos ancêtres par une sympathie particulière. (Voy., *Mémoires* 1836, médaille de Duratius frappée à Poitiers.) Il était, en effet, venu lui-même au secours de notre ville défendue par Duratius, chef gaulois, et assiégée par les Angevins.

L'ancienne ville capitale gauloise de *Limonum*, exactement assise sur la colline orientale que nous occupons nous-mêmes (1) sur la rive gauche du Clain, et non sur l'autre rive, ainsi que l'avait sans preuve supposé Dufour qui la plaçait sur les hauteurs de Bernage, avait d'autant plus souf-

(1) Voir le rapport motivé de M. Mangon de la Lande, au nom de la commission composée de MM. Bourgnon de Layre, Cousseau, Foucart et Nicias Gaillard (p. 211, réédition, Bull. 1834 et 1837).

Digitized by Google

fert qu'elle avait plus énergiquement lutté contre ses vainqueurs. Je n'ai plus à ajouter ici, ce que nous avons, d'ailleurs, vérifié et prouvé sans réplique, que la fable du *vieux Poitiers*, près Cenon, n'a jamais été prise au sérieux et reste, désormais, absolument étrangère à nos origines.

Mais le peuple-roi, dont l'ambition dominante le poussait à la colonisation définitive de ses conquêtes, y voulut former un grand et fort établissement, pour y asseoir sa domination. Ce ne serait cependant, au dire de l'un de nos historiens antiquaires les plus remarquables, M. Bourgnon de Layre, que vers l'an 43, après l'expédition de la Grande-Bretagne, que la réparation ou érection de la nouvelle capitale fut autorisée et ordonnée, sous le règne de Claude et le proconsulat de Stephanus. Vingt-quatre années entières furent employées à ce grand travail, et ce ne fut qu'en l'an 67, qui précéda la mort de Néron, que ces puissants architectes romains purent mettre la dernière main à leur œuvre.

Or, quels sont les proportions, les détails principaux, l'importance historique et artistique de cette reconstruction, dont certaines parties étaient véritablement colossales?

Comment cette cité, qu'un historien fameux a pu classer plus tard parmi les trois grandes capitales de l'Aquitaine, a-t-elle conservé le haut rang auquel l'élevaient ainsi, dès le principe, ses maîtres vainqueurs?

C'est à ce questionnaire, Messieurs, que nous cherchons incessamment la réponse authentique, dans les profondeurs de notre sol poitevin, et malgré l'exhaussement graduel sous lequel dix-huit siècles l'ont enfoui.

Quelle fut d'abord son enceinte?

Tel est l'objet de nos études de la première heure, dès 1834, sur les indications précises que, du fond de son cabinet,

Digitized by Google

d'Orléans, nous adressait à Poitiers, avec une lucidité de souvenirs vraiment inouïe, un vieil évêque de quatre-vingt-cinq ans et sous la direction de M. Mangon de la Lande, rapporteur de notre première commission. Mais on peut dire que nos commissions, à ce sujet, sont en permanence, car trente-cinq ans après, en 1870, nous avons repris notre trajet souterrain, et mis au jour un remarquable rapport, dont l'auteur est trop près de moi pour que je dise sur son compte ce que j'en pense, avec plans et planches nombreuses à l'appui. Je ne puis, non plus vous convier à venir vous engager avec nous à vingt pieds sous le sol, au fond de ces catacombes ; mais je vous atteste que vous y verriez des débris merveilleux. Reportez-vous seulement à notre volume XXXV des *Mémoires*, et vous jugerez de l'importance des matériaux et des richesses de notre architecture romaine. Mais, voulez-vous vous donner la satisfaction de suivre, à ciel ouvert, la vieille enceinte dont nous parlons ? nous sommes en mesure de vous mettre en main un très-exact itinéraire. Ainsi, de l'ancien évêché, marchez vers le plan Saint-Simplicien, d'où vers la rue d'Argent et l'impasse de la Résurrection ; pénétrez dans les jardins du Lycée, et vous dirigeant, à vol d'oiseau bien entendu, sur l'hôtel Gaillard, rue du Puygarreau, franchissez, par la rue du Chaudron-d'Or, l'espace qui vous sépare de celle des Cordeliers, en passant sous l'ancienne église de ce nom, pour vous envoler encore jusqu'à l'angle des rues de la Regratterie et de la Petite-Roue où vous vous dirigerez par la ligne occidentale, occupée par les substructions romaines du palais de justice. Là, dans les caves de sept maisons dont nous vous indiquerions les numéros, vous pourriez voir des fragments de colonnes magnifiques, des pierres sculptées, des inscriptions, des restes de statues

Digitized by Google

colossales, etc., etc.; puis vous arrivez dans la rue des Gaillards, et en même temps des Flageolles et de Sainte-Opportune. Là, jusqu'au Pilori, se dessine l'angle nord-ouest de l'enceinte. De la rue Saint-Cybard vous suivez la ligne jusqu'à celle des Feuillants, et à la suite les rues des Filles-Saint-François, du Pigeon-Blanc, de la Psallette-Sainte-Radégonde, du *Chat*-qui-Pêche, des Carolus, de l'impasse Sainte-Radégonde, et, de la rue des Carolus reprise, vous arrivez à votre point de départ, l'ancien évêché.

Me pardonnerez-vous ce petit voyage que je n'ai pu, pour être exact, rendre plus court, mais dont les points de repère vous donnent fidèlement la ligne de circonvallation de nos remparts de ce temps-là? Cette ligne était du reste flanquée de tours, dont nous trouvons encore les traces irrécusables; et tout fait supposer, comme l'indique avec soin notre savant rapporteur, en se livrant à des rapprochements historiques pleins de sens entre notre enceinte et celles de la plupart des autres grandes villes de la Gaule, que les Romains avaient opposé, presque simultanément, ces puissants moyens de défense aux invasions incessantes des barbares, c'est-à-dire dans la période qui s'étend entre le III^e^ et le IV^e^ siècle.

Mais l'art militaire, bien avant de construire des murailles, avait nécessairement dû s'assurer, par un système bien combiné, des moyens de communication, c'est-à-dire une viabilité complétement coordonnée entre tous ces grands centres que voulaient incessamment développer l'esprit de colonisation et le progrès de la civilisation du grand peuple conquérant.

Aussi bien, à partir du temps d'Auguste, les légions avaient utilisé la période pacifique des deux premiers siècles pour se répandre en pionniers dans toutes les directions. Nous

Digitized by Google

avons, d'ailleurs, ici même, dans notre musée, sur trois bornes milliaires, des dates fixes qui nous apprennent qu'aux années 140, 181 et 223 de notre ère, les *divins* empereurs régnant sous ces millésimes avaient soit construit, soit réparé nos voies avoisinantes.

Quoi qu'il en soit, Poitiers, c'est-à-dire le vieux *Limonum*, avait ses portes ouvertes en face de *huit* grandes voies, que nous avons retracées nous-mêmes, à la suite de notre premier guide, Dom Fonteneau, dont un de nos confrères (1), aussi bénédictin que lui-même par la patience et le travail, nous a ouvert les innombrables volumes, en y jetant la lumière par une table des mieux conçues.

L'une de ces huit voies reliait *Limonum* à *Mediolanum*, c'est-à-dire Saintes, vers le sud-ouest de la Gaule, avec embranchement vers le nord-ouest et le sud-est. Un de nos respectables et regrettés confrères, M. Rondier, dans un mémoire à la fois historique, géographique et épigraphique, nous a décrit, commune par commune, et quelquefois champ par champ, le tracé de cette grande voie, dont les stations principales étaient Rom (*Rauranum*), Brioux (*Brigiosum*) et Aulnay (*Aunedonacum*) du côté de Poitiers.

Vers l'ouest, on arrivait encore à Saintes par Saint-Maixent et Niort, puis par Taillebourg.

Mais une autre voie principale, c'était celle de Nantes (*Portunanneto*), à l'occasion de laquelle, surtout au point de vue de l'une des principales *mansions* d'embranchement, *Segora*, nos pionniers à nous, entre autres MM. de la Fontenelle, Touchard et Faye, ont savamment fouillé et refouillé, pour arriver à fixer ce point de repère. On a fini, dans le monde savant, par rendre les armes à M. Faye, qui l'établit

(1) M. Rédet.

Digitized by Google

à *Ségourie;* mais la question est, peut-être, pendante encore à l'heure qu'il est.

La voie de Poitiers à Angers (*Juliomagus*), bien qu'elle ne soit indiquée par aucun ancien itinéraire, ni celui d'Antonin, ni la table théodosienne, ou carte de Peutinger, n'en est pas moins démontrée par les recherches de Dom Fonteneau, les rectifications de la Fontenelle et les observations plus récentes d'un de nos spécialistes (1) en cette matière et beaucoup d'autres.

Puis notre voisine la plus rapprochée, Tours (*Cæsarodunum*), se reliait à nous par une ligne assez directe, mais qu'on a quelque incertitude, parmi nos historiens, pour faire passer à gauche ou à droite du Clain, à Ingrandes, notre frontière (*fines*), ou au vieux Poitiers, station romaine bien caractérisée.

Quant à la voie de Bourges (*Avaricum*), elle est tout à la fois indiquée par l'itinéraire et par la table. Elle passe, elle, par *Ingrande* ou *lieu de frontière*, selon les inductions de notre inappréciable linguiste, M. Cardin, et l'indication non moins précise inscrite sur l'une de nos colonnes milliaires, qui nous en donne, en chiffres, l'exacte distance. Un de nos anciens présidents (2), inspecteur des monuments historiques, nous a savamment conduits, par cette voie, jusqu'aux portes de Bourges.

Limoges (*Augustoritum*) arrivait à nous par le gué de Queaux, Bouresse et Mazerolle.

Voilà, Messieurs, notre voirie romaine et comment étaient percées nos distances dans cette région de la Gaule. Nous tendions ainsi la main à tous les grands centres, entre lesquels et nous, dès ce temps, s'échangeaient incessamment les

(1) M. de Longuemar.
(2) M. de Chergé.

Digitized by Google

communications les plus diverses et les plus fréquentes.

Nos maîtres, d'ailleurs, n'épargnèrent rien pour favoriser, exciter et perpétuer ce mouvement civilisateur, qu'ils tenaient essentiellement à entretenir partout où leurs annexions étendaient les limites de leur immense empire. La Gaule semblait même, puis-je dire, l'objet de leur prédilection à cet égard, malgré la fierté de nos instincts nationaux qui résistèrent longtemps à l'assimilation complète à laquelle ils tendaient.

N'importe, ils n'en laissèrent pas moins dans nos provinces et sur tous les points de notre sol, surtout dans notre ville, une ineffaçable empreinte.

Je crois que, pièces en main, Messieurs, en feuilletant au hasard nos milliers de pages sur ce sujet, je vous puis offrir la preuve indiscutable qu'à cette date de l'histoire, c'est-à-dire aux trois premiers siècles, *Rome* avait résolu d'élever *Poitiers* à la hauteur de grande et brillante cité, en même temps qu'à celle d'un grand établissement militaire, soit par la splendeur de ses édifices, soit par le développement du nombre de ses habitants.

Les limites de l'enceinte que nous avons tracée, vous paraîtront peut-être trop restreintes pour répondre à de telles prétentions ; or, ne perdez pas de vue que c'était là, la construction stratégique, presque la citadelle, resserrée dans les nécessités de la défense contre des invasions prévues ou imminentes, et qu'on ne devait pas étendre outre mesure ; mais, avant la reprise des hostilités barbares et pendant l'ère brillante et pacifique des Antonins, en dehors même de cette enceinte, qu'elle fût ou non commencée, les Romains répandaient, avec une prodigalité de dépenses inouïes, des établissements hors de proportion avec ce que nous pouvons aujourd'hui concevoir. Vous rappellerai-je encore ces aque-

Digitized by Google

ducs immenses, dont M. l'ingénieur en chef Duffaud nous a décrit, de main de maître, la hardiesse et la puissance ?

Ne pourrais-je pas, à l'heure actuelle, saisir votre pensée de ces exhumations récentes, et en cours d'exécution encore, qui vont bientôt révéler la splendeur et les dimensions exceptionnelles de l'un des plus vastes établissements de bains romains que l'on connaisse ? Je craindrais d'anticiper indiscrètement sur un droit tout personnel à l'un de nos plus actifs confrères.

Mais qu'ai-je besoin de recourir à ce que nous n'avons pas encore complétement découvert ? Nous sommes, dès à présent, en possession, dans les débris merveilleux de notre enceinte romaine, que, d'abord les Romains eux-mêmes, et plus tard, les barbares ont entassés, les uns sur les autres, de tout ce qu'il nous faut pour réédifier en souvenir toute notre ville des premiers siècles. Lisez nos Mémoires et voyez ces temples, ces portiques, ces arcs de triomphe, ces tombeaux somptueux, ces ornements artistiques de marbre, de porphyre et de bronze, le tout en des proportions immenses. Nos pierres vous disent sans conteste tout cela.

Je vous parlerais bien, entre autres, du fameux Mausolée de Varenilla, si je n'avais, pour ne rien vous cacher, à vous dire que nous avons engagé, sur ces augustes cendres, un petit conflit d'intérieur plein de généreuse confraternité. Le temple Saint-Jean, puis le *baptistère* y ont-ils été substitués, ou sont-ils d'une origine postérieure et indépendante ? Notre grave querelle n'est pas vidée encore ; mais ne vous effrayez pas, nous sommes à l'état d'armistice peu menaçant. Quoi qu'il en soit, je ne pourrais omettre ici la merveilleuse découverte de 1840 (dans le jardin de M^lle^ Dauvilliers, et dans l'enceinte romaine, même, dont nous parlions), du tombeau de l'aruspice Sabinus, *le plus distingué*

Digitized by Google

de son temps, dit l'inscription, et dont la date est si savamment fixée au II^e^ siècle par Mgr Cousseau ?

Mais je veux me borner à une dernière preuve matérielle, et presque mathématique, de l'importance exceptionnelle de la capitale du Poitou, comme l'appelaient les Romains, et du développement de sa population à cette grande époque.

L'un des cachets des grandes villes en ce temps-là, c'était l'amphithéâtre. Or, Poitiers en avait été doté par la construction gigantesque que vous savez. Nos arènes, bien qu'effacées à tout jamais, malgré nous, de notre carte poitevine, ont heureusement été ressuscitées dans leurs proportions les plus exactes, par la science historique des Mangon de la Lande et Bourgnon de Layre. C'est à ce dernier surtout, assisté d'un fort habile géomètre, M. Lamotte, que la Société devra, d'avoir pu reconstituer en son entier ce splendide édifice, qui n'avait pas d'égal dans notre Gaule, et n'avait, comme proportions au-dessus des siennes, que celles du magnifique et, j'espère, immortel, lui, Colisée de Rome.

Je n'ai pas, vous le comprenez, à faire ici l'analyse du grand travail qui nous a donné l'histoire complète de ce monument, lequel daterait, selon M. le baron de Layre, du II^e^ et, d'après M. de la Lande, du III^e^ siècle. Je ne recherche qu'un chiffre, celui des dimensions exactes de ce vaste théâtre romain et du nombre des spectateurs poitevins qui pouvaient y venir trouver place. Les chars et les gladiateurs s'y précipitaient par les quatre profondes allées de pierre, qui descendaient des quatre points cardinaux vers l'arène ; et les spectateurs se répandaient par les *vomitoria*, d'où ils accédaient aux vastes escaliers circulaires et aux nombreuses galeries, entourant cette enceinte elliptique.

Or, le grand axe total était de 155 mètres 80 et le petit

Digitized by Google

de 130 mètres 50, et, d'après la résultante de toutes mesures prises sur les plans géométriques que nous pourrions ouvrir, ici, devant vous, nous avons obtenu 40,000 places pour spectacteurs assis et 12,000 pour ceux qui restaient debout.

En ai-je assez dit, Messieurs, pour couronner la démonstration que j'avais entreprise? Je vous laisse à en tirer la conséquence, au point de vue du degré d'importance, à tous égards, auquel notre capitale et sa province avaient été conduites par la main puissante du peuple romain.

D'ailleurs j'ai hâte, désormais, d'arriver au terme; et franchissant, maintenant, avec la rapidité qui devient, à cette heure, mon premier devoir, les temps mérovingiens et carlovingiens, je dois vous montrer un aperçu de ce que fut notre Poitiers du moyen âge.

Pour ménager cette transition, Messieurs, je veux me donner la satisfaction de transcrire une page de nos Mémoires, qui remplit admirablement l'intervalle de temps que je viens de traverser, par un tableau rapide et saisissant des diverses fluctuations de notre histoire.

« Ces épaisses murailles, a dit l'un de nous (1), furent impuissantes à sauver la société romaine. En vain l'empire, à bout de ressources et prenant partout à sa solde des tribus barbares, plaça-t-il, à Poitiers, un corps de Sarmates et de Taifales, commandés par un préfet, pour défendre la province. Le flot, toujours montant quoique souvent repoussé, finit par emporter toutes les barrières. »

En 407, un déluge de Vandales, de Quades, de Gépides, d'Alains, de Burgondes, d'Hérules, de Saxons, d'Alamans inonda la Gaule jusqu'aux Pyrénées..., Poitiers subit le sort commun. Les Vandales le ravagèrent d'abord, et les Visigoths l'enlevèrent et s'y établirent au milieu du v^e^ siècle.

(1) M. Ledain.

Digitized by Google

D'ailleurs, nous avait déjà dit, au sujet de toutes ces destructions, un autre de nos écrivains (1) non moins séduisant (vous en jugerez tout à l'heure), la réaction religieuse qui succéda à l'étrange apostasie de Julien, au IVe siècle, se couvrant plus tard, comme prétexte, des lois successivement édictées, à partir de Théodose, contre les temples, les théâtres, voire même les palais païens, fit certainement plus de ruines que les barbares eux-mêmes.

L'enceinte militaire toutefois, pouvant servir à la défense commune, fut respectée comme une nécessaire sauvegarde par tous ceux qui pensaient bénéficier pour eux de leur protection contre les autres. Les conquérants barbares, du reste, eussent été impuissants à créer rien de plus parfait. Ils se gardèrent bien de détruire surtout ces murs énormes, et conservèrent même les monuments restés debout, les premiers pour s'y abriter contre les assauts, les seconds pour servir à leur usage. Ils purent étendre, sur certains points, la ligne de circonvallation, et c'est là précisément cette enceinte visigothe, rectifiée, développée, mais non édifiée à nouveau, dont on a tant parlé. C'est encore elle qui, plus tard, selon Grégoire de Tours, put être utilisée par les rois francs, depuis que l'épée de Clovis, refoulant ces hordes étrangères, avait définitivement reconquis notre Poitou.

Ces mêmes remparts sauvèrent peut-être Poitiers des Sarrasins, en 732, car les chroniques ne parlent que de l'incendie de la basilique de Saint-Hilaire, et si les Normands, au IXe siècle, purent les franchir au mois d'août 955, ces murs étaient encore assez forts et assez bien cimentés à *la romaine*, pour arrêter l'armée de Lothaire, assiégeant Poi-

(1) M. de la Marsonnière, ancien procureur général.

Digitized by Google

tiers, que défendit alors victorieusement notre Guillaume *Tête-d'Étouppes*.

Mais, bientôt, on sentit le besoin d'entourer toute la colline poitevine d'une nouvelle muraille. Il y a lieu de croire, dit Allard la Reynière (d'après Rigord et Guillaume le Breton), que c'est à Philippe-Auguste et non au Plantagenet que revient la gloire de cette entreprise exécutée en 1206.

Or, c'est à cette date seulement que le rempart *gallo-romain* fut abandonné et livré à la démolition ou à la discrétion de la propriété privée, si indiscrète et si envahissante par nature, autrefois comme aujourd'hui.

Dans cette succession de plusieurs siècles, j'aurais eu, vous le supposez bien, un fort grand nombre de citations à vous rappeler sur les travaux divers déposés dans nos archives par nos confrères qui ne sont plus. Je n'aurais pas omis la savante notice de Mgr Cousseau sur le premier monastère des Gaules, fondé à nos portes par le disciple et l'ami le plus illustre de saint Hilaire, saint Martin, l'un de nos plus féconds apôtres. Pourrais-je oublier aussi tout ce que nous a inspiré l'histoire, dans nos murs, de notre sainte reine Radégonde? Ou encore la critique historique d'un fait grave et si pitoyablement controversé, que M. Nicias Gaillard a si bien démontré n'avoir jamais dû ni pu peser sur la mémoire du roi Dagobert, qu'on a longtemps accusé d'avoir, comme un Vandale, pillé et dévalisé notre église Saint-Hilaire, au profit de l'abbaye de Saint-Denis? Et tout ce que nous avons dit de notre série des Guillaumes, comtes du Poitou, comme le rappelait un jour M. Foucart : « Ces » rudes seigneurs qui se partagèrent les vices et les vertus » de ces temps héroïques et grossiers », ne devrait-il point également trouver sa place ici?

Mais je dois m'arrêter pour ne pas courir le risque de ne

Digitized by Google

le plus pouvoir faire, une fois engagé dans cette période.

J'arrive définitivement à celle du moyen âge proprement dit, c'est-à-dire au sortir de l'époque carlovingienne, qui n'en est que la préface.

C'était le temps, a dit un de nos poëtes antiquaires de l'Ouest, où

> L'esprit humain, sortant de sa langueur,
> Portait alors son active énergie,
> Vers le passé pour lui rendre la vie,
> Vers l'avenir pour le rendre meilleur.

Quant à la foi :

> Elle éclatait dans ces œuvres immenses
> Que mille bras consacraient au Seigneur.
> . . . . . .
> Mais, à côté de la demeure sainte,
> Nous apparaît, sur son rocher natal,
> L'altier donjon, la formidable enceinte,
> Le toit bruni du manoir féodal.

Voilà le château; mais la châtelaine, Mesdames, a aussi son quatrain :

> C'était la femme, auguste et noble image,
> Symbole pur de tendresse et d'amour,
> Qui rayonnait dans la nuit de cet âge,
> Ainsi qu'un astre annonçant un beau jour.

Vous nous pardonnerez de prendre ce point de départ et de vous l'offrir en perspective pendant la traversée nouvelle que nous allons faire ensemble.

Heureusement que, dans cette sphère, notre trajet est beaucoup moins souterrain que précédemment. Ce n'est plus le *Limonum* gallo-romain, mais notre vrai Poitiers, visible

Digitized by Google

encore à nos regards et que nous pouvons, en un sens, palper et mesurer. Or, Poitiers fut, remarquait un de nos secrétaires (1), trois fois capitale, du comté du Poitou, de l'Aquitaine et du royaume de France.

J'aurais de longues pages à vous faire subir si j'entreprenais ici le rapport complet et fidèle de tout ce que nous avons, sur ce sujet, dit et écrit depuis bientôt cinquante ans.

Notre circonscription est si vaste, et Poitiers lui-même, dans lequel j'entends me renfermer, est si fécond ! Essayons toutefois, et parcourons ensemble tout au moins la série des titres de nos ouvrages.

Or, à l'horizon du moyen âge, trois grandes cimes apparaissent d'abord aux regards : la féodalité, l'architecture et la biographie individuelle des figures le plus en relief dans l'histoire.

C'est à ce triple point de vue que nous nous sommes placés, en étudiant, à Poitiers et dans nos provinces, cette période si intéressante à tant d'égards.

1° *La Féodalité.*

La féodalité constituait à elle seule tout le système à la fois politique et militaire, administratif et judiciaire de notre France du moyen âge.

« En érigeant l'Aquitaine en royaume, avons-nous dit dans l'un de nos Mémoires, l'empereur Charlemagne y envoya, dès l'âge de cinq ans, son fils Louis, sous la conduite et la garde de ses vaillants capitaines qui furent nos *premiers seigneurs.* »

. . . . . .

Le Poitou forma l'un des grands comtés institués, dès

(1) M. de Chergé.

Digitized by Google

cette époque, et le sol que nous foulons devint la base et le titre d'une autorité supérieure, qui fut le type primitif de cette hiérarchie féodale, que la nécessité des temps avait légitimée et que le progrès des siècles a successivement modifiée, et désormais effacée pour y substituer le règne des libertés nécessaires, mais bien comprises et sagement (1) modérées, de 1789.

Or, chacun des chefs de comté, aux termes des Capitulaires, avait dans l'étendue de son territoire le commandement militaire, l'intendance des finances, et l'administration de la justice qu'il rendait par lui-même ou par ses lieutenants, trois attributs de la royauté que symbolisaient jadis les trois fleurons de la couronne de France.

Les *seniores*, c'est-à-dire les seigneurs, reçurent ainsi, par délégation, cette trinité de pouvoirs. Telle est l'origine des seigneuries, dont nous avons essayé de constituer l'histoire, sous ces trois aspects, dans notre circonscription.

La *hiérarchie militaire*, d'abord, a été, par l'un de nous (2), extraite de nos chartes et de nos hommages. Une carte féodale du comté de Poitou, publiée par ses soins, vous a dessiné toutes ces classes de vassalité, lesquelles, de degré en degré, s'étageaient autour du château fort qui dominait la province féodale, dont Poitiers était encore à ce titre la capitale.

« C'était, vous dit-il, à la tour Maubergeon, rebâtie par Jean de Berry, que ses vassaux venaient rendre hommage à leur comte et seigneur, la tête nue et le genou en terre, et lui prêter serment de fidélité, en touchant le livre des Évangiles, s'il devait l'hommage-lige. »

(1) Voir les cahiers des élections des États-Généraux du Poitou, t. XXXIII de nos Mémoires, p. 374 et suivantes.

(2) M. Rédet.

Digitized by Google

En ce temps-là, Messieurs, le devoir qu'on rendait à l'autorité, quelle qu'elle fût, n'était jamais complet, si l'idée religieuse y restait étrangère. Mais je continue :

« L'hommage était dû à chaque mutation de seigneur. Le comte de Poitou délivrait à ses vassaux ses lettres de décharge, dès qu'ils avaient accompli ce premier devoir. »

Sauf les fiefs possédés par l'Église, qui ne devait jamais d'hommage, parce que ses domaines étaient de droit allodiaux, cinquante-deux autres, dans les limites actuelles de notre seul département, étaient soumis à l'hommage-lige. Leurs seigneurs devaient au comte, fournir en cas de guerre, entre la Loire et la Dordogne, « un homme armé de cote gamboisée, de capeline ou de bassinet, de lance, de couteau et d'épée », le tout aux frais du vassal, pendant quarante jours et quarante nuits.

Mais de justes compensations, telles que droits d'usage dans la forêt de Molière, d'exemption de ventes, péages, mesurages, etc., étaient d'avance concédées aux vassaux.

Le seigneur de *Bren* (ou Roche-de-Bran) avait, lui, des devoirs particuliers et qui paraîtront étranges, entre autres celui-ci, sur première réquisition, de faire « nétoyer la chapelle de la salle au palays de son dit seigneur, à Poictiers, et la chambre touchant à ladicte chapelle, *etc., cætera,* c'est-à-dire divers autres appartements à la suite ». Aussi des avantages équivalents lui revenaient : « C'est à savoir, à son dîner, pour chacun jour, huit paens, un sextier de vin, quatre pièces de *char* et à jour de poysson l'équivalent. » En un mot, tout ce qu'il fallait, pour mener fort joyeuse vie pendant tout le temps de son service.

Tels sont quelques exemples pris çà et là.

Enfin, les quarante paroisses *extra muros* de Poitiers

Digitized by Google

étaient astreintes à l'obligation de venir faire le guet en ville, et se ranger sous la bannière de la commune, lorsque le maire (*major*) se mettait en campagne.

Le premier baron du Poitou, le seigneur de Morthemer, devait, en temps de guerre, venir à Poitiers garder le pont *Joubert*, avec quatre hommes d'armes, quarante jours et quarante nuits.

En dernier lieu, sur ce point, à l'occasion duquel ces quelques indications pourront, peut-être, paraître suffisantes, j'ai pourtant à citer le privilége spécial et exclusif aux habitants de Poitiers, rapporté par plusieurs commentateurs de notre Coutume de Poitou et notamment par Filleau : « On sait, dit-il, que depuis la construction de la ville, en l'an 46 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire sous l'empire de Claude, près de quatre cents ans avant l'établissement de la monarchie française et celui des fiefs, les habitants de Poitiers ont toujours possédé leurs maisons dans la franchise naturelle des droits de fief. Les lettres patentes de tous nos rois, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV, les ont toujours maintenus dans cette franchise, dont ils étaient en possession de temps immémorial. »

2° *Finances.*

J'aborde maintenant le côté de la question qui regarde le pouvoir féodal *sur les finances.*

Vous trouverez dans nos publications bien des articles qui, de près ou de loin, se rapportent à cette matière ardue. Les archives de l'hôtel de ville, qui ont dormi si longtemps, *ici près*, dans la poussière de l'oubli, n'ont pas échappé cependant à l'inspection de l'un de nos érudits,

Digitized by Google

pour nous livrer le détail des dépenses municipales, ordinaires et extraordinaires, de l'an 1380 à l'an 1465.

Mais la féodalité n'a rien à y voir.

Ce qui la concerne au contraire tout spécialement, c'est ce que va nous apprendre celui (1) que, malgré sa modestie, nous nous obstinons à classer à la tête de nos numismatistes, dans son histoire si complète des monnaies du Poitou et de leurs divers types.

Nous demandions, plus haut, bien des secrets à nos pierres; mais je m'étais permis de vous dire que nos médailles et nos monnaies avaient, elles aussi, leur langage, et quelquefois plus net et plus précis.

Notre atelier monétaire poitevin le plus connu, est celui d'une petite ville voisine, Melle, *Metulum*; mais plusieurs autres ont battu monnaie, et nous en avons bien des exemplaires.

A Poitiers, dès 584, l'évêque Marovée avait fait convertir en monnaie ses vases sacrés. L'ère mérovingienne a aussi laissé des traces de ses monnaies poitevines; mais je dois revenir à nos comtes de Poitou.

« Or, dit l'auteur que j'analyse, c'est la numismatique qui vient, au milieu des obscurités et des contradictions de nos chroniques, fixer la date de l'intronisation dans notre province du régime féodal. » Nos comtes du Poitou, plus maîtres chez eux que ne l'était leur souverain, après les guerres intestines entre Charles le Chauve et Pépin, s'arrogèrent le droit, qu'ils se firent d'ailleurs octroyer plus tard de gré ou de force, *de frapper monnaie*, en conservant la légende royale, il est vrai, mais sans contrôle. Le lieu de fabrication, inscrit sur le champ, fut aussi maintenu à

(1) M. Lecointre-Dupont.

Digitized by Google

Melle, *Metulum*. Aucun de nos comtes n'osa jamais marquer sa monnaie de son nom, jusqu'à celui qui s'arrogea, comme roi d'Angleterre, ce qu'aucun autre ne se fût permis, au mépris du roi de France. J'ai nommé Richard Cœur de Lion, investi en 1167 de notre comté par son père, le roi Henri II; mais, ce ne fut que vingt ans après, que, devenu roi lui-même, il répudia de son chef, sur les légendes, le *Carlus rex* pour s'y substituer, lui, *Ricardus*. Nous en avons plus d'un exemplaire à Poitiers.

A sa mort, c'est-à-dire en 1199, Eléonore vint reprendre possession de son Aquitaine et de son comté de Poitou. On ne connaît point de monnaie poitevine de son nom, ni, après elle, de Jean-sans-Terre, son fils, notre comte en 1203.

Philippe-Auguste, qui s'empara du Poitou en 1204, n'en fit point fabriquer non plus, bien qu'il eût, en même temps, mis la main sur le *château de Montreuil-Bonnin*, où Richard avait établi son atelier.

Ce ne fut qu'à l'avénement d'Alphonse I^er^, fils de Louis VIII et frère de saint Louis, que, nouveau comte, presque roi, ce prince fit mettre son intendant à l'œuvre. *Son nom* se substitua naturellement à celui de Richard. Poitiers a quelques-unes de ces pièces, *Alfunsus comes*, et, au revers, *Pictaviensis*.

Lorsqu'il mourut, sans enfants, Philippe III et Philippe le Bel, nos comtes successifs, continuèrent à faire exploiter l'atelier de Montreuil-Bonnin. Nous avons, nous-mêmes, un exemplaire qui le prouve, dans notre médaillier.

Or, en 1316, le comte de Poitou devint roi de France et, quoique donné en apanage, ce comté ne comportera plus les droits régaliens, *réservés expressément par nos rois*.

Ce que je voulais établir seulement, ici, c'est que pendant

Digitized by Google

plus de trois cents ans, du règne de Charles le Chauve à celui de Philippe le Bel, un des priviléges féodaux de nos comtes fut de battre monnaie.

Or, depuis, Poitiers a toujours eu un atelier monétaire, jusqu'à l'ordonnance de 1772, qui l'a définitivement supprimé. Charles VII avait tenu essentiellement, en reconnaissance des *services si bons et si loyaux de ses Poitevins*, à ce que cette faveur fût exceptionnellement maintenue à Poitiers.

Après cette suppression, nous n'en conservâmes pas moins, comme juridiction, notre cour ordinaire des monnaies, dont les archives sont encore au greffe de notre cour d'appel. Nous avons, en outre, écrit l'histoire de notre *hôtel des monnaies*.

Voilà ce que j'avais à dire, mais à titre d'exemple seulement, sur les quelques documents relatifs aux finances que nous avons eu à interpréter pour s'encadrer dans notre histoire.

3° *Justice sous le régime féodal.*

En troisième lieu, notre investigation s'est appesantie en de longs mémoires qui constitueraient presque des volumes, sur les justices féodales.

Un inépuisable chercheur, M. le conseiller de la Fontenelle, avait creusé à fond l'histoire des vigueries, particulièrement en Poitou, et plus tard un autre magistrat bien distingué, lui aussi, M. le conseiller Faye, celle des vigueries de l'Aunis.

« En l'an 900 environ, disait M. de la Fontenelle, les comtes, les vicomtes, et en troisième lieu les viguiers, dans une infinité de localités, dont il a donné la longue nomenclature, rendaient, à des degrés divers, la justice. Chaque

Digitized by Google

circonscription judiciaire s'encadrait, du reste, dans l'étendue territoriale administrative du temps, à peu près comme de nos jours, dans le canton, l'arrondissement et le ressort. C'était l'organisation carlovingienne, mais qui ne devint point héréditaire comme la vicomté, la baronnie et la châtellenie féodales.

» La seigneurie fut assise, elle, sur la terre et le donjon. La suzeraineté s'établit sur le sol, et non sur l'institution précédente de la justice des viguiers. Il n'y a pas de confusion possible, ni de communauté d'origine. »

Nous avons donc dû rechercher ailleurs le point de départ de l'histoire des juridictions, sous le régime féodal, jusqu'à 1789.

Déjà, l'un des nôtres (1), dont la piété filiale a été pour nous si précieuse, que nous avons pu recueillir dans nos volumes, par son entremise, le plus grand nombre des notes inédites de ses ancêtres, nous avait fourni le texte explicatif de sa carte judiciaire du Poitou.

Plus de trois cents justices seigneuriales ressortissaient à la sénéchaussée et au présidial de Poitiers, justices royales, qui avaient été successivement créées dans les provinces, pour que *toute justice* émanant du roi pût être, au besoin et de haute lutte, ramené à ce type suprême de la suzeraineté.

Mais, sous le régime que nous étudions, le fief et la justice se confondaient en quelque sorte comme par une intime corrélation. C'était un principe remontant à Hugues-Capet qui, dès la fin du XI^e^ siècle, avait proclamé la nécessité du caractère patrimonial des fiefs, jusqu'alors viagers, et des juridictions qui en formaient l'apanage. La justice naissait

(1) M. Beauchet-Filleau.

Digitized by Google

en quelque sorte instantanément, comme son fruit naturel, du sol sur lequel le fief était constitué.

Toutefois les lois locales ou les coutumes, la nôtre bien spécialement, comme on l'a dit dans nos Mémoires, avaient mis le plus grand soin à renfermer cette justice féodale en des règles fixes qui lui servaient de limite et de base.

Le seigneur haut justicier, aussi bien que celui dont le fief inférieur ne comportait que la basse justice, ressortissaient également au juge royal, auquel seul il appartenait de dire le dernier et le *vrai* mot de la loi, *verè dictum*.

Je n'ai pas à rappeler, on le comprend, tous les développements qui ont été donnés à ces idées générales, trop sommairement énoncées pour servir de thèse suffisante à ce sujet si grave et si délicat.

Permettez-moi d'en finir en vous disant que nous osons croire l'avoir suffisamment approfondi.

A cette heure, du reste, je n'ai plus qu'à présenter en un rapide tableau le profil des chefs-d'œuvre de notre architecture religieuse et civile, en face ou dans l'enceinte desquels nous évoquerons, comme de glorieuses apparitions, quelques-unes de ces figures d'élite qui rayonnent encore sur notre histoire locale.

ARCHITECTURE DU MOYEN AGE.

A partir du XI^e^ siècle, c'est-à-dire après le fameux an 1,000 dont chacun sait les terribles légendes, un essor inouï se manifesta, pour l'édification à la gloire de Dieu des plus splendides monuments ; ce fut, à la fois, comme un grand cri de délivrance et d'actions de grâces poussé par le peuple chrétien, d'un bout du monde à l'autre.

Les constructions civiles ne prirent pas, de suite, il faut

Digitized by Google

le dire, le même mouvement rapide de résurrection artistique.

A Poitiers, où nous tenons à rester encore renfermés, non sans y trouver tout le charme du patriotisme, nous allons de division en division, selon les règles de l'art, consignées, vous l'ai-je dit, dans nos instructions, nous placer successivement au pied de nos vieux temples et vous dire ce qu'ils nous ont coûté d'études et de veilles.

Nous suivrons, autant que possible, la chronologie de nos trois grands styles, pour saluer en passant successivement chacun de nos principaux types poitevins.

Saluons d'abord, Messieurs, pour l'époque romane, ce que j'appellerai nos souvenirs et nos ruines. Ce que nous ne pouvions plus mesurer du regard, en effet, nous l'avons cherché dans nos chartes, et c'est ainsi que, sous le titre modeste de Mémoire sur le classement des titres de l'abbaye de la Celle, du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, de l'abbaye de la Merci-Dieu, de la collégiale de Saint-Nicolas, l'un de nous (1) a fait connaître de précieux documents historiques qui existent encore dans les archives départementales de la Vienne. La crypte de Saint-Hilaire-de-la-Celle, où saint Hilaire a célébré le service divin, et celle de Saint-Nicolas, au-dessous de son beau chœur du plus pur roman, œuvre d'Agnès de Bourgogne, lequel nous admirons encore, sont de celles qu'on peut classer parmi les curiosités historiques les plus incontestables.

Et, maintenant, procédons à notre itinéraire archéologique, sans trop nous asservir, s'il vous plaît, à l'immobilité de la chronologie, mais en parcourant, en long et en large, le vaste espace de notre superficie de Poitiers.

(1) M. Rédet.

Digitized by Google

Deux chefs-d'œuvre de cette même époque, quoique mutilés encore, sont là placés à chaque extrémité de notre religieuse cité qu'ils semblent garder et protéger, l'un au sud, l'autre au nord, comme des sentinelles avancées. Vous avez nommé Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers et Saint-Jean de Montierneuf. Personne ne s'étonnera de la sollicitude avec laquelle la Société, depuis sa fondation, n'a cessé d'entourer ces vénérables restes, incessamment mêlés à notre histoire non plus seulement locale, mais aussi nationale, depuis tant de siècles. Les historiens (1) de ces deux basiliques et des abbayes qui les ont établies, sont encore dans nos rangs, grâce à Dieu ! Je leur ferais injure, si je supposais que ce qu'ils en ont si savamment dit et écrit, pouvait avoir été mis en oubli par tous ceux qui m'entendent.

1° Nos Mémoires de 1856 et bien d'autres de nos Notices, entre autres celles de M. Nicias Gaillard, vous ont dit pendant combien de siècles nous avons suivi la série des événements relatifs à Saint-Hilaire-le-Grand, depuis la translation des reliques du *grand saint*, en 590, jusqu'à nos jours : la réédification de l'édifice primitif par Clovis ; celle par Adèle d'Angleterre, femme de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, au x^e^ siècle, après les ravages des Normands ; l'interruption de cette construction par les troubles sanglants qui remplissent cette période de notre histoire, et enfin la dernière main à l'œuvre, mise par Agnès de Bourgogne, troisième femme de Guillaume V d'Aquitaine, en l'an 1049, et le 1^er^ novembre, date de sa dédicace. Quelles grâces nous devons rendre, à l'heure actuelle, à tous les dévouements et aux efforts d'intelligence et de générosité, qui viennent de

(1) MM. de Longuemar et de Chergé.

Digitized by Google

reconstituer ce type architectural et historique, presque dans toute sa primitive splendeur. Je serais ingrat, toutefois, si je ne vous rappelais que les descriptions techniques, que l'un de nos vieux antiquaires les plus émérites, M. de la Liborlière, nous dépeignait si fidèlement, à l'aide de ses souvenirs d'enfance, sur son antique basilique, sont loin de se retrouver dans le nouveau monument. Nous sommes si loin, nous, des temps passés, en architecture et en bien d'autres arts !

2° C'est dans notre volume de 1844, que vous avez lu la discussion si sérieuse, qui fixe la fondation par Guillaume VI, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, de cette belle église de Montierneuf, en l'an 1077, son achèvement par Guillaume VII, en 1096, et sa consécration, le 21 janvier, par le pape Urbain II, qui interrompit sa grande prédication pour l'œuvre des Croisades, et séjourna dans nos murs poitevins, à l'occasion de cette solennelle cérémonie de la dédicace, sous l'invocation de la sainte Vierge et des bienheureux apôtres Jean et André.

Mais de ces deux extrémités de Poitiers revenons au cœur même de la ville, devant cet autre joyau d'une date voisine, qu'on appelle la façade de *Notre-Dame-la-Grande*, c'est-à-dire le centre religieux que je pourrais appeler presque légendaire parmi nous, depuis le plus humble fidèle jusqu'aux plus hauts magistrats de la cité, jusqu'aux premiers pasteurs du diocèse. On sait qu'un usage antique, qui était presque une loi, semblait imposer à ces hauts dignitaires de venir déposer leur première prière dans ce sanctuaire vénéré, avant de prendre possession de leur charge.

En regard de ce monument, je parle, d'abord, de la façade, qu'une de nos commissions avait spécialement inspectée, pour la faire décrire dans nos publications. Or, notre rap-

Digitized by Google

porteur de 1839 (1), avec sa plume au lieu de pinceau, ne nous en a pas moins fait un véritable et saisissant tableau, de même qu'une page complète d'histoire sacrée. « C'est un immense bas-relief, entremêlé d'appareils en mosaïques, qui commence à partir du sol et qui se continue jusqu'au sommet du pignon. »

Des ornements de toutes sortes, pleins de relief, enrichissent cette composition artistique très-variée; mais je vous renvoie au tableau, duquel il résulte que les grands sujets religieux, traités par le ciseau du sculpteur byzantin, annoncent la consécration spéciale de l'édifice à la Vierge-mère, et qu'en outre les détails du style, avec quelques pointes ogivales naissantes, indiquent que nous touchons, ici, à la transition, c'est-à-dire à peu près au XII^e^ siècle.

Toutefois cette façade a dû suivre la construction du corps de l'édifice, qui l'a précédée peut-être d'un siècle.

Notre-Dame-*la-Grande* a dû être édifiée, comme la plupart de nos monuments, sur d'anciennes bases. Quelques-uns de nous, Mgr Cousseau entre autres, se fondant sur des transitions très-générales, ne seraient point éloignés d'en reculer l'origine jusqu'à Constantin, en souvenir du voyage de sainte Hélène en Poitou. Du reste, la muraille nord de cette église, dénudée récemment, a montré une portion de sa structure composée de briques romaines mêlées au petit appareil allongé.

Mais Sainte-Radégonde m'appelle et, sans vouloir oublier un monument, peut-être antérieur, d'autant moins qu'il nous doit, en partie, sa conservation, c'est-à-dire la belle tour, pur roman, de Saint-Porchaire, je dois une dévotion particulière à notre reine de France et sainte patronne poitevine. C'est peut-être ce que nous avons de plus po-

(1) M. Lecointre-Dupont.

Digitized by Google

pulaire, que ce lieu vénéré, ce nom béni dans notre Poitou.

Nous vous en avons bien dit l'histoire ; mais chacun, ici, la sait mieux que moi. Seulement je dois vous rappeler le nom de l'auteur de cette monographie, M. Édouard de Fleury, qui fut l'un des nôtres. C'est avant de mourir que sainte Radégonde avait fondé, hors des murs, une église de sépulture pour ses religieuses, sous le vocable de la sainte Vierge. A sa mort, en 587, la sainte y fut inhumée par Grégoire de Tours, sous le tombeau de marbre noir auprès duquel affluent incessamment nos populations depuis plus de treize siècles.

Brûlée par les Normands et rebâtie au x^e^ siècle, cette église fut brûlée de nouveau en 1084, puis reconstruite et consacrée, dans les dernières années du xi^e^ siècle, sous le vocable de la sainte. La grande nef, de style ogival primitif, substituée aux ruines de l'édifice roman à trois nefs, qui avait dû la précéder, fut bâtie en deux fois, au siècle suivant ; mais la belle tour romano-byzantine et le porche qui la précèdent sont contemporains du chœur et de la splendide et triple abside, qui en constituent le chevet.

La sacristie, restaurée par nos soins, et la crypte souterraine sont l'une et l'autre très-remarquables.

Je ne veux, Messieurs, encadrer dans cette procession de nos monuments religieux, ni Saint-Didier, ni Sainte-Opportune, ni Saint-Paul, ni Saint-Cybard, ni Saint-Germain, ni les Augustins, etc., dont nous avons dit les origines.

J'arrive à notre cathédrale, si exceptionnellement grandiose dans ses vastes dimensions de près de cent mètres de longueur et d'un peu moins de trente mètres de largeur, avec une croisée de cinquante-six.

Ce vieil édifice, établi dans la partie est de *la ville épis-*

Digitized by Google

copale, selon un usage antique pour les églises cathédrales, a été lui aussi bâti et rebâti à bien des reprises. Sa structure actuelle qui, pour première date, remonte à 1052, sous Aliénor d'Aquitaine, révèle, par la succession des styles, que trois siècles ont à peine suffi pour l'achèvement d'un tel œuvre. Il ne fut consacré qu'en 1379.

Deux volumes de Mémoires, dus à la plume féconde que vous savez, sont là sur nos rayons, nous représentant l'histoire entière et les plus petits détails d'architecture de ce monument religieux spécialement remarquable.

Chacun me dispense d'y rien ajouter, si ce n'est de redire, après tant d'autres, que notre Saint-Pierre couronne bien la belle galerie de notre architecture religieuse, à Poitiers. Est-il besoin, d'ailleurs, d'être un spécialiste pour admirer, ici? L'immensité parle autant, dans cet œuvre de pierre, à tous les yeux, pour peu qu'ils soient ouverts, que son incomparable majesté.

Que serait-ce, Messieurs, si je pouvais, avec l'auteur (1) de l'histoire de notre cathédrale, vous faire entendre l'harmonie de langage du symbolisme religieux qu'il a su faire résonner dans les innombrables détails de cette noble et sévère architecture? Je dois me soustraire à cette jouissance et vous en priver vous-mêmes.

Il me suffira d'ajouter qu'au point de vue de l'art, Saint-Pierre, par la durée de son édification, touche à la fois aux deux plus grandes époques de l'architecture, au roman de transition et au gothique le plus pur, lequel avait atteint au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, son apogée véritable.

Enfin, en suivant toujours notre ordre chronologique et la série des divers styles, nous avons, en passant, donné

(1) M. l'abbé Auber.

Digitized by Google

quelques coups d'œil sur le seul type religieux qui nous reste du commencement du XVII^e^ siècle. Je veux parler de la chapelle du Lycée, fondée en 1608, édifiée par les jésuites qui dirigeaient nos deux colléges de Sainte-Marthe et du Puygarreau. « Elle se compose, disait M. Foucart, d'une seule nef. La sculpture, la peinture, la dorure ont été employées, avec la prodigalité du genre renaissance, à la décoration de l'autel et du rétable. Le tabernacle, orné d'incrustations d'écaille et de divers métaux, est d'un travail précieux. »

Il est temps d'aborder enfin notre architecture civile; et comme j'ai dû me concentrer à Poitiers, pour l'indiquer comme simple exemple et comme centre de nos travaux, à Poitiers même, je réduis cette partie de ma tâche à cet autre centre qui domine, autant par son histoire que par sa structure élevée et imposante aussi, tous les autres monuments de cet ordre.

Nous avons presque tous, Messieurs, dit, à divers points de vue, chacun notre mot de notre vieux palais des comtes du Poitou; mais nos deux historiens spéciaux ont été MM. Jeannel et Pilotelle. Ce dernier, surtout, nous en réservait l'histoire complète, le jour même où la mort l'a surpris avant l'âge et où il mettait lui-même la dernière main à la grande restauration de la majestueuse salle des gardes de ce palais.

« Il y a, disait M. Jeannel, dans tout édifice historique, deux choses à considérer : les pierres, les murailles, qui en sont pour ainsi dire le corps, et les événements dont il a été le théâtre et dont il a été l'âme et la vie. »

L'origine de la plupart de nos monuments poitevins, il faut l'avouer à notre désespoir, mais peut-être à leur

Digitized by Google

honneur, se perd, ou à peu près, dans la nuit des temps. Plus d'un historien a cru pouvoir conjecturer qu'il y avait lieu de faire remonter jusqu'à l'empereur Julien, en 357, la pose de la *première pierre* de notre palais de justice.

Il est vrai que nos fouilles de 1870, sur l'enceinte romaine, nous ont révélé, tout au moins, que ses substructions étaient d'appareil romain. Comment ces grands constructeurs n'eussent-ils pas eu l'instinct d'utiliser le point culminant de cette cité, qu'ils destinaient à planer en capitale puissante sur toute la province ?

N'était-ce pas le sommet de leur citadelle, sur la limite même de leur enceinte militaire ?

Aussi, combien de fois, dans le cours des siècles, ce géant de pierre a-t-il servi de point de mire aux assiégeants du dehors, aux Visigoths au v^e^ siècle, aux fils de Clovis au VI^e^, deux fois aux Normands au IX^e^, malgré les reconstructions et réparations qu'y avaient faites Pépin et Charlemagne, à la fin du VIII^e^ siècle !

Or, c'est la puissance féodale, une fois enracinée dans le sol, qui le releva presque définitivement.

C'est Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, qui l'édifia complétement à la fin du XI^e^ siècle, et en fit le siége de *sa cour* (*Aula*), nom qui lui fut dès lors attribué.

Après un tremblement de terre, en 1084, nouvelle ruine et nouvelle réédification. Les *murs romans* de la salle des gardes disent d'eux-mêmes qu'ils remontent, du moins en partie, à l'architecture de cette date, sous le règne du duc Guillaume Geffroy. L'autre partie, dessinant déjà la forme ogivale, est évidemment une suite postérieure de cette construction grandiose.

Puis, en 1346, incendié par les Anglais qui, par ruse de guerre, avaient surpris ses défenseurs, le palais devait en-

Digitized by Google

core être relevé, cette fois en 1395, par Jean de Berry, auquel le roi Charles V, son frère, avait donné le comté de Poitou.

Voilà le tableau synoptique de l'histoire monumentale de cet antique édifice.

Ce fut ce comte essentiellement architecte qui compléta l'œuvre des Guillaumes par cette belle façade méridionale, d'un style si différent, mais magnifique hors-d'œuvre, qui depuis bientôt cinq siècles se tient fièrement debout en face des admirations unanimes qu'il inspire.

Nous n'y voyons plus seulement, comme couronnement, cette grande statue du Guillaume *Tête-d'Étouppes* arrachée par la tourmente révolutionnaire, à l'aide d'une corde, au dire d'un témoin oculaire, qui l'avait attesté à M. Jeannel.

A côté de cette façade et en retour d'équerre, incliné vers l'est, régnait aussi, féodalement du moins, le signe extérieur de l'autorité du temps, c'est-à-dire la quadruple tour de laquelle relevaient tous les fiefs du Poitou.

C'est notre tour *Maubergeon*, dont l'étymologie a donné lieu à bien des fables, mais qui signifie surtout, d'après le sens germanique du mot *malberg*, qu'elle était le *haut lieu* des *mals* ou audiences des comtes suzerains.

Or savez-vous, Messieurs, ce que vous diraient ces pierres entassées, si notre histoire pouvait leur prêter ses échos? Permettez-moi de vous attester naïvement qu'elles auraient à vous révéler tout ce que votre Société des antiquaires a dit chaque année devant ses concitoyens, et écrit pour la postérité dans ses soixante volumes de publications, et ce que pourront y ajouter nos successeurs.

Elles vous diraient que, dans sa détresse, le roi Charles VII, qui nous avait trouvés là, nous Poitevins, comme les derniers et, disait-il, les *plus fidèles* sauveurs de sa

Digitized by Google

monarchie et de la nationalité française, était venu leur demander asile ; qu'il y avait écouté, puis enfin compris les *voix* de la libératrice Jeanne d'Arc ; qu'il y avait installé pendant dix-huit années la justice souveraine de son Parlement ; que, plus tard, les rois ses successeurs y députèrent presque périodiquement les sommités de la magistrature française, pour y tenir les Grands-Jours et rendre la justice aux *petits à l'égal des grands ;* elles vous diraient enfin que, successivement, dans ces enceintes consacrées par le temps, des juridictions moins élevées, mais non moins dignes, dont nous avons écrit l'histoire, se sont assises pour y distribuer la même justice aux *peuples*, au nom de souverains bien divers, sans doute, mais au-dessus desquels la magistrature n'oubliera jamais, j'espère, d'élever comme souveraineté supérieure, la vérité, l'équité, la loi, indivisible trinité, qui seule gouverne et dicte ses arrêts.

Enfin, autres monuments civils, que je ne puis, hélas ! que citer d'un seul mot, la Prévôté, l'hôtel du Puygarreau, spécimens des architectures si riches du XVI^e^ siècle.

J'en ai fini. Si je ne m'abuse, ce sommaire trop long et trop informe, quoique bien incomplet encore, offre tout au moins, à cet auditoire poitevin qui l'a suivi si patiemment, autant que de la nôtre, les éléments principaux de sa propre histoire. Sur ce canevas, si peu relié qu'il soit, il me semblerait désormais facile à une plume habile et bien trempée de tisser un tableau saisissant des événements les plus mémorables qui, depuis dix-huit cents ans, se sont déroulés dans nos murs.

Je me reproche pourtant, Messieurs, même à cette heure, d'avoir commis un grave oubli. J'ai dit les faits principaux de notre histoire, mentionné des institutions, relevé quelques ruines, fait ressortir le relief de nos monuments les

Digitized by Google

plus frappants par leurs origines et leurs proportions ; mais ai-je bien su faire circuler dans la série de siècles que nous venons de parcourir l'âme et la vie des générations qui s'y sont succédé ? Si nous avons fait parler les pierres, avons-nous dit, n'aurions-nous pas dû prêter l'oreille à la voix de nos grandes personnalités historiques poitevines, que nous avons également classées, siècle par siècle, dans nos galeries ?

Depuis saint Hilaire et saint Martin, qu'un autre évêque, Mgr Cousseau, nous a peints sous des couleurs si touchantes et si édifiantes, au IVe siècle ; saint Maximin de Trèves, du même siècle, et saint Maximin de Poitiers, du VIIIe, mis en regard l'un de l'autre par l'érudition d'un de nos vénérables confrères ;

Puis, en un autre ordre d'idées, au Xe siècle, le duc Guillaume Fier-à-Bras et la duchesse Emme, par M. de la Fontenelle ; au XIe, Girard, trésorier de Saint-Hilaire, évêque de Limoges, par M. Faye, et Raoul Ardent, savant poitevin, par M. Touchard ;

Au XIIe, Geoffroi de Mauléon, abbé des Fontaines, par Mgr Cousseau, et Pierre de Poitiers, grand prieur de Cluny, par un des nôtres ;

Au XIIIe, Philippe, trésorier de Saint-Hilaire, chapelain d'Alphonse, comte du Poitou, par le même ; et aux XIVe et XVe, le cardinal Simon de Cramaud, par l'auteur des biographies des saints Maximin, cités précédemment ;

Au XVe siècle encore, le cardinal la Balue, par M. Bourgnon de Layre, et Pierre Mamoris, curé de Sainte-Opportune, par M. Bonsergent ; au XVIe, Langlois de Belestat, médecin renommé de ce siècle, par M. de la Lande ; Pierre de Chouppes, guerrier ; Guyder de Fontenelles, guerrier ; Jacques de Hillerin, conseiller au Parlement de Paris ; le

Digitized by Google

président Barnabé Brisson, biographie bien remarquable, par M. Nicias Gaillard; Jean de La Haye, lieutenant général du Poitou; les Robert, du Dorat, magistrats et écrivains; Salmon Macrin, poëte latin, par M. Boulnier; le fameux veneur Jacques du Fouilloux, par M. Pressac; Louis II de la Trémouille, par l'un de nos secrétaires, celui que je ne nomme jamais, vous ai-je dit; le duc Henry de la Trimouille, par un autre confrère;

Jusqu'à nos biographies remarquables des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles: des Girouard, sculpteurs poitevins; François de Nuchèze, vice-amiral; dom Rivet et l'histoire littéraire de la France; enfin, de notre bénédictin dom Fonteneau, auquel nous devons tant, par M. Foucart, et notre intendant du Poitou, M. de Blossac, par M. Pilotelle, par lequel nous touchons à la grande limite imposée par nos statuts, c'est-à-dire à la date mémorable placée en deçà de nos révolutions.

J'en pourrais citer bien d'autres encore, Messieurs; mais ces noms propres vous disent assez par eux-mêmes combien notre province a produit de notabilités, dans toutes les sphères de l'intelligence, de la science et des situations sociales.

Que je serais tenté d'ajouter encore l'histoire de nos grandes maisons poitevines ou provinces limitrophes: des Bourbon-Montpensier, de la maison princière de Pons; de celle de Châtellaillon, en Aunis, par M. Faye; de celle de Rochechouart, par M. Nouveau; de la maison d'Amboise, par M. Cartier; de Gouffier de Mauzé, par M. Fayè. Enfin, nos généalogies de familles: des La Messelière, par notre si regretté Félix du Puis; de Gillier, par M. d'Argenson; de Marans, par le même; de Beaumont-Bressuire, par M. Touchard; de la famille Descartes, par l'abbé Lalanne; de celle

Digitized by Google

de Grugy-Marsillac; de la famille Drouauld des Bretignières, par M. Bourgnon de Layre; de Brilhac, par un autre, etc., etc.

N'est-ce pas encore là de la véritable histoire locale, toujours ancienne et toujours vivante?

Or, voilà notre œuvre de près de cinquante ans non pas achevée, il s'en faut, mais dont nous commençons, vous disais-je, la seconde série, pour en léguer la suite quand Dieu l'aura décidé, bientôt peut-être, pour quelques-uns de nous, à nos chers successeurs qui seront, je n'en doute pas, nos fidèles exécuteurs testamentaires.

Aussi bien, Messieurs, notre Société naissait, comme je l'énonçais en commençant, il y a plus de quarante-quatre ans, au nombre de cinq d'abord, de vingt-cinq un mois après, de plus de cent membres associés, au bout d'un an.

Nous avons *crû et multiplié* bien au-delà de nos prétentions, même de nos espérances, puisque nos tableaux contiennent, à l'heure où je vous parle, près de trois cents noms, dont plusieurs sont inscrits parmi les correspondants du ministère de l'instruction publique et membres des sociétés savantes, nos correspondantes, le plus en renom dans le monde de la science et des lettres.

Voyez le produit de cette sorte d'association mutuelle et de cette confraternité de l'esprit, c'est-à-dire du travail intellectuel et de la science du passé : nos rayons de bibliothèque, au milieu desquels vous nous faites l'honneur d'accepter si gracieusement notre modeste hospitalité, le proclament tout haut, par les 5,000 volumes contenus dans leurs casiers. Tel est, en effet, le plus liquide et le plus inestimable profit de nos opérations d'échange et de notre collaboration générale : 5,000 tomes pour 60, voilà le produit total de notre multiplication.

Digitized by Google

Un autre rapprochement qui a sa valeur aussi, doit vous être également signalé. Nous acceptions avec reconnaissance, à notre début dans la vie, les hospitalités nécessaires pour servir d'abri provisoire à nos réunions : le premier jour, le salon artistique de l'un de nos *cinq* premiers fondateurs, M. Du Puis-Vaillant ; la seconde fois, un *autre centre* offert par l'autorité municipale qui, jusqu'au dernier moment, nous ne l'oublierons jamais, nous a généreusement recueillis, nous et nos collections.

Or, ce centre de notre seconde assemblée, savez-vous quel il était? Cette salle même, autrefois dite la *librairie* de l'Université, dont quelqu'un de nous pourrait vous conter fort agréablement la vieille histoire, celle dans laquelle nous avons l'honneur de vous recevoir aujourd'hui. Dès ces premiers instants, Messieurs, cet asile devait nous porter bonheur. Nous avons, en effet, la bonne fortune de pouvoir vous dire que la Société, désormais reconnue établissement d'utilité publique, a pu se créer un foyer, voire même un hôtel, à elle propre et définitif, qu'elle est ici *chez elle*, en un mot, vous priant humblement, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien vous y croire et vous y trouver à l'aise autant que chez vous-mêmes.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1878,

Par **M. Philippe RONDEAU**, secrétaire,

Conseiller à la Cour d'appel.

Mesdames,

Messieurs,

Je remplis tout d'abord un pieux devoir en adressant, au nom de la Société des antiquaires de l'Ouest, un sympathique souvenir à ceux de nos confrères que la mort nous a ravis depuis notre dernière séance publique.

Hélas, hier encore nous suivions un cercueil ! M. Marcellin Bréchard n'était avec nous que depuis quelques mois ; mais sa haute capacité était notoire, et plus d'une fois, sans doute, notre conseil eût fait appel à cette expérience des affaires et à cette sagesse qui s'étaient si longtemps manifestées avec éclat dans les conseils de la cité.

Quatre de nos confrères qui l'ont précédé dans la tombe étaient du moins pleins de jours, et l'on peut dire que leur œuvre était accomplie : M. Nallet, de Poitiers ; M. Drot, notre ancien maître ; M. de la Saussaye, l'éminent archéologue et l'historien du château de Blois ; enfin M. André

Digitized by Google

qui, devenu conseiller à la Cour de Rennes, conservait avec nous d'affectueuses et utiles relations. Nous suivions avec intérêt ses publications, et nous connaissons son *Catalogue du musée de Rennes*, un modèle.

Deux autres confrères, au contraire, ont été frappés dans la force de l'âge et du talent : M. Jules de Lalande, près de nous, et M. Albert Albrier, à Dijon.

M. le président s'est fait, pour chacun d'eux, à mesure que nous arrivait la triste nouvelle, l'interprète autorisé de nos regrets, en retraçant à traits rapides la vie du défunt, et en rappelant avec soin ses titres scientifiques.

A quoi servirait d'évoquer encore de douloureux souvenirs ?

Une de ces douleurs est pourtant si profonde que je ne m'y puis soustraire. Nous allions reprendre nos travaux quand nous apprîmes que M. Ragon venait de s'éteindre. Sa mort fait un grand vide. Nous ne pouvons croire encore que nous ne verrons plus sa sympathique et belle figure; que nous n'entendrons plus sa voix persuasive qui savait si bien nous entraîner partout où son esprit, amoureux des recherches et des aventures, voulait nous conduire. On le suivait malgré soi le long de ces voies romaines, dont quelques noms défigurés suffisaient à lui faire retrouver la trace. Telles étaient, Messieurs, la finesse de ses aperçus, la rigueur de ses déductions et l'entraînement de sa logique que si, par une supposition impossible, nous eussions tout à coup acquis la certitude qu'il se trompait, et que la voie romaine passait par d'autres points que ceux qu'il marquait avec tant de science et de précision, nous eussions, je crois, donné tort aux Romains !

Plusieurs confrères ont quitté la Société en même temps que les fonctions qui les retenaient à Poitiers : M. le pre-

Digitized by Google

mier président Jac, MM. Vallette, Collignon d'Haraigne et Boudet.

D'un autre côté, Messieurs, la Société a la satisfaction de compter, depuis un an, trente-cinq membres nouveaux, dont vingt-quatre résidants.

Ces vingt-quatre sont : MM. de Nettancourt, Poirault, Druineaud, Louis Lepetit, Charles Coyreau-Desloges, Georges Barilleau, Arnold Mascarel, Taunay, colonel Barbault de la Motte, Auguste Duchastenier, de Hillerin, Léon Bodin, baron de Lamberterie, de Laffont, Louis Dupré, Perlat, photographe ; Henri Taudière, Genesteix, Baugier, Marcellin Bréchard, Eugène Audinet, Maximin Autellet, docteur Pouliot et Bergeron.

Les dix membres non résidants sont : MM. Besnou, Beaupoil, Bourgain, le baron d'Huart, Chasseloup de Châtillon, Jules Jourdan, l'abbé Jarlit, Adrien Imbert, Favraud et Beguin-Desvaux ; enfin, un membre correspondant, M. Alexandre de Lubouski, gentilhomme russe.

Jamais la Société n'avait eu, jusqu'à présent, à prononcer autant d'admissions en quelques mois. Honneur soit à ceux de nos confrères qui, par leurs écrits, par leurs recherches incessantes et leurs heureuses découvertes, attirent à nous tant d'esprits éclairés, désireux de s'instruire encore de ce qui concerne l'histoire, les monuments et les arts du pays natal !

Passons donc en revue d'abord les écrits publiés dans le cours de cette année.

Le volume de Mémoires qui porte la date de 1877, forme le tome premier d'une série nouvelle. Il est entièrement rempli par une étude féodale de M. le major de Fouchier, qui a pour titre : *La Baronnie de Mirebeau du XI^e^ au XVII^e^ siècle.*

Digitized by Google

Disons de suite que l'on trouve insérée dans nos Bulletins la majeure partie d'un autre travail sur Mirebeau, par l'un de nos jeunes confrères, M. Ernest Roblin, docteur en droit, avec ce titre : *La ville de Mirebeau en Poitou pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.*

Ces deux ouvrages se font suite, et l'on voit se dérouler, en les lisant, les principaux faits accomplis dans le petit pays dont la capitale est Mirebeau, depuis le XI^e^ siècle jusqu'à 1789.

Le travail de M. le major de Fouchier est le fruit de bien des années de patientes recherches. S'il n'a pas écrit l'histoire complète de Mirebeau, qu'il envisage surtout sous le rapport féodal, il a du moins mis au jour des documents précieux d'une incontestable authenticité, qui pourront être utilement consultés par tous ceux qui voudront écrire sur l'histoire du Poitou, de l'Anjou et de la Touraine.

Après avoir fait connaître tous les seigneurs de Mirebeau depuis le XI^e^ siècle jusqu'à l'année 1628, où le duc de Roannais vendit sa seigneurie au cardinal de Richelieu, l'auteur passe à l'histoire particulière de chacun des fiefs dépendant de cette seigneurie.

Ici une sorte de découragement s'empara de lui; il constate que l'histoire féodale des campagnes est encore à faire, et il déclare qu'elle est devenue presque impossible par la disparition d'un nombre considérable d'anciens titres.

« J'aurais voulu, dit-il, me transporter au foyer de cha-
» que demeure ; rétablir pour un instant les rapports so-
» ciaux, politiques ou administratifs de leurs habitants,
» guerriers ou cultivateurs, nobles ou roturiers ; faire re-
» vivre enfin moralement tous ces groupes et reconstituer
» géographiquement le sol arrosé des mêmes sueurs et rougi

Digitized by Google

» du même sang. Tel avait été le désir sinon l'espoir de ma » pensée la plus intime. »

M. le major de Fouchier a du moins réalisé cette pensée autant que le permet l'insuffisance des documents qui ont échappé à l'action destructive du temps et des hommes.

Son histoire s'arrête au moment où le grand cardinal décide que Mirebeau ne sera plus rien, et que tout, jusqu'aux pierres de son château, sera transporté dans la nouvelle ville qui s'édifie par ses ordres et qu'il appelle de son nom : Richelieu.

C'est à ce moment que M. Ernest Roblin prend la plume, une plume élégante et fine, avec laquelle le jeune écrivain s'abandonne à toute sa verve et charme le lecteur soit en lui racontant les tracasseries sans nombre que subit ou fait subir Me Ragonneau, maire de Mirebeau, soit en peignant, d'après le journal manuscrit qu'il tenait avec grand soin, les émotions bourgeoises de Me Nicolas Auriau, notaire royal audit lieu, soit enfin par le récit de la rivalité des Cordeliers et des Récollets.

On croirait parfois lire en prose un chapitre du *Lutrin*.

Au surplus, je ne puis rendre nettement l'impression que produit le récit de cette agitation incessante et de ces querelles continuelles dans ce petit pays, qu'en évoquant des romans ou des comédies que vous connaissez tous, et dont le titre seul vous en dira plus qu'un long commentaire. Ce sont des *Scènes de la vie de province* aux XVIIe et XVIIIe siècles ; ou bien encore, comme dans Shakespeare, *Beaucoup de bruit pour rien ;* ou, si vous aimez mieux, *Des tempêtes dans un verre d'eau.*

Après la lecture de ces deux ouvrages, Messieurs, une question s'est posée dans mon esprit. Pourquoi Mirebeau, habité au moyen âge par les personnages les plus célèbres

Digitized by Google

et témoin d'événements considérables, n'éveille-t-il pas, dans la pensée, comme tant d'autres lieux, les glorieux souvenirs de son passé ?

Que l'on parcoure, par exemple, les campagnes qui nous environnent et partout, aux quatre points de l'horizon, l'imagination, en les traversant, évoquera comme malgré elle de grands noms et de grandes choses.

Au nord, la lutte des Sarrasins contre les Francs ; au sud, celle de Clovis contre Alaric ; à l'est, le prince Noir et Jean le Bon ; comme plus loin, à la Rochelle, on songe à l'héroïsme de Jean Guiton ; comme à Taillebourg on croit voir toujours, planant sur ses belles prairies, la grande ombre de saint Louis.

Au contraire, à l'aspect de Mirebeau, l'âme reste insensible. Cependant sa forteresse a soutenu des siéges mémorables, et son château a eu pour habitants trois princes qui sont, à eux trois, la personnification même du moyen âge.

L'un est le type de la chevalerie, Richard Cœur de Lion ; l'autre, du tyran sans foi comme sans pitié, Jean-sans-Terre ; puis l'enfance persécutée, victime innocente de l'ambition barbare, le jeune et charmant Arthur de Bretagne ; enfin, avec eux et au-dessus d'eux, cette femme illustre, successivement reine de France et reine d'Angleterre, souveraine par l'esprit et par la beauté, cette Alienor d'Aquitaine, à qui Poitiers a dû ses franchises et l'avantage d'avoir été longtemps le séjour de la cour la plus polie qui fût alors.

D'où vient, Messieurs, cette injustice de la renommée ? Elle a plusieurs causes : je n'en dirai qu'une. Jusqu'à présent, aucun historien, que je sache, ne s'était attaché spécialement au Mirebalais.

Digitized by Google

Aujourd'hui, cette contrée a du moins la bonne fortune que deux écrivains de mérite viennent de s'occuper d'elle : l'un en racontant son âge héroïque ; l'autre les temps qui suivirent, alors que Mirebeau n'était plus qu'une de ces heureuses petites villes qui n'ont pas d'histoire.

Les deux ouvrages que je viens d'analyser, sont les plus considérables de notre dernier volume et des quatre Bulletins de 1878. Mais soit dans les Bulletins, soit en dehors même de nos publications, j'ai à vous citer encore bien des travaux de diverse nature dus à la plume de quelques-uns de nos confrères.

Ainsi M. Ragon avait préparé pour la Sorbonne une lecture sous ce titre : « Comment il faut lire la carte de Peu» tinger entre *Brigantione* (Briançon) et *Loco* (Luc-en-Diois).» C'était le résultat d'un dernier effort : la maladie l'empêcha de faire cette lecture ; mais son manuscrit restera dans nos archives comme un précieux souvenir.

M. Grimouard de Saint-Laurent a eu l'heureuse idée de résumer en un seul volume, sous le titre de *Manuel*, les six tomes de son *Guide de l'Art chrétien*.

M. Alfred Richard a publié, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, la description d'un manuscrit appartenant à notre confrère, M. de Crochard, et que l'on attribue à Anne de Bretagne. On lui doit en outre une nouvelle édition des œuvres de Jean Drouhet, maître apothicaire à Saint-Maixent.

M. Bonvallet a dressé la généalogie de la maison de Poutier de Sone, d'après des titres originaux et des documents authentiques.

N'oublions pas non plus une suite de lectures intéressantes faites à nos séances mensuelles par M. le vicomte de Lastic-Saint-Jal sur deux Poitevins célèbres par leur exis-

Digitized by Google

tence aventureuse, le chevalier de Méré et Geoffroy de Limon; ni la notice de M. de Nettancourt sur un manuscrit du XV^e^ siècle, contenant des pièces et des exorcismes pour conjurer l'orage; ni celle de M. Alfred Richard sur trois gardes de la librairie du roy, du nom de Sauzay, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles; ni enfin le mémoire de M. le président de Gennes sur l'ancienne famille poitevine des Légier, et l'intéressant document communiqué à ce sujet par le R. P. de la Croix.

Combien d'autres travaux, Messieurs, je suis forcé d'omettre pour arriver à deux ouvrages bien différents l'un de l'autre, produits l'un et l'autre après d'immenses labeurs, et par deux hommes qui sont l'honneur de la science et le nôtre.

Je veux parler du tableau synoptique des monuments archéologiques de la Vienne, dressé par M. de Longuemar, en vue de l'Exposition universelle de 1878 où il a figuré dans les galeries anthropologiques, et du *Dictionnaire topographique de la Vienne*, par M. Rédet. Ce dernier ouvrage est à lui seul un monument qui n'aura pas coûté moins de vingt années de travail. Exécuté sur l'invitation du Gouvernement, il est en ce moment à l'Imprimerie nationale, et le monde savant l'attend avec une impatience que justifie la renommée de son auteur.

Tout ce qui précède, Messieurs, pourrait vous donner lieu de penser que cette année encore nous nous sommes surtout occupés d'histoire. Cependant, quel que soit l'intérêt qui s'attache aux œuvres historiques que je viens de vous signaler, les fouilles et les découvertes dont j'ai maintenant à vous entretenir, donnent certainement à l'archéologie proprement dite le premier rang dans l'ensemble des travaux de la Société en 1878.

Digitized by Google

Et encore ai-je le regret de ne pouvoir vous parler avec détail ni de la découverte d'une tour romaine à Poitiers, dans l'enclos de M. Château, rue des Incurables ; ni du déblaiement continué sous l'inspiration de M. Richard dans l'ancienne église Saint-Léger, de Saint-Maixent, où l'on a mis à jour non-seulement une crypte remarquable, mais les allées en pente douce qui y conduisaient des deux bas-côtés de l'église ; ni enfin des fouilles pratiquées tout récemment par M. Ledain sous un dolmen et deux tumulus dans l'arrondissement de Bressuire.

Je ne veux point abuser de votre attention bienveillante, et j'ai hâte d'arriver aux recherches qui ont été faites, depuis un an, dans le sol même de Poitiers.

En 1870, il vous en souvient, Messieurs, une commission fut chargée d'explorer à nouveau l'enceinte gallo-romaine de Poitiers. Le rapport fut l'œuvre de M. Ledain et valut à la Société l'honneur d'un prix aux réunions de la Sorbonne.

Des beaux débris de sculpture retrouvés à profusion dans les murs de cette enceinte, il avait conclu que Poitiers était bien du temps des Romains une cité considérable, telle que le dit Ammien-Marcellin, qui l'appelle la seconde ou la troisième ville de l'Aquitaine ; c'est-à-dire qu'elle devait renfermer des temples, des bains, des portiques, des arcs de triomphe en rapport avec son magnifique amphithéâtre.

Acceptant cette indication, l'un de nos plus nouveaux confrères, le R. P. Camille de la Croix conclut que, si tant de grands monuments avaient été détruits à la hâte pour servir de matériaux aux murs que la frayeur des peuples élevait contre le flot des envahissements barbares, on n'avait pas dû prendre le temps d'en arracher les fondations, que des fouilles feraient certainement découvrir.

Digitized by Google

Il se mit à l'œuvre. Aux premiers coups de pioche, il reconnut la justesse de ses prévisions. Sur l'emplacement de l'église de Saint-Hilaire-de-la-Celle, aujourd'hui le couvent des Carmélites, il trouva des murs romains. Il acquit en même temps la certitude de ce fait, bien précieux pour l'histoire ecclésiastique de Poitiers, que, sous la chapelle actuelle, existent encore les restes d'une chapelle édifiée par les soins de saint Hilaire lui-même.

Etudiant alors avec ardeur tous les écrits qui traitent de l'ancienne topographie de la ville, il entreprit bientôt de nouvelles fouilles dont les résultats dépassèrent ses espérances.

Grâce à l'obligeance de M. Sauvage, pharmacien, rue des Trois-Rois, qui voulut bien mettre à sa disposition un jardin qu'il possède près de l'ancienne église Saint-Germain, il ne tarda pas à rencontrer, mais à une grande profondeur, des ruines romaines ayant appartenu à des thermes.

Toutes les substructions encore existantes ne purent être mises à jour, mais il fut facile à notre savant confrère, par des mesures exactement prises, de reconnaître que c'était un établissement considérable, digne d'une grande cité, et que ces thermes renfermaient, outre les baignoires et les étuves, des salles de conversation et de lecture, un gymnase et des portiques.

Ce premier succès, qui eût suffi à tout autre, n'est pour l'infatigable investigateur qu'un encouragement et comme un point de départ. Ces fouilles sont à peine suspendues qu'il en entreprend de nouvelles.

Dans la rue du Pigeon-Blanc, il découvre une vieille tour de l'enceinte, bâtie, détail curieux, sur les ruines d'une maison romaine.

Digitized by Google

C'est encore une maison romaine qu'il reconnaît profondément enfouie sous le sol de l'église Saint-Savin.

Près de Sainte-Radégonde, dans l'emplacement même de l'antique monastère de Sainte-Croix, il retrouve des caves dont le souvenir s'était perdu depuis la fin de la domination anglaise. Ceux qui vivaient au-dessus d'elles ignoraient leur existence; tandis que les touristes anglais, ayant à la main leur *Guide* écrit d'après des documents qui ne se trouvent qu'en Angleterre, demandaient vainement ces souterrains à leurs *cicerone*.

Enfin sur le haut plateau des Dunes, à côté de la Pierre-Levée, il vient de découvrir et il commence à explorer une vaste nécropole; lui-même vous dira dans un instant ses riches découvertes.

Mais il ne suffisait pas de découvrir : il fallait mettre le plus tôt possible les archéologues en mesure de suivre et au besoin de contrôler de si importants travaux. Pour les habitants de Poitiers, rien de plus simple. Dès qu'une fouille était assez avancée, le R. P. de la Croix s'empressait d'inviter, par la voie des journaux, toutes les personnes qui y prenaient intérêt, à vérifier elles-mêmes, sur le terrain, les résultats obtenus.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont répondu à ces appels, et vous ne me contredirez pas si je proclame que vous êtes revenus souvent émerveillés de ce qui vous avait été montré. Mais aussi quel guide vous aviez? Avec quelle courtoisie et quelle obligeance inépuisable le savant directeur de ces fouilles en faisait-il les honneurs à ses invités?

Vous l'avez vu là, sur son champ de bataille scientifique, entouré d'une escouade d'ouvriers dressés par lui à ces sortes de recherches; tout à la fois archéologue, ingénieur,

Digitized by Google

architecte, dessinateur ; mettant souvent lui-même la main à l'œuvre, et toujours le premier au danger lorsqu'une galerie creusée dans des terres friables pouvait exposer les travailleurs.

Cependant il importait de faire connaître également au loin toutes ces découvertes. Sur nos instances, le R. P. de la Croix avait préparé, pour les dernières réunions de la Sorbonne, un travail sur les *Thermes romains de Poitiers*. Par suite d'un retard impossible à éviter, cette lecture ne put être faite à Paris ; mais un mois plus tard elle fut donnée au Congrès de la Société française d'archéologie qui venait de s'ouvrir au Mans : et le succès en fut tel, que le conseil de cette savante Société, en témoignage de sa sympathique admiration pour des travaux de cette importance, accomplis dans des conditions si difficiles, a décerné au R. P. de la Croix une médaille de vermeil.

On peut dire que, sous le rapport des découvertes archéologiques, l'année 1878 a été pour nous une suite de surprises.

D'autres surprises, mais d'un ordre bien différent, nous étaient encore réservées.

Il y a un an, le jour même de notre dernière séance publique, s'éteignait à Poitiers un vieillard inconnu de la plupart d'entre nous. Cependant, depuis longtemps une amitié fidèle le tenait au courant de nos travaux, lui inspirait l'intérêt qu'ils méritent, et, par suite, avait plusieurs fois servi d'intermédiaire pour des présents dont le voile de l'anonyme nous avait toujours caché la source.

Nous apprîmes en même temps la mort de M. Picault, les dons discrets qu'il nous avait faits pendant sa vie, et le legs qu'il nous laissait d'une somme importante et d'un immeuble.

Digitized by Google

Cet immeuble, Messieurs, est tel qu'il pouvait convenir à une société d'archéologie : c'est un beau dolmen avec le bois sacré qui l'entoure.

La cause déterminante de ce legs avait été l'acquisition, si lourde pour nous, des vastes salles où nous avons l'honneur de vous réunir ce soir. Notre premier soin fut de faire dire dans la chapelle même de l'ancienne Université, qui en dépend, et qui était alors consacrée au culte, une messe pour le repos de l'âme du généreux défunt, et de décider, en témoignage de reconnaissance, que son nom serait et demeurerait inscrit sur nos registres, avec ce titre : *bienfaiteur de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

Une autre distinction exceptionnelle vient d'être accordée par la Société à l'un de nos plus respectables confrères, que nous sommes heureux de compter parmi nos membres résidants. Quand bientôt, Messieurs, vous pourrez parcourir notre musée complétement installé, vous y admirerez un certain nombre de meubles, d'armes, d'ornements des deux derniers siècles que les plus riches collections nous pourraient envier. C'est à l'affectueuse générosité de M. de la Brosse que nous devons ces dons précieux, et c'est en témoignage de sa gratitude que la Société a décidé que M. de la Brosse serait *membre d'honneur*, titre tout à fait exceptionnel, qui n'a été déféré, jusqu'à présent, qu'à M. le comte de Massignac et à M. le duc de Luynes.

Beaucoup d'entre vous, mes chers confrères, ont bien voulu enrichir encore cette année, par quelques présents, notre bibliothèque ou nos collections. Vos dons sont dans notre musée, vos noms sont dans nos Bulletins, et notre reconnaissance est inscrite dans nos cœurs. Mais, excusez-nous si nous sommes forcés, faute de temps, de ne point vous nommer ici ; vous êtes de la famille, et la Société doit

Digitized by Google

faire les honneurs de chez elle, surtout à ces généreux étrangers qui, ne lui étant attachés par aucun autre lien que ceux de la sympathie, se sont empressés de lui offrir ce qu'ils savaient être pour elle intéressant à recevoir.

Que la famille Normand, M. Sylvain Plat, M. le docteur Lestrade, M. Toupet des Vignes, M. Vanier, suppléant du juge de paix à Poitiers; M. Raoul Brottier, M. de Saint-Léger, M. de Montzey, M. du Chalard, lieutenant de vaisseau; M. Mesnard, ancien notaire; dom Henri Beauchet-Filleau, M. François Bourlaud, entrepreneur à Poitiers, et M. l'avocat général Sergent reçoivent, en cette occasion solennelle, les remerciements que la Société m'a fait un devoir de leur transmettre.

Que l'expression de notre gratitude respectueuse parvienne enfin à M. le ministre de l'instruction publique, non-seulement pour l'allocation qu'il a daigné nous accorder, à titre d'encouragement, mais pour la somme qu'il a destinée à la réparation du château baronnial de Chauvigny, sur les pressantes recommandations de notre éminent confrère, M. le conseiller d'État Charles Tranchant.

J'ai fini, Messieurs. Vous le voyez, c'est aux entrailles même du sol que nous foulons sous nos pas que l'archéologie et l'histoire ont surtout demandé, cette année, les secrets du passé. La sympathie qui, de toutes parts, nous est témoignée à cause de ces recherches prouve, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, l'intérêt qui s'attache pour chacun à l'histoire du lieu natal. Il y a plus. A mesure que l'on connaît mieux son pays, qu'on peut suivre pour ainsi dire son développement d'âge en âge, on l'aime davantage; et cet amour, grandissant, s'étend à la patrie tout entière, à cette belle et noble France, au bonheur de laquelle doivent tendre constamment et nos vœux et nos efforts.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 4 JANVIER 1880.

PROCÈS-VERBAL.

Le dimanche 4 janvier 1880, à huit heures du soir, la Société des antiquaires de l'Ouest a tenu sa 43e séance publique annuelle dans la salle de la bibliothèque de son hôtel, rue des Grandes-Écoles, à Poitiers. Un public distingué, au milieu duquel on remarquait plusieurs dames, s'y était donné rendez-vous, et témoignait par son empressement de l'intérêt toujours croissant qui s'attache aux travaux de la Société.

MM. les généraux Vittot et Minot s'étaient fait excuser par lettres de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Philippe Rondeau, président, après avoir fait asseoir à sa droite Son Éminence le cardinal Pie, évêque de Poitiers, et à sa gauche M. Merveilleux du Vignaux, premier président de la Cour d'appel, invite les membres de la Société à prendre place sur l'estrade et déclare la séance ouverte.

Il donne lecture d'un discours dans lequel il examine le degré de certitude que peut donner l'étude de l'archéologie, et s'attache à démontrer que cette science, dans un domaine plus restreint, fournit des résultats aussi positifs qu'un cer-

Digitized by Google

tain nombre d'autres sciences qui s'appuient également sur l'observation.

M. de la Bouralière, secrétaire, rend compte des travaux de la Société pendant l'année 1879.

Avant de donner la parole à M. Charles Tranchant, M. le président le remercie d'avoir bien voulu quitter les occupations qui le retiennent à Paris, pour apporter à la Société le concours de son talent dans cette séance solennelle ; il le félicite des heureux résultats dus à son active intervention pour sauver ce qui reste des châteaux de Chauvigny.

Dans une remarquable étude, détachée d'un plus long travail, M. Tranchant présente un historique sommaire des divers châteaux de Chauvigny ; il indique rapidement les principaux événements dont ils furent le théâtre et les maisons seigneuriales qui les ont possédés.

M. de la Marsonnière lit : *Une thèse de maître ès arts à l'Université de Poitiers*. Dans cette œuvre, dont la forme légère s'allie à une fine critique, l'auteur présente un tableau piquant des mœurs scolaires au XVI^e^ siècle.

L'assemblée a, à plusieurs reprises, manifesté son approbation par des applaudissements.

La séance est levée à dix heures et quart.

Digitized by Google

DE LA CERTITUDE EN ARCHÉOLOGIE

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, LE 4 JANVIER 1880,

Par M. Philippe RONDEAU, Président.

ÉMINENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Par une belle journée d'octobre je me trouvais sur le plateau des Dunes. A mes pieds s'ouvrait l'hypogée (1) ; devant moi s'étendaient au loin les vastes constructions récemment élevées par le génie militaire pour le service de l'artillerie.

Mes regards se portaient tour à tour des ruines chrétiennes aux constructions modernes. Bientôt, me disais-je, les plus éminents archéologues de la France, de l'Italie, de l'Europe entière seront conviés à nous dire l'histoire de l'édifice sacré dont voilà les vestiges. Leur science y parviendra-t-elle ?

Et s'il advient que par suite du silence des historiens, de

(1) Hypogée chrétien découvert au commencement de janvier 1879 sur le plateau des Dunes, dans la commune de Poitiers, par le R. P. Camille de la Croix.

Digitized by Google

l'effacement des inscriptions et de la mutilation des parties essentielles du monument, on ne puisse formuler aucune affirmation précise, que de discrédit dans l'esprit du vulgaire sur la science archéologique !

Science vaine, dira-t-on, en répétant les sarcasmes habituels dont l'accablent ceux qui ne l'ont jamais étudiée; science impuissante à donner à l'esprit humain cette certitude à laquelle il aspire, et dont les autres sciences le rassasient !

Voyez, à côté même de cet hypogée mystérieux, dans les parcs d'artillerie, ces instruments de combat d'une précision si admirable qu'ils font notre orgueil dans la paix comme ils sont notre force dans la guerre. En eux est comme le résumé des progrès des sciences modernes : la physique, la chimie, la minéralogie, la géologie même contribuent à leur perfection. Ils sont comme le triomphe de la Science : en elle seulement est la certitude.

Suivant moi, l'opinion publique s'égare. J'ose espérer, Messieurs, que vous êtes trop assurés du respect que je porte à un tel auditoire, pour croire qu'en soutenant au contraire que la certitude est au moins aussi complétement acquise dans la science archéologique que dans les autres sciences, je me laisse aller au dangereux plaisir de soutenir un paradoxe.

Mais je comprends aussi qu'une affirmation ne peut suffire, et je vous apporte des preuves.

Je trouve la première dans l'étendue restreinte du champ d'exploration de l'archéologie, mise en regard de l'empire sans limites où prétendent régner les autres sciences. Ces sciences, qui se tiennent toutes, embrassent la nature entière : c'est l'infini qu'aspire à comprendre l'esprit fini de l'homme.

Digitized by Google

L'archéologie, plus modeste, ne cherche point à pénétrer les secrets divins : elle ne s'occupe que de créations humaines ; c'est un esprit fini étudiant des œuvres finies avec le légitime espoir de parvenir à les connaître.

Ainsi s'expliquent les défaillances nombreuses de ces sciences que je compare à l'archéologie sous le rapport de la certitude, et les avantages de cette dernière.

Ne craignez pas, Messieurs, que je vous rappelle, à propos de ces diverses sciences, les erreurs d'autrefois, et que j'essaie de retracer, dans un discours sans fin, cette série d'hypothèses remplacées par des hypothèses, de systèmes entassés sur d'autres systèmes, qui constituent ce que les savants appellent pour chaque science, son histoire.

Non, je prendrai la science contemporaine, au point de prétendue perfection où la voient certains esprits qui veulent la substituer à Dieu, et, par elle, refaire tout en ce monde.

Il est également bien entendu que je n'ai présentement en vue que les sciences naturelles et que je ne m'occuperai point des sciences morales. Aussi ne vous parlerai-je ni de la Philosophie, qui présente autant de systèmes qu'il y a de philosophes ; ni de l'Économie politique, qui, voulant tout embrasser, n'a jusqu'ici bien étreint que ce qui concerne la loi de l'offre et de la demande (1) ; ni de la Statistique, cette science nouvelle qui, semblable à l'oracle antique, répond toujours à qui la consulte ce qu'il souhaite qu'elle réponde. Parmi même les sciences d'observation je laisserai de côté la Médecine ; notre grand auteur comique lui a dit, il y a deux

(1) L'Économie politique est certainement une belle et vaste science ; mais précisément parce qu'elle est très-vaste et qu'elle touche, par bien des points, aux autres sciences morales, il devient impossible à l'esprit humain de l'embrasser d'une manière complète. De là vient que les économistes sont si souvent en désaccord et sur les principes et sur leurs applications. Tels sont, en France, les partisans du *libre-échange* et ceux de la *protection*.

Digitized by Google

siècles, de dures vérités qui seront sans doute éternelles.

Ce qui me frappe dans les sciences naturelles, c'est que les phénomènes qu'elles expliquent le moins sont précisément ceux qui nous touchent en quelque sorte de plus près, qu'on étudie depuis plus longtemps, qu'on voudrait et qu'on devrait surtout le mieux connaître.

Un astronome, par exemple, vous dira les dimensions et les distances de Saturne, de Jupiter et de Neptune ; il vous nommera, en invoquant l'analyse spectrale, les éléments qui composent et ces planètes et même les étoiles ; mais il ne pourra vous donner les dimensions exactes de la terre (1), sa densité (2), sa distance au soleil (3) et les éléments qui la constituent.

Et le soleil, qui oserait affirmer sa constitution physique (4) quand on voit des savants comme les Faye et les Secchi en complète contradiction ?

Mais descendons un peu vers la terre et demandons à la physique si elle connaît bien cette atmosphère qui nous enveloppe, que nous respirons, et dont l'immense étendue est si souvent explorée par de hardis aéronautes ; qu'elle nous indique seulement sa hauteur au-dessus de nos têtes ? La physique n'en sait rien (5).

Nous expliquera-t-elle au moins pourquoi cette masse d'air, si incolore autour de nous, prend dans ses profondeurs cette belle couleur bleue qu'on appelle l'azur du ciel ?

(1) *Éléments de géologie et de paléontologie*, par Ch. Contejean, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers. — Paris, Baillière et fils, 1874, p. 46 et 47.

Ce remarquable ouvrage, écrit par un savant dont le nom fait autorité, donne des renseignements très-exacts sur l'état de la plupart des sciences naturelles à l'époque où il a été publié.

(2) Contejean, *loc. cit.*, p. 47.

(3) *Ibid.*, p. 42.

(4) *Ibid.*, p. 12 et 13.

(5) *Ibid.*, p. 64 et 65.

Digitized by Google

Elle répondra que, pour l'expliquer, deux systèmes sont en présence (1). Quel est le vrai ?

Mais au moins les savants ont-ils des notions certaines sur la terre elle-même, sur cette terre que nous habitons, que foule chacun de nos pas, que nous sommes les maîtres de parcourir, de mesurer, de creuser ? Si on leur demande quelle est sa constitution intime, ils répondent que les théories de la terre sont innombrables (2), se gardant bien, et pour cause, de nous dire encore où est la vraie.

Un savant consciencieux avouerait même que, dans l'état actuel de la science, essayer de déterminer l'épaisseur de l'écorce solide du globe, c'est vouloir découvrir l'inconnu par l'inconnu (3) ; et il ajouterait que le thermomètre ne pouvant être porté que dans une pellicule extérieure d'une ténuité infinie, eu égard aux dimensions de la terre, nous ne savons absolument rien de ce qui se passe au delà (4).

Aussi l'ignorance est-elle complète sur la cause des volcans et des tremblements de terre, ces phénomènes terribles qui émeuvent l'imagination et qui excitent si profondément la curiosité des hommes. Pline l'Ancien, qui périt il y a juste dix-huit siècles en observant la première éruption du Vésuve, en savait autant que les plus savants de nos physiciens et de nos géologues modernes : car, de leur propre aveu, tout ce qu'on a constaté jusqu'à ce jour, c'est que rien n'est plus irrégulier que l'activité des volcans ; à tel point que les lois qu'on a essayé de formuler à cet égard forment au moins autant d'exceptions que celles qu'on a voulu établir concernant l'ordre de succession des phénomènes pendant une éruption (5). Autant vaudrait reconnaître que ces prétendues

(1) Contejean, *loc. cit.*, p. 62 et 63.
(2) *Ibid.*, p. 95.
(3) *Ibid.*, p. 104.
(4) *Ibid.*, p. 111.
(5) *Ibid.*, p. 323.

Digitized by Google

lois, où les exceptions sont plus fréquentes que la règle, ne sont pas des lois.

Que dirai-je des Mers, ces vastes Océans parcourus depuis tant de siècles, et dont nombre d'ouvrages, écrits de nos jours par de prétendus vulgarisateurs de la science, annoncent qu'ils vont dévoiler les abîmes? On en sait en réalité peu de chose. Leur profondeur même est ignorée. Tout ce qu'on dit de cette profondeur est pure hypothèse, à part les mers intérieures, le voisinage immédiat des côtes et un nombre assez limité de points dans les parages les plus fréquentés (1).

Je ne suis pas sans inquiétude en abordant la Géologie : c'est la science en faveur, et je crains d'être considéré par ceux qui la cultivent avec passion comme peu sympathique pour elle. Ils auraient tort. Je comprends le puissant intérêt qu'offrent les études géologiques ; mais je ne puis consentir à reconnaître que cette science, qui d'ailleurs est relativement toute nouvelle, ait donné jusqu'à ce jour des résultats bien certains.

Messieurs, je vous fais juges.

Ouvrez, par exemple, un traité quelconque de géologie écrit il y a environ trente ans, alors qu'il était encore question de la grande querelle des *Neptuniens* et des *Plutoniens*. Vous y trouverez à coup sûr un chapitre intitulé : *Classification des roches*, où les roches sont classées suivant tel ou tel système adopté par l'auteur.

Eh bien ! au dire des hommes sérieux d'aujourd'hui, la spécification et la classification des roches doit être considérée comme un rêve irréalisable (2).

On est même forcé d'avouer qu'on ne sait plus quel est le

(1) Contejean, *loc. cit.*, p. 80.
(2) *Ibid.*, p. 391.

Digitized by Google

sol primordial, c'est-à-dire le terrain constitué par le refroidissement direct du globe (1).

Autrefois on enseignait hardiment que c'était le *granite*. C'est la théorie de Werner, qui compte encore des partisans. Mais Cordier a penché, depuis, pour le *schiste cristallin*. Qui a raison des deux docteurs, si toutefois l'un d'eux a raison, et dans tous les cas, où trouve-t-on la certitude?

Des deux côtés, et quand on va au fond de leurs systèmes, dit un auteur contemporain, on ne trouve que de simples assertions ou des probabilités ayant le même degré de vraisemblance. lesquelles sont contredites par la partie adverse et n'offrent rien de précis ni de concluant (2).

Je suis sûr du moins de n'être pas contredit en affirmant qu'il n'est point, parmi les géologues, de nom plus justement respecté que celui d'Élie de Beaumont. La renommée a couronné de son vivant ses immenses travaux, entre autres sa théorie du soulèvement des montagnes et ce fameux système du réseau pentagonal qui sembla, lors de son apparition, donner la clé, longtemps cherchée, de l'organisation des montagnes du globe.

Qu'est aujourd'hui devenu ce fameux système? On n'y croit plus. On le discute encore, il est vrai, par respect pour la mémoire de son illustre inventeur; mais la conclusion des quelques pages qu'on lui consacre est qu'il faut désormais le reléguer au nombre des illusions d'un puissant esprit (3).

La science moderne est-elle plus heureuse quant aux hypothèses relatives à l'apparition des espèces? Là encore il faut bien qu'elle reconnaisse qu'il lui est aussi impossible

(1) Contejean, *loc. cit.*, p. 400.
(2) *Ibid.*, p. 403.
(3) *Ibid.*, p. 502-524.

Digitized by Google

de remonter aux causes de leur apparition qu'à celles de leur extinction, et que les deux hypothèses actuellement en présence, celle de la *transformation* et celle des *créations successives*, sont aussi invraisemblables l'une que l'autre (1) : à tel point, écrit un éminent géologue, que se déclarer partisan de l'un ou de l'autre, c'est faire, non pas acte de raisonnement, mais acte de foi (2). Quelques pages plus loin ce même auteur, se préparant lui-même à faire un chapitre sur les *Epoques géologiques*, a eu la franchise d'écrire : « Je » n'ose prétendre que tout se soit passé comme je le dirai, » mais j'affirme que tout ce que je dirai a pu se passer (3) ».

Quel aveu, Messieurs, au moment d'aborder ce qui est, pour l'ensemble des connaissances géologiques, comme le couronnement de l'édifice. N'est-ce pas comme si l'auteur avait simplement écrit : « *On ne sait pas* ».

Hélas! c'est bien souvent, en effet, le dernier mot de la science humaine : *On ne sait pas* (4).

Si cela est vrai, comment reprocherait-on à l'archéologie quelques incertitudes et quelques erreurs si bien rachetées par de magnifiques découvertes et par tant de lumière, qu'elle jette où règnerait encore sans elle une obscurité profonde! Je la considère ici, Messieurs, dans ce que j'appellerai son rôle social, c'est-à-dire comme l'auxiliaire indispensable, comme la sœur de l'histoire qu'elle éclaire, qu'elle guide, qu'elle contredit ou qu'elle confirme.

Dans combien de cas l'histoire ne doit-elle pas sa cer-

(1) Contejean, *loc. cit.*, p. 465.
(2) *Ibid.*, p. 468.
(3) *Ibid.*, p. 524.
(4) La Météorologie pourrait encore être citée comme une science appelée peut-être à un grand avenir, mais qui n'en est qu'à ses débuts. Les savants sont encore à la recherche des grandes lois qui leur ont échappé jusqu'à présent. Ce qui le prouve, c'est leur désaccord sur les questions où ils sembleraient devoir le mieux s'entendre.

Digitized by Google

titude, sa possibilité d'existence même, à l'archéologie?

Il y a cent ans, par exemple, que savait-on des temps reculés de l'Égypte? Peu de chose; d'autant moins qu'on ne croyait pas à la véracité des historiens et qu'on traitait de fables les récits d'Hérodote, tout en le nommant le Père de l'histoire. Arrive l'expédition française commandée par Bonaparte. Le jeune général ouvre aux savants l'Égypte vaincue, et bientôt un magnifique ouvrage, produit de leurs travaux, appelle l'attention publique sur cette contrée mystérieuse.

On voyait en quelque sorte son histoire écrite sur ses pierres, mais on ne savait pas la lire. Champollion déchiffre les hiéroglyphes; et une fois que leur langue est connue, vient un autre français, Mariette, qui exhume du sable africain ces merveilleux monuments dont l'imagination est confondue.

On soupçonnait à peine les grandeurs passées de l'Égypte : désormais elles sont sous les yeux. On mesure ses temples, on parcourt les galeries de ses Serapœum. Et plus tard, quand les patients épigraphistes auront achevé de lire ces innombrables inscriptions dont toutes les pierres sont couvertes, l'archéologie pourra dire à l'histoire : Voici là, sous vos yeux, les monuments de l'antique Égypte; voici les produits de son industrie et voici ceux des arts. Je vous ai traduit ses annales : à vous maintenant; écrivez.

Le mouvement scientifique, commencé par l'Égypte, se propage dans tout l'Orient. Les ruines de Babylone et de Ninive sont retrouvées; des fouilles considérables, auxquelles la France a sa grande part, sont entreprises; les résultats dépassent les espérances; on a dès à présent la certitude d'arriver à connaître enfin l'histoire des peuples de l'Assyrie, plus obscure encore que celle des Égyptiens; dès à

Digitized by Google

présent aussi la Bible, qu'on accusait d'exagération, d'erreur et même de mensonge, est complétement justifiée.

C'est sur l'Inde aujourd'hui que se porte l'attention, et aussi sur le Nouveau-Monde, depuis l'expédition du Mexique.

Les archéologues étudient dans ces lointaines contrées des édifices et des inscriptions révélant une antique civilisation qui, avant leurs découvertes et leurs travaux, n'était même pas soupçonnée. Ce ne sont encore là, sans doute, que des matériaux, mais c'est au moins la certitude qu'un jour, en assemblant ces matériaux, on élèvera le monument de l'histoire.

Avant cela, Messieurs, et plus près de nous, quelles lumières n'ont pas jetées sur la civilisation romaine les fouilles de Pompéi ! Grâce à elles on peut dire que l'on a surpris les secrets de la vie intime du peuple-roi ; et par suite les passages inexpliqués de ses historiens, de ses légistes et de ses poètes ont été compris.

Ce qui s'est produit pour la Rome du paganisme se produit également pour la Rome chrétienne. Tout le monde connaît les admirables travaux accomplis dans les catacombes par les archéologues de l'Italie, ainsi que les résultats acquis chaque jour par l'étude attentive des premiers cimetières chrétiens dans l'Europe entière.

Que de fables, Messieurs, s'étaient accréditées sur nos origines nationales ! Au dire de certains historiens, auxquels la brièveté de Tacite et de César laissait beau jeu, la Gaule, avant la conquête, était couverte de riches et nombreuses cités, et jouissait d'une civilisation qu'avait détruite à dessein la barbarie romaine.

Mais les travaux archéologiques de ces vingt dernières années, accomplis simultanément sur tout le sol de la Ger-

Digitized by Google

manie, de la Grande-Bretagne et de la Gaule, ont enfin permis de substituer la vérité à la fable ; et, il y a quelques mois à peine, un beau livre a paru sous le titre de *la Cité gauloise*, qui prouve d'une manière irréfutable qu'avant César la Gaule était encore sauvage, et que notre civilisation est toute romaine (1). Si pour quelques-uns c'est une illusion perdue, pour la science du moins c'est une certitude acquise.

Et nous-mêmes ici, Messieurs, sans l'archéologie, que saurions-nous de l'importance de Poitiers sous la domination romaine ? Un seul écrivain en parle, et en termes peu précis. Mais déjà les restes de nos aqueducs et les ruines, hélas ! aujourd'hui disparues de notre immense amphithéâtre nous laissaient deviner une antique splendeur dont les plus récents travaux nous ont confirmé la réalité. Il y a dix ans, l'étude attentive des restes des fortifications romaines y fit découvrir des débris de ces grands monuments qui ne pouvaient appartenir qu'à une cité de premier ordre ; et vous avez tous pu voir, il y a quelques mois, ces thermes exhumés, après quinze siècles, par notre savant confrère le R. P. de la Croix, dont le nom est désormais inséparable du souvenir des grandes découvertes concernant le passé romain et chrétien de la capitale des Pictons. L'archéologie a donc suppléé à l'insuffisance de l'histoire en nous donnant une certitude qui nous manquait.

Vous le voyez, Messieurs, quand l'archéologie arrive à une certitude, cette certitude peut être complète, parce qu'elle porte sur une chose limitée, restreinte, qu'il s'agisse d'un fait historique, d'un monument ou d'un détail de mœurs. Tandis que dans les sciences naturelles qui forment un seul

(1) *La Cité gauloise*, par MM. Bulliot et Roidot, Autun, 1879.

Digitized by Google

tout, malgré les divisions arbitraires créées par l'homme, il arrive souvent qu'une notion que l'on croyait définitivement acquise dans une des branches de la science se trouve bientôt contredite par une découverte faite dans une autre de ses divisions.

Ainsi, en géologie, la classification des fossiles peut varier en même temps que nos connaissances en zoologie. De même la chimie ne trouve-t-elle pas chaque jour de nouveaux métaux, et n'est-elle pas amenée à reconnaître que telle substance, qu'elle croyait un corps simple, est en réalité un corps composé? En archéologie on peut souvent dire : Je suis certain. Il arrive rarement, dans les autres sciences, que la certitude acquise réponde complétement à nos aspirations scientifiques.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je méconnaisse l'importance et les progrès des sciences naturelles. Les étudier est une nécessité sociale de premier ordre, en même temps que c'est une des plus nobles occupations de l'intelligence.

Mais il faut rester dans le vrai; et c'est en sortir que de nier les faiblesses, les erreurs ou les incertitudes de la science.

L'esprit humain, renfermé dans des bornes étroites, est fatalement condamné, quels que soient sa patience et ses labeurs, à ne jamais obtenir autre chose que quelques lambeaux de la vérité.

Aussi je serais tenté d'excuser, sur l'ignorance où ils sont de cette science particulière, ceux qui nieraient la certitude en archéologie. Mais je ne sais que penser de ces hommes qui affectent l'orgueil de croire que la science en général est toute puissante, et qui prétendent la substituer au Dieu vivant dans le gouvernement du monde.

Cependant on rencontre de ces hommes dans tous les temps. Ils changent de nom suivant les époques, mais ils

Digitized by Google

sont toujours les mêmes : niant Dieu et divinisant la matière. Ce n'est pas ici le lieu de les apprécier. D'ailleurs maintenant ce n'est plus à faire.

En effet, Messieurs, ils ont été déjà souverainement jugés par l'un des esprits les plus justes et les plus fins qui aient contribué à la gloire des lettres françaises.

C'était au XVII^e^ siècle. Ceux qui s'appellent aujourd'hui des libres-penseurs se donnaient alors à eux-mêmes le nom d'*esprits-forts*. Labruyère leur a consacré, sous ce titre même, tout un chapitre qui n'est que le développement de cette pensée : Les *esprits-forts* sont des esprits faibles.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1879,

Par M. A. DE LA BOURALIÈRE, secrétaire.

ÉMINENCE (1),
MESDAMES,
MESSIEURS,

Les suffrages de mes collègues, en m'appelant aux fonctions de secrétaire de la Société des antiquaires de l'Ouest, m'ont imposé le périlleux honneur de vous rendre compte de ses travaux pendant l'année 1879. Le premier sentiment qui m'envahit, en occupant ce siege où je succède aux Ménard, aux La Marsonnière, aux Rondeau, c'est, avec l'étonnement de m'y voir, la conscience de ma faiblesse. Je dois cependant essayer de justifier la confiance dont j'ai été l'objet, sans m'arrêter aux obstacles. Les exemples de mes prédécesseurs me soutiendront dans la carrière et m'encourageront à bien faire ; votre bienveillance fera le reste.

L'année 1879, dont j'ai à vous entretenir, a été pour nous une époque quelque peu troublée : non pas de ces troubles qui laissent un sillon sur des fronts soucieux ; mais, au contraire, trouble plein de charmes, trouble de gens à qui la fortune a souri, et dont le premier soin a été de s'épanouir

(1) Son Éminence le cardinal Pie assistait à la séance.

Digitized by Google

à l'aise dans un vaste et commode hôtel, devenu leur propriété. Il y a un an, nous avions déjà le plaisir de vous recevoir ici-même, au milieu de nos livres, mais presque dans les embarras d'un nouvel emménagement. M. Rédet n'avait pas encore pu mettre la dernière main au classement de notre bibliothèque, cette main de savant qui apporte partout où elle se pose l'ordre le plus méthodique et le plus judicieux. Aujourd'hui cette bibliothèque, considérablement accrue par les meilleurs ouvrages de la collection Bonsergent, par des échanges et par des dons généreux, présente un ordre parfait; et un catalogue, tenu constamment à jour par M. Rédet, permet de se retrouver facilement dans cette agglomération de plus de cinq mille volumes. Nos liasses de manuscrits, les gravures et les planches de nos cartons révèlent la même direction intelligente, qui se voue dans le silence à une œuvre toute d'abnégation.

Si notre *librairie*, comme on disait jadis, renferme une de nos plus importantes collections, nous avons aussi d'autres trésors, que nous conservons avec un soin jaloux et dont nous aimons à parer nos salles. Dans cette ancienne chapelle de l'Université, que nous inaugurions naguère par un hommage rendu à la mémoire de M. Picault, M. Ledain, questeur de la Société, et le R. P. de la Croix, dont le nom va revenir plus d'une fois sous ma plume, ont installé notre galerie lapidaire, en observant autant que possible dans leur plan les divisions chronologiques. Là s'entassent les vénérables débris que dix-huit siècles nous ont légués, et qui sont d'autant plus précieux à nos yeux qu'ils ont presque tous appartenu à ce sol poitevin dont ils attestent l'antique splendeur et l'importance historique. Là, chaque période a apporté sa pierre et imprimé sa trace; là nous pouvons suivre et comparer toutes les transformations de l'art depuis

Digitized by Google

la conquête romaine ; et, pour cette étude, une longue suite d'inscriptions vient nous servir de guide, en nous posant parfois des problèmes dont quelques-uns attendent encore une solution. Et nous tenons ce grand livre toujours ouvert, disposés à l'enrichir sans cesse de pages intéressantes. C'est ainsi que nous avons reçu de M. Aubry-Maury, négociant à Poitiers, deux curieux chapiteaux historiés provenant de la vieille église de Saint-Nicolas ; de M. Bourlot, entrepreneur, un joli bénitier en pierre orné d'imbrications et de godrons, trouvé par lui dans le quartier de la Tranchée ; du R. P. de la Croix, les moulages, comme il sait les produire, de beaux chapiteaux de l'église de Nouaillé et de ce magnifique tombeau de l'ancienne église de Saint-Hilaire-de-la-Celle, jusqu'à présent mal connu, mal décrit, que les auteurs ont attribué sans preuves tantôt à sainte Abre, fille de notre grand Hilaire, tantôt à Adèle d'Angleterre, femme d'Ebles Manzer, tantôt enfin à Gerloc, épouse de Guillaume Tête-d'Étouppes. Nous devons encore au R. P. de la Croix un beau cippe funéraire, découvert par M. Henri de Prin, à Rom, la ville de romaine origine. La Société a aussi acquis un petit monument qui excite son respect en même temps que son intérêt archéologique : je veux parler de cette table d'autel en marbre qui a été découverte à Vouneuil-sous-Biard et remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, pièce très-rare en France, un peu plus commune en Italie, où les traditions liturgiques se sont mieux conservées.

Si vous voulez bien, Messieurs, continuer cette promenade dans l'hôtel dont nous sommes heureux de vous faire les honneurs, nous remonterons la *grande vis* que vous connaissez et qui nous amènera à la vaste salle située au premier étage du bâtiment des Grandes-Écoles : c'est notre musée proprement dit. Ici tout était à faire, disons même

Digitized by Google

à créer. Il a fallu d'abord séparer notre domaine de celui de la Société d'agriculture, cette sœur aînée avec laquelle nous entretenons les meilleures relations de famille, et qui, pour les maintenir, met comme nous en pratique cette sage maxime : *Chacun chez soi*. Il a fallu ensuite débarrasser notre terrain de ce volumineux matériel que nos prédécesseurs avaient affecté à une autre destination. Scène théâtrale, décors, parquet incliné, stalles et banquettes, tout a disparu, et nous nous sommes trouvés en face d'un vide immense qui nous a un moment effrayés. Mais là encore nous avons retrouvé le R. P. de la Croix, avec ses connaissances spéciales d'architecte ; secondé par une commission vigilante, il a su tirer de tout parti et profit. La nudité des grands murs a disparu sous une peinture décorative dont la sobriété n'exclut pas l'élégance. Les bois de rebut se sont transformés en gracieuses vitrines. Déjà les grandes lignes du plan adopté se dessinent aux yeux de l'observateur : certes il y a encore du pêle-mêle ; mais, chaque jour, de ce désordre apparent naît un peu d'ordre, en attendant une harmonie complète. Ici nous verrons ces instruments de l'âge de pierre, premières ébauches de l'industrie humaine ; plus loin, les poteries gauloises, noires et mal cuites, que l'artiste romain n'a pas encore épurées de son souffle ; puis les produits de cette céramique, alors que la Gaule, devenue romaine, s'était approprié le luxe et la civilisation de ses maîtres et leur donnait des armées et des Césars ; et les urnes de verre que les tombeaux nous ont rendues après quinze siècles d'oubli ; et ces bronzes, ces épées, ces armes de toute sorte, témoins et parties dans les grands chocs dont le Poitou fut si souvent le théâtre ; et ces mille objets qui, nous éloignant du bruit des batailles, nous parlent de la vie intime de nos pères, nous font asseoir à leur foyer. Entre les baies des

Digitized by Google

fenêtres, s'alignent les coffres et les bahuts sculptés, curieux exemples du goût aux siècles derniers, précieux modèles pour les artistes de nos jours. Au centre un mobilier spécial recevra la belle collection de monnaies que la Société a amassée depuis sa fondation, et que le médaillier de M. Bonsergent a d'un seul coup doublée de valeur. Et, au fond de notre galerie, voici figurer la série des inscriptions et des moulures qui ornaient un monument cher à notre cœur de Poitevin, de chrétien, d'archéologue. N'ai-je pas nommé l'hypogée des Dunes? Ce sont des moulages généreusement offerts par le R. P. de la Croix, et si remarquables par la netteté du trait et la vérité de la couleur qu'on se croirait en présence des débris mêmes de l'hypogée.

Telles sont, Messieurs, les richesses que nous accumulons sans cesse. Vous pourriez m'accuser de m'être étendu avec trop de complaisance sur leur description, si la jouissance de les posséder était égoïste et stérile ; mais vous savez que ce sont là nos instruments de travail, et que, si la Société s'en est constituée la dépositaire, c'est pour les conserver à la science et à l'histoire ; elle a accepté la mission d'administrer le patrimoine commun.

Les études de la Société ne sont pas d'ailleurs restreintes à ce cadre, ses publications en font foi. Si quelques retards ont été apportés à l'impression du dernier volume de ses Mémoires, ses Bulletins paraissent avec leur périodicité habituelle et contiennent, avec les procès-verbaux de ses séances et des notes bibliographiques de son président, des travaux d'un véritable intérêt. On y lit d'abord une notice de M. Ledain sur les seigneurs de Vernay, la Bernardière et la Ronde. M. Ledain, en historien qui a depuis longtemps fait ses preuves, va chercher aux sources mêmes le sujet de ses études. Il a secoué la poussière des archives du

Digitized by Google

château de Vernay, et nous a appris, entre autres choses, le nom d'un des complices du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, un certain Rataud, seigneur poitevin, qui, pris ensuite de repentir, fonda une chapelle et un service perpétuel en réparation de son crime. M. Charles Barbier nous a donné une note instructive sur un sculpteur du XVII^e^ siècle, Guillaume Berthelot, l'auteur de la belle statue de Louis XIII en marbre blanc, commandée par Richelieu pour la façade de son somptueux château ; après bien des injures du sort, l'œuvre de Berthelot a trouvé un asile, désormais assuré, dans notre musée lapidaire. C'est à une inscription romaine, qui dépend aussi de notre musée, que M. Robert Movvat, épigraphiste distingué, a consacré quelques pages, en commentant les noms propres d'*Anextlo* et de *Belgio*. Ce sont des inscriptions du XII^e^ siècle que Mgr Barbier de Montault et M. Ledain sont allés étudier de concert à la célèbre église de Saint-Savin-sur-Gartempe, et dont ils ont, dans un substantiel mémoire, proposé une nouvelle leçon. Enfin, un de nos plus jeunes confrères, M. Jean Laumônier, remontant le cours des âges, s'est livré à l'étude de l'histoire ethnologique des habitants primitifs de la France, et nous a montré l'origine et les migrations successives des différentes races qui ont couvert notre pays, et dont la fusion a concouru à notre homogénéité nationale. Son mémoire, qui est le résumé des dernières découvertes d'une science toute nouvelle, révèle un esprit curieux et investigateur, une solide instruction, et se fait aussi remarquer par la précision et la vigueur du style. La Société a été heureuse d'encourager ce jeune écrivain, en lui offrant l'hospitalité de ses Bulletins.

La Société a en outre fait paraître le deuxième fascicule du volume de ses Mémoires, qui appartient à l'année 1876.

Digitized by Google

Il est tout entier rempli par les tables générales de la première série de ses publications, et comprend quatre divisions : table analytique et alphabétique des matières, table chronologique des documents cités, table des planches et table méthodique des principaux sujets traités par la Société. C'est là, mes chers confrères, l'œuvre de votre secrétaire de l'année 1879. Chacun vous apporte sa collaboration avec ses aptitudes. A d'autres les découvertes archéologiques, l'étude des médailles, des monuments, les dissertations historiques, l'interprétation des inscriptions; à lui la tâche plus modeste d'en faire le relevé exact, alphabétiquement, chronologiquement, méthodiquement. Il a dû, pour mener à bout son entreprise, connaître tout ce que vous avez fait, dit, écrit, produit depuis 1834 jusqu'à ce jour; il a dû lire d'un seul trait et analyser vos trente-neuf volumes de Mémoires, vos quatorze volumes de Bulletins, en tout cinquante-trois volumes d'environ cinq cents pages. Puisse ce travail, qui restera sans gloire, n'être pas du moins sans utilité, en facilitant les recherches jusqu'alors si pénibles dans cet immense recueil. L'auteur cherche dans cette espérance une nouvelle récompense de sa bonne volonté. La première a été l'attrait de vous lire; il vous en exprime publiquement sa gratitude, sans prendre toutefois un nouvel engagement pour les tables de votre deuxième série.

Cependant d'autres travaux attestent encore la fécondité intellectuelle de la Société et ont fait l'objet de lectures très-appréciées dans ses séances mensuelles. C'est ainsi que M. de Gennes a lu une dissertation sur la saisie-exécution et la saisie réelle d'après la Coutume du Poitou; M. le vicomte de Lastic, le continuateur de Dreux-Duradier, une notice bibliographique sur le marquis de Chouppes, qui s'est distingué par la plume et par l'épée; M. le major de Fouchier,

Digitized by Google

le commencement d'une étude féodale sur Moncontour et ses seigneurs; le savant bénédictin dom Chamard, de nouveaux fragments de son Histoire ecclésiastique du Poitou, dont les premiers chapitres ont paru dans nos Mémoires de 1873. C'est ainsi que Mgr Barbier de Montault nous a donné la primeur de la découverte d'un curieux tableau de la Vierge, appartenant à l'église de Roiffé, avec des considérations sur l'origine du chapelet; que M. de Longuemar nous a fourni la description d'une autre Vierge en cuivre doré, véritable joyau archéologique conservé pieusement dans la petite église de Moussac-sur-Vienne; que, dans des scènes qui ont l'attrait d'un roman avec la vérité d'un tableau d'histoire, M. de la Marsonnière a évoqué devant notre imagination ce XVIe siècle, dont il s'est assimilé l'esprit, les mœurs et jusqu'à l'humeur quelque peu sceptique et railleuse. Nous avons encore reçu de M. le baron de Girardot une étude sur l'œuvre de M. Octave de Rochebrune, l'éminent aquafortiste, que la Société compte depuis longtemps dans son sein, et de M. le comte de la Boutetière un travail plein d'intérêt sur les rôles des tailles en Poitou au XVe siècle.

Je n'insiste pas davantage; la plupart de ces œuvres sont destinées à l'impression, et un de mes successeurs aura mission de vous en rendre un compte plus détaillé. Mais laissez-moi encore, Messieurs, revendiquer pour la Société des antiquaires de l'Ouest une part de l'honneur qui, en dehors d'elle et à des titres divers, revient à quelques-uns de ses membres. *La Renaissance en France* est l'œuvre de l'un d'eux, M. Léon Palustre, de Tours; les deux premières livraisons de cette splendide publication ont paru et mettent les amis des arts à même de juger ce que sera l'ouvrage. Un autre de nos confrères, M. Charles Barbier, notre trésorier,

Digitized by Google

notre ami, a mis sous presse une nouvelle histoire d'Urbain Grandier ; l'intérêt qui s'attache au drame de Loudun, les documents nouveaux que l'auteur a puisés dans les papiers de sa famille, des lettres inédites du malheureux curé de Saint-Pierre-du-Marché nous font prévoir pour le livre un brillant succès. M. de Longuemar, le savant organisateur des collections du musée de la ville de Poitiers, a continué dignement, dans la *Semaine liturgique*, la description des édifices religieux de notre département, qu'il a commencée depuis plusieurs années. Et enfin, dans une sphère plus élevée, nous avons vu un personnage éminent par son caractère, sa science, ses vertus, ajouter, par la dignité suprême dont il a été revêtu, un nouvel éclat à cette Église de Poitiers dont il est une des gloires. Daigne Son Éminence le cardinal Pie, que nous osons dire des nôtres par l'intérêt et la bienveillance qu'il nous a maintes fois témoignés, nous croire siens par l'affection et le respect, et avoir pour agréable l'hommage de notre filial attachement !

Vous le voyez, la moisson est belle, et cependant, dans l'exposé des travaux de nos membres, j'ai omis à dessein l'un des plus importants, pour lui donner plus de développements à cette place. Vous prévoyez, j'en suis sûr, que j'ai à vous parler du R. P. de la Croix. Il y a un an, au lendemain même de la découverte de l'hypogée chrétien qu'il venait de faire sur le plateau des Dunes, il vous annonçait lui-même et son heureuse fortune et les espérances qu'elle lui faisait concevoir. Ces espérances étaient fondées. Ce monument, unique en France, fixe depuis lors l'attention du monde savant ; sa décoration d'un genre nouveau, les nombreuses inscriptions qu'il contient sont si bien faites pour exciter la curiosité, que les premiers archéologues de France ont voulu voir de leurs yeux, et, après avoir vu, sont

Digitized by Google

repartis émerveillés. Construit en l'honneur de martyrs probablement poitevins, détruit on ne sait par quelle catastrophe, puis restauré par le pieux *Mellebaudis*, il embrasse cette période gallo-romaine et franque qui demeure une des plus obscures de notre histoire. Après avoir été sans doute en grande vénération, il s'était effacé du souvenir de la population, qui continuait toutefois à désigner ce sol et ses approches sous les noms de *Champ des Martyrs*, *Chirons-Martyrs*, *Chemin des Martyrs*, souvent mentionnés dans de vieux titres. Aussi, quand, en présence d'une imposante commission, où la Société était largement représentée, le R. P. de la Croix procéda à l'ouverture de ces tombes douze fois séculaires, ce fut avec une émotion profonde que nous vîmes exhumer les ossements de ces vieillards, de ces femmes, de ces jeunes gens qui, dans les élans de leur foi, avaient voulu goûter leur éternel repos au lieu même sanctifié par les martyrs.

Je vous ai déjà montré dans notre musée les *fac-simile* des précieux débris qui sont sortis de l'hypogée ; le mémoire rédigé par notre dévoué confrère va aussi enrichir les publications de la Société ; il est destiné au volume qui est en préparation, et sera complété par une série de dessins d'une exécution irréprochable et dignes du texte.

Et comme si tant de travaux, où nous voyons la main du R. P. de la Croix, ne suffisaient pas à son zèle intelligent ; comme si cette vaste nécropole des Dunes, qu'il a fouillée et remuée en tous sens, était encore un champ trop étroit pour son infatigable activité, nous le retrouvons à Nouaillé, où l'ont attiré les souvenirs qui s'attachent à ce nom. Là il commence de nouvelles fouilles qui lui livrent le plan des bâtiments de l'abbaye au xv^e^ siècle, avec quelques substructions antérieures ; il rouvre un de ces curieux souterrains dont

Digitized by Google

l'existence remonte haut dans le moyen âge ; puis, guidé par les traditions historiques et par cette intuition d'antiquaire qui est le privilége de certaines natures, il découvre sous le chœur de la vieille abbatiale une crypte du XI^e^ siècle, dont il nous communiquait, quelques jours après, les dimensions exactes et l'état de conservation. Mais l'église de Nouaillé est classée parmi les monuments historiques, et comme telle relève du ministère des Beaux-Arts. Le R. P. de la Croix devait se borner à des constatations. Un autre aura peut-être l'enviable mission de restaurer le nouveau sanctuaire ; mais à lui revient tout le mérite de la découverte. Adressons nos félicitations au R. P. de la Croix.

J'aurais fini, Messieurs, s'il ne me restait encore un triste devoir à remplir. De même que nous faisons ici la revue de nos travaux et de nos succès pour nous en réjouir avec vous, de même nous voulons vous associer aux douleurs qui viennent nous atteindre. Quatre de nos membres titulaires et un de nos correspondants nous ont été cette année ravis par la mort. M. l'abbé Deschâtelliers, curé de Notre-Dame, qui commence la série de nos deuils, nous était cher à bien des titres; vous l'avez tous connu avec cet esprit aimable et enjoué qui s'alliait en lui à une solide vertu, à des connaissances étendues, et résista longtemps à de cruelles souffrances. Il aimait son église comme la maison du Seigneur; il se plaisait à la parer et à l'embellir; il l'aimait aussi en archéologue, cherchant à lui restituer son caractère primitif, et il venait à nos réunions s'en entretenir avec une effusion qui gagnait nos cœurs; elle était comme un lien qui l'attachait plus intimement à nous. Trois fois la Société avait eu recours à son expérience et l'avait appelé à siéger dans ses conseils.

M. Honoré Hivonnait, petit-fils de cet Aujollest-Pagès,

Digitized by Google

élève de Boucher, qui fonda à Poitiers l'académie royale de peinture, avait conservé pures les traditions de sa famille : à la fois peintre, sculpteur, verrier, il a laissé en Poitou beaucoup d'œuvres de mérite. Ses goûts le rapprochaient de nous, et nous aimions à entendre sa chaude parole quand, avec la compétence que lui donnait son art, il nous expliquait les moyens et les ressources de la moderne photogravure ou les procédés pratiques employés successivement par les vieilles écoles pour la fabrication des vitraux.

M. le comte Raoul de Croy était entré dans nos rangs dès 1839 : âme profondément artiste, maniant également la plume et le pinceau, il devait être et il fut antiquaire. Nous possédons de lui une notice sur le balnéaire de Méré (Vienne). Bien d'autres pages sont sorties de sa plume et dénotent une imagination poétique et des connaissances très-variées.

M. Anot, dont la tombe est à peine fermée, nous appartenait depuis qu'une infirmité précoce l'avait contraint d'abandonner cette chaire de littérature française où brillèrent longtemps sa haute intelligence et sa vaste érudition. Son mérite l'appelait aux premières dignités de notre compagnie ; sa modestie, l'affaiblissement de ses forces physiques, qui lui sembla un obstacle à son dévouement, l'engagèrent à rester confondu dans la foule, sans qu'il cessât de nous aider de ses conseils et de ses lumières.

Enfin, M. Roach-Smith, le célèbre antiquaire anglais, était notre correspondant à Londres depuis trente-cinq ans. Pendant ce long espace de temps, ses savantes publications, dont il nous faisait l'envoi régulier, nous ont tenu au courant des questions qui pouvaient nous intéresser de l'autre côté de la Manche. Comme ses compatriotes, il connaissait la France et savait apprécier ses richesses archéologiques mieux que nous le faisons quelquefois nous-mêmes. Il con-

Digitized by Google

tribua notamment, par ses actives démarches et ses protestations, à sauver pour un temps les vieux remparts romains de Dax d'une destruction aveugle, et ce fait causa une si vive impression en Angleterre, que nos voisins firent frapper une médaille en son honneur. N'est-ce pas là un exemple, je ne dis pas une leçon, dont notre pays pourrait tirer quelque enseignement?

Outre ces pertes irréparables, la Société a eu le regret de voir se séparer d'elle plusieurs autres membres que des changements de résidence, des obligations de divers genres ont éloignés de ses études. Elle a ainsi perdu le concours de MM. Malval, de Gérard, Bazille, Ressayre, d'Aussy, Besnou, Henri Oudin, Fortier-Maire, de Lafond, Aubertin et Mounier; mais nous savons que leurs sympathies nous restent, et nous conservons l'espoir de voir reparaître un jour plusieurs de ces noms sur nos listes.

Et maintenant, si, pour compléter ce tableau des changements auxquels toute société humaine est assujettie, nous considérons le nombre et les titres de ceux qui sont venus se joindre à nous, c'est avec une satisfaction mêlée de fierté que nous comptons en 1879 vingt et une admissions nouvelles.

Ce sont, comme membres titulaires résidants :

M. Léon Babinet, lieutenant-colonel au 20e d'artillerie;

M. Jean Laumônier, qui nous a déjà payé son tribut;

M. Delbarre, rédacteur du *Journal de la Vienne;*

M. de Pertat, avocat;

M. Séchet, avocat;

M. Brillaud, avocat;

M. l'abbé Compaing, vicaire de Notre-Dame;

M. le comte Paul de la Fare, propriétaire;

M. Paul Oudin, qui continue sur nos listes un nom justement honoré;

Et M. Surrault, architecte;

Digitized by Google

Comme membres non résidants :

M. le comte de Cessac, président de la Société archéologique de la Creuse ;

M. Alexandre Babinet, administrateur de l'enregistrement et des domaines, à Paris ;

M. Chocquin de Sarzec, consul de France en Orient ;

M. de Monterban, propriétaire, à Adriers ;

M. Muray, président du tribunal civil de Loudun ;

M. le marquis de Campagne, au château de Campagne (Dordogne) ;

M. de la Tourette, docteur-médecin, à Loudun ;

M. Corderoy du Tiers, avocat, à Niort ;

M. le comte de Rilly, au château d'Oysouville (Eure-et-Loir) ;

M. Pairault, libraire, à Paris ;

Et M. Richard de Latour, propriétaire, à Darnac (Haute-Vienne).

L'empressement avec lequel tant de noms honorables accourent grossir nos rangs nous rassure pour longtemps sur l'avenir de la Société ; c'est une sève nouvelle qui, chaque année, vient rajeunir le vieux tronc et accroître sa vigueur ; c'est aussi pour nos devanciers une récompense, et pour nous tous un encouragement. Et quand nous recherchons les causes de la faveur toujours grandissante qui s'attache à notre Compagnie, nous les trouvons dans la nature même de ses travaux et dans le but proposé à ses efforts. Oubliant ici les agitations du dehors, nous interrogeons un passé qui ranime notre confiance en l'avenir, et nous nous sentons fortement unis dans la communauté de ce triple sentiment : le goût de l'étude, la recherche de la vérité et l'amour de notre France.

Digitized by Google

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

DU POITOU

SUITE (1).

LIVRE II.

DU V^e^ AU VII^e^ SIÈCLE.

CHAPITRE I.

LES INVASIONS BARBARES.

Dans le premier livre de cette histoire nous avons montré le christianisme essayant d'inoculer sa vie divine dans notre Poitou, aussi bien que dans le monde romain tout entier. Son triomphe eût été certainement complet, si le césarisme, favorisé par l'hérésie, n'avait pas détruit, en partie du moins, l'œuvre de l'Église de Dieu. Les ariens surtout, on se le rappelle, se constituèrent les champions du despotisme des Césars et les adversaires forcenés des catholiques. Bien plus, dénaturant, au profit de l'erreur, l'union des deux pouvoirs,

(1) Voir les *Mémoires de la Société*, t. XXXVII (1^re^ série), p. 59.

Digitized by Google

ils compromirent et rendirent stériles les heureux résultats qu'on avait droit d'en attendre, en ruinant la notion de la divine constitution et de la suprême autorité de l'Église.

Les effets de cette guerre intestine furent désastreux. Le paganisme en profita pour organiser contre le christianisme une opposition d'autant plus dangereuse, qu'elle se posa comme l'expression du vrai patriotisme romain (1). Les chefs de ce parti essayèrent même à plusieurs reprises de ressaisir les rênes du gouvernement. Vaincus, ils ne poursuivirent qu'avec plus de fureur leur œuvre de diffamation contre la religion du Christ. L'Italie, l'Espagne et l'Afrique, notamment, devinrent le théâtre de scènes de violence qui rappelaient presque les mauvais jours des persécutions légales (2).

Au milieu de ces agitations diverses, la discipline ecclésiastique et les mœurs chrétiennes avaient malheureusement et comme nécessairement souffert. Le nombre des *chrétiens décrépits*, selon l'expression énergique de Salvien (3), s'était considérablement augmenté. Cachant, sous le manteau de la religion, les habitudes honteuses des dieux de l'Olympe, ils fournissaient un facile prétexte aux sarcasmes des idolâtres. Hélas ! si nous en croyons le même Salvien, les habitants de notre fertile Aquitaine se faisaient remarquer entre tous

(1) Orosii, *Hist. eccles.*, VII, 37 : « Fervent tota Urbe blasphemiæ; vulgo nomen Christi tanquam lues aliqua præsentium temporum opprobriis gravatur. » (Cf. De Rossi, *Bullet. d'archéol. chrét.*, 1868, p. 49 et suiv.)

(2) Comment. Godefridi in *Cod. Theodos.*, lib. XVI, tit. x, *de Paganis*, leg. 17, 19, 20. — Oros., *Hist. eccles.*, VII, 37. — Tillemont, *Empereurs*, t. V, p. 517, 519. — On a dit et répété que les chrétiens, dans leur triomphe, détruisirent, à la fin du IVe siècle, tous les monuments de l'art païen : ce qui aurait excité des réactions fâcheuses. C'est une calomnie. (Cf. De Rossi, *Bullet. d'archéol. chrét.*, 1868, p. 29-30; 1870, p. 186; 1871, p. 28.)

(3) Salvian., *De Gubernat. Dei*, IV, 13 : « Lugubre est referre quæ vidimus, senes honoratos, *decrepitos christianos*, imminente jam excidio civitatis, *gulæ ac lasciviæ servientes.* »

Digitized by Google

par leur dégradation morale (1). La pudeur nous défend de reproduire le tableau que ce vénérable écrivain nous a laissé des mœurs de nos ancêtres, tant il est chargé de scènes immondes.

Qui s'étonnera maintenant que Dieu ait frappé de tous les fléaux de sa vengeance une société aussi gangrenée?

« Dieu promit solennellement à Noé, dit dom Guéranger (2), de ne plus employer contre la terre coupable le terrible châtiment du déluge ; mais sa justice l'a contraint plusieurs fois, pour punir les nations révoltées, de recourir à un moyen sévère, et qui présente plus d'une analogie avec le déluge : il a déchaîné contre les peuples le fléau des invasions ennemies. L'histoire en présente, dans tout son cours, la suite effrayante ; et toujours la divine Providence s'est justifiée dans ses œuvres.....

» L'empire romain avait accumulé les crimes jusqu'au ciel.... Le christianisme pouvait sauver les hommes dans l'Empire, mais l'Empire lui-même ne pouvait devenir chrétien. Dieu le voua au déluge des barbares, et il disparut sous les flots de l'invasion qui montaient toujours, jusqu'à ce qu'ils eussent couvert les sommets dorés du Capitole. »

En effet, depuis plus de deux siècles, la main de Dieu avait accumulé sur les bords du Rhin et du Danube une multitude innombrable de peuples divers, qui avaient fini, à la suite de traités plus ou moins avantageux, par s'imposer, comme des auxiliaires nécessaires, au gouvernement militaire des Césars. Au commencement du v^e^ siècle, les Francs

(1) Salvian., *loc. cit.*, VII, 2, 3 : « In omnibus quippe Galliis, sicut divitiis primi fuere (*Aquitani*), *sic vitiis*. Nusquam enim improbior voluptas, nusquam inquinatior vita, nusquam corruptior disciplina. »

(2) D. Guéranger, *Année liturgique*, *Septuagésime*, p. 195.

Digitized by Google

étaient chargés de garder les rives du Rhin, et les Visigoths celles du Danube. Que dis-je ? Les armées romaines, même les légions, n'étaient composées que de barbares incorporés à l'Empire.

Les Romains dégénérés ne donnaient plus que de rares enfants à la patrie ; et ceux qui étaient astreints par état au service militaire ou aux charges publiques se dérobaient par tous les moyens à ces devoirs onéreux, devenus intolérables. Nos Gallo-Romains, paraît-il (1), se distinguaient dans ce genre de lâcheté.

De là, pour l'Empire, une situation vraiment désespérée. Des tribus entières de Francs (2), de Goths et de Sarmates (3) étaient campées au cœur même des plus florissantes provinces. Les documents contemporains (4) nous montrent, notamment, des peuplades de Sarmates et de Taïfales cantonnées, dès la fin du IVe siècle, dans le territoire des Pictaves, sous les ordres d'un préfet militaire. Les Sarmates, qui se rattachaient à la puissante nation des Vandales (5), n'ont laissé aucune trace de leur séjour en Poitou ; mais il n'en est pas de même des Taïfales, fraction assez importante des Visigoths de la Dacie et du Bas-Danube (6).

Le nom du *pays de Tiffauges* (pagus Teifalicus), sur les limites des départements de la Vendée et de Maine-et-Loire,

(1) *Cod. Theodos.*, lib. VII, tit. XVIII, leg. 10 ; lib. XII, tit. XV, leg. 1 ; tit. XIX, leg., 1, 2, 3.

(2) Comment. Godefridi, *Cod. Theodos.*, lib. VII, tit. I, leg. 13.

(3) D. Bouquet. t. I, p. 127-128.

(4) D. Bouquet, t. I, p. 128 : « Præfectus Sarmatarum et Taïfalorum Pictavis in Gallia. » Dans l'antique manuscrit de Vérone publié par Mommsen (*Revue archéol.*, t. XV, p. 6), les Taifauli (Taifali) figurent parmi les *gentes barbaræ quæ pullulaverunt sub imperatoribus.* — Sur l'époque où fut composée la *Noticia dignitatum*, voyez Tillemont, *Empereurs*, t. VI, note 13, p. 630 ; et *Revue archéol.*, 1866, t. XIV, p. 389.

(5) *Revue archéol.*, t. XV, p. 7.

(6) *Revue archéol.*, t. XV, p. 6. — Cf. *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, année 1835, p. 66.

Digitized by Google

a survécu à toutes les révolutions des hommes et du temps ; on signale même dans la Gâtine du Poitou, limitrophe de ce pagus, plusieurs *lieux-dits* qui rappellent évidemment le souvenir des mêmes barbares (1).

Ce tableau trop fidèle démontre que toutes les barrières étaient ouvertes pour faciliter une invasion générale. Comment, avec de pareils soldats, l'Empire aurait-t-il pu opposer une sérieuse résistance ? Les envahisseurs n'étaient au fond que les frères de ceux-là mêmes qui étaient chargés de les repousser.

Donc, à l'heure marquée par la justice de Dieu, le 31 décembre de l'an 406 (2), secrètement encouragés par le Vandale Stilicon (3), qui gouvernait l'empire d'Occident sous le nom d'Honorius, les Vandales, les Suèves et les Alains, suivis d'une multitude innombrable de Quades, de Sarmates, de Gépides, d'Hérules, de Saxons, d'Alemans, de Burgondes et même de Huns (4), écrasent les Francs qui gardaient la frontière du Rhin, et s'abattent, comme une nuée de sauterelles, sur les provinces septentrionales de la Gaule, qu'ils mettent à feu et à sang. Puis, traversant la Seine et la Loire, ils inondent de leurs flots destructeurs les riches et luxuriantes campagnes *de notre fertile Aquitaine* (5), et de là se répandent dans toutes les provinces des Gaules.

Cet immense cataclysme s'accomplit avec tous les signes

(1) Ledain, *Hist. de la ville de Bressuire*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. XXX, p. 228-229. — Cf. *D. Fonteneau*, t. XV, p. 469.

(2) Tillemont, *Empereurs*, V, 547, 807. — *D. Bouquet*, I, 627.

(3) Orosii, *Hist.*, VII, 38, 40. — S. Hieron., *Epist. CXXIII, ad Ageruchiam*, n° 17.

(4) S. Hieron., *loc. cit.* — Oros., *Hist.*, VII, 40. — Tillemont, *Empereurs*, V, 518, 547.

(5) Salvian., *loc. cit.*, VII, 12 : « Deinde *opes Aquitanorum luxuriantium*, et post hæc corpus omnium Galliarum ; sed paulatim idipsum tamen, ut dum pars clade cæditur, pars exemplo emendaretur. Sed ubi apud nos emendatio ? »

Digitized by Google

du châtiment le plus manifeste. Dieu semblait guider lui-même les exécuteurs de sa vengeance, dit le prêtre Salvien. Il arrêtait leur marche après l'invasion de chacune des provinces, afin que les populations voisines eussent le temps de pousser vers le Ciel un cri de pénitence et de repentir. Mais ces desseins de miséricorde, loin d'être compris, ne firent que rendre les cœurs plus endurcis : « Trèves, Reims, Arras, toutes les villes du Nord étaient la proie de flammes, et les Aquitains, ajoute le même auteur (1), essayaient de se persuader que le même désastre ne les atteindrait pas. Les barbares étaient aux frontières, et personne ne s'inquiétait du péril ; aucune ville ne se préparait à se défendre, tant était complet l'aveuglement de tous. »

Poitiers n'opposa donc aucune résistance. Ses basiliques chrétiennes, notamment celle de Saint-Hilaire (2), furent saccagées et ruinées de fond en comble. Sans doute, les cohortes de Sarmates, cantonnées dans les environs, se joignirent aux dévastateurs et leur servirent de guides (3).

Cependant le torrent passa, et descendit jusqu'aux Pyrénées. Arrêtés par ces remparts naturels, les barbares revinrent sur leurs pas, et achevèrent de ravager les contrées qu'ils avaient jusqu'alors épargnées.

Néanmoins, tel était encore le prestige de la puissance romaine, qu'un général, nommé Constantin, put les tenir en respect pendant quelque temps avec les légions de la Bretagne qui l'avaient proclamé Auguste. Mais ses succès furent de courte durée. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que les

(1) Salvian., *loc. cit.*, VI, 14.

(2) Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, 2e partie, chap. Ier, p. 58) attribue à Crocus, chef des Vandales, cette dévastation de la ville de Poitiers et de la basilique de Saint-Hilaire. Il se trompe de quelques années, sur la date, mais non pas sur le fait.

(3) Nos contemporains n'ont qu'à se rappeler les faits analogues de la guerre de 1870.

Digitized by Google

Burgondes s'établissaient définitivement dans l'est de la Gaule, et que les Vandales, les Suèves et la presque totalité de la nation des Alains se rendaient maîtres de l'Espagne et s'en distribuaient les provinces. Pendant ce temps, Constantin, le nouvel Auguste, tombait sous le fer des assassins, et Rome elle-même était pillée, incendiée, humiliée de toutes manières par Alaric, roi des Visigoths, déjà maîtres de l'Illyrie et d'une partie de l'Italie (an. 410).

L'empire d'Occident, depuis le Rhin jusqu'au détroit de Cadix, depuis l'Océan jusqu'au Danube, n'était plus qu'un monceau de ruines. A tant de maux venaient se joindre les discordes civiles et les vexations provenant des prétendants à la dignité impériale. Le fils de Théodose, Honorius, impuissant à conjurer tant de périls, lança contre notre malheureux pays, déjà épuisé et dévasté, les phalanges victorieuses des Visigoths qui venaient de piller Rome (an. 412).

Ces nouveaux fléaux de Dieu remplirent dignement leur rôle. La Narbonnaise et bientôt l'Espagne, où ils firent des Alains une immense hécatombe, devinrent le théâtre de leurs combats et de leurs exploits. En moins de quatre ans, ils avaient affermi leur domination sur toute la partie septentrionale de la péninsule jusqu'à l'Ebre, sur la Novempopulanie et sur la Narbonnaise dans les Gaules (416) (1).

Wallia était alors leur chef. Ambitieux et habile autant que brave, il sut proposer à temps et imposer à la Cour de Ravenne des conditions de paix et d'alliance qui garantissaient et sanctionnaient le fruit des conquêtes de sa nation. Bien plus, en 419 (2), il obtint la cession formelle et officielle de tout le territoire de la seconde Aquitaine (aujourd'hui la province ecclésiastique de Bordeaux, mais

(1) Tillemont, *Empereurs*, V, 632-633.
(2) D. Bouquet, I, 616. 623. — Tillemont, *Empereurs*, V, 640.

Digitized by Google

s'étendant au nord jusqu'à la Loire). On y ajouta même la cession de plusieurs cités voisines de cette province (1).

Or les Visigoths étaient ariens fanatiques. Les enfants de saint Hilaire tombèrent donc sous le joug de l'hérésie que ce grand Docteur avait combattue avec tant de gloire et de succès.

Cette captivité dura quatre-vingt-huit ans. Ce fut, sans aucun doute, pendant cette domination de l'hérésie arienne que les ouvrages composés par saint Hilaire et recueillis par ses disciples furent voués à une destruction presque complète. On se souvient, en effet, que les ariens avaient conçu contre notre illustre évêque une haine particulière, attendu qu'ils le considéraient à bon droit comme le plus formidable adversaire de leur secte. Nous pleurons encore les conséquences de cette proscription tyrannique et impie.

Cependant, nous venons de le dire avec les contemporains, la justice de Dieu avait eu plus d'un motif pour frapper nos pères de ces épouvantables châtiments. Nous avons entendu les révélations de Salvien sur les mœurs dépravées des Aquitains. Le même écrivain va jusqu'à dire (2), « qu'il leur » fallait, pour se corriger de leurs luxures, l'exemple de la » chasteté de ces Visigoths, qu'ils traitaient de barbares. »

Au reste, Théodoric, qui, dès l'année 419, succéda à Wallia, se montra, — du moins dans les premières années de son règne, — juste et conciliant envers ses nouveaux

(1) Chronicon Prosperi, apud *Patrol. lat.*, t. LI, col. 592 : « Constantius patricius pacem firmat cum Wallia, *data ei ad habitandum secunda Aquitania, et quibusdam civitatibus confinium provinciarum.* » — Item, Idatii Chronicon, apud *Patrol. lat.*, t. LI, col. 878 : « Gothi... per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum accepe runt. »

(2) Salvian., *loc. cit.*, VII, 6 : « Et miramur *si terra Aquitanorum*..... a Deo barbaris datæ sunt, cum eas quas Romani polluerant fornicatione, nunc mundant barbari castitate. »

Digitized by Google

sujets, même au point de vue religieux. Aussi, loin de se plaindre, les Aquitains se félicitaient (1) de vivre sous le joug des barbares, au lieu d'être en proie aux exactions des Césars créés par le caprice ou l'ambition.

Déjà plusieurs esprits élevés, devançant les horizons de l'avenir, osaient même prévoir les destinées futures des nouveaux conquérants du monde romain. Comparant, dans un tableau saisissant, les invasions anciennes à celles qui effrayaient ses contemporains, Orose écrivait ces lignes remarquables (2) : « Si les conquêtes d'Alexandre vous sem» blent glorieuses, à cause de cette valeur qui lui soumit » tant de contrées; si vous ne détestez pas en lui le dévas» tateur de tant de nations; plusieurs loueront aussi le » temps présent, vanteront nos vainqueurs et tiendront » nos malheurs pour des bienfaits. » — Mais on dira : « Les » Barbares sont les ennemis de l'État. » — « Je répondrai » que tout l'Orient pensait de même d'Alexandre, et les Ro» mains ne parurent pas meilleurs aux peuples ignorés » dont ils allèrent troubler le repos... Les Germains boule» versent maintenant toute la terre; mais si (ce qu'à Dieu » ne plaise !) ils finissent par en demeurer maîtres, et par » la gouverner selon leurs mœurs, *peut-être un jour la pos» térité saluera-t-elle du titre de grands rois ceux en qui nous » ne savons encore voir que des ennemis.* »

(1) Salvian., *loc. cit.*, IV, 5 : « Itaque passim *vel ad Gothos*, vel ad alios barbaros migrant..... Malunt sub specie captivitatis vivere liberi, quam specie libertatis esse captivi. » — Orose disait aussi (*Hist.*, VII, 41) : « Barbari *residuos Romanos, ut socios modo et amicos fovent*; ut inveniantur jam inter eos quidam Romani qui malint inter barbaros pauperem libertatem, quam *inter Romanos tributariam sollicitudinem.* » Ibid., V, 8 : « Tam longe est ut hæc (tributa injusta) *inter Gothos* barbari tolerent, ut ne Romani quidem qui inter eos vivunt ista patiantur. Itaque *unum illic Romanorum omnium votum est, ne unquam eos necesse sit in jus transire Romanorum.* »

(2) Orosii, *Hist. eccles.*, lib. III, c. XX.— Nous nous servons de la traduction de M. Ozanam (*La Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 53-54).

Digitized by Google

Sans décerner aux rois goths ou vandales les titres pompeux de grands rois, la postérité a porté, en effet, sur leur triomphe un jugement favorable, dans le sens prédit par l'ami de saint Augustin et de saint Jérôme. Derrière les dévastations barbares, Dieu cachait tout un avenir de civilisation chrétienne réservée à la société formée à l'école des grands exemples de l'ordre monastique, et par la fusion des peuples vaincus et vainqueurs.

CHAPITRE II.

LE MONARCHISME ET LA CIVILISATION. — SAINT SAVIN ET SAINT CYPRIEN, MARTYRS.

Les iniquités du monde romain avaient appelé, il est vrai, le cataclysme effroyable dont nous venons d'esquisser le tableau très-imparfait. Mais, à côté du crime, il y avait la vertu (1); et, quoique relativement rare, celle-ci avait assez de puissance sur le cœur de Dieu pour transformer en bénédictions les malédictions les plus méritées. Sous le souffle de l'Esprit-Saint qui l'anime, l'Église avait produit, en temps opportun, un principe régénérateur capable de faire revivre le corps social le plus décomposé.

Ce principe vivifiant, nous l'avons déjà fait connaître, c'est le *monachisme*. École de prière et de mortification, de science et au besoin d'apostolat, le monastère contenait en

(1) Salvien, si sévère envers ses contemporains, excepte formellement de sa critique *les moines et ceux qui marchaient sur leurs traces* : « *Excipio primum omnes religiosos*, deinde *nonnullos etiam seculares religiosis pares*; aut si id nimis grande est, aliqua tamen religiosis honestarum actuum probitate consimiles; cæteros vero, aut omnes, aut pene omnes magis reos esse quam barbaros. » (Salvian., *loc. cit.*, IV, 13.)

Digitized by Google

lui-même tout ce qu'il fallait pour servir de modèle à la famille, de stimulant à la vertu, de foyer à la vraie foi, et à la charité la plus féconde. Répandue partout, depuis les retraites les plus inaccessibles des campagnes jusque dans les cités les plus populeuses, comme Rome et Carthage, cette institution formait une innombrable série de citadelles, où Dieu tenait en réserve, en prévision de la destruction de l'empire romain, tout ce qu'il y avait de noble et de grand dans la civilisation antique, tout ce qu'il y avait de saint et de généreux dans la société qui s'écroulait, tout ce qu'il y avait d'armes défensives et offensives contre le paganisme et l'hérésie dans le christianisme. Aussi l'histoire de la période de transition que nous écrivons se résume-t-elle dans le triomphe définitif que remporta, au VI^e^ siècle, le monachisme, malgré les attaques incessantes et formidables, les blessures aussi profondes que glorieuses qu'il avait eu à subir pendant le cours du V^e^.

Dieu seul connaît les noms des innombrables phalanges de martyrs qui jonchèrent ce champ de bataille, vaste comme l'empire d'Occident, et sur lequel était en jeu l'avenir du monde régénéré par le christianisme. Pour apprécier la vérité de ce tableau, il serait nécessaire de présenter une vue d'ensemble des travaux des moines au V^e^ siècle, du courage indomptable avec lequel ils ne cessèrent de restaurer les ruines de leurs demeures incendiées, de renouveler la vie là où la barbarie avait semé la mort, accomplissant à la lettre ce vieil axiome de l'Église primitive : « Le sang des martyrs est » une semence de chrétiens. » Mais si notre horizon restreint nous interdit de jouir de ce spectacle grandiose, nous pouvons du moins, par un épisode intéressant, fournir à la synthèse historique plus d'un élément utile.

A quelques lieues de Montmorillon, sur les rives de la

Digitized by Google

Gartempe, s'élève majestueuse et gracieuse à la fois l'antique basilique de Saint-Savin, type achevé de ce roman du XI^e^ siècle, dont le Poitou est si riche et si fier. Or cette basilique et l'abbaye dont elle faisait l'ornement ont été construites en mémoire d'un martyr de la cause sacrée dont nous venons de parler.

Sabinus et Cyprianus étaient, dit-on, originaires de la Bresse (1), qui faisait alors partie du diocèse de Lyon. Distingués par leur naissance, ils se firent bientôt remarquer par leurs vertus. Les documents se taisent sur les actions de saint Cyprien jusqu'à sa glorieuse mort. Heureusement il n'en est pas de même de son frère saint Savin.

Nous le trouvons, à la fin du IV^e^ siècle, dans le diocèse d'Auxerre, attaché, en qualité de diacre, à la suite de saint Amator, qui le choisit comme compagnon de voyage, lorsqu'il entreprit le pèlerinage des Lieux saints (2). Outre les sanctuaires et les lieux témoins de la vie et de la mort de l'Homme-Dieu, les deux saints pèlerins visitèrent l'illustre ville d'Antioche. Ils y furent accueillis avec honneur, et, en souvenir de leur passage, le patriarche leur offrit le corps entier de sainte Julitte et de son fils saint Cyr, martyrs. Saint Savin reçut pour sa part le bras de saint Cyr.

Cependant le bienheureux Amator ne tarda pas à aller recevoir au ciel la récompense due à ses mérites. L'admi-

(1) C'est du moins ainsi que plusieurs écrivains, même Italiens, ont interprété les expressions : « *Ex Brixia oriundi,* » de la légende de saint Savin. (Bolland., *Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 183.)

(2) Le Bollandiste J. Pinius (*Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 181) prétend que le P. Papebrock, son illustre prédécesseur, a nié l'authenticité de ce fait. Cette assertion est étonnante; car ni Henschenius (*Act. SS.*, t. II *Maii*, p. 53, n° 8), ni Papebrock (t. IV *Junii*, p. 17) n'ont révoqué en doute le récit de ce voyage. Au contraire, ce dernier atteste qu'il a tous les caractères de la vraisemblance. Il ajoute seulement qu'il ignore quel est ce *sanctus Sabinus*. Les traditions des Églises d'Auxerre et de Poitiers auraient pu le lui apprendre.

Digitized by Google

rable saint Germain lui succéda. Or on sait l'amour de ce dernier pour la vie monastique qu'il pratiqua, à l'exemple de saint Martin, depuis sa conversion jusqu'à sa mort, autant que le lui permirent les devoirs de sa charge épiscopale. Il ne faut donc pas s'étonner s'il favorisa les aspirations vers la vie religieuse dans les clercs ses disciples. Parmi eux le biographe du grand thaumaturge signale notamment notre Sabinus.

Voici à quelle occasion. Entre les prodiges qui signalèrent l'épiscopat de saint Germain, le plus extraordinaire est sans contredit la conversion de saint Mamertin (1). Or notre saint Savin fut l'instrument providentiel de cette miraculeuse transformation.

Mamertinus était, au commencement du v^e^ siècle, un de ces représentants de la vieille noblesse gallo-romaine qui persistaient, malgré les édits impériaux, à rendre aux dieux de l'Olympe une adoration surannée, s'imaginant qu'à la fidélité au culte de Jupiter était attaché le salut de la République. Dieu prit en pitié la bonne foi de cet obstiné, et, pour l'amener à la lumière de la vraie foi, il lui enleva l'usage d'un de ses yeux. Loin d'être éclairé par ce châtiment, Mamertinus l'attribua à son peu de ferveur envers les dieux. Il multiplia en leur honneur les sacrifices d'expiation. Son bras se dessécha. Désolé, et poursuivi par la même pensée, il résolut d'aller en pèlerinage à l'un des sanctuaires consacrés à Jupiter que la superstition populaire avait maintenus dans les Gaules malgré les édits des empereurs chrétiens (2). Il partit à pied pour mieux apaiser la colère de ses divinités.

D'où venait-il? Probablement de nos contrées de l'Ouest.

(1) Il est honoré le 20 avril. (Bolland., *Act. SS.*, t. II *April.*, p. 756.)

(2) Nous avons plusieurs fois cité ces lois des empereurs contre le culte païen. On les trouve réunies dans le Code Théodosien (lib. XVI, tit. x, *De Paganis, sacrificiis et templis*).

Digitized by Google

Toujours est-il qu'il passa devant le monastère où saint Savin s'était retiré avec son frère Cyprien et quelques autres clercs de saint Germain d'Auxerre. Le zélé païen aperçut le vénérable solitaire assis à la porte de son monastère (*cellula*) (1) : *sa tête rasée, sa tunique de bure* (2), son costume pauvre et austère, attirèrent l'attention et piquèrent la curiosité de Mamertinus. Abordant le serviteur de Dieu : « Qui » es-tu et de quel pays es-tu ? » lui demanda-t-il. Sabinus prit occasion de cette curiosité pour l'initier aux origines, au but et aux avantages de la vie monastique. Puis, interrogeant à son tour le zélé pèlerin de Jupiter : « Et toi, lui » dit-il, quelle est ta religion ? et qui t'a rendu si infirme ? » — Je suis adorateur des grands dieux Jupiter, Mercure » et Apollon, et en général de toutes les divinités, répli- » qua Mamertinus. Et parce que j'attribue à leur colère les » maux dont je suis affligé, je vais implorer mon pardon » dans le temple non encore profané par la superstition » chrétienne. — Malheureux doublement aveuglé ! s'écria » Sabinus. Que tu es loin de la vérité ! C'est précisément à » cause de ton obstination à te nourrir de pareilles chimères » que tu as été frappé par la main de Dieu. Si tes idoles » avaient la clef de la science, elles sauraient guérir les » aveugles, les sourds, les muets, et tant d'autres infirmes » qui les invoquent. *Mais*, dit l'Écriture, *elles ont une bouche* » *et ne parlent point, des yeux et ne voient point, des oreilles* » *et n'entendent point.* Tu le vois, leurs adorateurs n'ont que

(1) Le mot *cellula* signifiait alors *monastère* en général.

(2) *Vita S. Germani Antissiodor.*, n° 19, apud Bolland., *Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 181 : « Obvius mihi quidam, *Sabinus nomine, tonsus capite et* VESTIMENTIS RELIGIOSIS AMICTUS. » Ces dernières expressions signifient certainement *l'habit monastique*, comme le prouve le passage déjà cité de Salvien (*De Gubernat. Dei*, IV, 13) : « Excipio *omnes religiosos*, deinde nonnullos etiam *seculares religiosis pares.* » Cf. D. Mabillon, *Vita S. Radegundis*, auctore Fortunato, n° 36 ; et *ejusd. Vita*, auctore Baudonivia, n^os 1 et 16.

Digitized by Google

» des châtiments à attendre en échange de leurs hommages.
» Veux-tu être guéri? écoute-moi, et suis mon conseil : il y
» a dans l'Église chrétienne, à Auxerre, un homme saint
» entre tous, nommé Germain, dont je suis l'humble clerc.
» Le Christ, qui lui parle face à face, opère, par son inter-
» cession, d'admirables prodiges. Si donc tu veux être guéri,
» secoue la chaîne de l'esclavage qui te lie à tes idoles, et
» va demander à cet homme de Dieu le secours de sa puis-
» sance surnaturelle.—Docile à cet avis salutaire, continue
» Mamertinus dans sa relation authentique, je remerciai
» chaleureusement le pieux solitaire, et le priai de m'indi-
» quer lui-même la route qu'il fallait suivre pour parvenir
» jusqu'au grand thaumaturge dont il me parlait. Sabinus,
» plein de joie, s'empressa de me conduire jusqu'au som-
» met d'une colline, appelée le mont *Matagène*, du haut de
» laquelle il me montra la voie qui conduisait à Auxerre.»

Ajoutons seulement que Mamertinus rencontra, en effet, saint Germain, qui acheva l'œuvre divine si bien commencée par saint Savin. Mais quelle était cette solitude habitée dès lors par le disciple de saint Amator et de saint Germain? Si l'on prend à la lettre le texte de Constant, biographe de saint Germain, il semblerait qu'elle n'était guère éloignée que d'une journée de la ville d'Auxerre. Toutefois, la manière dont le bienheureux parle de cette ville paraît indiquer que son ermitage était situé en dehors du territoire de cette cité.

La scène saisissante que nous venons de reproduire se serait-elle passée sur les bords de la Gartempe? Ce n'est pas improbable. Il est du moins certain que saint Savin s'était déjà réfugié en Poitou, lorsque saint Germain, quelques années après son premier voyage dans la Grande-Bretagne, se rendit à Angoulême pour y consacrer l'église

Digitized by Google

cathédrale en l'honneur de l'apôtre saint Pierre (1). L'esprit de tolérance que les Visigoths s'appliquèrent à observer à l'égard des catholiques, dans les premières années de leur domination en Aquitaine, et qui attirait, au dire des contemporains, un grand nombre de Gallo-Romains dans cette province; les incursions des barbares et les guerres continuelles qui désolaient les autres parties de la Gaule; la renommée que le Poitou s'était acquise et qu'il continuait à mériter au point de vue monastique : tous ces motifs réunis étaient plus que suffisants pour déterminer saint Savin et ses compagnons à choisir pour asile la vallée de la Gartempe. Mais il ne goûta pas longtemps le repos qu'il y était venu chercher.

Aétius était alors le plus habile représentant de la puissance romaine dans les Gaules; mais, quoique personnellement catholique, il affectait de se servir, pour ses expéditions militaires, des plus cruels ennemis du nom chrétien, de ces terribles Huns, qui ont laissé parmi nous une mémoire si exécrée (2). Saint Germain d'Auxerre lui-même crut de son devoir de réprimer leurs violences (3).

Leur défaite momentanée ne fit qu'exciter leurs fureurs. Leurs cruautés et leurs dévastations devinrent tellement intolérables, qu'un immense cri de révolte se fit entendre dans toute l'étendue des Gaules, et, sous le nom de Bagaudes, les insurgés, unis aux Visigoths, mirent la domination romaine à deux doigts de sa perte (4). La lutte dura près de quatre ans (436-439) (5). Les premiers champs de bataille furent les bords de la Seine, du Loir, de l'Allier et *du Clain en*

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. VII *Julii*, p. 268, *édit. Palmé*; t. III *Julii*, p. 188.
(2) Tillemont, *Empereurs*, t. VI, p. 181, 185, 206, 210-211.
(3) Tillemont, *ibid.*, p. 211-212.
(4) Tillemont, *ibid.*, p. 209-210, 213.
(5) Tillemont, *ibid.*, p. 213, 214, 217-218.

Digitized by Google

Poitou (1). Les Huns, qu'Aétius s'était empressé de faire venir en grand nombre de l'Italie, commirent partout d'affreux ravages et les plus épouvantables atrocités (2). Litorius, le principal lieutenant d'Aétius, qui les commandait, était, du reste, tout à fait digne de pareils soldats. Païen fanatique (3), il ne pouvait qu'applaudir à leurs déprédations contre les églises et les personnes consacrées à Dieu. Partout on le considérait comme un ennemi des chrétiens (4).

Ce véridique portrait convient trop au chef barbare qui procura à Savin et à Cyprien, son frère, la couronne du martyre, pour qu'il soit possible de chercher ailleurs la confirmation de ce que raconte l'auteur de la légende de ces deux saints célèbres en Poitou (5). Selon lui, le tyran

(1) Tillemont, *ibid.*, p. 210. — Sidon. Apollin., *Carmin.*, IV et VII, p. 315 et 338, et not., p. 119.

(2) Tillemont, *ibid.*, p. 214. — Sidon. Apollin., *Carmin.*, VII, p. 338 :

« Discursu, flammis, ferro, feritate, rapinis
» Delebant, pacis fallentes nomen inane. »

Paulin de Périgueux peint sous les mêmes traits leur conduite à Tours. (*Vita S. Martini*, lib. VII, apud *Patrol. lat.*, t. LXI, col. 1068 A.)

(3) Tillemont, *ibid.*, p. 214, 217-218.

(4) Tillemont, *ibid.*, p. 219-220.

(5) Cette légende peut être contestée dans ses détails, mais elle repose sur un fond historique. D'abord l'auteur, d'accord avec les monuments de l'Église d'Auxerre (Bolland., *Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 181, 188; — l'abbé Lebeuf, *Hist. de l'Église d'Auxerre*, t. I, p. 41; t. IV, p. 16; — *Biblioth. nation.*, mss. fonds lat. 2587, fol. 210; mss. 17048, fol. 187), identifie le disciple de saint Germain avec notre solitaire du Poitou. Seulement les documents de l'Auxerrois ne lui donnent que le titre de *confesseur*. Les *Actes de la translation de saint Savin*, que l'on croit être d'Aimoin de Saint-Germain-des-Prés (le mss. 13220 du fonds lat. de la Biblioth. nat., fol. 120 v°, du x° siècle, le lui attribue formellement), l'un des moines les plus érudits de la fin du IX° siècle (D. Martène, *Amplissima collectio*, t. VI, col. 810, et *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1054; *Hist. littér. de la France*, t. V, p. 647), nous expliquent la raison de cette différence dans la qualification du bienheureux. Après avoir avoué qu'il possédait peu de données sur la vie de son héros, l'auteur ajoute naïvement : « Quod tam IPSE quamque omnes Christum *confitentes* rite CONFESSORES APPELLENTUR, *cuidam ex monasterio*, Deo sibique devoto, *per revelationem Spiritus, ostendere voluit* SE MARTYREM, *ob sanguinis pro Christo effusionem*, MALLE VOCARI. » Ce texte prouve manifestement que

Digitized by Google

qui les mit à mort était venu de l'Italie dans les Gaules, et ce fut par la route de Tours qu'il déboucha dans la vallée de la Gartempe, à la tête de deux cents cavaliers. Ce récit n'est qu'un épisode ajouté aux données générales fournies par Sidoine Apollinaire, Paulin de Périgueux et les autres contemporains, sur la marche victorieuse de la cavalerie des Huns sous les ordres de Litorius.

Cependant cette horde barbare, altérée de sang et de carnage, était parvenue au confluent de la Creuse et de la Gartempe. Les deux saints frères et leurs compagnons de solitude, Asclepius et Valerius, étaient alors établis à un mille environ du confluent de la Creuse et de la Gartempe, non loin de la Rocheposay, dans un lieu nommé *Exuen-*

saint Savin fut d'abord honoré sous le titre de confesseur, et que, au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle, à la suite d'un avertissement céleste, on commença à lui décerner les honneurs dus aux martyrs, mais dans son monastère seulement et dans celui de Saint-Cyprien de Poitiers; car, dans plusieurs documents du diocèse de Poitiers et de celui d'Auxerre, on continua à l'appeler *confesseur*. Aussi bien, cette divergence était plus apparente que réelle. Elle prouvait seulement que la mort violente de saint Savin par les barbares n'avait été jugée ni assez éclatante, ni assez caractéristique pour recevoir la qualification de *martyre*. Raoul Glaber (*Hist. eccles.*, lib. III, cap. v) l'appelait encore *confesseur* au XI^e^ siècle. Un *sermo in solemnitate ejusdem martyris fratribus recitandis* se trouve dans le mss. 13220, déjà cité, au fol. 37 v°, à la suite des *Actes de la translation*. De tous ces monuments il ressort qu'au IX^e^ et au X^e^ siècle, les données sur la mort du bienheureux Savin étaient encore très-générales. La légende actuelle paraît avoir été composée à la fin du X^e^ siècle, par Gauzbert, parent des comtes de Tours et de Blois et abbé de Saint-Julien de Tours, de Marmoutier, de Bourgueil, de la Couture au Mans et de Maillezais. Dans sa préface, publiée par D. Martène (*Thesaur. anecdot.*, t. I, col. 151), il avoue qu'il a composé son œuvre d'après des Mémoires très-succincts (*Breviloquio a præcedentibus antiquariis digesta membranulis certamina*); mais que, à la prière des moines de Saint-Cyprien de Poitiers (*rogatu, imo impulsu fratrum cœnobii laureati martyris Cypriani Pictavorum prope mœnia*), il a amplifié le texte primitif (*ejusdem agonistæ præclarissimi ac ipsius germani certaminum gesta Savini* PROTENSIORIS, *et quasi* NARRATIONIS *animum duximus colligere scriptis*). On doit regretter cette interpolation. Dans le missel pontifical de Gautier de Bruges, conservé à la bibliothèque Mazarine (n° 216), saint Savin est qualifié de *martyr* aussi bien que son frère saint Cyprien. On y indique pour lui la messe *Lætabitur*, du commun d'un martyr non pontife. A la fin du XIII^e^ siècle, le diocèse de Poitiers en entier avait donc accepté pour notre saint ce titre glorieux.

Digitized by Google

tium, que l'on traduit par *Conflans*. C'est aujourd'hui un simple hameau de la paroisse d'Yzeures (Indre-et-Loire), en face de la Rocheposay, mais où l'on ne conserve plus aucune trace de cet événement mémorable.

Avertis par l'incendie de l'approche des Huns, les quatre disciples de saint Germain s'enfuient vers la Gartempe, se jettent dans un bateau qui se présente miraculeusement à eux et remontent la rivière jusqu'à une villa nommée *Cirescus* (1) ou *Cerisium* (2), à un mille du *vicus Antiniacus*, d'après leur biographe. C'était le 25 mai. Les barbares, qui les poursuivaient, les atteignirent au gué appelé *Psellis* (Seaux), en face de la voie romaine de Bourges à Poitiers.

Heureux d'une telle capture, les Huns internèrent leurs prisonniers dans une île voisine, sous la garde d'une escouade de dix hommes, tandis qu'ils allaient eux-mêmes faire bonne chère aux dépens de la villa Antiniacus. Pendant les dix-sept jours de sa captivité, saint Savin ne resta pas inactif. L'exemple de ses vertus et la guérison d'un possédé firent une telle impression sur ses geôliers, qu'ils se convertirent tous à la foi chrétienne et demandèrent hum-

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 189.

(2) *Acta translationis S. Savini*, n° 6, apud D. Martène, *Ampliss. collectio*, t. VI, col. 808. — Quelle est cette villa ? On s'accorde généralement à l'identifier avec la ville de Saint-Savin. Mais alors il faut admettre que le *vicus* ou *villa Antiniacus* n'occupait pas, à cette époque reculée, la place du bourg actuel d'*Antigny*, qui est situé à plus de *deux milles* de Saint-Savin. Quoi qu'il en soit, les immenses ruines amoncelées depuis le gué de Seaux jusqu'au Mont-Saint-Cyprien; le nom de *villa d'Antioche* (*Antiniacum?*), donné même de nos jours par les paysans à ces champs couverts d'innombrables poteries romaines; le mur avec petit appareil romain qui subsiste au milieu du *prædium Psellis*, les nombreuses sépultures et les monnaies de Néron, de Galba, etc., découvertes le long de la voie romaine jusqu'au Mont-Saint-Cyprien et dans les champs voisins; les frises et les chapiteaux sculptés avec art, trouvés parmi ces débris : tout concourt à démontrer que là a existé, à l'époque gallo-romaine, un centre considérable de population qui ne peut être que le *vicus Antiniacus*, si ce n'est pas le *castrum Cerisium* lui-même. (Cf. *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1872, p. 240; surtout 4e *Bull.*, 1867, p. 563-567.)

Digitized by Google

blement le baptême. Le bienheureux les initia aux saints mystères. Mais cette transformation n'avait pu s'opérer en secret. Litorius, furieux à cette nouvelle, ordonna de trancher la tête aux dix catéchumènes et à leur apôtre. Cet ordre sanguinaire fut exécuté au moment même où Savinus commençait les prières sacramentelles, le 11 juillet 438.

Quant à saint Cyprien, à Asclepius et à Valerius, ils furent immédiatement confiés à une nouvelle escorte, au milieu même du camp barbare, dans la *villa Antiniacus*.

Cependant, au bout de deux jours, Asclepius et Valerius parvinrent à s'évader, pendant la nuit, et, munis d'une barque légère, ils descendirent dans l'île qu'ils venaient de quitter, y recueillirent avec respect les restes mortels de Savinus et descendirent rapidement le cours de la rivière jusqu'à une villa appelée les *Trois-Cyprès* (le Mont-Saint-Savin), à deux milles environ au nord de la *villa Cerisium*. Là ils déposèrent le saint corps dans une église dédiée à saint Vincent, martyr, construite à l'époque constantinienne, mais alors dévastée depuis l'épouvantable cataclysme de l'an 407. Grâce à cette circonstance favorable, ils purent dérober à l'attention des bourreaux la sépulture de leur victime.

L'évasion de ses deux compagnons de captivité ne pouvait, on le conçoit, que hâter le martyre de saint Cyprien. En effet, dès le lendemain 14 juillet, les Huns, après lui avoir fait endurer les plus cruels tourments, lui tranchèrent la tête. Son corps fut inhumé sur le monticule qui domine la villa Antiniacus et le gué de Seaux. Il y demeura jusqu'au commencement du x^e^ siècle. La chapelle, ou *cella memoriæ*, qui fut élevée sur son sépulcre, devint plus tard un bénéfice appartenant aux abbés de Saint-Savin (1). Re-

(1) D. Fonteneau, LXXX, 523.

Digitized by Google

bâtie vers le XII^e^ siècle, elle subsiste encore aujourd'hui, mais livrée à des usages vils et profanes.

L'auteur de la légende ajoute que « tous les assassins des deux martyrs périrent de mort violente, et que pas un ne retourna en Italie ». L'histoire vient encore à l'appui de cette assertion. Enorgueilli de ses victoires précédentes et du succès qui couronna peu après ses efforts devant Narbonne, assiégée par les Visigoths, Litorius repoussa avec hauteur les propositions de paix que le roi Théodoric lui fit offrir par les plus saints évêques catholiques de ses États, et notamment par saint Orence, évêque d'Auch (1). Il renvoya même avec mépris ces représentants d'une religion qu'il abhorrait. Son sot orgueil et son impiété le perdirent. Au lieu d'entrer dans Toulouse en vainqueur, il y fut conduit en captif, et reçut bientôt après le châtiment dû à ses crimes. Les troupes qui avaient été ses complices furent décimées par les vainqueurs.

Ainsi se termina ce drame sanglant, qui forme l'un des plus célèbres épisodes de notre histoire locale. Nous en verrons un jour le glorieux développement, lorsque, à l'heure marquée par la divine Providence, les corps de nos deux martyrs serviront de fondement à deux illustres abbayes construites sous leur patronage et sous leur vocable. En attendant, laissons-les dormir leur paisible sommeil, au milieu de la vénération populaire chargée de perpétuer leur mémoire.

(1) *Acta S. Orentii*, apud Bolland., *Act. SS.*, t. I *Maii*, p. 61. — Salvian., *loc. cit.*, VII, 9.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

L'ÉGLISE DE POITIERS PENDANT LE Vᵉ SIÈCLE. SAINT SAVIN DE LIGUGÉ.

L'épisode que nous venons de raconter nous fait entrevoir de combien de ruines, de massacres, de pillages le Poitou fut la victime pendant la longue période des invasions barbares et des luttes sanglantes dont elles furent la cause (1). Aussi l'histoire de notre Église, durant le Vᵉ siècle, est-elle réduite à une simple nomenclature d'évêques, dont les noms sont arrivés jusqu'à nous sous une forme plus ou moins défigurée. Ce sont Megetius ou Mingerius, Lupicinus ou Lupianus, Pelagius, Listicius, un second Lupianus ou Lupicinus, Elicus ou Esichus ou Isitus, un second Esichus ou Isitus, selon quelques-uns (2), Antonius, et enfin Adelphius, avec lequel nous ouvrirons le VIᵉ siècle. Pas un de ces pontifes ne figure dans les monuments de l'histoire de l'Église universelle. Autant le siége de Poitiers brille avec honneur dans les fastes ecclésiastiques du IVᵉ siècle, autant il est rejeté dans l'ombre pendant le Vᵉ. Nous n'avons donc pas à nous occuper des controverses suscitées par le Pélagianisme, le Nestorianisme et l'Eutychianisme. Aucun de nos évêques de cette époque n'a le front ceint de l'auréole

(1) Les Actes de saint Vivien, évêque de Santes (*Acta S. Bibianii*, apud Bolland., *Act. SS.*, t. VI *Aug.*, p. 461, nº 13), et Sidoine Apollinaire (*Sidonii Apollin.*, lib. VIII, epist. VI, p. 223) nous apprennent que des pirates saxons vinrent, à la même époque, dévaster les côtes de la Saintonge et du Poitou. Ils s'emparèrent notamment de la petite ville de Marans, qu'ils saccagèrent. Ce furent sans doute ces mêmes barbares qui détruisirent le Langon, dans le bas Poitou, dont les ruines datent du Vᵉ siècle. (B. Fillon, *Le Langon*, Fontenay, 1867, p. 21.)

(2) *Gall. christ.*, II, 1143, et mss. fonds lat., Biblioth. nat., 4991.

Digitized by Google

du martyre, d'une glorieuse confession, ou de la science du docteur.

Est-ce à dire cependant que nos annales soient absolument muettes? Nous venons de voir le contraire. Mais ce n'est pas sur le trône des pontifes qu'il faut chercher nos gloires.

Nous l'avons déjà dit : dans la prévision de l'avenir, Dieu avait inspiré, au IVe siècle, la création de l'Ordre monastique, sous sa forme définitive et sociale, afin que, à l'instar de l'arche de Noé, il devînt l'asile et l'école des âmes appelées à régénérer le monde civilisé, abîmé sous le déluge de l'invasion barbare. Or, dans les Gaules, le Poitou en général et Ligugé en particulier avaient été prédestinés, nous l'avons constaté, à être la source féconde de cette grande institution.

Un trop grand nombre de monastères avaient sombré dans la tempête et n'étaient plus que des ruines. Néanmoins, il en restait assez pour perpétuer les fortes traditions du passé et accomplir la haute mission régénératrice dont ils étaient chargés. L'illustre abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand, qui s'était élevée autour du tombeau du grand Docteur des Gaules, s'efforçait, bien que saccagée par les envahisseurs, de ranimer sa vie presque éteinte. La Celle du Val-Clair (1), à qui saint Maixent devait bientôt communiquer son nom et sa célébrité; Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dont la fondation se rattachait à l'époque constantinienne; Saint-Hilaire-de-la-Celle, dans la même ville, qui rappelait les touchants souvenirs de la vie et du bienheureux trépas de saint Hilaire, de sa femme et de sa fille Abra; Notre-Dame de Bonnevaux, fille de Saint-Martin de Ligugé, où nous admirerons, en passant, l'étonnante mor-

(1) D. Fonteneau, t. LXXVII, p. 335.

Digitized by Google

tification de saint Avit; Ligugé lui-même, que nous allons voir sanctifié par le bienheureux Savin; Ension, où nous compterons de dignes successeurs de saint Jouin; le Moutier-les-Mauffaits, en bas Poitou, célèbre alors par les miracles qui s'opéraient près du corps et du tombeau de saint Viventius; l'île de Noirmoutier, encore appelée Herio; le Mont-Glonne et Espeven, qui avaient quitté leurs vieux noms celtiques pour adopter ceux de leurs apôtres et fondateurs, Florent et Macaire; une multitude d'autres *Cellæ*, foyers vivants de vie monastique, se préparaient à construire sur les ruines de l'ancien monde romain l'édifice de la société nouvelle qui allait en sortir. Dans cette œuvre difficile, les moines poitevins prirent une part aussi active que glorieuse. Nous venons d'assister à un drame sanglant de cette lutte gigantesque. Ce que nous allons raconter nous dévoilera le moyen, d'autant plus puissant qu'il était plus secret, employé par les moines dans la conversion du monde barbare: nous voulons parler de la prière et de l'héroïsme de la pénitence.

Les malheurs de la patrie avaient fait réfléchir un grand nombre d'hommes qui, jusqu'alors, avaient envisagé le présent et l'avenir avec une égale insouciance. Les cloîtres se peuplèrent de ces transfuges d'une civilisation qui périssait pour revivre transformée. Or les envahisseurs, on le sait, avaient un respect instinctif des grandes choses opérées par l'empire romain; ils s'en considéraient comme les auxiliaires plutôt que comme les conquérants. Ces dispositions devaient naturellement aider à la mission régénératrice des disciples de saint Martin.

Arrêtons-nous donc un instant devant la figure d'un de ces hommes de vieille race sénatoriale, devenu, sous la bure, un modèle de prière et de pénitence, et par conséquent de la

Digitized by Google

vraie civilisation chrétienne. Il portait le même nom que le saint ermite, disciple de saint Amator d'Auxerre, dont nous avons raconté le martyre dans le chapitre précédent. Né à Barcelone, en Espagne, de parents illustres par leur noblesse, il reçut une éducation brillante et devint fort habile dans les lettres humaines (1). Mais jeune encore, ayant perdu son père, il vint à Poitiers auprès d'un de ses parents, nommé Eutilius ou plutôt Eutychius (2), chargé par les Visigoths d'administrer la partie septentrionale de l'Aquitaine, dont Poitiers était la capitale (3). On sait que les rois

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. IV *Oct.*, p. 1004 : « In puerili ætate est primis elementis eleganter imbutus. »

(2) Le seul manuscrit connu de la légende de saint Savin portait *Eutilius*; mais il doit avoir été corrompu par les copistes, bien que Gruter ait publié une inscription portant le même nom (Gruter, *Inscript. lat.*, p. DCCCXCVI, n° 8). Nous avions pensé d'abord au *nomen gentilitium* Atilius ou Attelius, très-célèbre dans la Tarraconaise, et dont il nous reste un grand nombre de monuments épigraphiques publiés par Mommsen (*Corpus inscript. lat.*, t. II, n^os 3405, 3003, 3521, 3449-3451, 3603, 4335, 4195, etc.). Mais il est plus probable que le père de Sabinus est appelé ici par son *cognomen*. M. de Rossi, consulté sur ce point, nous répondit : « Je ne connais d'autre exemple du nom d'*Eutilius*, dans toute l'épigraphie latine, que celui de Gruter que vous me citez. Je puis ajouter que l'exemple est très-sûr; l'inscription existe encore à Capoue et a été vue par Mommsen. Elle porte réellement EVTILIVS. Cependant il serait plus conforme à l'usage commun du v^e siècle de corriger EVTILIVS par EVTITIVS, ou plutôt EVTICHIVS, que l'on écrivait alors EVTICIVS. » Cette correction proposée par l'éminent archéologue est d'autant plus digne de considération que Mommsen (*loc. cit.*, n^os 3182, 3967, 4009, etc., 4348, 4602) nous donne un grand nombre d'inscriptions de la Tarraconaise, dans lesquelles figurent des SABINVS et des EVTYCHIVS. D'autre part, sous l'année 437, Prosper d'Aquitaine, dans sa chronique (*Patrol. lat.*, t. LI, col. 597), raconte que quatre Espagnols, dont l'un se nommait *Eutychius*, après avoir joui d'un grand crédit auprès de Genseric, roi des Vandales, furent martyrisés par ce prince hérétique. Serait-ce notre Euticius qui serait retourné en Espagne et se serait mis au service des Vandales?

(3) Orose nous apprend que les rois barbares comblaient de faveurs les nobles romains qui s'attachaient à leur fortune : « Barbari, dit-il (*Hist. eccles.*, lib. VII, c. XLI), residuos Romanos ut *socios modo et amicos fovent.* » L'auteur des Actes de saint Savin s'exprime ainsi : « (Savinus) Pictavis associatus parentibus, scilicet *Eutilio* qui tunc *comitivæ* publica administratione florebat. » Dans la lettre déjà citée, M. le commandeur de Rossi disait, à propos de ce passage : « Les paroles *comitivæ publica administratione* me semblent convenir mieux à l'autorité civile et *mixte* (pour cette dernière on peut voir *Lex unica*, tit. XVII, *De comitibus qui provincias regunt*, du livre VI^e

Digitized by Google

barbares aimaient à faire administrer les provinces dont ils s'étaient emparés ou qu'on leur avait cédées, par les membres de l'aristocratie romaine.

Poitiers, malgré les ravages des barbares, n'avait pas entièrement perdu la réputation de ville savante qu'elle possédait au temps d'Ausone ; mais les maîtres de la littérature et de l'éloquence étaient dispersés. Le comte Eutychius fut donc doublement heureux de l'arrivée de son parent Sabinus. Il le pria de se charger de l'éducation de ses deux enfants, et le combla en conséquence d'honneurs et de présents (1).

du Code Théodosien) qu'à la seule autorité militaire. Je considérerais comme plus probable qu'il s'agit d'un *comes du temps des Visigoths*, que d'un *comes* du temps des empereurs romains, ceux du temps des empereurs ayant été surtout militaires. Les Visigoths et les autres barbares qui reconnaissaient la suzeraineté impériale ne recevaient pas des magistrats envoyés par les empereurs. Il s'agirait donc d'une *comitiva* semblable à celle de la formule : *Comitivæ Gothorum per singulas provincias*, que vous connaissez par Cassiodore. » — Nous nous rangeons complétement à l'avis du savant archéologue romain. Nous ajouterons même une raison à celle qu'il a bien voulu nous communiquer. L'expression *comitiva*, dans le Code Théodosien, a le sens de *dignité*, au lieu qu'elle est prise par le légendaire dans le sens d'*administration* ou de province régie par un comte, absolument comme dans les formules de Cassiodore (*Cassiod. Variarum*, lib. VI, formul. 22, 23; lib. VII, form. 1, 3, 9, 13, 16, 26). Cette dernière a pour titre : « *Formula comitivæ deversarum civitatum.* » On lit en effet dans Grégoire de Tours (*Vitæ Patrum*, c. III) que Euric, roi des Visigoths (466-484), confia à Victorius le gouvernement de sept villes de l'Auvergne avec le titre de *duc*. D'autre part, Cassiodore est le dernier écrivain, à notre connaissance, qui se soit servi du mot *comitiva*, déjà tombé en désuétude au temps de saint Grégoire de Tours. L'auteur des Actes de saint Savin est donc plus ancien que l'*historien des Francs*. Nous reviendrons sur ce point important.

(1) Malgré la grande influence dont jouissent les gens de lettres dans notre société moderne, elle était plus grande encore à la fin du IVe siècle. La carrière des lettres était la plus sûre et la plus prompte pour parvenir aux plus hautes dignités de l'Empire. Les émoluments des professeurs étaient considérables, et ils jouissaient de toutes sortes de priviléges. (Cf. *Cod. Theodos.*, lib. XIII, tit. III *De medicis et professoribus.*) Lors donc que l'auteur des Actes de saint Savin dit : « *Qua de causa*, a Comite singulariter affectus, quæstubus epulentus, etc., » il se sert d'expressions tout à fait conformes aux habitudes du Ve siècle. D. Rivet (*Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 294) parle assez lestement de ces Actes et les croit composés au Xe siècle, ajoutant qu'*on n'en peut tirer aucune utilité.* Nous ne nous expli-

Digitized by Google

Mais Sabinus était loin d'abuser de sa situation. A l'exception d'un vêtement modeste et d'un maigre cheval pour ses voyages, il distribuait aux pauvres tout son avoir, « estimant, dit son biographe, que ce serait pour lui une perte, si ce qu'il possédait n'était dirigé par la main des indigents vers la céleste patrie, où, en échange des intérêts multipliés de sa charité, il espérait recueillir les fruits centuplés de son trafic spirituel ». Un si parfait imitateur de saint Martin méritait de recevoir, comme lui, le don gratuit de la vocation monastique. Dieu ne se laissa pas vaincre en générosité : l'âme qui donne largement reçoit surabondamment. Aussi bien, le parfum de la sainteté s'exhalait encore avec une douce suavité de ce vallon de Ligugé, que, pendant douze ans, Martin avait embaumé de sa prière et de sa pénitence. Ce berceau de la vie monastique dans les Gaules continuait à être l'asile de toutes les grandes

quons pas un pareil jugement. Le style n'est certainement pas du x^e^ siècle. L'auteur ne mentionne aucun autre miracle, après la mort du saint, que celui qui eut lieu le jour même des obsèques du bienheureux; il ne parle point de la ruine du monastère détruit par les Sarrasins (Mabillon, *Annal. bened.*, an. 700, lib. XVIII, n. 74; *Gall. christ. nova*, t. I, col. 1247). — Nous avons vu plus haut que l'expression *comitiva* dont il se sert dénote un écrivain du VI^e^ siècle au plus tard. Tout concourt à le faire considérer comme à peu près contemporain des faits qu'il rapporte. Sa brièveté et sa réserve auraient dû être également un titre en sa faveur. Ajoutons que, en parlant de Ligugé, il l'appelle *Locoteiaco*, nom primitif qui cesse d'être employé au IX^e^ siècle; enfin il désigne le territoire de la cité de Tarbes par *civitatem Bigorretanam*, expression qui n'était plus en usage à la fin du VI^e^ siècle, comme on le voit par saint Grégoire de Tours. C'est pour avoir oublié de faire cette dernière observation critique que D. Mabillon et après lui les auteurs du *Gallia christiana* ont avancé à tort, contrairement à la tradition locale, que le monastère où se retira d'abord saint Savin en quittant Ligugé était situé dans la ville même de Tarbes; c'était tout simplement le monastère connu plus tard sous son nom et où l'on conserve encore son tombeau. A cette ancienne légende qu'on lisait dans les offices de l'Église, le jour de la fête du saint, on en substitua, vers le XII^e^ siècle, une autre plus détaillée, dont les particularités sont représentées dans deux grands tableaux du XV^e^ siècle, que l'on voit encore dans le chœur de la basilique de l'abbaye, aujourd'hui église paroissiale du village de Saint-Savin en Lavedan.

Digitized by Google

âmes dégoûtées des vanités de ce monde qui semblait s'écrouler sous leurs pas. On y voyait, comme au temps de saint Martin, des hommes qui, après avoir offert à Dieu le sacrifice des plus brillantes fortunes du siècle, y donnaient à la société romaine décrépite les plus admirables exemples de la mortification qui purifie, de l'oraison qui sanctifie et de la charité qui vivifie toutes choses.

Sabinus dirigeait souvent les pas de son jeune élève vers ce sanctuaire vénéré. Celui-ci ne goûtait pas moins que son maître les charmes de la vallée du Clain, si bien qu'un jour il s'enfuit secrètement de la maison paternelle et vint demander une cellule aux disciples de saint Martin.

Grande fut l'affliction dans la famille du comte de Poitiers. Eutychius, néanmoins, ne semble pas avoir fait la moindre opposition à la vocation de son fils. Elle lui apparaissait sans doute comme un port tranquille en face d'une mer bouleversée par la tempête. Mais son épouse, comme toutes les mères, ne consentit pas aussi volontiers à son sacrifice. Elle essaya de ramener au foyer domestique ce fils, objet de sa tendresse. Le moyen qu'elle employa ne pouvait pas être plus mal choisi. Elle pria Sabinus de lui servir d'intermédiaire. Le négociateur, on le comprend, n'était guère disposé à réussir dans sa mission. Aussi, loin de ramener le fugitif, il suivit lui-même son exemple (1). Il le surpassa même bientôt, comme il convenait à un maître, dans la voie du sacrifice et de la perfection.

(1) Le R. P. de la Croix, dont nous admirons tous les intéressantes découvertes archéologiques, a fouillé jusqu'au roc, à la fin de 1878, la partie la plus ancienne des ruines de l'église paroissiale de Saint-Savin, à Poitiers. Il y a découvert les substructions d'un antique oratoire bâti au lieu et place d'une habitation privée. A ces signes nous osons reconnaître sans hésiter la demeure de saint Savin, alors qu'il était précepteur des enfants du Comte de Poitiers. C'était alors, autant et plus qu'aujourd'hui, une loi rigoureusement observée, de transformer en oratoire les maisons où les saints avaient habité.

Digitized by Google

Pendant les trois années qu'il vécut dans notre monastère (1), Sabinus s'efforça de suivre en toutes choses les traces de saint Martin. Mais la méditation de son modèle lui inspira la pensée de chercher une solitude plus profonde que celle de Ligugé. Aux portes de Poitiers où son parent tenait le premier rang, en relations continuelles et nécessaires avec les personnages les plus distingués de la province, jouissant de la douce satisfaction de vivre de la même vie que son cher disciple, il lui semblait entendre saint Martin lui rappeler qu'il avait agi bien autrement, en abandonnant sa famille, son pays et ses amis.

Cependant, dans cette Gaule bouleversée par les barbares, où trouver un asile sûr pour le recueillement et la prière? Sabinus se souvint qu'en venant de Barcelone à Poitiers il avait vu, en traversant les Pyrénées, ces gorges inaccessibles habitées par de courageux serviteurs de Dieu, et, à Ligugé, il avait appris que ces anges de la terre étaient des enfants de saint Martin, désireux de ne plus contempler que le ciel. Ce fut vers eux que Sabinus résolut de se réfugier.

Les voyageurs qui, de nos jours, se rendent de Lourdes à Cauterets, ne manquent jamais, avant de descendre par la voie ferrée à Pierrefite, d'admirer la délicieuse vallée d'Argelès, la plus fertile et la plus gracieuse du Midi. Or, précisément entre Argelès et Pierrefite, sur un mamelon plus verdoyant que toutes les montagnes environnantes, au dessus d'un bouquet d'arbres encadré par des prairies artificielles, s'élève le village, connu de tous les touristes sous le nom de *Saint-Savin-du-Lavedan*.

Au moment où le saint moine, qui le décore de son nom

(1) *Acta S. Sabini*, n° 2: « Quo fere tribus annis fideliter conversatus, semper augmentando, *considerans beati Martini morem*, secreta eremi petiit. »

Digitized by Google

et de sa mémoire, gravissait la montagne sur laquelle il est assis, on y voyait éparses des grottes solitaires et des cabanes de bois, groupées autour d'un monument appelé *Palatium Æmilianum* (palais d'Émilius) (1). L'abbé de cette fervente communauté se nommait Frominius. Il accueillit Sabinus avec joie, et les frères s'empressèrent autour du nouveau venu, auquel ils prodiguèrent à l'envi les marques de la plus suave affection fraternelle. Il leur rappelait d'ailleurs, non sans émotion, cette vallée du Clain où plusieurs d'entre eux peut-être avaient fait leurs premières armes dans la milice sacrée.

Les attentions dont il était l'objet effrayèrent bientôt l'humilité de Sabinus, qui résolut dès lors de s'ensevelir vivant dans le creux de quelque rocher inaccessible.

En face de Pierrefite se dresse une haute montagne, appelée par les habitants le Poué-Arpé (le Pic escarpé, *Podium asperum*), dont les neiges délaissent rarement la cime. Presque à son sommet, dans une anfractuosité, apparaît, perchée comme un nid d'aigle, une petite chapelle vénérée de tout le pays sous le nom d'*Ermitage de saint Savin*. On n'y parvient que difficilement au moyen de voies détournées et de sentiers presque impraticables, même de nos jours.

Tous les ans, les habitants de la paroisse de Saint-Savin s'y rendent en procession l'un des jours des Rogations, et il faut toute la hardiesse des montagnards pour franchir les précipices qui en gardent l'entrée. C'est là pourtant que se réfugia le parent du noble comte Eutychius. L'abbé Frominius, entraîné par son exemple, essaya pendant quelque

(1) Le monastère, qui subsiste encore en grande partie, est un monument du XVIII[e] siècle, bâti à côté de l'abbaye primitive. M[gr] l'évêque de Tarbes en a fait l'acquisition il y a quelques années, et y a établi une école de jeunes filles sous la direction des Filles de la Sagesse. L'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, est d'un beau style roman.

Digitized by Google

temps de partager cette rude vie d'anachorète; mais il ne put persévérer dans cette voie héroïque. Il se contenta de charger l'un de ses moines de servir notre admirable solitaire. Ce furent successivement le diacre Julianus, puis le diacre Silvanus qui remplirent cette pénible et charitable fonction, le premier ayant sans doute succombé au labeur de son office.

La vie de Sabinus était, en effet, plus qu'un martyre : c'était un prodige, que la nature était impuissante à expliquer aussi bien qu'à imiter.

Pour avoir de l'eau potable, le saint ermite devait descendre à plus de mille pas de sa grotte, jusque dans la vallée. En été, cette fatigue devenait même à peu près inutile, l'outre qui contenait le liquide étant brûlée par le soleil, et l'eau presque bouillante avant qu'il fût remonté dans sa caverne. En hiver, au contraire, les neiges inondant la montagne rendaient toute sortie impossible; Sabinus n'avait alors pour boisson que de la neige fondue.

Cependant, ce martyre d'un nouveau genre parut trop doux à notre saint. Au bout de quelques années, il se construisit une cellule de sept pieds de haut et de cinq pieds de long, véritable tombeau où il s'enferma vivant. Frominius, effrayé de cette affreuse pénitence, se plaignant de n'en avoir pas été prévenu : « Faites, répondit Sabinus, ce que vous » pouvez; pour moi, j'ai fait ce qui m'était utile. » Et pendant treize ans, il vécut ainsi enseveli dans la mort.

A peine son âme eut-elle pris son essor vers le ciel, que les populations environnantes le proclamèrent bienheureux. Un aveugle recouvra la vue le jour où ses confrères du *Palatium Æmilianum* transférèrent son corps de son ermitage dans la basilique de leur monastère. On y conserve encore son tombeau et une grande partie de ses reliques derrière

Digitized by Google

l'autel majeur (1). La vénération des peuples pour la mémoire de notre bienheureux était si grande, que l'on ne tarda pas à donner son nom au monastère où il avait vécu, et à la basilique où reposait sa dépouille mortelle. Mais il est temps de quitter la délicieuse vallée d'Argelès et le mamelon de Saint-Savin, pour revenir en Poitou. Nous y trouverons d'autres exemples non moins dignes d'être proposés à notre étude et à notre édification.

CHAPITRE IV.

SAINT AGAPIT ET SAINT MAIXENT, ABBÉS. — VICTOIRE DE CLOVIS. — SAINT AVIT, SOLITAIRE.

Nous l'avons dit : pendant toute cette période du v^e^ siècle, l'histoire ecclésiastique du Poitou se résume dans les légendes monastiques. Continuons donc à recueillir les débris des monuments qui sont parvenus jusqu'à nous.

Nous avons suivi, dans le chapitre précédent, le bienheureux Savin, de Ligugé jusque dans les gorges des Pyrénées ; nous irons maintenant cueillir sur les bords de la Méditerranée l'une des plus belles fleurs monastiques qui se soient épanouies dans le jardin du divin Époux.

Alors que le saint prêtre Agapit, autrefois moine, dit-on, de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, gouvernait, sur les rives fleuries de la Sèvre Niortaise, le mo-

(1) En 1852, Mgr Pie, évêque de Poitiers, obtint de l'évêque de Tarbes pour le monastère de Ligugé, qu'il devait rétablir l'année suivante, un os assez considérable du saint ermite. Les moines de Ligugé vénèrent cette relique presque insigne, le 11 octobre, jour de la fête du bienheureux.

Digitized by Google

nastère de Val-Clair, un jeune homme, aussi distingué par sa naissance que par ses talents, sa science et sa vertu, venait y demander un asile contre les honneurs du monde. Il se présenta sous le nom de Maxentius ; mais son nom véritable était *Adjutor*. Il était né, vers l'an 430, dans la ville d'Agde, autrefois riche et importante cité, mais alors désolée et couverte des ruines qu'y avaient accumulées le Vandale Genseric, le prince des Alains le cruel Hunneric, et surtout le féroce Attila. Les parents d'Adjutor étaient de ces chrétiens fidèles dont parle Salvien, qui, au milieu de la corruption générale, donnaient au monde l'exemple de toutes les vertus, imitant, autant que possible, dans le siècle la piété et la ferveur des cénobites.

Or, près de la ville d'Agde, vivait alors un homme de Dieu, venu des plages de la Syrie, qui s'était acquis par sa sainteté l'admiration de tous : Severus était son nom. D'une naissance illustre, il avait tout quitté, patrie, honneurs, joies de cette vie, pour venir se renfermer dans une pauvre cabane construite de ses propres mains, sur le rivage de la mer Méditerranée, après avoir reçu la tonsure monastique du saint évêque d'Agde, Beticus (1). Ce fut à l'école d'un si grand maître que fut confié Adjutor encore tout enfant. Il y fit de grands progrès dans les sciences divines et humaines ; en sorte que, de l'aveu de tous, il était digne de succéder au bienheureux Beticus.

Les éloges que l'on faisait de lui étaient tellement publics, que le jeune Adjutor ne put longtemps les ignorer. Résolu de les éviter à tout prix, il s'enfuit secrètement dans une solitude profonde. Ses parents éplorés, secondés par leurs concitoyens, le cherchèrent pendant deux ans, et finirent

(1) Mabillon, *Act. SS.*, O. S. B., t. I, p. 548-549. — Bolland., *Act. SS.*, *ad diem* 25 *August.*, t. V *August.*, p. 160.

Digitized by Google

enfin par découvrir le lieu de sa retraite. Ramené en triomphe dans la ville d'Agde, il ne tarda pas à échapper de nouveau aux applaudissements qui l'obsédaient. Mais, cette fois, il prit ses précautions contre de nouvelles poursuites. Dieu lui-même guida ses pas, et il arriva sain et sauf à la porte du monastère de Val-Clair, bâti, nous venons de le dire, non loin des bords de la Sèvre Niortaise, dans une vallée charmante.

C'était vers l'an 460. Le jeune inconnu y fut reçu avec charité. Mais bientôt cette charité se changea en une profonde vénération ; car Dieu, qui voulait glorifier son humble serviteur, fit connaître, dans une vision, à l'abbé Agapit, quel trésor venait d'enrichir son monastère. Le saint abbé, l'âme remplie de reconnaissance envers Dieu, ne borna pas son admiration à un vain enthousiasme. Il déposa humblement le bâton pastoral, et, de concert avec ses frères, il élut à sa place l'envoyé du Seigneur.

Cette fois, ne pouvant se soustraire à la volonté divine, qui venait de se manifester d'une manière éclatante, Maxentius se laissa vaincre, et accepta le fardeau qui lui était imposé. Mais il continua à garder son nom d'emprunt : nom que Dieu a rendu glorieux, et que l'Église universelle, et surtout le Poitou, bénissent encore aujourd'hui, malgré l'affaiblissement de la foi. Le biographe de notre saint résume en ces termes les vertus qui signalèrent son administration abbatiale : « Maixent, dit-il, se montra zélé dans la divine » psalmodie, assidu aux veilles, constant dans les jeûnes, » toujours prompt à l'aumône, fréquemment en oraison, » fortement établi sur le fondement de l'humilité, parfait » dans la charité, remarquable dans la chasteté, en toute » sa conduite d'une sainteté à toutes épreuves, et, de plus, » fort instruit dans les lettres divines et humaines ».

Digitized by Google

On doit ajouter que son innocence et sa foi l'avaient tellement élevé au-dessus de la condition de la nature déchue, que les animaux privés de raison semblaient reconnaître en lui les prérogatives du premier homme avant sa chute. On raconte que souvent, lorsqu'il se promenait dans les bois qui avoisinaient le monastère, les oiseaux quittaient les rameaux sur lesquels ils étaient perchés, pour venir sur ses mains ou ses épaules gazouiller un cantique d'allégresse, ou manger quelques grains offerts par le bienheureux (1). Cette merveille souvent répétée acquit au saint abbé un immense ascendant sur les populations environnantes.

La ville de Poitiers retentit du bruit de sa sainteté et de son pouvoir surnaturel. Un riche habitant de la cité avait un fils déjà âgé de six mois, qu'il désirait faire baptiser aux jours alors consacrés à l'administration du sacrement de la régénération. Mais, dans sa foi ardente et éclairée, il désirait que l'avenir de son enfant fût sauvegardé par une main puissante auprès de Dieu. Dans cette pensée, il se rendit au monastère de Val-Clair, et supplia Maixent avec tant de larmes et de persévérance, que le bienheureux consentit à servir de parrain au nouveau-né. Mais, ô prodige! tandis que l'enfant, étendu sur les bras de son père spirituel, était offert au saint prêtre Agapit, qui accomplissait la fonction sacrée, sa langue se délia soudain, et on l'entendit confesser d'une voix distincte le mystère de la très-sainte Trinité et proférer jusqu'au bout le Symbole des apôtres.

Tous attribuèrent cette merveille à la puissance de l'abbé Maixent. Aussi se vit-il bientôt environné de malades et d'infirmes lui demandant à grands cris le bienfait de la guérison.

(1) *Vita S. Maxentii*, apud Mabillon, *Act. SS.*, O. S. B., t. I, p. 561, et Bolland, *Act. SS.*, *ad* 26 *Junii*.

Digitized by Google

La résurrection d'un enfant de sept ans augmenta encore la confiance en son intercession. Une fontaine jaillit, à sa prière, dans les jardins du monastère, et les Anges vinrent, plus d'une fois, converser avec lui dans sa cellule, illuminée par leur présence d'une clarté céleste.

De si nombreux et de si éclatants miracles, remarque son biographe, comblaient de joie les catholiques, et troublaient l'obstination des juifs alors répandus en assez grand nombre dans nos contrées de l'Ouest ; mais surtout ils confondaient l'outrecuidance des hérétiques ariens, sous le joug desquels le Poitou gémissait depuis plus de soixante ans.

Le trône des Visigoths était alors occupé par Euric, troisième fils de Théodoric l'ancien, et qui ne devait la couronne qu'à un odieux fratricide. Dès le début de son règne (466), il avait manifesté les deux passions dominantes de son âme, l'ambition et le fanatisme. Habile général, il étendit les limites de son empire au loin et au large. Le pays des Arvernes, la Novempopulanie, la plus grande partie de l'Espagne, Tours, Bourges, Arles et Marseille devinrent successivement les fruits de ses conquêtes, et firent définitivement partie de ses États. Joignant l'artifice à la tyrannie, il organisa contre les catholiques un système de persécution plus dangereux et plus funeste que les atrocités de Dioclétien.

Il essayait de corrompre à prix d'argent les évêques et les prêtres, envoyait en exil les récalcitrants (1), et défendait,

(1) Gregor. Turon., *Hist. Fr.*, II, 25, 26; Tillemont, *Hist. des Empereurs*, VI, 429, 446; *Sidon. Apollin.*, lib. VIII, epist. VI, apud *Patrol. lat.*, t. LVIII, p. 571 : « Præfatum regem Gothorum, quanquam sit ob virium merita terribilis, non tam romanis manibus *quam legibus christianis insidiaturum pavesco*... Burdigala, Petrocorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Elusani, Vasates, Convenæ, Auscenses, multoque jam major numerus civitatum summis sacerdotibus morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis (per quos utique minorum ordinum ministeria subrogabantur)

Digitized by Google

sous les peines les plus sévères, de remplir les siéges vacants. Neuf églises demeurèrent ainsi plus de dix ans sans pasteurs. Les paroisses rurales étaient abolies faute de prêtres pour les desservir. Les ronces et les épines croissaient sur le seuil des temples catholiques, car le tyran veillait à ce que la vérité ne pût être prêchée au peuple, à qui il espérait enlever la foi par cette conspiration du silence. D'après saint Grégoire de Tours, les deux Aquitaines, et par conséquent le Poitou, eurent particulièrement à souffrir de ces mesures tyranniques (474-484).

Ce lugubre tableau nous aide à comprendre combien étaient utiles, pour l'affermissement et le triomphe de la foi catholique, les miracles éclatants qu'opérait en Poitou notre admirable saint Maixent.

Cette infernale persécution, qui rappelait celle de Julien l'Apostat, creusa entre les Visigoths et les catholiques soumis à leur domination un abîme désormais infranchissable. Aussi, encore qu'Alaric, fils d'Euric, à peine assis sur le trône (484), s'efforçât par sa bienveillance de faire oublier les procédés de son père, jamais il ne put réussir à regagner la confiance perdue.

Aussi bien, ce prince était sans doute personnellement pacifique; mais derrière lui se dressait toujours, persistante et jalouse, la puissante coterie des ariens. Il suffisait d'un changement de règne, moins que cela, d'un revire-

latum spiritualis ruinæ limitem traxit... Ita populos excessu pontificum orbatos, tristis intercisæ fidei desperatio premit. Nulla in desolatis curæ diœcesibus parochiisque. Videas in Ecclesiis aut putres culminum lapsus aut valvarum cardinibus avulsis, basilicarum aditus hispidorum veprium fruticibus obstructos... Sed jam nec per rusticas solum solitudo parochias; ipsa insuper urbanarum ecclesiarum conventicula rarescunt. Quid enim fidelibus solatii superest, quando clericalis non modo disciplina, verum etiam memoria perit? Equidem cum clericus quisque defungitur, si benedictione succidua non accipiat dignitatis hæredem, in illa ecclesia sacerdotium moritur, non sacerdos. »

Digitized by Google

ment d'opinion dans l'esprit du roi, pour renouveler la situation violente dont on venait de sortir.

En conséquence l'épiscopat catholique des deux Aquitaines, et généralement de tout le midi de la Gaule, aspirait ostensiblement à un changement de domination. Depuis surtout que Clovis, roi des Francs, avait reçu le baptême (496), à la tête de trois mille de ses hommes de guerre, ces vœux étaient devenus plus ardents encore. Saint Avit, évêque de Vienne, avait écrit au roi néophyte pour le féliciter (1), et plusieurs prélats catholiques, accusés de désirer trop manifestement de vivre sous le gouvernement du vainqueur de Tolbiac, étaient chassés de leurs siéges ou envoyés en exil (2). Cette application de la loi des suspects n'était pas de nature à rallier les esprits à la cause d'Alaric. Aussi tous les efforts de ce prince pour conjurer l'orage furent inutiles. Il eut avec Clovis une conférence à Amboise, où l'on se jura amitié de part et d'autre (3) ; il convoqua même dans la ville d'Agde tous les évêques de ses États (an. 506), sous la présidence de saint Césaire d'Arles (4), afin de donner pleine satisfaction aux catholiques.

Mais les deux rivaux étaient trop jaloux l'un de l'autre pour se maintenir dans la paix. Les écrivains du temps, favorables à Clovis, rapportent plusieurs faits injurieux dont l'ambassadeur de ce prince aurait été victime à la Cour d'A-

(1) S. Avit., *Epist. XLI*, apud *Patrolog. lat.*, t. LIX. col. 257-258.

(2) S. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXIII, XXXVI : « Multi jam tunc ex Galliis *habere Francos dominos summo desiderio cupiebant.* Unde factum est ut Quintianus Ruthenorum episcopus per hoc odium ab urbe depelleretur. »

(3) S. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, II, 35.

(4) Mansi, *Concil.*, VIII, 319, 338. — Il y eut trente-cinq évêques présents ; mais il ne nous reste que trente-quatre signatures, parmi lesquelles on remarque celles des évêques de Tours, de Bordeaux, de Périgueux, d'Agen, etc. Peut-être la trente-cinquième était-elle celle de l'évêque de Poitiers.

Digitized by Google

laric (1). La vérité est que les deux rois étaient également désireux d'en venir aux mains (2).

Animé par le zèle de la foi plus encore que par l'ambition de la conquête (3), encouragé par les évêques, le roi des Francs rompit des pourparlers fort peu sincères, et déclara la guerre au roi des Visigoths. Celui-ci, qui s'attendait à cette déclaration, réunit en hâte toutes les forces dont il pouvait disposer. Clovis, de son côté, ne perdit pas de temps. Il envahit la Touraine et vint implorer la protection de saint Martin dans sa basilique et sur son tombeau vénéré. Plein de respect pour les ministres sacrés du culte dont il venait de faire profession, ayant du reste à cœur de se conformer aux recommandations de sainte Clotilde, sa femme (4), et de saint Remi, évêque de Reims (5), et de mériter de plus en plus la sympathie des catholiques des provinces soumises aux Visigoths, il veilla avec un soin scrupuleux à ce que ses soldats, conformément à ses ordres, ne se rendissent coupables d'aucun méfait, surtout à l'égard des biens ou des personnes ecclésiastiques. On sait avec quelle sévérité il punit l'un de ses guerriers qui s'était violemment emparé du foin d'un pauvre paysan au service de Saint-Martin de Tours (6).

Cependant, sachant que l'audace est souvent récompensée par le succès, il franchit rapidement les frontières de la Touraine et pénétra sur le territoire poitevin.

(1) D. Bouquet, *Rer. Gall. script.*, t. II, p. 463. — La réalité du fait quel qu'il soit ressort de la lettre écrite par Théodoric à Clovis. (Cassiod., *Variar.*, lib. III. epist. IV.)

(2) Le désir qu'avait Alaric de combattre nous est manifesté dans la lettre que lui écrivit le même Théodoric. (Cassiod., *loc. cit.*, epist. I.) — Il ne faut donc pas faire retomber sur Clovis toute la responsabilité de cette guerre.

(3) S. Gregor. Tur., *Hist. Fr.*, II, 37.

(4) D. Bouquet, II, 554.

(5) Mansi, *Concil.*, VIII, 345. — Bolland., *Act. SS.*, t. I *Octob.*, p. 91-92, nos 179, 180.

(6) Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, II, 37.

Digitized by Google

Ici, pour raconter avec assurance les divers incidents de cette campagne, il nous faudrait un guide habile dans l'art militaire, ou un témoin oculaire. Malheureusement, nous n'avons pour fil conducteur que le récit de saint Grégoire de Tours, très-véridique sans doute quant à la substance des faits, mais fort peu soucieux d'être exact dans les détails stratégiques. De là les interminables controverses qui ont surgi depuis trois siècles sur la manière d'interpréter le texte de l'historien des Francs (1). Cette question ne se rapportant que très-indirectement à notre but purement ecclésiastique, on nous permettra de ne pas nous y engager, et de nous contenter de suivre pas à pas la narration du saint évêque de Tours (2), en y ajoutant un passage de la vie de saint Hilaire par notre Venance Fortunat (3).

Arrivés sur les bords de la Vienne, les Francs, dit Grégoire de Tours, se trouvèrent tout à coup arrêtés dans leur marche. La rivière avait débordé à la suite de pluies torrentielles. Il devenait dès lors très-difficile de faire les sondages nécessaires pour reconnaître un gué. Dans cette perplexité, Clovis, se souvenant des avis de saint Remi, recourut à la prière. C'était pendant la nuit. Or le matin, dès l'aurore, une biche d'une merveilleuse grandeur (*cerva miræ magnitudinis*) apparut soudain (4) et passa la rivière sous les yeux des soldats étonnés, leur montrant la voie qu'ils devaient

(1) M. Audinet, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a publié dans le *Courrier de la Vienne* (nos du 21 et du 22 août 1873) un résumé aussi exact que complet des débats engagés sur la marche de l'armée de Clovis et sur le lieu de la bataille *décisive*. Nous disons *décisive*, car peut-être la vraie solution consiste-t-elle à admettre plusieurs combats partiels terminés par une bataille décisive?

(2) S. Gregr. Tur., *Hist. Franc.*, II, 37.

(3) *Vita S. Hilarii*, lib. II, n° 7.

(4) On prétend que ce fait eut lieu près de Lussac-les-Châteaux, au nord de Montmorillon. (*Mém. des antiq. de l'Ouest*, 1844, p. 62.)

Digitized by Google

suivre. Ce prodige, on le comprend, excita le courage et la confiance des guerriers francs.

Clovis parvint ainsi, sans résistance sérieuse, jusqu'aux portes de Poitiers dont il s'empara (1). Il s'empressa de s'y retrancher. Or, tandis qu'il se reposait au milieu de son camp assis sur une éminence, voici qu'un phare lumineux s'élance de la basilique de Saint-Hilaire, et vient comme envelopper de ses rayons la tente du monarque, le glorieux confesseur du Verbe consubstantiel à son Père, manifestant par ce prodige, dit Grégoire de Tours, qu'il allait combattre avec les Francs les ennemis du Fils de Dieu, comme il l'avait fait pendant sa vie. Le prince reçut en même temps, ajoute saint Fortunat, un avertissement céleste de livrer sans retard la bataille, après avoir fait sa prière sur le tombeau du saint docteur : ce qu'il s'empressa de faire (2).

Ainsi assuré de la protection céleste, Clovis tint à honneur à donner sans retard un gage de sa gratitude. Il fit publier devant toutes ses troupes une proclamation solennelle, par laquelle il défendait, sous les peines les plus rigoureuses, de causer aucun dommage aux enfants de Saint-Hilaire dans tout le territoire poitevin, et de dérober quoique ce soit aux populations du pays (3).

(1) S. Greg. Tur., *loc. cit.* : « Veniente autem rege *apud Pictavis.* » Ceux qui ont prétendu qu'Alaric attendait Clovis dans Poitiers, et que le roi des Francs ne s'empara de cette ville qu'après la bataille, ont bâti tout un système en dehors du texte de saint Grégoire de Tours et de saint Fortunat, qui forment pourtant les seules sources d'information sur la matière. Comment Clovis aurait-il pu prier sur le tombeau de saint Hilaire si Alaric eût été maître de Poitiers?

(2) Fortunat., *Vita S. Hilarii*, lib. II, cap. VII : « Media nocte meruit (Chlodoveus) de basilica beati Hilarii lumen super se veniens adspicere, admonitus insuper ut festinanter, sed non sine venerabilis loci oratione, adversus hostes conflictaturus descenderet. Quod ille diligenter observans et orationi occurrens, tanta prosperitate, altero pro se pugnaturo, processit ad bellum, ut intra horam diei tertiam, ultra humana vota, sortiretur a Domino victoriam : *Ubi multitudo occisorum cadaverum colles ex se visa est erexisse.* »

(3) S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, II. 37 : « Contestatus est autem omni

Après cet acte de justice et de bonne politique, le roi des Francs, animé d'une force divine qu'il communiqua à toute son armée, s'élança comme un lion sur les bataillons ennemis ; et telle fut l'intervention manifeste de la protection du Ciel, qu'en moins de trois heures les innombrables phalanges d'Alaric étaient culbutées et taillées en pièces. « Les » monceaux de leurs cadavres, ajoute notre Fortunat (1), » ressemblaient à une chaîne de collines de chair hu» maine. »

Les débris de l'armée vaincue s'enfuirent en désordre, entraînant avec eux Alaric et poursuivis par les Francs, qui en firent un horrible carnage.

Cependant Clovis ne perdait pas de vue le roi des Visigoths. Il l'atteignit enfin et l'étendit mort à ses pieds. Mais ce haut fait d'armes faillit lui coûter cher. Cerné à son tour par deux cavaliers ennemis, il est frappé des deux côtés à la fois par deux dagues meurtrières. Heureusement l'excellente armure dont il est revêtu amortit le coup, et aussitôt ces deux intrépides Visigoths expient dans leur sang leur audacieuse bravoure.

Excités par la fureur du carnage, les soldats de Clovis ne furent pas tous fidèles aux ordres qui leur avaient été intimés avant la bataille, de respecter les biens et les personnes des habitants du territoire poitevin. On en cite un exemple mémorable.

Un peloton victorieux s'était avancé jusque sur les bords de la Sèvre Niortaise. Il envahit aussitôt le monastère du Val-Clair, encore gouverné par saint Maixent (2). Or il prit fan-

exercitui, ut nec *ibi quidem* (à Poitiers) aut in via aliquem expoliarent, aut res cujusquam diriperent. »

(1) S. Fortunat., *Vita S. Hilarii, loc. cit.*

(2) Nous suivons le biographe du saint. Grégoire de Tours s'est permis quelques changements dans les circonstances accessoires, comme cela lui

Digitized by Google

taisie à l'un de ces Francs, plus cruel que les autres, non-seulement de piller le monastère, mais encore de couper la tête au saint abbé. Il lève le bras pour exécuter son crime; son bras se raidit et reste immobile. En même temps le barbare est saisi d'un accès de rage; il se mord à belles dents, se mutile le corps et enfin se donne lui-même la mort. Ceux qui, parmi ses camarades, avaient applaudi à son crime, après avoir été frappés de cécité, entrent, eux aussi, dans une démence furieuse qui ne leur permet plus de se reconnaître.

Cependant on court informer Clovis de ce qui vient de se passer. Ce prince, doublement attristé et du crime commis et du châtiment infligé, se hâte de venir offrir au bienheureux ses plus humbles excuses. A la vue des effets terribles de la vengeance divine, le prince se prosterne aux pieds de l'homme de Dieu et sollicite le pardon des coupables. Saint Maixent se laissa vaincre facilement. Faisant sur eux le signe de la croix et leur mettant dans la bouche du pain qu'il avait bénit, il leur rendit à tous la santé.

Il paraît que l'irruption dans le monastère avait été préméditée dans le camp occupé par le détachement, car la colère céleste poursuivit jusque-là tous ceux qui avaient pris part au complot. Saint Maixent les guérit de la même manière que les premiers.

Après un témoignage aussi éclatant de la puissance surnaturelle de l'abbé du Val-Clair, il n'est pas étonnant que le roi des Francs, comme gage de sa vénération particulière, ait voulu contribuer largement à la restauration du monastère (1), qui, à partir de cette époque, acquit une impor-

est arrivé plus d'une fois. (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 258; S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 25.)

(1) Entre autres gages de sa munificence royale, Clovis fit don au monastère de la terre de Milon. Ce n'est pas à dire pour cela que le monastère

Digitized by Google

tance considérable, sous le nom et grâce à la mémoire du même saint Maixent. Le bienheureux, du reste, ne survécut que peu de temps à ce grave incident. Il alla recevoir au ciel la couronne due à ses mérites, le 26 juin de l'an 515 environ, à l'âge de soixante-dix-sept ans, au jour et à l'heure qu'il avait lui-même prédits à ses disciples.

Malgré la proclamation du roi des Francs, ses soldats, encore barbares, durent nécessairement commettre plus d'un acte analogue de cruauté que le Ciel n'eut pas le même intérêt à punir. Toutefois, malgré ces faits regrettables, la victoire de Clovis n'en fut pas moins considérée par les catholiques contemporains comme un bienfait pour l'Église. En effet, Alaric vainqueur, la Gaule entière tombait au pouvoir des Goths hérétiques, déjà maîtres de l'Espagne et de l'Italie; l'Occident tout entier devenait arien. Le triomphe de Clovis, au contraire, inaugurait pour toujours le règne du catholicisme dans notre patrie, non pas sans lutte et sans obstacle, assurément, mais du moins en principe et définitivement.

Non-seulement le butin fut immense, mais encore les prisonniers furent innombrables. Parmi eux plus d'un catholique, enrôlé malgré lui dans les rangs de l'armée visigothe, fut emmené loin de sa patrie et condamné à une dure servitude; de là de pressantes requêtes de la part des évêques, protecteurs fidèles des veuves et des affligés, pour obtenir l'élargissement de ces malheureux.

Clovis, faisant droit à de si justes réclamations, publia la

n'eût auparavant qu'une importance médiocre, comme quelques écrivains modernes l'ont prétendu, sous prétexte que saint Grégoire l'appelle *cellula*. Cette expression, nous l'avons déjà constaté, s'employait au VI^e^ siècle pour signifier les monastères même importants. C'est dans ce sens que l'emploie S. Fortunat dans la vie de saint Paterne (n° 3), et l'antique auteur de la vie de saint Yriex ou Heraye (Bolland., *Act. SS.* t. V *Aug.*, p. 184, n° 11; p. 192, n° 54; S. Gregor. Tur., *De Glor. Conf.*, c. 80).

Digitized by Google

proclamation suivante, qui eut un grand retentissement dans toute l'Aquitaine, et rallia définitivement à la cause des Francs tous les anciens sujets catholiques des provinces enlevées aux Visigoths :

« Aux seigneurs évêques saints et très-dignes du trône apostolique, Clovis roi (1).

» Il n'a pu échapper à votre béatitude, la renommée a dû vous apprendre quelles mesures ont été prises et quels ordres ont été donnés à toute notre armée, au moment où nous allions pénétrer dans le pays soumis aux Goths. Avant tout nous avions défendu de rien dérober de ce qui appartient aux Églises, aux moniales et aux veuves consacrées à Dieu. Nous avons fait la même prohibition à l'égard des clercs, et des enfants des clercs et des susdites veuves, qui demeureraient chez leurs parents. En ce qui concerne les serfs des Églises, nous avions également donné des ordres pour qu'aucune violence ni aucun dommage ne leur fussent causés, dès lors que, par le serment des évêques, il serait constaté qu'ils auraient été enlevés aux Églises. Si donc quelques-unes des personnes dont nous venons de parler ont été prises pendant la guerre, soit dans une église, soit en dehors d'une église, et réduites en captivité, qu'on le sache bien, nous voulons absolument qu'elles soient sans retard rendues à leurs foyers. Quant aux autres prisonniers laïcs qui ont été capturés pendant la guerre, nous avons pris nos mesures pour qu'on ne refuse pas de remettre en liberté *ceux que vous aurez choisis et désignés dans vos lettres apostoliques ;* car pour ceux qui, tant clercs que laïcs, auraient été saisis en dehors du combat, aussitôt qu'on vous en signalera quelques-

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. I *Oct.*, p. 92, n° 180. — Mansi, *Conc.*, VIII, 346 : « Dominis sanctis et apostolica sede dignissimis episcopis Chlodoveus rex, etc. »

Digitized by Google

uns, adressez-nous vos lettres scellées de votre anneau, et vous ne tarderez pas à reconnaître par expérience que nous savons faire exécuter nos ordonnances. Notre peuple ne demande qu'une seule chose, c'est que vous attestiez sans délai avec serment, et avec votre bénédiction à celui à qui vos lettres seront adressées, que votre réclamation est entièrement conforme à la vérité; car plusieurs ont allégué des faits inexacts et même controuvés. Il en résulte que, selon qu'il est écrit : « Le juste est confondu avec l'impie dans une même condamnation. » Priez pour moi, mes seigneurs très-saints et papes très-dignes du trône apostolique. »

Comme on le voit, cette lettre royale promettait la liberté non-seulement des personnes appartenant par des liens quelconques aux Églises, mais encore des prisonniers de guerre réclamés nommément par quelqu'un des évêques d'Aquitaine. Un grand nombre sans doute durent leur salut à cette condescendance de Clovis. Il en est un que nous devons faire connaître.

Parmi les milices catholiques entraînées, malgré elles, par Alaric à combattre les Francs, on remarquait notamment celle des Arvernes, commandée par le jeune Apollinaire (1), fils de saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, et celle du Périgord, qui avait à sa tête un jeune homme d'une illustre naissance, nommé Avitus (2).

Il vint au monde dans le *vicus Linocasius*, que l'on dit

(1) S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, II, 37. — Saint Grégoire dit que ce bataillon périt presque tout entier dans la bataille; la fleur de la noblesse des Arvernes en faisait partie.

(2) Bolland., *Act. SS.* ad diem 18 *Junii*, Vita S. Aviti eremitæ, nº 1, 2 : « Beatus Avitus ex nobili prosapia... altorum natalium productus floruit germine..... Ea tempestate, Alaricus... regnum Gothorum obtinuit..., et quisque ex militari ordine viribus potens donativum regis *volens nolens* recepturus, per præcones, urgente sententia, invitatur. »

Digitized by Google

être le bourg actuel de Lanquais, dans l'arrondissement de Bergerac.

Instruit dans les sciences divines et humaines, il était appelé, ce semble, à exercer dans la province une heureuse influence, lorsque le conflit entre Alaric et Clovis renversa toutes ses espérances. Il fut enrôlé, comme nous venons de le dire, parmi les corps auxiliaires des Visigoths. Fait prisonnier de guerre, il fut vendu ou échut en partage à un Franc qui habitait la Gaule Belgique, et qui le traita avec de grands égards. Cependant un ange lui apparut et l'exhorta à retourner dans sa patrie, afin d'y mettre son zèle au service des intérêts de la religion catholique, libre désormais de s'épanouir au soleil. Après les intentions bien connues du roi, il n'était pas difficile d'obtenir des nobles Francs la liberté de se consacrer au service de Dieu. Le maître d'Avitus lui accorda d'autant plus volontiers sa demande, qu'il n'avait pas tardé à reconnaître son mérite et les circonstances qui l'avaient contraint à s'enrôler sous le drapeau des hérétiques.

Ainsi délivré, Avitus reprit le chemin de son pays. S'étant arrêté à Orléans, il y guérit un sourd-muet par sa prière. Ce miracle fit éclater sa sainteté et l'obligea à s'enfuir sans retard. Mais le jeune homme qui lui devait la vue et l'ouïe ne voulut plus le quitter; il le suivit comme un compagnon fidèle jusqu'à la mort. Ils arrivèrent l'un et l'autre, sous les dehors les plus modestes, jusqu'aux portes de Poitiers. Avitus, contre son attente, se vit bientôt environné d'une foule de peuple, attiré soit par la renommée de ses vertus, soit par ce parfum céleste dont les saints sont comme embaumés à leur insu. Il lui fallut subir les instances d'une multitude d'infirmes et de malades, qu'il rendit en effet à une santé parfaite.

Digitized by Google

Cependant il cherchait le moyen d'échapper le plus promptement possible aux ovations qui le poursuivaient. Dans ce but, il se retira secrètement, toujours suivi de son compagnon, à quelques lieues seulement de Poitiers, dans un monastère écarté de toute voie publique. Cette solitude, alors extrêmement profonde, avait été peuplée par des disciples de saint Martin de Ligugé, qui lui avaient donné le nom de *Bonne vallée*, dont le vulgaire a fait *Bonnevaux* (1), aujourd'hui la propriété particulière de M. de Monjou, dans la paroisse de Marçay.

Avitus exposa avec simplicité à l'abbé Lucinus et aux frères rassemblés en chapitre le motif qui lui avait fait choisir leur monastère pour lieu de sa retraite. Tous l'accueillirent avec joie.

Néanmoins, après un certain temps passé dans la vie cénobitique, notre bienheureux se sentit fortement inspiré de s'exercer dans les difficiles labeurs de la vie érémitique. Saint Benoît, dans sa Règle, modèle de prudence et de discrétion, statue (2) que ce genre de vie ne doit être concédé

(1) « Sed dum pro tot beneficiis illustri fama per omnes Pictavensis provinciæ terminos clarus haberetur, declinare volens popularis strepitus favorem, dicto comite sociatus, adiit locum ejusdem provinciæ qui vulgo *Bonæ-vallis* vocatur : ubi tunc temporis monasterium regulariter constructum et divino servitio aptum ab incolis in maximi honoris reverentia habebatur. Quo cum, Domino disponente, pervenisset, honorifice a fratribus loci recipitur. » (*Loc. cit.*, n° 8.)— Nous avons prouvé ailleurs (*S. Martin et son monastère de Ligugé*, p. 116) que Bonnevaux, où l'on rétablit au XII^e^ siècle une abbaye cistercienne, avait été, longtemps avant le IX^e^ siècle, habité par des moines. Les Actes de saint Avitus jettent une lumière inattendue sur la découverte d'un trésor de monnaies trouvées, en 1854, dans un des murs de l'église abbatiale. (Cf. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. II, p. 355, 369; 4^e^ *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1854, p. 252, 281.)

(2) *Regula S. Benedicti*, cap. I : « Secundum genus monachorum est Anachoretarum, id est, Eremitarum, horum qui non conversionis fervore novitio, sed monasterii probatione diuturna didicerunt contra diabolum, multorum solatio jam docti, pugnare, et bene instructi fraterna ex acie ad singularem pugnam eremi, securi jam sine consolatione alterius, sola manu vel brachio, contra vitia carnis vel cogitationum, Deo auxiliante, sufficiunt

Digitized by Google

qu'à ceux qui, « n'étant plus dans la ferveur d'une conversion récente, mais ayant subi une épreuve prolongée dans un monastère, ont appris, à l'école et avec l'aide de plusieurs, à combattre contre le diable, et qui, de plus, aguerris dans les rangs de leurs frères pour les combats singuliers du désert, et assez fermes pour se passer de l'assistance d'autrui, sont devenus capables, moyennant le secours de Dieu, de soutenir, avec leur seule main et leur seul bras, la lutte contre les entraînements de la chair et des pensées. »

Le bienheureux Avit possédait assurément toutes les qualités requises par le patriarche des moines d'Occident. Aussi, l'abbé de Bonnevaux ne crut pas devoir refuser l'humble supplique de son nouveau disciple. Ce dernier se bornait, du reste, à demander qu'on lui permît de se retirer, avec son compagnon de voyage, dans quelque lieu solitaire, à une certaine distance des cellules des frères. L'abbé, en accédant à sa prière, lui confia le soin d'une vigne voisine du monastère. Le pieux solitaire se hâta d'y construire, le mieux qu'il put, un oratoire fait de bois et de branchages. « Les fidèles, en » mémoire du serviteur de Dieu, ajoute le biographe (1), » ont transformé plus tard cet oratoire en une belle église » en pierre, que l'on admire encore aujourd'hui. »

Ce sanctuaire devint dès lors la demeure habituelle du saint ermite. Il y passait les jours et les nuits en prières et en contemplation. Cette louange divine n'était interrompue

pugnare. » — Dès l'an 506, le concile d'Agde, dans son XXXVIIe canon (Mansi, *Concil.*, VIII, 331), exigeait déjà les mêmes conditions; et son décret était une reproduction textuelle du VIIe canon du concile de Vannes de l'an 465 (Mansi, *Concil.*, VII, 954) : ce qui démontre que l'expérience avait appris, en Gaule comme en Italie, que la vie érémitique est plus difficile que la vie cénobitique.

(1) » In qua vir Dei mox oratoriolum virgis contextum, prout potuit, ædificavit : ubi adhuc hodie in suæ conversationis memoria postmodum ab habitatoribus erecta *lapidibus resplendet ecclesia.* » — Quelle est cette église? il serait difficile de le dire. Il n'en est resté aucune trace.

Digitized by Google

que par les exercices de la charité. Les moines de Bonnevaux, conformément à leur promesse, apportaient fidèlement, chaque jour, au pieux solitaire la pitance ordinaire des frères. Avit recevait cette nourriture avec reconnaissance; mais, au lieu de s'en servir, il la distribuait aux pauvres, qui n'avaient pas tardé à connaître sa retraite. Pour lui il se contentait d'une chétive réfection par semaine. Bien plus, par un excès de mortification, renouvelée presque à notre époque par le bienheureux Benoît-Joseph Labre, il laissait son corps en proie à la vermine, en sorte que ses membres furent bientôt couverts de plaies et d'ulcères.

Les moines de Bonnevaux se scandalisèrent outre mesure d'un genre de vie si extraordinaire. Ils dénoncèrent à leur abbé le saint anachorète comme un homme extravagant qui ne pouvait que déshonorer leur congrégation. En conséquence, saint Avit fut amené devant le convent réuni, et, comme les accusations furent trouvées conformes à la vérité, on décida qu'il serait prié de s'éloigner. L'humble solitaire n'essaya même pas de se justifier.

Suivi de son compagnon fidèle, nommé Secondin(1), il prit définitivement le chemin de sa patrie. Il est à croire que Dieu se plut à manifester par quelque miracle la sainteté de son serviteur méprisé et outragé, et nous ne doutons pas que le vocable de saint Secondin, attaché à une paroisse près de Gençay, ne rappelle quelque prodige opéré par saint Avit et son disciple.

Nous ne suivrons pas les deux voyageurs en Périgord.

(1) Bien que le biographe ne nomme pas ce compagnon fidèle, nous sommes persuadé qu'il est le même que saint Secondin, nommé un peu plus loin dans les Actes. Une paroisse près de Gençay, placée sous le patronage de saint Secondin, est une preuve monumentale du passage de ce saint compagnon d'Avit en Poitou. Peut-être était-il originaire de notre province. On s'expliquerait mieux alors le long séjour en Poitou de saint Avit et de son compagnon.

Digitized by Google

Disons seulement qu'ils y sont honorés d'un culte public. Saint Secondin mourut à Bannes, non loin de Saint-Avit-le-Senieur, où l'on vénère encore le tombeau de son maître (1).

CHAPITRE V.

SAINT KEBIUS ET SAINT FRIDOLIN. — TRANSLATION DU CORPS ET RESTAURATION DE LA BASILIQUE ET DU MONASTÈRE DE SAINT HILAIRE. — ADELPHIUS, ÉVÊQUE DE POITIERS, ET LE PREMIER CONCILE D'ORLÉANS.

Cependant Clovis n'avait pas oublié l'insigne faveur qu'il devait à saint Hilaire de Poitiers, et il eut bientôt l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance.

Avant de raconter cet épisode intéressant, nous devons revenir de quelques années en arrière.

D'après les récits des légendes cambriennes (2), un noble jeune homme de cette nation, nommé Kebius ou Kuby, revenant d'un pèlerinage au sépulcre du Christ à Jérusalem,

(1) Voir dans les Bollandistes (*Act. SS.*, t. IV *Junii*, p. 292) les localités placées sous le patronage de saint Avit.

(2) *Lives of the Cambro British saints*, by the Rev. W. J. Rees (Landovery, 1853, 1 vol. gros et grand in-8°, p. 183) : « Beatus Kebius... ivit in peregrinationem Jerosolymam adorare sepulchrum Domini. *Postea fuit apud beatissimum Hilarium, episcopum Pictavensem.* Ibi fuit per quinquaginta annos, ubi illuminavit cæcos, et leprosos mundabat, paralyticos et mutos, insanos et dæmoniacos sanavit. Postea accepit gradum episcopalem ab Hilario episcopo; deinde admonitus est ab angelo Domini ut remearet ad suam propriam (patriam). » — A part la confusion faite par le légendaire entre la personne et le monastère de saint Hilaire de Poitiers, confusion que nous avons déjà rencontrée et que nous rencontrerons encore, ce récit nous paraît revêtu de tous les caractères de la vraisemblance. On ne voit pas quel motif aurait fait inventer au légendaire breton ce séjour de son héros à Poitiers, ni ce pèlerinage à Jérusalem. On sait que les habitants des Iles-Britanniques étaient, dès les premiers siècles, renommés pour leurs fréquents pèlerinages.

Digitized by Google

s'arrêta à Poitiers auprès de saint Hilaire (lisez : dans le monastère de Saint-Hilaire) et y demeura cinquante ans, rendant la vue aux aveugles, la parole aux muets, la santé aux lépreux et aux paralytiques, la liberté aux possédés du démon. Enfin, après avoir été honoré du caractère épiscopal par l'évêque de Poitiers, il reçut du ciel la mission de retourner dans sa patrie, sans doute afin d'y faire apprécier le bienfait de la vie monastique qu'il avait embrassée dans l'illustre monastère de Saint-Hilaire.

Il eut à subir de nombreuses tracasseries de la part d'un roi du pays nommé Maelgwn, mais il en triompha par la vertu divine dont il était revêtu et par une patience héroïque. Enfin, couronné de mérites, il alla en recevoir la récompense éternelle, laissant une mémoire vénérée sur toutes les côtes occidentales des Iles-Britanniques.

Saint Kuby doit donc être compté (1) parmi cette phalange de moines chargés par la Providence de manifester aux hérétiques visigoths les preuves vivantes de la divinité de la religion catholique.

L'époque assignée par les savants anglais au roi Maelgwn (2), qui figure dans un grand nombre de légendes bretonnes, et notamment dans celle de notre saint, nous autorise à fixer à la seconde moitié du v^e^ siècle son retour dans la Cambrie. La persécution du roi arien Euric, dont nous avons parlé, fut sans doute l'occasion de cette détermination.

Mais Dieu sait trouver des compensations aux événements les plus fâcheux. Saint Kebius n'avait pu vivre cinquante ans

(1) Le savant éditeur des *Lives* a parfaitement réfuté l'opinion qui voulait attribuer à un autre qu'à notre saint Hilaire l'expression dont se sert le biographe. (*Lives of the Cambro British saints*, p. 496, note 1.)

(2) *Lives*, p. 500, note 1.

Digitized by Google

à l'ombre du tombeau de saint Hilaire sans y puiser un amour aussi profond que filial pour sa mémoire vénérée. Aussi, de retour dans son pays, répandit-il son culte sur toutes les plages de la Cambrie et de l'Irlande. Et, en effet, les plus anciens monuments liturgiques de cette partie de l'empire britannique nous montrent que, dès le commencement du VII^e^ siècle, on y célébrait avec une solennité particulière la fête de notre illustre docteur et celle de saint Martin, son disciple (1).

Or, tandis que Kebius se constituait ainsi le héraut de la gloire de saint Hilaire, l'un de ses jeunes compatriotes, nommé Fridolin, était inspiré de venir, lui aussi, se prosterner devant les reliques sacrées du grand évêque de Poitiers. On peut donc croire que les prédications de saint Kebius eurent une large part dans cette résolution.

Fridolin arriva à Poitiers au moment où les esprits étaient préoccupés des préparatifs de guerre qui devaient aboutir à la victoire des Francs. Sans se laisser détourner de sa prière par l'agitation générale, il passait ses jours et ses nuits dans la basilique en ruines de Saint-Hilaire. Une telle constance lui mérita l'estime et l'admiration de tous. Saint Hilaire lui-même voulut l'en récompenser ; il lui apparut en songe, et lui dit : « Frère, ta prière est exaucée, le ciel t'a choisi pour » renouveler en ce lieu le service de la louange divine et » pour transférer sans retard ma dépouille mortelle dans un » endroit plus honorable de cette basilique. Telle est la » récompense que la bonté divine décerne à ta piété. »

Fridolin se réveilla à ces mots, l'âme inondée d'une ineffable consolation.

L'évêque, le clergé, le peuple accueillirent avec une joie

(1) Mabillon, *Vetera Analecta*, édit. in-fol., p. 68.

Digitized by Google

unanime la proposition que leur fit le vénérable pèlerin, en conséquence de sa vision. Les moines de Saint-Hilaire non-seulement l'admirent dans leurs rangs, mais, d'un commun accord, le placèrent à leur tête et l'élurent pour abbé.

Pendant ce temps s'étaient accomplis les événements mémorables que nous avons racontés dans le chapitre précédent.

Il y avait, entre la vision du prêtre breton et le miracle qui venait d'éclater sur la basilique de Saint-Hilaire, une coïncidence frappante qui disposait tous les cœurs en faveur du projet inspiré d'en haut (1). La flamme miraculeuse récemment apparue au vainqueur ne présageait-elle pas que le jour était proche où la gloire du saint évêque de Poitiers serait manifestée avec un nouvel éclat? Et le docteur de la substantialité du Verbe ne devait-il pas participer au triomphe que la foi catholique venait de remporter près des murs de sa ville épiscopale? Toute la ville de Poitiers le crut avec saint Fridolin. Aussi ce dernier fut-il généreusement secondé par l'évêque Adelphius, qui était alors assis sur la chaire épiscopale de saint Hilaire.

(1) Nous suivons la chronologie adoptée par les Bollandistes (*Act. SS.*, t. II *Januar.*, p. 81, édit. Palmé, et t. I *Martii*, p. 430, 436), par le P. Le Cointe (*Annal. Francor.*, an. 508, n^is^ 40-43; an. 509, n^is^ 5-6), par D. Coustant (*Opera S. Hilarii*, apud *Patrol. lat.*, t. IX, col. 180), par D. Bouquet (*Histor. des Gaules*, t. III, p. 388) et par les auteurs du *Gallia christiana* (t. XIII, col. 838), qui ont par là même rejeté l'opinion de D. Mabillon (*Annal. benedict.*, an. 590, n° 27) et de D. Rivet (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 297).—En effet, le sentiment de ces derniers n'est fondé que sur une simple conjecture. Dans une lettre de Gogus, ministre du roi Sigebert, adressée à Pierre, évêque de Metz, vers l'an 570, et publiée par Duchesne et D. Bouquet (Duchesne, *Franc. scriptor.*, t. I, p. 863; *D. Bouquet*, t. IV, p. 79), on lit : « Saluto reliquos abbates... sed nec illum insalutatum relinquo cujus gressibus indesinenter sanctorum limina visitantur et nunc super Mosellæ littoribus præcelsa templi cernitur construxisse culmina, et *de cujus doctrina regum sunt ornata palatia.* » — Mabillon prétend et D. Rivet répète que cet inconnu est saint Fridolin. Mais cette conjecture est invraisemblable; car celui dont il s'agit n'était point abbé et habitait le palais des rois, *dont il faisait l'ornement par sa doctrine*: ce qui ne convient en aucune manière à saint Fridolin.

Digitized by Google

Ils se mirent courageusement à l'œuvre; mais, pour mener à bonne fin leur laborieuse entreprise, il leur fallait le concours de Clovis. Dans ce but, ils se rendirent près de ce prince, qui se trouvait alors à Tours ou à Poitiers (1).

On sait, en effet, que Clovis, après avoir passé l'hiver à Bordeaux, avait achevé la conquête de l'Aquitaine, en s'emparant successivement de Toulouse, d'Angoulême, de Saintes et des autres villes qui restaient encore sous la puissance des Visigoths, tandis que son fils Thierri se rendait maître de l'Auvergne, d'Albi, de Rodez et de tout le pays jusqu'à Narbonne. Cette heureuse expédition terminée, le roi des Francs revint à Tours, mais en passant par Poitiers, car il est constant qu'il laissa dans ces deux villes des gages de sa royale munificence et de sa gratitude envers saint Hilaire et saint Martin. Il pouvait d'autant plus facilement se montrer libéral et généreux dans ses largesses, qu'il venait de s'emparer, à Toulouse, de l'immense trésor d'Alaric (2).

Nos deux visiteurs furent donc bien accueillis. Clovis les invita au dîner royal. Mais un accident faillit tout compromettre. Au début du festin, Fridolin laissa tomber à terre une coupe de cristal, riche et précieuse, que le prince lui présentait. Elle se brisa en pièces. Le monarque apostrophant alors le bienheureux : « Seigneur abbé, dit-il, Dieu n'a pas permis sans dessein cet accident. Montrez aux nobles Francs ici présents qui croient encore à leurs idoles ce que peut

(1) Dans le discours qu'il prononça le jour anniversaire de la translation du corps de saint Hilaire, saint Pierre Damien suppose (*Patrol. lat.*, t. IX, col. 199) que la restauration du monastère précéda ce voyage. S'il veut parler de la restauration matérielle, c'est une erreur démentie par le biographe de saint Fridolin; mais s'il s'agit de la restauration de la discipline monastique, l'observation de saint Pierre Damien est très-vraisemblable. D. Bouquet (*Hist. des Gaules*, III, 388, note) place l'entrevue de Fridolin avec Clovis à Orléans, mais sans alléguer aucun motif.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, II, 37.

Digitized by Google

la foi en la très-sainte Trinité. » En une pareille occurrence, Fridolin ne pouvait se récuser. Ramassant donc en ses mains les fragments de la coupe épars à ses pieds, il penche un instant la tête sur la table, puis se relève après une fervente oraison : le vase était complétement rétabli dans sa première intégrité. Un immense cri de louange au Christ s'échappa, à cette vue, de tous les cœurs des convives : tous ceux qui étaient encore païens furent instruits et baptisés par l'évêque.

Il est inutile d'ajouter qu'un tel prodige ouvrit largement la bourse de Clovis, préalablement disposé, du reste, à donner des preuves de sa gratitude envers saint Hilaire. La restauration de la basilique fut donc poussée avec activité.

Un ancien chroniqueur presque contemporain (1) confirme expressément en ce point les Actes de saint Fridolin. « Clovis, dit-il, enrichit de nombreuses donations les basiliques de Saint-Martin (de Tours) et de Saint-Hilaire (de Poitiers), par le secours desquels il avait triomphé avec une célérité extraordinaire. »

La tradition poitevine, de son côté, désigne entre autres, parmi ces dons, la terre de Champagné-Saint-Hilaire, non loin de Voulon, sur les bords du Clain, en Poitou, et le domaine de Longré dans le diocèse d'Auxerre, où, comme nous l'avons dit au premier livre de cette histoire, les moines de Saint-Hilaire fondèrent une colonie monastique longtemps florissante. Aux libéralités du roi des Francs, l'évêque

(1) *Chronic. Fredegarii*, apud *D. Bouquet*, t. II, p. 9 et 401, et *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 587 : « Multis muneribus ecclesias sancti Martini *et sancti Hilarii ditavit* (Chlodoveus), quorum fultus auxilio hæc celeriter implevit. » — Nous citons ici ce texte d'après les variantes d'un manuscrit du VIII^e^ siècle conservé dans le British Museum de Londres (*Harleian.*, 3711) et compulsé par nous en 1877. — On voit que si le texte de la donation de Clovis est apocryphe, le fond n'en est pas moins vrai.

Digitized by Google

de Poitiers, le clergé et les fidèles voulurent joindre leurs aumônes.

La cérémonie de la translation des restes de saint Hilaire se fit avec la plus grande solennité le 1er novembre, jour mémorable dont tout le Poitou, par une fête spéciale, garda le souvenir pendant plus de six siècles (1).

Le nouveau sépulcre dans lequel on transféra le saint corps était construit en forme de mausolée, orné de peintures à fresque à l'intérieur et à l'extérieur (2).

Cependant Fridolin se réserva un os d'un des bras du saint docteur, car en cédant aux instances des moines de Saint-Hilaire qui l'avaient élu pour leur abbé, il n'avait point perdu de vue le projet qu'il avait eu d'abord d'aller prêcher l'Évangile aux populations barbares de la Germanie, où il espérait rendre sa mission plus fructueuse et plus durable en la plaçant sous la protection du grand évêque de Poitiers.

Aussi bien, Dieu parut, peu après, favoriser son dessein. La translation était à peine terminée, lorsque se présentèrent devant l'évêque Adelphius deux étrangers d'un âge mûr, se disant prêtres du pays d'outre-mer. Or on constata que c'étaient deux cousins de Fridolin, qui avaient abandonné leur patrie avec la pensée d'aller à la recherche de leur saint parent, afin de vivre et de mourir sous sa conduite. Amenés en présence du bienheureux abbé, il ne leur fut pas difficile de se faire reconnaître.

Cette rencontre combla de joie Fridolin; car, dans les entretiens qu'il eut avec ces prêtres vénérables, il avait reconnu

(1) *Cartul. abbat. Burgolii*, fol. 129, cart. an. 990. — *Cartul. Nobiliac.*, apud *D. Fonteneau*, XXI, 333, cart. an. 995 nov. — *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. XIV.

(2) On ignore aujourd'hui la place précise qu'il occupait. Il est regrettable que l'on n'ait pas fait de fouilles assez sérieuses et assez profondes pour le découvrir lorsqu'on a restauré naguère la basilique de Saint-Hilaire.

Digitized by Google

en eux toutes les qualités nécessaires pour poursuivre l'œuvre de restauration morale et religieuse qu'il avait inaugurée dans le monastère de Saint-Hilaire. Leur arrivée, loin d'être un obstacle à la réalisation de ses projets apostoliques, leur prêtait au contraire un appui inespéré. La seule difficulté était d'obtenir leur consentement à un acte de dévouement qui détruisait leurs plus chères espérances. Mais, Dieu aidant, Fridolin parvint à leur faire accepter cet immense sacrifice. L'un d'eux fut élu abbé du monastère de Saint-Hilaire, et tous deux menèrent à bonne fin la mission délicate dont ils avaient été chargés.

Serait-il permis d'identifier ce nouvel abbé de Saint-Hilaire avec saint Martial ou Marsau, qui était honoré dans ladite abbaye le 24 octobre (1)? Nous serions porté à le croire. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils y moururent l'un et l'autre en odeur de sainteté.

Pendant ce temps, Fridolin avait pris courageusement le chemin du nord de la France. Il eut à Paris une entrevue avec Clovis, qui vivait encore, en obtint l'autorisation générale de prêcher la foi chrétienne aux peuples encore barbares de la Germanie, s'arrêta sur les bords de la Roselle (2) pour y

(1) Chastelain, *Martyrologe universel.* — Propres de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand, etc. — Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, p. 67) nous apprend que « les deux neveux de saint Fridolin, après avoir vécu longtemps religieux en ladite abbaye de Saint-Hilaire, y décédèrent, y furent mis sous terre, en l'église, en deux sépulcres de pierre, où *puis peu de temps ont esté trouvez* les corps assechez et entiers : ils tenaient leurs membres l'un à l'autre, en sorte qu'on leur haussait et baissait les bras comme d'un corps mort depuis quatre jours, comme chacun peut voir en ladite église Saint-Hilaire, où ils furent veus et regardez de plusieurs personnes, depuis douze ou treize ans en çà ». Si cette attribution de ces deux corps est exacte, il est regrettable qu'on ne les ait pas conservés avec plus de soin.

(2) Dans les Actes de saint Fridolin cette rivière est nommée la Moselle : c'est une faute de copiste. Car le monastère nommé *Helera* ou *Hilariacum*, et depuis *Saint-Nabor*, est éloigné de la Moselle, et la petite rivière qui y passe est appelée la Roselle. (Jager, *Hist. de l'Église catholique en France*, t. II, p. 236, note 1.)

Digitized by Google

fonder un monastère sous le vocable et le patronage de saint Hilaire, évangélisa, en passant, Strasbourg, les Vosges, la Rhétie, laissant partout des traces de sa dévotion envers notre saint Docteur, et enfin se fixa dans une île du Rhin, nommée Seckingen, au sud-ouest de Fribourg, aujourd'hui dans le grand-duché de Bade, et à quelques lieues de Bâle. Il y souffrit de cruelles persécutions de la part des insulaires; mais sa patience et la protection de Dieu et du roi l'aidèrent à surmonter toutes les difficultés. Il y fonda, toujours en l'honneur de saint Hilaire, un monastère double, dont l'un, celui des femmes, subsista jusqu'à la révolution du dernier siècle, mais transformé en collégiale de nobles chanoinesses. C'est là qu'il finit ses jours, dans une heureuse vieillesse, le 6 mars de l'an 538 environ. Les Églises de l'Allemagne (1) s'accordent avec celles de Poitou pour célébrer solennellement sa fête.

L'Église de Poitiers pouvait désormais quitter le deuil dans lequel elle avait été plongée tandis qu'elle était sous le joug d'une domination hérétique. Une ère nouvelle s'ouvrait pour elle. Nous l'avons vue, dès le commencement et durant tout le cours du IV^e^ siècle, fournir à l'Église d'Occident les plus illustres défenseurs de la foi, et mériter par là un des premiers rangs dans les annales de l'Église universelle. Cette gloire s'était obscurcie pendant le V^e^ siècle, époque de dé-

(1) Saint Fridolin est très-populaire non-seulement en Allemagne, mais encore dans la Lorraine et dans l'Alsace, où beaucoup de jeunes gens portent son nom. A Seckingen, sa fête est célébrée avec beaucoup de pompe le dimanche qui suit le 6 mars, et l'église est visitée ce jour-là par une multitude de pèlerins venus de la Suisse, de l'Alsace, de la Forêt-Noire. Sa fête est aussi célébrée dans le diocèse de Constance, le 6 mars, sous le rite double mineur, ainsi que dans celui de Bâle et dans l'archidiocèse de Fribourg en Brisgau. Il est aussi patron d'un grand nombre d'églises et de chapelles dans les doyennés de Wiesenthal, de Waldshut, de Stühlingen, de Breisach et de Klettgau, et en Alsace et en Suisse. (*Lettre de M. Hermann, curé de Lenzkirch, en Bavière*, du 10 janvier 1879.)

Digitized by Google

sastres et de ruines de toute nature pour les Églises des Gaules en général et pour celles des Aquitaines en particulier.

Tout n'avait pourtant pas péri dans cet immense cataclysme ; nous avons signalé de consolantes exceptions et montré dans le monachisme persistant le germe de la résurrection future. L'épiscopat, de son côté, stimulé par le zèle et la sainteté de plusieurs de ses membres, n'avait pas perdu courage. Prenant pour point d'appui les décrets impériaux qui avaient déterminé d'une manière plus ou moins juste les rapports entre l'Église et l'État ; mettant, d'autre part, à profit les plus sages règlements promulgués dans le concile œcuménique de Chalcédoine, les évêques des Gaules avaient réuni comme en faisceau les tronçons épars de la discipline ecclésiastique, s'attachant principalement aux points les plus pratiques et les plus opportuns dans la situation précaire où ils se trouvaient. Au reste, leurs conquêtes une fois assurées, les barbares eux-mêmes avaient compris la nécessité de condenser, sous formes de codes, à l'instar du code Théodosien, les coutumes et les lois de leurs nations diverses. De là sortit le code d'Euric, le *Breviarium* d'Alaric, la loi des Visigoths, la loi salique, celle des Ripuaires et celle des Burgondes.

Ce mouvement d'organisation sociale devint général au commencement du VI^e^ siècle. Aussi le jeune successeur d'Euric, nous l'avons dit, fut loin de s'opposer aux efforts de rénovation religieuse tentés par l'épiscopat gaulois. Ce fut avec son autorisation formelle qu'un grand concile se tint à Agde en 506. Clovis, son vainqueur, ne pouvait pas moins faire que ce prince.

Par les conseils de saint Remi de Reims, il convoqua dans la ville d'Orléans les évêques des provinces conquises sur les Visigoths ou acquises par l'assassinat sur les rois francs,

Digitized by Google

ses parents. Or Adelphius, évêque de Poitiers (1), fut un des membres de cette importante assemblée.

On peut la comparer au concile d'Arles de l'an 314. L'un et l'autre ont eu lieu après une cruelle tourmente et ont inauguré une nouvelle ère chrétienne. Du premier concile d'Arles, on peut dater l'ère constantienne; du premier concile d'Orléans, l'ère mérovingienne. Les membres de ce synode durent nécessairement tenir compte des difficultés que leur créait le nouvel état des choses. Les Francs étaient à peine sortis des ténèbres de la gentilité, et leurs mœurs barbares avaient besoin, pour se policer, de toutes les maternelles condescendances de l'Église. C'est sous l'inspiration de cette pensée que les Pères formulèrent leurs décrets de

(1) Parce qu'Adelphius a souscrit avec le titre de *episcopus de civitate Ratiate* ou *Ratiate civitate Pictavorum*, le P. Berthold (Bolland., *Act. SS.*, t. VI *Oct.*, p. 78), se faisant l'écho de l'opinion de quelques Allemands, a prétendu qu'*Adelphius* était évêque de *Rauracum* (Augst), dont le siége fut plus tard transféré à Bâle. Mais, outre que Rauracum n'était probablement pas sous la domination de Clovis en 511, et que le manuscrit de Corbie, contemporain (ms. 12097 *F.* lat., Bibl. nat.), porte bien *Ratiate* et non Rauracum, on se demande à quel titre un évêque d'Allemagne aurait assisté à une assemblée composée des prélats des provinces ecclésiastiques de Bordeaux, de Bourges, de Tours, d'Evreux et de Rouen, ceux de Paris et de Soissons, pour des raisons faciles à comprendre, faisant seuls exception. Il s'agit donc d'Adelphius qui figure dans toutes nos listes épiscopales. Il souscrit d'ailleurs immédiatement après l'évêque d'Angoulême. (Cf. Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 76, 87-88.) Quant au titre de *episcopus Ratiate* que prend Adelphius, il peut s'expliquer par ce fait que les évêques ariens avaient usurpé plusieurs siéges des provinces soumises à la domination des Visigoths, comme l'insinue le x^e canon du premier concile d'Orléans. L'évêque de Poitiers avait probablement été contraint de céder la place au prélat imposé par le roi Euric à la ville de Poitiers. Du reste, l'habitude prise par certains évêques de transférer, d'une façon plus ou moins temporaire, leur siége épiscopal dans une localité de leur diocèse, était assez commune, du moins dans l'Église d'Afrique, puisqu'on y voit reproduit à plusieurs reprises le canon suivant attribué au v^e concile de Carthage : « Placuit, ut nemini sit facultas, *relicta principali cathedra, ad aliquam ecclesiam in diœcesi constitutam se conferre*, vel in re propria (in villa episcopo propria) diutius quam oportet, constitutum, curam vel frequentationem propriæ cathedræ negligere. » (Mansi, *Concil.*, III, 775, 969; VIII, 614.)

Digitized by Google

discipline. Le premier canon nous en fournit une preuve remarquable.

Les empereurs chrétiens, se fondant sur le droit respecté par toute l'antiquité profane et sacrée, en Orient comme en Occident, à Jérusalem et à Athènes comme à Rome et à Carthage, avaient admis, dès l'époque constantienne, que les églises chrétiennes devaient jouir, tout au moins autant que les temples païens, du privilége d'être considérées comme un asile inviolable et sacré pour quiconque viendrait s'y réfugier (1).

Par un décret spécial, l'empereur Théodose le Jeune, en 431, avait étendu les limites dans lesquelles s'appliquait le droit d'asile, jusqu'au palais épiscopal, ordinairement renfermé dans l'enceinte qui environnait les oratoires chrétiens et païens (2).

Le concile osa revendiquer pour les Églises soumises à l'empire des Francs ce même privilége en faveur des homicides, des adultères et des voleurs, et cela en vertu du droit canonique et de la loi romaine dont nous venons de parler.

Toutefois les dispositions de la loi salique et celle des Ripuaires (3) obligèrent les Pères à se relâcher relativement à l'inviolabilité absolue reconnue par le code Théodosien à

(1) Le Code Théodosien renferme un titre entier sur ce privilége (*Cod. Theod.*, lib. IX, tit. XLV, *De his qui ad Ecclesias confugiunt*). Godefroi, dans son commentaire de la loi première de ce titre, reconnaît, quoique de mauvaise grâce, l'antiquité de la possession légale de ce privilége par l'Église. Les auteurs païens en parlent comme d'un fait déjà existant en 350. Il faut donc en faire remonter l'origine à l'époque constantinienne. Du reste, les Pères le revendiquent comme un droit; et l'empereur Théodose le Jeune lui-même, dans son *Edictum imperatorium* (*Cod. Theodos.*, t. III, p. 365), l'appelle *naturalis legis sanctio*.

(2) *Cod. Theod.*, lib. IX, tit. XLV, leg. 4.

(3) *D. Bouquet*, t. IV, p. 38, 139, 147, 163, 173, 220, 237, 241. — Les Burgondes et les Visigoths, plus civilisés, admettaient la peine de mort pour les meurtres des ingénus (*ibid.*, p. 257, 385, 386, 387).

Digitized by Google

la personne du réfugié. Dans la société barbare, qui dominait alors en Gaule, les homicides, les vols et les adultères étaient si fréquents, que, chez les Francs, ces crimes n'étaient punis que d'une forte amende : condescendance funeste qui ouvrait la porte à une foule de vengeances particulières (1). Pour obvier à cet inconvénient, tout en se mettant d'accord avec la loi salique, les évêques formulèrent le décret suivant (2) : « On ne souffrira pas que le réfugié soit arraché » violemment soit de l'atrium de l'église, soit de la maison » de l'évêque; mais, avant de le livrer, on exigera de la part » des accusateurs le serment sur les Évangiles que l'accusé » n'aura à craindre ni la mort, ni la perte de quelqu'un » de ses membres, ni aucun autre genre de supplice. La » partie lésée se contentera d'exiger de lui la satisfaction » (portée par la loi salique). Si quelqu'un était convaincu » d'avoir violé le serment solennel dont il vient d'être parlé, » on le traitera comme un parjure, et il sera retranché non-

(1) Ces vengeances devinrent si fréquentes, qu'on obligea les parents à délivrer au coupable, avec lequel ils étaient entrés en composition devant le juge, une promesse écrite et signée qu'ils ne tireraient pas vengeance du crime. (*D. Bouquet*, IV, 520, 536, 540.)

(2) Mansi, *Concil.*, VIII, 350-551 : « De homicidiis, adulteris et furibus, si ad ecclesiam confugerint, id constituimus observandum, quod ecclesiastici canones decreverunt et lex Romana constituit : ut ab ecclesiæ atriis, vel domo episcopi eos abstrahi omnino non liceat; sed nec alteri consignari, nisi ad evangelia datis sacramentis de morte, de debilitate, et omni pœnarum genere sint securi; ita ut ei cui reus fuerit criminosus de satisfactione conveniat. Quod si sacramenta sua quis convictus fuerit violasse, reus perjurii non solum a communione Ecclesiæ, vel omnium clericorum, verum etiam et a catholicorum convivio separetur; quod si is cui reus noluerit sibi, intentione faciente, componi, et ipse reus de ecclesia actus timore discesserit, ab ecclesiæ clericis non quæretur. » — Cette décision du concile d'Orléans fut adoptée plus tard pour l'Espagne par le roi goth Chindasuinde (*Legis Wisigoth.* lib. VI, tit. XVI, apud *D. Bouquet*, t. IV, p. 386-387). Quelques années plus tard, en 595, le roi Childebert publia un édit par lequel il condamnait à la peine de mort tout homicide volontaire (*D. Bouquet*, IV, 112). Nous préférons la date adoptée par Baluze à celle que propose D. Bouquet : la loi des Ripuaires, celle des Burgondes et même la loi salique, dans sa forme primitive (*D. Bouquet*, IV, 165), ne portant pas encore la peine capitale pour le crime de rapt.

Digitized by Google

» seulement de la communion de l'Église, mais encore de la » société des catholiques. Si la partie lésée refuse intentionnellement d'entrer en composition, et que le coupable, sous l'action de la peur, franchisse les limites de » l'asile ecclésiastique, les clercs de cette église ne le réclameront pas. »

Le deuxième canon touche à une question non moins importante.

La loi romaine, depuis Constantin le Grand (1), était extrêmement sévère contre les ravisseurs des vierges et des veuves. Naturellement, les barbares devaient l'être beaucoup moins (2). L'Église, qui, tout en reconnaissant la nécessité du glaive, se fait toujours une loi de pardonner à ses enfants, quand ils recourent à sa clémence, ne pouvait manquer d'en agir ainsi en faveur de coupables moins criminels que les homicides.

Les Pères du concile statuent, en conséquence, que, « dans le cas où le ravisseur et sa victime plus ou moins volontaire viendraient, sous son égide, se mettre à l'abri de la peine capitale dont les châtierait la loi romaine, on commencerait d'abord par les séparer ; puis on condamnerait le ravisseur à la mort civile en l'abaissant à la condition servile, ou à une amende proportionnée à sa faute. » Chose curieuse! cette décision est substantiellement identique à une loi qui, dans le code des Visigoths, porte le titre de loi ancienne (*antiqua*) (3) : ce qui nous fait croire que ce décret est principalement l'œuvre des évêques des deux Aquitaines, et à ce titre nous lui devions une mention spéciale.

(1) *Cod. Theodos.*, lib. IX, tit. XXIV, *De Raptu virginum vel viduarum*, leg. 1 et 2.

(2) *D. Bouquet*, IV, 165, 188, 210, 260, 326-328.

(3) *Leg. Wisigoth.* lib. III, tit. I, apud *D. Bouquet*, IV, 326-327.

Digitized by Google

Quant au IIIe canon, en faveur des esclaves qui venaient chercher dans l'Église un utile abri contre les violences trop fréquentes de leurs maîtres, il n'est qu'une reproduction d'une loi du code Théodosien (1). Mais les évêques y ajoutent des peines justement sévères contre les maîtres qui, ayant promis de pardonner à leurs esclaves les fautes passées, se livraient contre eux à des voies de fait d'une certaine gravité.

Autre question : Comme nous l'avons fait observer dans le premier livre de cette histoire, les empereurs, depuis Constantin, avaient, à plusieurs reprises, interdit l'entrée de la cléricature à tout homme revêtu d'une charge publique (2), et même à tout plébéien ayant une fortune considérable (3). L'Église, sans approuver cette restriction, l'avait tolérée en considération du motif d'ordre public (4) qui en avait provoqué la promulgation.

Or, dans la société barbare au milieu de laquelle l'Église était appelée désormais à vivre, une nouvelle classe d'hommes, celle des nobles francs, s'était adjointe à celle des décurions et des riches propriétaires de l'empire romain. On conçoit dès lors que, à un point de vue différent, mais non moins important, les rois francs fissent difficulté d'être privés des secours des compagnons d'armes qui formaient le fondement de leur puissance toute militaire.

Voilà pourquoi les Pères d'Orléans, dans leur IVe canon, décident que l'autorisation du roi ou la volonté du comte

(1) *Cod. Theod.*, lib. IX, tit. XLV, leg. 5.
(2) *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. II, leg. 3, 19, 21.
(3) *Ibidem*, leg. 17.; S. Inocentii I epist. II, cap. XII, n° 14, apud *Patrolog. lat.*, t. XX, col. 477.
(4) Les décurions, chargés de la perception des impôts, sous leur propre responsabilité, s'efforçaient de se décharger de ce périlleux honneur par tous les moyens possibles. Ils jetaient ainsi l'État dans l'impossibilité de faire face à ses affaires.

Digitized by Google

sera requise pour l'admission des séculiers à la clérica-ture (1).

On le voit, dans ces quatre premiers canons, le concile avait pour but de mettre d'accord les prescriptions du droit romain et du droit canonique avec les coutumes et les exigences des barbares. Ils sacrifièrent, il faut l'avouer, plus d'une précieuse liberté aux avantages de ce premier concordat.

Les autres canons sont relatifs à des points de discipline ecclésiastique. Trois surtout méritent de fixer notre attention.

Le x^e^ concerne les clercs et les basiliques des Visigoths ariens. Évidemment, après la conquête des Aquitaines, un grand nombre de Visigoths, clercs et laïcs, établis depuis près de cent ans dans ces provinces, préférèrent se soumettre au joug des vainqueurs que d'aller chercher une situation nouvelle et incertaine dans les contrées voisines des Pyrénées restées au pouvoir de leurs compatriotes. Ce dernier parti était impraticable, surtout pour ceux qui s'étaient fixés dans le nord de l'Aquitaine. Mais quel sort devait-on faire à ces membres d'un clergé hérétique et persécuteur? La décision des évêques d'Angoulême, de Poitiers et des autres cités que cette question intéressait spécialement, fut aussi généreuse que prudente. Tous les clercs visigoths qui consentiraient de bonne foi à abjurer l'hérésie pourraient être admis, selon que l'évêque le jugerait bon, à garder le rang qu'ils occupaient parmi le clergé de leur nation, après

(1) Les Pères du concile exceptèrent de cette loi, conformément au Code Théodosien (*loc. cit.*, lib. XVI, tit. II, leg. 9, 11), les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants des clercs. Pour ceux-ci, leur évêque pouvait les ordonner comme il leur plaisait. On sait qu'alors les simples clercs étaient autorisés à se marier, et que souvent on élevait à la prêtrise et à l'épiscopat des hommes mariés que l'on savait disposés à vivre dans la continence.

Digitized by Google

avoir été sanctifiés par l'imposition des mains, conformément au droit canonique. Quant aux basiliques bâties par les Visigoths dans nos provinces, après les avoir purifiées en les consacrant selon le rite usité dans l'Église, on devait les faire servir au culte catholique (1).

Il serait assurément intéressant de retrouver en Poitou les traces de ces édifices bâtis pour l'usage des Visigoths et transformés en églises catholiques.

A côté de ce souvenir de la domination des hérétiques dans notre pays, les Pères du concile d'Orléans ont transmis dans leur v[e] canon un touchant témoignage de leur gratitude envers Clovis. On serait tenté de croire qu'il a été dicté par notre évêque Adelphius, tant il rappelle avec fidélité la munificence du pieux monarque envers Saint-Hilaire de Poitiers : « Quant aux offrandes et aux domaines, y est-il » dit, que notre seigneur roi a daigné faire dans sa muni- » ficence à nos églises, y ajoutant même le privilége de » l'immunité, bienfaits auxquels, sous l'inspiration di- » vine, il ne manquera pas de faire participer celles qui » n'ont encore rien reçu, nous définissons qu'il est de la » plus stricte justice que tout ce que Dieu a daigné nous » accorder de biens terrestres soit employé à réparer les » églises (allusion à la persécution du roi Euric, dont nous » avons parlé), à sustenter les prêtres et les pauvres, à ra- » cheter les captifs (faits par les barbares francs et autres), » et à établir des clercs chargés du ministère ecclésiastique » (dans les églises que l'on a bâties en divers lieux, *et que* » *l'on construit tous les jours en grand nombre*) (2). »

(1) Le concile d'Epaone (517), dans son XXXIII[e] canon, émet une opinion bien plus sévère. Il ne jugea à propos de conserver que les basiliques enlevées aux catholiques par la violence des hérétiques. (Mansi, *Concil.*, VIII, 563.)

(2) Cette addition n'est que la traduction du canon XVII[e].

Digitized by Google

Il ne suffisait pas de bâtir de nouveaux temples, il valait mieux encore préserver de la ruine les âmes des fidèles, qui sont les vrais temples de Dieu. Le xxx[e] canon y pourvoit : « Si un clerc, un moine ou un laïque, y lisons-nous, a » cru devoir s'adonner à la divination, aux augures ou aux » sorts appelés faussement des saints, quelles que soient les » personnes en faveur desquelles il a eu cette condescen- » dance excessive, que lui et son complice soient exclus de » la communion de l'Église ».

Les pratiques superstitieuses font partie de ces œuvres de satan, que tout chrétien abjure à son baptême. Aussi l'Église n'a-t-elle jamais cessé de veiller à ce que ses enfants fussent fidèles à cette renonciation solennelle. Pendant les trois premiers siècles, les chrétiens eurent facilement horreur des superstitions païennes. Cette aversion s'explique non-seulement par la nécessité de se séparer en toutes choses des populations ennemies qui épiaient jusqu'aux moindres signes des disciples du Christ, mais encore par ce fait que, ordinairement, les conversions au christianisme s'opéraient alors individuellement ou par groupes isolés, et non, comme plus tard, par masses compactes. Quiconque consentait à faire partie de la société chrétienne renonçait par là même à tout commerce avec la magie, qui, à partir des Antonins surtout, constitua la force vitale du polythéisme aux abois (1).

Tout au plus pouvait-il rester quelques doutes pratiques à l'égard de certaines observances (2).

Lorsque la paix fut donnée à l'Église, et surtout lorsque les populations des campagnes entrèrent en masse dans son sein, plusieurs de ces convertis, trop ignorants ou trop

(1) Cf. Comte Franz de Champagny, *Les Antonins*.
(2) De là les opuscules de Tertullien *De Corona*, *De Pallio*, etc.

Digitized by Google

obstinés dans leurs habitudes, prétendirent allier les superstitions du polythéisme avec la sévérité du dogme chrétien. En conséquence, au lieu de consulter les oracles et les entrailles des victimes, ils se servirent des livres saints, ouverts au hasard, pour connaître l'avenir ; et ils décorèrent cette observance du nom de « *sorts des saints* (livres) ». Saint Augustin, sans oser la réprouver absolument, la blâmait néanmoins, surtout lorsqu'elle était appliquée aux choses temporelles (1).

Les Pères du concile d'Orléans eurent sans doute pour but, par une prohibition si énergique (2), d'empêcher les clercs et les laïques de donner la main à des superstitions plus condamnables, telles que les incantations et les phylactères (3).

Si, en fait, cette décision ne fit pas entièrement cesser ces présomptueuses consultations (4), du moins servit-elle, comme une protestation courageuse, à en arrêter les abus. On sait combien nos ancêtres du Poitou se faisaient remarquer entre tous les Gaulois par leur tendance à la superstition ; le décret du concile leur fut donc grandement utile.

Mais aucun règlement du synode d'Orléans n'est aussi intéressant à étudier que les canons XIX^e^ et XXII^e^. Ils con-

(1) S. Augustin., *Epist. ad Januar.*, class. 2, epist. LV, n° 37 : « Hi vero qui de paginis evangelicis *sortes legunt*, etsi optandum est ut hoc potius faciant quam ad dæmonia consulenda concurrant; tamen ista mihi displicet consuetudo, ad negotia sæcularia et ad vitæ hujus vanitatem propter aliam vitam loquentia oracula divina velle convertere. »

(2) Du reste, elle n'était que l'écho du canon XVI^e^ du concile de Vannes de l'an 465 environ (Mansi, VII, 955), du canon XLII^e^ du concile d'Agde (Mansi, VIII, 332). — Cf. Concil. Antissiodor., an. 578, can. IV; Baluz., *Capitular.*, t. I, p. 243 ; t. II, p. 1038.

(3) Cf. *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 4^e^ trimestre, année 1865, p. 221-227, où nous avons traité cette question un peu plus largement.

(4) Baluz., *loc. cit.*, t. II, p. 1038; S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 16; V, 14.

Digitized by Google

cernent l'ordre monastique. Or, personne ne l'ignore, et ce que nous raconterons aussi bien que ce que nous avons déjà dit en est la preuve, le Poitou a été pendant plus de neuf siècles la Thébaïde par excellence de l'Occident. Adelphius et ses collègues touchaient donc aux intérêts les plus vitaux de notre province en abordant cette question délicate.

Les moines, dès l'origine, ont toujours joui d'une certaine indépendance, et leur exemption de la juridiction de l'Ordinaire a été considérée, en Orient et en Occident, comme une conséquence de leur situation même (1). Cependant cette indépendance fut limitée par le concile de Chalcédoine (2), qui, pour des raisons particulières à l'Orient, les plaça sous l'autorité de l'évêque du lieu où était situé le monastère.

En Occident, cette restriction fut loin d'être acceptée. En Afrique, notamment, les conciles de Carthage proclamèrent hautement l'utilité de maintenir la liberté dont les cénobites étaient en possession. Dans les Gaules, à la suite de fâcheuses collisions, on prit un moyen terme. Dans un concile tenu à Arles vers l'an 455 (3), on statua que les moines clercs seraient soumis à la juridiction de l'évêque diocésain, mais que les moines laïques dépendraient uniquement de l'abbé. Les Pères du concile d'Orléans adoptèrent une règle analogue. Ils proclamèrent que tous les moines sans distinction seraient sous la juridiction exclusive de leurs abbés, et que ceux-ci seraient soumis à l'évêque, au tribunal duquel ils seraient justiciables de leur administration ; l'ordinaire devait même convoquer une fois par an tous les abbés de son diocèse, afin d'aviser à la conservation de la discipline monastique.

(1) Voir l'article publié par nous dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1877) sous ce titre : « *De l'Immunité ecclésiastique et monastique.* »
(2) Mansi, *Concil.*, VII, 359.
(3) Mansi, *Concil.*, VII, 908.

Digitized by Google

Cette haute surveillance de l'épiscopat fut longtemps en vigueur dans plusieurs parties de la France et de l'Italie ; et la liberté plénière ne fut acquise aux abbés que peu à peu, et principalement par la formation des grands Ordres et des grandes Congrégations monastiques. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir sur ce point. Tel est le sens du XIX^e^ canon. Le XXII^e^ en est le complément.

De même que de nos jours chacun veut fonder une congrégation nouvelle et indépendante, de même, au V^e^ et au VI^e^ siècle, apparaissaient de toutes parts des fondateurs plus ou moins autorisés de monastères nouveaux et indépendants de ceux qui existaient déjà. Le concile de Chalcédoine en Orient (1), les conciles d'Agde (2) et d'Epaone (3) en Occident s'en préoccupèrent et décrétèrent qu'il serait désormais interdit de fonder un monastère ou une nouvelle congrégation monastique sans l'autorisation préalable de l'évêque et sans la volonté de l'abbé du moine qui provoquerait par ambition cette entreprise. Notre concile adopta la même discipline.

Telles sont, dans leur ensemble, les prescriptions du synode d'Orléans. Nous avons cru en devoir faire une étude spéciale à cause de la grande influence qu'elles exercèrent sur la discipline de l'Église de France, non-seulement pendant la période mérovingienne, mais durant tout le moyen âge. En outre, elles éclairent d'un jour nouveau la situation où se trouvera l'Église de Poitiers pendant les trois siècles qui vont suivre. Enfin, c'est la première fois, depuis le IV^e^ siècle, que nous voyons figurer un successeur de Saint-Hilaire dans une assemblée ecclésiastique dont les décrets

(1) Mansi, *Concil.*, VII, 359.
(2) Mansi, *Concil.*, VIII, 329.
(3) Mansi, VIII, 560.

Digitized by Google

nous aient été conservés. A ce triple point de vue (1), le concile d'Orléans avait pour nous une importance exceptionnelle. L'Église de Poitiers y reprit, pour ainsi dire, possession de sa haute influence dans les affaires religieuses de l'Église de France.

Avant de contempler les merveilleux effets de la vie monastique en Poitou, notons, comme en passant, que les Églises de Tours et de Poitiers contractèrent, vers cette même époque, une alliance fraternelle que la mort ne put détruire.

L'un des plus riches sénateurs de la ville de Poitiers, nommé Francilion, imitait, avec sa femme Clara, la chasteté de saint Hilaire dans le mariage. Ils n'eurent pas d'enfants. La renommée de leur vertu était grande, non-seulement en Poitou, mais encore dans toutes les provinces circonvoisines, et notamment en Touraine, sur les frontières de laquelle était située une partie de ses biens. Aussi, l'archevêque Léon étant mort, le peuple et le clergé de Tours élurent-ils d'une voix unanime notre noble Poitevin pour lui succéder, vers l'an 526. Le nouvel évêque promettait de faire revivre par sa charité le souvenir de saint Martin, lorsqu'un crime inouï brisa tout à coup ses espérances. On était à la veille de Noël. Déjà le peuple était réuni dans la cathédrale pour célébrer la naissance du Fils de Dieu. Le pontife. avant d'aller célébrer l'office de la nuit, demande un peu de vin. Un esclave se présente et lui offre à boire. Quelques instants après, le pieux évêque expirait entre les bras de ses clercs : « Il n'est pas » douteux, ajoute saint Grégoire de Tours (2), qu'il n'ait été

(1) Le canon XXVIIe statue qu'on célébrera les stations des Rogations pendant les jours qui précèdent l'Ascension. Ces prières, inaugurées avec une forme particulière par saint Mamert, évêque de Vienne, à la fin du Ve siècle, furent donc liturgiquement acceptées en 511 pour tout le reste de la France.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, III, 17; X, 31, n° 4. — Ces terres données par Francilion étaient sans doute situées en Poitou. Or, d'après deux diplômes

Digitized by Google

» empoisonné. Son épiscopat avait à peine duré deux ans et » demi. Par son testament il léguait la plus grande partie » des terres de son patrimoine à la basilique de Saint- » Martin de Tours, et le reste à sa famille. »

Mais revenons en Poitou, et continuons à rechercher les traces de sainteté et de vertus civilisatrices qu'y ont laissées les moines.

CHAPITRE VI.

L'ABBAYE D'ENSION OU DE SAINT-JOUIN DE MARNES. — LES ABBÉS SAINT LAUNÉGISILE ET SAINT GÉNÉROUX, SAINT PATERNE, SAINT SCUBILION ET SAINT MÉRAULT.

Les rares débris de monuments échappés aux ravages du temps et des hommes nous ont permis déjà de constater que, malgré la persécution des Visigoths et les invasions barbares, la vie monastique était encore florissante en Poitou au commencement du VI^e^ siècle : Ligugé, Saint-Maixent, saint Hilaire le Grand et même Bonnevaux nous ont tour à tour apporté de ce fait important leurs vivants témoignages. Les documents qui vont suivre ne feront que le confirmer.

Vers l'an 480, au moment où Clovis allait s'asseoir sur le trône des Francs, naissait, dans la ville même de Poitiers (*Pictavus civis*), un enfant prédestiné à devenir le père de tout un peuple de moines et l'instrument d'éclatantes merveilles. Son père, dont notre Fortunat n'a pas jugé à propos

de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, publiés par D. Martène (*Ampliss. collectio*, I, 33 ; *Thesaurus anecdot.*, I, 29) et par D. Bouquet (*Hist. des Gaules*, V, 737), on peut conjecturer quelles étaient ces villas données à Saint-Martin de Tours.

Digitized by Google

de nous transmettre le nom, avait exercé une fonction élevée (1), peut-être celle de comte, dans l'administration publique de la province. Il appartenait donc, ainsi que sa femme appelée Julitta, à l'une de ces familles gallo-romaines qui, ainsi que nous l'avons constaté à propos de saint Savin, s'étaient ralliées aux barbares envahisseurs, reconnus officiellement par la cour de Ravenne comme légitimes possesseurs d'une partie de la Gaule, en qualité d'alliés et d'auxiliaires.

L'enfant de nos nobles Poitevins reçut le nom de Paternus. Il fut, ce semble, le fruit de leur vieillesse; car, d'après son biographe, lorsque Julitta devint veuve, à l'âge de près de *soixante ans*, Paterne était à peine sorti de la première enfance (*infantulus*). Elle abandonna dès lors le séjour de la ville et alla fixer sa demeure dans une de ses villas, non loin de l'antique monastère d'Ension, fondé, on s'en souvient, dès le IVe siècle, par saint Jouin, frère de saint Maximin de Trèves.

Paterne ne fut pas étranger à cette détermination de sa pieuse mère. De lui-même, à un âge où les autres enfants ne songent qu'à leurs jeux, il demanda et obtint de se consacrer à Dieu dans cet asile de la piété. Digne imitatrice de la mère de Samuel, Julitta confondit ses désirs avec ceux de son fils. Vivant près du monastère, elle se plaisait à confectionner elle-même les vêtements de son jeune novice (2).

(1) Mabillon (*Acta SS., O. S. B.*, sæc. I, p. 660; cf. *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 488) : « Juxta sæculi ordinem generosis parentibus et exterius in administratione publica *olim* occupatis procreatus. » — Nous citons le texte de Mabillon parce que celui des Bollandistes est manifestement interpolé (*Act. SS.*, t. II *April.*, p. 427). Quant à l'auteur de ces Actes, il ne peut être que notre saint Fortunat (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 478). Le style le démontre jusqu'à l'évidence.

(2) « Cujus mater jam *converso infantulo* cum tunicam vellet facere, orditam telam casu super tectum posuit. Quæ subrepta ab ave quæ dicitur milvus, et in nidum suum portata, post expleto unius anni spatio reperta

Digitized by Google

Dieu manifesta par un prodige combien il agréait ces soins maternels. Elle avait mis à sécher sur la terrasse de sa maison le fil qu'elle avait préparé de ses propres mains, et avec lequel elle se proposait de faire une tunique monastique pour son fils, lorsqu'un milan survint et l'emporta jusque dans son nid. Ce ne fut qu'un an après qu'on découvrit le larcin, et, à la grande surprise de tous, bien que ce fil eût passé l'hiver et l'été exposé à la pluie, au froid et à la chaleur, il fut trouvé parfaitement intact. C'était comme un signe de la pureté vraiment angélique du jeune Paterne.

Le monastère d'Ension était alors gouverné par saint Généroux, qui joignait à une sainteté éminente le cœur paternel le plus tendre et le plus ardent. Il était, paraît-il (1), de race romaine. Dans le courant du v[e] siècle, il était venu chercher la vraie vie monastique dans notre Poitou, encore rempli du souvenir de saint Martin, si vénéré en Italie. Là la renommée lui avait appris qu'à Ension, le vénérable abbé Launégisile (2) avait formé autour de lui toute une pléiade

est incorrupta. » (Mabillon, *loc. cit.*, et *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 489-490.) — Ce fait prouve évidemment que la mère de saint Paterne habitait non loin du monastère d'Ension. De plus, si elle avait habité Poitiers, on ne voit pas pourquoi elle eût placé son fils si loin de cette ville, dans laquelle et près de laquelle il y avait plusieurs monastères célèbres. Enfin saint Fortunat atteste que ce fut principalement le désir de s'éloigner de ses parents qui le poussa à s'enfuir d'Ension (« propter amorem Christi, *relictis parentibus* »); ce qui suppose que sa famille habitait, non à Poitiers, mais assez près du monastère.

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 47. — *Litaniæ Pictonicæ*, apud Labbe, *Bibl. nova manuscript.*, t. II, p. 731.

(2) Disons, en passant, que c'est bien de lui que parle le biographe de saint Martin de Vertou (Bolland., *Act. SS.*, t. X *Oct.*, p. 811, 813). Mabillon (*Act. SS., O. S. B.*, sæc. I, p. 363, note *c*, édit. Venet.) avait raison de le croire. Si ce savant fut plus tard d'une autre opinion, c'est que le légendaire de saint Martin de Vertou l'avait induit en erreur sur l'époque où a vécu son héros. Nous avons prouvé, dans le premier volume de cette histoire, que c'est au IV[e] et non pas au VI[e] siècle. Conformément aux habitudes d'interpolation, ce légendaire fait de Launégisile un abbé de Vertou, au lieu de le laisser à Saint-Jouin-de-Marnes.

Digitized by Google

de fervents cénobites, qui s'efforçaient de reproduire dans leur conduite les enseignements que Cassien avait apportés de l'Orient, et qui n'étaient qu'une variante des sublimes leçons données par saint Martin. Sous la conduite d'un tel maître, Generosus (ou Généroux) avait fait de rapides progrès dans la vertu ; en sorte que, le bienheureux Launégisile étant mort, il avait été élu à sa place par les suffrages unanimes de ses frères.

Tous ces faits prouvent, soit dit en passant, l'antiquité de ce monastère d'Ension, et combien, à bon droit, nous avons maintenu que ses origines remontaient au IVe siècle. Saint Jouin, sur le tombeau duquel il s'était élevé, ne lui avait pas encore imposé son nom.

A l'époque où le jeune Paterne s'y exerçait à la pratique des vertus monastiques, la discipline y était encore en pleine vigueur. Mais Paterne, malgré sa jeunesse, s'y distingua bientôt entre tous par sa ferveur et la maturité de son jugement. Generosus, son abbé, fondait sur lui ses plus chères espérances. En attendant, il lui confia la charge importante de cellérier ou d'économe. Et cependant le monastère possédait un certain nombre d'hommes aussi remarquables par leurs qualités naturelles que par la sainteté de leur vie. On cite notamment saint *Mayrulfus*, que le peuple appelle Mérault. Malheureusement les documents ne nous apprennent rien de sa vie. On sait seulement qu'il vivait au VIe siècle, et qu'il mourut à Boismé. Cette localité n'est plus aujourd'hui qu'un bourg sans importance, à deux lieues environ au sud-ouest de Bressuire ; mais il n'en était certainement pas ainsi autrefois.

Voici, en effet, comment s'exprime l'un des principaux seigneurs du pays, dans un acte par lequel il donne à Saint-Cyprien de Poitiers les églises de Boismé, vers

Digitized by Google

l'an 1030 (1) : « Raoul, dit la Flamme, concède aux moines de Saint-Cyprien les églises de Boismé, dont l'une, bâtie en l'honneur de saint Pierre, est, depuis une *époque fort reculée*, complétement en ruines ; une autre est consacrée à la Notre-Dame ; une troisième à saint Jean, et une quatrième à saint Mérault, qui y repose. » Ce seigneur fait don audit monastère de toutes ces églises et de tout ce qui leur appartenait, en vertu du droit qu'il possédait sur elles. Il en excepte la moitié du droit de sépulture (2), du luminaire et des deniers offerts par les pèlerins qui venaient vénérer le corps de saint Mérault dans son église. Il mentionne également une portion de terre appelée *pré de Saint-Mérault.*

De toutes ces données incidemment fournies par le document précieux que nous venons de citer, il ressort, ce semble, que Boismé a été, à une époque reculée, le centre de fondations religieuses considérables (3), et que notre saint Mérault avait été mis par son abbé à la tête d'une *cellula*, ou communauté monastique, alors existant en cet endroit. On sait qu'au VI^e^ siècle un monastère tant soit peu important renfermait plusieurs oratoires ; saint Maur en

(1) *D. Font.*, t. VI, p. 617. — *Archiv. histor. du Poitou*, t. III, p. 106 : « *Radulfus, Flamma cognominatus*, concessit monachis S. Cypriani ecclesias de Bomniaco, unam in honore S. Petri antiqua vetustate dirutam, aliam in honore S. Mariæ, terciam in S. Johannis, *quartam in S. Mayrulfi, ubi ipse sanctus jacet.* Has ergo omnes ecclesias et quidquid ecclesiis pertinebat, *quæ sui juris videbantur esse*, extra medietatem *sepulturæ* et *luminarium* et *denariorum quæ offerrentur*, et medietatem *de prato Sancti Mayrulfi.* » — Ce Raoul la Flamme paraît non-seulement dans une autre charte du même cartulaire de Saint-Cyprien (*Arch. hist. du Poitou*, t. III, p. 110), parmi les seigneurs de la vicomté de Thouars, mais encore dans une charte du cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, vers l'an 1058. (Cartul. orig. S. Albini Andeg., f. 9 v^o^, *Biblioth. d'Angers.*)

(2) On sait combien, dans les âges de foi, on aimait à se faire enterrer près du tombeau d'un saint. Boismé est pour ainsi dire pavé de sépultures antiques qui rappellent la vénération des fidèles d'autrefois envers saint Mérault. (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1853, p. 157.)

(3) La population y a été aussi très-nombreuse. (Cf. *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1853, p. 154-157.)

Digitized by Google

construisit jusqu'à quatre dans son monastère de Glanfeuil. On en comptait également quatre à Saint-Jouin-de-Marnes, et, chose remarquable, deux portaient le même vocable qu'à Boismé. Ces considérations, fondées sur l'histoire, nous expliquent suffisamment l'origine des quatre églises mentionnées dans la charte de Raoul. Saint Mérault fut donc inhumé, selon la coutume, dans l'un des oratoires de son monastère, et, comme saint Maur à Glanfeuil, il fit oublier par ses miracles le premier saint titulaire de cet oratoire.

Qui n'admirerait l'inébranlable foi de nos pères? Par suite d'usurpations intolérables, non-seulement tous les biens de cet antique sanctuaire, mais les revenus les plus vulgaires comme les plus sacrés provenant des offrandes des fidèles, étaient devenus au IX^e^ siècle la propriété d'un laïque, et considérés, au XI^e^ siècle, comme le légitime héritage de ses descendants; et, malgré cet abus, les pèlerins ne cessaient d'affluer, à certains jours de l'année, surtout le 13 novembre, jour consacré à la fête solennelle de saint Mérault (1). A la fin du XIII^e^ siècle, on comptait encore plusieurs églises à Boismé. Aujourd'hui il n'en subsiste qu'une seule, et c'est celle de Saint-Mérault (2), mais on ne sait à quelle époque on lui a substitué pour titulaire l'apôtre saint Pierre (3).

(1) Le nom de ce saint était inséré au 13 novembre dans les martyrologes manuscrits du Puy en Velay (*Biblioth. nat.*, F. lat. ms. 5449, fol. 15) et de la Puye en Poitou (*ibid.*, F. lat. ms. 2587). On voyait autrefois, près du cimetière de Moncontour, une chapelle qui portait également le nom de Saint-Mérault.

(2) Grand Gautier.

(3) Dufour, *Hist. générale du Poitou*, t. I, p. 425. — Touchard, *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1853, p. 156. — Elle est, dans son ensemble, du style roman, et remonte probablement au XI^e^ siècle. Le pape Alexandre III, dans sa bulle de confirmation des possessions de l'abbaye de Saint-Jouin (1179, 15 avr.), compte « *Beatæ Mariæ et Sancti Mairulfi ecclesias* ». Les moines de Saint-Jouin conservaient donc encore des droits ou des prétentions sur ces deux églises, et celles de Saint-Pierre et de Saint-Jean n'existaient donc

Digitized by Google

Si l'on s'en tenait aux expressions de la charte de Raoul la Flamme, il faudrait dire que le corps de saint Mérault reposait encore dans son sépulcre en 1030. Mais on sait par ailleurs que ces mots : *requiescit, jacet*, ne prouvent pas absolument la présence du corps, et surtout du corps entier du saint dans son sépulcre (1). En effet, à une époque inconnue, mais assurément très-reculée, on avait transporté une partie de son corps dans l'église de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, où elles furent découvertes, en 1130, avec celles de saint Jouin, de saint Martin de Vertou, de saint Lumine et de saint Rufin. On en fit une translation solennelle, et, après les avoir renfermées dans un reliquaire de cuivre plaqué en argent, on les déposa sur le côté droit de l'autel majeur (2). Profanées, comme tant d'autres, par les protestants en 1568, ces précieuses reliques n'existent plus ; mais on en avait heureusement extrait, en 1130, une portion assez notable, que l'on avait enfermée dans l'autel de Saint-

plus. Saint Mérault n'est plus que patron secondaire de la paroisse. Ainsi on lui a enlevé jusqu'à son droit imprescriptible de patron et de titulaire ! Une fontaine portant son nom existe encore près de l'église détruite.

(1) La portion des reliques qui resta à Boismé continua d'être honorée par les habitants. Nous ne savons pourquoi, après la Révolution, Mgr de Bouillé refusa d'en reconnaître l'authenticité. M. le curé Joubert eut la pieuse pensée de les recueillir, malgré cela, et de les déposer sur l'autel du saint dans l'église actuelle. Elles y reposent encore, en attendant que Son Éminence l'évêque de Poitiers veuille bien, comme nous l'espérons, leur faire rendre les honneurs qui leur sont dus.

(2) « Inter sacra pignora præcipue celebratur integrum corpus S. Jovini, quod in ecclesia Sancti Johannis Evangelistæ abeconditum, dein anno 1130 tumulo extractum, in cupreo loculo, argento, auro, lapidibusque pretiosis ornato inclusum super altare majus repositum fuit, una cum sacris B. Martini Vertavensis ossibus, quæ Vertavenses, metu Normannorum, ut diximus, transtulerant, et in tumulo S. Jovini absconderant; sanctorum quoque *Mairulfi seu Marulfi* et *Rufini reliquiæ*, in theca cuprea argento obducta inclusæ ornabant dextrum altaris eorum... Supersunt tamen haud exiguæ molis reliquiæ in arcula lapidea sub altari Sancti Michaelis anno 1657 repertæ, quas sancti Mairulfi esse N. de la Chapelle, S. Jovini monachus, recepta a majoribus traditione relatum testatur. » (*Biblioth. nat.*, ms. F. lat. 5449, fol. 5.)

Digitized by Google

Michel. Découverte en 1657, cette relique disparut pendant la Révolution du dernier siècle.

Tel était l'un des confrères dont saint Paterne admirait les vertus.

Toutefois, il y en avait un autre avec lequel la nature et la grâce l'avaient uni plus intimement. Il se nommait Scubilion. Un peu plus âgé que Paterne, il joignait à la maturité de l'âge la simplicité et la modestie de l'enfant. Les deux amis sympathisaient donc en toutes choses, et leur affection mutuelle, loin d'être un obstacle à leur perfection, était comme un aiguillon continuel dans le service de Dieu. Cependant l'un et l'autre aspiraient à une vie plus austère que celle qu'ils pratiquaient à Ension. Peut-être les *Entretiens* et les *Constitutions* de Cassien avaient-ils contribué à leur inspirer le désir d'imiter les solitaires de la Thébaïde, qui, loin du commerce des hommes, vivaient à la manière des Anges. Une circonstance entretenait Paterne dans ces aspirations. Sa mère, qu'il aimait et qui le chérissait de plus en plus, habitait près de lui. Or il sentait que Dieu demandait de lui le sacrifice de cette chère présence. Il entendait, au fond de son cœur, résonner cette parole du divin Maître : « Quiconque abandonnera sa maison, ses frères, ses » sœurs, son père, sa mère, pour l'amour de moi, recevra » ici-bas le centuple, et la vie éternelle sera un jour son » partage. »

Cédant enfin à de si pressantes sollicitations du Ciel, Paterne résolut d'aller au loin chercher une plus profonde solitude. Il n'eut pas de peine à faire partager son dessein à son ami Scubilion. Une nuit donc ils s'échappèrent furtivement du monastère, se dirigeant vers la Touraine. Pour tout viatique, ils n'emportaient avec eux que le livre des Psaumes, le livre de la prière monastique par excellence.

Digitized by Google

Assurément, un tel acte serait aujourd'hui digne de blâme, en raison des lois canoniques qui régissent depuis longtemps la clôture monastique. Mais il n'en était pas ainsi au début du VI^e^ siècle. La profession religieuse n'engageait alors qu'à une seule chose : persister dans les observances de la vie religieuse sous la forme soit cénobitique, soit érémitique. Saint Benoît fut le premier à poser dans sa règle le grand principe de la stabilité, qui, depuis lors, a servi de base à toutes les prescriptions de l'Église à cet égard. Nous avons fourni, du reste, dans le cours de cette histoire, plus d'un exemple de cette liberté primitive. Saint Savin et saint Maixent en ont usé comme saint Paterne et saint Scubilion.

Remarquons, en passant, que les deux moines d'Ension s'éloignaient du Poitou au moment à peu près où saint Fridolin quittait lui-même son pays et prenait le chemin de Poitiers, la divine Providence réparant ainsi, par une heureuse compensation, la perte immense que causait à notre province le départ de nos deux fugitifs.

Un fait en apparence insignifiant, que signale saint Fortunat, mérite de fixer notre attention. « Chemin faisant, dit-» il (1), saint Scubilion, bien que plus âgé, considérant que » le bienheureux Paterne était en tout point digne de res-» pect, lui passa le pallium dont il était revêtu, afin de » l'élever par là à un degré hiérarchique égal au sien. »

Le pallium était donc un manteau monastique que l'on donnait à ceux qui avaient un certain droit aux respects de leurs confrères (2). Il résulterait même du XXI^e^ canon du

(1) « Tunc S. Scubilio, licet esset senior, videns B. Paternum meritis honorandum, ad fratrem sibi coæquandum suum dimisit pallium. » (*Vita S. Paterni*, n° 4.)

(2) Mabillon, *Act. SS., O. S. B.*, sec. I, ed. Venet., p. 661, note *b*.—Voici le texte du XXI^e^ canon du premier concile d'Orléans : « Monachus, dit-il (Mansi, *Concil.*, VIII, 355), si in monasterio conversus, vel *pallium comprobatus fuerit ac-*

Digitized by Google

premier concile d'Orléans que ce vêtement était le signe d'un engagement plus solennel de la vie religieuse.

Quoi qu'il en soit, saint Paterne accepta sans résistance cette distinction, qui le liait plus étroitement au service de Dieu, et il poursuivit sa route avec son modeste compagnon de voyage. Ils arrivèrent ainsi, sans incident remarquable, dans le diocèse de Coutances, sur les bords de l'Océan. Ils eurent d'abord la pensée de se dérober tout à fait au commerce des hommes en se retirant dans une île voisine. Mais un homme de Dieu, nommé Amable, qu'ils rencontrèrent, les détourna de ce dessein. Il leur persuada d'aller demeurer non loin de là, dans une caverne du village de *Sesciacus* (1), près de laquelle les habitants venaient offrir des libations aux faux dieux. « Par là, leur dit le saint homme (2), vous » atteindrez le but que vous poursuivez de vivre dans une » solitude profonde, et vous aurez le mérite devant Dieu » d'avoir détruit par vos prières une diabolique superstition. » Les deux serviteurs de Dieu suivirent ce conseil, et s'installèrent sans façon dans la caverne indiquée (3), située au pied de la colline sur les flancs de laquelle étaient éparses, autour du temple de leur fausse divinité, les cabanes des rustiques habitants de cette plage déserte.

L'occasion ne leur manqua pas de déployer leur zèle de la

copisse, et postea uxori fuerit sociatus, tantæ prævaricationis reus nunquam ecclesiastici gradus officium sortiatur. » — On doit conclure de ce décret que la distinction en plusieurs classes de religieux n'était pas un usage spécial au monastère de Saint-Jouin ; il était commun dans la Gaule en 511.

(1) C'est le bourg, autrefois considérable, de Saint-Pair-sur-Mer, près Granville.

(2) Mabillon, *loc. cit.*, n° 4 : « Vir quidam nomine Amabilis, Deo timoratus, detinuit eos dicens, ut *in fano* Sesciaco se dignanter reconderent, ac sua intercessione diabolica cultura, quam gentili sub errore mali venerabantur, cessaret. »

(3) *Loc. cit.*, n° 5 : « Tunc circa sinum montis in receptaculo cavernæ cum suo contubernali vir eremita ingressus est. Ad quod fanum populus dum ex consuetudine per sacra exsecrabilia debaccharet, etc. »

Digitized by Google

gloire de Dieu. Ils étaient à peine installés dans la caverne que les habitants idolâtres vinrent y apporter les chaudières dans lesquelles ils avaient préparé les aliments du festin sacrilége, et autour desquelles, selon l'usage, ils devaient se livrer à des bacchanales immondes. Saint Paterne, suivi de son compagnon, ne craint pas de s'opposer à cette troupe de fanatiques. Il essaie de leur démontrer l'injure qu'ils font à Dieu leur créateur, en pratiquant ainsi des superstitions contraires au culte qui est dû à lui seul. Mais son discours n'est accueilli que par des railleries. S'armant alors d'un saint zèle et du signe de la Croix, Paterne et Scubilion renversent de leurs bâtons les chaudières remplies des mets consacrés aux idoles, disposés à subir avec joie, au besoin, le martyre pour l'honneur de Dieu outragé. Mais, par la vertu divine, cet acte d'audace en imposa aux plus mutins, qui se retirèrent sans oser se porter à aucune voie de fait.

Une femme seulement insulta les serviteurs de Dieu par un geste aussi grossier qu'ignominieux. Elle en fut punie sur-le-champ. Tous ses membres se contractèrent et tombèrent en putréfaction. Pendant un an elle endura des douleurs atroces, jusqu'au jour où, repentante, elle obtint avec le pardon la guérison de son mal.

Ce seul fait fit sur les habitants une impression plus vive que les prédications les plus éloquentes ; et désormais les deux missionnaires furent écoutés avec docilité. Dès lors aussi la renommée porta au loin le bruit de leur sainte vie et de leurs miracles.

Les deux amis fuyaient la renommée, et la renommée les poursuivait chaque jour davantage. On vit même un saint pontife, saint Gaud, évêque d'Évreux, abandonner la houlette pastorale et venir vivre et mourir sous la conduite de nos deux solitaires, qui l'inhumèrent pieusement dans

Digitized by Google

l'oratoire qu'ils s'étaient construit près de leur caverne (1).

Déjà un jeune homme, nommé Withérius, s'était constitué leur disciple et leur serviteur ; et on commençait à considérer leur retraite comme un lieu de pèlerinage où les infirmes trouvaient la santé, et les affligés la consolation. Les serviteurs de Dieu exerçant à l'égard de tous le devoir de l'hospitalité, les provisions faisaient parfois défaut. Un jour il ne leur restait plus que la moitié d'un pain pour toute nourriture. Un passant venant demander l'aumône, Paterne lui donna sans hésiter ce dernier morceau de pain, à l'insu de Scubilion. A l'heure ordinaire de la réfection, celui-ci vint avertir son ami qu'il était temps de manger : « Jésus-Christ, » qui est toujours dans l'abondance, répondit Paterne, pré- » pare en ce moment le repas de ses serviteurs. » Scubilion, fatigué du travail, fut un peu attristé de ce contre-temps. Mais peu d'instants après, leur disciple Withérius leur apportait une abondante nourriture.

Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, leur accorda plus encore. Ils n'avaient rien pour étancher leur soif; Paterne se mit en prière, et, frappant de son bâton la terre, il en jaillit une eau limpide et pure, qui leur fournit matière à de nouvelles actions de grâces.

Cependant le départ de nos deux fugitifs avait jeté la consternation dans le monastère d'Ension. Saint Généroux

(1) Il est en effet certain, d'une part, par les Actes de saint Paterne, qu'il n'y avait point d'oratoire chrétien à Sesciacus avant l'arrivée de cet apôtre; il est certain, d'autre part, par la découverte de son sarcophage en 1131 et en 1875, que saint Gaud fut enterré dans l'oratoire et à côté de saint Paterne et de saint Scubilion. Il est donc mort après la construction de cet oratoire. Les auteurs du *Gallia christiana* assignent à sa démission la date aproximative de 491; mais c'est une pure conjecture. Ce que nous venons de dire prouve qu'il faut placer cet événement quelques années plus tard, vers 506 par exemple. C'est d'ailleurs le sentiment de tous les écrivains du pays. Son successeur sur le siége d'Évreux, Manrusio, souscrivit au premier concile d'Orléans, en 511.

Digitized by Google

voyait ainsi s'évanouir ses plus douces espérances. Comme Jacob, il ne se consolait pas de la perte de ses deux enfants de prédilection. Pendant trois ans entiers, il demanda à chacun des monastères célèbres, à chaque solitaire renommé par sa sainteté, si deux religieux, dont il fournissait le signalement, n'étaient pas venus leur demander l'hospitalité. De solitude en solitude le saint abbé parvint jusque dans le diocèse de Coutances. Là il apprit le lieu où les deux amis s'étaient réfugiés. Aussitôt il accourt à *Sesciacus*, et se jetant, en versant des larmes, dans les bras de ses enfants, il leur reproche avec tendresse de l'avoir délaissé. Il les trouve inébranlables; Paterne surtout refuse de retourner près de ses parents, alléguant le précepte de l'Évangile. Tout au plus put-il consentir à modérer ses austérités. Le saint abbé d'Ension l'avait surpris dormant sur la terre nue, vêtu de l'habit qu'il portait pendant le jour, et qui consistait en un dur cilice de poils de chèvre. La nuit, loin d'être un repos, était plutôt un accroissement de mortification pour son corps. Saint Généroux lui commanda, notamment, de ne plus exclure de ses entretiens les hommes aussi bien que les femmes. De plus, comme la caverne où ces deux grands serviteurs de Dieu s'étaient renfermés était devenue semblable à une ruche incessamment féconde, d'où étaient sortis d'innombrables essaims, qui fécondaient à leur tour les diocèses du Mans, de Séez, d'Évreux, d'Avranches, de Coutances, de Rennes, de Saint-Malo (alors Aleth), etc., et formaient comme une vaste congrégation fière de leur commun père saint Paterne, le bienheureux Généroux obtint de celui-ci la promesse de visiter de temps en temps, selon leurs désirs, ces diverses communautés. Afin de ménager ses forces affaiblies, il lui recommanda de se servir d'un modeste chariot pour faire ces visites paternelles.

Digitized by Google

Vint enfin la douloureuse séparation. Généroux quitta Sesciacus, emmenant avec lui Scubilion comme un gage du zèle qu'il avait mis à la recherche des deux fugitifs. Mais le retour de Scubilion ne consola pas ses anciens confrères de la perte de Paterne. Aussi Généroux permit-il peu de temps après à Scubilion de retourner près de son saint ami. Si la douleur des moines d'Ension fut grande, celle de Généroux fut immense et inconsolable. Il ne pensa plus qu'à imiter la vie solitaire de son disciple chéri.

Cette désolation générale ne forme-t-elle pas l'un des tableaux les plus touchants de l'histoire monastique? Véritablement on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de la douleur des frères et du Père, ou des qualités attachantes de ce moine incomparable qui en était l'objet.

Saint Généroux, avons-nous dit, ne trouva de consolation que dans une retraite profonde, à l'imitation de son enfant de prédilection. A quelques milles de son monastère d'Ension, à quelques pas de la rivière du Thouet, une colline assez semblable à celle de Sesciacus formait également vers sa base une excavation qui rappelait la caverne de Paterne. Protégée contre le vent du nord, elle était environnée, vers le midi, d'un bois épais aujourd'hui transformé en prairies ou en jardins, à travers lesquels le Thouet roule ses eaux paisibles. C'est là que vint gémir et prier le saint abbé d'Ension, accompagné sans doute de quelques disciples choisis, qui se creusèrent dans le roc des habitations, voisines de celle de leur Père.

Après de longs jours ainsi passés dans le deuil, Généroux s'endormit dans le Seigneur, le 16 juillet de l'an 521 environ (1). Son corps fut inhumé dans l'oratoire où il avait

(1) *Prop. diœces. Pictav. an.* 1682, p. 77. — Mabillon a justement taxé d'erronée la légende qui le faisait vivre au VII[e] siècle (Mabillon, *Act. SS. O. S. B.*,

Digitized by Google

célébré les saints mystères, à quelques pas de sa caverne. A une époque inconnue, peut-être pendant l'invasion normande, il fut déposé dans un sarcophage de pierre, taillé, dans sa partie supérieure, de manière à encadrer la tête, et il fut transporté au-dessus de la porte de l'ancienne sacristie, aujourd'hui transformée en chapelle de la Sainte Vierge. Ce sarcophage y servait de linteau, et était surmonté d'une fresque représentant le saint abbé, avec cette inscription placée au-dessous et coupée en deux par l'arceau de la porte : GENE—ROSVS (1). Cette fresque, aussi bien que trois autres de la même église, ont été détruites ou couvertes de trois couches de badigeon par ordre de M. Segrétain en 1844 (2).

Quiconque a quelque connaissance des usages monastiques à l'égard des reliques des saints ne s'étonnera pas d'apprendre que celles de saint Généroux aient été déposées avec leur pierre tumulaire dans l'intérieur d'une muraille. Au IX^e^ siècle, nos Pères transportèrent ainsi dans des sarcophages en pierre, jusqu'au fond de l'Auvergne et de la Bourgogne, les corps de leurs saints patrons, et plusieurs furent enfouis dans des murailles, notamment saint Hilaire de Poitiers au Puy, ou laissés à nu à la vénération des

sæc. I, p. 661, edit. Venet.). — Cf. *D. Fonteneau*, t. LXXIV, f° 81, qui cite cette légende fautive, d'après un lectionnaire du XV^e^ siècle de Sainte-Radégonde de Poitiers.

(1) *Archives de l'évêché de Poitiers :* saint Généroux. (*Procès-verbal du 19 mai* 1815.) — En 1755, les reliques étaient dans le même état. (Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 380, note *b*.)

(2) « L'une de ces fresques représentait l'apôtre saint Jean (JOA-NNIS). Celle de saint Généroux avait 1^m^33 de haut. La figure était jeune et les cheveux très-courts. Dans la main gauche le saint portait un livre carré fermé par une boucle, avec un ruban prolongé et sortant de la boucle. (*Procès-verbal de* 1845, *loc. cit.*) » — Quelle perte pour l'archéologie et pour l'histoire que la disparition de ce monument ! M. Segrétain était à son début ; plus tard il n'eût assurément pas commis cet acte de vandalisme. — Au-dessous du sarcophage on lisait cette inscription en lettres rouges sur un enduit de chaux : « ICI REPOSE LE CORPS DE S^T^ GENEROVX, DÉCÉDÉ A LA FAIN (*sic*) DU 5^e^ SIECLE. »

Digitized by Google

fidèles, comme saint Senoch à Sassenay en Bourgogne.

A Saint-Généroux comme à Sassenay, le peuple continua à venir implorer l'intercession du saint devant son tombeau ; et, grâce à cette dévotion populaire, saint Généroux comme saint Senoch n'ont eu à subir aucune profanation pendant la grande révolution du dernier siècle (1). La seule différence consiste en ce que, grâce à son zélé curé, Sassenay peut désormais honorer d'un culte public son glorieux patron, tandis que, malgré une enquête faite le 4 juin 1844 (2) et terminée par un procès-verbal favorable le 19 mai 1845, le corps de saint Généroux gît presque en entier dans une boîte (3), sur un meuble de la sacristie, et le sarcophage y est l'objet de toutes les profanations.

Il paraît résulter des recherches faites par la commission ecclésiastique de 1845 que l'on portait en procession, à certains jours de l'année, des reliques du saint abbé renfermées dans une châsse en pierre. Ces reliques ont probablement été rejetées dans le sépulcre par M. Roux, curé de la

(1) La paroisse de Saint-Généroux s'est trouvée, à cette époque néfaste, dans une situation particulièrement favorable. M. Roux en était curé depuis 1755, et comme il eut la faiblesse de prêter serment à la constitution civile du clergé, il put, sans être inquiété, continuer à administrer sa paroisse durant toute la tourmente révolutionnaire. L'enquête de 1845 constate qu'il eut, pendant ces jours mauvais, la curiosité très-peu canonique de faire ouvrir par un maçon le sarcophage, appelé vulgairement le tombeau *de saint Généroux*; mais, sa curiosité satisfaite, il le fit refermer et sceller de ciment tout aussitôt par le même ouvrier. On le trouva donc intact en 1844.

(2) Voici comment s'expriment les ecclésiastiques chargés de dresser le procès-verbal du 19 mai : « Monseigneur, nous désirons bien sincèrement » que nos recherches sur les reliques de saint Généroux puissent ajouter » quelques nouveaux motifs de certitude à ceux que *le procès-verbal de la* » *commission chargée de faire l'ouverture du tombeau* aurait déjà pu produire » dans votre esprit. » Ce précieux document, qui contenait l'énumération des ossements trouvés dans le sarcophage, a disparu des archives de l'évêché. Les médecins y attestaient que les ossements appartenaient à un seul homme.

(3) Il faut dire que cette boîte est solidement clouée, et que par conséquent les saintes reliques n'ont à craindre aucune profanation.

Digitized by Google

paroisse, pendant la tourmente révolutionnaire, en 1794.

L'antique et particulière vénération de nos pères pour saint Généroux ressort glorieusement du monument qui porte encore aujourd'hui son nom. Avec le temple Saint-Jean de Poitiers, c'est, dans son ensemble, l'une des églises les plus remarquables de l'époque mérovingienne, ce qui suppose que le Bienheureux, en l'honneur de qui elle a manifestement été construite, a joui d'un culte public presque aussitôt après sa mort.

En effet, sa fête est inscrite dans les plus anciens calendriers liturgiques du Poitou, le 16 juillet (1), avec neuf ou tout au moins trois leçons. Comme témoignage de piété filiale, les moines de Saint-Jouin-de-Marnes lui consacraient une solennité particulière, et l'invoquaient dans les litanies du Samedi Saint, entre saint Rufin et saint Clémentin (2).

Nous avons dit qu'il avait été suivi dans sa retraite par quelques-uns de ses disciples : ce fut l'origine d'un prieuré, qui demeura *conventuel* jusqu'au XVI^e^ siècle tout au moins, comme en témoignent assez les restes remarquables qui subsistent encore dans les excavations du rocher, du côté septentrional de l'église.

Cette dévotion particulière des Poitevins envers saint Généroux doit avoir été provoquée et alimentée par des miracles éclatants. L'histoire n'a malheureusement conservé le souvenir que d'un petit nombre.

En 1159, un tisserand de Thouars ayant voulu travailler

(1) C'est par erreur qu'Henschenius, après Mabillon, a cru qu'elle était fixée au 10 juillet (Bolland., *Act. SS.*, t. III *Julii*, p. 46). Le *Missel pontifical* de Gautier de Bruges contient également sa fête (Biblioth. Mazarine, n° 196) : ce qui prouve qu'elle était célébrée dans tout le diocèse à la fin du XIII^e^ siècle au moins.

(2) Biblioth. Mazarin., n° 735, *Breviarium S. Jouini de Marnis Pictav. diœces.*

Digitized by Google

le jour de la fête de saint Généroux, alors chômée dans tout le pays, fut immédiatement paralysé de tous ses membres, et il n'en recouvra l'usage qu'après un pèlerinage près du tombeau du Bienheureux. Un sénéchal de Thouars, nommé Aimeri de la Ville, fut également puni pour avoir enlevé des ornements sacrés à l'église du même saint.

Mais, après ce juste hommage rendu à la mémoire du saint abbé d'Ension, il est temps de retourner à Sesciacus près de nos deux solitaires, ses disciples. Nous les trouvons encore réunis dans leur caverne. De graves événements y ont eu lieu. Le bienheureux Leontianus, évêque de Coutances, voulant attacher Paterne à son diocèse par des liens plus étroits, lui a conféré successivement les ordres du diaconat et de la prêtrise (1). Les habitants de Sesciacus ne sont plus à l'état sauvage. Sous l'irrésistible attrait de la sainteté de Paterne, ils ont abjuré le culte idolâtrique; leur temple est changé en une écurie, et la grotte des saints ermites est, au contraire, environnée d'une multitude de cabanes, où des disciples fervents s'appliquent à imiter le genre de vie et les vertus de leur maître vénéré. Et comme l'essaim était trop fécond pour pouvoir subsister dans un même lieu, il remplissait de sa surabondance les diocèses de Bayeux, d'Évreux, de Sens, du Mans, de Rennes, de Tours et d'Avranches.

Ainsi s'écoulait, admirable et fructueuse, la vie de saint Paterne à Sesciacus. Devenu Père d'une famille innombrable, il atteignait paisiblement sa soixante-dixième année,

(1) Saint Scubilion était déjà prêtre en quittant le Poitou; il l'était, du moins, certainement, en 541, puisque, à cette date, il apposa sa signature aux décrets du IVe concile d'Orléans, comme représentant de saint Laud, évêque de Contances, et en ces termes : « *Escupilio presbyter* missus a Lautone episcopo civitatis Constantiæ, consensi et subscripsi. » (Mansi, *Concil.*, IX, 121.)

Digitized by Google

lorsqu'une nuit il vit tout à coup son monastère de Sesciacus inondé de lumière, et dans cette lumière lui apparurent, se dirigeant vers lui, trois pontifes vénérables qui, pendant leur vie, avaient eu pour lui une affection toute particulière : c'étaient saint Mélaine de Rennes, saint Léontien de Coutances et saint Vigor de Bayeux. Tous les trois l'environnèrent et lui conférèrent la consécration épiscopale. Cette vision mystérieuse ne tarda pas à recevoir son explication. A quelques jours d'intervalle, les fidèles d'Avranches, appuyés par le roi Childebert, venaient le supplier d'accepter l'évêché de cette ville. Prévenu de la volonté divine, il ne put se soustraire à cette charge, et, pendant treize ans, il l'exerça avec une prudence et une sainteté qui méritèrent l'admiration de tout son peuple.

Les adieux à Sesciacus furent aussi touchants que douloureux. Les bons paysans de ce village n'avaient pas assez de larmes pour pleurer leur Père. Mais qui dira le sacrifice qu'imposa cette séparation au bienheureux Scubilion? Au moment du départ, un charmant débat s'éleva entre les deux amis. Ils nourrissaient et chérissaient également un couple de colombes. « Permettez-moi, dit Paterne, de les emporter » pour consoler mon exil. — Non pas, répondit Scubi- » lion, car elles me rappelleront votre présence perdue et » me seront comme une relique de vous. — Laissons-les » plutôt juges du différend, reprit Paterne, et qu'elles soient » à celui qu'elles aiment davantage. » Sur ce, il partit; mais le lendemain, alors qu'il était déjà éloigné de près de dix-huit milles, c'est-à-dire à six lieues de distance, les colombes prirent leur vol et vinrent se poser sur ses épaules. « Il était juste, en effet, ajoute notre Fortunat, que ces colombes s'attachassent à celui qui leur ressemblait par son innocence. »

Digitized by Google

Cependant le fils de Clovis, Childebert, à qui était soumis le Cotentin, désirait ardemment, depuis longtemps, s'entretenir avec notre saint, dont la renommée lui rapportait de si grandes choses. L'occasion s'en présenta naturellement en 557. Ce prince venait de permettre la réunion d'un concile à Paris, où devaient être convoqués tous les évêques de ses États. Et de peur que le vénérable Paterne ne prétextât son grand âge et ses infirmités, il envoya, pour l'amener dans la capitale, un carrosse fermé qui le mît à l'abri des intempéries de la saison. Le voyage du saint évêque fut, en effet, signalé par d'éclatants prodiges. Ainsi, dans la ville de Mantes, il guérit avec de l'huile bénite un enfant expirant de la morsure d'un serpent. Les habitants, témoins du prodige, voulurent en perpétuer le souvenir en construisant, sur le lieu même, une basilique en l'honneur du Christ. A son approche de la capitale, les démons s'enfuirent épouvantés, laissant en liberté les corps qu'ils possédaient; et les infirmes et les malades furent délivrés de leurs maux par le seul attouchement de cet incomparable médecin (1).

Paterne profita de l'autorité que lui donnèrent à la cour de tels miracles, pour obtenir du roi de larges aumônes en faveur des pauvres de son diocèse. En conséquence, Crescentius, qui était chargé des finances royales, reçut ordre de verser entre les mains du vénérable prélat tout l'argent qu'il demanderait. Crescentius promit hypocritement d'exécuter cet ordre; mais en même temps il partit, dès le soir, pour la Bourgogne. Il ne comptait pas assez avec la puissance miraculeuse du saint. Après avoir erré en aveugle pendant deux jours, il fut forcé de revenir im-

(1) Nous ne dirons rien ici des décrets du concile de Paris que saint Paterne souscrivit avec quatorze autres évêques, presque tous honorés par l'Église d'un culte public. Nous en parlerons plus loin.

Digitized by Google

plorer son pardon et de remplir son mandat charitable.

Il serait trop long de raconter tous les miracles de cette vie vraiment angélique.

Enfin, notre vénérable pontife voulut, une dernière fois, visiter ses frères et ses enfants de Sesciacus. Mais à peine était-il au milieu d'eux, le lundi de Pâques, qu'il tomba malade. Son vieil ami Scubilion n'était plus là. Après l'élévation de Paterne à l'épiscopat, il avait réalisé le desir, depuis longtemps formé, de fonder un monastère dans une île voisine appelée *Mandane* (1). Au même moment que Paterne, il fut saisi de la fièvre. Il dépêcha alors un de ses disciples à Sesciacus, avec mission de prier son ami de venir lui donner une dernière bénédiction. De son côté, le bienheureux pontife envoya prier Scubilion de venir l'assister à la mort. A cette nouvelle, celui-ci, n'écoutant que son amour filial, essaya de franchir le bras de mer qui le séparait de son bien-aimé Père et ami; mais les ténèbres de la nuit s'opposèrent à ses vœux. Dieu se contenta de sa bonne volonté. Huit jours s'étaient passés dans ces démarches mutuelles. Or, pendant cette même nuit, à la même heure, Paterne et Scubilion quittaient en même temps la terre et se donnaient au ciel le baiser de l'éternelle charité.

Cependant Dieu n'avait pas laissé sans consolation les derniers moments de ses deux serviteurs fidèles. Lascivius, évêque de Bayeux, conduit comme par la main de Dieu à Mandane, avait fermé les yeux au bienheureux Scubilion,

(1) On croit, dans le pays, que cette île a été engloutie depuis par les flots. Quelques-uns prétendent que ce monastère était situé à Carolles, à trois milles environ au sud de *Sesciacus*; d'autres le placent sur le Mont-Saint-Michel; d'autres enfin, dans l'une des îles de Chausey. Mais ces dernières opinions ne sont guère probables, attendu que le Mont-Saint-Michel et l'île Chausey sont distants de Saint-Pair de plus de douze milles. Or, selon saint Fortunat, le monastère habité par saint Scubilion n'était éloigné que de trois milles de *Sesciacus*.

Digitized by Google

et saint Lô, évêque de Coutances, venu pour saluer saint Paterne à Sesciacus, l'avait assisté dans ses souffrances jusqu'au dernier soupir. Il se trouva ainsi pour célébrer ses obsèques. Tandis que les moines de Sesciacus répandent des larmes avec leurs prières autour du cercueil de leur fondateur, voici que des chants liturgiques se font entendre sur la plage. Ce sont les moines de Mandane qui, obéissant à la recommandation de leur bienheureux père Scubilion, apportent son corps à Sesciacus. Les deux familles monastiques réunissent alors leurs chants, et déposent côte à côte dans deux sarcophages en calcaire coquillier la dépouille mortelle des deux saints amis, dont le Poitou a le droit d'être fier.

Inséparables dans la vie, ils l'ont été plus encore dans la mort. Ils paraissent avoir dormi paisiblement dans leurs tombeaux entourés de la vénération générale, jusque vers le milieu du x[e] siècle. Vers cette époque, une panique s'empara des moines de Saint-Pair. Le duc des Normands, Richard, désespérant de soutenir avec succès la lutte contre les grands vassaux de la couronne de France, ligués avec le roi Lothaire, appela à son secours le roi Hérald avec ses Danois, alors païens fanatiques (1), et livra ainsi à leurs dévastations une partie de ses États et les provinces environnantes. Effrayés du danger, les moines de Saint-Pair se réunirent à une troupe de moines bretons fuyant, eux aussi, les ennemis du nom chrétien. Ouvrant les sépulcres, jusqu'alors conservés inviolables, de saint Scubilion, de saint Paterne et de saint Senier, disciple et successeur de ce dernier sur le siége d'Avranches, ils emportèrent leurs corps jusqu'à Paris, où ils devaient être plus en sûreté (2). De là vint que ces restes

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. X *Oct.*, p. 778. — *D. Bouquet*, t. VIII, p. 268.
(2) Bolland., *loc. cit.*, p. 792. — Ghastelain, *Martyrologe universel*, p. 802-805.

Digitized by Google

sacrés eurent désormais la même fortune que les reliques de saint Magloire et autres saints bretons déposés avec eux dans l'église de Saint-Barthélemy à Paris.

Après la guerre qui avait amené en France les féroces Danois, les moines de Saint-Pair revinrent dans leur pays, mais ils laissèrent à leurs confrères bretons une partie des saints ossements qu'ils avaient apportés (1). Ces reliques sont encore conservées dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui, à la suite de divers incidents, a hérité du trésor de l'abbaye de Saint-Magloire. On en a fait une dernière reconnaissance officielle en 1835 (2).

A leur retour, les moines de Saint-Pair trouvèrent leur abbaye entièrement dévastée. Ils s'efforcèrent de relever les ruines de leur sanctuaire. Mais, soit que le duc de Normandie eût été mécontent de leur fuite à Paris, soit pour tout autre motif politique ou religieux, nous les voyons, peu de temps après, au XI^e^ siècle, sous la dépendance de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et cette situation persévéra jusqu'à la fin du dernier siècle.

D'autre part, encore qu'ils aient été privés, pendant une partie de sa vie et après sa mort, de la présence corporelle de saint Paterne, les Poitevins n'oublièrent pas sa mémoire, comme le prouvent les monuments liturgiques du diocèse (3).

Enfin, après avoir été l'objet d'une translation au XIV^e^ siècle,

(1) Ils ne revinrent cependant pas tous par le même chemin; car les uns passèrent par Orléans, où ils laissèrent quelques ossements de saint Paterne et de saint Scubilion; ce qui donna lieu de bâtir dans cette ville une église sous le vocable du saint évêque d'Avranches; les autres se réfugièrent à Rouen, où ils laissèrent le corps de saint Senier. (Bolland., *Act. SS.*, t. V *Sept.*, p. 782. — Chastelain, *loc. cit.*, p. 804.)

(2) Bolland., *Act. SS.*, *loc. cit.*, p. 778. — Chastelain, *loc. cit.*, p. 805.

(3) En vertu d'une autorisation accordée par Pie IX à l'église paroissiale de Saint-Pair, la fête de saint Scubilion, qui partout ailleurs se confond, le 16 avril, avec celle de saint Paterne, est célébrée solennellement dans cette église le dernier dimanche du mois d'août.

Digitized by Google

à l'occasion de laquelle on leur éleva dans le sanctuaire de Saint-Pair un cénotaphe remarquable, nos deux saints Paterne et Scubilion ont vu de nos jours leur culte se raviver à la suite d'un événement qui a fait sensation jusque dans le monde savant (1).

Le 14 septembre 1875, une commission archéologique commençait sous le chœur de l'église de Saint-Pair, l'antique Sesciacus, des fouilles bien conduites, qui amenèrent la découverte et l'examen des sarcophages primitifs des cinq bienheureux enterrés dans ce sanctuaire vraiment privilégié, à savoir : celui de saint Gaud, évêque d'Évreux, et celui de saint Senier, évêque d'Avranches, qui avait voulu mourir et reposer près de saint Paterne, son maître et son prédécesseur; celui du bienheureux prêtre Aroaste, dont il est parlé dans les Actes de saint Paterne, et ceux de nos deux saints poitevins. Or, parmi les quelques ossements humains que les moines de Saint-Pair avaient laissés dans le sarcophage primitif de leur bienheureux fondateur, on recueillit avec surprise quelques fragments d'os de colombe. Le lecteur n'a pas oublié sans doute la charmante scène des adieux de saint Paterne et de saint Scubilion, et l'histoire des deux colombes chéries des deux amis. Et voici qu'après plus de treize cents ans, l'archéologie vient confirmer le naïf récit de saint Fortunat. Les petites colombes de Saint-Pair ne purent donc survivre à leur maître, et on leur fit partager sa sépulture. Nos Pères avaient une prédilection marquée pour ces touchantes harmonies entre la nature et la grâce.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, mai-juin 1876, p. 515. — *Les Découvertes du Mont-Saint-Michel et de Saint-Pair, près Granville, en* 1875, par Eugène de Robillard de Beaurepaire; Caen, 1876, p. 19-33.—*Revue catholique du diocèse de Coutances et Avranches*, jeudi 23 septembre 1876, p. 838-845.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

NOAILLÉ ET SAINT LUBIN, ÉVÊQUE DE CHARTRES. LE CINQUIÈME CONCILE D'ORLÉANS.

Pour ne pas briser la trame du récit, nous avons suivi jusqu'à nos jours notre glorieux saint Paterne. Il nous faut maintenant revenir en Poitou pour y étudier une autre figure historique non moins remarquable.

Quelques années seulement après le fils du comte de Poitiers, naissait, près de cette ville, mais dans l'humble condition du colonat, un enfant qui, par son intelligence précoce, brisa de bonne heure les obstacles qu'opposait à son avenir la pauvreté de ses parents. Comme Paterne, il devait terminer ses jours sur un trône épiscopal. Il fut nommé Leobinus, dont le vulgaire a fait Léobin et Lubin.

Il vit le jour sur une des terres appartenant au monastère de Noaillé, dont l'existence nous est par là dévoilée avant la fin du v^e^ siècle. Les parents de Leobinus étant de pauvres colons, les premières années de son enfance et même de sa jeunesse se passèrent à garder leurs troupeaux.

A quelques centaines de pas de la gare actuelle d'Iteuil, sur la rive droite du Clain, à l'extrémité de la paroisse d'Aslonne, et au pied de cette chaîne de rochers qui s'étend, sous des aspects si variés, depuis Saint-Benoît jusqu'à Château-Larcher, est gracieusement assis le petit village de Lavairé. Parmi les quelques maisons qui le composent, on remarque un petit manoir en ruine, mais dont les fossés qui l'environnent, la petite terrasse plantée d'arbres qui l'abrite, les vieux murs de

Digitized by Google

clôture qui lui forment enceinte, rappellent une habitation jadis d'une certaine importance. Si l'on pénètre, en effet, à l'intérieur, on y aperçoit encore une énorme fleur de lis servant de meneau à une fenêtre, une tourelle élégante, une fuie assez bien conservée, une salle ayant servi de réfectoire, une vaste cuisine, et surtout un oratoire malheureusement restauré au XVII^e^ siècle, mais dont le pavé en béton récemment découvert accuse une assez haute antiquité. Cet oratoire est dédié à saint Lubin, à ce jeune pâtre qui, humble colon des moines de Noaillé, est devenu l'une des gloires des Églises de Chartres et de Poitiers. D'autre part, ces bâtiments en ruines sont ceux du prieuré de Lavairé, dépendant de temps immémorial de l'abbaye de Noaillé (1).

Or, si l'on rapproche ce double fait de l'ancienne loi de discipline ecclésiastique, en vertu de laquelle les oratoires des six premiers siècles étaient destinés à rappeler le lieu de la naissance, l'habitation, la mort ou un miracle d'un saint martyr ou confesseur, on est nécessairement amené à conclure, conformément à la tradition, que là est né saint Lubin. Ainsi cette habitation rustique, qui, dès le VI^e^ siècle peut-être, avait été changée, par la piété de nos pères, en une maison de prière, est redevenue, au XIX^e^, une simple ferme, et les tonneaux de la vendange sont déposés près de l'autel où se transformait le vin qui fait germer les vierges.

Cependant le jeune Leobinus, au milieu de son troupeau, rêvait à d'autres destinées. Un instinct, ou plutôt une impulsion puissante de la grâce, activait en son âme le désir

(1) Dans une charte de l'an 1198 ou 1199 (*D. Fonteneau*, XXI, 693, 697; fonds lat. Bibl. nat. 5450, f° 53; Rédet, *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1840, p. 44), par laquelle Maurice, évêque de Poitiers, confirme un don fait à Noaillé sur la paroisse de Notre-Dame d'Aslonne, figure parmi les témoins **Jean Borloz, prieur de *Lavairec* (*sic*).**

Digitized by Google

de s'instruire (1). Voyant un jour un moine de Noaillé passer près de lui, il l'aborda respectueusement et lui demanda de vouloir bien lui transcrire les lettres de l'alphabet. Le religieux, émerveillé de la candeur et de l'intelligence qui brillaient sur le front et dans les yeux de cet enfant, se prêta à satisfaire son désir. Mais, n'ayant sur lui ni livre ni tablette, il grava le mieux qu'il put sur la ceinture du berger les lettres de l'alphabet latin, dont il lui donna sans doute les explications élémentaires.

Cependant le père de Leobinus, frappé, de son côté, de l'avidité d'apprendre qu'il remarquait en son fils, lui acheta un poinçon et une tablette de cire. Ce fut un vrai trésor pour notre jeune pâtre. Désormais il partagea son temps entre le travail manuel et la lecture des manuscrits que lui procurait le religieux qui s'était fait si complaisamment son premier initiateur.

Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour acquérir les notions élémentaires de la science profane et ecclésiastique. Et comme Dieu lui-même s'était fait son instituteur, à peine se vit-il pourvu d'un bagage suffisant de connaissances pour être admis dans un monastère, qu'il aspira à s'y consacrer à Dieu. Toutefois, il crut qu'il valait mieux aller frapper au loin qu'auprès à la porte des serviteurs de Dieu. Il craignait, avec raison peut-être, que si l'on connaissait son humble condition de la veille, on ne l'appliquât exclusivement au travail des mains. Pour éviter cet inconvénient, il dit adieu à son pays et à sa famille, et alla chercher jusqu'aux portes d'Orléans une solitude où il pût se livrer à loisir à l'étude

(1) « Discendarum litterarum amor ejus versabatur in pectore, ut Sancti Spiritus gratia quasi cœlesti nube circumdatus, dum boves servaret in pascuis. » (Mabillon., *Act. SS., O. S. B.*, sæc. 1, p. 115. — Bolland., *Act. SS.*, t. *II Martii*, p. 345.)

Digitized by Google

et à la prière. Saint Mesmin (en latin *Maximinus*) y avait acquis, dans son monastère de Micy, récemment fondé, une réputation méritée qui grandissait chaque jour (1).

Lubin y arriva au moment où saint Avit et saint Calais y répandaient, avec le parfum de leurs vertus, une sainte émulation dans le bien. Mais il n'eut pas le bonheur de jouir

(1) Nous n'ignorons pas que plusieurs auteurs, à la suite d'Henschenius (Bolland., *Act. SS.*, t. *II Martii*, ad diem 14, p. 346, note *e*), ont prétendu que saint Lubin avait d'abord pris l'habit monastique à Noaillé; selon d'autres (D. Pitra, *Saint Léger*, p. 60; D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 194), ce fut à Saint-Hilaire-le-Grand. Les Actes du saint disent seulement : *in quodam monasterio*; mais, en étudiant ces Actes avec l'attention qu'ils méritent (D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 358), on peut facilement se convaincre que ce monastère ne peut être que celui de Micy. D'abord, il est certain que notre saint a été moine de Micy. L'auteur des vers servant de prologue à la Vie de saint Mesmin, composés, d'après Mabillon (*Act. SS., O. S. B.*, sæc. I, p. 563, edit. Venet., et *Annal. Bened.*, lib. I, n° 82), au IX^e^ siècle, l'atteste formellement : « Euspicius, Theodemirus, simul et *Leobinus*. » Or il n'est pas moins évident que l'on ne voit pas à quelle époque il eût été moine de Micy, si ce monastère n'a pas été celui de son entrée en religion, son biographe n'en faisant mention nulle part ailleurs. Nous avons déjà dit qu'il mérite toute créance. Que ce soit saint Fortunat (*Hist. littér. de la France*, III, 483) ou non, « il est peu d'ouvrages en ce genre, et surtout de ce VI^e^ siècle, qui entrent dans un plus grand détail des actions des saints dont ils contiennent l'histoire, et qui les rapportent avec plus d'ordre, de précision, de bonne foi, de sincérité. Il paraît, du reste, avoir été fort instruit de la vie qu'il a entrepris d'écrire » Ainsi s'exprime D. Rivet (*Hist. littér.*, III, 358). Cependant ce savant prétend (*ibid.*, p. 267, note) que cet hagiographe a puisé dans la Vie de saint Avit plusieurs particularités de son récit. Or c'est le contraire qu'il faut dire. Comparons les deux passages où l'emprunt est en effet manifeste, c'est-à-dire le n° 19 de la Vie de saint Avit avec le n° 6 de la Vie de saint Lubin, et le n° 23 avec le n° 12. Dans le premier, l'auteur de la Vie de saint Avit dit que, voyant les vertus de saint Lubin et de ses compagnons, « *per congrua sibi officia disponens, eum intimi amoris desiderio cepit.* » Est-ce que l'amour est un *office* ? Le biographe de saint Lubin dit : « *eum cellerarii præfecit officio* » : ce qui est en parfait accord avec le premier membre de la phrase, qui est commun aux deux biographes. Dans le n° 12, le biographe de saint Lubin raconte que ce saint, encore abbé, fut vu par un de ses moines, nommé Tyrannus, environné de lumières et conversant avec saint Avit. Ce moine avait été réveillé en sursaut, et, croyant avoir entendu le son de Matines, il s'était rendu à l'église et avait été témoin de la vision susdite. Dans la légende de saint Avit, le même fait est raconté dans les mêmes termes; seulement la scène se passe dans la cathédrale de Chartres, saint Lubin étant évêque. Mais alors comment ce moine est-il là ? comment est-il appelé à Matines ? Ce fait est alors cousu d'invraisemblances. L'interpolateur est donc l'auteur de la légende de saint Avit.

Digitized by Google

longtemps de leur présence. Saint Avit s'enfuit secrètement dans les forêts du Perche ; et, malgré toutes les recherches, on ne parvint pas à le retrouver.

La fonction de cellérier, qu'il exerçait dans le monastère, étant ainsi vacante, saint Lubin fut choisi pour le remplacer : éclatant témoignage de l'estime générale dont il jouissait déjà. On le chargea également de l'office de réglementaire, qui consiste à prévenir les frères, au moyen aujourd'hui d'une cloche, autrefois d'une tablette, des exercices du jour et de la nuit (1).

Ce double emploi absorbant tout son temps, il était contraint de prendre sur son sommeil les quelques heures qu'il consacrait à l'étude. Mais la lumière dont il se servait pour son travail ne tarda pas à être aperçue de ses confrères, qui lui reprochèrent cette infraction matérielle à la règle. Lubin, pour se dérober aux regards de ses censeurs, fit poser un voile épais à la fenêtre de sa cellule.

Ces tracasseries lui firent désirer plus que jamais d'aller rejoindre saint Avit dans le Perche, et d'embrasser, sous sa conduite, la vie solitaire vers laquelle le portait l'attrait de son enfance.

Un diacre alors célèbre, nommé Nileffus (2), qu'il con-

(1) « Temperandarum cursus horarum et vigiliarum diligentia committitur. » (*Vita S. Leobini*, n° 2.)

(2) Tous les manuscrits portent *Nileffus*. Henschenius (Bolland., *Act. SS.*, t. II *Martii*, p. 345, note *b*), et plusieurs autres après lui, ont pensé qu'il fallait lire *Carilefus*, et qu'il s'agissait du célèbre fondateur de l'abbaye de ce nom. Mais cela ne peut pas être, puisque ce diacre Nileffus habitait évidemment le monastère de Micy avec saint Lubin, alors que saint Avit était déjà dans le Perche (*Avitum qui tunc temporis morabatur eremita in Pertico*), tandis que, selon les Actes de saint Avit et de saint Calais, ces deux amis ont quitté Micy en même temps. Faudrait-il accuser d'inexactitude en ce point l'auteur de la légende de saint Avit ? Ce n'est point le lieu de nous prononcer sur cette question; contentons-nous d'avoir démontré, dans la note précédente, qu'il est loin d'être irréprochable. On peut voir les Actes de saint Avit et de saint Calais dans Mabillon (*Act. SS., O. S. B.*, t. V), et dans les Bollandistes au 17 juin et au 1er juillet.

Digitized by Google

sulta à cet égard, l'en dissuadua, et lui fit, à cette occasion, trois recommandations, qui peignent au vif les mœurs du temps : « Je vois, mon frère, lui répondit-il, que » vous aspirez à monter à un état supérieur. Or je vous en» seignerai en quelques mots le moyen de sauvegarder les » progrès que vous avez faits dans la perfection religieuse. » D'abord, ne vous engagez jamais au service des évêques, » parce que, si vous voulez rester bon avec les bons, vous » trouverez dans la cour épiscopale une foule de dé» tracteurs. De plus, gardez-vous de demander, ni même » de consentir à administrer l'Église de qui que ce soit, de » peur que, obligé de vivre dans un milieu aux mœurs bien » différentes des vôtres, vous ne vous relâchiez dans l'aus» térité monastique, ou que, si vous ne vous laissez pas aller » à la séduction, vous n'échappiez qu'à grand'peine aux » calomnies. Enfin, ne vous associez pas à un petit mo» nastère (1), car le plus souvent, chacun voulant y com» mander, l'obéissance religieuse y fait défaut. »

Ces conseils étaient assurément sages en eux-mêmes, et nous verrons que saint Lubin les suivit autant que les circonstances le lui permirent. Les abus signalés par le diacre Nileffus étaient, en effet, les plus funestes écueils où venait se briser la ferveur des moines au VI^e^ siècle. L'autorité de l'exemple étant l'un des moyens les plus efficaces pour convertir les peuples, une communauté religieuse était à peine établie dans un diocèse, que l'évêque du lieu s'efforçait, par tous les moyens, quelquefois même par la violence, de conférer les Ordres sacrés à quelques-uns de ses membres,

(1) « Præmoneo ne *parvæ* te socies *cellulæ*. » (*Loc. cit.*, n° 3.)— Il suit de cette expression, ce que nous avons déjà fait remarquer, que le mot *cellula* ne signifiait pas alors par lui-même *petit* monastère, mais un monastère en général ; en sorte qu'il fallait ajouter le mot *parvæ* pour lui donner la signification restreinte qu'on lui attribue généralement.

Digitized by Google

afin de s'en servir comme d'instrument pour la propagation ou le maintien de la foi catholique dans les campagnes. Pour obtenir leur consentement, il faisait appel à leur abnégation et à leur zèle. « Mes frères, écrivait saint Augustin à l'abbé et aux moines de l'île Capraria (1), nous vous exhortons dans le Seigneur à être fidèles à vos engagements et à y persévérer jusqu'à la fin ; mais aussi, dans le cas où la sainte Église réclamerait le concours de votre zèle, à ne pas le refuser sous le prétexte d'un facile repos, pas plus qu'à l'accepter avec une ambitieuse avidité. Condescendez à Dieu avec humilité..... Et ne préférez pas votre repos aux nécessités de l'Église notre Mère ; car si les bons refusent tous de la seconder dans son enfantement des âmes, vous ne trouverez plus personne pour vous régénérer. »

Saint Athanase avait déjà tenu un langage analogue à Dracontius (2) ; et le pape saint Sirice souhaitait que tous les moines dignes de ce nom fussent élevés aux divers degrés de la cléricature (3).

Fondés sur ces principes et ces autorités (4), pendant le v^e^ et surtout pendant le vi^e^ siècle, où les églises se multiplièrent de toutes parts dans les campagnes (5), les évêques considéraient comme une bonne fortune quand une petite communauté, ou même un seul religieux de bonne vie, venait

(1) S. August. *Epist.*, XLVIII, n° 2 : « Vos autem, fratres, exhortamur in Domino ut propositum vestrum custodiatis et usque in finem perseveretis; ac si quam operam vestram mater Ecclesia desideraverit, nec elatione avida suscipiatis, nec blandiente desidia respuatis; sed miti corde obtemperetis Deo... Nec vestrum otium necessitatibus Ecclesiæ præponatis, cui parturienti si nulli boni ministrare vellent, quomodo nasceremini non inveniretis. »

(2) S. Athanas. opp., *Patrol. græc.*, t. XXV, col. 513.

(3) *Patrol. lat.*, t. XIII, col. 1144, epist. I S. Siricii, cap. XIII, n° 17 : « Monachos quoque, quos tamen morum gravitas et vitæ ac fidei instituta sancta commendant, clericorum officiis aggregari et *optamus et volumus.* »

(4) Cf. *Concil. Chalcedon.*, can. IV, apud *Mansi*, VII, 359.

(5) *Concil. Aurelian.* I, can. XVII, apud *Mansi*, VIII, 354.

Digitized by Google

s'établir dans leur diocèse et y exerçait le saint ministère sous leur juridiction.

Cependant cet état de choses occasionna un double abus également funeste. D'un côté, il excita les convoitises de certains moines ambitieux (1) ; et de là plusieurs décrets qui paraissent interdire aux moines, d'une manière absolue, l'exercice du saint ministère (2). D'un autre côté, il entraîna les évêques à des actes de violence contre la liberté monastique (3), qui provoquèrent des réactions énergiques, comme on vient de le voir, et aboutirent à cette loi célèbre plusieurs fois promulguée : « Nul évêque ne pourra ordonner clerc un » moine sans l'assentiment de l'abbé (4). »

Cependant les observations du diacre Nileffus firent une telle impression sur saint Lubin, qu'il réprima pendant huit ans ses aspirations vers la vie solitaire inaugurée par saint Avit. Enfin, il obtint de son abbé Théodore (5) l'autorisation de suivre son attrait si longtemps éprouvé. Mais quel ne fut pas son désappointement en entendant saint Avit lui dire qu'il le recevrait lorsqu'il aurait acquis une science suffisante dans quelque monastère bien réglé ! Cette réponse démontre quel grand prix saint Avit attachait à l'étude de la science sacrée dans les monastères, puisqu'il en faisait une condition essentielle, même à la vie érémitique.

(1) *Concil. Agath.*, can. XXVII : « Monasterium novum, nisi episcopo aut permittente, aut probante, nullus incipere aut fundare præsumat. Monachi etiam vagantes, ad officium clericatus, nisi eis testimonium abbas suus dederit, *nec in civitatibus, nec in paræciis ordinentur.* » — S. August., *Epist. citata*; Cassian., *De Cœnobior. Instit.*, IX, 13.

(2) *Concil. Chalcedon.*, can. IV, *loc. cit.* — *Concil. Agathens.*, can. XXVII, Mansi, VIII, 329, etc.

(3) Mabillon., *Annal. Bened.*, lib. I, an. 510, n^os^ 39 et 43; lib. II, an. 526, n° 37, etc. — *Concil. Arelat.* III (an. 455), apud Mansi, *Concil.*, III, 908.

(4) *Concil. Arelat.* III, *loc. cit.* — *Concil. Agathens.*, can. XXVII, *loc. cit.* — *Concil. Ilerdensis*, can. III, apud Mansi, VIII, 612. — *Concil. Roman.* III, apud Mansi, X, 487, et *Patrol. lat.*, LXXVII, col. 1339, et *S. Gregor. Magni*, lib. XIII, epist. IX, *ibid.*, col. 1264-1265.

(5) Mabillon., *Annal. Bened.*, lib. I, n° 82, an. 516.

Digitized by Google

Sans se laisser décourager, Lubin se retira, en compagnie d'un certain diacre qui avait vécu quelque temps dans un monastère. Il descendit le littoral de la Loire, et il y rencontra un petit monastère désorganisé, dont on lui offrit la direction (1). Mais les conseils de Nileffus étaient encore trop présents à sa mémoire : il refusa. Son intention était d'aller demander dans le célèbre monastère de Lerins ce qu'il n'avait pu rencontrer jusqu'alors, mais un religieux qui venait d'en sortir l'effraya en lui disant qu'il n'avait pu en soutenir le rude climat.

Lubin dirigea alors ses pas vers Gabalum, siége primitif de l'évêché de Mende. Saint Hilarus en était alors évêque (2). Il reçut avec bonté les deux moines voyageurs. C'était vers la fin de l'année 519 (3). Poussé par on ne sait quel caprice, le diacre qui accompagnait saint Lubin voulut l'abandonner. Il fallut toute l'autorité de l'évêque pour l'empêcher d'exécuter son projet.

Pendant les quelques mois qu'ils habitèrent sous le toit hospitalier du bienheureux Hilarus, nos deux moines avaient entendu parler avec admiration des anachorètes de l'antique

(1) On se souvient que le premier concile d'Orléans, dans son XXIIe canon, avait prohibé la fondation d'une *cellula* par les moines ambitieux sans l'assentiment de l'évêque diocésain. Le concile d'Epaone, en 517, avait renouvelé la même prohibition dans son Xe canon (*Mansi*, VIII, 560) : « Cellas novas *aut congregatiunculas monachorum* absque episcopi noticia prohibemus institui. » — Mais quel était ce petit monastère que notre saint rencontra après avoir descendu quelque temps le cours de la Loire? Nous croyons que c'est le prieuré de Poligny, près Mirebeau, dont l'église, placée sous le patronage de saint Lubin, rappelle nécessairement un séjour quelconque de ce bienheureux dans ce lieu.

(2) Ce saint Hilaire est honoré le 25 octobre (Bolland., *Act. SS.*, t. XI *Oct.*, p. 619-642). Il a siégé depuis l'an 515 environ jusque vers l'an 541.

(3) Selon le P. Lecointe (*Annal. Franc.*, an. 520, n° 18, et an. 521, n° 2), les événements racontés ici doivent avoir eu lieu en 520 et 521. Mais il faut avancer, ce semble, cette date d'un an, puisque l'invasion de Clodomir en Bretagne (523-524) eut lieu cinq ans après, au dire du biographe de saint Lubin.

Digitized by Google

monastère de l'île Barbe, situé aux portes de la ville de Lyon. Là, enfin, Lubin trouva ce qu'il avait si longtemps rêvé : la solitude et le loisir pour se perfectionner dans les sciences sacrées. Son compagnon ne pensa pas de même, et décidément il l'abandonna.

Cinq ans entiers, Lubin goûta cette joie ineffable que donnent le recueillement et la paix du cœur.

Une guerre cruelle autant qu'inopinée vint subitement briser ce rêve de bonheur.

Un coup d'œil sur les événements de la politique est ici nécessaire. Nous avons laissé Clovis, le vainqueur d'Alaric, recueillant peu à peu les fruits de sa victoire. A sa mort, qui arriva en 511, ses quatre fils Théodoric, Clodomir, Childebert et Clotaire se partagèrent son vaste empire, qui s'étendait depuis le Rhin et au delà jusqu'aux Pyrénées. Il ne restait en Gaule, en dehors de la domination franque, qu'une portion de la Septimanie et de la Provence, encore au pouvoir des Goths, et le pays situé à l'orient des Cévennes, où subsistait toujours le royaume des Burgondes. Lyon, où venait de se réfugier saint Lubin, appartenait donc aux Bourguignons. Ces derniers, qui avaient été longtemps sectaires fanatiques de l'arianisme, avaient, peu d'années auparavant, embrassé en masse le catholicisme, entraînés par l'exemple de leur roi Sigismond. Celui-ci, converti par saint Avit de Vienne, se montrait, depuis son avénement au trône (516), zélateur généreux de la foi qu'il venait de professer (1). Ce jeune prince s'était constitué le protecteur des moines ; il se faisait gloire notamment de s'unir à la psalmodie du monastère de Saint-Maurice d'Agaune, restauré par ses soins et sa royale munificence. Le monastère de l'île Barbe était également l'objet

(1) Bolland., *Act. SS.*, ad diem 1 Maii, t. I *Mati*, p. 86.

Digitized by Google

de sa prédilection, et il honorait le saint abbé Lupus de son amitié (1). Hélas! tant de vertus furent ternies par un crime, qui attira sur lui la vengeance divine. A l'exemple de l'empereur Constantin, cédant aux perfides insinuations d'une marâtre, il fit mettre à mort son fils Sigéric (522).

A peine ce forfait était-il commis, que son âme s'abîma dans le plus profond repentir. Il parcourut les sanctuaires les plus vénérés de ses États, implorant les prières des saints, et suppliant Dieu de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il vint, vers le même temps, à Lyon (2), et contribua puissamment à faire élire évêque de cette ville le saint abbé de l'île Barbe (3). Il était encore dans cette ville lorsque éclata tout à coup la nouvelle que l'un des fils de Clovis, Clodomir, s'avançait avec une armée nombreuse, mettant tout à feu et à sang. En même temps Sigismond apprit, nouveau David, que ses sujets se livraient sans combat aux envahisseurs. Trahi par les siens, il tomba bientôt au pouvoir de Clodomir, qui l'emmena triomphalement à Orléans. Cependant les Francs étaient à peine rentrés dans leurs foyers, que Godomare, frère de Sigismond, relevait le drapeau national. Cet acte d'audace eut les suites les plus funestes. Il fournit à Clodomir un prétexte pour faire périr Sigismond, et pour se jeter de nouveau sur la Bourgogne et la mettre à feu et à sang.

Pendant cette guerre d'extermination, les anachorètes de l'île Barbe avaient cherché leur salut dans la fuite. Un seul vieillard et notre saint Lubin restèrent à leur poste. Bientôt

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. VII *Sept.*, p. 76 : « Devotus (Sigismundus) se ejus familiaritate sociavit. »

(2) S. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, III, 5.

(3) Bolland., *Act. SS.*, t. VII *Sept.*, p. 78, n° 5 : « Plebs itaque cœtus clerusque universus *prædicti regis sententia animati cum essent*, Lupum requirunt ad pastoris officia ordinandum. » — *Gallia christ.*, t. IV, col. 31-32.

Digitized by Google

ils sont envahis par une troupe de barbares, qui se saisissent du vieillard et le somment de leur livrer les objets précieux appartenant au monastère. Le vieillard, pour se délivrer de leurs vexations, répond que pour lui il ignore où sont les choses qu'ils réclament, mais que Lubin sait parfaitement où elles sont cachées. Dès lors, ce dernier devint la victime de la cruauté de ces hommes avides de pillage.

Ils essaient d'abord de le gagner par des caresses; mais, ce moyen étant inutile, ils lui font subir les plus affreuses tortures. Ils lui serrent fortement les tempes avec une corde qui pénètre dans la chair; ils lui pressent les deux pieds avec une courroie, puis le plongent, ainsi lié, la tête en bas, dans un puits. Lubin souffrit en silence tous ces tourments, et triompha de ses bourreaux par son héroïque patience.

Sorti à demi mort de cette lutte, mais couronné de l'auréole du martyre, il crut qu'il pouvait aller se présenter désormais, sans crainte, devant saint Avit. Suivi donc de deux de ses confrères de l'île Barbe, nommés Euphronius et Rusticus, il se rendit dans le Perche. Saint Avit l'accueillit, en effet, avec joie, et, voulant utiliser le talent de Lubin pour la gestion des affaires temporelles, il le chargea de la fonction de cellérier. Devenu vieux, il n'acceptait plus aucun aliment qui n'eût été préparé par Lubin lui-même. Mais la mort ne tarda pas à rompre une si douce harmonie (vers l'an 527).

Devenu orphelin, Lubin se retira avec ses deux compagnons dans un lieu appelé *Carbonaria* (Charbonniers), aux extrémités de la forêt de Montmirail, qui sépare le Maine de la Beauce. Il y passa près de cinq ans, éloigné de tout commerce avec le monde (1).

(1) D. Paul Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 195.

Digitized by Google

C'est là qu'il commença à opérer des miracles; mais celui qu'il fit à Brou acheva de manifester la puissance de sa prière. Le bienheureux Ætherius, évêque de Chartres, l'avait invité à un rendez-vous dans ce monastère de Brou, situé dans son diocèse. Or, pendant l'entretien des deux saints prélats, un immense incendie éclata, et, malgré tous les efforts des frères, il menaçait de détruire toutes les habitations des moines. Lubin se prosterne alors devant Dieu, et, par la vertu d'une prière fervente accompagnée de larmes, il éteint les flammes. Ce prodige frappa d'admiration l'évêque Ætherius, qui, heureux de saisir cette occasion d'attacher à son clergé un si saint homme, lui conféra l'ordre sacré du diaconat, et peu de temps après l'établit abbé de ce même monastère de Brou, après l'avoir élevé à la dignité du sacerdoce.

Ainsi, le respect qu'il avait voué au bienheureux Ætherius lui fit heureusement oublier, cette fois, les recommandations du diacre Nileffus. Les miracles qu'il opéra étant abbé prouvèrent que Dieu était loin de désapprouver cette condescendance. On cite, notamment, un nouvel incendie apaisé par ses prières, et la guérison de deux démoniaques. Son biographe s'est plu surtout à raconter en détail une vision dont notre saint fut favorisé dans son monastère.

« Un de ses moines, dit-il, qui n'avait de cruel que son nom de *Tyran*, fut, une nuit, éveillé en sursaut, croyant avoir entendu le son de matines. Il se leva en toute hâte, se rendit à l'église, et là il fut témoin d'un spectacle merveilleux. Son abbé, environné d'une lumière céleste, conversait avec un personnage inconnu, également lumineux. Effrayé, le moine s'enfuit dans sa cellule. Mais le lendemain, après prime, il alla respectueusement demander à son abbé quel était le personnage avec lequel il avait eu un entretien pendant la

Digitized by Google

nuit. Lubin, voyant que Dieu avait manifesté son secret à ce religieux, lui avoua que ce personnage était son Père saint Avit, descendu du ciel pour le prévenir qu'il eût à châtier un de ses moines prévaricateur de ses devoirs. »

Mais, esprit supérieur et distingué, Lubin sentait profondément que toutes les corrections particulières étaient insuffisantes pour redonner à l'ordre monastique sa vigueur primitive. Pour opérer une régénération solide et durable, il fallait l'unité qui fait la force et l'autorité qui s'impose aux plus récalcitrants. C'était du reste, au commencement du VI^e^ siècle, l'opinion générale de tous les hommes qui avaient à cœur la restauration de la vie religieuse. Après les agitations de l'hérésie, après les bouleversements des invasions barbares, les aspirations vers l'unité étaient universelles. Cette tendance se réalisait de toutes parts dans la discipline ecclésiastique, dans la célébration de l'office divin et dans l'ensemble de la liturgie (1); elle ne pouvait manquer de produire ses effets dans l'institut monastique. Déjà Cassien à Marseille et saint Honorat à Lérins avaient fourni, sous ce rapport, des éléments précieux, et l'on peut dire qu'au début du VI^e^ siècle, les us de Lérins et les Instituts de Cassien exerçaient une influence prépondérante dans toute la Gaule. Les Actes de saint Paterne insinuent assez manifestement que les observances apportées d'Orient par l'abbé de Saint-Victor de Marseille étaient en vigueur dans le monastère de Saint-Jouin de Marnes. Mais, nous l'avons déjà vu, saint Lubin avait une préférence marquée pour le genre de vie suivi par les moines de Lérins. Or, à Chartres, il apprit que Césaire, ancien religieux de cette île célèbre, après avoir été élevé malgré lui sur le siége primatial

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 131-135.

Digitized by Google

d'Arles, avait composé une règle pleine de discrétion pour la vierge Césarie sa sœur, et qu'il donnait sur la vie religieuse les plus utiles conseils. Il n'en fallait pas tant pour engager Lubin à faire le voyage d'Arles. L'évêque Ætherius lui-même l'encouragea dans cette pensée.

Il partit donc. Sur sa route il rencontra saint Aubin, évêque d'Angers, qui allait, lui aussi, consulter l'illustre primat des Gaules. C'était vers l'an 537 (1).

Comme on le voit, le but avoué du saint abbé de Brou était de demander à saint Césaire des conseils utiles pour établir parmi ses moines une régularité plus parfaite ; mais son but secret était de faire approuver par l'archevêque d'Arles son projet d'aller finir ses jours dans l'obéissance à Lérins.

Il se faisait illusion. Saint Césaire, loin d'entrer dans ses vues, lui fit cette réponse catégorique : « Retournez le plus » promptement possible à votre poste ; car vous serez res- » ponsable des transgressions à la règle dont pourront se » rendre coupables vos religieux pendant votre absence. »

Lubin se soumit à cette décision, quelque pénible qu'elle fût. Dieu récompensa son obéissance. A sa grande joie, il trouva ses moines plus dociles et plus unis que jamais.

Cependant le bienheureux Ætherius vint à mourir. Conformément à l'usage byzantin depuis longtemps établi dans les Gaules, malgré les protestations des conciles, le roi Childebert envoya à Chartres un mandat par lequel il notifiait au clergé et au peuple que l'abbé Lubin lui paraissait digne de succéder au vénérable défunt. Quand arriva le mandat royal, l'agitation régnait dans la ville. Plusieurs évêques comprovinciaux, d'accord avec le peuple, avaient émis le

(1) Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. II, n° 47.

Digitized by Google

même vote; mais une assez forte opposition s'était déclarée, sous le futile prétexte que Lubin avait l'extrémité inférieure du nez rongée par un cancer, miraculeusement guéri, du reste. Pour le bien de la paix, le clergé avait décidé qu'on irait demander au saint abbé de Brou de choisir lui-même un candidat parmi ses moines. Lubin s'était empressé d'amener un de ses disciples dans la cathédrale de Chartres. Ce fut sur ces entrefaites que survint à l'improviste le mandat du roi, qui fit revenir tous les opposants au premier vote. Lubin fut donc élu et consacré évêque de Chartres.

Il n'est pas de notre sujet de raconter ses faits et gestes pendant son épiscopat. Il suffit de dire qu'il ne changea rien dans ses habitudes monastiques. Son pouvoir d'opérer des miracles devint plus éclatant. Un homme aveugle depuis huit ans, un hydropique, plusieurs démoniaques, furent instantanément rendus à la santé par un signe de croix du saint évêque.

Son vénérable successeur, nommé Caletricus, ne dut également la vie qu'à son intervention puissante. Né d'une famille illustre par sa noblesse, Caletricus se distinguait plus encore par l'éclat de ses mérites. Revêtu déjà du sacerdoce, il vivait saintement à Chartres, en compagnie de sa sœur, la bienheureuse Monegonde, qui devait plus tard embaumer du parfum de ses vertus la basilique de Saint-Martin à Tours, et y laisser, avec ses précieuses dépouilles, une mémoire vénérée (1). Atteint d'une grave maladie, Caletricus fut réduit à une telle extrémité, que l'on n'attendait plus que son dernier soupir. Sa sœur Monegonde, au désespoir, courut avertir saint Lubin, et le conjura en même temps de venir oindre de l'huile sainte le vénérable et cher

(1) S. Gregor. Tur., *De Vit. Patrum*, c. XIX, et *De Gloria Confess.*, c. XXIV. — Cf. Mabillon. *Act. SS., O. S. B.*, edit. Venet., t. I, p. 119, 195.

Digitized by Google

mourant. Le pontife s'empressa d'apporter le remède salutaire. Mais, avant d'accomplir la fonction sacrée, il fit à Dieu cette prière : « Seigneur qui savez toutes choses, si vous jugez ce prêtre, votre serviteur, nécessaire à votre Église ou à votre peuple, guérissez-le par votre vertu toute-puissante. » Il dit, et à peine l'onction était-elle terminée que Caletricus était revenu à une parfaite santé.

Un autre trait de cette intéressante biographie mérite de trouver ici sa place.

Saint Lubin, faisant la visite de son vaste diocèse, arriva à Châteaudun au moment où la fille de Baudolenus, le plus noble et le plus riche habitant de cette ville, était aux portes du tombeau. Déjà on préparait sa sépulture. Néanmoins, à la nouvelle de l'arrivée du saint évêque, Baudolenus, célant son profond chagrin, s'empressa d'aller au-devant de lui, et de lui offrir avec instance l'hospitalité. L'évêque accepte, et s'assied sans défiance à la table qu'on avait préparée pour lui faire honneur. Pendant ce temps, la jeune fille rendait le dernier soupir. Malgré tous leurs efforts, les visages des convives s'assombrissent et des larmes silencieuses s'échappent des paupières de Baudolenus et de sa pieuse épouse. Comprenant alors qu'un mystère de douleur lui était dérobé par la délicatesse de ses hôtes, le bienheureux pontife se lève de table et se rend à l'église, où il demeure prosterné dans la prière. O prodige! au moment où il se relève, la jeune fille revient à la vie; elle se lève de son lit funèbre, elle est complétement guérie.

La maladie vint visiter à son tour le vénérable serviteur de Dieu. Pendant ce temps il fut cloué sur son lit de souffrances. Cependant, tout malade qu'il était, il ne cessa pas de guérir miraculeusement les infirmités de ceux qui venaient implorer son assistance. Deux énergumènes, no-

Digitized by Google

tamment, furent délivrés en mangeant un reste de son repas.

La sainte Église ne fut même pas privée de ses services. Il joua un rôle important dans le cinquième concile d'Orléans de l'an 549, dans lequel siégèrent soixante-onze prélats en personne ou par délégués. Mais comme ces prélats faisaient tous partie du royaume de Childebert, et que le Poitou était alors soumis à Clotaire, nous ne nous étendrons pas sur les décisions qui y furent prises. Nous ne pouvons cependant nous abstenir de traduire en son entier la belle profession de foi que les Pères crurent devoir formuler en tête de leurs décrets disciplinaires. La foi ardente de saint Lubin y éclate avec énergie.

« En premier lieu, y lisons-nous, nous avons en exé-
» cration, avec leurs auteurs et leurs sectateurs, la secte que
» fit jadis éclore Eutychès, oublieux de son propre salut et
» s'écartant ainsi de la source d'eau vive de la foi catho-
» lique; et celle qu'inventa Nestorius, non moins venimeux
» et non moins impie que le premier : sectes également
» frappées des anathèmes du saint Siége Apostolique. En
» conséquence, nous les anathématisons et les comdamnons
» de toute la force de la présente constitution, et nous pro-
» clamons, au nom du Christ, la foi orthodoxe et aposto-
» lique. »

Après ce magnifique préambule, les Pères règlent divers points de discipline, déjà traités pour la plupart dans les conciles antérieurs.

Nous avons affirmé que le saint évêque de Chartres joua dans cette assemblée un rôle important : cela ressort d'un fait assez grave qui se passa deux ou trois ans après (1).

Parmi les signataires du concile d'Orléans figure Saffa-

(1) En 551, d'après le P. Lecointe; en 555, selon le P. Sirmond (Mansi *Concil.*, IX, 739-740).

Digitized by Google

racus, évêque de Paris. Ce prélat, paraît-il, menait une vie tellement scandaleuse, que le roi Childebert et sa pieuse femme Ultrogothe crurent devoir demander sa déposition aux évêques de leurs États, qui furent convoqués, pour cet effet, dans la ville même de Paris.

Lubin fut instamment prié de venir à cette assemblée ; et comme il était déjà souffrant des infirmités qui devaient le conduire au tombeau, Childebert ne se contenta pas d'envoyer jusqu'à Chartres les carrosses de la cour pour le transporter dans la capitale, il alla même au devant de lui jusqu'à Rueil. Il voulut en outre qu'il présidât l'enquête canonique, qui se termina par la déposition de l'indigne pasteur.

A ce concile assistait saint Probien, archevêque de Bourges, dont nous parlerons bientôt.

C'est par cet acte de fermeté apostolique que saint Lubin termina sa carrière mortelle. « Les Anges, dit son biographe » contemporain, vinrent chercher son âme au milieu de » leurs concerts célestes. »

Il voulut être enterré dans la basilique de Saint-Martin de Chartres : touchant souvenir de Saint-Martin de Ligugé, à l'ombre duquel, pour ainsi dire, il était venu au monde.

Un prodige survenu pendant la cérémonie de ses funérailles fortifia la confiance du peuple en son intercession. La maison qu'il avait habitée fut changée en oratoire aussitôt après sa mort. Au XVII^e^ siècle, elle devint la chapelle des Capucins. Les nombreuses localités qui, dans toute l'étendue de l'ancien diocèse de Chartres, ont abandonné leur ancien nom pour prendre celui de Saint-Lubin, sont jusqu'à nos jours une preuve manifeste de la vénération générale dont il était l'objet dans les âges de foi. Le village de Saint-Lubin, dans le diocèse de Saint-Brieuc, et sa fête célébrée dans le diocèse d'Avranches, paraissent indiquer ou la translation

Digitized by Google

de quelques-unes de ses reliques, ou plutôt le souvenir des relations qu'il a certainement entretenues avec saint Paterne, son compatriote et son contemporain.

Le diocèse de Poitiers n'oublia pas sa mémoire. Nous l'avons déjà dit, outre le prieuré de Lavayré, lieu de sa naissance, entre Ligugé et Aslonne, la paroisse de Poligny, entre Chouppes et Coussay, non loin de Mirebeau, le reconnaissait pour son patron spécial (1).

On admet généralement qu'il mourut en 556, son successeur Caletricus ayant siégé l'année suivante dans le troisième concile de Paris ; mais on est moins d'accord sur le jour de sa mort, parce que sa fête, à Chartres aussi bien que dans tous les diocèses où l'on célébrait sa mémoire, était constamment solennisée le 15 septembre, jour de la translation de son corps dans la basilique de Saint-Martin. Plus tard, à cause de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, on la transféra au lendemain, 16 du même mois.

Ses précieuses reliques furent brûlées par les protestants en 1568, année que rendirent si célèbre dans les annales de toutes les Églises de France les dévastations inouïes commises per les prétendus réformateurs de la société chrétienne. Heureusement que le chef du saint évêque avait été donné à la cathédrale, où il put ainsi échapper à la barbarie des nouveaux Vandales (2). Mais les révolutionnaires du siècle dernier ont achevé l'œuvre de leurs modèles du XVI^e^.

(1) Le 13 août 1578, Félix Taxereau, chanoine de Notre-Dame de Mirebeau, fit don à son chapitre d'une rente foncière de 60 sous 4 deniers pour la célébration de *la fête de la translation de saint Lubin*, le 16 septembre de chaque année. (Archives de la Vienne. — Chapitre de Notre-Dame de Mirebeau.) Il était également patron d'un grand nombre de paroisses du diocèse de Chartres et des diocèses circonvoisins. Il était patron notamment de l'église de Pontgouin, où a pris naissance notre illustre évêque de Poitiers. (*Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VI, p. 521.)

(2) Voici ce que disait, le 17 octobre 1860, Mgr l'évêque de Poitiers (*Œuvres*

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

LE SECOND ET LE QUATRIÈME CONCILE D'ORLÉANS, OU ASCLEPIUS OU ELAPIUS, ET DANIEL, ÉVÊQUES DE POITIERS. — LES MIRACLES DE SAINT MAIXENT ET DE SAINT HILAIRE AU VI^{e} SIÈCLE.

Dans les monographies qui précèdent, nous n'avons mentionné que les assemblées épiscopales dans lesquelles nos saints Paterne et Lubin avaient été appelés à jouer un certain rôle. Notre devoir est également de faire connaître les conciles auxquels nos évêques de Poitiers ont pris une part plus ou moins directe.

C'est d'abord le second concile d'Orléans de l'an 533, que l'on peut appeler national, puisque les principaux prélats de toute la Gaule soumise aux trois enfants survivants de Clovis s'y trouvèrent réunis.

Notre évêque Adelphius s'y fit représenter par le prêtre

de Mgr l'évêque de Poitiers, t. IV, p. 82) : « Le plus populaire des évêques de Chartres, Lubin, dont le chef reposa longtemps derrière l'autel principal de la basilique supérieure, à côté de la châsse du vêtement virginal ; Lubin dont la tête, confiée, dans les jours de guerre, à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, vient de nous être rendue en partie par l'aimable pontife de ce siége récent, qui acquitte ainsi sa dette de déférence et d'amour envers sa mère l'Église de Chartres. » — Sa légende était représentée tout entière dans les magnifiques verrières de la même cathédrale de Chartres : « A vous notre second tribut, écrivait Mgr l'évêque de Poitiers dans sa première lettre pastorale (*Œuvres*, t. I, p. 109-110), vénérable Lubin, dont la merveilleuse légende se déroule sur une des pages les plus splendides de nos peintures transparentes : tableau complet qui commence par le délicieux dessin du furtif abécedaire clandestinement tracé sur le revers de la ceinture du pâtre devenu moine, cellérier, abbé du monastère, puis évêque, et par le détail de ses travaux que complète la guérison de son disciple et de son successeur, Calétric, auquel Fortunat de Poitiers réserve une des plus belles inspirations de sa poétique amitié. »

Digitized by Google

Asclepius. Les canons qui y furent promulgués sont dignes d'attirer l'attention de l'histoire. Mais ils ne reçurent pour la plupart qu'une application très-imparfaite. Ainsi, le second qui ordonne aux métropolitains de tenir chaque année leur synode provincial ne fut jamais qu'une lettre morte. A l'imitation des Césars de Byzance, les rois mérovingiens s'arrogeaient le droit presque exclusif de la convocation des conciles.

Le septième canon ne fut guère mieux exécuté. Les Pères s'y plaignent avec raison que les métropolitains ne sont plus élus par leurs comprovinciaux unis au clergé et aux fidèles de la métropole, conformément aux anciennes prescriptions de l'Église.

Le mandat royal continua à peser sur les élections des évêques, sans exception.

Les prohibitions relatives au mariage et aux superstitions ne rencontrèrent également que trop d'oppositions obstinées.

Quant à la défense faite aux abbés, aux gardiens des basiliques, aux solitaires et aux prêtres de donner des lettres de communion (*apostolia*), elle ne fut pas maintenue à l'égard des abbés, qui acquirent, dans la hiérarchie ecclésiastique, une importance toujours croissante jusqu'au XIII^e^ siècle.

Cependant, parmi les décrets de ce concile, il en est deux, le XVII^e^ et le XVIII^e^, qui offrent un intérêt spécial à notre histoire locale. On y interdit absolument l'ordination des diaconesses, que le concile œcuménique de Chalcédoine avait reculée jusqu'à l'âge de quarante ans. Évidemment cette défense parut trop radicale à plusieurs, puisque saint Médard n'en tint aucun compte à l'égard de sainte Radegonde. Mais peut-être l'évêque de Poitiers, Marovée, s'en servit-il comme d'un prétexte pour tourmenter la bienheu-

Digitized by Google

reuse princesse. Quoi qu'il en soit, ce concile d'Orléans n'a pas moins une importance considérable dans l'histoire de la discipline ecclésiastique en France.

Ce fut sans doute les infirmités de son grand âge qui contraignirent l'évêque de Poitiers Adelphius à n'y assister que par son représentant Asclepius. Il mourut, en effet, peu de temps après.

Selon les listes épiscopales qui nous ont été conservées dans les manuscrits, son successeur fut Elapius ou Pelapius; mais comme les noms des évêques de ces premiers temps sont souvent fort défigurés dans ces documents, nous n'hésitons pas à croire que cet Elapius ou Pelapius n'est autre que le prêtre Asclepius du concile d'Orléans.

On ne connaît, du reste, aucun fait de son épiscopat, qui fut de courte durée, puisque Daniel était déjà assis sur le siége de saint Hilaire en 541.

A cette date, se tint encore, dans la même ville d'Orléans, un quatrième concile, non moins important que le second dont nous venons de parler. Daniel, évêque de Poitiers, y prit une part si notoirement active, qu'on lui attribue la rédaction des canons qui y furent promulgués (1). Saint Grégoire de Tours l'appelle *le grand concile* (2). Il nous reste cinquante signatures d'évêques ou de leurs représentants. Parmi ces derniers nous devons signaler saint Scubilion, député de Saint-Lô, évêque de Coutances, et saint Probien, envoyé par Arcadius, archevêque de Bourges, dont il ne tarda pas à devenir le successeur.

Saint Léonce, archevêque de Bordeaux, présida cette assemblée, qui paraît avoir été principalement convoquée par

(1) Dreux-Duradier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, t. I, p. 14.

(2) S. Greg. Tur., *De vitis Patrum*, cap. VI, n° 5 : « Apud Aurelianensem urbem incriminato ab iniquis episcopo Marco et in exsilium truso, magnus episcoporum conventus est aggregatus, Childeberto rege jubente. »

Digitized by Google

le roi Childebert pour résoudre les difficultés pratiques suscitées à l'occasion de la supputation de la fête de Pâques, et pour juger la culpabilité ou l'innocence de Marcus évêque d'Orléans, accusé de plusieurs crimes. Après avoir reconnu l'innocence de leur collègue, les Pères profitèrent de leur réunion pour régler de concert les points de discipline les plus urgents.

Le premier canon, relatif à la question de la Pâques, est célèbre dans les annales de l'Église d'Occident : « Il nous a » plu, y est-il dit (1), de définir que la fête de Pâques sera » célébrée le même jour dans toute la Gaule, selon le » comput du cycle de Victorius. Chaque année, en la fête de » l'Épiphanie, l'évêque dénoncera à son peuple dans l'église » le jour fixé pour cette solennité ; et toutes les fois qu'il » y aura à cet égard doute ou incertitude, on s'en tiendra à » la définition du Siége Apostolique consulté par les métro- » politains. » Ce décret répondait à une préoccupation générale au VI^e^ siècle.

Depuis l'origine du Christianisme, la question de la célébration de la Pâques a toujours été considérée comme fort importante, attendu qu'elle se rattache intimement à la question fondamentale de la séparation de l'Église et de la Synagogue. De là la tradition constante dans l'Église Romaine de faire célébrer par tous les fidèles la fête de la Pâques chrétienne un autre jour que la Pâques juive. Pour maintenir cette divergence, on se livra, pendant les trois premiers siècles, à des calculs astronomiques, qui aboutirent à divers

(1) Mansi, *Conc.*, IX, 113 : « Placuit itaque, Deo propitio, ut sanctum Pascha *secundum laterculum Victorii* ab omnibus sacerdotibus uno tempore celebretur. Quæ festivitas annis singulis ab episcopo, Epiphaniorum die, in ecclesia populis denuntietur. De qua solemnitate quoties aliquid dubitatur, inquisita vel agnita per metropolitanos a Sede apostolica sacra constitutio teneatur. »

Digitized by Google

systèmes de cycles plus ou moins parfaits. Au début du IVe siècle, l'Église Romaine avait adopté officiellement un cycle de quatre-vingt-quatre ans, que les Pères du premier concile d'Arles s'approprièrent au nom de toutes les Églises des Gaules, en 314.

Sans infirmer la perfection relative de ce cycle des Occidentaux (1), le concile de Nicée n'en chargea pas moins l'Église d'Alexandrie, dont la science astronomique était alors célèbre, de fixer chaque année le jour de la Pâques chrétienne. Ils n'opposèrent à ce privilége, peut-être exorbitant, qu'une seule restriction. Le résultat de ce calcul devait être soumis à la sanction du Siége Apostolique, à qui il appartenait de le signifier à l'Église universelle. Mais les Égyptiens, après la mort de saint Athanase, outrèrent bientôt le sens du décret de Nicée, et voulurent imposer leur calcul à l'Église Romaine. Ces conflits regrettables contraignirent les Occidentaux à perfectionner leur vieux cycle de quatre-vingt-quatre ans. Ce qu'il y a de remarquable, et ce qui intéresse au premier chef notre histoire locale, c'est que cette tâche délicate et difficile fut confiée par le Saint-Siége à deux Aquitains, à Prosper et à Victorius. Sans doute, dans le langage du Ve siècle, et à l'époque où vivaient ces deux savants hommes (443, 457), l'Aquitaine s'étendait bien au-delà du Poitou. Nous ne pouvons affirmer, ni de l'un ni de l'autre, qu'il est né dans notre province. Toutefois, à l'égard de Victorius, nous avons en notre faveur une présomption qui n'est pas à dédaigner : c'est le zèle que mit l'évêque de

(1) Nous extrayons cet abrégé historique de la question de la Pâques chrétienne de l'*Introduction* admirable de M. de Rossi à son ouvrage intitulé *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, p. LXXXV-XCVII. Il paraît que ce très-savant volume n'était pas connu de M. de Montalembert; autrement il n'aurait pas écrit sur ce sujet des pages aussi inexactes (*Les Moines d'Occident*, t. II, p. 431).

Digitized by Google

Poitiers à faire proclamer solennellement par le concile d'Orléans l'autorité du cycle de ce même Victorius. Approuvé par l'Église Romaine en 457, il venait d'être supplanté par l'adoption officielle de celui de Dénis le Petit, après avoir été l'objet d'attaques virulentes en Italie et ailleurs. L'approuver par une décision conciliaire au moment où Rome l'abandonnait, c'était évidemment agir sous l'influence d'un parti pris, inspiré par le désir de défendre une cause tout au moins nationale, d'autant plus que, malgré la sanction du Saint-Siége, il n'avait fait qu'aggraver des discussions fâcheuses et des licences jusqu'alors inouïes dans la célébration de la fête de Pâques.

Aussi le premier canon du concile d'Orléans, malgré la sage réserve qui y est apposée, fut loin d'atteindre le but d'unité que l'on s'était proposé.

Mais, s'ils ne furent pas heureux à l'égard du cycle pascal, les Pères réussirent au contraire complétement à faire cesser les divergences qui existaient au VI^e^ siècle dans l'observance du jeûne quadragésimal.

Afin de maintenir un antique usage, qui tombait déjà en désuétude relativement à la fête de Pâques, ils firent également une obligation aux principaux propriétaires de chaque diocèse d'aller solenniser cette fête des fêtes dans la ville épiscopale, où tous les membres du clergé de la cité concélébraient encore avec le pontife. Nous ignorons jusqu'à quel point ce décret fut observé.

D'après le VII^e^ canon, les fondateurs des églises rurales, qui continuaient à se multiplier sous l'influence des moines, ne devaient y établir que des clercs approuvés par l'évêque; et le XXXIII^e^ canon leur imposait, en outre, l'obligation de doter ces églises d'un fonds de terre déterminé et suffisant à l'entretien de plusieurs chapelains.

Digitized by Google

Les Pères crurent également de leur devoir de renouveler l'antique loi ecclésiastique qui interdit l'entrée de la prêtrise et du diaconat aux bigames, c'est-à-dire à ceux qui auraient convolé à de secondes noces. En restreignant aux prêtres et aux diacres seulement cette prohibition, que les anciens canons étendaient à tous les clercs, les Pères montraient assez quels ravages la barbarie avait faits dans les mœurs de cette époque.

Mais, si la condescendance du concile parut excessive en certains points, sa fermeté se montra inébranlable au regard de la liberté et de l'immunité ecclésiastiques.

Le droit d'asile est réclamé dans toute sa plénitude (canon XXI). Les concessions faites aux coutumes barbares par le premier concile d'Orléans sont retirées ; on exige la restitution du réfugié, sous peine d'excommunication, dans le cas où on l'aurait enlevé par violence ou par surprise.

De plus, les Pères interdisent à tout séculier de saisir, juger ou condamner un clerc sans l'intervention de l'évêque ou du prévôt de l'église à laquelle ce clerc appartient. Défense est pareillement faite aux clercs de décliner le tribunal ecclésiastique, et, dans le cas d'un litige entre clerc et laïque, le *juge public* ne doit pas en connaître sans s'être concerté avec l'archiprêtre ou l'archidiacre, ou le préposé de l'église rurale. Toutefois liberté est concédée aux deux parties de choisir le for qu'elles préfèrent, après en avoir préalablement demandé l'autorisation au préposé de l'église. C'était revenir à la loi de Constantin.

Mais là ne se borne pas la noble fermeté des évêques. Ils osent encore menacer d'excommunication quiconque, laïque ou clerc, s'emparerait de biens meubles ou immeubles appartenant à l'Église, voire même les seigneurs laïcs qui prêteraient main-forte à leur chapelain cité à comparaître

Digitized by Google

devant le tribunal de l'archidiacre de la ville épiscopale. Enfin ils ne craignent pas de renouveler les canons du troisième concile d'Orléans et de celui d'Épaone contre les mariages incestueux, que les hommes puissants contractaient trop facilement à cette époque avec la veuve de leur père, la fille et la sœur de leur femme défunte, la veuve de leur frère, leur cousine germaine ou issue de germain, la veuve de leur oncle paternel ou maternel.

La sanction est l'excommunication jusqu'à la séparation des conjoints.

On le voit, la législation actuelle de l'Église relativement aux causes matrimoniales date de loin dans le passé.

Au VI^e^ siècle, pour oser proclamer ou renouveler des lois si salutaires, mais qui froissaient tant d'habitudes invétérées chez les barbares et les puissants du jour, il fallait un courage vraiment digne des Apôtres. Notre évêque de Poitiers, Daniel, a droit à une large part dans cet éloge mérité, et l'histoire de la civilisation chrétienne lui doit une mention spéciale.

Mais, si les décrets des conciles ont puissamment contribué à régénérer le monde barbare, nous osons dire que les miracles opérés par les saints, vivants ou morts, n'ont pas exercé une influence moins salutaire sur les mœurs de ces peuples, dont la force brutale ne reconnaissait guère d'autre frein que la vertu de Dieu. Voilà pourquoi nous enregistrons avec autant d'intérêt que d'admiration les faits de ce genre consignés dans les monuments hagiographiques. Nous consignerons ici les merveilles opérées du fond de leur tombeau par saint Maixent et par notre grand saint Hilaire, à l'époque où nous sommes parvenus.

Nous avons laissé le saint abbé du Val-Clair au moment où, plein de vertus et de mérites, il montait au ciel en rece-

Digitized by Google

voir la récompense, le vendredi 26 juin 515, à l'heure de none (1).

Son corps, en descendant dans la tombe, ne perdit rien de sa puissance surnaturelle. Les miracles qui s'opérèrent sur son tombeau furent aussi éclatants que nombreux : aveugles, boiteux, paralytiques, lépreux, hydropiques, sourds et muets, toutes les infirmités, en un mot, y furent guéries. Le nom d'Adjuteur et de Maixent devint célèbre dans toute la Gaule ; en Poitou surtout son culte devint extrêmement populaire. Après saint Hilaire, saint Martin et sainte Radegonde, le saint abbé Maixent occupe incontestablement, avec saint Léger, le premier rang dans l'ancienne liturgie poitevine.

Il serait impossible de rapporter en cette histoire tous les miracles opérés dans la basilique qui ne tarda pas à être élevée sur son tombeau. Il en est un petit nombre pourtant qui offrent un intérêt particulier, et que, pour cette raison, nous ne pouvons passer sous silence.

Le premier est la guérison d'une pauvre femme. Des pirates saxons l'avaient enlevée dans une de leurs incursions sur les côtes du Poitou (2) et l'avaient réduite en servitude. Par haine sans doute de notre sainte religion, ces barbares la contraignirent de moudre du blé pendant la nuit de Noël. Leur impiété tourna à leur confusion. Au moment où la pauvre esclave voulut tourner la meule, celle-ci se colla à la main de la patiente, de telle sorte qu'il lui fut impossible de continuer son office, et même de détacher ses doigts de l'ins-

(1) Bolland., *Act. SS.*, *ad* 26 *Junii*, *Vita S. Maxentii*, n° 15.

(2) Bolland., *loc. cit.*, n° 19 : « Quædam muliercula quæ a *Saxonibus ducebatur* captiva. » — Nous avons déjà parlé des incursions des Saxons sur les côtes du Poitou, au v^e^ siècle. Saint Fortunat fait allusion à celles qu'ils firent au vi^e^ siècle, dans une lettre à saint Félix de Nantes (S. Fortunat., lib. III, cap. IV).

Digitized by Google

trument de son supplice. Elle ne fut délivrée que devant le tombeau de saint Maixent.

Un paralytique du bourg de Niort (1) fut apporté sur un grabat devant le sépulcre du bienheureux abbé. Au milieu d'une prière humble et fervente, il sentit la vie circuler peu à peu dans tous ses membres, et, à la stupéfaction de nombreux témoins, il se releva complétement guéri.

Ce n'était pas seulement son tombeau, c'était encore l'eau de la fontaine qui avait jailli à sa prière, que Dieu faisait servir d'instrument à sa miséricorde. De l'eau puisée dans cette fontaine se changea en vin, et ce vin miraculeux procura la santé à un grand nombre de malades et d'infirmes.

Le prodige suivant fournit une donnée utile à notre histoire locale. Le biographe du saint raconte qu'un certain nombre de prisonniers, renfermés dans les prisons de la petite ville de Brioux, chef-lieu d'un pagus considérable en Poitou, virent leurs chaînes se briser miraculeusement le jour de la fête de saint Maixent, qu'ils s'empressèrent de venir remercier dans sa basilique. Comme l'écrivain qui raconte ce fait vivait au commencement du VII^e^ siècle, il s'ensuit que notre saint abbé jouissait, dès le VI^e^ siècle, d'un culte public, non seulement dans son monastère, mais encore dans le diocèse tout entier.

Quant à la basilique qui avait déjà été bâtie sur son sépulcre glorieux, le même auteur en fait remonter l'origine au règne de Childebert. Ce prince avait envoyé en Poitou un duc nommé *Wulcramnus* (2), pour y remplir une mission

(1) Bolland., *loc. cit.*, n° 20 : « Sed et iisdem diebus contigit ut paralyticus quidam *ex vico Nivorto.* » — C'est, croyons-nous, la mention la plus ancienne de la ville de Niort.

(2) Ne serait-ce point le duc Gontran-Boson, qui, en effet, s'attacha pendant quelque temps au service de Childebert? Le G et le W étant identique, on a facilement *Gulcramnus* ou *Guntramnus*. Mais le portrait que notre hagiographe fait de Wulcramnus ne ressemble guère à celui de Gontran.

Digitized by Google

assez délicate. A peine arrivé à Poitiers, Wulcramnus tomba grièvement malade. Mais, ayant appris la vertu merveilleuse de l'eau de la fontaine de Saint-Maixent, il s'en fit apporter, en but avec foi, et fut parfaitement guéri. En reconnaissance d'un tel bienfait, il construisit une magnifique basilique en l'honneur de son bienheureux bienfaiteur (1). Enfin le changement de l'eau de cette fontaine en un vin salutaire eut lieu une seconde fois en faveur d'un des plus nobles habitants de la ville de Poitiers, nommé Théodulphe (2).

C'est ainsi que Dieu se plaisait à glorifier son fidèle serviteur.

Notre admirable saint Hilaire continuait, lui aussi, à manifester par d'éclatants miracles la gloire et le pouvoir dont il jouit au ciel.

Notre Venance Fortunat n'a pas jugé indigne de son talent de composer un livre entier sur ce sujet ; et encore le termine-t-il en demandant pardon au saint docteur d'avoir passé sous silence un grand nombre de faits glorieux à sa mémoire, dans la crainte de causer quelque ennui à ses lecteurs. Bouchet, en ses *Annales d'Aquitaine*, ayant traduit assez fidèlement le texte de Fortunat, nous lui emprunterons son naïf langage, toutes les fois que nous ne serons pas obligé d'abréger le récit.

« Deux jeunes hommes de la ville de Cahors, l'un nommé Casterius et l'autre Crispo (3), après la translation du corps

(1) Bolland., *loc. cit.*, n° 25 : « Ille vero adimpleto utiliter ac fideliter officio sibi a rege commisso, cum salute reversus in patria, *in honore ipsius S. Maxentii cellam* miro a fundamentis opere devote construxit et *congruis operibus dedicatam ditavit.* » — On pourrait interpréter ces paroles dans le sens d'*un monastère* construit par ce duc *dans son pays*; mais le mot *dedicatam* nous porte à croire qu'il s'agit de la basilique de Saint-Maixent.

(2) *Loc. cit.*, n° 26 : « Necnon et cuidam ex supradicta urbe viro nobilissimo Theodulfo nomine, vasculis ejusdem fontis aqua repletis..., vini liquor a ministro propinatur. »

(3) Les meilleurs manuscrits de Fortunat portent *Castorius* et *Crispus*.

Digitized by Google

de saint Hilaire, advertis par commune renommée des grands miracles que Dieu faisoit à la requeste dudit sainct en son église Sainct-Hilaire de Poitiers, se voyant maculez et tachez de lepre, qui leur estoit survenue par accident, se transportèrent audit Poictiers, en l'église où le corps dudit sainct repose. Et après leur oraison faicte en foy fervante, avec plumaux recueillirent la poudre qui estoit sur le tombeau dudit sainct, qu'ils destrempèrent en eau clere, de laquelle ils lavèrent leurs faces, corps et membres, et guérirent nettement de ladite maladie de lepre, avant que partir de ladite église, au bout de neuf jours. Et pour vivre sainctement l'un prinst l'Ordre de diacre et l'autre de soudiacre. »

Une jeune fille avait le bras droit entièrement mort et sa main n'était qu'une masse informe, sans aucune marque de phalanges ni de doigts. Or, après une prière fervente devant le sépulcre de saint Hilaire, non-seulement la vie, mais la forme du membre inerte fut instantanément créée par la toute-puissance de Dieu et l'intervention du saint pontife.

Une autre jeune fille reçut un bienfait plus grand encore. Tout son corps ressemblait à un cadavre destiné à la sépulture. La respiration seule et les yeux indiquaient que la vie n'en était pas absente. Ni le gosier, ni la langue ne pouvaient articuler aucun son; les bras n'avaient aucune consistance, les jambes étaient impuissantes à supporter le poids du corps; c'était une masse inerte. Cette pauvre enfant était née et avait grandi dans ce triste état d'infirmité. Un jour que le peuple était réuni dans la basilique de Saint-Hilaire pour y célébrer la fête du bienheureux, la jeune infirme y fut portée par ses parents. Tout à coup, au milieu du saint sacrifice, elle se lève d'elle-même sur ses pieds, elle parle, elle agite ses membres. Le saint, remarque Fortunat, avait

Digitized by Google

d'un seul coup opéré plusieurs miracles en reconstituant chacune des parties de ce corps inachevé par la nature. Elle était parfaitement saine. Mais, chose curieuse, la première nourriture qu'elle demanda ce fut du lait. Qu'est-ce à dire? s'écrie Fortunat : il faut donc qu'elle n'ait pas eu jusque-là conscience de la vie, qu'elle croyait alors commencer pour elle.

Voici un autre trait non moins remarquable. Un aveugle se rendait à Tours pour y obtenir de saint Martin la grâce de jouir de la lumière, qu'il n'avait jamais comtemplée. Passant par Poitiers, il eut dévotion d'aller prier sur le tombeau de saint Hilaire. Il y passa la nuit, selon la coutume des pèlerins de ces âges de foi. Mais voici qu'au moment où les moines achevaient de chanter matines, avant l'aurore, la vue lui est complétement rendue ; et il obtient de la munificence de notre saint docteur ce qu'il se réservait de demander à son disciple (1).

Nous nous arrêterons à ces exemples, avant même d'avoir reproduit tous ceux que saint Fortunat s'excusait d'avoir choisis en trop petit nombre ; car les lecteurs du XIX^e^ siècle s'ennuient plus vite que ceux du VI^e^, d'une trop longue série de prodiges.

Toutefois, nous ne terminerons pas le tableau de ces mani-

(1) Saint Grégoire de Tours (*De Gloria confessor.*, cap II) rapporte un trait remarquable de la puissance surnaturelle de saint Hilaire. Dans le diocèse de Gabalum (Mende), dit-il, il y a une montagne sur la crête de laquelle est un vaste étang. Tous les ans les paysans venaient y jeter du linge, du fromage, de la laine, du pain, etc., et, après avoir festiné pendant quatre jours sur ses bords, revenaient chez eux par une pluie d'orage qu'ils considéraient comme un signe d'approbation de leur pratique superstitieuse. L'évêque de Gabalum avait en vain essayé de les détourner de ces vaines observances. Enfin il eut la pensée de bâtir sur les bords de ce lac une église en l'honneur de saint Hilaire de Poitiers; il y déposa de ses reliques, et, par la vertu de ce saint pontife, il fit cesser sans peine les usages idolâtriques jusqu'alors invétérés.

Digitized by Google

festations de la puissance surnaturelle de saint Hilaire au VI^e^ siècle, sans les faire confirmer par un témoin exceptionnellement autorisé, qui nous prouvera combien notre Fortunat avait raison d'affirmer que des volumes ne suffiraient pas pour contenir tous les miracles opérés par le saint patron de la ville de Poitiers.

Ce témoin, c'est saint Nicet, archevêque de Trèves, thaumaturge lui-même (1), et l'un des plus grands évêques de l'Église des Gaules au VI^e^ siècle (2). Exhortant, vers l'an 563, Chlodosuinde, fille du roi Clotaire I^er^ et femme d'Alboin, roi des Lombards, à s'employer avec zèle à la conversion de son mari, il lui fournit lui-même les arguments dont elle doit se servir pour détacher celle-ci de l'hérésie arienne dans laquelle il était engagé : « Qu'il envoie, lui dit-il (3), à Tours, des députés de cette secte pour la fête de saint Martin, que l'on célèbre le 11 novembre ; et qu'ils osent révoquer en doute les miracles qui s'y opèrent encore de nos jours. Car nous y voyons les aveugles recouvrer la vue, les sourds l'ouïe, les muets la parole, et d'innombrables lépreux la santé. Nous-même nous avons vu de nos yeux, des aveugles en revenir complétement guéris. Et que dirai-je en-

(1) S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, X, 29; *De Glor. confessor.*, cap. XCIV; *Vit. Patrum*, C. XVII.

(2) D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 291-296. — Nous aurons occasion de reparler de ce grand évêque, qui voua à notre saint Fortunat une particulière affection.

(3) *Patrol. lat.*, t. LXVIII, col. 377, et *D. Bouquet*, t. IV, p. 77 : « Hic, si lubet, ad dominum Martinum per festivitatem suam quam undecima die facit November ipsos mittat; et ibi, si audent, aliquid præsumant, ubi cæcos hodie illuminari conspicimus, ubi surdos auditum et mutos sanitatem recipere. Nam quid dicam de leprosis aut de aliis quamplurimis... ? Quid dicam cum inde illuminatos conspicimus et ad propria, Deo miserante, sanos reverti videmus? Nam quid dicam adhuc de domino Germano, HILARIO, vel Lupo episcopis ? Ubi tanta miracula hodie apparent, quantum nec dicere verbis valeo : ubi tribulantes, id est dæmonia habentes in aera suspensi torquentur, et dominos quos dixi esse confitentur ? Numquid in ecclesiis eorum sic faciunt? Non faciunt, quia Deum et dominos sanctos ibi habitare non sentiunt. »

Digitized by Google

core de saint Germain d'Auxerre, de *saint Hilaire de Poitiers*, de saint Loup de Troyes ! Les miracles que Dieu opère sur leur tombeau sont tellement nombreux, encore aujourd'hui, que ma parole serait impuissante à les raconter. Là les démons élèvent leurs victimes jusque dans les airs, tourmentés qu'ils sont par la vertu de ces amis de Dieu, et ils confessent que ceux-ci sont pour eux des maîtres. S'opère-t-il de pareils prodiges dans les basiliques des hérétiques? Certainement non, et cela se conçoit : les démons sentent fort bien que ni Dieu ni les saints n'y habitent. »

Ainsi, au VI^e^ siècle, les miracles persévéraient sur le tombeau de saint Hilaire d'une manière assez éclatante pour servir de preuve à la vérité de la religion catholique.

CHAPITRE IX.

SAINT PROBIEN, ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — DÉCOUVERTE DU CORPS DE SAINT URSIN. — LE TROISIÈME CONCILE DE PARIS. — DIVERS SAINTS POITEVINS INCONNUS AUJOURD'HUI. — SAINT BODARD. — SAINT GERMIER, ÉVÊQUE DE TOULOUSE. — SAINT JUNIEN DU LIMOUSIN.

Parmi ces miracles il en est un que nous avons réservé à dessein, parce qu'il se rattache à la vie d'un saint évêque à qui nous devons une mention spéciale.

Nous avons vu, au début du VI^e^ siècle, un noble Poitevin, le vénérable Francilion, monter sur le siége de saint Martin de Tours. La moitié de ce même siècle était à peine écoulée qu'un autre Poitevin, également illustre par sa naissance, était élevé sur le trône primatial de Bourges. Son père se

Digitized by Google

nommait Franco, sa mère Periculosa, et lui-même reçut au baptême le nom de Probianus. Il était encore dans les années de l'enfance lorsqu'une grave maladie le conduisit en peu de temps aux portes du tombeau. N'ayant plus aucun espoir du côté des hommes, Franco et Periculosa se tournèrent avec confiance vers saint Hilaire, ce puissant médecin des âmes et des corps. Leur foi ne fut pas trompée. A peine l'enfant avait-il touché le marbre du sépulcre vénéré, que la santé la plus parfaite lui fut rendue. Aussi reconnaissant que ses parents eux-mêmes de la grâce qu'il avait reçue, Probianus n'oublia jamais la dette contractée à cette occasion. « Alors » que plus tard, dit saint Fortunat (1), il mérita d'être élevé » au sommet de la hiérarchie ecclésiastique, il continua » et il continue jusqu'à ce jour de payer à son médecin le » tribut qu'il lui doit comme son débiteur de la vie. »

Ce seul trait suffit pour faire apprécier les qualités du cœur de notre bienheureux. De bonne heure il fut attaché au clergé du diocèse de Bourges, puisque, on s'en souvient, dès l'an 541, il souscrivait, en qualité de délégué de l'archevêque Arcadius, aux décrets du quatrième concile d'Orléans, dont nous avons précédemment parlé. Il était déjà prêtre (2) : ce qui suppose qu'il avait au moins trente ans, et que sa guérison au tombeau de saint Hilaire avait eu lieu peu d'années après la translation du corps du saint Docteur.

Mais comment, lui Poitevin de naissance, se trouvait-il ainsi revêtu du sacerdoce dans le diocèse de Bourges ?

Peut-être avait-il quelque lien de parenté avec le bienheureux Arcadius. Mais un passage de saint Grégoire de

(1) S. Fortunat., *Vita S. Hilarii*, lib. I, cap. 1 : « Qui tamen Probianus postea apicem promeruit obtinere pontificis, et *usque in hodiernum diem* ad luminaria sui medici singulis annis vitæ debitor tributa persolvit. »

(2) Mansi, *Concil.*, IX, 121 : « *Probianus presbyter* missus a domino Arcadio episcopo, consensi et subscripsi. »

Digitized by Google

Tours nous permettra d'émettre un autre motif qui, sans exclure le premier, nous paraît fournir la vraie solution du problème. « Probianus, dit cet écrivain (1), avait bâti, en » face des murs de la ville, un monastère sous le patronage » du saint martyr Symphorien. »

Il avait donc embrassé la vie monastique dans le diocèse de Bourges, et, comme saint Paterne et saint Lubin, il était devenu le chef ou l'abbé de la communauté religieuse formée par ses disciples. Comme ces saints encore, il avait été élevé, par l'archevêque Arcadius, à la dignité sacerdotale, et, comme eux encore, il avait été contraint plus tard d'accepter le fardeau de l'épiscopat.

En effet, saint Désiré, successeur de saint Arcadius, s'étant endormi dans la paix du Seigneur, le 8 mai de l'an 550 environ (2), tous les suffrages du clergé et du peuple de Bourges

(1) S. Gregor. Tur., *De Gloria confessor.*, c. LXXX : « (Augustus) abbas ordinaretur in basilica S. Symphoriani, *quam memoratus pontifex fabricaverat* ante conspectum muri Biturigi. » — On ne comprend pas pourquoi les auteurs du *Gallia christiania* (t. II, col. 120) ont trouvé ce passage obscur. Ce *pontife* est bien le même qui refusa d'abord de croire à la vision du saint abbé Augustus, et qui fit enfin la translation de saint Ursin. C'est donc bien saint Probien.

(2) Si la légende de saint Désiré était plus sûre (*Gallia christ.*, t. II, col. 13; — Le Cointe, *Annal. Franc.*, an. 549, nᵒˢ 70 et seqq.), nous aurions dû raconter un fait qui mérita à ce saint le titre de *pacificateur des Poitevins*. (Bolland., *Act. SS.*, t. II *Maii*, p. 301, nº 8.) — Peut-être néanmoins a-t-on eu tort de rejeter en bloc cette légende. L'événement, en particulier, auquel le légendaire fait allusion peut, ce semble, être appliqué à la lutte fratricide entre Clotaire d'une part et Childebert et Théodebert de l'autre, racontée par saint Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, III, 28). Comme il est désormais prouvé que le fait ne se passa pas près de Rouen (Longnon, *Géographie de la Gaule au VIᵉ siècle*, p. 106, 116-117), il devient dès lors très-probable qu'il faut chercher en Poitou la forêt dans laquelle se réfugia et fut acculé Clotaire. On comprend alors que sainte Clotilde, qui habitait Tours, ait pu prendre une si vive part à cette guerre. Aussi bien, il est plus facile de comprendre comment Clotaire a pu être acculé dans son enclave du Poitou et de la Touraine que dans ses États du Nord, où il aurait eu évidemment plus de moyens pour échapper aux poursuites de son frère et de son neveu. Quant à la date, elle ne peut être qu'approximative, saint Grégoire de Tours n'en donnant pas.

Digitized by Google

proclamèrent Probianus digne de s'asseoir sur le siége de saint Ursin.

Cet apôtre du Berry lui réservait un honneur insigne, refusé jusqu'alors à la consolation de ses successeurs.

Il y avait alors à Bourges un saint abbé nommé Augustus, dont le peuple a fait saint *Oût* (1). Il était de la famille de saint Désiré, et il était né complétement impotent. Mais, animé d'une foi vive et secondé par quelques âmes dévotes, il avait bâti un oratoire en l'honneur de saint Martin, dans un faubourg nommé Brive (2). Or il y avait à peine déposé des reliques du saint thaumaturge, qu'il fut entièrement guéri de ses infirmités. Plein de reconnaissance, il résolut d'y passer le reste de ses jours au service de Dieu et de saint Martin. Un certain nombre de disciples étant venus se placer sous sa discipline, son oratoire devint un monastère. Il avait déjà acquis la réputation d'un excellent maître de la vie spirituelle, lorsque saint Probien fut élu évêque de Bourges. Celui-ci fut heureux de confier en si bonnes mains la conduite de son monastère de Saint-Symphorien. Saint Auguste accepta, mais à la condition qu'il lui serait permis de continuer à prodiguer ses soins paternels à ses premiers enfants.

Tel était le vénérable abbé que saint Ursin avait choisi pour faire connaître le lieu, depuis longtemps oublié, où reposait sa dépouille mortelle. Saint Probien fit d'abord quelques difficultés de croire à la mission dont le bienheureux Auguste se disait chargé. Mais, saint Germain de Paris étant venu à Bourges et ayant eu lui-même une vision analogue à celle de l'abbé de Saint-Martin et de Saint-

(1) Il est honoré le 7 octobre (Bolland., *Act. SS.*, t. III *Octob.*, p. 922-923).
(2) Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 465.

Digitized by Google

Symphorien, on alla à la recherche du saint corps, que l'on trouva dans le lieu indiqué. Saint Probien de Bourges et saint Germain de Paris en firent alors avec grande pompe la translation solennelle dans la cathédrale.

Ces deux vénérables pontifes étaient unis d'une étroite amitié. Ils avaient resserré ces liens dans le troisième concile de Paris (1), où, de concert avec notre saint Paterne, évêque d'Avranches, ils avaient promulgué des lois dignes de la liberté apostolique (an. 557).

Ils avaient notamment anathématisé les usurpateurs à titres divers de la propriété ecclésiastique et les sacriléges violateurs de la chasteté des vierges et de la sainteté du mariage. Ils avaient même osé protester plus énergiquement encore que le second concile d'Orléans contre la violation, par le pouvoir royal, de l'antique liberté des élections épiscopales.

En effet, non contents du droit de *placet* ou de confirmation qu'ils avaient emprunté à la cour de Byzance, les Mérovingiens, sous prétexte de diriger les élections, imposaient au clergé et au peuple ceux que la faveur ou l'intrigue désignait trop souvent à leur choix. Que dis-je ? sans aucun respect pour les droits des métropolitains, ils faisaient consacrer l'élu par n'importe quel évêque complaisant. C'est contre ce double abus de pouvoir que s'élevèrent les Pères du concile de Paris. Ils ne craignirent pas de statuer que celui qui parviendrait par une telle voie au trône épiscopal serait privé de la communion de tous ses collègues.

En dehors des deux assemblées conciliaires auxquelles il prit une large part, et de la translation de saint Ursin que

(1) Mansi, *Conc.*, IX, 746. — Saint Probien avait présidé, deux ans auparavant, le second concile de Paris, réuni, comme nous l'avons dit dans la notice consacrée à saint Lubin, pour juger la cause de Saffaracus, évêque de cette ville.

Digitized by Google

nous venons de mentionner, l'histoire ne signale aucun fait mémorable de l'épiscopat de saint Probien.

Déjà avancé en âge, il eut dévotion de faire le pèlerinage de Rome, pour y consulter le Vicaire de Jésus-Christ et y vénérer les tombeaux des saints Apôtres. Il y mourut de la mort des justes, vers l'an 568 (1).

Il fut enterré dans la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs, où les fidèles du diocèse de Bourges se firent longtemps un devoir d'aller vénérer sa dépouille mortelle. Toutefois, bien que les écrivains du Berry lui décernent unanimement le titre de saint, on ne voit pas qu'il ait jamais joui d'un culte public.

On le voit, la première partie du VI^e^ siècle fut féconde en fruits de sainteté dans notre province du Poitou. Et cependant les documents qui nous ont servi de guides ne sont que des épaves échappées au naufrage! Que de monuments hagiographiques ont péri dans les dévastations politiques ou religieuses! Qui nous dira ce que nos Pères racontaient de saint Bouty, patron, selon Chastelain, d'un prieuré du diocèse de Poitiers; de saint Gourson, dont un village de la paroisse de Nanteuil, près Ruffec, porte encore le nom; de sainte Impère, cette femme jadis si populaire, patronne de l'église de Mauprévoir (2), près Charroux, où sa fête est célébrée le 6 septembre?

(1) Dreux-Duradier, *Biblioth. hist. du Poitou*, t. I, p. 116. — L'auteur du *Patriarchium Bituricense* (Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t, II, p. 29) fait mourir saint Probien en 562, et ne lui assigne que neuf ans d'épiscopat. Mais d'abord, la plupart des critiques font mourir saint Désiré en 550 et non en 554. En outre, incontestablement, saint Fortunat est auteur du second livre de la Vie de saint Hilaire, et il l'a écrit à Poitiers. D'autre part, il y parle de saint Probien comme d'un personnage encore vivant. Or il paraît certain qu'il n'est pas venu à Poitiers avant la fin de l'année 565. Saint Probien n'est donc pas mort avant 566 ou même 568 ou 570. Son successeur Félix assistait au IV^e^ concile de Paris, en 573.

(2) Voir la description de cette église, *Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1860, p. 260.

Digitized by Google

Il faut en dire autant de saint Florent de l'Isle d'Yeu, dont nous avons déjà parlé, et qui, d'après les anciens martyrologes, était fêté jusqu'à deux fois : le 27 juin, jour de sa mort, et le 30 décembre, en souvenir de sa translation à Saint-Savin au IXe siècle. Où trouver les vrais Actes de saint Falveus (1), dont le corps reposait encore, au XIe siècle, dans l'église de Maillé, et dont la fête était célébrée le 18 juillet (2)? Faut-il entendre de Maillé ou de Maillezais le *Malliacum monasterium* (3) où l'on fêtait saint Cilianus le 20 juin? Le saint Lubin confesseur, honoré comme Poitevin le 15 novembre, d'après le martyrologe de Chezal-Benoît, est-il distinct de saint Lubin évêque, comme cela paraît résulter de son titre de simple confesseur (4)? Et ce saint Lannus, confesseur, que les anciens documents attribuent également au Poitou, à la date du 21 novembre, serait-il notre saint Laon de Thouars (5)?

Nous regrettons surtout qu'un hagiographe mieux informé n'ait pas employé son talent à raconter les actions véritables de saint Bodard, dont la fête était jadis célébrée le 25 juin (6).

(1) On a eu le tort de le confondre avec saint Fidolus d'Auvergne (*Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1861, p. 536-541), quoiqu'on ait eu raison d'inférer de l'antiquité de l'église primitive de Saint-Pierre de Maillé les origines reculées de cette localité, comme centre religieux.

(2) *Biblioth. nat.*, F. lat. 2587, fol. 217 : « XV kal. Augusti, in pago Pictavo, *in Malliaco monasterio*, sancti Falvei confessoris, ex martyrologio S. Angeli (XI s.). » — Ce document est incontestablement préférable à la légende de saint Fidolus d'Auvergne (Bolland., *Act. SS.*, t. III *Maii*, p. 586) et à celle de S. Phaletrus (Labbe, *Biblioth. nova manuscript.*, t. II, p. 435). — D'après D. Estiennot (F. lat. 2587), saint Phaletrus était marqué au 22 novembre dans les anciens martyrologes. Il semble néanmoins qu'il faille retenir la date du VIe siècle.

(3) « XII kal. Julii, *in Malliaco monasterio*, sancti Ciliani. » (*Loc. cit.*)

(4) « XVII kal. Decembris, in pago Pictavo, sancti Luvini confessoris. » (*Loc. cit.*)

(5) « XI kal. Decembris, in pago Pictavensi, sancti Lanni confessoris. » (*Loc. cit.* et *Martyrolog. S. Martial. Lemov. et Podiæ.*)

(6) Les Bollandistes (25 juin, *Prætermissi*) possédaient de ce saint : *Vitam ex manuscripto S. Maximini Trevirensis* ; ils savaient, en outre, que cette vie

Digitized by Google

D'après la légende actuelle, il aurait vécu sous le règne de Clotaire Ier, ce qui nous donne une grande latitude entre 511 et 561 (1). Il était moine de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers (2) ; de là la méprise du légendaire, qui le fait non-seulement disciple, mais contemporain de saint Hilaire. Nous avons déjà constaté la même erreur dans plusieurs autres légendaires du moyen âge. Toutefois, selon la remarque de son biographe, notre jeune moine aimait à faire de fréquents pèlerinages, où il répandait son âme dans de ferventes oraisons (3). Après de longues pérégrinations, il revint en Poitou. Il se retira dans une grotte près de la ville épiscopale, et passa le reste de ses jours dans le jeûne et la prière, guérissant les malades et les infirmes (4). Enfin, consolé sur son lit de mort par une apparition de saint Hilaire, il rendit son âme à Dieu le 25 juin, jour où l'on célébrait jadis sa fête dans la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers. Si son souvenir n'y a pas persévéré, cela tient sans doute à ce que son corps fut transféré, au IXe siècle, dans un pays lointain (5).

existait aussi *in ms. Bodecensi, in diœcesi Wesphaliæ Paderborn.* Mais ils se sont contentés d'en donner une analyse succincte. Sur ma requête, les nouveaux Bollandistes, qui m'ont fait à Bruxelles, en 1877, un si cordial accueil, ont eu la bonté de me communiquer cette légende manuscrite, malheureusement trop mélangée de fables. Nous résumons ici ce qui nous a paru le plus vraisemblable. C'est à peu près ce que les anciens Bollandistes avaient jugé à propos d'en conserver.

(1) « In illo tempore, cum Lotharius Aquitanorum teneret regnum in civitate quæ Pictavis nuncupatur » (Clotaire possédait en effet le territoire de Poitiers dans son lot aquitanique), « erat quidam nobilis alta progenie conditus, fide stabilis, clarus in opere..., Bodardus nomine. »

(2) « B. Hilarii discipulus in monastico habitu firmiter constitutus vivebat. »

(3) « Erat autem pervigil in oratione : *Girans et convolans* per omnes ecclesias, per singulas quasque orationes continuas ad Dominum fundens, pro omnibus exorabat. »

(4) « Post aliquantum vero tempus rediit Pictavis civitatem, die noctuque non cessans in orationibus, jejuniis et eleemosinis... Veniebant autem ad eum infirmi variis languoribus detenti, etc. »

(5) Ce n'est pas là une simple conjecture, car c'est ainsi que les chanoines

Digitized by Google

En présence de tant d'incertitude, l'historien ne peut que saluer en passant ces hommes jadis célèbres en notre province, et qui méritaient à tant d'égards de n'être pas ensevelis dans un injuste oubli.

Comme compensation de cette ingratitude, les Poitevins ont conservé plus fidèlement la mémoire d'un saint qui leur appartient néanmoins à moins juste titre que les précédents: nous voulons parler de saint Germier, évêque de Toulouse.

D'après l'auteur de sa légende (1), il naquit à Angoulême, de parents distingués par leur noblesse, et fut envoyé à Toulouse pour y achever ses études. C'était vers la fin du Vᵉ siècle. Loin de nuire à sa foi, le contact forcé avec la cour du roi des Visigoths lui inspira le désir de quitter le monde et de se consacrer à Dieu. Dans ce dessein, suivi de deux de ses condisciples, nommés Placidius et Pretiosus, il se retira dans une solitude du diocèse de Saintes, dont l'évêque l'ordonna sous-diacre. Que le lecteur se rappelle les recommandations de saint Calais à saint Lubin.

Peu de temps après, désireux sans doute d'une plus profonde solitude, il se réfugia dans un archiprêtré nommé *Yconium* (2), où un évêque de la même province ecclésiastique de Bordeaux lui conféra l'ordre sacré du diaconat (3).

de Saint-Hilaire avaient complétement perdu le souvenir de saint Nectaire, de saint Libère, de saint Quintianus, de saint Pascentius, de saint Anthemius, etc. Voici, du reste, l'antienne que l'on chantait le jour de la fête de saint Bodard, et que nous a conservée son biographe : « O juste, ô beatissime, ô vere Dei amice, ô margarita præclara nobili genere orta, intercede pro nobis ad Dominum, qui est sæculi vita, et effunde super nos tuæ orationis medicinam. »

(1) Ces Actes (Bolland., *Act. SS.*, t. III *Mati* [16 mai], p. 589), bien que malheureusement retouchés vers le XIIᵉ siècle, représentent certainement un très-ancien document. Dans leur état actuel, ils sont encore dignes de l'histoire.

(2) « In *presbyteratu*, in *termino* Yconio, » telles sont les expressions de la légende (nᵒˢ 2, 5), qui, selon nous, ne peuvent signifier qu'un archiprêtré.

(3) Bolland., *loc. cit.*, nº 2 : « Postea vero paucis adhuc transactis tempo-

Digitized by Google

Or quel est cet *Yconium*? C'est, selon nous, l'antique archiprêtré d'Usson (1), dans le diocèse de Poitiers, dont le nom latin *Uconium* est manifestement le même que l'*Yconium* de notre légendaire.

Mais, si Germier reçut le caractère sacré du diaconat dans l'église archipresbytérale de Saint-Pierre d'Usson, ce n'est pas une raison pour croire qu'il fut attaché au service de cette église. Nous avons vu, par les Actes de saint Paterne et par ceux de saint Lubin, que les solitaires étaient exempts de cette formalité canonique.

Loin de s'attacher à une église, Germier se retira dans un ermitage, à deux lieues environ au nord-est du monastère de Valclair, attiré sans doute par la renommée de saint Maixent qui en était alors abbé.

Dieu se plut à bénir le séjour de notre bienheureux dans l'humble retraite qu'il s'était choisie. « Car, ajoute son bio-

ribus, *in presbyteratu Yconio a provinciali episcopo* diaconus est ordinatus. » — Les Bollandistes traduisent *Yconium* par Jonzac; mais il est évident que Yconium n'a pas pu produire le mot Jonzac. D'ailleurs, ils n'ont pas remarqué que le biographe distingue tout à fait l'évêque *comprovincial* qui conféra au saint l'ordre du diaconat de l'évêque de Saintes, Grégoire, qui l'avait ordonné sous-diacre. Il faut donc chercher en dehors du diocèse de Saintes, mais non loin de là, le lieu *Yconium*. Or tout concourt à nous faire croire que c'est une localité du diocèse de Poitiers.

(1) Usson était encore, à la fin du XI^e^ siècle, siége de l'archiprêtré, plus tard transféré à Gençay (Cartul. S. Cypriani, apud *Dom Fonteneau*, VII, 53, 137, et *Arch. hist. du Poitou*, t. III, p. 242). — Quant à l'origine et à l'antiquité des archiprêtrés ruraux, voyez mon ouvrage, *Les Églises du monde romain*, etc. (Palmé, 1877 in-8°, p. 174, 201); Thomassin, *De Disciplina eccles.*, lib. I, part. I, cap. IV, V; S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, V, 5; *De Gloria martyr.*, I, 78, 90 (« Apud terminum Pictavum, vicus est in Arbatilico nomine Bacciano... Incolæ loci et præcipue *archipresbyter* »); *De Miraculis S. Juliani*, II, 22; *Vita Patrum*, cap. IX; *Concil.* II *Turon.* (an. 567), can. VII et XIX; *Synod. Antissiodor.* (an. 578), can. XX, XLIII, XLIV. — Dans ces conciles, les devoirs et la grande autorité dont jouissaient alors les archiprêtres ruraux sont mis en pleine lumière. Cette autorité était si importante, que les laïques la convoitaient, et cherchaient, dès le commencement du VII^e^ siècle, à usurper les fonctions d'*archiprêtres*, comme nous l'apprend le XIX^e^ canon du concile de Reims de l'an 626 (Mansi, *Concil.*, IX, 793, 797, 914, 915; X, 597).

Digitized by Google

» graphe (1), *ce fut surtout pendant le temps de son diaconat* » qu'il lui fit opérer un plus grand nombre de miracles. Une » source abondante jaillit à sa prière, un laurier desséché » reverdit; par la simplicité de sa foi deux lépreux furent » guéris; il délivra du démon trois possédés par la seule » vertu du signe de la croix, et, par l'invocation du nom » du Seigneur, il éteignit un incendie qui dévorait une » maison. »

Selon les anciennes règles canoniques, déjà plusieurs fois constatées, on élevait un oratoire ou une église en l'honneur d'un saint là où il était mort, où il avait opéré quelque miracle. On avait donc tout au moins double motif pour conserver et vénérer l'oratoire que Germier avait non-seulement habité et sanctifié par ses prières, mais encore illustré par de nombreux miracles.

Les habitants de cette contrée s'acquittèrent avec zèle de ce devoir de reconnaissance. La source qui jaillit à la prière du saint ermite est encore l'objet de la dévotion des fidèles sous le nom de *fontaine de saint Germier* (2). Un village se forma peu à peu autour de l'oratoire vénéré, et aujourd'hui il se glorifie encore de porter le nom de son bienheureux patron. Son antique église (3) nous est représentée, au milieu du x^e^ siècle, dans un état de délabrement déplorable, *envi-*

(1) Bolland., *loc. cit.*, n° 9 : « Cum adhuc diaconus esset, multa per eum Deus fecit miracula; per orationem enim illius Deus *uberrimam fontem manare fecit*, et laurum siccam virescere; pro sua etiam simplicitate duos leprosos sanavit, a tribus hominibus signo crucis dæmones ejecit et in nomine Domini accensam domum extinxit. » — Ce passage, par sa simplicité et sa concision, nous semble être le texte même des Actes primitifs de saint Germier.

(2) L'existence de cette fontaine est une preuve manifeste que c'est bien en ce lieu qu'a vécu saint Germier pendant le temps de son diaconat.

(3) Le côté nord est roman, celui du sud est ogival : ce qui permettrait d'en fixer la construction du XII^e^ au XIII^e^ siècle, avant les remaniements qu'elle a subis naguère.

Digitized by Google

ronnée de ronces et d'épines, à peine habitable (1), par suite du joug laïque qu'elle avait subi, peut-être depuis plus de deux siècles (2). En 959, Guillaume Tête-d'Étoupe, qui l'avait donnée récemment à l'un de ses fidèles, nommé Begon, la céda à saint Maixent, à la prière de son frère Eble, abbé de ce monastère ; et elle est restée, jusqu'à la Révolution du dernier siècle, sous la dépendance de cette illustre abbaye (3).

Cependant, après trois années passées dans sa nouvelle solitude, Germier reçut d'un Ange l'ordre de retourner dans le pays où il avait passé les années de sa jeunesse. Il devait y recevoir, selon les décrets divins, la consécration épiscopale. Il obéit (4).

Le siége de Toulouse était alors vacant. Trois évêques réunis à Arisitum, et prévenus eux-mêmes par le Ciel, le consacrèrent évêque ; et, après divers incidents, cette ordination, opérée dans les temps difficiles qui précédèrent la

(1) *D. Fonteneau*, XV, 123 (juillet 939) : « Begoni suggessimus ut accepto pretio a fratre nostro Ebulo..., per prædictam silvulam et quamdam adjacentem ecclesiam constructam in honore sancti Germerii, vepribus et spinis circumseptam et pene inabitabilem (*sic*), cum suis decimis et omnibus ad se pertinentibus... partibus S. Maxentii donari deberet... Data anno V regnante Lothario rege. »

(2) On sait que, si Charles Martel rendit un immense service à la société en refoulant l'invasion musulmane, il retarda de plus de trois siècles le triomphe de la civilisation chrétienne en distribuant à ses compagnons d'armes les propriétés ecclésiastiques et monastiques. Cette usurpation ne fut réparée qu'en partie sous Pépin et Charlemagne, et se consomma sous Charles le Chauve.

(3) Ce prieuré resta, paraît-il conventuel, jusqu'à la Révolution, puisque les anciens de la paroisse de Saint-Germier se souviennent encore d'avoir connu le dernier survivant, le P. Maillot (Lettre de M. Ledoien, curé de Saint-Germier, 12 janvier 1879).

(4) Il ne faut pas s'étonner de ce fait ; nous en trouvons d'analogues consignés dans un grand nombre de vies de saints de cette époque, notamment dans celles de saint Paterne et de saint Germain de Paris, écrites l'une et l'autre par notre saint Fortunat. La dignité épiscopale était une lourde charge à cette époque. Dieu avait besoin des saints pour combattre la barbarie et travailler à l'œuvre de la civilisation, et, d'autre part, il ne fallait rien moins qu'un ordre du ciel pour triompher de l'humilité de ses serviteurs.

Digitized by Google

défaite et la mort d'Alaric par Clovis, fut ratifiée par ce dernier, et applaudie par le clergé et le peuple toulousains. Enfin, après cinquante ans d'un laborieux épiscopat, saint Germier s'endormit doucement dans la paix du Seigneur, le 16 mai, vers l'an 560. Encore qu'il ait habité peu de temps le Poitou, son souvenir y persévéra longtemps à travers les siècles, comme en font foi les anciens monuments liturgiques du diocèse. Sa fête se célèbre le 16 mai.

Il faut bien se garder, toutefois, de confondre ce saint Germier, évêque de Toulouse, avec saint Germier abbé de Flay en Beauvoisis, dont les moines de Saint-Cyprien de Poitiers prétendaient posséder une partie du corps, et dont ils célébraient la solennité de la translation le 30 mai, sous le rite double majeur, avec Credo (1).

Avant de quitter cette première partie du VI^e^ siècle, la reconnaissance nous fait un devoir de dire un mot d'un saint ermite du Limousin que les Poitevins ont, pendant plus de mille ans, honoré comme un bienfaiteur insigne (2). Nous voulons parler de saint Junien de Limoges, célèbre disciple de saint Amand, et qui a surpassé son maître lui-même. Illustre par ses miracles pendant sa vie, il le devint plus encore après sa mort (3); en sorte qu'autour de sa tombe s'est formée la petite ville de Saint-Junien, située entre Limoges et Confolens, et qui se glorifie aujourd'hui encore de posséder ses restes précieux. Né vers la fin du V^e^ siècle, il mourut vers l'an 540 (4). Or ce fut précisément le Poitou qui fournit matière au plus remarquable des miracles racontés par son

(1) *Propr. S. Cypriani* 30 maii : « S. Germerii (*Geremari*) abbatis Dupl. maj., in missa Credo, quia sacrum ejus corpus olim quievit in nostra ecclesia, ubi jam asservatur ex parte. » (Cf. Bouchet, *Annal. d'Aquitaine*, p. 119, et Bolland., *Act. SS.*, t. VI *Sept.*, p. 696, n^os^ 24, 26, 27.)

(2) Bolland., *Act. SS.*, t. VII *Octob.*, *pars posterior*, p. 841.

(3) S. Gregor. Tur., *De Gloria confess.*, cap. CIII.

(4) L'abbé Arbellot, *Chronique de Malou*, p. 129.

Digitized by Google

ancien biographe (1). Une peste horrible s'abattit soudain sur tout le territoire de notre province ; et en peu de temps elle fit un nombre considérable de victimes. Les Poitevins, effrayés, allèrent implorer l'assistance de saint Junien, dont ils avaient entendu vanter la puissance miraculeuse. Comme son humilité refusait de faire droit à leur requête, ils le supplièrent de leur donner tout au moins un peu d'eau bénite par lui. Le saint ermite persista dans son refus, et leur dit d'aller puiser eux-mêmes de l'eau de la Vienne, qui roulait ses eaux limpides non loin de sa cellule. Mais les pèlerins poitevins, sans se laisser abattre, persévérèrent dans leur supplique. Tout à coup une fontaine jaillit de la grotte du solitaire. Devant une telle manifestation de la volonté divine, le bienheureux Junien ne put plus reculer. Il bénit l'eau miraculeuse, et cette eau, par la vertu de sa prière, devint un instrument de salut pour tous ceux qui en usèrent avec une religieuse confiance.

CHAPITRE X.

SAINT SENOCH. — SAINT JUNIEN, ABBÉ DE MAIRÉ. — SAINT PIENT, ÉVÊQUE DE POITIERS. — LES RELIQUES DE SAINT VINCENT MARTYR, EN POITOU.

Nous commençons l'histoire de la seconde moitié du VI^e^ siècle.

Cette période est incontestablement l'une des plus remarquables des annales ecclésiastiques du Poitou, soit par l'intérêt dramatique des faits, soit par la célébrité des person-

(1) Bolland., *loc. cit.*, p. 849, n° 6.

Digitized by Google

nages qui y figurent. Dans la première partie de ce siècle, nous avons été presque toujours entraînés hors de notre pays, à la suite de nos saints compatriotes ; nous allons désormais, à peu d'exceptions près, ramener, au contraire, la scène dans notre province, où vont se concentrer les principaux événements de notre récit.

Dans le but même de pouvoir suivre sans interruption les acteurs du drame qui va se dérouler devant nous, anticipons de quelques années sur les événements, et admirons avec saint Grégoire de Tours les vertus de saint Senoch.

Senoch, comme l'indique son nom, appartient par sa naissance à la race barbare ; mais il n'en fait que mieux ressortir la puissance du christianisme dans la transformation des âmes. Il était issu de cette nation des Téifales, que nous avons vue subir la salutaire influence de saint Macaire et de ses disciples, apôtres des Mauges. Dès la fin du IVe siècle on la voit établie dans nos contrées, depuis la Loire jusqu'à la Sèvre Nantaise et au delà (1), avec le titre d'auxiliaire de l'empire, et possédant même un chef ou préfet particulier. Nous verrons, un peu plus loin, qu'elle exerçait encore au VIe siècle son influence dans toute l'étendue du pays que nous venons d'indiquer ; mais la Téifalie proprement dite avait probablement pour limite au nord la rivière de Moine ; à l'ouest, le territoire de son castrum principal, aujourd'hui la petite ville de Tiffauges ; au sud, les Herbiers, et à l'est, Mortagne. Ce fut dans ce pays de Téifalie que Senoch vint au monde en 536 (2).

(1) *Notitia Imperii*, apud D. Bouquet, t. I, Préface, p. 19, 127-128 : « *Tetfales ad Ligerim, in Pictonibus.* » — On se souvient que le territoire des Pictaves s'étendait alors au nord jusqu'à la Loire. (Cf. Bolland., *Act. SS.*, t. X *Octob.*, p. 766.)— Les Slaves et les Grecs font également, le 30 juillet, la fête d'un saint Téifale, *saint Jean le soldat*. (Cf. Bolland., *Act. SS.*, t. VII *Julii*, p. 159-160.)

(2) Bolland., *loc. cit.*, p. 765, n° 5.

Digitized by Google

Ses parents étaient-ils chrétiens, ou dut-il le bienfait de la foi aux disciples de saint Macaire des Mauges? Il serait difficile de le dire, saint Grégoire de Tours, qui s'est fait son biographe (1), ayant gardé un silence absolu sur ce point.

Il est certain du moins que la grâce fut puissante en lui dès son enfance; car elle lui inspira de quitter, jeune encore, ses parents et sa patrie pour aller vivre dans la solitude loin du regard des hommes, dans un pays où il serait complétement inconnu. Conduit par la main de Dieu qui l'inspirait, il arriva, non loin des rives de l'Indre, à quelques distances de la ville de Loches et de Ligueil en Touraine, dans un lieu où l'on voyait les ruines d'un ancien monastère, dont l'oratoire subsistait encore en partie. Selon la tradition, saint Martin y avait autrefois prié avec ferveur. Avec l'agrément de saint Euphrone alors assis sur le siége de Tours, Senoch prit possession de ces ruines. C'est aujourd'hui un bourg qui porte le nom de notre saint ermite.

Il commença par se construire une cellule; puis, ayant réparé de son mieux l'oratoire sanctifié par la prière de saint Martin, il invita saint Euphrone à venir le consacrer. Celui-ci, admirant le zèle et la foi de ce jeune solitaire, s'empressa de l'attacher au service de son Église, et l'ordonna diacre (2). C'était en 562 environ. Nous avons déjà vu plus d'une fois les évêques agir d'une manière analogue à l'égard de nos

(1) Saint Grégoire de Tours a parlé avec complaisance de saint Senoch, dont il avait admiré la vertu, et qui fut témoin de sa bienheureuse mort. Outre le chapitre xv de ses *Vitæ Patrum*, il lui consacre encore le chapitre xxv de son livre *De Gloria confessorum*, et le chapitre VII du Ve livre de son *Historia Francorum*. Dans ce dernier passage il ne peut s'empêcher de remercier Dieu : « *qui talis de terra nostra*, dit-il, *suo Paradiso collocatur* : Qui a daigné faire partir de notre diocèse pour son Paradis un si grand serviteur de Dieu. »

(2) Il ne faut pas s'étonner de voir saint Euphrone conférer sans intermédiaire l'ordre du diaconat à un solitaire : la vie monastique était alors considérée comme l'équivalent des ordres mineurs et même du sous-diaconat (Bolland., *loc. cit.*, p. 766, n° 7).

Digitized by Google

saints poitevins. Après avoir donné à Senoch ce gage de haute estime, Euphrone s'empressa de consacrer la petite basilique du nouveau monastère. Après y avoir célébré la messe, il se mit en devoir de déposer dans le tombeau de l'autel (*loculus*) une capse pleine de reliques, suivant les prescriptions canoniques. Quelle ne fut pas la surprise des deux serviteurs de Dieu, lorsqu'ils virent que l'ouverture du tombeau était trop étroite pour contenir la capse!

Il eût fallu, pour remédier à cet accident imprévu, renverser l'autel tout entier. Dans cette perplexité, les deux saints recoururent à la prière. Ils se prosternèrent la face contre terre, et, après quelques moments d'oraison, ils se relevèrent, et présentèrent de nouveau au *loculus* la cassette sacrée : elle y pénétra sans obstacle. Euphrone et Senoch rendirent à Dieu de ferventes actions de grâces. Trois jeunes hommes du monde qui aspiraient à la vie religieuse, heureux témoins de ce prodige, reçurent avec joie l'habit monastique de la main du saint évêque, et devinrent ainsi les premiers disciples du bienheureux solitaire.

Après le départ du vénérable pontife, Senoch rentra dans le calme et le silence, et commença cette vie de prière, de pénitence et de charité qui fit l'admiration de ses contemporains. Il passait les jours et les nuits dans une oraison presque continuelle, accompagnée de jeûnes et de macérations qui effraieraient aujourd'hui notre délicatesse, et qu'il redoublait encore pendant le temps du carême. Sa nourriture était pour l'ordinaire du pain d'orge et de l'eau. Dans les froids les plus rigoureux de l'hiver, il marchait toujours les pieds nus, et portait autour des mains, des jambes et du cou une lourde chaîne de fer. L'Esprit de Dieu le portant à une retraite de plus en plus complète, il se renferma dans sa cellule, dont il résolut de ne plus sortir,

Digitized by Google

Bientôt le parfum de sa sainteté se répandit au loin, et une multitude de fidèles vinrent lui demander des conseils ou des consolations. A cette époque, il eût été honteux qu'un pèlerin visitât un solitaire sans lui offrir quelque présent. Les dons affluaient de toutes parts dans le tronc de la cellule du bienheureux Senoch; mais sa pauvreté n'en souffrit aucune atteinte. Jamais il ne toucha à aucune de ces offrandes de la charité. Chaque jour une foule d'indigents en recueillait les fruits; et l'on ajoute qu'il délivra, avec l'argent ainsi amassé, plus de deux cents malheureux qui se voyaient dans l'impossibilité de satisfaire leurs créanciers, ou que les barbares avaient réduits en esclavage. Il construisit aussi plusieurs ponts sur les rivières pour la commodité des pauvres paysans.

Une si grande vertu parut à saint Euphrone digne d'un plus grand honneur que celui du diaconat. Il l'ordonna prêtre. C'était alors comme un signe de la dignité abbatiale. Peu de temps après, le digne successeur de saint Martin allait rejoindre au ciel celui qu'il avait imité sur la terre (4 août 572).

« Lorsque nous arrivâmes à Tours pour prendre possession du siége épiscopal de cette ville (24 août 573), dit saint Grégoire de Tours, Senoch quitta un instant sa cellule pour venir nous rendre ses hommages. Après nous avoir salué et donné le baiser de paix, il retourna incontinent dans le lieu de sa retraite, où il continua à opérer sur les malades de nombreuses et miraculeuses guérisons. »

Cependant, il y eut un moment de faiblesse dans cette vie si admirable. La vanité s'empara de cette âme jusque-là si détachée d'elle-même, si désireuse de l'oubli des hommes. Senoch céda à la pensée de revoir ses parents dans le pays de sa naissance, en Poitou. Là, sans doute, il fut comblé de

Digitized by Google

tendresse et d'éloges. La réputation de sainteté l'avait grandi aux yeux de ses compatriotes téifaliens. Il rapporta de cette visite des airs de jactance, qui n'échappèrent point au regard vigilant de saint Grégoire de Tours. Celui-ci lui en fit de sévères réprimandes, que le serviteur de Dieu accepta avec reconnaissance : « Oui, s'écria-t-il, saint Père, je le comprends maintenant, saint Paul avait raison de dire : « Que » celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur. » Et, afin de montrer par son obéissance la sincérité de son repentir, il consentit, malgré sa répugnance, à ne plus se séquestrer de la société des hommes, si ce n'est pendant les deux carêmes, qu'on observait alors assez généralement en France, à savoir : depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, et depuis les Cendres jusqu'à Pâques.

La multitude des pèlerins qui venaient le visiter augmenta depuis lors dans des proportions considérables. Des aveugles, des boiteux, des démoniaques, des infirmes de toutes sortes reçurent de notre saint le bienfait de leur guérison. Lorsqu'il avait rendu la santé à quelque pauvre malade, il s'informait avec une sollicitude paternelle quels étaient leurs moyens de vivre, leurs ressources présentes, leurs projets et leurs espérances pour l'avenir, et il ne manquait jamais de pourvoir à leurs besoins.

Saint Grégoire de Tours raconte quelques-uns des nombreux miracles opérés par le serviteur de Dieu. C'est un aveugle, nommé Popusitus, qui recouvra la vue au contact du signe de croix tracé sur ses yeux par le saint abbé. C'est un jeune Poitevin, également aveugle, qui, instruit par la renommée de la puissance surnaturelle de son compatriote, vint se prosterner à ses pieds, le suppliant de le guérir. Senoch fit le signe de la croix sur ses yeux. Il en sortit des flots de sang, et aussitôt, après vingt ans de cécit

Digitized by Google

complète, il jouit, avec autant d'admiration que de reconnaissance, du beau spectacle de la nature. Deux enfants avaient les membres à la fois inertes et informes. Senoch leur imposa les mains, et soudain leurs membres furent renouvelés et rétablis dans une santé parfaite. Un jeune homme et une jeune fille aux membres contractés furent également complétement guéris, en présence de tout le peuple rassemblé dans l'oratoire pour assister à la solennité pascale. Cette circonstance démontre que l'oratoire du monastère de saint Senoch, devenu prêtre, avait acquis tous les droits des basiliques presbytérales et monastiques. Saint Grégoire de Tours remarque qu'il avait surtout le don de guérir de la morsure des serpents.

Il avait à peine quarante ans, lorsque Dieu le jugea mûr pour le Ciel. Le 20 octobre au soir, un léger frisson de fièvre le saisit. Il s'étendit aussitôt sur sa couche, averti sans doute que sa dernière heure approchait ; ses disciples coururent en toute hâte informer de son état saint Grégoire de Tours, alors en tournée pastorale non loin de là. Lorsque le prélat arriva, il ne lui restait plus qu'un souffle de vie, et une heure plus tard il expirait entre les bras du pontife, le 24 octobre de l'année 576.

Les obsèques de notre bienheureux ne furent point environnées de ces pompes qui brillent autour du cercueil du riche de la terre, mais elles n'en furent que plus touchantes. Une foule innombrable, composée de tous ceux qu'il avait rachetés de l'esclavage, ou délivrés de leurs dettes, rendus à la santé ou vêtus et nourris dans leur détresse, suivaient le cercueil en poussant des cris déchirants : « A qui nous » laissez-vous, ô père bien-aimé ? s'écriaient-ils. Qui » prendra soin de nous ? »

Ce fut au milieu de ces cris de douleur, mille fois plus glo-

Digitized by Google

rieux que les plus éloquents panégyriques, que le corps du saint abbé fut déposé dans le sépulcre qui lui était destiné.

Trente jours après, saint Grégoire de Tours, qui avait présidé la cérémonie des funérailles, vint de nouveau offrir le saint sacrifice sur sa tombe, selon la coutume des premiers siècles. Un homme tout contrefait, nommé Chaidulfus, s'étant approché pour recevoir, ainsi que les autres pauvres, l'aumône d'une petite pièce de monnaie, baisa avec dévotion la nappe qui couvrait le vénérable tombeau déjà transformé en autel. Au même instant il fut guéri de toutes ses infirmités.

Saint Grégoire de Tours, que nous suivons toujours dans notre récit, s'arrête devant la multitude des miracles opérés depuis la mort de notre saint poitevin ; il se contente d'ajouter qu'il n'est pas de maux auxquels *saint* Senoch, dit-il, ne remédie. Un seul fil de son manteau suffisait pour rendre la santé au malade.

Aussi, son culte s'étendit-il de bonne heure dans tout le diocèse de Tours, comme le prouve le missel manuscrit du IX^e^ siècle conservé au séminaire de cette métropole. Mais, chose étonnante, nous n'en avons rencontré nulle trace dans les documents liturgiques du Poitou. Cet oubli tient à une foule de causes qu'il serait superflu d'énumérer ici. En 1853, les auteurs du Propre du diocèse de Luçon, mieux inspirés, eurent soin de demander à Rome et obtinrent, en effet, d'en faire la fête, non le 24 octobre occupé par l'archange saint Raphaël, mais le lendemain 25. Dans le diocèse de Poitiers on a préféré saint Crépin et saint Crépinien (1).

Cependant son corps ne reposa pas longtemps en paix dans son tombeau, autour duquel s'était formé le village qui

(1) Cependant les litanies poitevines de Mgr de la Rochepozay en faisaient mention. (Labbe, *Nova Biblioth. ms.*, t. II, p. 730.)

Digitized by Google

porte encore son nom (1). Au IXe siècle, les religieux qui avaient succédé aux disciples du saint abbé, effrayés par les incursions incessantes des Normands, transportèrent son sarcophage en pierre jusque dans la Bourgogne, heureuse province qui eut la bonne fortune d'hériter des reliques de presque tous nos diocèses de l'Ouest, et notamment de celui de Poitiers.

A moins de deux lieues au nord de Châlon-sur-Saône, à un quart de lieue de la Saône, s'élève un bourg de mille habitants environ. Il porte le nom de Sassenay (2). C'est là que se fixèrent définitivement avec leur trésor les enfants de saint Senoch, après avoir demeuré quelque temps dans la petite ville de Beaune (3), à quelques lieues plus au nord, mais appartenant alors, ainsi que Sassenay, au diocèse de Châlon-sur-Saône.

Beaune est aujourd'hui du diocèse de Dijon, et Sassenay de celui d'Autun.

Ce sarcophage contenant les reliques de saint Senoch a traversé les siècles, protégé par la vénération des habitants.

(1) Mais il ne reste plus aucune trace, depuis longtemps, du monastère fondé par saint Senoch. Il a sans doute été détruit par les Normands. Rebâtie au XIIe siècle, l'église de Saint-Senoch était un bénéfice curial, à la collation de l'archevêque, et ayant pour présentateur le grand archidiacre; vers le milieu du XVIIe siècle, ce bénéfice était doté d'un revenu de mille livres. Le bréviaire de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, imprimé en 1525, et celui du diocèse de 1546, contiennent l'office du saint. Celui de 1612 n'en fait plus qu'une simple mémoire. Le nom de saint Senoch se lit dans les suppléments au martyrologe d'Usuard, etc. (Cf. Bolland., *Act. SS.*, t. X *Oct.*, p. 769, n° 15.)

(2) Peut-être ce nom vient-il de saint Senoch, qu'on appelle dans le pays saint Enoch. On disait autrefois *Sassenot*.

(3) Nous puisons tous ces renseignements dans une brochure fort intéressante et fort bien faite, intitulée : *Manuel du pèlerin au tombeau de saint Senoch, à Sassenay, diocèse d'Autun* (par M. l'abbé Lacour, curé de Sassenay; Châlon sur-Saône, Dejussieu, 1872, in-18 de 126 pages). On conjecture que les moines de Saint-Senoch se sont arrêtés à Beaune, parce qu'on y faisait de temps immémorial l'office de ce saint à neuf leçons dans l'église collégiale de Sainte-Marguerite.

Digitized by Google

Les révolutionnaires même de 1793 n'osèrent pas y toucher. En 1855, par ordre de Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, un examen juridique de cette châsse de saint Senoch aboutit à la constatation canonique qu'elle contenait réellement les ossements de ce bienheureux, avec quelques os étrangers (1). Depuis cette époque, la fête de saint Senoch a été insérée dans le Propre du diocèse d'Autun, et on la célèbre avec une grande solennité dans l'église de Sassenay, grâce au zèle intelligent de son digne curé, M. l'abbé Lacour (2).

Nous nous sommes étendu avec complaisance sur la monographie de ce saint du Poitou, parce qu'il nous a semblé que nous lui devions cet hommage en réparation du trop long oubli dont il a été l'objet de la part de ses concitoyens (3).

Revenons en Poitou.

Nous y trouvons déjà célèbre par ses vertus et ses miracles un saint ermite, qui, plus encore que Senoch, devait laisser une nombreuse postérité monastique. Nous voulons parler de saint Junien de Mairé. Il amènera lui-même sur la scène les principaux personnages du drame qui doit terminer, comme nous l'avons dit, l'histoire du VIe siècle.

Il naquit de parents illustres par leur noblesse, dans l'archiprêtré, plus tard archidiaconé de Brioux, dans une villa appelée Champagnié, aujourd'hui simple hameau dans la

(1) Ce procès canonique fut définitivement terminé le 8 décembre 1871. (Cf. *Manuel*, etc., p. 51, 56, 72.) Au XVe siècle existait à Sassenay une confrérie en l'honneur de saint Senoch. (*Ibid.*, p. 39.)

(2) Dans le diocèse actuel de Rennes, dans le canton de Guichen, existe un bourg du nom de Saint-Senoux. Nous sommes porté à croire, avec le P. Victor de Buck (*Act. SS., loc. cit.*, p. 768, n° 6), que saint Senoch en est le patron, quoique dans le pays on en ait perdu le souvenir. Il faudrait admettre que les moines de Saint-Senoch se séparèrent en deux bandes, comme cela est arrivé plus d'une fois au IXe siècle, et qu'ainsi une partie des reliques furent portées en Bretagne avec celles de Saint-Maixent.

(3) On a orné récemment de belles verrrières l'église de Tiffauges, en son honneur.

Digitized by Google

paroisse de Périgné, à une lieue environ au nord de Brioux. Voué dès l'enfance au service de Dieu, il fut instruit dans toutes les sciences divines et humaines que l'on cultivait alors. Mais poussé, par inspiration divine, à une vie plus parfaite, il se construisit à Chaunay, assez loin de la villa paternelle, mais dans le même archiprêtré, une étroite cellule qui ressemblait plutôt à une prison qu'à une habitation humaine. C'était vers l'an 545. « Bientôt, un grand nombre de jeunes gens le sollicitant de vouloir bien les former à la vie monastique, il lui fut impossible de se refuser à l'importunité de leurs instances. Il les accueillit avec amour, et consentit même à les diriger dans la voie des conseils évangéliques. Profondément versé dans la science de l'Écriture-Sainte et de la Tradition, pénétré de la lecture des ouvrages des Pères et des conseils de la vie cénobitique qu'il avait étudiés avant et depuis sa retraite dans la solitude (1), » il était plus apte que personne à devenir un guide spirituel aussi excellent que sage. Mais c'est un fait d'expérience que plus un homme est instruit, plus il doute de lui-même. Saint Junien le prouva par son exemple.

Jusqu'alors, nous l'avons déjà dit, tous les fondateurs de monastères ne s'étaient liés à aucune Règle particulière. Ils prenaient dans les observances de l'Orient et de l'Occident ce qu'ils jugeaient le plus conforme aux aptitudes de leurs disciples ou à l'idéal de perfection qu'ils s'efforçaient de réaliser. Ils y joignaient les fruits de leur expérience personnelle; et cet ensemble devenait la Règle de la nouvelle communauté

(1) « Dans operam in discendo et divinarum Scripturarum notitiam in capessendam; quam tam efficaciter adeptus est, ut omnibus patesceret a Deo sibi collatam tanti muneris gratiam... Legebat frequenter canonicas et apostolicas Scripturas, etiam sanctorum Patrum vitas et martyrum victorias et coronas virginum, etc. » (*Vita S. Juniani*, n° 4, apud Mabillon., *Act. SS., O. S. B.*, t. I, p. 292, et Bolland., *Act. SS.*, t. III *Augusl.*, p. 39).

Digitized by Google

et de toutes les colonies qu'elle établissait dans la suite. Saint Junien suivit une autre voie (vers 552).

Aux portes du Poitou, à quelques lieues de Candes, où saint Martin avait rendu le dernier soupir, sur les rives gracieuses de la Loire, dans le diocèse d'Angers, dans une villa nommée Glanfeuil, avait été fondé, il y avait huit ans à peine, un monastère dont la réputation s'était rapidement répandu au loin. Un jeune Romain, nommé Maurus, en était abbé (1). On célébrait à l'envi sa sainteté et ses miracles ; mais l'on disait surtout des choses merveilleuses de la Règle qu'il avait apportée avec lui. Ce jeune abbé n'était autre que le célèbre saint Maur, disciple de saint Benoît.

Sans hésiter, saint Junien se rendit à Glanfeuil, et la lecture de la nouvelle Règle lui prouva que la renommée avait été loin d'en exagérer l'excellence. Il l'adopta avec autant de respect que d'empressement. Mairé devint ainsi la première colonie bénédictine en France, et cet exemple fut le point de départ de cette propagation extraordinairement rapide qui, en moins d'un siècle, transforma, en la perfectionnant, la vie monastique dans toute l'étendue de l'Occident (2).

(1) Saint Maur consacra les quatre églises de son nouveau monastère : la première à saint Martin, la seconde à saint Pierre, la troisième à saint Séverin, et la quatrième, en forme de tour carrée, à saint Michel.

(2) Vulfin Boëce, qui vivait sous Louis le Débonnaire, est auteur de la Vie de saint Junien, ou plutôt il a rédigé en un meilleur style (D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 538) les Actes composés par saint Auremond, disciple et successeur de saint Junien. Cependant le P. Lecointe, qui a eu la manie de nier la propagation rapide, pourtant si naturelle, de la Règle de saint Benoît, a prétendu (*Annal. Francorum*, ad an. 559, n° 12) que, en disant que saint Junien avait adopté la Règle de saint Benoît, Vulfin Boëce s'était fait illusion et avait inventé le fait. D. Mabillon (*Præfat. Act. SS., O. S. B.*, sæc. I, n^os 64-70 ; sæc. II, n^os 9-23 ; sæc. IV, n^os 71-136, etc.) et D. Bastide (*Act. SS., O. S. B.*, sæc. III, p. 11, *in Appendice*) ont prouvé contre lui la thèse générale et particulière opposée à son assertion. Néanmoins, nous ajouterons ici un double argument qui nous paraît péremptoire. Le P. Lecointe fonde principalement son objection sur ce que sainte Radégonde, avec qui saint Junien était intimement lié, a préféré la Règle de saint

Digitized by Google

Notons, en passant, cette gloire incomparable du Poitou : Au IVe siècle, l'ordre monastique avait à peine paru en Occident, que Dieu choisit notre province pour donner à cette institution la forme définitive par la main puissante de saint Martin. Au VIe siècle, ce germe fécond, devenu un arbre vigoureux et gigantesque, avait à peine reçu en France la sève nouvelle qu'y avait inoculée saint Benoît, qu'un enfant du Poitou s'empresse de s'approprier, avant tous les autres, ce principe régénérateur; et, peu d'années après, un autre enfant du Poitou s'en fera le propagateur jusque sur les bords du Rhin et de l'Océan.

Quel était donc ce législateur et cette Règle à qui le Poitou, la France et l'Europe entière ont de si grandes obligations?

Césaire d'Arles. Nous répondons d'abord que la sainte princesse ne pouvait songer à prendre une règle faite uniquement pour des hommes, tandis que celle de saint Césaire avait été au contraire composée précisément pour des femmes. Réciproquement saint Junien ne dut pas même penser à adopter une règle faite pour des femmes. Ces relations entre saint Junien et sainte Radégonde n'ont donc exercé aucune influence sur le choix de la Règle à suivre dans leurs monastères réciproques. Que dis-je? s'il y a eu influence, elle a été exercée par saint Junien; car rien n'empêche de croire que sainte Radégonde n'ait adopté la Règle de saint Benoît, conjointement avec celle de saint Césaire qu'elle complétait. Presque à la même époque, sainte Salaberge établit précisément cet heureux mélange dans le monastère fondé à Besançon par la mère de saint Donat (Mabillon, *Annales bened.*, an. 634, n° 43; *Patrol. lat.*, t. LXXXVII, col. 273). Le biographe contemporain de sainte Salaberge atteste même qu'au début du VIIe siècle les campagnes de la Gaule (*Act. SS., O. S. B.*, sæc. II, p. 407, n° 7) suivaient conjointement les règles de saint Benoît et de saint Colomban. Et dans l'abbaye de Luxeuil, bâtie par saint Colomban lui-même, la Règle de saint Benoît était établie à la même date. Ajoutons que Vulfin n'a évidemment fait que copier les anciens Actes relativement à la Règle adoptée par saint Junien. Nous venons de voir que, dès le VIIe siècle, les monastères de vierges embrassaient avec enthousiasme la Règle de saint Benoît conjointement avec celles de saint Colomban et de saint Césaire. Au IXe siècle ces deux dernières règles avaient complétement disparu. Vulfin n'a donc pas parlé conformément à ce qu'il voyait de son temps, puisqu'il sait très-bien distinguer, relativement aux moniales de Sainte-Croix, entre l'observance de son temps, qui était, de l'aveu de tous, certainement bénédictine, et la Règle primitive qui était celle de saint Césaire. S'il n'a pas fait une distinction analogue en parlant de Mairé, c'est évidemment qu'il n'a trouvé mentionnée que la seule Règle de saint Benoît. — L'importance de cette note excusera sa longueur.

Digitized by Google

« A cinquante milles à l'ouest de Rome, dit le comte de Montalembert (1), dans ce massif de montagnes où l'Anio creuse la gorge profonde qui sépare la Sabine du pays autrefois habité par les Eques et les Herniques, le voyageur, remontant le cours de cette rivière, arrive à une sorte de bassin qui s'élargit entre deux énormes parois de rochers, et d'où une onde fraîche et transparente tombe de chute en chute jusqu'à un lieu nommé *Subiaco*. Ce fut là qu'un jeune patricien, fuyant les délices et les dangers de Rome, alla chercher un refuge et la solitude avec Dieu. On l'avait baptisé sous le nom de *Benedictus*, c'est-à-dire Béni, dont nous avons fait Benoît. Il sortait de cette illustre maison des Anicius qui avait déjà donné tant de ses enfants à la vie monastique (2). »

Il était, par sa mère, le dernier rejeton des seigneurs de Nursie, ville de la Sabine, où il naquit en 480 : époque néfaste de corruption, de confusion et de dissolution sociale, dont nous avons précédemment esquissé un tableau partiel. Il n'y avait pas dans tout l'ancien monde romain un prince qui ne fût ou païen, ou arien, ou eutychien. L'empire d'Occident venait de s'écrouler définitivement ; en Orient, deux tyrans se disputaient le trône déshonoré de Constantinople ; dans le reste de l'Europe, les barbares fondaient des États ou affermissaient leurs conquêtes ; et, au milieu de ces convulsions sociales, la foi n'avait de refuge que dans l'ordre monastique, où l'Église venait recruter ses plus saints pontifes. Encore, cette divine institution, ébranlée par tant de

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 7.

(2) S. Hieron. *Epist.* CXXX *ad Demetriadem*, n° 3 : « Illustre Anicii sanguinis genus, in quo aut nullus, aut rarus est qui non meruerit consulatum. » — S. August. *Epist.* CL *Probæ* : « Quis verbis explicet quantum incomparabiliter gloriosius atque fructuosius habeat ex vestro sanguine feminas virgines Christus, quam viros consules mundus ? »

Digitized by Google

secousses, demandait-elle un guide et un point d'appui pour reprendre sa vigueur première. Tout cela, Dieu le préparait dans le berceau de l'enfant dont nous venons de prononcer le nom avec respect.

En effet, à l'âge de quatorze ans à peine, il renonçait à la fortune, à la science humaine, à sa famille, et allait s'ensevelir dans une caverne sombre et étroite, au milieu de l'abrupte paroi de rochers que nous avons décrite. Il y reste inconnu de tous, excepté d'un moine nommé Romain, qui l'a revêtu de l'habit monastique et qui le nourrit de son jeûne. Il vit trois ans entiers dans cette sorte de tombeau. Des pâtres qui l'y découvrent un jour le prennent d'abord pour une bête fauve, dont il porte le vêtement; mais bientôt eux-mêmes, de vils et grossiers qu'ils étaient, sont changés, par les exhortations du serviteur de Dieu, en fidèles enfants de l'Église. En vain le démon essaie de le séduire par le souvenir des voluptés mondaines; Benoît, du milieu des épines sur lesquelles il s'est roulé avec un héroïque courage, se relève victorieux et délivré des moindres atteintes de la concupiscence. On montre encore ce lieu, transformé en jardin (1). Il occupe une sorte de plateau triangulaire qui se projette sur le flanc du rocher, un peu en avant et au-dessous de la grotte qui servait de gîte à Benoît. C'est de ce tombeau, où s'était enseveli tout vivant cet enfant délicat des derniers patriciens de Rome, qu'est sortie la forme définitive de la vie monastique : sanctuaire vénéré entre tous, auquel la piété des siècles a décerné le beau nom de Sainte-Grotte (*Sagro Speco*). « De cette caverne et de ce buisson

(1) Au XIIIe siècle, saint François d'Assise vint se prosterner devant ce buisson d'épines, qui avait servi de lit triomphal à l'héroïsme de saint Benoît, et par sa prière il le changea en un rosier, dont les feuilles portent toutes la figure d'un serpent.

Digitized by Google

» d'épines, dit l'illustre écrivain à qui nous empruntons » presque tout ce tableau (1), sont issues ces légions de » moines et de saints dont le dévouement a valu à l'Église ses » conquêtes les plus vastes et ses gloires les plus pures. »

Cependant, Dieu ne tarda pas à placer sur un plus grand théâtre cette lumière jusqu'alors cachée sous le boisseau. Après avoir gouverné pendant quelque temps le monastère de *Vico-Varo*, dont les moines se montrèrent indignes d'un tel maître, il revint à Subiaco. Il y fonda jusqu'à douze monastères distincts, dans lesquels il distribua par escouades la légion déjà nombreuse de ses disciples. Enfin, à la suite d'éclatants prodiges qui avaient rendu son nom célèbre dans toute l'Italie, il se transporta avec une nombreuse colonie de ses enfants, sur le mont Cassin, le Sinaï de l'Ordre bénédictin (2), sur les confins du Samnium et de la Campanie. C'est, en effet, sur cette montagne que, sous l'inspiration de Dieu, dans la plénitude de son expérience monastique, éclairée par un génie d'autant plus profond qu'il s'ignorait lui-même, Benoît écrivit cette Règle admirable, que saint Grégoire le Grand appelle un chef-d'œuvre de discrétion et de clarté (3), et Bossuet (4) : « un précis du christianisme, » un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de » l'Évangile, de toutes les institutions des saints Pères, de » tous les conseils de perfection. »

Cet éloge du prince de l'éloquence chrétienne exprime exactement le caractère distinctif de l'œuvre du patriarche des moines d'Occident. Son mérite n'est pas d'avoir innové, mais d'avoir donné aux institutions des Pères de la vie céno-

(1) Montalembert, *loc. cit.*, t. II, p. 11.
(2) Saint Odon et saint Thomas d'Aquin, *Serm. de S. Benedicto.*
(3) S. Gregor. Magn. *Dialog.*, II, 36 : « Discretione præcipuam, sermone luculentam. »
(4) *Panégyrique de saint Benoît.*

Digitized by Google

bitique cette précision, cette perfection, cette clarté du génie romain qui convient si bien à l'esprit des peuples occidentaux. Principes moraux, qui forment la base de l'esprit monastique ; constitution intérieure et complète du monastère ; détails précis et discrets réglant tous les instants de la journée, toutes les heures de la louange divine, tous les devoirs et les droits de chaque officier chargé de commander, dans sa sphère, sous l'autorité paternelle de l'abbé ; code de procédure criminelle et code pénal général, laissant beaucoup à la discrétion du supérieur : tout y est à sa place et ne laisse rien à l'arbitraire. C'est l'exposé complet de tout ce qui doit exister dans un monastère pour en faire une famille religieuse parfaite. Nous disons une *famille religieuse*, car le but de saint Benoît tend principalement à constituer sur les bases les plus larges et les plus solides *une famille*, non pas terrestre, mais céleste, dont le père n'est pas un homme, mais le Christ (*Dominus*), dont les membres sont unis non par les intérêts de ce monde, mais par les mêmes aspirations vers la même récompense éternelle, dont la maison n'est point profane, mais consacrée à Dieu comme leur personne et tout ce qu'elle renferme. Sans doute, jusqu'à lui, les autres législateurs avaient établi les bases de la famille religieuse en instituant la vie cénobitique ; mais leur but était autre. Les monastères de l'Orient, en particulier, étaient plutôt des écoles d'émulation dans la pénitence, qu'une famille proprement dite. L'expérience fit comprendre à Benoît que deux choses surtout contribueraient puissamment à consolider son œuvre : l'amour filial dans l'obéissance, et la stabilité dans le monastère. L'une donnait un cachet tout divin, doux et ferme à la fois, à l'obéissance religieuse ; l'autre fermait la porte à des désirs de vagabondages qui brisaient les liens de la charité fraternelle. Saint Benoît

Digitized by Google

considérait ce dernier point comme tellement fondamental, qu'il en fit l'objet d'un vœu spécial dans la formule de profession qu'il imposa à ses enfants. Et depuis lors, *le vœu de stabilité dans le monastère* est resté comme le caractère distinctif de la profession bénédictine.

Cet exposé, bien qu'imparfait, nous met à même de comprendre comment la Règle de saint Benoît, dès son apparition, a pu être embrassée conjointement avec celles de Cassien, de saint Césaire, de saint Colomban et de tous les autres Pères de la vie monastique, en attendant qu'elle les fît tout à fait disparaître. Aussi, saint Colomban lui-même à Bobio, et son second successeur à Luxeuil, l'ont-ils adoptée comme un supplément excellemment pratique de leurs observances.

Qui s'étonnera donc que Junien, intelligent et versé, comme il l'était, dans l'étude des Pères, l'ait préférée à toute autre pour le monastère qu'il voulait fonder ?

Le moyen que Dieu employa pour importer en France cette législation merveilleusement complète est admirable.

Sur le siége du Mans était assis, vers l'an 545, un saint évêque nommé Innocent. On ne sait par quelle voix de la renommée il eut connaissance de l'œuvre bénédictine. Ardemment désireux de doter son diocèse d'une institution si parfaite et si féconde en fruits de sainteté, il envoya au mont Cassin Flodegar, son archidiacre, et Harderade, son vidame (1), avec la mission d'obtenir à tout prix de saint Benoît une colonie de ses plus fervents disciples.

Instruit par Dieu lui-même de la démarche du prélat et

(1) Le vidame (*vice-dominus*) était comme le lieutenant de l'évêque ou de l'abbé dans une *immunité* ecclésiastique sous les rois de la première race, comme l'a observé un savant de nos jours (Guérard, *Polyptique d'Irminon*, Préliminaires, t. I, p. 438).

Digitized by Google

du bien immense qui devait en résulter, le saint Patriarche non-seulement consentit à cette fondation, mais encore il voulut la confier à celui qu'il aimait le plus au monde, sacrifiant ainsi, comme Abraham, le fils de ses plus chères espérances à l'honneur et à la gloire de Dieu. Ce disciple chéri, dont il avait fait son prieur, malgré sa jeunesse, était Maurus, ce fils du noble Æquitius, qu'il avait vu croître sous sa direction en âge et en sagesse. Il lui adjoignit quatre autres moines, Antoine et Constantin, Simplice et Fauste, tous d'une vertu éprouvée. Ce n'est pas le lieu de raconter par quelle série d'incidents ces cinq disciples de Benoît furent amenés par la Providence jusqu'aux portes du Poitou. Il nous suffit de dire qu'ils avaient déjà attiré à Glanfeuil, par le parfum de leur sainteté, un grand nombre de jeunes gens de toutes les conditions, lorsque saint Junien vint leur demander communication de la Règle sous laquelle ils militaient avec tant d'avantage.

On ne peut douter que Maur et Junien n'aient contracté dès lors entre eux une étroite liaison de confraternité.

La vertu de Junien avait, du reste, un charme irrésistible. Jusque sur son visage rayonnait cette lumière divine qui s'épanouit dans une joie sereine, toujours égale. Une jeune reine de France, dont nous ne tarderons pas à raconter les admirables actions, ne put rester indifférente à cet attrait tout céleste. Elle venait de fonder un monastère de vierges à Poitiers. Junien, ayant eu occasion de venir en cette ville, forma avec elle une de ces amitiés angéliques que nos écrivains de la libre pensée n'ont pas rougi de calomnier, parce que leur cœur corrompu ne connaît d'autre affection que celle de la chair. Ne nous abaissons pas à les réfuter, et disons seulement que sainte Radegonde (car c'était elle) se fit un honneur de confectionner elle-même un manteau de

Digitized by Google

poil de chèvre pour son saint ami (1), et, en échange, celui-ci tressa de ses propres mains, pour l'héroïque princesse, une chaîne de fer dont elle meurtrit, jusqu'à sa mort, sa chair innocente. Ils s'étaient, en outre, promis de se faire porter l'un à l'autre la nouvelle de leur trépas. Nous verrons comment Dieu bénit manifestement cette pieuse et fraternelle promesse.

Cependant, un incident imprévu menaça un instant de détruire l'œuvre si bien fondée du pieux solitaire de Chaunay. Déjà, le nombre de ses disciples croissant de jour en jour, il avait commencé à bâtir un monastère plus vaste (2), dans un lieu qu'il nomma lui-même *Castoloco* (chaste lieu) (3).

Il y célébrait déjà l'office divin avec ses disciples, lorsque le roi Clotaire vint, dans les environs, à Javerzay-sur-Boutonne (4), se livrer aux plaisirs de la chasse, sur des terres appartenant au domaine royal (5). Les serfs attachés à cette villa se plaignirent au roi que Junien et ses disciples se fussent emparés d'un terrain dépendant du fisc sans avoir demandé leur consentement préalable. Sur cette dénonciation, Clotaire chargea l'un de ses leudes, nommé Aurelius (6), de faire comparaître devant lui le serviteur de Dieu. Aurelius exécuta les

(1) Vulfin ajoute que de son temps on conservait encore avec vénération, dans l'abbaye de Noaillé, ce manteau, doublement précieux par le souvenir des deux saints qu'il rappelait.

(2) « Cœpit crescere monachorum numerus cum ibidem (Castoloco) conaretur construere *cellulam* » (*ibid.*, n° 7). — Remarquons en passant la signification du mot *cellulam*, qui confirme celle que nous avons donnée.

(3) Il paraît que c'est aujourd'hui un hameau nommé *Chastinlieu*, sur la paroisse de *Melleran*, au nord de Chef-Boutonne : « Sacroloco (Castoloco) cui nomen idcirco indiderat, eo quod quietum reperisset et ab omni accessu feminarum remotum. » (*Ibid.*, n° 14.)

(4) Il ne faut pas confondre Javarzay-sur-Boutonne avec un petit hameau du même nom situé dans la commune de Bougon, comme l'a fait M. Longnon (*Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 116, note 3).

(5) Toutes ces données sont trop précises pour ne provenir que de sources purement traditionnelles. Vulfin se servait donc de documents écrits.

(6) Serait-il le même que saint Aurelius qui devint évêque du Puy? (*Gall. christ.*, II, 690-691.)

Digitized by Google

ordres du prince, mais avec un grand respect pour l'accusé. Il trouva le bienheureux Junien prosterné dans son oratoire et plongé dans une profonde contemplation. Saisi d'une pieuse terreur, Aurelius demeura immobile, n'osant interrompre le saint abbé dans sa prière. Enfin celui-ci se levant, et apprenant de quoi il s'agissait, ne fit aucune difficulté de suivre l'envoyé du monarque. Il prit sur-le-champ son bâton, car il en avait toujours un à la main dans ses voyages, et ils arrivèrent bientôt dans la demeure champêtre du fils de Clovis. En attendant que les portes de la salle d'audience fussent ouvertes, Junien s'assit dans le vestibule, et se mit à s'entretenir des choses de Dieu avec ceux qui faisaient antichambre. Enfin Aurelius apparut et introduisit le serviteur de Dieu. Comme il n'avait personne pour l'accompagner, celui-ci, par respect pour le prince, laissa son bâton à l'entrée de la salle d'audience, et alla se prosterner humblement au pied du trône royal. Clotaire le releva, et il commençait à lui poser diverses questions, lorsque, par hasard, jetant les yeux vers le fond de la salle, il y vit le bâton du saint abbé resté debout sans aucun appui, soutenu par la seule puissance divine. Frappé de stupeur à la vue d'un tel prodige, le monarque chancelle sur son trône; puis, appelant les grands de sa cour, il leur fait admirer avec lui la force invisible qui tenait le bâton dans une situation si contraire aux lois de l'équilibre. Inutile de dire quel concert d'admiration s'échappa de la poitrine de tous les courtisans. C'en fut assez.

Après un long entretien, Clotaire s'enquit gracieusement de ce dont le saint abbé pouvait avoir besoin, de son genre de vie, de la règle qu'il observait. Junien répondit avec simplicité qu'il avait adopté la Règle de saint Benoît, récemment importée d'Italie à Glanfeuil, et qu'il ne lui manquait qu'un

Digitized by Google

peu de terres pour construire un monastère conformément à la Règle qu'il avait embrassée. « Puisque tel est votre désir, répliqua le roi, voyez si dans les environs il y a un terrain dépendant de notre domaine qui soit assez spacieux pour y bâtir le monastère que vous projetez, et qui contienne des pâturages suffisants pour vos animaux domestiques; et dès aujourd'hui nous en faisons la concession à votre sainteté, pour votre usage et celui des moines réunis sous votre obéissance, dans l'espoir que nous aurons quelque part au mérite de cette bonne œuvre, et que nous en recevrons un jour l'éternelle récompense. »

Après ces bienveillantes paroles, le monarque se leva de son trône, et, se prosternant à son tour aux pieds du serviteur de Dieu, il le supplia de se souvenir dans ses oraisons de sa personne, de toute sa famille et des besoins multiples de ses vastes États. Il l'encouragea à poursuivre son œuvre, à réunir un grand nombre de disciples et à lui demander sans crainte tout ce qui lui serait utile, lui promettant de le lui accorder de grand cœur *(cum devotione)*.

Fort de cette assurance, Junien parcourut le domaine royal, et choisit, pour y bâtir définitivement son monastère, un lieu nommé *Mariacus* (Mairé-l'Evescault), où, grâce à la munificence du roi, il put organiser tous les services qui, d'après la Règle de saint Benoît, devraient se trouver dans la clôture du monastère, comme la basse-cour, les étables et les ateliers d'arts et métiers. Il paraît que le saint abbé attachait une importance particulière à ces prescriptions nouvelles de la Règle bénédictine; car, même dans les ermitages de sa prédilection, où il aimait à passer de longs mois dans la solitude, comme à Chastinlieu qu'il n'abandonna jamais, et à Caunay où il se fit bâtir une petite cellule, on le voit partout entouré ou d'essaims d'abeilles ou de troupeaux de

Digitized by Google

vaches et de volailles, dont il employait les produits au soulagement des pauvres et des malades. Aussi Dieu se plut-il à protéger, même par des miracles, les inventions ingénieuses de sa charité, en punissant les maraudeurs, qui essayèrent plus d'une fois de dérober soit le miel, soit les veaux de son serviteur fidèle.

Voici, entre autres, un trait qui peint à la fois sa puissance et sa charité. Il se promenait un jour non loin de la basse-cour, respirant l'air, afin de se replonger plus avidement dans l'oraison, lorsqu'il vit un renard s'insinuer doucement par un trou de la clôture, d'un bond saisir une poule et s'élancer presque en même temps, avec sa proie dans sa gueule, par dessus le mur opposé. La rapine avait été commise avec une telle rapidité, que le saint abbé n'avait pas eu le temps de protéger son poulailler. Mais il avait contre le larron une arme dont il usa avec succès. Il entra dans son oratoire, et là, au nom des pauvres et des infirmes, qui profitaient des œufs et des poussins de la volatile si audacieusement ravie à sa sollicitude, il pria Dieu de la lui ramener saine et sauve. A peine avait-il terminé sa prière, que le larron revient avec la proie intacte se livrer lui-même aux pieds du bienheureux qui sortait de l'oratoire. Les moines, accourus à cet étrange spectacle, voulaient mettre à mort le vorace animal : « Gardez-vous de le tuer, leur cria Junien, » car ce n'est point par votre industrie, mais par la puis- » sance divine qu'il a été livré entre nos mains. » Et il le fit évader lui-même.

Mais le plus remarquable trait de sa charité est sans contredit le suivant.

C'était vers l'an 555 (1). Une horrible peste, après avoir

(1) Cette date ressort des chapitres v et vi, xi et xv du livre IV^e^ de l'*Historia Francorum* de saint Grégoire de Tours, en supposant, ce qui est très-

Digitized by Google

ravagé le midi de la France, s'était abattue sur le Poitou et y avait produit une famine telle, que la population était décimée et les champs laissés sans culture. De toutes parts des troupes d'affamés venaient frapper à la porte du monastère de saint Junien, et lui demander secours et consolation.

Un jour, tandis qu'il priait dans son oratoire, il entendit à la porte la voix d'une femme qui criait : « Serviteur de » Dieu, secourez-moi. » Ému de ces cris de détresse, le saint abbé poursuivit sa prière avec encore plus de ferveur ; puis, se relevant, il envoya l'un de ses disciples s'informer de ce que désirait cette femme. Le jeune homme revint aussitôt lui dire que c'était une pauvre mendiante manquant de pain et n'ayant pas de quoi en acheter. Il la fit alors approcher, et lui demanda avec bonté pourquoi elle jetait des cris si douloureux. « Serviteur de Dieu, répondit la pauvresse, je meurs » de faim, et l'enfant que je porte dans mon sein est en » danger de périr avec moi. Je suis venue implorer votre » charité, avec la pensée que si vous me sauviez, moi et mon » enfant, nous nous consacrerions l'un et l'autre à votre » service. — Avant que mon disciple vous appelât, ré- » pliqua en souriant l'homme de Dieu, je savais en effet que » vous souffriez de la faim et que vous portiez dans votre » sein un enfant, qui doit être non-seulement mon fils » adoptif, mais encore mon successeur. Prenez cette pièce » d'or, et garantissez-vous de la faim ; puis, quand l'enfant » sera né, ayez grand soin de lui ; surtout ne vous livrez, à » l'occasion de sa naissance, à aucune incantation, ni à au- » cune autre superstition diabolique (1). Quand il aura

probable, que le fléau dont il est parlé au chapitre v s'étendit en Poitou (*per diversas regiones*) et produisit la peste et la famine. Cette date, du reste, s'harmonise parfaitement avec l'âge que devait avoir saint Auremond à la mort de saint Junien.

(1) Saint Junien fait ici allusion à un usage païen qui persévéra parmi le

Digitized by Google

» atteint l'âge de puberté, apportez-le-moi, et je le lèverai » moi-même de la fontaine baptismale ; je prendrai soin de » son éducation et il deviendra mon successeur. Dans un an, » du reste, l'abondance succédera à la famine. »

La pauvre femme, heureuse et fière d'une telle prédiction, retourna dans sa maison et exécuta fidèlement les recommandations du saint abbé. Elle mit au monde un fils plein de grâces et de santé, et, au temps fixé, elle l'apporta à saint Junien, qui, selon sa promesse, le leva lui-même des fonts baptismaux et lui imposa le nom de *Aurum mundus* (or pur), pour lui rappeler qu'il avait été racheté de la mort par l'or de la charité, et devait se rendre digne de cette grâce en conservant *pur* le trésor qu'il avait reçu au saint baptême. Le peuple a traduit son nom en celui d'Ormond ou d'*Armand*, assez fréquent autrefois dans notre Poitou. Car il fut revêtu plus tard du sacerdoce, et mérita, par sa sainte vie, d'être honoré, après sa mort, d'un culte public, du moins dans les abbayes de Mairé et de Noaillé. Il aimait, du reste, à raconter l'histoire de sa naissance miraculeuse, et c'est lui-même qui nous en a transmis tous les détails dans la monographie qu'il composa de son bienheureux Père. Conformément à la prophétie de ce dernier, il lui succéda dans la conduite du monastère de Mairé. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Saint Junien, selon les prescriptions canoniques, se mit

peuple pendant plusieurs siècles, malgré les foudres de l'Église. Les conciles du VI[e] siècle s'élèvent presque tous contre ces superstitions. C'est pour détourner le peuple de ces pratiques diaboliques que l'Église a encouragé l'usage de réciter un passage de l'Évangile sur la tête des enfants. (Cf. Origène, *Contra Celsum*, lib. I, cap. VI ; S. August., *in Joannem*, VII, 12.)—Saint Chrysostome (*Homil.*, XII, n° 7, *in Epist.* I *ad Corinth.*, et *Homil.*, VIII, n° 5, *in Epist. ad Colossenses*) reprend précisément les chrétiens d'Antioche des pratiques superstitieuses en usage à la naissance des enfants. Voyez aussi mon article sur les incantations (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1865, p. 221-228).

Digitized by Google

en rapport, dès le début de sa vie solitaire, avec l'évêque gouvernant alors le diocèse de Poitiers. Ce n'était plus Daniel ; c'était un homme vénérable par sa sainteté, et qui avait voué à l'Ordre monastique, sinon sa vie (1) ; du moins une affection aussi profonde que constante. Il se nommait Pientius, dont le vulgaire a fait Pient. Loin de faire opposition à la vocation de Junien, ce fut avec joie que, plusieurs années après, il l'honora du sacerdoce.

D'après une ancienne tradition (2), Pientius aurait eu pour père un gardien (*custos*) de la cathédrale de Poitiers (3) : ce qui prouverait que son père, avant d'être attaché à cette fonction, alors confiée à des diacres de sainte vie, avait été

(1) Après le chanoine Rapaillon Thibaudeau a cru (*Hist. du Poitou*, t. I, p. 50) que saint Pient était moine et abbé de *Saint-Hilaire-le-Grand* lorsqu'il fut élu évêque de Poitiers. Cette opinion n'est pas dénuée de vraisemblance et de probabilité.

(2) Petri Malleacensis, *De Antiquitate Malleac. monast.*, lib. I, cap. IV, apud Labbe, *Biblioth. nov. manuscript.*, t. II, p. 227 : « Sed et de beato Pientio refertur quod *cujusdam custodis ecclesiæ beati Petri Pictavis fuerit filius.* »

(3) Dufour (*Hist. générale du Poitou*, p. 129) juge cette tradition suspecte, parce que, « à cette époque, dit-il, les évêques appartenaient *tous* à des » familles illustres. » Cette appréciation repose sur une double erreur. D'abord il est faux que les évêques du VI^e^ siècle appartinssent *tous* à des familles illustres : l'exemple de saint Lubin en est une preuve entre cent autres. Ensuite, la fonction de *custos ecclesiæ* n'entraînait pas nécessairement alors l'idée d'une basse extraction. Les *custodes ecclesiarum* sont expressément mentionnés dans une loi de l'empereur Théodose (*Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. II, *De Episcopis, ecclesiis et clericis*, leg. 26), comme « *devant jouir de tous les priviléges des clercs, puisqu'ils sont appliqués au service divin* ». — Dans un décret du pape saint Sylvestre, apocryphe il est vrai, mais qui date au moins du VI^e^ siècle (*Patrolog. lat.*, t. VIII, col. 829), les *custodes martyrum* sont placés entre les diacres et les sous-diacres : ce qui prouve tout au moins l'importance de cette fonction. Sous le nom de *cubicularii* et de *mansionarii*, ils avaient, dès les premiers siècles, une grande autorité dans l'Église Romaine. (De Rossi, *Roma sotteran.*, t. III, 530, 532 ; *Bullet.*, édit. franç., 1870, p. 43-44.) — En France, cette fonction paraît avoir d'ordinaire été confiée à des diacres choisis parmi les plus méritants, sous le nom de *martyrarii*, du moins au VI^e^ siècle (S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 11 ; *De Miraculis S. Juliani*, lib. II, cap. XLVI ; Testamentum S. Aredii, apud. *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 1148). — Par son XIII^e^ canon, le second concile d'Orléans, en 533, décréta que : « Abbates, *martyrarii*, reclusi vel presbyteri apostolia dare non præsument » ; ce qui prouve l'autorité dont ils se prévalaient. (*Mansi*, VIII, 836.)

Digitized by Google

engagé dans les liens du mariage, comme saint Hilaire et tant d'autres saints diacres, prêtres et évêques de la primitive Église.

Pientius fut élu d'une voix unanime, vers l'an 542. Doué d'une grande douceur et d'une profonde humilité, il sut traverser sans entraves les orages politiques qui agitèrent de son temps le Poitou et les provinces voisines.

Nous avons déjà dit que les quatre fils de Clovis, Théodoric, Clodomir, Childebert et Clotaire, se partagèrent, de concert, l'héritage paternel. Le Poitou et la Touraine firent d'abord partie du domaine de Clodomir. Mais ce prince étant mort, comme nous l'avons raconté, pendant sa seconde expédition contre le royaume des Burgondes, en 524, et ses enfants ayant été massacrés par ses frères, notre Poitou et la Touraine échurent à Clotaire, qui les fit gouverner par un même officier, décoré du titre de duc.

Au moment où saint Pient montait sur le siége épiscopal de saint Hilaire, Clotaire, stimulé par les succès que son neveu Théodebert venait de remporter en Italie contre les Goths, envahissait l'Espagne avec son frère Childebert, et pénétrait sans obstacles sérieux jusqu'à Saragosse. Les habitants de cette ville, obéissant à la voix de leur saint évêque, se revêtirent de cilices, se livrèrent à des œuvres extraordinaires de pénitence, et chargèrent, avec une confiance toute filiale, de la défense de leurs murailles leur admirable patron, le diacre saint Vincent martyr. Les assiégeants, étonnés de voir circuler le long des murs de la cité, au lieu de soldats, de longues files de prêtres et de peuples chantant des hymnes et des litanies, demandèrent à un paysan qu'ils saisirent ce que signifiait tout cet appareil. Le paysan répondit que l'on portait en procession la tunique de saint Vincent, comme un palladium assuré. Les deux fils de Clotilde, malgré leur bar-

Digitized by Google

barie, étaient au fond animés d'une foi profonde. Touchés de l'acte religieux dont ils étaient témoins, ils mandèrent l'évêque dans leur camp, et lui offrirent de lever le siége à condition qu'on leur donnerait cette relique insigne du saint martyr. L'évêque et les habitants acceptèrent la proposition avec reconnaissance, et livrèrent aux vainqueurs la tunique de leur saint patron. Les deux princes satisfaits laissèrent en paix Saragosse, ravagèrent toute l'Espagne, et revinrent en France chargés d'un immense et riche butin. Childebert, à son retour à Paris, s'empressa de construire une magnifique basilique où la relique de saint Vincent pût être dignement déposée et conservée. Cette église fut consacrée par saint Germain, qui la choisit pour le lieu de sa sépulture. Mais le peuple, accoutumé à recourir à la puissance miraculeuse de l'évêque de Paris, changea bientôt le nom primitif de cette basilique, et l'appela l'église de Saint-Germain-des-Prés (1).

Childebert, il est vrai, se réserva la plus grande partie de l'insigne relique du diacre de Saragosse; mais il semble qu'il en concéda une assez notable portion à son frère Clotaire. En effet, ce dernier fit également bâtir, quoique dans des proportions plus modestes, une élégante basilique en l'honneur du saint martyr, dans une villa de son domaine sur les bords de l'Océan, en Poitou. Cette villa se nommait alors *Becciacus ;* mais, depuis plus de dix siècles, elle porte le nom de Saint-Vincent-sur-Jard (2). Elle était alors un centre de population si considérable, qu'elle était le siége

(1) *D. Bouquet*, t. II. p. 558, 667, 722.

(2) Si l'on s'en tient à la ressemblance du nom, on identifiera facilement *Becciacus* avec *Bessay* près de Mareuil, comme l'a fait récemment le savant M. Longnon (*Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, p. 564, 565). — Néanmoins, à cause du patron et du voisinage de Sainte-Radegonde-en-Jard, important prieuré de l'abbaye de Sainte-Croix, nous préférons l'identifier avec Saint-Vincent. Rien n'est plus fréquent que la disparition du nom primitif devant celui d'un patron célèbre.

Digitized by Google

d'un archiprêtré. Ces côtes du bas Poitou, aujourd'hui envahies par les dunes, avaient été, à l'époque romaine, et étaient encore, au VI^e^ siècle, couvertes de villas élégantes, où les riches propriétaires venaient passer la saison des bains. Non loin de Becciacus, on admirait jadis la capitale du pays d'Herbauges, dont les ruines, bien qu'ensevelies sous un monticule de sables, étaient encore visibles et rappelaient aux habitants de la contrée, comme une menace, les crimes qui avaient attiré sur elle la vengeance divine.

Cependant, la basilique bâtie par Clotaire en l'honneur de saint Vincent devint bientôt le centre d'un pèlerinage très-fréquenté. Saint Grégoire de Tours nous a conservé, à son sujet, un épisode assez curieux.

« Le diacre Vincent, dit-il (1), consomma son martyre en Espagne. Or, dans le territoire poitevin, dans un village du pays d'Herbauges, appelé *Becciacus*, on conserve de ses reliques. La fête du saint se célèbre le 22 janvier ; mais, on ne sait par suite de quelle aberration, l'archiprêtre du lieu engagea ses paroissiens à la solenniser un jour plus tôt. On venait de chanter la messe, et le peuple s'apprêtait à se dédommager du jeûne de la veille par un joyeux festin, lorsque tout à coup un possédé du démon se mit à crier : « Accourez, » citoyens, et hâtez-vous d'aller au devant du bienheureux » Vincent ; car le voici qui vient pour chanter les vigiles de » sa fête, qu'il doit célébrer demain avec vous. »

» Ces bons paysans, reconnaissant leur faute, recommencent sans plus tarder les psaumes des Vigiles, qu'ils poursuivent la nuit entière ; et, le matin venu, la messe du saint martyr est célébrée avec un nouvel enthousiasme. Leur foi naïve fut récompensée sur-le-champ ; car le possédé qui

(1) S. Gregor. Tur., *De Gloria Mart.*, lib. I, cap. XC.

Digitized by Google

les avait aidés à réparer leur erreur, et deux autres démoniaques, furent subitement délivrés, et, avant la fin de la journée, deux paralytiques furent rendus à la santé. On peut s'imaginer avec quelle allégresse les paysans retournèrent à leurs cabanes. »

Ce n'étaient pas seulement des Poitevins qui venaient en pèlerinage à Becciacus. Les habitants des provinces voisines s'y rendaient aussi en foule.

« Certains pèlerins de la Touraine, ajoute le vénérable historien, obtinrent, on ne sait par quelle puissante influence, une portion de cette relique vénérée, et l'emportèrent dans leur pays. Après plusieurs journées de marche, ils arrivèrent le soir à Céré, et choisirent pour passer la nuit le logis d'un pauvre, sans doute dans la crainte qu'on ne s'emparât de leur trésor. Mais le lendemain il leur fut impossible de le dérober à la pieuse curiosité des habitants du pays. Deux paralytiques et un aveugle furent guéris, ce jour-là, par l'attouchement de la sainte relique. On la déposa dans l'église d'un bourg voisin, à Orbigny, où elle continua d'être l'instrument d'un grand nombre de miracles. »

Mais laissons la foi naïve du peuple pour contempler enfin la plus douce et la plus noble figure de notre histoire ecclésiastique du Poitou.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

SAINTE RADEGONDE; SES ORIGINES. — ELLE EST EMMENÉE CAPTIVE. — SON ÉDUCATION; SES VERTUS; SON MARIAGE AVEC LE ROI CLOTAIRE; SA VIE A LA COUR.

Il faudrait avoir le pinceau d'un Ange pour rendre dignement la physionomie de cette femme, qui, née dans le palais des rois et assise plus tard sur le glorieux trône de France, parut, au milieu de tant d'honneurs, ne vivre que d'une vie céleste et ne connaître d'autre amour que celui du Christ. La première de toutes les Reines, elle échangea le diadème contre le voile des religieuses ensevelies au fond d'un cloître, et on peut lui appliquer avec vérité ce que l'Époux des Cantiques dit de son Épouse : « Soixante Reines et une » phalange innombrable de jeunes vierges ont marché sur » ses traces. » Ainsi, sur ce point encore, notre Poitou, grâce à Radegonde, jouit devant l'histoire d'une prérogative incomparable.

Radegonde était fille de Berthaire, l'un des trois fils de Basin, roi de Thuringe, pays limitrophe de la France Austrasienne, et qui s'étendait alors depuis l'Oder et le Weser jusqu'au centre de la Germanie. Tantôt alliés et tantôt ennemis des Francs leurs voisins, les Thuringiens opposèrent longtemps à l'ambition de ces derniers une barrière redoutable, jusqu'aux jours néfastes où, à la suite de forfaits inouïs, ils tombèrent sous le glaive et le joug des enfants de Clovis. Et cependant ce prince était, par sa mère, du même sang que les victimes de cette guerre fratricide. En vertu de la loi du divorce, que les rois barbares avaient empruntée aux

Digitized by Google

Romains, Basine, femme de Basin, avait quitté sans façon le lit nuptial de son époux pour s'unir à Childeric, roi des Francs, et Clovis était né de ce mariage. Le roi de Thuringe, hors d'état de se venger d'un pareil outrage, n'en conserva pas moins une sourde inimitié contre Childeric et contre son fils Clovis : de là les conflits continuels entre les deux nations.

A sa mort, Basin laissa son royaume à ses trois fils : Baderic, Hermenfroy et Berthaire. Selon la coutume germaine, ils se partagèrent l'héritage paternel. Mais l'un d'eux, Hermenfroy, ne tarda pas à trouver trop restreintes les limites de ses États. Il commença par se défaire de son plus jeune frère, Berthaire, dont l'inexpérience fournissait une proie plus facile à son ambition. Toutefois, il ne poussa pas plus loin son fratricide, et il éleva à sa cour les jeunes enfants de sa victime, parmi lesquels l'histoire n'a retenu que le seul nom de Radegonde. Ainsi, cette jeune princesse, que Dieu appelait à de si hautes destinées, au point de vue du ciel comme à celui de la terre, n'entrevit, dès le berceau, les douceurs de la vie, qu'à travers les larmes de la captivité. Mais, bien qu'elle fût née de parents idolâtres, Dieu avait orné son âme et son corps de charmes si ravissants, que le cruel Hermenfroy lui-même ne put y résister. Son fils surtout, nommé Amalafroy, contracta avec sa cousine une de ces amitiés d'enfance dont le doux et pur souvenir ne peut être effacé ni par les années, ni par les distances, ni par les tribulations de la vie. Le cœur de Radegonde y restera fidèle jusqu'à la mort ; et alors même que les graves pensées de l'éternité seront devenues les préoccupations incessantes de sa vie solitaire, nous l'entendrons chanter, avec des accents déchirants, les soupirs de son amour fraternel à l'égard de ce jeune parent réfugié à Constantinople.

Digitized by Google

Cependant, Dieu, qui voulait punir, même ici-bas, le meurtre de Berthaire, permit à Satan de pousser le fratricide dans le précipice qu'il avait creusé pour les autres. Il avait épousé Amalaberge, nièce de Théodoric, roi d'Italie (1). Cette femme, arienne fanatique, était possédée de l'ambition la plus effrénée. C'étaient probablement ses conseils qui avaient entraîné Hermenfroy à faire assassiner son jeune frère. Ce crime mettait son mari en possession de la moitié du royaume de Thuringe (2); mais ce n'était pas encore assez pour sa cupidité. Un jour, Hermenfroy, au retour d'une chasse, ne trouva que la moitié de la table servie; l'autre moitié était à nue. Étonné, il demande à Amalaberge la cause de cette bizarrerie : « Celui, répondit-elle, qui se » contente de la moitié d'un empire, doit aussi se contenter » de manger sur la moitié d'une table. » Aiguillonné par ce sarcasme et par d'autres semblables, sans cesse répétés, Hermenfroy résolut de renouveler contre son frère Baderic son premier forfait. Pour mieux en assurer le succès, il fit appel à l'ambition de Thierry, roi d'Austrasie : « Si tu par- » viens à le tuer, lui écrivit-il, nous partagerons son » royaume en portions égales. » Le roi des Francs accueilit avec joie cette proposition, et l'infortuné Baderic périt victime de cette monstrueuse alliance.

Hermenfroy, une fois en possession de tout l'empire des Thuringiens, ne se pressa pas d'exécuter la promesse faite

(1) Jornandis, *Hist.*, cap. 58; Procop., *Hist. de Francis*, pag. 342, apud *D. Bouquet*, t. II, p. 28, 31.

(2) M. de Fleury, dans sa belle *Histoire de sainte Radegonde*, p. 7, note 1, adopte l'opinion qui place le meurtre de Berthaire *après* celui de Baderic. Mais le texte de saint Grégoire est trop formel pour qu'il soit permis d'admettre cette interversion dans les faits. Quant à la raison tirée de la chronologie, elle est absolument nulle, attendu que l'*historien des Francs* n'en indique aucune. Aussi les critiques se contentent-ils de dates approximatives. La suite même des événements s'oppose plutôt qu'elle n'est favorable à un nouveau fratricide après la mort de Baderic.

Digitized by Google

au roi d'Austrasie. Cette nouvelle perfidie le perdit. Furieux d'avoir été joué, le roi Thierry fait entrer dans ses intérêts son frère Clotaire, et, fort de ce puissant concours, il envahit de nouveau la Thuringe, et y répand partout le ravage et la mort. Hermenfroy, qui essaie de résister, voit son armée taillée en pièces, et est réduit lui-même à capituler. Thierry paraît accepter ses conditions. Hermenfroy, sans défiance, se rend à Tolbiac. Mais tandis qu'ils se promènent ensemble, sur l'invitation du vainqueur, sur les remparts, un inconnu pousse violemment dans les fossés le roi de Thuringe. Ainsi fut vengé le sang de Berthaire et de Baderic. Toute la famille royale fut emmenée en captivité ou prit le chemin de l'exil. La Thuringe fut annexée à l'Austrasie. Cette épouvantable catastrophe arriva vers l'an 530 (1). Thierry et Clotaire se partagèrent le butin et les prisonniers.

Or, parmi ces derniers, se trouvaient Radegonde et son frère. Frappé de la beauté de la jeune captive, Clotaire la revendiqua pour sa proie. Sa voluptueuse convoitise lui fit dès lors former le projet de la prendre un jour pour épouse. Elle avait à peine huit ans (2).

Afin de la rendre digne du trône qu'il lui destinait, le fils de Clovis la fit instruire des vérités divines, sur lesquelles elle n'avait dû recevoir que des notions très-imparfaites à la cour de son père et de son oncle, en compagnie de sa tante hérétique et barbare. Il lui donna, dans ce but, pour résidence la villa d'Athies, sur la Somme.

La grâce du saint baptême opéra dans l'âme de cette enfant si bien disposée des effets merveilleux. Clotaire lui avait donné pour maîtres des clercs pieux et habiles, qui, secondés par sa puissante intelligence, lui firent faire en peu de temps

(1) Cette date n'est qu'approximative. Les uns disent 529, d'autres 531.
(2) S. Fortunat (*Vita S. Radegundis*, n° 2) l'appelle *puella, infantula.*

Digitized by Google

des progrès étonnants dans la connaissance des lettres divines et humaines. Les Saintes Écritures devinrent la nourriture habituelle de son esprit et de son cœur ; les vies des saints martyrs ou confesseurs enflammèrent sa charité ; les ouvrages des Pères de l'Église ouvrirent à sa foi des horizons sublimes qui ravissaient son âme (1). Aussi, loin d'occuper ses heures de loisir à des rêveries futiles de coquetterie ou de vanité, elle préférait les consacrer à des jeux innocents, où la piété avait la part principale. En lisant les Actes des Martyrs de la primitive Église, elle pleurait de regret de n'avoir pas vécu dans ces temps de persécution où l'on pouvait verser son sang pour Jésus-Christ (2). Cette passion du martyre, qu'elle devait contenter un jour à loisir par des pénitences effrayantes, fut dès lors en partie satisfaite. Des goûts si exclusifs pour les exercices de la dévotion lui créèrent, en effet, des tracasseries nombreuses et variées de la part de son personnel domestique, peu accoutumé à une vie aussi austère.

Sans s'inquiéter de ces mécontentements passagers, elle se livrait sans respect humain à toutes les inspirations de sa piété naïve et enfantine. Mais déjà elle savait les allier à cette héroïque et gracieuse charité qui fera plus tard le caractère distinctif de sa sainteté. Elle s'était fait comme une petite cour de petits enfants pauvres. Avec une bonté et une dignité qui présageaient la future reine de France, elle faisait préparer leur repas avec les mets qui étaient restés sur sa table

(1) Saint Fortunat nous apprend (lib. VIII, carm. 1) qu'elle avait lu les ouvrages de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile et de saint Athanase, peut-être dans leur langue, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de Sedulius et d'Orose : ce qui indique une véritable érudition patristique, dont le début doit nécessairement remonter à sa jeunesse.

(2) Saint Fortunat, *loc. cit.* : « Loquens cum parvulis, si conferret sors temporis, martyr fieri cupiens. »

Digitized by Google

copieusement servie. Puis, préludant au rôle d'humilité qui fera toute sa vie sa vertu dominante, elle leur nettoyait le visage, afin qu'elles parussent avec plus de décence à table. Elle-même arrangeait leurs siéges, présentait l'eau pour leur laver les mains, découpait et servait les viandes, et versait à boire à tous avec le zèle de l'échanson le plus attentif. Après le repas, la prière n'était pas oubliée. La petite troupe, devenue docile sous l'influence du festin, se rangeait en procession et se rendait en chantant des hymnes et des cantiques à l'église du village. Radegonde marchait en tête, grave et modeste, derrière un jeune clerc nommé Samuel, qui portait une croix de bois. « Nous doutons, s'écrie ici un pieux et » savant biographe de la sainte (1), nous doutons que l'ima- » gination ait jamais rien inventé qui soit comparable à ce » tableau. De petits enfants ignorants et pauvres sont » attirés par une autre enfant plus riche et plus instruite » qui leur partage tous les dons qu'elle a reçus, les mets de » sa table et les leçons de ses maîtres, le pain du corps et la » nourriture de l'âme. »

Ces pratiques enfantines n'eussent été que naïves si un esprit de foi aussi vif que profond n'en avait été l'inspirateur. Or, chez Radegonde encore enfant, cette vertu était déjà parvenue à une haute puissance. A l'exemple de saint Népotien, dont elle avait lu sans doute l'admirable éloge écrit par saint Jérôme (2), elle prenait soin elle-même d'orner l'autel de son village et balayait le pavé du sanctuaire. Pleine de vénération pour la poussière qu'avaient foulée les pieds du prêtre immolant la divine victime, elle l'emportait respectueusement dans son tablier, et allait la déposer, mais non pas la jeter, dans un lieu convenable, hors de l'église.

(1) De Fleury, *loc. cit.*, p. 19.
(2) S. Hieron., *Epist. LX ad Heliodorum.*

Digitized by Google

Lorsqu'on lit dans notre Fortunat ce trait touchant de la vie de la fille du roi de Thuringe, on aime à se souvenir de cette belle pensée de saint Jérôme racontant la même chose de son cher Népotien (1) :

« Nous admirons notre Créateur non-seulement dans les » grandes œuvres qu'il a faites au ciel, sur la terre, dans » l'Océan, etc., mais encore dans ses ouvrages les plus » infimes, dans la fourmi, la mouche, le vermisseau, etc. » De même, l'âme enflammée de l'amour du Christ » s'applique avec une égale ferveur aux petites comme aux » grandes choses, sachant qu'elle aura à rendre compte » à Dieu même d'une parole oiseuse. »

Au reste, il semble que Radegonde ait cherché à imiter de point en point le disciple chéri du docteur de Bethléem.

Ainsi se passa, dans les exercices de la prière et de la charité, l'adolescence de notre sainte.

Cependant Clotaire ne perdait pas de vue sa jeune captive, dont la beauté grandissant avec l'âge servait comme d'ornement extérieur aux perfections que Dieu avait déposées et cultivées en elle. Toutefois, ce serait assurément se méprendre sur le genre de beauté dont elle était parée, de croire que ces attraits excitaient les passions charnelles. Ni saint Fortunat ni Baudonivie ne le laissent supposer.

Nous tenons à le faire remarquer, d'autant que les plus vénérables monuments de la tradition poitevine viennent à l'appui de notre observation. Nous en appelons d'ailleurs à quiconque a rencontré sur le chemin de la vie une jeune vierge ou une femme vraiment sainte : n'est-il pas vrai que sa vertu éminente est comme une lumière qui pénètre jusqu'au fond de l'âme ? n'enveloppe-t-elle pas comme d'un

1) S. Hieron., *loc. cit.*, n° 12.

Digitized by Google

voile de respect la légitime sympathie que la grâce extérieure produit naturellement en nous? C'est ce qui explique les relations spirituelles entre les Paul et les Jérôme, les François et les Clair d'Assise, les Thomas de Capoue et les Catherine de Sienne, les François de Sales et les Jeanne-Françoise de Chantal, un saint Elzéar et une sainte Delphine. Qui osera nier sans blasphème que le Christ ou la sainte Vierge aient jamais occasionné le moindre désir qui ne fût en harmonie parfaite avec leur sainteté suréminente? Or la sainteté des saints participe aux prérogatives de celle du Christ et de sa très-chaste Mère. Plus l'âme en est enrichie, plus ceux qui l'approchent éprouvent, même involontairement, les célestes effets de la grâce divine. Ce phénomène se produit surtout en faveur de celles que Dieu s'est réservées d'une manière spéciale; et, au besoin, il envoie pour les protéger l'Ange de Cécile ou d'Agnès.

Ces considérations importantes nous donnent la clef du mystérieux problème historique qui résulte de la conduite de notre admirable sainte Radegonde envers Clotaire son mari. Elles étaient nécessaires pour la justifier aux yeux des fidèles, trop habitués à juger les questions les plus délicates avec les idées sensuelles de notre société en décadence. Quant à ceux qui ne connaissent le mariage que comme un moyen de se livrer à des licences effrénées sous ses deux formes opposées, nous ne daignerions même pas leur répondre : « *L'homme animal,* dit l'Apôtre (1), *ne conçoit » pas et ne peut même pas concevoir les choses de Dieu.* »

Mais revenons à Athies. Nous y trouverons sainte Radegonde toujours appliquée à la prière, aux lectures fortifiantes ou édifiantes, aux exercices de la piété ou de la misé-

(1) I *Cor.*, II, 14.

Digitized by Google

ricorde envers les pauvres et les infirmes. Elle avait dépassé déjà, depuis plusieurs années, l'âge nubile, et son âme, s'élevant de plus en plus vers les sphères célestes, n'aspirait qu'à se consacrer à Dieu sans réserve et sans partage. Il est même probable qu'elle avait contracté avec l'Époux des vierges une alliance inviolable.

Tout à coup une nouvelle étrange et effrayante à ses yeux circule dans le village d'Athies et parvient jusqu'à ses oreilles. Le roi Clotaire, qui vient de perdre sa femme légitime Ingonde (1), se dispose à l'épouser, et il fait, dans ce but, de somptueux préparatifs dans sa villa de Vitry en Artois. En présence du péril qu'allait courir sa virginité, Radegonde

(1) Nous ne nous arrêterons pas à démontrer la fausseté de l'opinion de quelques écrivains modernes qui font d'Ingonde une concubine. Elle est démentie par le texte de saint Grégoire de Tours et rejetée par tous les historiens sérieux. On a beaucoup disserté sur la place qu'on devait attribuer aux nombreuses femmes ou concubines dont Clotaire a été pourvu. L'étude attentive des divers passages où Grégoire de Tours parle de ces femmes ou de leurs enfants permet d'affirmer qu'Ingonde a dû occuper le le troisième rang dans l'ordre chronologique. La première, Guntheuca, veuve du roi Clodomir, ne paraît pas lui avoir donné d'enfants. De la seconde, Chunsena, naquit Chramn (S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 1).—Nous plaçons Chunsena avant Ingonde, parce que Chramn a été constamment traité par son père et par ses frères comme l'aîné de la famille. En 553 il obtenait de son père le gouvernement de l'Auvergne avec le titre de souverain; et, après sa révolte, il faisait trembler ses frères au seul bruit de la mort de leur père. A sa mort, arrivée en 559, ses filles avaient dépassé l'âge nubile. La troisième femme de Clotaire, avons-nous dit, fut Ingonde, qui eut quatre fils et une fille, mais dont l'aîné, Gonthaire, mourut avant son père. Saint Grégoire raconte (*Hist.*, IV, 3) l'ignoble sans-façon avec laquelle Clotaire s'unit à Aregonde, sœur d'Ingonde, et dont il eut Chilperic. Sigebert était le plus jeune des fils d'Ingonde. Or, d'après saint Grégoire de Tours (*Hist.*, IV, 52), il mourut en 575, à l'âge de quarante ans. Il était donc né en 535. Mais sa sœur Chlodesinthe, qui épousa le roi des Lombards, était peut-être encore plus jeune. Dans tous les cas, c'est tout à fait gratuitement et sans preuve aucune qu'on fait mourir Ingonde dès l'année 537, et que l'on fixe le mariage de Radegonde à l'année suivante. Le mariage de celle-ci n'a pas dû se faire avant l'an 543. En effet, pour que saint Médard ait pu la consacrer *diaconesse*, il fallait qu'elle eût au moins vingt-cinq ans, selon les canons les plus favorables. Or comme, selon Baudonivie, elle n'a été reine que fort peu de temps (*brevi tempore*), et qu'elle n'a eu vingt-cinq ans qu'en 545 au plus tôt, il s'ensuit qu'elle n'est montée sur le trône qu'en 543 ou 544.

Digitized by Google

n'hésita pas : elle prit la fuite. Mais comment une jeune captive du domaine royal aurait-elle pu échapper aux poursuites des agents du roi? Elle fut reprise et conduite à Soissons, où Clotaire l'attendait. Il fallut se soumettre; mais on peut croire que Radegonde ne le fit pas sans protestations et même sans conditions.

A propos de sainte Etheldreda, M. de Montalembert a écrit (1) : « Comme le terrible Clotaire, mari de sainte Radegonde, Ecfrid se trouvait avoir épousé, non pas une femme, » mais une religieuse (2). Mais non moins épris que Clotaire » de celle qui ne voulait pas lui appartenir, *il la respectait* » *et la redoutait davantage. Elle lui semblait encore plus sa* » *dame et sa maîtresse que son égale et sa reine* (3). »

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. IV, p. 243-244. — On peut voir dans ce volume du brillant écrivain l'intéressante histoire de cette sainte Etheldreda, qui a, avec celle de sainte Radegonde, une analogie parfaite en tout point. La seule différence consiste en ce qu'Etheldreda vécut au VII[e] siècle et en Angleterre. Comme sainte Radegonde, elle naquit de race royale, et ne consentit qu'à contre-cœur à se lier par un double mariage terrestre. Ecfrid, roi des Northumbriens, son second mari, qu'elle aima du reste tendrement, ne put lui faire rompre les engagements qu'elle avait contractés avec le divin Époux des vierges, et, après douze ans de mariage, par les conseils de saint Wilfrid, archevêque d'York, il lui permit de se retirer dans une propriété qu'il lui avait donnée, et où elle fonda un monastère. Un nombreux essaim de vierges s'y réunit sous sa conduite, ainsi que plusieurs jeunes princesses de sa famille. La tradition du peuple anglo-saxon racontait à son égard un miracle analogue à celui que l'on a nommé sainte Radegonde des avoines. Ecfrid, disait-on, regrettant le consentement qu'il avait donné, se mit à sa poursuite. Mais Dieu la protégea en rendant inaccessible pendant huit jours, par une marée constamment montante, un rocher sur lequel elle s'était réfugiée avec les jeunes vierges qui l'avaient accompagnée dans sa fuite. Après sa mort, l'incorruptibilité de son corps et la beauté de son visage parurent attester son inviolable fidélité à garder sa virginité. C'est la remarque qu'a faite à son sujet le vénérable Bède lui-même (*Hist. ecclesiast.*, IV, 19). — Il suffit de rapprocher cette observation du passage où saint Grégoire de Tours (*De Gloria confessor.*, cap. CVI) décrit la beauté éblouissante de la figure de sainte Radegonde après sa mort.

(2) S. Fortunat., *Vita S. Radegundis*, n° 5 : « De qua regi dicebatur habere se potius jugalem monacham, quam reginam. » — Nous suivons constamment le texte publié par D. Mabillon, de préférence à celui qu'ont édité les Bollandistes.

(3) Thomas Eliensis, *Vita S. Ethildritæ*, n° 21, apud Mabillon., *Act. SS.*,

Digitized by Google

Cette observation de l'illustre écrivain est, selon nous, d'une justesse parfaite. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer si l'on veut juger sainement les rapports de Clotaire avec sainte Radegonde.

Leur mariage eut lieu vers l'an 544 (1). A cette date, Radegonde n'était plus un enfant; elle avait vingt-trois ans au moins. Elle avait contracté dans le continuel exercice de la vertu cette énergie de volonté que donne l'habitude du bien opéré sous l'action directe de la grâce. Sa réputation de sainteté, déjà répandue au delà du domaine d'Athies, l'avait revêtue d'une autorité qui s'imposait à quiconque entrait en relation avec elle. Son visage avait la majestueuse beauté de l'Ange, plus que les attraits de la nature. Clotaire fut subjugué par la force divine qui était en elle, comme en Judith. Du reste, il n'était plus jeune alors, puisqu'il atteignait ses cinquante ans. C'est ce qui explique cette parole mystérieuse de saint Fortunat, résumant en deux mots la situation que notre sainte sut se créer à la cour : « Elle consentit donc à » épouser un prince terrestre, mais sans se séparer cependant » de l'époux céleste (2). » Et Baudonivie, la seconde biographe de la bienheureuse, insistant sur la même pensée, ajoute (3) : « Unie à un prince terrestre, cette noble reine fut

O. S. B., sæc. II : « Reginam beatissimam impudice non tetigit neque contristavit, quoniam non *ut reginam aut parem, verum tanquam dominam per omnia venerabatur.* »

(1) Cette date ressort de l'une des notes précédentes.

(2) S. Fortunat., *Vita S. Radegundis*, n° 3 : « Nubit ergo terreno principi, nec tamen separata a cœlesti. »

(3) Baudonivia, *Vita S. Radegundis*, n° 2 : « Conjuncta terreno principi nobilis regina, *cœlestis fuit plus quam terrena* ; sed in ipso conjunctionis BREVI TEMPORE, ita se *sub conjugis specie* nupta tractavit, ut Christo plus devota serviret, et hoc ageret in laicali proposito, quod ipsa desideraret religio... Dum esset cum rege adhuc in mundiali habitu, mens intenta ad Christum (teste Domino loquor, cui ore tacente pectora confitentur; cui etsi lingua taceat, conscientia nihil occultat, quia quod audivimus dicimus, et quod vidimus testamur). » Et plus loin (n° 7) : « Tunc rex timens Dei judicium (s'il reprenait sainte Radegonde), QUIA *regina magis Dei voluntatem fecerat*

Digitized by Google

» toujours plus céleste que terrestre. Bien plus, *dans le court* » *espace de temps que dura cette union*, elle se conduisit, sous » le voile du mariage, de telle sorte qu'une personne con- » sacrée à Dieu eût envié la ferveur qu'elle déployait, elle » simple laïque, dans le service de Dieu... Alors qu'elle » était encore avec le roi sous l'habit séculier, son âme était » tout entière attachée au Christ. Je prends Dieu à témoin » de ce que j'avance, lui qui entend la confession des cœurs, » lors même que la bouche se tait, et pour qui la conscience » n'a rien de caché, quand même la langue ne profère au- » cune parole ; car nous répétons ce que nous avons entendu » dire, et nous attestons ce que nous avons vu. »

D'après le témoignage de Baudonivie, ce qu'on n'a pas assez remarqué jusqu'ici, Radegonde ne fut que *peu de temps* assise sur le trône de France (1). En réduisant à un ou deux ans son séjour à la cour, on ne s'éloigne donc pas sensiblement de la vérité. Encore ce séjour dut être fréquemment interrompu par des voyages dans le cher village d'Athies. En effet, saint Fortunat nous apprend que, à peine en possession de la puissance suprême, la sainte reine y fonda un hôpital, où elle réunit un grand nombre de pauvres infirmes des deux sexes. « Elle y baignait elle-même les femmes, ajoute » son biographe (2), dans des thermes construits à cet effet, et

quam suam dum cum eo commorata fuerat. » — Ainsi Clotaire reconnaît qu'il n'a pas le *droit* de la reprendre, *parce qu'*elle a fait la volonté de Dieu plutôt que la sienne, alors qu'elle demeurait avec lui.

(1) Dans un autre passage (n^os^ 6, 7), Baudonivie n'est pas moins explicite à cet égard. Après la seconde tentative que fit Clotaire pour reprendre sainte Radegonde, elle y fait la remarque suivante : « Sic rex amaritudine plenus, intelligens hanc petitionem esse reginæ, pœnitentia ductus... seque indignum judicans quod talem habere reginam *diutius non meruisset.* » — Ce *diutius*, rapproché du *brevi tempore* dont nous venons de parler, prouve évidemment qu'il faut lui donner le même sens que *diu*.

(2) S. Fortunat., *Vita S. Radegundis*, n° 4 : « Adhuc animum tendens ad opus misericordiæ, Atteias domum instruit, ubi lectis culte compositis, congregatis egenis feminis, ipsa eas lavans in thermis, morborumque cu-

Digitized by Google

» elle ne craignait pas de soigner de ses propres mains leurs » plaies les plus dégoûtantes. Quant aux hommes, elle leur » lavait la tête, puis, après les avoir nettoyés, elle les réu- » nissait à une table chargée de mets salutaires qu'elle leur » servait elle-même avec une bonne grâce et une humilité » ravissante. Ainsi, cette femme héroïque, fille et femme de » rois, dame d'un somptueux palais, remplissait les fonc- » tions d'une esclave au service des pauvres. »

Lorsqu'elle était obligée de s'asseoir à la table de son mari, sa conduite n'était ni moins pénitente, ni moins extraordinaire; et c'est là surtout qu'apparaît jusqu'à l'évidence le respect religieux dont elle était l'objet de la part de Clotaire : « Tandis que le roi et les nobles invités se rassasiaient de viandes succulentes, elle trouvait le secret de se faire préparer avec un peu de légume un seul plat de fèves ou de lentilles, dont, à l'exemple des trois enfants hébreux élevés dans le palais de Nabuchodonosor, elle se nourrissait avec délices (1). Bien plus, saisissant un prétexte quelconque, et s'excusant auprès du roi, elle sortait de table, aussitôt son léger repas terminé, et allait psalmodier les Heures de l'office divin, qu'elle avait pris l'habitude de chanter depuis les premiers jours de sa jeunesse (2). Mais à la louange divine elle ne manquait pas d'unir les attentions de la plus maternelle charité; et son premier soin, au sortir de la salle du

rans putredines. Virorum capita diluens, ministerium faciens, quos ante lavarat, eisdem manu miscebat, ut fessos de sudore sumpta potio recrearet. Sic devota femina, nata et nupta regina, palatii domina, pauperibus serviebat ancilla. »

(1) *Loc. cit.* : « In mensa vero subocculte, ne forte cognosceretur ab aliquo, ante se posito cum legumine ferculo, inter epulas regum, more trium puerorum, fava vel lenticula delectabiliter vescebatur. De cursu vero decantando, etsi sederet in prandio, excusans se regi aliquo casu, ut Deo redderet debitum, se subducebat convivio. Quo egressa Domino psallebat, et curiose requirebat quali cibo foris pauperes refecissent. »

(2) Cette habitude de réciter l'office divin s'est perpétuée à la cour de France, au moins jusqu'au XIV^e^ siècle.

Digitized by Google

festin, était de s'enquérir quel repas on avait servi aux pauvres. »

Nous tenons à traduire mot à mot saint Fortunat, afin qu'on ne nous accuse pas d'inexactitude dans le tableau que nous traçons.

« Sans cesse occupée des choses célestes, elle ne trouvait pas au dessous de sa dignité de confectionner elle-même des cierges qu'elle distribuait ensuite aux églises et aux sanctuaires les plus vénérés, pour y servir de luminaires pendant les offices de la nuit. Parfois, l'heure du repas la surprenait dans cette pieuse occupation, et le roi impatienté l'envoyait avertir qu'il l'attendait depuis longtemps. Il l'accablait alors de paroles injurieuses; mais, devant l'inaltérable patience de cet ange terrestre, la colère se transformait peu à peu en vénération; en sorte que souvent, pour lui faire oublier les injures de la veille, Clotaire la comblait le lendemain de présents magnifiques (1).

» Aussi bien, rien ne pouvait la détourner de son union constante avec son Époux céleste, et elle ne connaissait d'autres joies que celles qui la rapprochaient de celui qu'elle aimait uniquement. Quelque grand serviteur de Dieu, et il y en avait un grand nombre à cette époque, venait-il à la cour, soit de lui-même soit par ordre du roi, la sainte reine se livrait à de véritables transports de joie (*cœlestem habere lætitiam*). La nuit venue, elle quittait secrètement le palais, et, accompagnée de quelques-unes de ses suivantes qui partageaient ses sentiments, telles qu'Agnès et Baudonivie, elle se rendait à la demeure consacrée pour la réception des

(1) « Candelas suis manibus factas jugiter ministrabat. Unde hora serotina, dum ei nuntiaretur tarde quod eam ad mensam rex quæreret; circa res Dei dum satagebat, rixas habebat a conjuge, ita ut vicibus multis princeps per munera satisfaceret quod ei per linguam peccasset. » (*Loc. cit.*)

Digitized by Google

hôtes. Car dans les villas royales, aussi bien que dans les monastères, à cette époque où les droits de l'hospitalité antique n'étaient pas encore oubliés, il y avait constamment une habitation spéciale où l'on hébergeait tous ceux qui étaient reçus à la cour.

» Ni la neige, ni la boue, ni la poussière n'arrêtaient le zèle de la pieuse princesse (1). Elle faisait préparer de l'eau tiède, avec laquelle elle lavait elle-même et essuyait les pieds du vénérable serviteur de Dieu, qui ne pouvait résister à ses instances ; puis elle lui servait dans une patère le breuvage accoutumé, symbole de l'hospitalité. Elle le quittait ensuite, après avoir demandé sa bénédiction. Mais, le lendemain, elle ne le quittait plus. Laissant à ses officiers le soin de son palais, elle s'asseyait, comme Marie Madeleine, aux pieds de l'homme de Dieu ; elle recueillait avec une humble avidité les paroles de vie qui tombaient de ses lèvres ; elle le priait de l'instruire des voies qui conduisent au salut, des moyens de progresser dans la vertu et de parvenir à cette union de l'âme avec Dieu à laquelle elle aspirait avec tant d'ardeur. Mais si le serviteur de Dieu était revêtu du caractère épiscopal, sa joie était plus grande encore (2). Il lui semblait être en présence d'un Ange ; elle le chargeait de présents, gage de la joie et de la reconnaissance que lui avait procurée sa visite. »

Comment, après de telles jouissances spirituelles, une âme si angélique ne serait-elle pas retournée avec tristesse et dégoût au milieu d'une cour où les scandales et les intrigues étaient à l'ordre du jour ? Sans doute Clotaire n'était

(1) « Hora noctis recursa cum paucis pergens et intimis per nivem, lutum vel pulverem. » (*Loc. cit.*)

(2) « Et si venisset pontifex in aspectu ejus lætificabatur, et remuneratum relaxabat, ipsa tristis ad propria. » (*Loc. cit.*, n° 8.)

Digitized by Google

plus à cet âge où il associait à son lit nuptial, avec un cynisme révoltant, les deux sœurs Ingonde et Aregonde à la fois. Néanmoins, rien n'empêche de croire qu'Aregonde vivait encore et conservait au palais son rang de concubine, puisque son fils Chilperic y jouissait de tous les droits des héritiers présomptifs de la couronne. On peut dès lors se figurer de quel dégoût le cœur si pur de sainte Radegonde était rempli au milieu de ce monde corrompu et corrupteur; et l'on s'explique les délices qu'elle goûtait lorsqu'elle pouvait respirer le parfum de la sainteté au contact d'un homme de Dieu. Cela soit dit en passant contre les blasphèmes insensés dont certains écrivains modernes ont interprété sa conduite.

Comme toutes les âmes ardemment éprises du désir d'imiter notre Sauveur souffrant et mourant pour nous, Radegonde était insatiable de mortifications et de pénitences. Sans doute aussi, en présence des crimes dont elle était témoin, l'Esprit de Dieu la pressait de compenser par ses macérations héroïques et prodigieuses les outrages faits à la majesté divine principalement par ceux qui étaient à la tête de la société.

Lorsqu'on lit le récit très-imparfait que nous en a laissé notre saint Fortunat, on est stupéfait de voir pratiquer de telles austérités à la cour, dans le palais et jusque dans la chambre nuptiale d'un roi mérovingien. Évidemment, nous le répétons, il y avait en elle quelque chose de céleste qui imposait la vénération même à son mari. Comment expliquer autrement cette liberté qu'elle se donnait secrètement de porter un rude cilice sous ses vêtements royaux brochés d'or, pendant tout un carême (1)? Comment surtout expliquer la licence qu'elle se permettait pendant la nuit?

(1) S. Fortunat., *ibid.*, n° 6.

Digitized by Google

Écoutons son historien (1) : « Pendant la nuit, dit-il, lorsqu'elle prenait son repos près du monarque, elle lui demandait la permission de se lever sous divers prétextes ; et, sortant de la chambre nuptiale, elle se rendait dans son oratoire, et là elle demeurait, pendant de longues heures, même en hiver, prosternée sur un cilice. Embrasée du feu de l'amour divin, elle oubliait que, pénétré par les rigueurs du froid, son corps était réduit à une complète inanition. C'est que son âme fixée au ciel, et réputant légère toute souffrance, n'avait nul souci des tourments de son corps ; elle n'avait d'autre préoccupation que de n'être pas abjecte aux yeux de Jésus-Christ, son divin Époux. Lorsqu'elle rentrait ensuite dans la chambre nuptiale, ni lit ni foyer ne pouvaient la réchauffer. Les courtisans de Clotaire ne manquaient pas d'en plaisanter, en disant que le roi avait pour épouse, non une reine, mais une moniale accouplée. Le prince s'en montrait lui-même fort irrité, et, oubliant le respect qu'il avait pour elle, il l'accablait d'injures. La sainte, sans s'effrayer, se contentait de l'adoucir par quelques caresses, et de supporter humblement ses reproches.

» Telles étaient les pénitences que s'imposait notre bienheureuse, alors même que son époux était présent. Mais, s'il s'absentait, qui dira avec quelle abondance elle s'adonnait à la prière ? avec quel amour elle se tenait attachée aux pieds du Christ, comme s'il avait été présent devant elle ? Les délices célestes dont elle était inondée semblaient lui faire

(1) « Item nocturno tempore, cum reclinaret cum principe, rogans se pro humana necessitate consurgere, levans egressa cubiculo, tamdiu ante secretum orationi incumbebat jactato cilicio, ut solo calens spiritu jaceret gelu penetrata, tota carne præmortua. Non curans corporis tormenta mens intenta paradiso, leve reputans quod ferret, tantum ne Christo vilesceret. Inde regressa cubiculum, vix tepefieri poterat vel foco vel lectulo. De quo regi dicebatur habere se potius jugalem monacham quam reginam. Unde et ipse irritatus pro bonis erat asperrimus. Sed illa pro parte tolerabat modeste rixas illatas a conjuge. »

Digitized by Google

perdre le goût des aliments corporels. Elle se rassasiait de jeûnes prolongés accompagnés de larmes, comme si elle eût voulu réparer le temps où elle avait été contrainte de s'en priver. Se nourrir du Christ au mépris des besoins de son corps et être continuellement affamée du Christ, telle était, dit Fortunat, la vraie vie de cette âme admirable (1). »

Dure à l'excès envers elle-même, elle était, nous l'avons déjà vu, d'une compassion maternelle envers le prochain. Si elle apprenait que quelqu'un était condamné pour crimes au dernier supplice, elle se mourait du tourment qu'elle éprouvait à la pensée que ce malheureux allait avoir la tête tranchée. Quelles démarches ne faisait-elle pas par ses plus fidèles serviteurs et par les grands de la cour pour apaiser l'esprit du roi, jusqu'à ce que, sa colère s'étant enfin calmée, il eût rendu une sentence d'absolution ! Aussi, loin de critiquer, comme les courtisans, les prodigieuses macérations et les héroïques excès de sa charité, le peuple, dans toute l'étendue de la domination de Clotaire, n'avait qu'une voix pour proclamer la sainte reine la protectrice du faible et la consolatrice des affligés.

Ce sentiment général trouva son expression dans une circonstance touchante que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter.

La cour était alors à Péronne. Radegonde, après le dîner, se promenait dans le jardin du château. Ceux qui étaient renfermés dans la prison, l'ayant aperçue, se mirent à crier : « Sainte reine, secourez-nous ! » Ne sachant d'où partaient ces cris, elle interroge les serviteurs du roi : « Ce sont, ré-

(1) « Sin autem rex deesset, quis credat qualiter se orationi diffunderet, qualiter se tanquam præsentis Christi pedibus alligaret; et quasi repleta deliciis, sic longo jejunio satiaret in lacrymis? Cui despecto ventris edulio, Christus tota refectio, et tota fames erat in Christo. » (*Ibid.*, n° 6.)

Digitized by Google

pondent ceux-ci mensongèrement, ce sont des pauvres qui demandent l'aumône ». La bienheureuse, sans défiance, envoie aussitôt une large aumône aux solliciteurs. En attendant, le juge avait imposé silence aux pauvres prisonniers. Mais la nuit survenant, tout à coup leurs chaînes se brisent, les portes de la prison s'ouvrent d'elles-mêmes, et les captifs, profitant de ce prodige, accourent au palais pour rendre grâces à la sainte reine, à qui ils attribuent, après Dieu, leur délivrance. Elle était alors occupée à psalmodier l'office divin. Inutile de dire avec quelle affection maternelle elle les accueillit, et de quels justes reproches elle réprimanda les valets qui l'avaient trompée.

Une autre fois, elle se rendait, accompagnée d'un nombreux et brillant cortége, à un dîner auquel l'avait conviée une noble dame de ses amies nommée Sifride. Chemin faisant, elle aperçoit un temple, dans lequel, lui dit-on, les paysans francs adoraient encore les idoles. En apprenant un fait aussi pénible à sa foi, Radegonde indignée donne l'ordre à ses gens de réduire en cendres ce repaire du démon. Mais, à la vue de leur fanum en flamme, les paysans accourent, s'assemblent et menacent de venger leurs dieux outragés. Cependant, semblable à un intrépide capitaine, la reine demeure impassible au milieu de leurs cris furieux. Sa majestueuse sérénité et la force divine qui était en elle apaisent peu à peu ces forcenés. Alors, du haut de son royal coursier où elle était restée assise, elle les harangue, leur parle de Jésus-Christ avec une telle éloquence, que tous passent de la colère à l'admiration et bénissent le Dieu de leur héroïque souveraine (1).

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 2 : « Sancta vero regina immobilis perseverans, et Christum in pectore gestans, equum quem sedebat in antea non movit antequam et fanum perureretur, et ipsa orante inter se populi

Digitized by Google

On le voit, la vie de Radegonde à la cour de Clotaire avait un aspect étrange aux yeux des mondains, pour qui le mystère de la Croix est une folie. Pour les leudes semi-barbares qui hantaient les palais des rois mérovingiens, elle paraissait plus étrange encore. Clotaire, incapable de comprendre le trésor qu'il possédait, ne pouvait résister longtemps à l'influence de cette opinion. Et comme il avait plus d'estime que d'affection pour Radegonde (1), les liens qui l'unissaient à elle ne devaient pas tarder à se briser. C'était le vœu le plus ardent de la bienheureuse ; un fait, évidemment ménagé par la Providence, vint à point la délivrer d'une situation et des honneurs qui n'avaient jamais été qu'un fardeau pour elle (2).

pacem firmarent. Quo peracto, virtutem et constantiam beatæ reginæ omnes admirantes Dominum benedixerunt. »

(1) Ce que nous disons ressort jusqu'à l'évidence des expressions de saint Fortunat, qui ne parle que de mécontentements, de rixes, de querelles, et jamais d'amour de la part de Clotaire. Et quand Radegonde, raconte-t-il, voulait obtenir la grâce des condamnés à mort, ce n'était pas par elle-même qu'elle arrivait à ses fins, mais par l'intermédiaire de ses plus fidèles serviteurs et par les grands. Les présents de Clotaire ne prouvent rien ; ils étaient de haute convenance. Nous n'ignorons pas que Vulfin Boëce, dans la Vie de saint Junien (n° 5) dit : Charissima conjux effecta est, quam tanto amore dilexit, ut nihil præter illam se habere aliquoties fateretur. » — Mais ces paroles ne sont qu'un malencontreux emprunt fait à saint Grégoire de Tours, qui les applique, non à sainte Radegonde, mais à Ingonde, femme de Clotaire (S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 3). — Si Vulfin a confondu Radegonde avec Ingonde, c'est une erreur ajoutée à une première.

(2) Baudonivia, n° 3 : « Postquam, operante divina potentia, a rege terreno discessit, *quod sua vota poscebant.* »

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

DISSOLUTION DU MARIAGE DE CLOTAIRE ET DE SAINTE RADEGONDE. — SAINT MÉDARD CONSACRE CELLE-CI DIACONESSE. — ELLE SE RETIRE A TOURS, A SAIX EN POITOU, ET ENFIN A POITIERS.

Radegonde, on se le rappelle, avait un frère plus jeune qu'elle qui avait partagé sa captivité. Il paraissait naturel et de haute convenance qu'il eût aussi part aux avantages de son élévation sur le trône de France. Il n'en fut rien. Les rois mérovingiens en général et Clotaire en particulier étaient trop barbares pour s'élever à la hauteur de ces procédés délicats. Devenu jeune homme (1), l'ennui le prit en une cour où, malgré son titre de frère de la reine, il était toujours traité en captif d'une nation ennemie. Il résolut de s'enfuir à Constantinople, où s'étaient réfugiés sa tante et son cousin Hamalefroy. Mais Radegonde, à qui il confia son secret, lui fit comprendre les graves désagréments qui en résulteraient pour elle; et le jeune prince, pour éviter de pareils périls à sa digne sœur, renonça à son dessein et se résigna à continuer de subir son intolérable position (2). Eut-il l'imprudence de dévoiler ses ennuis et ses pensées à quelque ami infidèle, qui, avec une perfidie trop commune à cette époque, le dénonça auprès de Clotaire comme rêvant

(1) « Percutitur juvenis tenera lanugine barbæ. »
(S. Fortunat., *De excidio Turingiæ*, vers. 133.)

(2) « Ille tuos cupiens properat dum cernere vultus,
» Nec suus impletur, dum meus obstat amor;
» Dum dare dura mihi refugit, sibi vulnera fixit;
» Lædere qui timuit, causa doloris adest. »
(*Ibidem*, vers. 129-132.)

Digitized by Google

quelques conjurations dangereuses? ce n'est que trop vraisemblable, et le dénouement semble le prouver.

Quoi qu'il en soit, sa perte fut résolue, et on se servit, pour exécuter ce cruel projet, d'un stratagème qui paraît être passé en usage dans la famille des enfants de Clovis, tant il se renouvela fréquemment dans l'espace d'un siècle. On attira le jeune prince à la cour; on le combla de caresses; on fit miroiter devant ses yeux un avenir plein de promesses et d'espérances. Puis on éloigna Radegonde sous un facile prétexte; et lorsque la victime, enlacée par cette trame de mensonges, eût été ainsi dépouillée du seul bouclier qui pût la couvrir de son énergique protection, on l'égorgea sans pitié, et on l'inhuma dans on ne sait quel sanctuaire, ne laissant pas même à sa sœur la consolation de contempler inanimé celui qui avait été la moitié de sa vie (1).

On peut juger de la douleur et de l'indignation de Radegonde à la nouvelle de cet horrible assassinat. Son chagrin était d'autant plus profond, qu'elle se reprochait plus amèrement d'avoir détourné l'infortuné jeune homme d'une fuite qui l'eût mis hors de toute atteinte.

Sous cette double impression, elle revient en hâte auprès de Clotaire; et avec l'autorité que donne la vertu outragée, elle réclame la liberté de se séparer d'un époux encore souillé du sang de son frère innocent.

Aussi bien, au point de vue de l'ancienne discipline de

(1) « Non solum amisi, sed nec pia lumina clausi,
» Nec superincumbens ultima verba dedi;
» Frigida non calido tepefeci viscera fletu,
» Oscula nec caro de moriente tuli.
. . . . . .
. . . . . .
» Impia, crede, tuæ rea sum, germane, saluti,
» Mors cui sola fui, nulla sepulchra dedi. »
(*Ibid.*, vers. 135-138, 145-146.)

Digitized by Google

l'Église (1), notre sainte reine avait le devoir autant que le droit de dissoudre des liens constamment violés par un mari notoirement concubinaire. Si donc la séparation exigée par la conscience n'a pas eu lieu plus tôt, c'est qu'elle avait su inspirer assez de respect pour conserver intacte la foi qu'elle avait jurée au Christ (2).

Le crime rend timide. Clotaire n'osa refuser une si juste requête. Il l'autorisa à en conférer avec saint Médard, évêque de Noyon, où la cour se trouvait alors (3). Saint Médard était ce vénérable pontife que Radegonde aimait tant à recevoir et à écouter, et que Clotaire lui-même respectait comme un père. Toutes les contrées du nord de la Gaule avaient entendu sa parole apostolique, et dans quelques mois il allait cueillir au ciel la palme due à ses mérites (546) (4).

Munie d'un vêtement de religieuse qu'elle se procura facilement, Radegonde se rend à l'église cathédrale, où le saint vieillard se préparait à célébrer les saints mystères au milieu de son peuple. Elle se prosterne à ses pieds et le conjure humblement de la revêtir du saint habit de la religion et de la consacrer à Dieu. A cette supplique inattendue l'évêque se trouble; il hésite à briser définitivement, par une consé-

(1) S. Innocent. I *Epist. VI Exuperio episcopo Tolosano*, cap. IV, n° 10, apud *Patrol.*, t. XX, col. 499-500; *Proverb. Salomonis*, XVIII, 22; S. Hieron., *in Mathæum*, lib. III, cap. XIX, ℣ 29.

(2) S. Siricii papæ *Epist. X*, cap. I, n° 4; S. Innocent. I *Epist. II*, cap. XIV, n° 16; apud *Patrol. lat.*, t. XIII, col. 1183, et t. XX, col. 480.

(3) Cela semble résulter de la scène qui eut lieu dans l'église. Il n'est pas croyable que sainte Radegonde eût souffert qu'une troupe de leudes la suivît à Noyon, si cette ville avait été éloignée du lieu où se trouvait alors Clotaire. Mabillon (*Annal. Bened.*, lib. V, n° 22) a eu tort, selon nous, de révoquer en doute l'opinion du P. Lecointe, qui prétend, avec raison, que Clotaire permit à Radegonde de demander son divorce.

(4) Il résulte des calculs du bollandiste Papebrock qu'il fut évêque pendant quinze ans, de 531 ou 532 à 546 environ (Bolland., *Act. SS.*, t. II *Junii*, p. 74, n° 7). Cf. *D. Bouquet*, II, 212, note *n.*

Digitized by Google

cration solennelle, des liens indissolubles de leur nature. Radegonde fait alors valoir les droits qu'elle a conservés intacts, même sous le voile de la vie conjugale (1).

(1) C'est, selon nous, la seule solution possible, comme aussi la seule vraie, du difficile problème historique que soulèvent la dissolution du mariage et la consécration immédiate de sainte Radegonde par saint Médard. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, depuis l'histoire analogue de sainte Etheldreda jusqu'aux libertés laissées à sainte Radegonde par Clotaire, tendait à cette solution. C'est d'ailleurs l'ancienne tradition du Poitou, comme le démontrent les antiennes, les répons et les hymnes des monuments liturgiques les plus vénérables de notre province. Et ces expressions *virgo*, etc., ne se rencontrent pas seulement dans un manuscrit isolé, mais dans tous ceux qui contiennent l'office de sainte Radegonde. Bien plus, les plus anciens calendriers liturgiques des provinces voisines, notamment celui de Tours, publié par D. Martène, qui le croyait du IXe siècle (*Thesaur. Anecdot.*, t. III, col. 1589), celui du manuscrit 9434 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, du Xe siècle, celui de Saint-Aubin d'Angers, aussi du Xe siècle (*Catal. des mss. de la Bibliothèque d'Angers*, n° 83), donnent également le titre de *virgo* à notre sainte reine. On trouve ce titre encore conservé dans un Bréviaire de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers de l'an 1380 (*D. Fonteneau*, t. LX, p. 293). Et, chose remarquable, les manuscrits liturgiques d'Angleterre, où deux monastères furent fondés sous son patronage (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1856, p. 29-32), lui décernent la même qualification. Nous pouvons citer, entre autres, le n° 2800 de la bibliothèque Harléienne, au *British Museum*. Ce manuscrit du XIIIe siècle contient, au folio 109 v°, la Vie de notre sainte avec cet incipit : « Incipit vita sanctæ ac beatæ Radegundis VIRGINIS. » — Le Bollandiste G. Cuper a donc eu tort de rejeter cet imposant témoignage et celui de l'illustre cardinal Baronius, qui appelle sainte Radegonde : « tantam reginam, *virginem* æque » (*Annal. eccles.*, an. 566, n° 43). — L'opinion du P. Théophile Rainaud ne balancera jamais celle de ce savant écrivain. A notre solution on n'oppose que le défaut de vraisemblance. Mais, en ce point comme en beaucoup d'autres,

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

D'ailleurs les faits racontés sous leur vrai jour et sans faux commentaires, comme nous l'avons fait, l'âge de Clotaire, le peu de temps que Radegonde resta sur le trône, l'histoire de sainte Etheldreda, enlèvent singulièrement de force à cette prétendue invraisemblance. On allègue le témoignage d'Hildebert, évêque du Mans. Mais ce prélat vivait et a écrit loin de notre province, dont il ignorait sans doute la tradition. Sa Vie de sainte Radegonde n'est qu'une paraphrase plus ou moins heureuse de Fortunat et de Baudonivie. Son sentiment ne peut prévaloir contre l'ensemble des monuments que nous avons allégués. Aussi bien, en dehors de notre solution, de l'aveu de tous, même des Bollandistes, la difficulté est inextricable. Le P. Cuper essaie d'excuser saint Médard, en produisant le canon d'un synode de Compiègne de l'an 757, qui semble enseigner que le mariage peut être dissous par l'entrée en religion de l'un des conjoints. Mais, d'abord, un

Digitized by Google

Devant cette déclaration, que la sainteté de celle qui la fait ne permet pas de suspecter, le pontife allait céder, lorsque soudain des protestations furibondes s'élèvent du milieu

document du VIIIe siècle ne prouve pas pour le VIe. Il suffit d'ailleurs d'ajouter l'expression *non cognitam* pour rendre la décision vraie et orthodoxe. Nous ne nions pas que, sous les Mérovingiens, plusieurs fois les évêques fermèrent les yeux sur des divorces illégitimes. Mais autre chose est de se taire, autre chose de coopérer à un acte qui, si l'on embrasse l'opinion contraire à la nôtre, renverserait toutes les lois divines et humaines. Enfin, si l'on consulte l'histoire du droit canonique de France, il est absolument impossible d'admettre que saint Médard, et même sainte Radegonde, instruits comme ils l'étaient, aient ignoré les lois de Dieu et de l'Église à l'égard de l'indissolubilité du mariage consommé. Pour s'en convaincre, il suffit de lire ce que raconte de lui-même saint Grégoire de Tours dans un cas semblable (S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 33). A la fille d'Ingeltrude, qui, après avoir eu plusieurs enfants de son mari, voulait l'abandonner et rester dans le monastère fondé par sa mère près de la basilique de Saint-Martin, saint Grégoire répond, en invoquant, sous le nom de Nicée, en le paraphrasant un peu, le XIVe canon du concile de Gangres, conçu en ces termes (Mansi, *Concil.*, II, 1102-1103) : « Si quæ mulier relinquit maritum et vult recedere, matrimonium abhorrens, anathema sit. » Ce fait démontre que les saints évêques du VIe siècle recouraient aux décisions de l'Église lorsqu'ils étaient appelés, même indirectement, comme Grégoire de Tours dans le cas présent, à juger des questions délicates. A plus forte raison agissaient-ils de même lorsqu'on demandait, comme sainte Radegonde à saint Médard, leur coopération directe. Le texte de l'évêque de Tours prouve en même temps qu'il existait de son temps un recueil de canons en usage dans l'Église des Gaules, ce qui, du reste, est attesté dans plusieurs autres passages du même historien (*Hist. Franc.*, V, 19, 50; X, 16, 19), et ce qu'ont savamment démontré de nos jours le docteur Maassen, en Allemagne, et surtout M. E. Revillout dans son beau travail publié dans le *Journal asiatique* (1875, VIIe série, t. V, p. 41-71, 501-564; t. VI, p. 473-560) contre les frères Ballerini, qui ont eu le tort de confondre la publication *officielle* avec l'acceptation générale. (*De antiquis collect. et collector. canonum*, pars II, cap. X; *Append. ad opera S. Leonis Magni.*) On voit, par les manuscrits qui nous sont restés de ce recueil gaulois, que, outre le concile de Nicée et ses annexes, Sardique, Gangres, etc., les Décrétales des papes Sirice, Innocent Ier, etc., jouissaient d'une très-grande autorité dans l'Église des Gaules au VIe siècle. La lettre de saint Innocent à saint Exupère de Toulouse est expressément invoquée dans le IXe canon du concile d'Agde, présidé par saint Césaire d'Arles en 507, dans le XIVe canon du premier concile d'Orléans en 511, et dans le XXe canon du second concile de Tours en 567. Le précieux manuscrit de Corbie, écrit *en 550* et conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 12097 du fonds latin, la renferme également en une place honorable. Il est donc impossible de supposer que saint Médard n'ait pas connu cette décrétale. Or, dans le chapitre VI, n° 12 de ce document canonique (*Patrol. lat.*, XX, 500), on lit : « De his etiam requisivit dilectio tua, qui, interveniente repudio, alii se matrimonio copularunt. Quos *in utraque*

Digitized by Google

de l'assemblée des fidèles. C'étaient des courtisans de Clotaire qui interpellaient le saint vieillard, et le menaçaient de la colère du roi, s'il osait donner le voile à celle qu'ils appelaient, non plus, comme autrefois, une dévote et une religieuse, mais leur reine et l'épouse légitime de leur souverain. Saint Médard ne se rendant pas à leurs objurgations insolentes, ils se précipitent dans le sanctuaire, arrachent de l'autel le vénérable pontife et le traînent à travers la nef de la basilique.

A la vue de cette scène de violence, Radegonde se lève avec dignité et va se renfermer dans le *sacrarium* (la sacristie). Elle s'y revêt elle-même du saint habit monastique qu'elle

parte adulteros esse manifestum est. Qui vero, vel uxore vivente, *quamvis dissociatum videatur esse conjugium*, ad aliam copulam festinarunt, neque possunt adulteri non videri, etc. » Qui osera dire qu'il fut permis à sainte Radegonde d'exposer un mari tel que Clotaire au crime d'adultère ? Le mariage n'avait donc pas été consommé. Pour rendre moins vraisemblable cette situation, qui laissait à notre sainte la liberté de se consacrer à Dieu, on a exagéré à plaisir le nombre des années qu'elle fut assise sur le trône. Le P. Lecointe a dit *sept ans* et la plupart des écrivains ont répété ce chiffre après lui. Le P. Cuper ajoute encore à cette exagération en écrivant : *per multos annos.* Baudonivie, contemporaine, affirme au contraire que ce fut *brevi tempore*, et nous avons montré qu'il en dut être ainsi. Le titre de *matrona* donné à notre sainte dans la liturgie ambrosienne publiée et remaniée par saint Charles Borromée ne forme pas une objection sérieuse, puisqu'elle fut vraiment *femme du roi Clotaire.* D'ailleurs, les anciens monuments liturgiques de Milan ne lui attribuaient probablement pas cette qualification. Du moins le calendrier de cette Église publié par Muratori (*Scriptores rerum Italicar.*, t. II, pars II, p. 1039) porte seulement : « *Sanctæ Radegundis in ecclesia sua.* » Muratori croit ce manuscrit du XI^e^ siècle. Remarquons en passant l'antiquité du culte de sainte Radegonde dans l'Église de Milan. Peut-être faut-il en faire honneur à Paul Diacre, qui vint à Poitiers au VIII^e^ siècle. Terminons par ces paroles de Baudonivie déjà citées, qui ont une importance manifeste après ce que nous venons de dire : « Tunc rex timens Dei judicium, quia regina *magis Dei voluntatem fecerat quam suam dum cum eo commorata fuerat.* » Clotaire craignit d'attirer sur lui la colère de Dieu en reprenant Radegonde, PARCE QUE, *pendant qu'elle avait habité avec lui, elle avait constamment préféré la volonté de Dieu à la sienne.* Peut-on faire une allusion plus claire à la conservation de sa virginité dans le mariage ? Mais surtout n'est-il pas évident que saint Fortunat décrit la vie de sainte Radegonde à la cour, lorsqu'il met dans la bouche de l'Époux des vierges l'éloge de la Virginité triomphante des séductions

Digitized by Google

avait apporté (1), et revient, dans son nouveau costume, au pied de l'autel, où elle interpelle, à son tour, le bienheureux évêque : « Si, préférant la crainte des hommes à celle de » Dieu, s'écrie-t-elle d'une voix haute et ferme, vous différez

du monde et lui conservant intact son cœur (*S. Fortunat.*, lib. VIII, carm. VI, apud *Patrol.*, t. LXXXVIII, col. 271-272) :

« Alloquitur (Rex cœlestis) proceres quos sua dextra regit.
Hæc mihi pollicitum servavit virgo pudorem,
Nec voluit placitam dilacerare fidem.
Per tribulos gradiens spinæ cavefecit acumen,
Sentibus in mediis nescia ferre vepres.
Vipera, seps, jaculus, basiliscus, hemorrois, aspis,
Faucibus horrificis sibila torsit iners.
Inter tot hostes nulli se subdidit insons.
Vulnera suscepit, sed toleranda fugit.
Ad me aures, oculos, animos, suspensa tetendit,
Cum terris jacuit, jam super astra fuit.
Vidit forte meum quoties in imagine vultum,
Oscula dans labiis, lumine fudit aquas.
Pervigil incubuit, si forte aliunde ventrem,
Marmore jam tepido frigida membra premens.
Hæc gelefacta meum servavit in ossibus ignem,
Visceribus rigidis pectus amore calet.
Corpore despecto, recubabat in aggere nudo,
Seque oblita, jacens immemor ipsa fuit.
Et quia me vivens carnali lumine quondam
Cernere non potuit, misit amata precem.
Nam mihi sollicito nocturnis sæpius horis,
Scripta suis lacrymis pagina lecta fuit, etc. »

Il faudrait tout citer. Le Christ termine son éloge par ces deux vers caractéristiques :

« *Nunc igitur regnet, placidoque fruatur amore,*
Quæ mihi jampridem pectore juncta fuit. »

Pour saisir l'allusion de ces vers, il suffit de citer quelques passages de la Vie de sainte Radegonde, dont ils ne sont que le commentaire : S. Fortunat, n° 3 : « Nunc ergo terreno principi nec tamen separata a cœlesti... plus participata Christo quam sociata conjugio; » n° 5 : « *Nocturno tempore* levans egressa cubiculo, tamdiu ante secretum orationi incumbebat jactato cilicio, *ut solo calens spiritu jaceret gelu penetrata, tota carne præmortua...* Inde regressa cubiculum, vix tepefieri poterat vel foco vel lectulo. » — Que l'on compare ensuite ce que dit Baudonivie des apparitions du Christ (n^os^ 3 et 25) et de ses lectures nocturnes (n^os^ 9 et 24), et que l'on dise si le portrait retracé en vers par Jésus-Christ n'est pas celui de sainte Radegonde.

(1) Elle se souvenait sans doute d'avoir lu dans saint Jérôme ce trait de la vie de sainte Asella (S. Hieron., *Epist.* XXIV, *ad Marcellam de laudibus Asellæ*, n° 3) : « Tunicam fusciorem, quam a matre impetrare non poterat,

Digitized by Google

» ma consécration, le souverain pasteur des âmes vous de-
» mandera compte de la mienne. »

Frappé, comme par un coup de tonnerre, par cette énergique protestation, saint Médard n'hésite plus. Malgré les menaces des courtisans du roi, il impose les mains à la pieuse reine, et *la consacre diaconesse* (1).

Le ministère des *diaconesses* était d'institution apostolique, puisque déjà saint Paul en fait mention dans ses Épîtres (2). Elles étaient principalement chargées (3) de préparer au baptême les personnes de leur sexe, en les instruisant des principales vérités de la religion chrétienne, et, dans l'administration de ce sacrement, de remplir, vis-à-vis des catéchumènes de leur sexe, les fonctions qui ne pouvaient décemment être dévolues aux diacres. Saint Médard, qui connaissait la charité de celle qui était à ses pieds, ne crut pas devoir la mieux récompenser qu'en lui conférant ainsi le pouvoir officiel d'enseigner les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Une autre prérogative des diaconesses était de présenter à l'autel le pain et le vin qui devaient servir de matière au saint sacrifice et être distribués aux femmes. Sainte Radegonde n'oubliera jamais cette honorable fonction de sa dignité de diaconesse ; elle se fera, toute sa vie, un devoir de confectionner de ses propres mains le pain destiné à l'autel, et, à travers les âges, ses filles se transmettront cette obligation comme la plus chère des traditions de leur admirable fondatrice.

induta, pio negotiationis auspicio, se repente Domino consecravit, ut intelligeret universa cognatio, non posse aliud ei extorqueri, quæ jam sæculum damnasset in vestibus. »

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 12 : « Quo ille contestationis concussus tonitruo, manu superposita *consecravit diaconam.* »

(2) S. Paul., *Epist. ad Romanos*, XVI, 1; I *ad Timoth.*, V, 9.

(3) S. Epiphan., *Hæres.* LXXIX, n° 3; *Constitution. apostolic.*, VIII, 19, 20, *Concil. IV Carthagen.*, can. XII, apud Mansi, *Concil.*, III, 952.

Digitized by Google

Selon les règles ordinaires posées par l'Apôtre lui-même (1), celle qu'on élevait à l'office de diaconesse devait avoir soixante ans. La délicatesse du ministère qu'elle remplissait dans l'administration du baptême exigeait cette maturité de l'âge. Lorsque le baptême des adultes devint une exception dans l'Église, et que les diaconesses ne furent plus employées que très-accessoirement dans l'administration de ce sacrement, on jugea que, pour remplir avec maturité leurs fonctions ordinaires, quarante ans suffisaient : ce fut, du moins, le sentiment qui prévalut au concile œcuménique de Chalcédoine (2). Dans les Gaules, au contraire, précisément dans ce VI^e^ siècle dont nous racontons l'histoire, des mesures radicales furent prises contre l'institution même des diaconesses, dont une série de conciles décrétèrent l'abolition (3).

En imposant les mains à notre sainte reine, le vénérable évêque de Noyon semble donc, au premier aspect, avoir foulé aux pieds à la fois toutes les lois divines, ecclésiastiques et civiles. Il n'en est rien cependant. Sa conduite démontre seulement qu'il crut à la parole de sainte Radegonde, comme saint Wilfrid a cru à celle de sainte Etheldreda, et qu'il a usé de la liberté que lui laissaient les saints canons pour la consécrations des vierges.

Tous les anathèmes et toutes les répressions des conciles avaient en vue les femmes qui, même dans le veuvage, se souvenaient trop souvent des licences matrimoniales (4). Saint Médard pouvait-il songer un instant à appliquer des

(1) I *Timoth.*, V, 9.

(2) *Concil. Chalcedon.*, can. XV, apud Mansi, *Concil.*, VII, 363.— Justinien, dans sa *Novelle*, VI, cap. VI, adopta l'âge de cinquante ans.

(3) *Concil. Epaon.*, an. 517, can. 21 ; *Concil. II Aureliam.*, an. 533, can. 18 ; *Concil. Turon.*, II, an. 567, can. 20, apud Mansi, VIII, 561, 837; IX, 799.

(4) Thomassin, *Vetus et nova Ecclesiæ disciplina*, part. I, lib. III, cap. L, n° XI ; *Concil. Turon.*, II, *supra citat.*

Digitized by Google

lois de cette nature à l'âme angélique dont il connaissait la sainteté consommée ? Il se rappela les décisions des conciles d'Afrique, vénérées alors comme des arrêts de jurisprudence ecclésiastique. Le troisième concile de Carthage l'autorisait, par son IVe canon, à consacrer une vierge à l'âge de vingt-cinq ans (1) ; et le deuxième concile de Milève lui en faisait, en quelque sorte, un devoir si cette vierge se *trouvait dans une situation critique, en face d'un homme puissant* (2). N'était-ce pas le cas de Radegonde ?

Le saint pontife, en la consacrant diaconnesse, mettait une barrière infranchissable entre elle et son mari (3).

Le premier soin de Radegonde fut de se défaire de toutes les parures mondaines que, en qualité de reine, elle avait été obligée de supporter sur sa personne. L'Église (4), et même les lois civiles (5), lui en faisaient une obligation ; mais elle y aspirait elle-même de toute son âme. Alors qu'elle était encore sur le trône, nous apprend saint Fortunat (6), si ses femmes d'honneur vantaient avec trop d'enthousiasme la beauté d'une coiffure de fin lin brochée d'or et enrichie de pierreries qu'elle venait de mettre pour la première fois, elle s'en dépouillait à l'heure même et l'envoyait à quelque lieu saint des environs pour être transformée en palle ou en nappe d'autel.

Quelle dut être sa joie d'être astreinte par son nouvel état

(1) *Concil. III Carthag.*, can. IV, apud Mansi, III, 880. — Ce canon est confirmé par celui d'Hippone et par un autre de Carthage (Mansi, III, 919).

(2) *Concil. II Milevit.*, can. 26, apud Mansi, IV, 334. — Ce décret fut approuvé et confirmé par le second concile de Tours dans son XXe canon, déjà cité.

(3) Thomassin, *loc. cit.*, cap. LI, n° 3.

(4) *Concil. IV Carthag.*, can. XI, apud Mansi, III, 952 : Sanctimonialis virgo, cum ad consecrationem suo episcopo offertur, in talibus vestibus applicetur qualibus semper usura professioni et sanctimoniæ aptis. »

(5) *Cod. Theodos.*, lib. XVI, tit. II, leg. 27.

(6) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 10.

Digitized by Google

à ce qu'elle faisait si volontiers même au milieu des splendeurs de la cour !

Elle commença par faire don à l'Église de Noyon du manteau royal dont elle était parée lorsqu'elle accompagnait son époux dans les circonstances solennelles ; puis elle déposa sur l'autel ses ornements de pourpre enrichis de pierreries, essayant d'exprimer par la prodigalité de ces dons son respect et son amour envers la table sacrée sur laquelle s'immole pour nous l'Auteur de toute grâce divine (1). Elle visita ensuite les sanctuaires pour lesquels elle éprouvait une plus grande dévotion (2), et se rendit enfin à Tours, où l'appelaient à la fois les souvenirs de la reine Clotilde, sa belle-mère, qui venait d'y finir ses jours dans la paix du Seigneur, et la mémoire vénérée du grand saint Martin, qu'elle considérait comme son père et son modèle.

« Qui dira, s'écrie saint Fortunat (3), qui dira les touchants exemples de piété et d'humilité elle donna dans l'atrium, dans les oratoires et dans la basilique dédiée à saint Martin ! Ses yeux étaient comme insatiables de larmes. On la voyait prosternée, inondée de pleurs dans chacun de ces sanctuaires. Après avoir entendu la messe, elle offrit sur l'autel du thaumaturge des Gaules ce qu'elle avait de plus précieux en fait de parures et d'ornements royaux.

De Tours elle se rendit à Candes (4), où elle vénéra le lit

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 13 : « Mensam divinæ gloriæ tot donis onerat per honorem. »

(2) Saint Fortunat mentionne, entre autres, la cella Saint-Himeris, que Mabillon a lu *Jumeris*, et que d'autres manuscrits, d'après les Bollandistes, écrivent *Vimeris*. (Cf. *Gallia christiana*, t. XI, col. 318, et *Annal. Bened.*, lib. LXXVIII, n° 81, et sa légende, *ibidem.*, t. VI, p. 698.)

(3) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 14 : « Quid egerit circa Martini atria, templa, basilicam, flens, lacrymis insatiata, singula jacent per limina ; ubi, Missa revocata, vestibus et ornamento quo se clariori cultu solebat ferre in palatio, sacrum componit altare. »

(4) S. Fortunat., *loc. cit.* : « Hinc, cum in vicum Condatensem, ubi gloriosus vir Martinus et Christi satis intimus senator migravit de sæculo,

Digitized by Google

sur lequel le glorieux apôtre Martin termina sa vie mortelle pour s'envoler au ciel. La sainte reine n'y fut pas moins généreuse qu'à Tours.

Encore que notre hagiographe ne nous ait donné, sur ce voyage de Tours à Candes, aucun détail particulier, il nous est permis d'y suppléer par les souvenirs traditionnels qui nous en ont été conservés.

Aussi bien, l'appel que Radegonde fera bientôt aux prières du saint ermite Jean de Chinon indique assez qu'elle était préalablement entrée en rapport avec lui. Et comment serait-elle passée devant le tombeau de l'un des plus chers disciples de saint Martin sans y faire une station, puisque, selon la remarque de son biographe, elle visitait avec soin tous les sanctuaires vénérés qu'elle connaissait ? Saint-Mesme de Chinon, situé sur la route de Tours à Candes, ne pouvait donc être négligé par elle.

D'après les anciennes traditions du pays, elle y passa trois jours dans une grotte creusée par la nature, sur un coteau, à l'orient de la ville, en face précisément du monastère et de la basilique où reposait la dépouille mortelle de saint Mesme, disciple de saint Martin. Le souvenir de ce séjour de la bienheureuse reine s'est perpétué jusqu'à nos jours. Non-seulement la grotte transformée en oratoire et agrandie au XI^e^ siècle (1), mais le coteau tout entier, et une fontaine miraculeuse creusée dans le rocher, portent encore le nom de sainte Radegonde. Le peuple raconte des traits charmants se rapportant à ce séjour de la sainte reine.

Sur le même plateau et à une petite distance de la grotte

ancilla Domini pervenisset, dedit non inferiora, Domini crescens in gratia. »

(1) Cet oratoire a été restauré, cette année même 1879, par les soins intelligents de M. l'abbé Guinebault et par la générosité de M^me^ Charre.

Digitized by Google

dont nous venons de parler, vivait un solitaire nommé Jean, renommé par sa sainteté et ses miracles. Radegonde recueillit avec autant d'avidité que de respect ses instructions. Le saint ermite, de son côté, conçut pour elle une telle vénération, qu'il abandonna la cellule qu'il avait jusqu'alors habitée, et vint finir ses jours dans la grotte sanctifiée par la présence de sa royale amie.

Après avoir satisfait à sa piété dans les basiliques de Saint-Mesme de Chinon et de Saint-Martin de Candes, notre sainte franchit enfin les limites de notre province, et fixa sa demeure dans une villa, nommée Saix (*Suedas*), sur les frontières septentrionales du Poitou. C'était un domaine qu'elle avait reçu en douaire, lors de son mariage avec le roi Clotaire (1). Loin du bruit du monde, elle espérait y passer des jours paisibles dans la prière et la pénitence. Heureuse, nous l'avons déjà dit, de mettre en pratique une de ses fonctions de diaconesse, elle utilisait une petite meule qu'elle avait achetée pour confectionner des hosties destinées au saint sacrifice, et elle en faisait une incessante distribution aux sanctuaires qu'elle vénérait ou qui pouvaient en avoir besoin (2).

(1) Chez les Francs, et en général chez tous les peuples d'origine germanique, c'était le mari qui constituait une dot à sa femme. Ainsi Chilpéric fils de Clotaire, donna pour dot à Galsuinthe, fille du roi des Visigoths d'Espagne, plusieurs villes de ses États, notamment Limoges et Bordeaux (S. Gregor. Tur. *Hist.*, IX, 20). L'acte qui réglait la dot était rédigé la veille du mariage (*Formul. Marculfi*, lib. II, cap. xv); mais le don particulier, appelé morgengabe ou morgengeba, se faisait pendant la solennité même des noces, soit avant le festin, soit le lendemain au lever des mariés. (Cf. *D. Bouquet*, II, 344, not. *i*; Brèquigny, *Diplomata, Chartæ*, etc., édit. Pardessus, in-f°, Prolégomènes, p. 289, et t. I, p. 158.) Il est probable que sainte Radegonde reçut de cette manière Athies, Saix et plusieurs autres domaines dont nous ignorons les noms, mais dont elle fit don plus tard à son monastère de Sainte-Croix.

(2) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 16 : « Tum, more sancti Germani, jubet sibi molam secretissime deferri, ad quam tota quadragesima tantum laboravit, quantum quatriduana refectio postulavit. Oblationes etiam suis manibus faciens, locis venerabilibus incessabiliter dispensavit. »

Digitized by Google

La charité intelligente s'étend à Jésus-Christ tout entier, à sa personne qui se dérobe à nos regards au saint autel, et à son corps mystique, principalement en la personne des pauvres et des infirmes.

Radegonde, à Saix comme à Athies, multipliait ses aumônes avec une telle prodigalité, qu'on se demandait avec admiration à quel trésor elle pouvait puiser tant de largesses dans son exil ; car, on le conçoit, le nombre des indigents qui accouraient à Saix croissait en proportion de ses libéralités (1).

Outre ses pauvres attitrés qu'elle nourrissait chaque jour à une table servie par elle-même, deux fois par semaine, le jeudi et le samedi, elle préparait dans un bassin de l'eau tiède, et, les reins ceints d'un linge, elle se livrait à un acte de miséricorde devant lequel plus d'une sœur de charité reculerait aujourd'hui : laver la tête des mendiants à la figure dégoûtante, les nettoyer, les décrasser, soigner leurs plaies purulentes, les dégager de la vermine qui les dévorait, les peigner même comme la mère la plus tendre (2), n'est-ce pas là une œuvre héroïque que l'on croirait avoir été réservée de notre temps aux petites-sœurs des pauvres ?

Et cependant elle faisait plus encore. A l'exemple du Samaritain de l'Évangile, elle répandait sur les plaies ulcérées un

(1) S. Fortunat., n° 16 : « Ergo apud Sanctam non minus usus misericordiæ quam erat concursus de plebe, ut non deesset qui peteret, nec deficeret quod donaretur. Mirandum ut omnibus satisfaceret, unde thesauri tot exuli, unde tot divitiæ peregrinæ. »

(2) « Nam præter quotidianam mensam qua refovebat matriculam, duobus semper diebus, sabbati quinta et sabbato vicibus, balneo parato, ipsa succincta de sabano, capita lavans egenorum, defricans quidquid erat, crustam, scabiem, tineam, nec purulentam fastidiens, interdum et vermes extrahens, purgans cutis putredines, sigillatim capita pectebat ipsa quæ laverat. Ulcera vero cicatricum quæ cutis laxa detexerat, aut ungues exasperaverant, more evangelico, oleo superfuso mulcebat morbi contagium. (*Ibid.*, n° 17.)

Digitized by Google

baume salutaire, et ne craignait pas d'aller chercher un germe de vie jusque sous les ongles en putréfaction des lépreux.

Quant aux femmes, elle les nettoyait des pieds à la tête dans le bain préparé à cet effet; et si, au sortir de cette opération, elle s'apercevait que la pauvresse n'avait que des vêtements en lambeaux, elle les échangeait contre des neufs, dont elle avait toujours ample provision.

Lorsque tous ces infirmes et ces indigents avaient été rendus à une propreté parfaite, elle leur lavait les mains, donnait à chacun une serviette, et, les faisant asseoir à une table copieuse, elle les servait de ses propres mains, se tenant debout à jeun devant ses convives. Elle découpait elle-même le pain, la viande et les autres mets, essuyait la bouche et les doigts des infirmes, et, s'ils étaient trop invalides ou aveugles, leur portait à la bouche les aliments qu'ils ne pouvaient prendre eux-mêmes. Elle ne laissait à deux de ses suivantes, admises à partager cet office de charité, que le soin de veiller au bon ordre, et se réservait à elle seule l'honneur incommunicable d'être la servante des pauvres. Elle ne se retirait, pour se laver les mains et prendre son repas, que lorsque tous étaient partis joyeux du festin (1).

Le saint jour du dimanche, elle agissait autrement. Elle s'était fait une loi, été comme hiver (2), de le consacrer tout entier à Dieu. En conséquence, ce jour-là, elle se contentait de

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 17 : « Quibus congregatis, ministerio parato, ipsa aquam sive mappam singulis porrigebat, et invalidis ipsa pariter os et manus tergebat. Hinc tribus ferculis illatis, farcitis deliciis, stans ante prandentes jejuna, præsens conviviis, ipsa incidebat panem, carnem, vel quidquid apponeret. Languidis autem et cæcis non cessabat ipsa cibos cum cochleari porrigere, hoc præsentibus duabus, se sola serviente, ut nova Martha, satageret, donec potulenti fratres læti fierent conviviis. »

(2) Ces expressions de saint Fortunat fournissent une preuve que la sainte reine demeura plus d'un an à Saix.

Digitized by Google

verser le premier coup à boire, — mais c'était du vin, — à ses pauvres réunis, et une des jeunes filles qui l'avaient accompagnée dans sa retraite était chargée de continuer à les servir. Pour elle, elle s'empressait de se rendre à l'église du village pour s'y livrer à l'oraison et y psalmodier l'Office divin. Ce jour-là aussi, elle recevait les prêtres du pays. Avec une politesse exquise, inspirée par sa foi profonde, elle allait au-devant d'eux, les faisait asseoir à sa table, où un repas digne de sa munificence royale les attendait, et elle ne les laissait jamais s'éloigner sans leur avoir offert quelques présents comme souvenir (1).

Et qui dira l'aimable et douce charité elle savait allier à ces œuvres héroïques? Mais, entre tous, les malheureux, les lépreux étaient l'objet de sa prédilection.

Aussitôt que le son de la clochette l'avertissait de leur arrivée, elle donnait ordre à son économe de s'enquérir avec soin d'où ils venaient et quel était leur nombre. Cela fait, elle leur faisait apprêter à manger; puis, accompagnée d'une seule de ses confidentes, elle leur apportait à la dérobée les vases spéciaux dont ils pouvaient avoir besoin pour boire et manger. Si c'étaient des femmes, elle les embrassait avec effusion, même sur le visage déformé par la gangrène. Ensuite elle leur lavait avec de l'eau tiède la face, les mains, les ongles, les ulcères. Enfin, elle ne craignait pas de leur servir la nourriture de ses propres mains. A leur départ, elle les munissait d'argent et de vêtements, le plus souvent à l'insu de toute sa maison. Un jour, cependant, celle qui l'assistait

(1) S. Fortunat., n° 18 : « Venerabili vero omni dominico die hoc habebat in canone, vel æstate vel hieme, ut pauperibus collectis primo merum sua manu potu dulci porrigeret, puellæ postea commitens ut omnibus illa propinaret; quia ipsa festinabat orationi occurrere, quo et Cursum consummaret; et sacerdotibus ad mensam invitatis occurreret, quos adhuc regio more ad propria cum redirent, sine munere non laxaret. »

Digitized by Google

se permit, en plaisantant, de lui faire une remontrance : « Très-sainte dame, lui dit-elle, qui osera vous embrasser » après de tels baisers prodigués à des lépreux? — Vrai- » ment, répondit sur le même ton la bienheureuse, la pri- » vation ne me coûtera pas du tout. »

Aussi bien, Dieu manifestait par des miracles combien lui était agréable l'héroïque charité de sa servante.

Ainsi, une pustule invétérée que l'on désespérait de guérir disparaît sous la simple application d'une feuille de pampre bénite par la sainte. Un malade, tourmenté dans son lit d'une fièvre ardente, n'avait rien pris depuis dix jours. Sainte Radegonde lui porte elle-même des fruits cuits, et à peine en a-t-il pris qu'il est subitement délivré de son mal.

Notre bienheureuse était depuis plus d'un an à Saix (1), lorsqu'elle eut une vision mystérieuse, qui la frappa vivement, et qu'elle raconta à ses compagnes, à la condition qu'elles en garderaient le secret jusqu'à sa mort. Elle aperçut un navire chargé de passagers, dont la proue avait l'aspect d'une figure humaine, et il lui semblait qu'elle était à genoux devant lui. Or une voix sortit du navire et lui dit : « Aujour- » d'hui tu es à genoux devant moi ; bientôt tu seras dans mes » flancs ». Cette vision symbolique, dit Baudonivie, lui présageait la grâce de la vie monastique dont elle ne devait pas tarder à jouir, et à laquelle elle aspirait alors de tous les élans de son cœur, bien que, dans son humilité, elle s'en jugeât indigne.

Tandis qu'elle s'adonnait ainsi, dans le silence de la solitude, aux exercices de la prière et de la charité la plus sublime, un bruit alarmant vint tout à coup la jeter dans les

(1) Baudonivia, *Vita S. Radegundis*, n° 3 : « In *primo anno* conversionis suæ vidit in visu avem (al. navem) in hominis specie et in totis membris sedentes homines... Hinc ostendebatur ei gratia qua fruitura erat. »

Digitized by Google

plus vives alarmes. Le lecteur n'a pas oublié que, terrifié par le langage indigné de Radegonde, ou plutôt, nous pouvons bien l'affirmer aujourd'hui, cédant à la force divine qui agissait en elle, Clotaire avait consenti au divorce dont nous avons raconté les divers incidents. Mais lorsque le dégoût des plaisirs, auxquels il se livra sans doute à la suite de cette séparation, eut fait place à l'emportement de la passion, il commença à regretter son acte de condescendance, et il résolut de reprendre, de gré ou de force, Radegonde pour épouse.

Celle-ci, de son côté, ne resta pas inactive; et comme, par la mort de saint Médard, tous les appuis humains lui faisaient défaut, elle se mit à couvert sous la protection de Dieu, son unique défenseur. Dans cette extrémité, elle se souvint du vénérable solitaire de Chinon. Elle avait en sa puissante intercession auprès de Dieu la plus entière confiance. Elle lui députa l'une de ses plus intimes confidentes, la vénérable Fridovigia, accompagnée de plusieurs de ses fidèles, avec mission de le conjurer de consulter le Seigneur et de lui demander qu'elle fût enlevée de ce monde plutôt que d'être de nouveau unie à un roi de la terre, après avoir joui des caresses divines du Roi des cieux.

Comme gage de son respectueux souvenir, elle lui expédiait par la même voie un calice d'or, enrichi de pierreries et de diamants valant plus de mille sous d'or, dernier reste de ses bijoux de reine; elle le priait de lui envoyer en échange un très-dur cilice qui pût lui servir à mater son corps. Mais elle n'attendit pas le retour de ses courriers pour réduire son corps en servitude. Elle redoubla ses jeûnes, ses veilles, ses oraisons de nuit et de jour pour obtenir de Dieu miséricorde.

Cependant Fridovigia arriva à Chinon et s'acquitta fidèle-

Digitized by Google

ment de son pieux message. Saint Jean s'empressa d'obtempérer aux vœux de la sainte reine. Après une nuit passée en veilles et en prières, il rendit sa réponse le matin, sous l'inspiration du Saint-Esprit : « La volonté du roi, dit-il (1), » est, en effet, de reprendre Radegonde ; mais Dieu ne le » permettra pas. Il tombera sous les coups de la vengeance » divine avant d'avoir pu mettre son dessein à exécution. »

Après ces paroles consolantes, il renvoya les messagers, les chargeant de lui remettre un manteau de poil de chèvre que la sainte transforma en vêtement de dessous et de dessus.

Tel est le récit de la fidèle Baudonivie. Évidemment, les paroles du solitaire de Chinon sont loin d'exclure la réalité des tentatives royales ; elles ne garantissent qu'une chose : Clotaire ne parviendra pas à reprendre Radegonde pour épouse. Il est donc permis de se demander si ce prince ne fit pas, en effet, des tentatives sérieuses, quoique infructueuses, pour s'emparer de Radegonde.

Baudonivie garde sur ce point un silence discret, tout en insinuant qu'il y eut un rapprochement entre Radegonde et Clotaire. Mais une tradition, qui remonte au moins au XIII^e^ siècle, supplée à ce silence par un récit qui, tout en n'ayant pas, dans ses détails, toute la garantie historique désirable, n'en contient pas moins un fond véridique (2).

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 4 : « Inspirante sibi divina potentia, in crastino mandavit ei *hoc regis esse voluntatem, sed Dei non esse permissum* : ante rex Dei judicio puniretur *quam eam in conjugium acciperet.* »

(2) Nous disons que ce récit n'a pas toute la garantie historique désirable parce que le silence d'Hildebert lui-même au XII^e^ siècle forme contre lui une présomption, et que Dom Etiennot allègue contre lui l'ancienne collecte que l'on chantait autrefois le 28 février. Toutefois, on peut répondre qu'Hildebert écrivit au loin la Vie de sainte Radegonde, et n'a fait que paraphraser celles de Fortunat et de Baudonivie. Ne vivant pas sur les lieux, il n'a pu connaître à fond nos traditions. Quant à l'objet de la fête du 28 février, il paraît en effet avoir été d'abord de célébrer quelque transla-

Digitized by Google

Écoutons un vieil écrivain du XIV^e^ siècle, qui nous a conservé sous sa forme la plus ancienne cette naïve légende (1) : « A l'issue dudit lieu de Seez (*sic*) trouva (la bonne dame) ung laboureur qui semoit de l'avoyne, auquel elle dist : « Mon amy, si aucun te demande si tu as veu passer par » cy aucune personne, responds fermement que dès le

tion ou l'arrivée de sainte Radegonde à Saix ou à Poitiers. Mais les Bollandistes nous apprennent que leur manuscrit contenant le martyrologe amplifié de Florus indiquait en février deux fêtes de sainte Radegonde, le 11 et le 28. Ces deux fêtes étaient encore célébrées dans l'abbaye de Sainte-Croix en 1358, comme on le voit par un compromis du 4 août de cette même année. (*D. Font.*, V, 671.) Ce n'est donc que plus tard qu'on a réuni dans une seule fête deux mémoires différentes. Il est arrivé la même chose pour le 24 et le 25 octobre désignés par la tradition pour rappeler la *conversion*, c'est-à-dire la consécration religieuse et l'arrivée à Poitiers de notre sainte. — Nous avons dit, en outre, que le fond du récit légendaire était très-probablement véridique. Voici pourquoi : Baudonivie, il est vrai, garde le silence, mais ce silence renferme une insinuation qu'il est important de relever. Immédiatement après avoir raconté la prédiction de saint Jean de Chinon, elle ajoute : « Post hoc dictum supradicta domina Radegundis, mente tota intenta ad Christum, Pictavis, inspirante et cooperante Deo, *monasterium sibi per ordinationem præcelsi regis Chlotharii construxit*, quam fabricam vir apostolicus Pientius episcopus et Austrapius dux per ordinationem dominicam celeriter fecerunt. » Il y eut donc changement dans les dispositions de Clotaire. Par quel intermédiaire divin ou humain ? La tradition tient pour le premier, sans exclure le second. Quelques écrivains ont appliqué aux tentatives dont il vient d'être question ce que dit Baudonivie au chapitre suivant. C'est une confusion manifeste. Les premières tentatives eurent lieu pendant que la sainte était encore à Saix ; les secondes, alors qu'elle était déjà depuis un certain temps à Poitiers. Baudonivie est formelle à cet égard : « Præcelsus rex Chlotharius... quo facilius Pictavis *accederet*. » Si donc, à cause du long espace de temps qui sépare le fait de la rédaction définitive de la légende du miracle des Avoines, on ne peut en garantir historiquement tous les détails, tout porte à croire néanmoins que la substance du fait est vraiment authentique. Que le lecteur se rappelle l'histoire de sainte Etheldreda.

(1) Nous l'avons tirée d'un manuscrit du XIV^e^ siècle conservé dans la Bibliothèque nationale de Paris (*fonds français* n° 1784, *Vie de sainte Radegonde*). Le texte latin se trouve non seulement dans les bréviaires de l'abbaye de Sainte-Croix à partir du XIII^e^ siècle au moins, mais encore dans les Bollandistes (*Act. SS.*, t. III *August.*, p. 66), et dans l'édition du vénérable Hildebert publiée par D. Beaugendre (*Patrologie latine*, t. CLXXI, col. 987). — Au commencement d'un manuscrit de la fin du XIII^e^ siècle, provenant de l'abbaye de Sainte-Croix et récemment acheté par M. le marquis de la Rochethulon, se trouve la légende du miracle des Avoines. Une rubrique, en écriture plus moderne, indique que cette légende était lue,

Digitized by Google

» temps que tu semois ceste avoyne homme ne femme n'est » par icy passé. » Et par la volonté de Dieu laditte avoyne, en celle mesme heure, fut creue si grande tellement, que la saincte se mussa en icelle avec ses deux religieuses, nommées l'une Agnès et l'autre Disciolle. Et tantost après le roy Clotaire arriva audict lieu et demanda au laboureur si aucune personne il avoit veu passer par là, qui luy dist que non, quant il semoit ladicte avoine. Lors le roy, oye la response dudict laboureur et voyant le miracle, fut plus émerveillé que jamais; et de là s'en retourna considérant qu'il estoit plus licite laisser sa propre espouse que offenser la divine clémence. »

Aussi bien, le Poitou faisant partie des États de Clotaire, il y venait de temps à autre, la biographie de saint Junien en est la preuve, pour s'y adonner au plaisir de la chasse dans quelques-unes des villas du domaine royal. Il y a donc tout lieu de croire qu'il essaya de parvenir à ses fins dans un de ses voyages en Poitou; mais que, grâce à une intervention surnaturelle, il en fut heureusement détourné.

Le respect l'emportant de nouveau sur le dépit et la passion, Radegonde en profita pour demander l'autorisation de fonder dans la ville même de Poitiers un monastère, où elle et les jeunes filles qui l'avaient suivie dans sa retraite pussent se livrer avec plus de sécurité à la prière et aux exercices de la vie monastique. Le monarque accorda gracieuse-

comme v[e] leçon, en l'octave de la Toussaint, et comme III[e] leçon le jour de la fête de la *Réversion* de sainte Radégonde. A la fin du manuscrit on a ajouté, en caractères du XIV[e] siècle, le récit de deux miracles opérés par l'intercession de *sainte Radegonde des Avoines*. D. Fonteneau n'a pas manqué, selon son habitude, de déblatérer contre les siècles d'ignorance, à propos de cette légende (*D. Font.*, LXXVII, 449). On construisit dans la suite une chapelle dans ce champ dit des Avoines, à l'endroit où la sainte s'était dérobée aux poursuites des agents du roi. Elle a été reconstruite de nos jours.

Digitized by Google

ment la requête, et promit de contribuer généreusement à cette bonne œuvre. Il tint parole (1). Par son ordre, le duc Austrapius, qui gouvernait en son nom la Touraine et le Poitou, de concert avec le saint évêque Pientius, bâtit avec autant de zèle que de célérité (2) un vaste monastère, à l'extrémité orientale des murs de la cité. Les bâtiments en étaient immenses, puisqu'ils pouvaient contenir jusqu'à deux cents religieuses (3). Des murailles élevées, fortifiées de distance en distance de tours crénelées, en formaient l'enceinte (4), et, à l'intérieur, plusieurs oratoires, des salles de travail et d'autres lieux réguliers permettaient aux moniales de se consacrer tout entières au service de Dieu sans franchir la clôture. De riants jardins en rendaient le séjour agréable à la nature et aidaient à supporter la séparation absolue du monde.

Radegonde, avant de s'y enfermer, n'oublia pas d'en assurer l'avenir. Elle consacra à le doter tout ce qu'elle avait reçu de la munificence royale, c'est elle-même qui nous l'apprend, heureuse de se dépouiller de tout ce qu'elle possédait pour le donner à l'Époux des vierges. Cette dotation

(1) Sainte Radegonde, dans sa supplique aux évêques (S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IX, 42), dit : « Ad religionis normam visa sum voluntarie, duce Christo, translata... ut mea desideria efficerentur reliquis profectura, *instituente atque remunerante præcellentissimo domno rege Chlothario*, monasterium puellarum Pictava urbe constitui, conditumque, quantum mihi munificentia regalis est largita, facta donatione dotavi. »

(2) Baudoniv., *loc. cit.*, n° 5 : « Radegundis... monasterium sibi per ordinationem præcelsi regis Chlotharii construxit; quam fabricam vir apostolicus Pientius episcopus et Austrapius dux per ordinationem dominicam *celeriter* fecerunt. »

(3) S. Gregor. Tur., *De Gloria confes.*, cap. CVI : « Stabat circa feretrum (Radegundis) multitudo immensa sanctimonialium, *ad numerum circiter ducentarum* quæ per illius prædicationem conversæ vitam sanctam agebant. »

(4) S. Gregor. Tur., *ibid.* : « Transeuntibus autem nobis sub muro, iterum caterva virginum *per fenestras turrium et ipsa quoque muri propugnacula*, voces proferre ac lamentari *desuper* cœpit. »

Digitized by Google

consistait en revenus de diverses natures et en immeubles, qu'il est difficile de préciser aujourd'hui, tant ils ont été l'objet de dilapidations successives. Nous savons seulement que plusieurs d'entre eux étaient situés sur le bord de la mer.

A Saix, comme tous les grands seigneurs de cette époque du reste, Radegonde avait son oratoire et ses chapelains (1); à Poitiers, elle ne pouvait être privée de ce secours spirituel, d'autant que c'était un droit acquis à tous les monastères de femmes (2).

Elle fonda, en conséquence, non loin du sien, un monastère d'hommes chargés d'administrer les sacrements aux religieuses, mais sous la dépendance de l'abbesse. Nous en raconterons les phases diverses.

La maison de Dieu était à peine achevée que Radegonde et ses compagnes, impatientes de s'y renfermer, y accoururent avec transport.

Le 24 octobre de l'an 552 ou 553 (3) environ, elles quittaient Saix et se dirigeaient vers Poitiers, où elles arrivèrent le 25 pendant la journée (4).

Une foule immense l'attendait avec autant de respect que

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 20 : « Frigoriticus... offerens candelam *alicui ex ministris.* »

(2) *Concil. Carthag.*, an. 325, apud Mansi, VIII, 655 : « Unde per hanc vos (ancillæ Dei) auctoritatem duximus commonendas, ut *licentiam habeatis unde volueritis spiritualem sumere cibum*, liberam in omnibus facultatem habentes. » — *Testamentum S. Cæsarii Arelatensis*, apud *Patrol. lat.*, t. LXVII, col. 1140 : « Et hoc specialiter volo : *sive provisorem ad monasterium*, *sive presbyterum ad basilicam S. Mariæ*, nullum alium habeat congregatio sancta (monialium) *nisi quem ipsa elegerit vel ordinari petierit.* »

(3) Nous admettons cette date approximative, parce que, malgré toute la célérité possible, il a bien fallu trois ou quatre ans au moins pour bâtir un si vaste monastère. D'autre part, ce ne peut pas être beaucoup plus tard, parce qu'à partir de 555 le duc Austrapius entra en conflit avec Chramn, fils de Clotaire, comme nous le dirons plus loin.

(4) Saix devint dans la suite un important prieuré dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix. Il en reste encore des ruines considérables.

Digitized by Google

de curiosité. Les places et les rues qu'elle devait parcourir étaient remplies de spectateurs, et un grand nombre encombraient même les toits des maisons trop petites pour les recevoir (1). Ce fut une fête populaire pour tout le pays, heureux et fier de posséder l'épouse de leur souverain, et mieux encore la sainte et charitable princesse dont la renommée avait déjà raconté les vertus héroïques.

Pendant de longs siècles, le 25 octobre fut un jour de réjouissance publique pour la ville de Poitiers, aussi bien qu'une fête religieuse pour les moniales de l'abbaye de Sainte-Croix (2). Dans la suite, on réunit dans une même solennité la mémoire de la consécration à Dieu (3) et de l'entrée à Poitiers de la vénérée princesse; si bien que ce dernier souvenir est aujourd'hui complétement oublié.

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 21 : « Quanta vero congressio popularis extitit die qua se sancta deliberavit recludere, et quos plateæ non caperent, ascendentes tecta complerent. »

(2) Cette fête de l'entrée de sainte Radegonde à Poitiers est signalée notamment dans une charte du 31 mars 1472 (*D. Fonteneau*, V, 719). Une sentence du 31 décembre de la même année, publiée par M. Rédet (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest* 1856, p. 212), fait mention de la même fête.

(3) La fête de la Consécration de sainte Radegonde est indiquée dans les anciens manuscrits, comme dans le Propre actuel de Sainte-Croix, sous le nom de *Conversion*. Baudonivie se servait déjà de cette expression (n° 3) : « In *primo anno conversionis suæ* vidit in visu. »

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

SAINTE RADEGONDE DANS SON MONASTÈRE DE POITIERS. — LES ADMIRABLES VERTUS QU'ELLE Y PRATIQUA. — ELLE Y PRIAIT POUR L'ÉGLISE ET POUR LA FRANCE. — CHRAMN, FILS DE CLOTAIRE. — LE DUC AUSTRAPIUS ET SAINT PIENT, ÉVÊQUE DE POITIERS.

Le cœur de sainte Radegonde tressaillait d'une sainte allégresse. En venant à Poitiers elle avait un double but : se placer d'une manière spéciale sous la puissante protection de saint Hilaire et de saint Martin, et poser entre elle et le monde, qu'elle avait abhorré toute sa vie, une barrière infranchissable. Sous ce double rapport elle dut être satisfaite, puisque son monastère était bâti à quelques pas de ce palais épiscopal habité pendant de longues années par saint Hilaire; à quelques pas encore de la *celle* Saint-Hilaire, où cet illustre docteur avait rendu le dernier soupir; à quelques pas toujours de la modeste chambre où avait vécu le pontife, et de celle qu'avait occupée son disciple saint Martin pendant son séjour à Poitiers; à quelques milles enfin de Ligugé, sanctifié, comme Marmoutier, par la prière et les vertus de ce grand thaumaturge. Elle allait donc être plus heureuse que sa belle-mère sainte Clotilde, qui avait naguère fini ses jours à l'ombre du tombeau de saint Martin.

Du reste, on peut croire que Poitiers et ses sanctuaires ne lui étaient pas inconnus, et qu'elle avait fait quelques excursions en notre province, en compagnie du roi son mari.

Digitized by Google

Peut-être même avait-elle fait, dès lors, connaissance avec saint Junien de Mairé, dont nous avons précédemment raconté la sainte vie et les relations spirituelles avec notre princesse.

Quoi qu'il en soit, Radegonde ne songeait alors qu'à jouir de la pleine liberté qu'elle allait avoir de se livrer sans contrainte aux exercices de la pénitence et de l'humilité, qui faisaient ses délices.

Le tableau que ses biographes contemporains nous ont laissé de sa mortification est aussi admirable qu'effrayant à la nature. « La seule énumération, dit notre Fortunat (1), » de ses jeûnes, de ses actes d'abnégation, d'humilité, de » charité, de dévouement, de macérations, suffirait pour la » faire proclamer confesseur de la foi et même martyre. »

En dehors du dimanche, sa vie ne fut plus qu'un jeûne perpétuel : des lentilles ou quelque autre légume de ce genre formèrent son alimentation ordinaire ; jamais de volailles, de poisson, de fruit, ni d'œuf, mais du pain d'orge ou de seigle habilement caché sous une apparence de gâteau; de l'eau à peine mélangée de quelques gouttes de cidre, tels étaient les repas de celle qui naguère était assise sur le trône de France.

Le premier carême qu'elle passa dans le cloître, elle ne goûta au pain que le dimanche; les autres jours, elle se nourrit de racines et de mauves sans assaisonnement d'huile ou de sel. Par une mortification inouïe, elle se priva de boire même de l'eau, en sorte que pendant toute la sainte quarantaine elle n'en prit pas deux setiers. Aussi, son gosier

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 21 : « Quid autem sanctissima jejunii, obsequii, humilitatis, charitatis, laboris et cruciatus ferventer indepta sit, si quis cuncta percurreret, ipsam prædicaret tam confessorem quam martyrem. »

Digitized by Google

était tellement desséché, qu'elle pouvait à peine prononcer les paroles de la divine Psalmodie. Un cilice était son seul vêtement intérieur, et la nuit elle prenait son repos sur un autre cilice et sur un oreiller plein de cendre. Son corps en était plus fatigué que délassé.

Pendant les autres carêmes elle se relâcha un peu de ces austérités, *le jeudi et le dimanche* (1); mais le reste du temps, tant que sa santé le lui permit, elle coucha constamment sur un cilice et sur la cendre. Elle ne faisait exception que pour la fête de Pâques et les principales solennités. Et c'est cette femme admirable que des écrivains modernes ont osé représenter comme adonnée aux mœurs polies et relâchées de la civilisation romaine en décadence!

Un tel foyer d'amour de Dieu devait nécessairement faire sentir au loin son influence salutaire, et attirer les âmes désireuses de réchauffer leurs cœurs, glacés au contact du monde barbare. C'est ce qui eut lieu en effet; si bien que, à la mort de la sainte reine, le nombre des religieuses s'élevait à deux cents environ, appartenant pour la plupart à des familles gauloises distinguées par leur noblesse; quelques-unes même étaient de la race royale de France (2).

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 23 : « Aliis quadragesimis aliquid relaxatius quinta feria sumebat, deinde dominica. » — Ce passage est remarquable. Saint Augustin (*Epist.* LIV *ad Januarium*, n° 5; *Epist.* XXXVI *ad Casulanum*, n° 9) nous apprend que de son temps l'Église Romaine ne jeûnait pas le jeudi et le dimanche, même en carême; et le *Liber pontificalis* fait remonter cet usage à un décret du pape saint Melchiade : « Hic constituit ut nulla ratione *die dominico aut quinta feria* jejunium quis fidelium ageret; quia hos dies pagani quasi sacrum jejunium celebrabant. » — Or n'est-il pas remarquable de retrouver au VI^e^ siècle cette observance dans les Gaules? Que dis-je! dès le V^e^ siècle on y voit cet usage en vigueur par l'exemple de sainte Geneviève (Bolland., *Act. SS. ad diem* 3 *Januarii*, n° 13). On en peut également signaler l'existence en Angleterre au siècle suivant : « Sanctus Adamnanus, dit le vénérable Bède (*Hist. eccles.*, IV, 25), nihil unquam cibi vel potus, *exceptis dominicis et quinta sabbati.* »

(2) S. Gregor. Tur., *De Gloria confess.*, cap. CVI : « Stabat circa feretrum multitudo immensa sanctimonialium, ad numerum circiter ducentarum,

Digitized by Google

Radegonde donnait à toutes l'exemple de l'humilité et de l'obéissance la plus parfaite.

Elle refusa toute sa vie d'user du droit que lui conférait son titre de fondatrice ; elle ne s'en prévalait que pour réclamer les fonctions les plus humbles et les plus viles.

Tandis que les religieuses se livraient paisiblement au sommeil, elle se levait doucement, et, recueillant leurs chaussures, elle les nettoyait, les graissait selon l'usage de cette époque, et les reportait ensuite sans bruit au pied du lit de chacune (1).

C'est à peine si elle prenait une heure de sommeil. Encore même, pendant cette heure, avait-elle soin de se faire faire une lecture par une de ses suivantes; et lorsque celle-ci, la croyant endormie, cessait de lire, l'infatigable servante de Dieu, qui vraiment pouvait dire comme l'Épouse du Cantique : « *Je dors, mais mon cœur veille,* » apostrophait immédiatement sa jeune lectrice : « Pourquoi ne dis-tu plus rien ? » lui criait-elle ; continue à lire et ne cesse pas (2). » A minuit, bien qu'elle eût déjà psalmodié l'Office divin et n'eût pris aucun repos, elle se levait avec joie, et la première elle était au chœur prête à rendre à Dieu le devoir de la louange divine (3).

quæ per illius (Radegundis) prædicationem conversæ vitam sanctam agebant, quæ secundum sæculi dignitatem non modo de senatoribus, verum etiam nonnullæ de ipsa regali stirpe hac religionis forma florebant. »

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 23 : « Adhuc monachabus omnibus soporantibus, calceamenta tergens et ungens retransmittebat per singulas. »

(2) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 9 : « Dum nocte, quasi vel unius horæ spatium videretur somnum carpere, semper lectio legebatur. Quæ legebat, in se somni marcorem sentiens, putabat eam jam paullulum requiescere. Ubi a lectione cessasset, mens intenta ad Christum, tanquam si diceret : *Ego dormio et cor meum vigilat* (*Cant.*, V, 2), aiebat : « Quare taces? Lege, » ne cesses. »

(3) Baudonivia, *loc. cit.* : « At ubi surgendi horam mediam faceret nox, quamquam antea totum implevisset cursum, quæ adhuc nec soporem senserat, jam parata de stratu ad Domini servitium gaudens surgebat, ut cum

Digitized by Google

Cette sainte ambition d'être la première au service divin, elle l'appliquait à plus forte raison en tout ce qui pouvait satisfaire son insatiable passion d'humilité et de charité; et elle s'imposait une rude pénitence chaque fois qu'elle avait été prévenue dans un acte de ce genre (1). Ainsi, elle balayait à son tour les salles et les corridors du monastère, et elle ne rougissait pas de porter des ordures dont la vue seule fait horreur à la nature (2). Elle chargeait de fagots de bois ses bras délicats, elle allumait le feu, et, sous prétexte de l'entretenir, elle se complaisait à en recevoir quelque brûlure. Elle avait une tendresse maternelle pour les infirmes et les malades. Même en dehors de sa semaine de service, elle préparait elle-même leur nourriture, nettoyait leur visage, leur procurait les adoucissements dont elles avaient besoin, et ne prenait son repas qu'après les avoir visitées, consolées et servies.

Mais qui dira avec quelle ferveur elle remplissait les fonctions de semainière de la cuisine? Vous l'eussiez vue puiser l'eau au puits, en remplir les amphores de ses compagnes, éplucher la salade, laver les légumes, veiller à la cuisson des aliments, nettoyer la vaisselle, balayer la cuisine, et s'empresser de porter aux malades les plats qui leur étaient destinés (3). Elle ne souffrait pas qu'une autre qu'elle portât

fiducia diceret : *Media nocte surgebam ad confitendum tibi.* » (*Psalm.*, CXVIII, 62.)

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 23 : « Nam de officiis monasterialibus nihil sibi placuit, nisi prima serviret, et ipsa se castigabat si bonum post alteram ageret. »

(2) S. Fortunat., *loc. cit.* : « Ergo suis vicibus scopans monasterii plateas simul et angulos, quicquid erat fœdum purgans, et sarcinas quas alii horrent videre non abhorrebat evehere, secretum etiam purgare opus non tardans, sed occupans : ferens fœtores stercoris... Ligna supportans brachiis, focum flatibus et forcipibus admovens, calens nec læsa se retrahens; extra suam hebdomadam infirmantibus serviens, ipsa cibos decoquens, ægrotis facies abluens, ipsa calidum porrigens, visitabat quos fovebat, jejuna rediens ad cellulam. »

(3) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 21 : « Illud autem quis explicet quanto fervore

Digitized by Google

au bûcher le bois que l'on recevait à la maison. Que dis-je ? avec une humilité ravissante, elle baisait les pieds de ses filles, après les avoir lavés, à l'exemple de Notre-Seigneur ; puis elle se prosternait devant elles, les conjurant de lui pardonner les négligences qu'elle aurait pu avoir commises. En un mot, ajoute saint Fortunat, dont nous ne faisons du reste que traduire les substantielles paroles, « elle croyait » s'être abaissée au dessous d'elle-même lorsqu'elle ne s'é- » tait pas ennoblie par quelque avilissement du divin » esclavage (1). »

Et cependant ces mortifications étonnantes ne suffisaient pas pour étancher la soif qu'elle avait du martyre. Saint Fortunat nous raconte des choses qui font horreur à la nature. Nous les rapporterons après lui, malgré la répugnance qu'elles peuvent exciter dans certaines âmes abaissées et amollies par le sensualisme de la civilisation moderne.

« Pendant un carême, dit-il, elle s'attacha autour du cou et des bras trois cercles de fer, et autour des reins trois chaînes de fer. Ces dernières, qui probablement étaient armées de pointes de fer, avaient été serrées si fortement, qu'elles pénétrèrent dans les chairs, en sorte que, à la fin du carême, il fallut, pour les arracher, faire des incisions d'où jaillirent des flots de sang. La sainte pénitente en fut réduite à l'extrémité.

» Une autre fois, elle se fit faire une lame de cuivre en forme de croix, puis, la faisant rougir au feu, elle l'appliqua à deux endroits de son cœur avec tant d'ardeur, que sa chair en fut toute brûlée. Cet instrument de pénitence a été

excitata ad coquinam cursitabat *suam faciens septimanam* ? Aquam de puteo trahebat et dispensabat per vascula, etc. »

(1) S. Fortunat., *loc. cit.*, n° 23 : « Credebat se minorem sibi, si se non nobilitaret vilitate servitii. »

Digitized by Google

jusqu'à nos jours religieusement conservé par les moniales de Sainte-Croix, et, par la vertu du ciel, il opère encore fréquemment des miracles sur les nombreux habitants de Poitiers, qui le réclament à chaque instant, soit comme un préservatif contre les malheurs, soit comme un moyen de guérison pour les malades ou les femmes enceintes.

» Elle fit plus encore, ajoute son historien. Durant un carême, elle voulut ajouter quelque mortification au rude cilice qui meurtrissait ses membres délicats, et à la soif ardente par laquelle elle tourmentait son gosier desséché. Attristée de n'avoir pas à souffrir les supplices des martyrs qui excitaient son envie, elle se fait apporter un bassin plein de charbons ardents, et, lorsque l'airain est incandescent, elle en approche ses bras, qui pétillent aussitôt sous une immense brûlure. La martyre s'imaginait pouvoir garder son secret, mais la putréfaction des membres endoloris la trahit. On peut se figurer quelles atroces douleurs elle avait supportées jusque-là.

» Mais dans quel but, se demandera plus d'un lecteur, se livrait-elle à de pareils supplices? Baudonivie, sa fille spirituelle, va nous l'apprendre : « Pleine de sollicitude pour la paix publique, dit-elle (1), elle s'informait sans cesse de la situation du pays ; et lorsque les États qui composaient

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 11 : « Semper de pace sollicita, de salute patriæ curiosa, quando quidem inter se regna movebantur, quia totos diligebat reges, pro omnium vita orabat, et nos sine intermissione pro eorum stabilitate orare docebat. Ubi eos inter se amaritudinem movere audisset, tota tremebat, et quales litteras uni, tales alteri dirigebat, ut inter se non bella nec arma tractarent, sed pacem firmarent ut patria ne periret. Similiter et ad eorum proceres dirigebat, ut præcelsis regibus consilia salutifera ministrarent ut eis regnantibus, populi et patria salubrior redderetur. Congregationi suæ assiduas vigilias imponebat, et ut sine intermissione pro eis orarent, cum lacrymis docebat. *Se vero in quanto cruciatu affligebat*, quis hoc verbis explere valeat? Et intercedente ea pax regum, mitigatio belli, salus patriæ aderat; ut, ejus obtentum intelligentes, benedictum nomen Domini collaudarent. »

Digitized by Google

l'empire des Mérovingiens étaient troublés par quelque guerre civile, elle offrait à Dieu ses prières pour le salut de tous, car elle aimait également tous les rois francs, et elle ne cessait de nous représenter combien nous étions obligés à prier pour leur conservation. Aussitôt, du reste, qu'elle apprenait que les enfants de Clovis ou ceux de son mari étaient aigris les uns contre les autres, elle entrait dans des angoisses mortelles, et elle adressait aux uns et aux autres des lettres pressantes, les conjurant de ne pas recourir aux armes et aux combats pour vider leurs querelles, mais de resserrer plutôt les liens de la paix, sans laquelle la patrie elle-même était en péril. Elle écrivait également aux principaux leudes du royaume, pour les engager à donner à leurs souverains des conseils salutaires au bien des peuples. Cependant elle imposait à sa communauté des veilles continuelles et les exhortait, avec larmes, à prier sans interruption pour eux. *Quant à elle, elle se livrait, dans le même but, à des pénitences telles que la plume se refuse à les décrire.* Et grâce à cette intervention de moyens humains et surnaturels, la paix se rétablissait entre les rois, la guerre s'apaisait, la patrie était sauvée; et tous, comprenant qu'elle était la cause d'un tel bienfait, s'unissaient pour louer le nom béni du Seigneur. »

Ce passage remarquable nous ouvre un horizon tout nouveau.

Ainsi, du fond de son cloître, Radegonde exerçait une immense influence sur les événements même politiques de l'empire des Francs, et ses avis étaient écoutés avec respect par ces princes mérovingiens, si peu disposés cependant à obéir à des conseils salutaires. Son passage à la cour avait donc laissé des souvenirs excellents. Sa vertu, comme toutes celles qui sont vraiment supérieures, avait manifestement ex-

Digitized by Google

cité le respect et l'admiration. Cette race mérovingienne, féroce parfois, violente toujours, était douée d'un courage incontestable, et à des mœurs dépravées elle alliait une foi vive et profonde, qui lui permettait d'apprécier l'héroïsme de la vertu qui lui faisait défaut. Clotaire lui-même, nous l'avons vu, tout en ne trouvant pas en Radegonde ce que les passions charnelles eussent désiré, n'avait pu se défendre d'un sentiment de vénération qui s'était communiqué à tous les enfants qu'il avait eus de ses différentes femmes. D'autre part, Radegonde joignait à des rigueurs excessives pour elle-même une exquise délicatesse de charité et de dévouement, en sorte qu'il était impossible de se soustraire à l'attrait sympathique qui émanait de toute sa personne. C'est ce que proclameront, au milieu de leurs sanglots, les moniales de Sainte-Croix, au jour de ses funérailles ; c'est ce qui la faisait chérir comme une mère par les enfants de Clotaire. Sigebert surtout, le plus jeune, qui sans doute était presque au berceau lorsqu'il perdit sa mère Ingonde, n'oublia jamais celle qui lui avait apparu dans son enfance comme un ange consolateur, comme la plus douce et la plus tendre des mères.

La retraite de Radegonde n'avait donc produit qu'une impression favorable à la cour. On avait admiré son héroïsme, on avait pleuré son départ.

De son côté, la résolution qu'elle avait prise n'avait pas été le résultat d'un caprice de la colère, ou même d'une satisfaction personnelle. Toute sa vie le démontre. L'assassinat de son frère avait été pour elle une porte ouverte par la Providence, et non une cause déterminante. Sa vocation avait un motif plus élevé. Cette âme généreuse avait compris que Dieu avait besoin d'une victime d'expiation pour contrebalancer ce qu'accumulaient chaque jour dans le

Digitized by Google

plateau de la justice divine tant de forfaits, d'incestes, de perfidies, de sacriléges, de fratricides qui se commettaient incessamment dans le monde encore barbare de l'empire des Francs. Cette pensée, qui la dominait sur le trône, l'envahit tout entière dans la solitude et la porta à ces cruautés envers son corps, à ces admirables actes d'humiliation qui étonnent et font frémir la nature. Une fois donnée la clef de ce mystère d'expiation, si l'on ouvre les pages de l'histoire contemporaine, on comprend mieux encore la soif de pénitence qui brûlait le cœur de notre admirable princesse, et plus d'un fait important de la politique en reçoit une lumière aussi vive qu'inattendue. Malheureusement, notre cadre, purement local et ecclésiastique, ne nous permet pas de faire ressortir, par un grand nombre de détails, la justesse de cette observation ; ce que nous allons raconter, toutefois, justifiera suffisamment notre assertion.

Clotaire, avons-nous dit, avait eu plusieurs enfants de différentes femmes. L'aîné se nommait *Chramn*. Dévoré d'ambition, il semblait impatient de régner. Afin de lui donner satisfaction dans une certaine mesure, le roi son père lui confia le gouvernement de l'Auvergne qui venait de lui échoir, à la mort de son neveu Théodebald, fils de Théodebert, roi d'Austrasie (555) (1). Chramn porta le ravage et la désolation dans cette province par ses violences et ses mœurs dépravées.

Les mauvaises passions jettent la perturbation dans l'esprit comme dans le cœur. Aveuglé par son ambition, il commença à cabaler contre son propre père, pendant que celui-ci était occupé à repousser une invasion saxonne, à l'extrémité de ses États. Brutal et présomptueux, Chramn ne

(1) *Chronic. Marii Aventicensis episc.*, apud D. Bouquet, II, 16.

Digitized by Google

prêtait l'oreille à aucun sage conseil, et, par contre, comme il arrive souvent, il se laissait mener par deux ou trois jeunes gens, vils courtisans de bas étage, dont il suivait aveuglément les inspirations perverses. Un certain Poitevin, nommé Léon, était surtout son favori de prédilection (1). Aussi impie que débauché, ce jeune homme se permit un jour de proférer contre saint Martial et saint Martin un horrible blasphème. Le châtiment ne se fit pas attendre. Il devint sur-le-champ sourd et muet. En vain essaya-t-il d'obtenir son pardon en passant des nuits entières dans la basilique de saint Martin qu'il avait si grossièrement insulté : le saint thaumaturge resta sourd à ses supplications, qui probablement manquaient de sincérité. Il mourut dans un état de folie complète.

Ce fut en compagnie de ce jeune insensé que Chramn, quittant l'Auvergne, vint à Poitiers étaler sa jactance et ses projets ambitieux. Se croyant sûr du succès, il osa envoyer des députés proposer à son oncle Childebert de détrôner son père et de partager de concert ses États. Childebert parut écouter favorablement ses propositions, tandis que, sous main, il donnait à Clotaire avis du complot. Sans perdre de temps, ce dernier détache de son armée un corps de troupes, qu'il place sous les ordres de deux de ses fils, Charibert et Gontran, avec mission d'aller réduire le rebelle; mais Chramn parvient à intimider ses jeunes frères, en leur annonçant que leur père avait perdu la vie dans son expédition contre les Saxons. Pendant que les deux jeunes princes se retirent en Bourgogne, Chramn redouble d'audace, ravage les États de son père. Enfin Clotaire revient victorieux. En apprenant tous les attentats com-

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 13.

Digitized by Google

mis par son malheureux fils, il le poursuit à outrance, jusque chez les Bretons, où il était allé chercher un refuge. Chramn, malgré les représentations du comte des Bretons, a la présomption de combattre contre l'auteur de ses jours. Clotaire, furieux, l'enveloppe, s'empare de sa personne au moment où il allait s'échapper sur un vaisseau préparé à cet effet; puis, le faisant enfermer, avec sa femme et ses filles, dans une cabane de pêcheur, il y met le feu, et son malheureux enfant y est consumé par les flammes avec sa famille (an 560) (1).

On peut se représenter l'horreur qu'une telle tragédie dut inspirer à sainte Radegonde.

Cependant cette mort épouvantable avait délivré de l'angoisse un des officiers de son mari les plus dévoués à sa cause.

On se souvient quel zèle le duc Austrapius avait déployé pour hâter la construction du monastère fondé par la bienheureuse. Il jouissait en paix de la récompense de son dévouement, lorsque la révolte de Chramn l'avait tout à coup jeté dans le plus extrême péril. Il s'était enfui à Tours, à l'approche du jeune prince, et s'était réfugié dans la basilique de Saint-Martin, alors inviolable. Chramn, pour le contraindre à en sortir, avait défendu, sous les peines les plus sévères, de lui donner aucun aliment, pas même une goutte d'eau. Déjà le malheureux sentait ses forces épuisées, lorsqu'un citoyen de Tours, touché de compassion, lui porta courageusement un verre d'eau. L'officier chargé de rendre la justice dans la ville est aussitôt informé qu'on ose enfreindre ses ordres. Il accourt à la basilique, arrache le vase de la main du réfugié et le jette à terre.

(1) *Chronic. Marii Aventic. episc.*, apud D. Bouquet, II, 17; S. Greg. Tur., *Hist.*, IV, 20.

Digitized by Google

Saint Martin ne laissa pas cette cruauté impunie. Au même instant un frisson glacial saisit le juge, qui expire la nuit suivante. A cette nouvelle, toute la cité s'émeut, et ce ne fut plus qu'un assaut de générosité entre les habitants envers le malheureux Austrapius. Celui-ci jugea néanmoins plus prudent de rester dans son asile, jusqu'au jour où il apprit que Clotaire était rentré triomphant dans ses États.

Cependant les dangers qu'il avait courus avaient dégoûté Austrapius des grandeurs du siècle. Tout porte à croire que, dans l'extrémité où il avait été réduit, il avait fait vœu de se consacrer à Dieu dans la cléricature. Mais, si son cœur avait été touché, son esprit n'était guère éclairé. Il s'imagina qu'il serait indigne de son ancienne position de demeurer dans les degrés inférieurs de la cléricature, et Clotaire n'eut pas de peine à entrer dans cette idée. Pour le satisfaire, il lui fit conférer la dignité épiscopale, détacha pour lui une certaine région du vaste diocèse de Poitiers, dont la ville principale portait le nom de *castrum Sellense,* et lui promit qu'après la mort du saint évêque Pientius, il lui succéderait de droit sur le siége de saint Hilaire.

Cette promotion irrégulière et ces vues ambitieuses ne pouvaient pas être bénies de Dieu. En effet, lorsque la mort vint surprendre saint Pient au milieu d'une visite pastorale dans la petite ville de Melle (1), vers l'an 564, Austrapius, malgré ses réclamations, fut écarté de la chaire de saint Hilaire. Son protecteur, Clotaire, n'existait plus, et Charibert, à qui le Poitou obéissait, fit élire Pascentius, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, qui se trouvait alors à

(1) Bouchet, *Annal. d'Aquitaine,* 2e partie, chap. XVI : « L'évesque saint Pien mourut peu de temps après en la ville de Melle, où il estoit allé pour visiter les églises dudit lieu ; et y repose son corps. »

Digitized by Google

Paris (1), auprès de ce jeune roi. Cette leçon ne profita pas à Austrapius.

Clotaire, nous venons de le dire, lui avait formé un petit diocèse d'un certain nombre de paroisses détachées du diocèse de Poitiers, et le *castrum Sellense*, situé dans les limites de cette circonscription nouvelle, avait été choisi par Austrapius pour siége épiscopal. Ce canton, confié au pontife improvisé, était probablement le *pagus Medalgicus*, ou pays des Mauges, à l'extrémité duquel se trouve Chateauceaux, aujourd'hui appelé par corruption Chantoceaux, qui rappelle assez bien le *castrum Sellense* de Grégoire de Tours (2). Or, à l'extrémité du même pagus, était établie, dès le IVe siècle, la belliqueuse tribu des Téifales, comme nous avons eu l'oc-

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 18 : « Sed rex Charibertus in aliud vertit sententiam. Denique cum Pientius episcopus ab hac luce migrasset, apud Parisius civitatem Pascentius, qui tunc abbas erat basilicæ Sancti Hilarii, ei succedit, ex jussu regis Chariberti, clamante Austrapio sibi hunc redhiberi locum : sed parum ei jactati profuere sermones. Ipse quoque regressus ad castrum suum, mota super Theifalorum seditione, quos sæpe gravaverat, lancea sauciatus crudeliter vitam finivit. Diœceses vero suas Ecclesia Pictava recepit. » — Nous adoptons, comme on le voit, la ponctuation acceptée par Dom Bouquet, les auteurs du *Gallia christiana*, etc., dans la phrase où saint Grégoire de Tours parle de la mort de saint Pient. Selon que l'on met la virgule avant ou après les mots *apud Parisius civitatem*, le sens est en effet complétement différent. En la plaçant après, le sens indiquerait que saint Pient serait mort à Paris, et non pas à Melle, comme le veut la tradition poitevine. Ce sens, adopté par les Bollandistes (*Act. SS.*, t. II *Martii*, p. 270), a été rejeté par les auteurs précités, qui acceptent l'autorité de l'auteur de la fondation de Maillezais en ce point. Bien que cette ponctuation soit moins naturelle, comme elle n'est pas invraisemblable, nous croyons, après eux, qu'il faut l'adopter en présence d'une autorité respectable, sinon péremptoire.

(2) Dans notre livre *Les Églises du monde romain*, p. 204, nous avons incidemment eu l'occasion, au point de vue purement canonique, de parler de ce siége épiscopal provisoire. La question géographique étant indifférente à notre thèse, nous nous sommes contenté d'indiquer la situation attribuée jusqu'ici à ce castrum. M. Longnon, dans son très-savant volume sur la *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, a élucidé cette difficulté et a prouvé que c'est à Chantoceaux, et non pas ailleurs, qu'il faut placer le *castrum Sellense* de Grégoire de Tours, appelé par le dernier des continuateurs de Frédégaire, *Sellus castrum*. (Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 572-576.)

Digitized by Google

casion de le rappeler plus d'une fois. Il est même à croire que ces barbares avaient étendu leur établissement sur une portion assez considérable du pagus Medalgicus primitif. Austrapius les plaça donc sous sa juridiction. Mais, plus habitué à commander en maître qu'à exhorter en père, ce prélat eut l'imprudence d'exaspérer par des vexations multipliées ces barbares à peine convertis au christianisme. Il paya cher ses mesures tyranniques. Dans une émeute de ses ouailles mécontentes, il fut tout à coup assailli, enveloppé et percé d'un coup de lance.

Ainsi périt misérablement ce magistrat pour n'avoir pas su profiter de la grâce insigne dont l'avait favorisé saint Martin.

Bien différente avait été la mort de saint Pient. Précieuse devant Dieu, elle l'avait été également devant les hommes, et si son culte, autrefois très-populaire dans le bas Poitou (1), a perdu de sa célébrité, sa mémoire n'en est pas moins chère à son Église, qu'il gouverna avec autant de sagesse que de modestie. Sa fête est célébrée le 13 mars.

(1) L'auteur de l'*Histoire de Maillezais* (Labbe, *Biblioth. mss.*, t. II, p. 216-217) nous apprend qu'à l'époque de la fondation de cette abbaye, à la fin du x^e^ siècle, subsistait dans le même lieu, *mais déjà tombant de vétusté*, une église sous le patronage de saint Pient, très-vénéré des habitants de cette contrée marécageuse, qui formait alors une île. Ce fait prouve à la fois et l'antiquité et la célébrité du culte rendu à notre saint évêque, du moins dans cette partie de son vaste diocèse.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

DERNIÈRE TENTATIVE DE CLOTAIRE POUR REPRENDRE SAINTE RADEGONDE. — VOYAGE DE SAINT GERMAIN DE PARIS A POITIERS ; SES MIRACLES. — IL CONSACRE SAINTE AGNÈS PREMIÈRE ABBESSE DU MONASTÈRE FONDÉ PAR SAINTE RADEGONDE. — CONCILE DE SAINTES.

Tandis que ces drames sanglants se succédaient au dehors, sainte Radegonde continuait sa vie de pénitence et d'expiation. Elle se croyait sans doute délivrée pour toujours des poursuites de son mari. Elle se trompait.

On dit que, sur le point d'être réduit à livrer bataille à son fils révolté, ce malheureux prince invoquait le souvenir de David et d'Absalon pour obtenir de Dieu la victoire (1). Il faut avouer que, si la situation qui lui était faite ressemblait, en effet, à celle de David, les sentiments de cruelle vengeance qui l'animaient n'avaient aucun rapport avec ceux du saint roi-prophète. Aussi ne retira-t-il de sa victoire que de trop justes remords.

C'est alors que, rongé de chagrin, il se rappela son épouse répudiée, Radegonde, dont il se repentait, mais trop tard, de n'avoir pas su apprécier l'incomparable vertu. Sans doute, les lettres qu'elle avait eu occasion de lui écrire depuis son entrée dans le cloître lui avaient dévoilé de quel trésor de lumière, de prudence, de sages conseils, de véri-

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 20 : « Ibatque Chlothacharius rex tanquam novus David contra Absalon filium pugnaturus, plangens atque dicens : *Respice, Domine, de cœlo, et judica causam meam*, quia injuste a filio injurias patior. Respice et judica juste; illudque impone judicium quod quondam inter Absalonem et patrem ejus David posuisti. »

Digitized by Google

table affection il s'était privé en la perdant. Ces regrets, exprimés à plusieurs reprises, excitèrent plusieurs de ses courtisans, jadis si habiles à déprécier Radegonde, à suggérer au trop faible monarque une démarche aussi sacrilége qu'audacieuse. Il ne s'agissait de rien moins que d'arracher la sainte récluse à son monastère et de la replacer sur le trône. Pour mieux cacher cet infâme complot, le roi partit pour Tours, accompagné de saint Germain, évêque de Paris, et de son jeune fils Sigebert, sous le prétexte de faire un pèlerinage à la basilique de Saint-Martin, mais en réalité dans l'espérance d'y trouver un moyen plus facile de parvenir à ses fins (1).

Sainte Radegonde avait des amis dévoués jusque dans le conseil et dans la famille du roi. Elle fut informée de ce qui se tramait contre elle. Sans perdre de temps, elle envoie secrètement à Tours un de ses agents les plus fidèles, nommé Proculus (2), avec quelques pieux présents et une lettre pour saint Germain de Paris. Cette lettre rappelait avec force au pontife les anathèmes fulminés par les papes (3) et les conciles (4) contre quiconque oserait prendre pour épouse

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 6 : « Rex cum filio suo præcellentissimo Sigiberto Turones advenit quasi devotionis causa, quo facilius Pictavis accederet ut suam reginam acciperet. »

(2) M. Guérard, qui a publié toute une série de pièces de vers inédits de notre Fortunat que renferme le manuscrit n° 13048 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (du commencement du IX^e^ siècle), pense (*Notices et Extraits de la Biblioth. du roi*, etc., t. XII, 2^e^ partie, p. 93) que Proculus, dont il est ici question, est le même que le père de Nectarius, *vir magnificus, vir sublimis*, dont il est fait mention dans la Vie de S. Yrieix. Mais il ne s'est pas aperçu que le *Nectarius* dont il éditait l'éloge funèbre était mort *à vingt ans.* Du reste, il est en effet probable que le Proculus, père de ce jeune homme, est bien le même que l'agent de Radegonde.

(3) S. Siricii, *Epist. I*, cap. VI, n° 7; *Epist. X*, cap. I, n° 3; apud *Patrolog. lat.*, t. XIII, col. 1137 et 1182. — S. Innocentii I, *Epist. II Victricio episc. Rotomagensi*, cap. XIII, n° 15, apud *Patrol.*, t. XX, col. 478-479.

(4) *Concil. Turon. I* (an. 461), can. 6; *Concil. Venetens.* (an. 465), can. 4; *Concil. Aurelian. I* (an. 511), can. 21; *Concil. Paris. III* (557), can. 5 : « Sacrarum virginum neque per raptum, neque *per compelitiones aliquas*

Digitized by Google

une femme solennellement consacrée à Dieu ; et avec une éloquence puisée dans la gravité de la situation et dans la douleur qu'elle éprouvait, elle le suppliait, elle le sommait, au nom de Dieu et du décret qu'il avait lui-même fulminé dans le troisième concile de Paris, d'empêcher à tout prix le roi de poursuivre son pernicieux dessein.

Saint Germain, vivement touché d'une si juste réclamation, saisit la première occasion favorable pour exécuter le mandat qui lui était confié. Au moment où Clotaire priait avec ferveur devant le tombeau de saint Martin, il se jeta à ses pieds, et le conjura, en versant d'abondantes larmes, de ne pas donner suite au projet sacrilége qu'il méditait, sous le prétexte en apparence inoffensif d'un voyage à Poitiers (1). Il ne manqua pas, selon la recommandation de la sainte reine, de lui remontrer combien grand serait son crime, et quelles peines il encourrait devant Dieu et devant l'Église s'il osait passer outre.

Clotaire n'eut pas de peine à deviner que le pontife, en sa supplique, n'était que l'écho et le mandataire de Radegonde. Il comprit l'abîme vers lequel l'avaient poussé ses mauvais conseillers. Humilié et repentant, il proclama hautement qu'il était en effet indigne d'avoir pour épouse

quisquam conjugia sortiatur. Similiter de earum erit conjunctionibus abstinendum (et hi qui eas rapere aut competere voluerint, a communione sunt removendi), quæ vestium commutatione, tam viduæ quam puellæ, religionem, pœnitentiam aut virginatem *publica fuerint declaratione professæ*. Quod si contra interdicta quis venerit, et sacerdotem suum audire neglexerit, et in præsenti a communione catholicæ Ecclesiæ habeatur extraneus, et in perpetuum anathemate feriatur. » — Saint Germain de Paris assistait lui-même à ce concile, présidé par saint Probien de Bourges. Le second concile de Tours (can. 20) renouvela, quelques années après (567), les mêmes anathèmes, en s'appuyant sur la décrétale de S. Innocent Ier, citée plus haut.

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 6 : « At ubi eas (litteras) relegit vir Deo plenus, lacrymans prosternit se pedibus regis ante sepulchrum beati Martini, *cum contestatione divina, sicut ei litteris fuerat intimatum, ut Pictavis non accederet.* »

Digitized by Google

une si admirable servante de Dieu ; puis, à la même place, devant le tombeau de saint Martin, il se prosterna aux pieds du saint évêque de Paris, le priant de vouloir bien accepter la mission d'aller à Poitiers demander pardon à sainte Radegonde et obtenir d'elle qu'elle daignât oublier l'offense que des courtisans pervers lui avaient fait commettre envers elle.

Afin d'encourager le monarque dans cette salutaire résolution, Dieu lui-même se chargea de châtier les hommes impies qui avaient entraîné le roi dans sa tentative sacrilége. Ils furent tous frappés subitement d'une mort ignominieuse (1). Quant à Clotaire lui-même, il ne tarda pas à aller rendre compte au souverain Juge de ses cinquante-un ans de règne. Il mourut à Compiègne, juste un an et un jour après le supplice barbare infligé à son fils Chramn (561). Sur son lit de mort on l'entendit s'écrier : « *Voyez combien* » *est puissant le Roi du ciel, puisqu'il frappe ainsi de mort les* » *plus puissants rois de la terre* (2) ».

Ses quatre fils Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert l'inhumèrent avec de grands honneurs dans la basilique de Saint-Médard à Soissons (3).

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 6 : « Prosternit se et ille (rex), ante limina S. Martini, pedibus apostolici viri Germani, rogans ut sic pro ipso veniam peteret B. Radegundi, ut ei indulgeret quod in ea(m) per malos consiliarios peccaverat. Et ultio divina de præsenti in eos vindicavit. Sicut enim Arius, qui contra fidem catholicam certans, omnia intestina sua in secessum dimisit; ita et de istis evenit qui contra reginam egerunt. »

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 21 : « Cum graviter vexaretur a febre aiebat : « Vah ! quid putatis qualis est ille Rex cœlestis qui sic tam magnos reges » interficit?...» Obiit autem post unum decurrentis anni diem quo Chramnus fuerat interfectus. »

(3) Assurément les documents publiés par Jean Bouchet, à la fin de ses *Annales d'Aquitaine* (*Append.*, p. 27-34), sous cette rubrique : « *Titres des églises de Sainte-Radegonde, Sainte-Croix et Saint-Hilaire,* » sont apocryphes dans leur teneur. Nous sommes, sur ce point, complètement d'accord avec Thibaudeau (*Hist. du Poitou*, t. I^er^, p. 200-201) et avec les auteurs des *Diplomata, Chartæ, etc., Galli-Francica,* Prolegom., p. 21, 29, Mais ce ne sont très-

Digitized by Google

On le conçoit sans peine, ce fut avec joie que saint Germain de Paris accepta la mission que lui proposait Clotaire. Il partit sans retard pour Poitiers, et Dieu se plut à montrer par de nombreux miracles combien il agréait le voyage de son serviteur. Saint Fortunat, qui a écrit la vie de cet illustre évêque comme celle de sainte Radegonde, en raconte deux qui se rapportent à notre sujet (1).

Le pontife était encore en Touraine lorsqu'une noble dame, veuve de Pientius, qualifié de *homme illustre,* envoya un messager le conjurer de venir en sa maison. Sa fille, jeune encore, était à l'extrémité. L'homme de Dieu se rendit à l'invitation de la veuve affligée, et trouva l'enfant étendue comme morte sur une bière. La respiration était éteinte; la pâleur et la roideur du corps montraient qu'elle avait, selon toute apparence, rendu le dernier soupir. Le saint, compatissant à la douleur de la mère, et joignant de fervents soupirs à sa prière, demeura à genoux l'espace d'une heure. Le ciel se laissa alors toucher. La chaleur revint peu

probablement que des reproductions maladroites et inexactes de pièces authentiques. (Cf., sur ces sortes de fausses pièces, *Diplomata, Chartæ, etc.*, t. I, *Prolegomen.*, p. 7.) Les dispositions dans lesquelles Clotaire se trouvait à l'égard de sainte Radegonde, à son départ de Tours, permettent de supposer que, comme gage de son repentir, il se montra généreux envers l'œuvre que venait de fonder sa sainte épouse. Or la dotation de l'église de Notre-Dame, appelée depuis Sainte-Radegonde, fait partie essentielle de cette œuvre. Tout porte donc à croire qu'il fit don de quelques domaines pour achever de doter les deux monastères. Les documents en question disent qu'il donna Vouillé, Berthegon et *Castrum Muri* (Chateaumur?). Il est du moins certain que les deux premières localités restèrent sous la dépendance de l'église de Sainte-Radegonde jusqu'à la Révolution. Quant à Chateaumur, dans le département actuel de la Vendée, bien qu'il devint à la fin du XI^e^ siècle un prieuré de l'abbaye de Mauléon, rien n'empêche de croire que primitivement il ait appartenu à Sainte-Radegonde. Saint Fortunat nous dira plus loin que le monastère de Sainte-Croix possédait des domaines sur le bord de la mer. C'est sans doute de Saint-Vincent et de Sainte-Radegonde-en-Jard qu'il veut parler.

(1) S. Fortunat., *opera*, apud *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 465, 469; Bolland., *Act. SS.*, t. VI *Maii*, p. 773, 774; D. Mabillon, *Act. SS. O. S. B.*, sæc. I, p. 227, 228.

Digitized by Google

à peu dans les membres de l'enfant, qui demanda à boire. Le thaumaturge lui présenta lui-même du pain et du vin qu'il avait préalablement bénits; et aussitôt la malade fut rendue à une santé parfaite. La mère et l'enfant ne furent pas ingrates envers Dieu. Lorsque l'enfant eut atteint l'âge convenable, elle prit le voile dans le monastère de sainte Radegonde à Poitiers. Elle y mourut avec tous les gages de son éternelle félicité (1).

Cependant le saint évêque poursuivit sa route vers Poitiers. A l'une de ses stations, peut-être à Cenon, on lui amène, portée sur un brancard par deux hommes, une femme muette, paralytique et entièrement contrefaite. Elle habitait Scorbé-Clairvault, près de Châtellerault, et se nommait Baudofeisa. Sa langue était immobile en son palais, d'où il ne sortait que des sons entrecoupés et inarticulés. Son corps contourné ressemblait à un cadavre plus qu'à un être vivant. Le Bienheureux, touché de compassion, fait sur elle le signe de la croix; et immédiatement la chaleur commence à circuler dans tout ce corps sans vie; le sang parcourt les veines, les nerfs recouvrent leur vigueur, et les membres leurs mouvements naturels; la langue se délie, les phalanges des doigts reviennent à leur place, les jambes et les pieds se consolident, la santé reprend possession de celle qui était aux portes du tombeau. Trois jours après, la malade venait elle-même à Poitiers se jeter aux pieds de l'illustre thaumaturge pour lui rendre grâces.

Précédé par la renommée de si grands miracles, saint Germain fut accueilli avec transport par la ville entière. Mais qui dira la joie de Radegonde? Avec quel bonheur elle ratifia le pardon promis de sa part au roi par le pon-

(1) S. Fortunat., *loc. cit.* : « Quæ post in monasterio beatæ Radegundis felicioris vitæ terminum consummavit. »

Digitized by Google

tife! Son avenir religieux était à jamais sauvegardé. Or elle eût donné pour ce trésor tous les trônes du monde.

L'arrivée de l'illustre pontife était d'ailleurs, à ses yeux, un bienfait de la divine Providence à un autre point de vue. Depuis la fondation de son monastère, Radegonde en avait été à la fois la mère, la directrice, le modèle et la lumière. Elle avait fait approuver la dotation par un précepte spécial du roi Clotaire (1), et dans la suite elle ne manquera pas d'en obtenir la confirmation des quatre fils de ce monarque qui possédèrent, à divers titres, quelque autorité dans notre province.

Au point de vue matériel, l'avenir de son œuvre était donc assuré. Au point de vue spirituel, la science profonde qu'elle possédait de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église était une garantie plus que suffisante, et les âmes que Dieu avait déjà rassemblées autour d'elle se nourrissaient avec délices de ses enseignements à la fois lumineux et pleins de l'onction de la charité la plus tendre.

Insatiable elle-même de la science de Dieu et de tout ce qui ouvre de nouveaux horizons aux splendeurs de la foi, elle avait établi l'usage d'une lecture continuelle, même pendant le travail manuel. Nous avons vu que, pour elle personnellement, elle n'exceptait même pas la nuit. De temps en temps, elle faisait interrompre la lecture, et s'adressant à ses filles : « Si vous ne comprenez pas, disait-

(1) C'est elle-même qui le dit dans sa lettre aux évêques (S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IX, 42) : « De rebus quas in me præcellentissimus domnus Chlotharius vel præcellentissimi domni reges filii sui contulerunt : et ego *ex ejus præceptionis permisso, monasterio tradiai possidendum et per auctoritates* præcellentissimorum domnorum regum Chariberti, Guntchramni, Chilperici et Sigeberti, cum sacramenti interpositione et suarum manuum subscriptionibus obtinui confirmari. » — Cela prouve l'exactitude de l'observation que nous avons faite précédemment sur le fond de vérité que contiennent les pièces fausses publiées par Jean Bouchet.

Digitized by Google

» elle, interrogez-moi. Pourquoi ne cherchez-vous pas la » lumière, ce miroir des âmes ? » Et comme souvent, par excès de discrétion, ses enfants n'osaient répondre à son appel, alors, avec une sollicitude pleine de condescendance et avec une tendresse vraiment maternelle, elle commentait la lecture qu'on venait de faire et en tirait les conclusions les plus pratiques pour le salut des âmes (1). »

Ces précieuses instructions étaient avidement recueillies par ses heureuses disciples, qui les conservèrent longtemps encore après sa mort, comme le plus riche et le plus cher trésor de leur monastère (2). Elle-même les encourageait à recueillir ses exhortations maternelles : « Moissonnez, mois- » sonnez le froment du Seigneur, soyez fidèles à ma recom- » mandation, recueillez avec soin mes paroles, car un jour » viendra où vous désirerez revenir au temps où vous » êtes (3). »

Que sont devenues ces prédications pathétiques recueillies si fidèlement par des mains filiales ? Hélas ! elles ont péri dans les bouleversements de toute nature dont l'abbaye de Sainte-Croix a été la victime. Il en est de même de la correspondance de la sainte fondatrice dont Baudonivie nous a parlé plus haut, malgré le vif intérêt qu'elle présentait à tous les points de vue. Il ne faut pas s'en étonner, puisque celle de l'illustre docteur saint Hilaire a subi le même sort.

(1) Baudonivia, n° 9 : « Cum lectio legebatur, illa sollicitudine pia animarum nostrarum curam gerens, dicebat : « Si non intelligitis quod legitur, » quid est quod non sollicite requiritis speculum animarum vestrarum ? » Quod etsi minus pro reverentia interrogare præsumebatur, illa pia sollicitudine maternoque affectu, quod lectio continebat ad animæ salutem prædicare non cessabat. »

(2) Baudonivia, n° 24 : « Licet *prædicationes quas instituit recitentur*, tamen cessavit illa incessabilis vox, desiderabilis admonitio, dulcis affectus. »

(3) *Ibidem* : « Colligite, colligite triticum dominicum... Videte quod dico, colligite, quia quæsituræ estis istud tempus ; vere, vere quæsituræ estis istos dies et valde desideraturæ. »

Digitized by Google

Ainsi, rien ne paraissait manquer à l'œuvre de notre sainte fondatrice. A ses yeux, au contraire, une lacune fondamentale s'y rencontrait. Il n'y avait pas encore de supérieure officielle, et son humilité s'effrayait de la responsabilité qui pesait sur elle. Bien décidée à ne jamais accepter la dignité abbatiale, elle avait préparée depuis longtemps celle qui devait en être revêtue à sa place. Agnès était son nom. Depuis son bas âge (1) elle avait été attachée au service de Radegonde, alors assise sur le trône de France. La bienheureuse reine l'avait distinguée entre toutes ses compagnes, et l'avait adoptée comme son enfant de prédilection : ce qui ferait supposer qu'elle était orpheline. La grâce et la nature réunissant en cette jeune fille les dons les plus parfaits, elle était devenue la digne imitatrice des vertus de sa mère adoptive.

Saint Germain arrivait donc en temps opportun pour couvrir de l'autorité de son nom l'œuvre de perfectionnement que méditait la sainte fondatrice. Né dans le diocèse d'Autun, d'une famille distinguée, instruit dans les meilleures écoles cléricales de cette antique cité, puis moine et abbé du monastère de Saint-Symphorien de la même ville, lorsqu'il fut élevé à la dignité épiscopale, cet illustre pontife, l'une des colonnes de l'Église des Gaules au VI^e^ siècle, était, à ces divers titres, tout à fait compétent pour donner de salutaires conseils et prêter un utile concours. D'autre part, saint Pient, qui était encore assis sur la chaire de saint Hilaire, avait trop à cœur les vrais intérêts d'un monastère à la fondation duquel il avait pris une part si sympathique

(1) C'est sainte Radegonde elle-même qui le dit (S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 42). Saint Fortunat écrit aussi à sainte Radegonde :

« Hanc tibi non uterus natam, sed gratia fecit,
Non caro, sed Christus hanc in amore dedit. »

Digitized by Google

et si active, pour ne pas entrer avec joie dans les vues de la princesse.

D'un commun accord, il fut résolu que le saint évêque de Paris serait chargé d'accomplir le rite, déjà fixé par l'Église, de la bénédiction de la jeune abbesse. Mais afin de revêtir cette consécration de toutes les garanties désirables pour l'avenir, saint Pient et saint Germain, à la requête de sainte Radegonde, invitèrent les évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'honorer de leur présence et à la sanctionner par leur consentement formel.

Leontius le jeune était alors métropolitain de la seconde Aquitaine. Issu de l'illustre famille romaine des Paulini, il avait épousé dans sa jeunesse Placidina, fille d'Arcadius, petit-fils lui-même de saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, gendre de l'empereur Avitus. A une haute intelligence et à un grand savoir il unissait des mœurs si exemplaires, que les fidèles de Bordeaux l'avaient élu pour évêque, du vivant même de sa femme, après la mort de son homonyme et parent Leontius l'ancien. Placidina consentit volontiers à l'état de continence, qui devenait dès lors pour elle une obligation sacrée. Elle resta néanmoins dans le monde, se consacrant tout entière aux œuvres de charité, sous la direction de son saint époux. L'un et l'autre se rattachaient à notre Poitou par des alliances de famille, et même probablement par quelques-uns de leurs riches domaines. Du moins, les Paulini, nous l'avons vu, s'y étaient établis, et l'on sait que Leontius possédait des biens en Saintonge. Il avait voué une grande vénération à sainte Radegonde, et l'affection particulière qu'il eut pour saint Fortunat (1) montre assez qu'il

(1) Voici en quels termes émus saint Fortunat lui-même parle de cette affection (lib. VIII, cap. x) :

« Et mihi qualis erat, pectore flente loquor. »

Digitized by Google

étendait cette paternelle bienveillance sur tous ceux qui se rattachaient plus ou moins directement à la famille religieuse de cette admirable sainte.

Aussi se fit-il un plaisir de répondre à l'appel de la vénérée fondatrice, d'autant qu'il était heureux, ainsi que tous ses comprovinciaux, de donner ce témoignage public de sympathie à la bienheureuse Agnès, qui avait, du reste, préalablement obtenu tous les suffrages de la communauté (1).

Un autre motif engageait Leontius à venir à Poitiers. Il avait besoin de consulter saint Germain sur un acte d'autorité qu'il se proposait d'exercer. Quatre ans auparavant, dans le troisième concile de Paris, où lui-même avait siégé à côté de saint Germain et des plus illustres prélats du royaume de Childebert, il avait été décrété (can. VIII°) qu'on frapperait d'excommunication quiconque ne serait désormais élevé sur un siége épiscopal que par un mandat du roi, sans la participation du clergé et du métropolitain. Quant aux faits accomplis, on laissait au métropolitain, assisté de ses suffragants ou de quelques évêques voisins, le soin de juger, suivant les canons, les cas particuliers.

Or, à Saintes, un certain Emerius avait été récemment fait évêque par le roi Clotaire sans que ni le clergé, ni le peuple, ni le métropolitain aient pris aucune part à cette promotion. Cette violation flagrante d'un décret si important au maintien de la liberté de l'Église avait indigné le vénérable Leontius (2),

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 42 : « Cui *consentientibus* beatissimis vel hujus civitatis vel reliquis pontificibus, *electione etiam nostræ congregationis* domnam et sororem meam Agnetem, quam ab ineunte ætate loco filiæ colui et educavi, abbatissam institui, ac me post Deum ejus ordinationi regulariter obedituram commisi..... Sororem meam Agnetem, quam beatissimi Germani, *præsentibus suis fratribus*, benedictio consecravit. »

(2) Il faut bien que cette promotion d'Emerius soit postérieure au concile de Paris, puisque Clotaire ne fut maître de Saintes et de Bordeaux qu'après

Digitized by Google

et il avait pris dès lors la résolution de couper court, par un acte de vigueur, à cette usurpation du pouvoir de plus en plus intolérable.

Les circonstances paraissaient favorables. Clotaire venait de mourir à Compiègne, comme nous l'avons vu (561), et sa tombe était à peine fermée, que ses enfants inauguraient cette série de guerres civiles et fratricides qui ensanglantèrent notre malheureuse patrie pendant plus d'un demi-siècle. Chilperic s'était emparé des trésors de son père et de la ville de Paris, mais ses trois frères ligués contre lui l'obligèrent à accepter le petit royaume de Soissons, que Clotaire avait eu en partage au début de son règne. En conséquence de la convention qui fut signée à Paris entre les quatre frères, Bordeaux, Tours, Poitiers et Saintes furent déclarés du royaume de Charibert.

Cependant Leontius n'était pas resté inactif au milieu de ces perturbations politiques. Il avait prié ses comprovinciaux de se réunir sans délai (1), sous sa présidence, dans la ville de Saintes, afin de remédier au mal qu'avait causé l'intrusion d'Emerius. Notre saint évêque de Poitiers était trop zélé défenseur de la liberté de l'Église pour ne pas obéir, en cette grave circonstance, aux ordres de son chef hiérarchique. Il contribua donc à la déposition d'Emerius et à l'élection

la mort de son frère Childebert, en 558. (Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 114.)

(1) Saint Grégoire, qui nous raconte ce fait, ne lui donne selon son habitude, qu'une date approximative : « hujus regis (Chariberti) tempore. » D. Bouquet (*Hist. des Gaules*, II, 215) a adopté la date de 562, Mansi (*Concil.*, IX, 783) celle de 563. Nous croyons D. Bouquet beaucoup plus dans le vrai. Nous pensons même qu'il faut rapporter ce concile tout à fait au début du règne de Charibert, à la fin de 561 ou au commencement de 562 : car Leontius a dû se presser de déposer l'intrus, afin de créer un fait accompli et de ne pas donner le temps à Emerius d'en appeler au roi. D'ailleurs, le langage maladroit du prêtre Nuncupatus indique qu'il croyait en imposer à un jeune débutant au pouvoir.

Digitized by Google

canonique d'Heraclius, prêtre de Bordeaux. Mais, grâce au ton hautain et maladroit qu'il se permit vis-à-vis du jeune roi Charibert, le prêtre Nuncupatus, chargé, au nom du concile, de faire sanctionner par ce prince le décret de déposition et d'élection, rendit inutile la vigueur apostolique de Leontius.

Emerius fut replacé sur la chaire de saint Eutrope, Leontius condamné à payer mille sous d'or, et les autres évêques de la province, une somme proportionnée à leurs revenus (1).

Peut-être Leontius n'avait-il pas pris toutes les mesures que lui conseillait la prudence pour assurer le triomphe de la justice Issu de ces vieilles familles sénatoriales dont la fierté était comme héréditaire en face des barbares victorieux, il manquait sans doute de cette souplesse de forme qui apaise les passions les plus farouches ; et celles de Charibert, l'histoire le démontre, étaient des plus violentes et des plus brutales.

Dieu, cependant, se plut à manifester sa puissance à l'égard d'un homme qui prit une part assez active à la conclusion de cette assemblée.

Leontius n'avait pas oublié que, pour assurer l'exécution de la décision du concile, il était nécessaire qu'elle fût approuvée par un personnage officiel revêtu d'une haute autorité civile, d'autant plus que le roi lui-même n'avait pas été prévenu. Il invita, dans ce but, un homme distingué à la fois par sa vertu et sa noblesse, nommé Léon (2), qui habitait,

(1) Selon saint Grégoire de Tours (*loc. cit.*), saint Euphrone blâma la décision du concile. On peut l'excuser en disant qu'il la condamna comme inopportune et imprudente, et aussi parce que Léonce n'avait pas pris préalablement ses précautions pour la faire agréer par Charibert. En effet, il y a des cas où, pour faire triompher le droit, il faut user d'une sage condescendance.

(2) Il était probablement parent de saint Aredius, que les Limousins ap-

Digitized by Google

ce semble, en notre province, mais qu'il faut bien se garder de confondre avec le mauvais conseiller de Chramn, fils de Clotaire, dont il a été précédemment question. Baudonivie l'appelle *vir inluster* (1), titre que les rois des Francs ne dédaignaient pas eux-mêmes ; et ce qui prouve que sa piété était à la hauteur de sa naissance, c'est qu'il avait consacré à Dieu ses deux filles dans le monastère de sainte Radegonde (2). Chemin faisant, il fut attaqué par un mal d'yeux si grave et si violent, qu'il était obligé d'être soutenu par deux de ses serviteurs. Il ne voyait pas même la route. Passant par Poitiers, il entra dans le monastère pour y rendre ses devoirs à la princesse fondatrice, et s'entretenir avec ses enfants.

On l'introduisit, selon la règle, dans l'oratoire du monastère, alors dédié à la sainte Vierge. Après la prière d'usage, il se prosterna sur le cilice de la sainte qu'on lui avait apporté et demanda à Dieu avec ferveur sa guérison, au nom de sa fidèle servante.

Animé d'une foi vive, il demeura en cette humble posture jusqu'à ce que, par la cessation de la douleur, il se sentit exaucé. En effet ses yeux redevinrent, au même instant, clairs et lucides, et il se rendit plein de joie au concile. Il ne manqua pas d'édifier les Pères par le récit de ce qui venait

pellent *Yrieix* et les Poitevins *Héray*, puisque non-seulement il signa, mais il *confirma* le testament de ce saint abbé, comme nous le dirons plus loin.

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 16 : « Vir inluster Leo nomine, ad concilium synodi evocatus a viris apostolicis Leontio et *Eusebio.* » — Cet Eusebius a fort embarrassé les érudits (cf. *Gall. christ.*, II, 1057), parce qu'on a voulu l'identifier avec Eusèbe, évêque de Saintes. Mais, selon nous, il faut lire *Esuvius*, dont saint Fortunat a fait un grand éloge (lib. IV, cap. VI), et qui était évêque de Limoges (*Gall. christ.*, II, 503). On sait que la ville de Limoges échut à Charibert dans le partage de 561 (Longnon, *loc. cit.*, p. 122).

(2) Baudonivia, *loc. cit.* : « Qui ingressus monasterium beatæ, ubi filias suas ei devotus tradidit. »

Digitized by Google

de lui arriver. « A son retour, ajoute Baudonivie (1), il nous » raconta à nous-même le fait dans tous ses détails. » Sa gratitude ne se borna pas à de stériles paroles. Il donna cent sous d'or pour creuser les fondements de la basilique que sainte Radegonde se préparait alors à bâtir pour le service de ses moines chapelains, et pour la sépulture de ses religieuses (2).

Ainsi, on doit le considérer, après la sainte fondatrice, comme le premier et principal bienfaiteur de cette insigne basilique.

Ce que nous venons de raconter des conflits entre les autorités ecclésiastique et civile au sujet du siége épiscopal de Saintes nous aide à nous faire mieux comprendre pourquoi le roi Charibert tint à donner à l'Église de Poitiers, vacante par la mort de saint Pient (564), un homme de son choix, mais digne en même temps de la place qu'il lui destinait. Par là le prince affirmait son droit de nomination, consacré en effet par l'usage (3), et fermait la porte aux oppositions qui auraient pu se produire. On doit croire, du reste, que le vénérable abbé de Saint-Hilaire-le-Grand n'accepta la dignité qu'on lui offrait qu'après que le clergé et le peuple

(1) Baudonivia, *loc. cit.* : « Quod, post, ipso referente, synodus audivit, ac inde regrediens nobis hoc ore proprio disseruit. »

(2) Baudonivia, *loc. cit.* : « Ipsa ei fecit devotio fundamentum basilicæ domnæ Radegundis percutere, ubi et centum dedit solidos ad fabricam ipsam faciendam. » — Cette basilique n'était pas encore achevée lorsque sainte Radegonde adressa aux évêques du royaume de Sigebert sa lettre célèbre. S. Gregor. Tur., IX, 42 : « In basilica quam in sanctæ Mariæ dominicæ Genitricis honorem *cœpimus ædificare.* » C'est elle-même qui, dans la même lettre, atteste qu'elle l'avait fait bâtir pour servir de lieu de sépulture à elle et à ses religieuses : « Ubi etiam *multæ sorores nostræ conditæ sunt in requie* sive perfecta, sive imperfecta, cum me Deus de hac luce migrare præceperit, *corpusculum meum ibi debeat sepeliri.* » — C'était, du reste, un usage fréquent, sous les Mérovingiens, de bâtir des églises ou des monastères pour y être enterré. (Cf. *Diplomata, chartæ*, etc., edit. Pardessus, t. I, *Prolegom.*, p. 287, 291.)

(3) Cf. *Formul. Marculfi*, lib. I, cap. v, vi.

Digitized by Google

de Poitiers eurent sanctionné par leurs suffrages canoniques le mandat royal. Son épiscopat, plein de sagesse, devait être malheureusement de courte durée (564-567).

CHAPITRE XV.

SAINT VENANCE FORTUNAT ; SA NAISSANCE, SA JEUNESSE. — IL EST GUÉRI PAR L'INTERCESSION DE SAINT MARTIN. — IL VIENT A TOURS, EN PÈLERINAGE D'ACTIONS DE GRACES, APRÈS S'ÊTRE ARRÊTÉ A LA COUR DE SIGEBERT, ROI D'AUSTRASIE. — DE TOURS IL VIENT A LIGUGÉ, PUIS A POITIERS, OU IL S'ATTACHE AU SERVICE DE SAINTE RADEGONDE. — GALSUINTHE. — GUERRES CIVILES. — LE POITOU RAVAGÉ. — TRANSLATION D'UNE PORTION DE LA VRAIE CROIX A POITIERS.

Le monastère de sainte Radegonde était désormais solidement organisé. Néanmoins, il lui manquait encore une chose qui, bien que moins nécessaire, grâce à la science profonde de Radegonde, n'en devait pas moins être un compliment utile à l'œuvre de la sainte fondatrice. C'était un homme instruit et dévoué qui servît à la fois aux intérêts du dedans et aux nécessités du dehors. La nature de son ancienne fortune et les besoins de sa nouvelle fondation créaient à sainte Radegonde des relations nombreuses et des situations délicates auxquelles, dans l'état de clôture où elle se trouvait, elle ne pouvait personnellement répondre. Pour remplir dignement cette mission difficile, il fallait à la fois

Digitized by Google

et l'habileté du diplomate, et l'agrément de l'homme lettré fort goûté par les Mérovingiens, et l'autorité que donne une haute intelligence unie à une vertu incontestée, et une position indépendante et une naissance illustre, à laquelle se joindraient les souvenirs de cette terre d'Italie qui, foulée aux pieds par ses barbares vainqueurs, n'en conservait pas moins, à leurs yeux, un prestige étonnant (1). Or Dieu envoya à temps ce précieux appui à sa fidèle servante.

Vers l'an 530 (2), à Valdebiadena, petit castrum sur le territoire de Trévise (3), naquit, de parents distingués par leur noblesse, celui que l'histoire connaît sous le nom de Venantius Honorius Clementianus Fortunatus (4), et que l'Église de Poitiers honore comme un de ses plus saints et de ses plus illustres évêques.

Dès son bas âge il fut conduit dans la ville d'Aquilée, qui, bien que ruinée par Attila en 452, conservait encore quelques vestiges de son antique splendeur. Un prêtre de cette ville, nommé Paulus ou Paulinus, que son mérite devait élever sur le siége patriarcal de cette puissante cité, le reçut dans sa maison et lui enseigna les premiers éléments de la grammaire. Les excellentes qualités du disciple inspirèrent au maître un vif désir de lui voir embrasser la

(1) Les canons donnaient alors aux abbesses le droit de choisir les chapelains de leur monastère. Les conciles d'Afrique le reconnaissent expressément, et saint Césaire d'Arles le maintint pour le monastère qu'il venait de fonder (Mansi, *Concil.*, VIII, 654-655, 841; — Mabillon., *Annal. Bened.*, lib. XIV, 63; lib. II, n° 20, etc.; — *Patrol. lat.*, t. LXVII, col. 1140) : « Et hoc specialiter volo... *sive provisorem* ad monasterium, sive presbyterum ad basilicam S. Mariæ, nullum alium habeat congregatio sancta, nisi quem ipsa elegerit vel ordinari petierit. »

(2) D. Michel Luchi, dans les savants prolégomènes qu'il a placés en tête de son édition des œuvres de saint Fortunat, adopte cette date approximative (*Patrolog. lat.*, t. LXXXVIII, p. 25).

(3) Luchi, *loc. cit.*, n° 8.

(4) On a beaucoup disserté sur l'origine de ces quatre noms; mais comme tout ce qu'on peut dire à cet égard se réduit à de pures conjectures, nous n'en dirons rien.

Digitized by Google

vie monastique (1). Mais la Providence avait sur lui d'autres vues. Il se rendit à Ravenne, où il étudia la rhétorique et les arts libéraux (2). Il y acquit une réputation que la maturité de l'âge et du talent transforma en véritable célébrité littéraire. Comme saint Grégoire de Nazianze, il se lia avec un saint jeune homme nommé Félix, également remarquable par l'élévation de son esprit et la délicatesse de son cœur, et qui, devenu évêque de Trévise, sut imposer le respect aux Lombards eux-mêmes. L'assiduité au travail, et peut-être les veilles de ces deux jeunes rhéteurs, produisirent en eux les mêmes effets. L'un et l'autre contractèrent une ophthalmie aiguë, qui les mit en péril de perdre la vue. Dans la basilique des Saints-Jean-et-Paul, l'une des plus célèbres de cette même ville de Ravenne, on vénérait une peinture à fresque de saint Martin, placée dans un loculus au-dessus d'un autel dédié en l'honneur du même saint. Aux pieds de l'image vénérée, la piété des fidèles entretenait une lampe dont l'huile miraculeuse opérait de nombreuses guérisons. « Car, ajoutait notre Fortunat en racontant le » fait à saint Grégoire de Tours, en Italie la vénération » que l'on a pour saint Martin est peut-être plus grande » que celle dont il jouit à Tours même (3). »

(1) S. Fortunat., *Vita S. Martini*, lib. IV, v. 661-662 :

« Pontificemque piam Paulum cupienter adora,
Qui me primævis *converti* optabat ab annis. »

(2) S. Fortunat., *loc. cit.*, lib. I, v. 30-31 :

« Rhetoricæ exiguum prælibans gurgitis haustum,
Cote ex juridica, cui vix rubigo recessit. »

Paul. Diacon., *Hist. Longobard.*, lib. II, cap. XIII : « Ravennæ nutritus et doctus in arte grammatica sive rhetorica, seu etiam metrica, *clarissimus extitit*. »

(3) S. Greg. Tur., *De miraculis S. Martini*, lib. I, cap. XVI : « Sed ut prædictus presbyter (Fortunatus) asserit, multum desiderabilius in locis Italicis Martini gloriam venerari quam, si licet dici, quo propria membra recubant tumulata. » — Dans les trois chapitres précédents, il rapporte trois mi-

Digitized by Google

Les deux amis, Félix et Fortunat, avaient ainsi sucé, avec le lait maternel, la dévotion et la confiance la plus filiale envers le grand thaumaturge des Gaules. Ils se sentirent l'un et l'autre inspirés de recourir à sa puissante intercession. Leur foi fut exaucée. A peine avaient-ils frictionné leurs yeux malades de l'huile miraculeuse et invoqué saint Martin, qu'ils furent complétement guéris (1).

Notre Fortunat ne crut pas devoir borner le témoignage de sa reconnaissance à un aveu public de sa guérison; il résolut d'aller jusque dans les Gaules proclamer la puissance du saint évêque de Tours (au commencement de 565) (2). Mais, par un motif qui nous est inconnu, il ne se rendit pas directement à Tours. Il traversa les Alpes Noriques, la Suisse, la Bavière qui faisait alors partie du royaume d'Austrasie, visita, en passant, l'antique ville de Trèves, Metz, l'une des capitales du même royaume, Reims que Sigebert

racles de saint Martin opérés en Italie, sur le témoignage du même saint Fortunat, qu'il appelle « *venerabilem conservum meum Fortunatum presbyterum.* »

(1) S. Gregor. Tur., *loc. cit.*, cap. XV : « Sibi quoque in Ravenna atque in rhetorica socio suo Felici, ex oleo quod sub imagine picturæ beati Martini in cicendili ardebat, dum tetigerunt oculos, lumen rediisse confessus est. » — Cf. Paul Diacre (*Hist. Longob.*, lib. I, cap. XIII) et saint Fortunat lui-même (*Vita S. Martini*, lib. IV, v. 686-687) :

« Et pete Martini *loculum* quo jure sacelli,
Jam desperatum lumen mihi reddidit auctor. »

(2) D. Michel Luchi a parfaitement prouvé (*Prolegom.*, nos 26-34) que ce fut en 565 au plus tard que saint Fortunat partit d'Italie. Cette date se démontre par ce seul fait que notre poète assistait au mariage de Sigebert en 566, et au passage à Poitiers de Galsuinthe en 567. En outre, dans le chap. X du livre VIe de ses œuvres, il parle de *Villicus*, évêque de Metz, comme vivant, et cependant, d'après le P. Lecointe (*Annal. Franc.*, an. 566), ce prélat mourut en 566 au plus tard. Le chap. XIV du livre III est une pièce de vers adressée par le même poète au même évêque vivant : « *Tu quibus es murus*, etc. » Il faut en dire autant de Charibert, dont il fait l'éloge (lib. VI, cap. IV), et qui mourut en 567. Loin de pouvoir rapprocher l'époque de la venue de notre Fortunat en France, on serait plutôt tenté de la reculer, sinon avec le P. Lecointe, jusqu'en 562, du moins jusqu'en 564.

Digitized by Google

avait choisi pour sa résidence officielle, et, après un séjour de près d'un an à la cour de ce prince, ou chez les évêques et principaux seigneurs de ses États, il se dirigea enfin vers le tombeau de saint Martin.

Partout la renommée de son savoir, de son talent poétique, de sa vertu, de sa naissance, lui avait préparé un accueil des plus distingués. Il le dit lui-même : les réceptions succédaient aux réceptions, les festins aux festins (1).

Le roi Sigebert, dont il avait chanté l'hyménée avec Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, par une épithalame restée célèbre (2), n'avait pas voulu le laisser seul achever son pèlerinage. Il lui avait donné, pour le guider et le protéger dans son voyage, deux puissants seigneurs de sa cour, Gogon (3) et Pappulus, de qui notre saint avait reçu à Metz la plus gracieuse hospitalité. En quittant Tours, il nous l'apprend lui-même (4), Fortunat descendit jusques à Bordeaux et dans les Pyrénées, visitant les lieux sanctifiés par saint Martin. L'antique monastère de Ligugé, alors si florissant, ne put donc être oublié par cet admirateur des moindres vestiges du grand thaumaturge (5).

Mais, si Ligugé rappelait à la fois Hilaire et Martin, Poitiers possédait de nombreux sanctuaires qui perpétuaient cette double mémoire.

(1) S. Fortunat., *Prologus ad opera.*

(2) S. Fortunat., lib. VI, cap. II.

(3) S. Fortunat., lib. VII, cap. I, II, III, IV.

(4) S. Fortunat., *Prologus ad opera* : « Ego progrediens... ac post Mosellam, Mosam, Axonam et Sequanam, Ligerim et *Garumnam*, Aquitaniæ maxima fluenta transmittens, *Pyrenæis occurrens.* »

(5) Que saint Fortunat soit venu en Poitou pour y vénérer les sanctuaires qui rappelaient les souvenirs de saint Martin, c'est ce qu'on ne peut nier, car lui-même l'atteste expressément (lib. VIII, cap. I) :

« *Martinum cupiens* voto Radegundis adhæsi. »

Il est donc impossible qu'il n'y soit pas venu, même principalemen, pour visiter Ligugé, comme Guibert de Gembloux le fera plus tard au XII^e siècle.

Digitized by Google

C'est là que l'attendait la divine Providence. A côté de l'oratoire bâti sur le lieu même où Hilaire et Martin s'étaient rencontrés pour la première fois, et où Dieu avait cimenté cette féconde amitié qui enfanta l'Ordre monastique en Occident, Radegonde, comme Hilaire, sentit que le miraculé de Martin était l'homme que Dieu lui envoyait pour remplir la mission délicate dont nous avons parlé plus haut. Entre l'âme de Radegonde qui cherchait Dieu à la lumière des Livres inspirés, et Fortunat qui cherchait Dieu à travers les beautés de la terre et du ciel, se fit une fusion intime que cimentèrent les Anges, et que les âmes simples et pures sont seules capables d'expliquer et de comprendre. Sans doute, Gogon et Pappulus, les compagnons de route du poète italien, avaient préparé les voies au respect, à l'admiration, à l'affection filiale qui pénétrèrent l'âme de Fortunat à la vue de la sainte reine, enfermée pour l'amour de Dieu dans un cloître obscur; mais, nous osons le dire, la grâce eut une part incomparablement plus puissante que la nature au résultat de cette entrevue. Fortunat oublia, dès lors, parents et patrie, et se voua tout entier à l'œuvre qui lui était offerte.

C'était en 566. Moins d'un an après, le roi Charibert, qui gouvernait en Poitou, mourait à Paris (1), frappé par la main de Dieu pour avoir méprisé les avertissements et l'excommunication de saint Germain de Paris, que lui avaient mérités ses adultères ignobles et effrontés (2).

Chilperic n'avait pas des mœurs plus chastes; mais, piqué d'honneur par l'exemple de son frère Sigebert, qui, au lieu de se vautrer dans des concubinages de bas étage, avait

(1) S. Gregor. Tur., *De Gloria confess.*, cap. XIX : « *Ab urbe Parisiaca* advenientibus hominibus ea hora regem transiisse nuntiant. » Les chroniques postérieures qui le font mourir à Blaye se trompent donc évidemment.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 26.

Digitized by Google

épousé une princesse de sang royal, il voulut, lui aussi, pouvoir se vanter d'avoir une princesse pour épouse, bien qu'il eût déjà plusieurs femmes à la fois (1). Il demanda et obtint la sœur aînée de Brunehaut, nommée Galsuinthe. Cette infortunée princesse obéit tristement à son père, et suivit les ambassadeurs chargés de la conduire à Rouen (2). C'était en 567.

Chilperic, après la mort de Charibert, avait hérité d'une partie des villes que possédait celui-ci en Aquitaine, notamment de Bordeaux et de Saintes. Mais, son ambition n'étant pas satisfaite, il avait profité d'une guerre contre les Saxons, qui tenaient Sigebert éloigné de ses États, pour envahir le Poitou et la Touraine et y établir sa domination, au préjudice de son frère. Galsuinthe s'arrêta donc à Poitiers. Elle y fut complimentée par saint Fortunat, sans doute au moment où elle vint au monastère de sainte Radegonde rendre ses devoirs à la royale fondatrice (3).

Notre illustre poète nous la représente faisant son entrée dans la ville avec une pompe toute royale, montée sur un char d'argent en forme de tour roulante, et suivie d'une foule immense qui l'acclamait à son passage. Nous ne la

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 28 : « Quod videns Chilpericus, cum jam plures haberet uxores, sororem ejus Galsuintham expetiit. »

(2) S. Fortunat., lib. VI, cap. VII :

« In mare fert, juncto Rothomagense sinu
Jungitur ergo toro regali culmine virgo,
Et magno meruit plebis amore coli. »

(3) S. Fortunat., lib. VI, cap. VII :

« Post aliquas urbes, Pictavas attigit arces,
Regali pompa prætereundo viam...
. . . . . .
Hanc ego nempe novus conspexi prætereuntem
Molliter argenti turre rotante vehi.
Materno voluit pia quam Radegundis amore
Cernere ferventer, si daret ulla opem.
Sæpe tamen missis, dulci sibi dulcis adhæsit,
Et placide coluit, quod modo triste dolet. »

Digitized by Google

suivrons pas dans son voyage à petites journées jusqu'à Tours (1) ; mais nous nous unirons aux sentiments de notre admirable Radegonde, qui éprouva pour elle une tendresse maternelle et sympathique en la voyant, si jeune et si douce, livrée au vautour qui devait la dévorer (2). Une fréquente correspondance, remplie des plus doux épanchements du cœur, resserra encore ces liens, déjà si étroits. Aussi notre Fortunat ne fut que l'écho de Radegonde lorsqu'il chanta, en des vers profondément sentis et touchants, les gémissements de notre sainte à la nouvelle de la mort cruelle de sa fille d'adoption. L'histoire nous dit avec quelle perfide habileté Frédégonde parvint à écarter cette rivale de ces infâmes amours ; elle la fit étouffer dans son lit ; et, quelques jours après, cette femme cruelle s'asseyait sur le trône, à côté de Chilperic tout au moins complice de son crime.

Un long cri de vengeance s'échappa du cœur de Brunehaut en apprenant la fin tragique de son infortunée sœur. De là cette série de complots, d'assassinats, de guerres civiles suscités par ces deux femmes animées d'une fureur égale l'une contre l'autre.

Le premier acte de cette lugubre tragédie se passa vers l'an 570 (3).

(1) S. Fortunat., lib. VI, cap. VII :

« Turonicas terras Martini ad sidera noti
Inde petit lento continuante gradu. »

(2) S. Fortunat., *loc. cit.* :

« Præcipiti casu, volucri prævenia sub ictu. »

(3) Il est difficile de préciser les dates, saint Grégoire de Tours n'en indiquant que très-peu et approximativement seulement. On voit toutefois, par ce qu'il raconte (*Hist.*, V, 49), que Chilperic s'empara pour la seconde fois de la Touraine et du Poitou, au moment où saint Grégoire prenait possession de son siége, c'est-à-dire en 573. Mais entre la défaite du jeune Clovis, sa fuite, son retour, sa mort et cette seconde invasion, il y a un champ vaste ouvert aux conjectures, ce qui permet de fixer à l'an 570, et même peut-être à l'an 569, l'arrivée du fils de Chilperic.

Digitized by Google

Sigebert et Gontran se liguent contre leur frère, homicide et parjure, et chargent le comte Mommole de chasser de la Touraine et du Poitou le jeune Clovis, à qui son père Chilperic avait confié le gouvernement de ces deux provinces (1). Mommole était l'un des plus grands capitaines de son temps. Il s'avance à marches forcées contre le jeune gouverneur, disperse son armée dans les plaines de la Touraine; et, apprenant que deux généraux dévoués à Chilperic, les comtes Basile (2) et Sighaire, se préparent à l'empêcher de s'emparer du Poitou, il les surprend par la rapidité de ses mouvements, les écrase dans une bataille habilement combinée, et s'empare sans résistance de la ville même de Poitiers. Clovis eut à peine le temps de fuir. Il se réfugia d'abord à Bordeaux et put ensuite à grand'peine rejoindre son père au Mans, en traversant la Saintonge et le Poitou sous un habit de chasseur.

Au milieu de ces perturbations politiques, le monastère de sainte Radegonde poursuivait sa pacifique mission. Cette admirable princesse était, en effet, l'objet de la vénération de tous les enfants de Clotaire indistinctement; et Frédegonde elle-même ne faisait pas exception à ces unanimes respects (3). Aussi, alors que les maisons de Dieu étaient

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 46.

(2) Saint Fortunat loue (lib. I, cap. VII) Basile et sa femme Baudegonde de leur générosité dans la restauration des églises, et notamment de la reconstruction d'une basilique en l'honneur de saint Martin. La description qu'il en fait convient assez bien à Marmoutier. Quoique Poitevin, ce semble, Basile ou sa femme possédait sans doute quelques domaines en Touraine. Saint Fortunat a composé également son éloge funèbre (lib. IV, cap. XVIII): ce qui ferait croire que ce seigneur avait eu des rapports assez intimes avec le monastère de Sainte-Croix.

(3) On peut en voir la preuve dans plusieurs passages des poèmes composés par notre bienheureux Fortunat en l'honneur de Chilperic (Fortunat., lib. IX, cap. I). C'est ce qui peut l'excuser des éloges qu'il prodigue à cette femme sanguinaire. Il faut pourtant dire que saint Grégoire de Tours l'a un peu chargée. Du reste, saint Fortunat a également loué Brunehaut (lib. X, 7, 8).

Digitized by Google

victimes d'une multitude de violences et de sacriléges, aucune main profane n'osait mettre la main sur l'arche sainte construite par ses soins.

Déjà, avant les troubles dont nous venons d'esquisser le lamentable tableau, un incomparable trésor y avait été déposé.

Sainte Radegonde, on s'en souvient, avait eu toute sa vie une grande dévotion envers les saintes reliques. Dès sa jeunesse elle en avait rassemblé à Athies un fort grand nombre, une, entre autres, de saint André, apôtre. Inutile de dire qu'elle eut grand soin de les faire transporter à Saix, lorsqu'elle s'y réfugia après son divorce. Elle chargea de cette mission un saint prêtre, nommé Magnus, qui paraît avoir été l'un de ses principaux chapelains. Dans son monastère de Poitiers, sa dévotion ne fit que s'accroître ; et comme ses relations lui permettaient d'exprimer sans crainte ses désirs toujours insatiables, il est impossible de dire le nombre de saints du Nord, du Midi, de l'Occident et même de l'Orient, dont elle acquit ainsi quelques ossements pendant sa vie. Elle les appelait les diamants du ciel, et pour se les procurer elle n'épargnait ni prières, ni présents, ni puissantes interventions. Elle vivait dans une méditation continuelle de leur sainte vie ; c'était en leur compagnie qu'elle se plaçait pour chanter avec plus de ferveur les psaumes et les hymnes de l'Office divin (1).

Grâce à Baudonivie, nous savons comment elle fit l'acquisition des deux plus précieuses reliques de ce riche trésor.

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 14 : « Postquam in monasterium est ingressa, quantam multitudinem sanctorum fidelissimis precibus congregaverit, hoc Oriens testatur, Aquilo, Auster, vel Occidens profitetur; quia undique pretiosas gemmas cœloque reconditas et quas paradisus habet, ipsa devota tam muneribus quam precibus sibi obtinuit : cum quibus incessabiliter jugi meditatione psalmos et hymnos se decantare credebat. »

Digitized by Google

Saint Mammès est un martyr de la Cappadoce, dont saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ont à l'envi proclamé la gloire. Son culte était autrefois extrêmement célèbre dans toutes les églises du monde catholique. Les Grecs l'honorent le 2 septembre, et les Latins le 17 août. A une époque qu'il est impossible de déterminer, mais probablement au VI^e^ siècle (1), une grande partie de son corps avait été transportée à Jérusalem.

A cette nouvelle, Radegonde fut éprise du plus ardent désir de posséder au moins un ossement de ces précieux restes. Pour exprimer la violence de ce désir dont elle avait été témoin, Baudonivie la compare à la soif insatiable de l'hydropique (2).

La sainte envoya en Orient le vénérable Réoval, alors prêtre séculier, mais qui depuis embrassa la vie monastique. Parvenu dans la ville sainte, le messager fidèle présenta sa requête au patriarche, qui l'accueillit favorablement après avoir entendu de la bouche de Réoval les merveilles de sainteté dont Radegonde donnait le spectacle au monde. Toutefois, le pontife ne voulut pas procéder à un acte aussi grave sans avoir préalablement consulté Dieu. Il ordonna des prières publiques, et, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, il se rendit avec son peuple au lieu où reposait le corps du saint martyr. Là, entr'ouvant la châsse, il s'écria : « Confesseur et martyr du Christ, si Radegonde est » une véritable servante de Dieu, faites éclater, je vous en

(1) Bolland., *Act. SS.*, t. III *August.*, p. 433. — Tout porte à croire que c'est de cette translation que veut parler Baudonivie lorsqu'elle écrit (n° 15) : « *Pervenit* TANDEM ad eam (Radegundem) de domno Mammete martyre quod Hierosolymis sua sancta requiescerent (*pour* : asportatæ fuissent recenter?) membra. » — Cette récente translation expliquerait plus facilement le désir et l'espoir de la sainte d'en obtenir des reliques.

(2) Baudonivia, n° 15 : « Hæc audiens avida et sitibunda potabat velut hydrops qui quantum fontem trahit, tantum sitis addita crescit. »

Digitized by Google

» prie, votre puissance aux yeux des nations, et permettez » à cette femme fidèle de posséder quelque portion de vos » membres sacrés » Il dit, et, après avoir palpé respectueusement chacun des doigts de la main droite, il voit le petit doigt se détacher de lui-même. Il le dépose dans un vase disposé à cet effet et le remet entre les mains du prêtre Réoval. Celui-ci, entrant dans la pensée de la sainte princesse, ne cessa, de Jérusalem à Poitiers, de chanter les louanges de Dieu et du saint martyr, avec ses compagnons de voyage (1).

De son côté, Radegonde se préparait à la réception de son nouveau trésor par des pénitences et des jeûnes rigoureux. Aussitôt qu'elle eut été assurée de la réalisation de ses vœux, elle se livra à de véritables transports de joie ; et, de concert avec toute sa communauté, pendant huit jours elle célébra des vigiles d'actions de grâces en l'honneur du saint martyr, sans oublier les jeûnes, que son esprit de foi lui montrait comme la meilleure préparation à un si grand bienfait.

Il nous a paru intéressant de reproduire en son intégrité ce tableau de mœurs, expression fidèle du monde religieux au VI^e^ siècle. Il nous permet de pénétrer dans les sentiments les plus intimes de sainte Radegonde, qui, uniquement préoccupée des choses célestes, n'envisageait plus les choses terrestres qu'au seul point de vue surnaturel (2).

Cependant, la possession du doigt de saint Mammès si merveilleusement acquis, loin d'apaiser la soif de notre

(1) Baudonivia, *loc. cit.* : « De Hierosolymis usque Pictavis in ejus honore semper laus Dei personuit. »

(2) C'est ainsi que, reprenant un jour une de ses religieuses (Fortunat., *Vita S. Radeg.*, n° 36) de ce qu'elle avait pris plaisir à écouter des chansons profanes que chantaient en dehors de la clôture des musiciens ambulants, elle fit cette grave réplique à ses instances importunes : « Eh bien! quant à » moi, je prends Dieu à témoin que je n'ai pas entendu une seule note de » cette musique profane. »

Digitized by Google

sainte, n'avait fait que l'enflammer davantage. « Elle eût » voulu, dit naïvement Baudonivie (1), faire descendre le » Seigneur lui-même du trône de sa gloire et l'amener » habiter visiblement avec elle. » Une circonstance providentielle lui permit de voir en partie réaliser cette brûlante aspiration de son amour.

Le roi Sigebert, avons-nous dit, avait à cœur de relever le prestige de la dignité royale. Non content d'avoir contracté une alliance honorable avec le roi des Visigoths d'Espagne, il résolut d'envoyer des ambassadeurs à Constantinople. Justin le jeune, neveu et fils adoptif de Justinien, venait de monter sur le trône (14 novembre 565). C'était le moment favorable pour nouer avec l'empire d'Orient des relations, qui, à un moment donné, pouvaient être d'une grande utilité, les extrêmes frontières de l'Austrasie et de l'empire d'Orient, en Germanie aussi bien qu'au nord de l'Italie, ayant à combattre les mêmes ennemis. Sous l'inspiration de cette sage politique, Sigebert envoya vers le nouvel empereur deux de ses principaux officiers, nommés Warinaire et Firmin, le premier Franc, le second Arverne d'origine (an. 567) (2). Leur mission eut en effet les plus heureux résultats, et les deux députés revinrent l'année suivante (568 ou 569), après avoir été comblés d'honneur et de présents par Justin le Jeune.

La nouvelle de ce projet d'ambassade avait été comme un trait de lumière pour Radegonde. Les empereurs d'Orient

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 17 : « Post congregatas sanctorum reliquias, si fieri potuisset, ipsum Dominum de sede majestatis suæ visibiliter hic habitare expetiisset. »

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 39. — Nous plaçons cet événement en 567, et non pas en 566, comme D. Bouquet, parce que la date 566 est moralement impossible. Justin n'étant monté sur le trône qu'à la fin de 565, il n'est pas probable que son avénement ait été connu ou notifié à la cour d'Austrasie avant 566. A cette date, Sigebert était trop préoccupé de son mariage pour songer à envoyer une ambassade à Constantinople.

Digitized by Google

possédaient, depuis Constantin, une partie considérable de la Vraie Croix. Obtenir de Justin II un fragment de cet adorable instrument de notre salut devint dès lors, le jour et la nuit, le rêve de la bienheureuse reine. Si elle avait soupiré avec tant d'ardeur après une relique d'un simple martyr, quels devaient être les élans de son cœur à la seule pensée d'un tel trésor ?

Elle écrivit au roi Sigebert pour lui demander l'autorisation d'adjoindre à ses ambassadeurs quelques-uns des clercs attachés au service de son monastère (1).

Elle le priait en même temps de vouloir bien placer sous sa royale protection la supplique qu'elle adressait à l'empereur et à l'impératrice Sophie.

On se rappelle la vénération particulière que le roi Sigebert avait vouée, dès son jeune âge, à sa belle-mère. Il accueillit avec bonté sa requête, et chargea Warinaire et Firmin de faire connaître à Constantinople la sainteté de Radegonde. Ainsi recommandée, la demande de notre sainte ne pouvait souffrir de difficultés. L'empereur et l'impératrice se réunirent (2) pour encadrer richement dans l'or et les pierreries une portion relativement considérable (3) du

(1) Nous plaçons la requête de Radegonde à Sigebert au moment où ce prince se disposait à envoyer ses ambassadeurs à Constantinople, parce que Chilperic s'empara du Poitou peu de temps après. Ce fut par conséquent avant cette première invasion que la bienheureuse put écrire à Sigebert, encore en possession de notre province, en vertu de la convention de Paris.

(2) Cette intervention de l'impératrice se prouve non-seulement par les convenances, mais encore par les remerciements adressés à Justin et à Sophie par saint Fortunat au nom de sainte Radegonde.

(3) Le fragment encore conservé dans l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers forme une croix à deux traverses. Sa tige a 69 millimètres de long; les deux traverses ensemble, 36 millimètres; la largeur du bois sacré a 4 millimètres. L'épaisseur est difficile à apprécier. (Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, p. 135.) Mais le fragment donné à sainte Radegonde devait être primitivement plus considérable car nous trouvons qu'on vénérait dans l'abbaye plusieurs portions *séparées* de la vraie Croix. Dans un inventaire des reliques de ladite abbaye dressé le 2 juillet 1176 (*D. Fonteneau*, LVI, 135), on lit : « Item en *la chasse d'or dans laquelle est la digne vraye*

Digitized by Google

bois sacré du Calvaire. En outre, à ce don inestimable ils ajoutèrent un grand nombre de reliques des saints dont l'Orient était alors si richement pourvu, et deux volumes contenant les saints Évangiles et ornés d'or et de pierres précieuses (1).

Croix, tant devant que ès deux coustés, haut et bas, il y a cinquante et quatre cornalines, dont il y en a de vertes, rouges, grises, noires et d'autres couleurs. Item six camajeux, deux blancs, un gris, un rouge à visage blanc, un noir, un autre dont le front est noir et la teste grise et les cheveux tamiis; et à la vraye Croix de ladite châsse (y) a quatre sapphiers et quatre cornières, et au milieu d'icelle y a une nacle de perle. Et est lad. Croix d'or, et au-dessous de lad. Croix a un gros cristal enchâssé en argent, et le pié de lad. Croix d'argent; et lad. Croix est semée d'autres petites nacles de perles et grenats et menues perles de semence et d'aublets de verre au-dessous dud. crystal. Item, *au tableau d'or où est enchâssé la vraie Croix*, y a dix aymeraudes, cinq sapphiers, une turquoise, une cornaline, laquelle n'est point taillée, et y a l'un des coustés une perle, et dessous led. tableau et en tuittes chasses qui y sont n'y a que trois verres et une perle. » — D. Estiennot dit qu'elle avait échappé à la fureur des protestants. Elle n'a pas eu le même sort en 1792. L'inventaire du 27 novembre 1571 (*D. Font.*, LVI, 283) porte : « Le vaisseau de la châsse de *la digne vraye Croix* a été rompu par Mgr le duc de Montpensier; il a esté mis dedans la digne vraie Croix. » Les chanoines de Sainte-Radegonde la portaient *jambes et pieds nus*, en procession le mercredi des Rogations (*D. Font.*, V, 763, 11 mai 1575). M. Rédet a publié (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1856, p. 211-212) une sentence du 31 décembre 1472, qui constate le même usage. En 1495 ils refusèrent de la restituer, et la gardèrent un an dans leur église (*D. Font.*, V, 753, 5 mai 1476). Dans cette pièce, la vraie Croix qui y est renfermée est appelée *grant portion*. En effet, dans l'inventaire de 1476 cité plus haut, on lit : « Item la croix de Mme de Susly, qui est d'argent surdoré, et *a dedans de la digne vraie Croix*. »

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 18 : « Obtinuit ut beatum Lignum Crucis Domini auro et gemmis ornatum et multas sanctorum reliquias quas Oriens detinebat, uno residens loco se habere gloriata est. Ad petitionem sanctæ transmisit imperator legatarios cum Evangeliis auro et gemmis ornatis. » — On peut voir, dans l'inventaire de 1476 cité plus haut, combien étaient précieuses et nombreuses les reliques conservées alors dans le monastère. On peut y remarquer notamment les tables de saint Éloi, sorte de reliquaire en or enrichi de pierreries, la ceinture de saint Thomas, un os de saint Mérau, en un reliquaire de cristal, des os de saint Marc, de saint Benoît, de saint Cloud, de saint Jean-Baptiste, des saintes Agathe, Agnès, Cécile, Lucie, etc., des saints Étienne, André et Georges, de saint Junien, de saint Barthélemy et autres apôtres, des saints Innocents, des Rois Mages, un doigt de saint Grégoire, un os de saint Thomas d'Aquin, de saint Julien, de saint Timothée, de sainte Flore, le bras de sainte Radegonde, la *solle* de son soulier, son pupitre, sa croix de fer, sa *coupe qui est en vermeil, deux Nouveau Testament manuscrits fort anciens et couverts de lames d'argent doré*, etc. — C'est probablement à l'occasion de cette ambassade à Constanti-

Digitized by Google

Mais le divin Époux de Radegonde ne devait pas lui permettre de jouir d'un tel trésor avant de l'avoir acheté par quelques tribulations : la Croix appelle la croix. Le peuple et le clergé accueillirent avec joie la nouvelle que la ville de Poitiers allait posséder dans ses murs une portion du bois sacré plus considérable que celles dont pouvait se glorifier aucune autre Église de France. Si Constantin le Grand n'a pas rougi de la considérer comme le plus puissant palladium de Constantinople, et comme le plus sûr et le plus impénétrable des boucliers dans les combats, participer à ce gage de protection c'était pour les Poitevins un honneur et un bienfait.

Cependant, qui le croirait? la réception de cette insigne relique rencontra une opposition inattendue de la part de celui qui était alors assis sur la chaire épiscopale de saint Hilaire. Ce n'était plus le vénérable Pascentius, que nous avons vu élevé à cette dignité par la faveur du roi Charibert. Il était mort l'année précédente (567), laissant après lui une mémoire vénérée. Pendant les six ans de son épiscopat, il avait dirigé avec une main ferme et paternelle le gouvernail de son Église, et, sous sa haute protection, l'Ordre monastique était entré dans une voie nouvelle de prospérité et de ferveur. Le monastère de sainte Radegonde avait trouvé en lui un ami dévoué.

D'accord avec la sainte fondatrice, il s'était hâté d'attacher indissolublement à son Église l'homme intelligent et dis-

nople que sainte Radegonde elle-même, ou par la plume de saint Fortunat, composa ce poème *De Excidio Thuringiæ*, dans lequel la sainte fait un tableau si saisissant et si touchant de la ruine de sa patrie, des douces affections contractées dans son enfance avec son cousin Amalafroy, alors réfugié à Constantinople : sentiments de délicatesse exquise si mal compris par de modernes censeurs; comme si la loi de Dieu ne commandait pas, même dans le cloître, de se souvenir avec reconnaissance des bienfaits que nous ont prodigués nos amis et nos parents!

Digitized by Google

tingué que la Providence avait amené, comme par la main, jusqu'à Poitiers. Il avait imposé les mains et revêtu du sacerdoce Venance Fortunat, ce poète célèbre, ce miraculé, ce pèlerin de Saint-Martin dont nous avons parlé. Et, usant aussitôt de son droit paternel, il l'avait chargé d'écrire un abrégé de la vie du grand saint Hilaire, qui n'avait probablement pas eu jusqu'alors de biographe. Fortunat avait obéi et commencé par cette monographie la série de ses œuvres hagiographiques, qui ont rendu à l'histoire du VI^e^ siècle de si importants services. Il avait dédié ce début au saint évêque Pascentius lui-même par un double prologue qui est un monument attestant à la fois la modestie de l'écrivain et les mérites du prélat. Celui-ci vit à peine achever cette œuvre de son zèle, Dieu se hâtant de récompenser ses vertus.

Le trône épiscopal ne fut pas longtemps vacant. Un certain Marovée lui succéda. Ce nom, essentiellement mérovingien, semble indiquer que le nouvel évêque appartenait à quelque illustre et puissante famille de la race des Francs.

Il venait d'être nommé ou élu au siége de Poitiers, lorsque Radegonde fit partir pour l'Orient la députation dont nous venons de raconter l'heureux résultat (1). Mais il ne l'était pas encore lorsque la bienheureuse écrivit à Sigebert. L'affaire avait donc été traitée et conclue sans sa participation. Les quelques envieux du mérite de Radegonde saisirent ce prétexte pour indisposer le jeune prélat, dont le premier élan avait été favorable. La passion de la susceptibilité blessée l'emporta dès lors sur le sentiment du devoir et des plus vulgaires convenances.

Cependant, les députés de la bienheureuse étaient restés

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 40 : « Tempore Sigiberti, POSTQUAM *Maroveus episcopatum urbis adeptus est*, acceptis epistolis regis, pro fide ac devotione, Radegundis beata in partes Orientis clericos destinat. »

Digitized by Google

en dehors des murs de la ville de Poitiers, et n'attendaient que l'autorisation épiscopale pour y faire leur entrée avec toute la pompe et la solennité que commandait le respect dû au bois adorable de la Croix et à la multitude des reliques des saints qui l'accompagnaient. Radegonde se rendit elle-même au palais épiscopal pour solliciter cette faveur. On lui répondit que le prélat était absent. Il avait en effet quitté furtivement la ville et s'était retiré dans une de ses maisons de campagne, sans doute à la Celle-l'Evesquault (1).

En présence d'un tel mépris des convenances, Radegonde n'avait d'autre parti à prendre que de recourir à l'intervention du roi. Elle exposa par dépêche à Sigebert la pénible situation où elle se trouvait. Le prince envoya immédiatement à Tours un de ses fidèles, le comte Justin, avec ordre de prier saint Euphrone d'aller à Poitiers remplir les fonctions que l'évêque du lieu refusait d'accomplir.

On le comprend, les jours, les heures de cette pénible attente étaient des siècles pour Radegonde. Elle les passait dans les angoisses, les jeûnes, les veilles, les larmes abondantes; tout le convent était dans le deuil et la consternation. Ne voulant pas que les saintes reliques demeurassent sans honneur aux portes de la ville de Poitiers, elle avait donné ordre à ses clercs de retourner à Tours et de les déposer dans l'oratoire d'un monastère d'hommes qu'elle avait fondé près de cette métropole (2), alors qu'elle était encore reine de France. Là, du moins, le chant de la psalmodie sacrée les dédommagerait des honneurs qu'on leur déniait à Poitiers.

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 40 : « Qui euntes (Pictavim) detulerunt hæc pignora; quibus delatis, petiit regina episcopum ut cum honore grandique psallentio in monasterio locarentur. Sed ille despiciens suggestionem ejus, *ascensis equitibus*, *villæ se contulit*. »

(2) C'est probablement aujourd'hui la petite église de Sainte-Radegonde, près de Marmoutier.

Digitized by Google

Saint Euphrone, qui avait pour la sainte fondatrice l'estime et la vénération que les saints savent avoir pour les saints, s'empressa d'obéir au mandat royal, et, accompagné d'un grand nombre de clercs qui chantaient des psaumes et des cantiques, il fit cortége aux saintes reliques jusqu'aux portes de la ville de Poitiers. Là l'attendait une multitude de clercs et de fidèles (1), portant en leurs mains, les uns des cassolettes remplies d'encens parfumé, les autres des flambeaux de cire blanche (2).

Notre saint Fortunat avait organisé des chœurs et composé pour la circonstance des hymnes de la plus grande beauté, qui ont eu l'honneur d'être adoptées par l'Église catholique comme l'expression de sa prière liturgique dans toutes les fêtes de la sainte Croix, notamment le *Vexilla regis prodeunt* et le *Pange lingua gloriosi prælium certaminis* (3).

(1) On dit que le lieu où le clergé et le peuple de Poitiers se réunirent à l'évêque et aux clercs de Tours est le bourg de Migné, là même où, en en 1828, apparut une croix miraculeuse. Migné appartenait encore, au XI^e^ siècle, à l'abbaye de Sainte-Croix.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 40; Baudonivia, *loc. cit.*, n° 19.— Dans le n° 20 elle raconte la protection miraculeuse qu'éprouvèrent les députés de sainte Radegonde, lorsqu'ils revenaient de remercier l'empereur Justin de son don précieux. Sainte Radegonde n'envoya à l'empereur qu'un simple vêtement comme gage de sa gratitude; mais il est probable que ce fut à cette occasion que saint Fortunat composa l'éloge en vers de l'empereur Justin et de l'impératrice Sophie.

(3) Nous n'ignorons pas qu'on a attribué cette hymne à Claudien Mamert (*Hist. littér. de la France*, t. II, p. 452; Tillemont, *Hist. eccles.*, t. XVI, p. 125). Mais cette attribution ne repose absolument que sur un seul manuscrit du Mont-Saint-Michel, dont on ne donne pas la date, sur l'interprétation fort conjecturale d'un passage d'une lettre de Sidoine Apollinaire à Mamert lui-même, et sur une addition fort suspecte faite au texte connu de Grenade (*Patrol. lat.*, t. LIII, col. 1106-1107). Est-elle solidement justifiée? Nous ne le croyons pas. De l'aveu de tous, tous les plus anciens et les meilleurs manuscrits, *sans exception*, qui nous restent de notre Venance Fortunat, à Rome, à Paris, à Londres, contiennent cette hymne parmi ses œuvres les plus incontestables (*Thomasii opera*, t. II, p. 363; *Biblioth. nat. de Paris*, fonds latin, n^os^ 14144 du IX^e^ siècle, 8311 du X^e^, 13049 du VIII^e^, etc.; *British Museum*, addition 24193 du IX^e^ siècle au moins, etc.), aussi bien que les plus anciens auteurs (Alcuin., *Officia per ferias*, *Feria VI in memoriam*, etc., apud *Patrol. lat.*, t. CI, col. 562), font notre Fortunat auteur de cette hymne. Une note

Digitized by Google

Ce fut un jour d'allégresse pour toute la cité et de triomphe pour le monastère de sainte Radegonde, où les saintes reliques furent solennellement transportées. Mais ce triomphe fut acheté au prix de bien des déboires. L'évêque Marovée ne le pardonna jamais à la vénérable fondatrice, et tant qu'elle vécut elle ne put obtenir qu'il prît, selon les canons (1), sous sa protection paternelle une maison qui avait osé se pourvoir, sans son autorisation formelle, du palladium sacré de la Vraie Croix du Sauveur. Jusque dans la mort le châtiment de ce prétendu délit la poursuivra.

En face d'une opposition systématique si accentuée, Radegonde eut recours aux moyens canoniques que lui fournissait la discipline admise de son temps.

d'un transcripteur inconnu d'un seul manuscrit doit-elle l'emporter sur cette nuée de témoins presque contemporains? Évidemment non. Il faut en dire autant de l'addition au texte connu de Grenade. Cette addition n'est manifestement qu'une note de copiste, qui est passée dans le texte du manuscrit du Mont-Saint-Michel. Nous osons affirmer que tel sera l'avis de quiconque la lira sans parti pris. On a mis en avant la différence de style; c'est une objection qui n'a de réalité que pour les esprits prévenus.

(1) D'après la discipline alors reçue dans l'Église, notamment en Gaule et en Afrique, le fondateur choisissait lui-même le prélat à la juridiction duquel il soumettait son œuvre. L'évêque ainsi choisi devait aux religieux et religieuses une protection spéciale. Lorsque le fondateur était le roi lui-même, il se réservait, en outre, un droit de patronage et de protection suprême (Mabillon, *Annal Bened.*, lib. II, n^os^ 14, 19; lib. VI, n° 38; XIV, 23, 63, etc.). Or sainte Radegonde avait placé son monastère sous la protection paternelle de l'évêque de Poitiers, qui était alors saint Pient. En refusant ce patronage, Marovée faisait à la fois injure à la sainte fondatrice et à son vénérable prédécesseur. Nous croyons que c'est à l'occasion de ce conflit et avant l'introduction de la Règle de saint Césaire, que sainte Agnès fit un voyage à Metz, à la cour de Sigebert (S. Gregor., *De Miraculis S. Martini*. lib. IV, cap. XXIX), accompagnée, ce semble, par saint Fortunat (lib. VI, cap. X), pour obtenir plus efficacement la protection du roi d'Austrasie, qui n'avait pas encore été dépouillé par Chilperic.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

INTRODUCTION DE LA RÈGLE DE SAINT CÉSAIRE D'ARLES DANS LE MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX.

Jusqu'alors les instructions de la sainte fondatrice, puisées aux meilleures sources de la tradition catholique, avaient formé comme les Constitutions observées dans le monastère, qui désormais prendra le nom de Sainte-Croix. Nous avons déjà entendu la pieuse Baudonivie nous attester que, « après la mort de la bienheureuse, la lecture publique de ces instructions étaient à la fois la nourriture et la consolation de ses enfants désolées (1) ».

Sa connaissance profonde des voies de Dieu et sa remarquable érudition avaient fait d'elle une maîtresse consommée dans la vie spirituelle. Néanmoins, elle ne se contentait pas de cette expérience personnelle ; elle se faisait un devoir autant qu'un plaisir de faire appel à la science des maîtres dans la vie monastique ; « elle les invitait à des entretiens intimes, et, comme une abeille vigilante et active, elle composait avec les fleurs de leurs paroles un gâteau exquis de miel spirituel, pour le plus grand bien de son âme et de ses disciples (2) ».

Parmi ceux dont elle goûtait de préférence les enseigne-

(1) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 24 : « Licet prædicationes quas instituit *recitentur*, tamen cessavit illa incessabilis vox, desiderabilis admonitio, dulcis affectus. »

(2) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 9 : « Sicut apis diversa genera florum congregans unde mella conficiat : sic illa *ab his quos invitabat* spirituales studebat carpere flosculos, unde boni operis fructus tam sibi quam suis sequacibus exhiberet. »

Digitized by Google

ments et les conseils, saint Junien, abbé de Mairé, tenait incontestablement le premier rang. La respectueuse affection qu'ils avaient l'un pour l'autre, et dont les gages s'étendirent jusqu'à la mort, en est une preuve manifeste. Or on n'a pas oublié que saint Junien inaugura, presque aux portes de Poitiers, la Règle de saint Benoît, dont il était l'admirateur enthousiaste. Tout porte donc à croire qu'il inspira à sainte Radegonde la même estime pour ce code incomparable de la vie monastique. Les Constitutions dont il a été parlé tout à l'heure étaient principalement basées sur la législation bénédictine.

Toutefois, nous l'avouons volontiers, d'une perfection achevée, au double point de vue des principes qui communiquent la vraie vie et des éléments qui coordonnent et composent la famille religieuse, la Règle de saint Benoît demande un supplément au point de vue des applications pratiques du code pénal monastique et par rapport aux divers emplois de la journée. Composée pour des hommes, dont la direction doit être large et discrète, elle laisse à l'abbé, qui est le père de ses moines, la latitude que possède le père de famille dans la conduite de ses enfants. Voilà pourquoi, dans les temps modernes, chaque congrégation bénédictine a ses constitutions particulières. Mais au VI^e^ et au VII^e^ siècle, pour combler cette lacune, si c'en est une, les fondateurs de monastères adoptaient conjointement les deux Règles de saint Benoît et de saint Colomban, auxquelles, pour les femmes, on ajoutait celle que saint Césaire d'Arles avait composée pour sa sœur Césarie (1). Sainte Radegonde employa le même moyen (2). Plusieurs motifs l'y obligeaient.

(1) Mabillon, *Annal. Bened.*, an. 624, n° 43.

(2) Nous n'avons pas, il est vrai, de preuve positive que sainte Radegonde ait embrassé la Règle de saint Benoît; mais si elle ne l'a pas adoptée elle-

Digitized by Google

Avant tout, elle se mettait à couvert des tracasseries de

même, il faut bien admettre que cette Règle était professée dans son monastère bien avant le IXe siècle. Pour le démontrer, nous emploierons des arguments directs et indirects. Un concile de Rome de l'an 1059, cité par D. Mabillon (*Annal. Bened.*, lib. XXVIII, an. 817, n° 53), atteste que, bien avant Louis le Débonnaire, toutes les moniales de France suivaient la Règle bénédictine : « Unde *constat* ANTE ILLUM sanctimoniales *ubivis terrarum* habuisse quam sequerentur *regulam a beato Patre Benedicto*, aliquibus dictionibus a virili ad femineum translatis, quam utique in regni sui provincias *inventam* nec Ludovicus mutare debuit aut potuit. » — En effet, nous lisons dans la Vie de sainte Salaberge (Mabillon, *Act. SS. O. S. B.* sæc. II, p. 407, n° 7) que : « Hujus tempore (c'est-à-dire au début du VIIe siècle) *per Galliarum provincias* agmina monachorum *ac sacrarum puellarum examina*, non solum per agros, villas vicosque atque castella, verum etiam per eremi vastitatem ex Regula duntaxat beatorum Patrum *Benedicti* et Columbani pullulare cœperunt. » Et c'est précisément pour parer aux lacunes dont nous venons de parler, que saint Donat composa une Règle avec celles de saint Benoît, de saint Colomban et de saint Césaire (Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XI, an. 624, n° 43). Mais Charlemagne abolit implicitement ce mélange de Règles en statuant, dans son Capitulaire monastique (789) et dans celui de Francfort (794) (*Patrol. lat.*, t. XCVII, col. 185-186, 195-196, ou Baluze, *Capitular.*, t. I, col. 241-244, 266), que *dans tout le royaume* les moines observeraient la Règle de saint Benoît. Carloman, son oncle, avait ordonné avant lui, en 742 (Baluz., *loc. cit.*, col. 148) : « ut monachi et *ancillæ Dei monasteriales juxta Regulam S. Benedicti cœnobia* gubernare et vivere studeant. » — Mais voici des preuves spéciales au monastère de Sainte-Croix. Hincmar, archevêque de Reims, écrivait, vers 876, à *l'abbesse Rotrude et aux sœurs du monastère de Sainte-Croix-et-Sainte-Radegonde* (*Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 266, et t. CXXXV, col. 251-252) : « Scitis quia *Regula quam professæ estis, propter scandalorum spinas quæ oriri in monasterio solent, orationem dominicam in matutinis et vespertinis officiis, ita ut omnes illam audiant a Priore, orari præcipit.* » — Or toutes ces expressions se lisent dans le chapitre XIIIe de la Règle de saint Benoît, et personne n'ignore que c'est un rite propre à la liturgie bénédictine de chanter le *Pater noster* à Vêpres et à Laudes. Les moniales de Sainte-Croix étaient donc bénédictines au IXe siècle. Elles ne cessèrent pas de l'être, car voici, d'après un manuscrit du XIIIe siècle, la formule de leurs vœux (D. Font., LVI, 115) : « Ego promitto Deo et sanctis ejus, et vobis dominæ N. coram vobis et conventu vestro me perpetuo servaturam continentiam in hoc monasterio quantum Dominus fragilitati meæ permiserit, et renuntio propriis, et vobis debitam *secundum Regulam ordinis Sancti Benedicti*, obedientiam et reverentiam, ac *stabilitatem et conversionem morum meorum* promitto hac die, anno... » — Dans les anciens coutumiers manuscrits transcrits par D. Estiennot et D. Fonteneau (*loc. cit.*), on remarque dans le cérémonial de la Profession cette particularité essentiellement bénédictine : « Dum virgines reducuntur a benedictione episcopi, ante altare S. Crucis dicant ter : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum et vivam, et non confundas me ab expectatione mea.* Cunctæ respondeant : *Gloria Patri*, etc. » — Voici le serment que faisait l'abbesse entre les mains de l'évêque (D. Font., LVI, 185) : « Ego nunc ordinanda abbatissa subjectionem et reverentiam a sanctis Patribus constitutam, et observantiam secundum

Digitized by Google

l'évêque Marovée (1), attendu que saint Césaire lui-même avait obtenu du saint pape Hormisdas que le monastère de vierges fondé par lui fût exempt de toute importunité et de toute vexation de la part de ses successeurs, qui devaient se contenter du droit de visites faites en temps opportuns (2). En adoptant la Règle de ce monastère directement approuvée par le souverain pontife et composée par l'un des plus illustres et des plus saints évêques de l'Église des Gaules au VI^e^ siècle, Radegonde revêtait son œuvre d'une autorité canonique qui devait inspirer le respect aux plus malintentionnés. Peut-être aussi répondait-elle aux désirs de ses filles. Sans doute elles lui avaient représenté, comme les compagnes de sainte Salaberge à saint Donat (3), que la

præceptum S. Benedicti, sanctæ sedi Pictavensis Ecclesiæ, in præsentia domini N. perpetuo me exhibituram promitto et propria manu firmo. »

(1) D'après saint Grégoire de Tours, ce serait ce motif qui aurait principalement engagé sainte Radegonde à introduire la Règle de saint Césaire dans son monastère (*Hist.*, IX, 40) : « Post hæc, cum pontificis sui sæpius gratiam quæreret, nec posset adipisci, necessitate commota, cum abbatissa sua quam instituerat, Arelatensem urbem expetunt. »

(2) Bolland., *Act. SS., ad diem* 12 *Januar.* Vita S. Cæsariæ, § XII : « Directis litteris indicasti (dit le pape), poscens ut in præfato puellarum monasterio a te nuper condito nullam potestatem successores quandoque tui habere penitus permittantur, quatenus sacratæ Deo virgines ab *omni inquietudine, vel molestia absolutæ*, omnipotenti Deo liberis mentibus valeant jugiter famulari... Decernimus ut nullus episcoporum, successorum quoque tuorum in antedicto audeat monasterio sibi potestatem aliquam penitus vindicare, nisi tantum pro Dei intuitu, pastoralem sollicitudinem gerens, familiam Christi Domini ibidem positam, congruis quibusque temporibus... cum suis clericis studeat visitare. » — Voyez, sur ce document, Mabillon (*Annal. Bened.*, an. 525, lib. II, n° 20).

(3) Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XI, an. 624, n° 43, et *Patrol. lat.*, t. LXXXVII, col. 273 : « Sæpius mihi injungitis, ut, explorata sancti Cæsarii Arelatensis episcopi Regula *quæ specialius Christi virginibus dedicata est*, una cum beatissimorum Benedicti quoque et Columbani abbatum, utputa quibusdam, ut ita dixerim, *collectis in unum flosculis* (rapprochez ces expressions de celles de Baudonivie citées plus haut), ad instar Enchiridion, excerpere vobis vel coacervare deberem; et quæ specialius femineo sexui custodienda competerent promulgarem; dicentes quod Regulæ prædictorum Patrum vobis minime convenirent, cum easdem *viris potius et nequaquam feminis edidissent. Et licet sanctus Cæsarius* proprie Christi, ut estis, virginibus regulam dedicasset, vobis tamen ob immunitatem loci *in nonnullis condi-*

Digitized by Google

Règle de saint Césaire, étant faite exclusivement pour des moniales, leur conviendrait mieux, en plusieurs points, que celles de saint Benoît et des autres pères, tout en avouant qu'en d'autres points celle de saint Césaire laissait à désirer.

Ces diverses considérations réunies déterminèrent la sainte fondatrice, accompagnée de sainte Agnès, à se rendre en personne dans la ville d'Arles (1), afin d'étudier sur les lieux et dans ses applications pratiques cette Règle, déjà célèbre dans tout l'Occident, dont elle voulait introduire les principaux éléments dans son monastère. C'était vers l'an 570, au moment où Chilperic venait, comme nous l'avons raconté, de s'emparer pour la seconde fois du Poitou et de la Touraine. Voilà pourquoi ce fut à lui que Radegonde s'adressa pour obtenir l'autorisation de faire ce voyage (2).

tionibus minime conveniret. » — Qu'on veuille bien le remarquer, ceci était écrit moins de quarante ans après la mort de sainte Radegonde.

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 40.

(2) S. Gregor. Tur., *De Gloria martyrum*, cap. v : « Postquam autem *ex jussione Chilperici regis*, adhuc beata Radegunde regina superstite, ad antedicti monasterii (S. Crucis) transmisisset Regulam. » — Ce passage de saint Grégoire de Tours réfute évidemment l'opinion de ceux qui ont prétendu que la Règle de saint Césaire avait été introduite à Poitiers dès l'an 559, du vivant de Clotaire. D. Liron (*Singularités historiques*, t. I, p. 256) dépasse toutes les limites de la critique en prétendant que l'évêque historien ne mérite en cela aucune créance. Grégoire de Tours avait eu de trop fréquents et de trop intimes rapports avec le monastère de Sainte-Croix pour n'être pas exactement renseigné sur son histoire. Mais nous croyons dans le vrai D. Fonteneau (t. LXXVIII, p. 445-449), qui rejette comme apocryphe la fameuse lettre de sainte Césarie *à Richilde et à Radegonde*, tirée d'un manuscrit de M. Bouhier, président au parlement de Dijon, et publiée par D. Martène (*Thesaur. anecd.*, t. I, p. 3, et *Annal. Bened.*, t. VI, p. 569). — Nous répéterons après D. Fonteneau : 1° qu'elle contredit les monuments contemporains; 2° que D. Martène, n'ayant point indiqué l'âge du manuscrit d'où il l'a tirée, la rend par cela même suspecte ; 3° qu'Agnès ayant été la première et seule abbesse du vivant de sainte Radegonde, une lettre adressée à *Richilde* en même temps qu'à sainte Radegonde ne peut être qu'apocryphe. Nous ajouterons même aux raisons alléguées par D. Fonteneau les deux suivantes qui ne nous paraissent pas moins fortes. 1° Cette lettre est composée de deux parties, la première tirée de l'Écriture sainte, la seconde extraite du chapitre XXI de la Règle de saint Césaire. Ce n'est donc qu'un

Digitized by Google

Les convenances, les usages du temps exigeant que des religieuses, et surtout des femmes de leur rang, fussent accompagnées, il n'est pas douteux que saint Fortunat n'ait fait partie du cortége de la bienheureuse reine. Nous ne pouvons, nous livrant aux inspirations de la poésie, esquisser le tableau de ce voyage d'une reine de France devenue simple religieuse, à travers les provinces dévastées de la Gaule au VI^e^ siècle. Contentons-nous de la montrer abordant, avec l'émotion que sa foi lui inspira, cette nécropole immense des Aliscamps (1), au milieu de laquelle s'élevaient les cinq basiliques et les habitations des deux cents moniales qui militaient alors (2) avec ferveur sous la règle et à l'ombre du tombeau de leur vénéré fondateur. Radegonde et Fortunat durent être agréablement surpris et particulièrement touchés en voyant que, parmi les cinq basiliques de cet important monastère, celle de Saint-Martin était l'une des plus remarquables. Radegonde y vit également que le saint évêque avait eu la même pensée qu'elle en plaçant la sépulture des religieuses dans la basilique consacrée à la Reine des vierges.

Agnès et Radegonde ne demeurèrent que quelques jours dans le monastère de Saint-Césaire, assez de temps cependant pour se bien pénétrer de l'esprit qui animait cette sainte communauté. Avant de partir, elles demandèrent humble-

centon. 2° L'insertion de Richilde s'explique lorsqu'on lit le chapitre ci-dessus allégué de saint Grégoire de Tours. Il y est parlé d'une Chrodegilde, qui, d'après certaines variantes du texte, aurait transmis la Règle. Le faussaire en a fait *Richildis*.

(1) Les Aliscamps occupent, au sud du plateau d'Arles, une surface au moins aussi grande que celle de la ville tout entière. Les vastes ateliers du chemin de fer et divers travaux industriels ont envahi une grande partie de cet asile des morts. C'est à gauche de la vaste allée qui conduit à l'église en ruine de Saint-Honorat, que l'on montre les jardins de l'antique abbaye de Saint-Césaire, visitée par notre sainte princesse. Il ne reste pas trace des bâtiments monastiques.

(2) Bolland., *Act. SS., Vita S. Cæsarii*, n° 34, t. VI *Aug.*, p. 83.

Digitized by Google

ment à l'abbesse Liliola (1) qu'elle voulût bien leur envoyer à Poitiers un exemplaire de la Règle, afin qu'elles pussent l'étudier à loisir et préparer les moniales de Sainte-Croix à l'accepter. On s'empressa de satisfaire à leur supplique; et comme Chilperic tenait encore le Poitou sous sa domination, ce fut à lui qu'on l'adressa. Par ce moyen, on enlevait à l'évêque Marovée toute velléité de résistence ou d'opposition.

N'oublions pas que tels étaient au VI^e^ siècle les droits reconnus par l'Église aux fondateurs et aux souverains.

Chilperic, qui se trouvait alors au Mans (2), transmit le précieux codex à Radegonde par l'intermédiaire d'une noble jeune fille, nommée Chrodegildis, qui se disposait à faire un pèlerinage à Poitiers dans le but d'y obtenir, par la vertu de la vraie Croix, la guérison d'une ophthalmie fort grave dont elle était atteinte. Sa mission remplie, elle se prosterna devant la sainte relique, et y passa la nuit entière, avec tout le convent, dans une prière fervente. A l'aurore, les moniales se retirèrent, selon la règle. Pour elle, elle demeura prosternée à la même place jusqu'à ce que le Fils de Dieu eut manifesté sur elle la vertu de sa sainte Croix.

Il lui sembla, dans une vision, qu'on lui ouvrait un œil et qu'on laissait l'autre souffrant. En effet, au bruit que fit la portière en ouvrant la porte de l'oratoire, elle revint à elle-même ayant un œil complétement guéri, tandis que l'autre resta atteint de la même infirmité. Saint Grégoire de Tours,

(1) D. Rivet (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 276) prétend que Liliola était morte lorsque saint Fortunat écrivait d'elle dans le chapitre VI^e^ de son VIII^e^ livre :

« Quos Liliola refert, æquatis moribus, ambos,
Et claram hæredem proxima palma manet. »

Mais il se trompe évidemment, car les deux vers signifient au contraire : « Liliola rappelle par ses vertus et Césaire et Césarie, et une palme presque aussi belle *l'attend* comme illustre héritière de leurs mérites. »

(2) Longnon, *Géographie*, etc., p. 295.

Digitized by Google

qui relate ce fait, ajoute (1) : « Du reste, les énergumènes, » les boiteux et d'autres infirmes sont très-souvent délivrés » de leurs maux dans ce monastère. »

Nous l'entendrons bientôt nous raconter un autre miracle dont il fut personnellement témoin.

Mais rentrons dans le cloître avec sainte Radegonde. La nouvelle Règle ne fut pas, ce semble, acceptée avec un égal enthousiasme par toutes les religieuses. Nous l'avons déjà dit, la Règle de saint Césaire ne diffère qu'en un petit nombre de points de celle de saint Benoît. Comparée surtout à cette dernière, c'était plutôt un supplément à l'usage des vierges qu'une Règle complète. Mais précisément, dans les prescriptions qui lui sont particulières, elle imposait des obligations aussi sages que rigoureuses. La clôture notamment, qui pour les hommes est évidemment moins nécessaire que pour les femmes, était exigée d'une manière absolue (2), et presque aussi étroitement que l'a imposée, au XVI^e^ siècle, le saint concile de Trente, moins les grilles toutefois. Cette innovation parut sans doute pénible à plusieurs, et saint Fortunat se crut obligé de composer, à cette occasion, une petite pièce de vers qui nous initie aux débuts du nouveau règlement (3).

(1) S. Gregor. Tur., *De Gloria martyr.*, lib. I, cap. v : « Quod non ambigitur hoc per Crucis virtutem fuisse præstitum. Energumeni, claudi et alii quoque infirmi persæpe in hoc loco sanantur. »

(2) Regula S. Cæsarii, cap. I : « Si qua, relictis parentibus suis, sæculo renuntiare et sanctum ovile voluerit introire, ut spiritualium luporum fauces, Deo adjuvante, possit evadere, *usque ad mortem suam de monasterio non egrediatur, nec de basilica ubi ostium esse videtur.* »

(3) *Pièces inédites de saint Fortunat*, Guérard, *loc. cit.*, p. 104, n° 10 :

« Sic vos Cæsarii monitis honor ornet in orbe
Atque omnes (?) charo cum patre Christus amet.
Sic hic Cæsaria et præcelsa Casaria surgat *(surgunt)*.

(Le poëte remarque qu'à Poitiers comme à Arles, s'élèvent deux saintes

Digitized by Google

Mais, s'il y eut hésitation à l'origine, elle cessa bientôt en présence de l'exemple héroïque que donna, dans sa fidélité à l'accomplir à la lettre, l'admirable fondatrice. Toutefois, en adoptant sans restriction l'importante prescription de la clôture, Radegonde ne se crut pas liée à toutes les observances les plus minimes. Ainsi, au lieu que saint Césaire prescrit (1) de partager le temps du repas entre la lecture et le silence, pendant lequel les moniales devaient méditer sur ce qu'elles venaient d'entendre, Radegonde préféra faire continuer la lecture jusqu'à la fin de la réfection (2), conformément à la Règle de saint Benoît (3). On doit en dire autant de plusieurs autres points dont Baudonivie a sans

Césarie, c'est-à-dire Radegonde qu'il compare à Césarie l'ancienne, et Agnès qu'il rapproche de Césarie la jeune.)

Ut per vos priscus hic reparetur honor,
Gratia sic talis niteat qua crescat in ævo.
Per vos Pictavis Arelatense decus.
Sic pro cœlesti mereamur vivere Regi
Et mea vobiscum membra sepulta tegant.
Si quod in offenso retinetur pectore murmur,
In vice laxatum sit veniale, precor.
Pacem Christus amans, mira dulcedine plenus,
Pectora vestra sacer, se mediante, liget.
Obtineat pariter veneranda Casaria mecum,
Quæ simul amplexu vos cupit esse pio. »

M. Guérard a remarqué avec justesse que ces pièces inédites sont très-probablement le premier jet de Fortunat recueilli et conservé par les religieuses de Sainte-Croix. Voilà pourquoi elles contiennent plus d'une faute de quantité. Le copiste en a ajouté plusieurs, que nous avons en partie corrigées, comme *piæ cœlesti* pour *pro cœlesti*, *surgat* pour *surgunt*, etc. Le manuscrit qui contient ces documents précieux porte le n° 13018 du fonds latin de la Bibliothèque nationale et est indiqué comme étant du IX^e^ siècle. Nous le croirions volontiers du VIII^e^ à cause de ses *aa* multipliés, si nous avions une autorité pour nous. Mais nous croyons qu'il provient de l'abbaye de Sainte-Croix. Là seulement on a pu conserver de pareilles pièces.

(1) *Patrol. lat.*, t. LXVII, col. 1109; *Regula S. Cæsarii*, cap. XVI : « Sedentes ad mensam taceant et animum lectioni intendant. *Cum autem lectio cessaverit, meditatio sancta de corde non cesset.* »

(2) Baudonivia, *loc. cit.*, n° 21 : « Instituit ut dum reficerent, *semper lectio legeretur*, ut non solum fauces accipiant cibum, sed et aures audiant Dei verbum. »

(3) *Regula S. Benedicti*, cap. XXXVIII : « Mensis fratrum edentium lectio deesse non debet. »

Digitized by Google

doute voulu parler sous l'expression générale d'*exhortations* (prædicationes) de la bienheureuse. Il semble, par exemple, que la lecture ait été continuelle pendant le travail (1), et non pas seulement limitée à une heure de temps (2).

Tout en se livrant à l'intérieur, de concert avec l'abbesse Agnès, à l'œuvre de la Constitution définitive de l'observance régulière, Radegonde n'oubliait pas de se couvrir de toutes les protections légitimes que la coutume ou les décrets de l'Église lui permettaient alors de requérir. En conséquence, elle fit appel aux rois Gontran, Sigebert et Chilperic, qui régnaient à la fois sur l'empire des Francs, et elle obtint d'eux des lettres en vertu desquelles le monastère de Sainte-Croix était placé sous la sauvegarde spéciale et directe de l'autorité royale (3). Et comme Sigebert ne tarda pas à recouvrer sa domination sur le Poitou, sa femme Brunehaut, qui prenait un intérêt spécial à l'œuvre de notre sainte, la prit sous sa protection particulière.

Mais ce bouclier provenant de la puissance séculière ne suffisait pas à la piété de Radegonde. Elle était trop versée dans la connaissance des lois ecclésiastiques pour ignorer que les évêques seuls pouvaient lui procurer une garantie normale et complète. Elle composa dans ce but une requête

(1) Cela résulte de la lecture incessante à laquelle se livrait sainte Radegonde elle-même. (*Baudonivia*, n° 8 et 9.)

(2) *Regul. S. Cæsarii*, cap. XVIII : « Reliquis vero in unum operantibus, una de sororibus usque ad tertiam (ab hora secunda, cap. XVII) legat, de reliquo meditatio verbi Dei et oratio de corde non cesset. » — Il faut dire la même chose des repas pris en commun avec les hôtes par l'abbesse. Saint Benoît en fait une loi à l'abbé (*Regul.*, cap. 53), tandis que saint Césaire le défend expressément (*Reg.*, cap. 36). Nous verrons plus loin qu'en ce point encore on suivait, du temps de sainte Radegonde, la Règle de saint Benoît dans le monastère de Sainte-Croix.

(3) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 40 : De qua regula S. Cæsarii atque Cæsariæ beatæ suscepta, *regis se tuitione munierunt.* » — Baudonivia, *loc. cit.*, n° 19 : « *Præcellentissimis dominis regibus et serenissimæ domnæ Brunichildæ reginæ*, quos charo dilexit effectu, *et sacrosanctis Ecclesiis vel pontificibus earum, cum contestatione divina, suum commendavit monasterium.* »

Digitized by Google

adressée à tous les évêques catholiques, mais spécialement à ceux dont les Églises étaient alors soumises, comme le Poitou, à la domination de Chilpéric, et qui par leur situation pouvaient plus facilement venir en aide à son monastère.

Cette supplique (1), qui a plus d'une analogie avec le testament de saint Césaire d'Arles, nous a été également conservée, sous le titre de *Testament de sainte Radegonde,* dans plusieurs manuscrits : ce qui a donné le change à plusieurs savants, qui ont, en conséquence, prétendu qu'il avait été composé par la sainte la dernière année de sa vie. Nous rejetons sans hésiter cette date, et nous acceptons celle qu'a proposée le P. Lecointe, c'est-à-dire l'an 570 ou 571 au plus tard (2).

En voici une traduction aussi fidèle que possible :

« *Aux seigneurs saints et aux Pères dans le Christ, très-dignes du trône apostolique, à tous les évêques, Radegonde pécheresse.*

» On peut augurer, dès le début, qu'une entreprise opportunément commencée sera énergiquement conduite à bonne

(1) Saint Grégoire de Tours, qui a inséré ce document dans le chapitre XLII du IX^e^ livre de son *Histoire des Francs,* l'appelle constamment *epistola*; et dans le texte du document lui-même on trouve l'attestation que la sainte le considérait en effet comme une *supplique* ou *letire* aux évêques, ayant pour but d'obtenir d'eux une protection en faveur de son monastère que lui refusait Marovée, évêque de Poitiers. Quelques copies manuscrites finissent par des souscriptions apocryphes (*D. Fonteneau*, LVI, 117; CXXII, 15. J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, Appendice, 36-41. Pardessus, *Diplomata, Chartæ*, etc., t. II, p. 151. Mabillon, *Annal. Bened.*, VII, 41, an. 587).

(2) Mabillon, et un grand nombre après lui, considérant ce monument comme un vrai testament, l'ont daté de l'an 587. Mais cette date est absolument inacceptable. D'abord saint Grégoire de Tours, qui l'a publié, en parle comme d'une lettre écrite *aux évêques qui vivaient* du temps de sainte Radegonde (*Hist.*, IX, 42; epistolam quam beatæ Radegundis *episcopis qui suo tempore erant*), expressions dont il ne se serait certainement pas servi si elle lui avait été adressée à lui-même. Or il fut fait évêque de Tours en 573. Le document est donc antérieur à cette date. D. Mabillon allègue que sainte

Digitized by Google

fin, lorsque ce sont des Pères communs (*generalibus Patribus*), des médecins et des pasteurs des âmes qui sont chargés d'écouter une cause que le sentiment leur recommande d'avance, surtout lorsque le seul fait qu'ils y prennent part avec charité, qu'ils l'aident de leur autorité et qu'ils l'appuient du suffrage de leurs prières, doit produire une intervention salutaire.

» Or naguère, après avoir brisé les liens qui m'attachaient au siècle, j'ai été transportée, au su de tous et de mon plein gré, dans l'état religieux, sous la conduite du Christ. Réfléchissant alors au bien des âmes, et à la manière dont, avec l'aide du Seigneur, je ferais profiter le prochain de la réalisation de mes désirs, grâce au concours et à la munificence du très-excellent prince le roi Clotaire, j'ai établi un monastère de vierges dans la ville de Poitiers, et je l'ai doté de tout ce que j'avais reçu des largesses royales. De plus, j'ai fait embrasser au convent que j'y ai rassemblé, par la grâce de Dieu, la Règle sous laquelle a milité sainte Césarie et qu'avait composée pour elle le bienheureux Césaire, d'après

Radegonde s'y sert du terme *beatissimus* en parlant de saint Germain, et il en conclut que celui-ci était mort. Cette objection prouve jusqu'où la préoccupation peut égarer les plus savants hommes. Car D. Mabillon n'ignorait certainement pas qu'au v^e^ et au vi^e^ siècle le titre *beatissimus* était donné autant et plus aux vivants qu'aux morts. Dans le testament lui-même, sainte Radegonde s'en sert en parlant des évêques approbateurs de sa Règle, qui probablement n'étaient pas tous morts même en 587. Et en tête de la lettre des évêques adressée à elle-même, elle est appelée *beatissima;* et saint Fortunat, dans sa double dédicace à Pascentius, évêque de Poitiers, placée en tête de la Vie de saint Hilaire, l'appelle *beatissimus*. Nous pourrions multiplier les exemples par centaines. D'autre part, Baudonivie atteste que ce fut à l'occasion du conflit soulevé par suite de la translation de la vraie Croix à Poitiers que Radegonde se mit sous la protection de la Règle de saint Césaire et écrivit aux rois : *Et sacrosanctis Ecclesiis vel pontificibus earum cum contestatione divina* suum commendavit monasterium. » Les expressions dont elle se sert désignent évidemment le prétendu testament, *contestatio divina* signifiant à la fois une supplique, des protestations et des menaces de la part de Dieu : ce qui rend parfaitement le sens de la lettre de Radegonde, comme le lecteur peut s'en convaincre. C'est donc bien vers 570 qu'elle a été écrite.

Digitized by Google

les institutions des saints Pères. En outre, du consentement des très-saints pontifes de cette cité et d'ailleurs (1), et à la suite de l'élection faite par notre communauté, j'ai institué abbesse de cette maison ma dame et sœur Agnès, que dès son bas âge j'ai élevée et chérie comme ma fille, et je me suis soumise à obéir à ses ordres après Dieu, conformément à la Règle. Et nous conformant, mes sœurs et moi, aux prescriptions apostoliques, nous avons renoncé par actes authentiques à tous les biens terrestres que nous possédions, par crainte du châtiment infligé à Ananie et à Saphire, ne nous réservant absolument rien en propre.

» Mais comme les moments et les temps de la vie humaine sont fort incertains, en ce temps surtout où le monde court à sa fin ; comme, d'autre part, *certains hommes* sont portés à suivre leur propre volonté plutôt que celle du Seigneur, mue par le zèle de Dieu, j'offre humblement, au nom du Christ, cette expression de ma volonté à votre Apostolat ; et, puisque je ne puis vous la présenter en personne, voyez-moi prosternée à vos pieds par le moyen *de cette lettre* (2), vous conjurant par le Père, le Fils, le Saint-Esprit et le jour du jugement redoutable (que le tyran de nos âmes ne vous y attaque point, et qu'au contraire le souverain Roi vous y couronne !), si jamais, après ma mort, une personne quelconque, *fut-ce même l'évêque de cette ville,* ou un officier revêtu de la puissance du roi, ou quelque autre que ce soit (ce que nous ne croyons pas), essayait par des conseils mal intentionnés, ou par une poursuite judiciaire, de troubler

(1) « Consentientibus BEATISSIMIS vel hujus civitatis vel reliquis pontificibus. » Il est probable que *tous* n'étaient pas morts. *Beatissimus* s'appliquait donc, comme nous l'avons dit, aux vivants au moins autant qu'aux morts. Voyez plus loin un autre passage qui prouve la même chose.

(2) *Epistolæ vicarietate.* Ainsi la sainte elle-même appelle *lettre* ce document.

Digitized by Google

ladite communauté, ou de détruire la Règle qui y est en vigueur, ou d'établir une autre abbesse que ma sœur Agnès, consacrée par les mains du bienheureux Germain, sous les yeux de ses collègues ; ou si la communauté elle-même (ce qu'à Dieu ne plaise!) voulait changer d'observances ; ou si une personne quelconque, *même l'évêque du lieu* (1), prétendait, en vertu d'un nouveau privilége, s'arroger, sur les personnes ou sur les biens de ladite communauté, des droits que n'auraient pas eus de mon vivant ses prédécesseurs, évêques ou autres, ou contraires à la Règle ; ou si un prince ou un pontife, un homme puissant ou une personne de la famille de quelqu'une des sœurs osait diminuer ou essayait, par une convoitise sacrilége, de s'approprier quelque chose des biens que m'ont concédés le très-excellent seigneur Clotaire et les très-excellents rois ses fils, et que moi-même, par un précepte formel, j'ai donnés audit monastère, et dont j'ai obtenu confirmation, avec serment et signature authentique, de la part des très-excellents seigneurs rois Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert ; ou si le même attentat avait pour objet les donations faites par d'autres bienfaiteurs pour le salut de leurs âmes ou par les sœurs dudit convent : qu'ils encourent l'indignation de Votre Sainteté et celle de vos successeurs, après celle de Dieu, conformément *à ma présente supplique* (2) et à la volonté du Christ, comme des voleurs et des spoliateurs des pauvres, et que, grâce à votre opposition énergique, ils ne puissent parvenir à diminuer ni rien changer dans notre Règle ou les biens du monastère. Je vous supplie également de faire en sorte que, lorsque Dieu aura voulu enlever de ce monde notredite sœur Agnès, on éta-

(1) Le lecteur remarquera avec nous que cette lettre est évidemment écrite pour implorer la protection des évêques contre les tracasseries éventuelles de Marovée.

(2) *Pro mea supplicatione.* Ce document n'est donc *qu'une supplique*.

Digitized by Google

blisse à sa place pour abbesse une religieuse de la communauté, agréée par Dieu et ledit convent, observant la règle et n'y changeant rien de ce qui est utile à la sanctification des âmes, car que jamais la volonté propre ou particulière ne détruise rien. Que si (ce que Dieu ne permette pas !), contrairement à la volonté de Dieu et la volonté des rois, quelqu'un osait compromettre, par quelque attentat contre les personnes ou les biens du monastère, cette situation placée sous la sauvegarde du Seigneur et de ses saints, ou se permettait quelques vexations contre la susdite abbesse, ma sœur Agnès, qu'il encoure le jugement de Dieu, de la sainte Croix et de la bienheureuse Vierge Marie, et que les bienheureux confesseurs Hilaire et Martin, à qui, après Dieu, j'ai confié la garde de mes sœurs, s'opposent à ses desseins et lui fassent sentir le poids de leur vengeance.

» Et vous, bienheureux Pontife (1), à qui je confie, ainsi qu'à vos successeurs, la cause de Dieu, si (ce que Dieu ne permette pas !) il s'élevait un homme assez osé pour tenter de semblables choses, ne manquez pas de recourir au roi alors régnant pour repousser et mettre en fuite cet ennemi de Dieu, ou d'accourir à Poitiers pour prendre en main la cause que je vous recommande devant Dieu, et de vous constituer les exécuteurs et les défenseurs de la justice contre l'injustice, afin qu'une telle iniquité ne prévale pas sous un roi catholique, et que ce qui a été confirmé par la volonté de Dieu, des rois et la mienne ne soit pas réduit à néant.

» D'autre part, m'adressant aux princes qui me survivront, je les conjure par le Roi dont le règne n'aura point de fin, de qui relèvent tous les empires et à qui ils sont eux-mêmes redevables de vivre et de régner, de vouloir bien donner des

(1) C'est sans doute à saint Euphrone que la sainte confia ainsi sa cause d'une façon si spéciale.

Digitized by Google

ordres pour que le monastère bâti, doté, organisé par moi selon les règles, avec l'autorisation et le bon plaisir des seigneurs rois leurs pères ou grand'père, soit toujours placé sous la sauvegarde de leur parole et le gouvernement de l'abbesse Agnès ; qu'ils ne *permettent pas que notre susdite abbesse* ou quoi que ce soit appartenant à notre monastère *soit molesté ou inquiété, diminué ou changé par personne;* mais, au contraire, que, en vue de Dieu, de concert avec les seigneurs évêques, ils emploient toute leur autorité pour les défendre et les protéger, comme je les en prie devant le Rédempteur du monde et leur en fais la pressante recommandation, afin que Celui dont ils auront protégé les ser vantes les associe dans son royaume éternel aux défenseurs des pauvres et à l'Époux des vierges.

» Enfin, ô vous tous, saints Pontifes, très-excellents seigneurs rois, et vous tous fidèles chrétiens, je vous conjure par la foi catholique dans laquelle vous avez été baptisés, et par les Églises que vous gouvernez, de permettre que, lorsque Dieu ordonnera mon départ de cette vie, mon chétif corps soit enseveli dans la basilique *que nous avons commencé de construire* (1) en l'honneur de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, et où déjà ont été déposées un grand nombre de nos sœurs dans *le repos parfait ou imparfait de l'éternité* (2). Que si quelqu'un y met ou essaie d'y mettre opposition, que par la puissance de la Croix du Seigneur et de la bienheu-

(1) *Capimus ædificare.* A la date où cette lettre fut écrite, l'église de Notre-Dame (depuis appelée Sainte-Radegonde) était *seulement commencée.* Or il est contre toute vraisemblance que la sainte fondatrice ait laissé, jusqu'à la veille de sa mort, inachevée et même à peine commencée, une église destinée à la sépulture des religieuses, et qui depuis plus de trente ans devait avoir déjà servi à cet usage.

(2) « Conditæ sunt in requie *sive perfecta, sive imperfecta.* » — M. Pardesus (*loc. cit.*) s'étonne de ces expressions. Il avait sans doute oublié que les catholiques croient au purgatoire.

Digitized by Google

reuse Vierge Marie il éprouve les effets de la vengeance divine, et que par votre intervention je recouvre ma place de sépulture avec mes sœurs.

» Je vous en conjure avec larmes, que cette supplique signée de ma propre main soit conservée dans les archives de l'Église catholique, afin que si la nécessité de résister à quelques ennemis contraignait ma sœur l'abbesse Agnès ou son convent d'implorer du secours, vous puissiez leur procurer pour leur consolation la protection de votre miséricorde avec une sollicitude vraiment pastorale, et qu'ainsi elles ne puissent se dire délaissées, Dieu les ayant pourvues de l'appui de votre grâce. Nous vous remettons tout cela devant les yeux, au nom de Celui qui du haut de sa glorieuse Croix a recommandé à saint Jean la Vierge, sa mère. De même donc que cet apôtre a accompli fidèlement le mandat du Seigneur, agissez ainsi vous-même relativement à la recommandation que je viens de vous faire, toute chétive et indigne que je sois, à vous mes Seigneurs et mes Pères dans l'Église. En sauvegardant ce dépôt comme il convient, vous participerez aux mérites de Celui dont vous tenez la place, marchant ainsi sur les traces des Apôtres (1). »

Il nous a semblé que, malgré sa longueur, ce monument du talent littéraire de Radegonde, le seul qui nous ait été conservé, méritait de figurer en son entier dans cette histoire.

Une simple observation. Dans le passage déjà cité, après avoir raconté la translation de la vraie Croix dans son mo-

(1) Nous n'ajoutons pas ici les souscriptions qui se lisent, à la suite de la lettre, dans quelques copies manuscrites. Elles sont manifestement apocryphes. On peut les voir dans J. Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, Appendice, p. 38 et 41), et dans les *Diplomata, Cartæ*, etc., *ad res Gallo-Francicas spectantia*, etc., publiés par M. Pardessus en 1843, en deux volumes in-f°, t. II, p. 151-152.

Digitized by Google

nastère, et les divers incidents qu'elle fit naître, Baudonivie ajoute que Radegonde, par suite de ces conflits, recommanda son monastère *aux très-excellents seigneurs rois et aux très-saintes Églises et à leurs Pontifes* dans un écrit rempli *de supplications et de menaces de la part de Dieu* (*cum contestatione divina*) (1).

C'est bien manifestement le sens général du document que nous venons de lire.

Nous avons une lettre des évêques alors sous la domination de Chilperic, qui serait, selon les uns, une réponse à la supplique qu'on vient de lire, ou qui répondrait, selon les autres, à une lettre perdue de Radegonde. Quoi qu'il en soit, elle doit avoir été écrite vers la même époque (2) et à la même occasion.

Nous en citerons les passages les plus importants.

« A la Bienheureuse dame (3) et fille de l'Église dans le Christ Radegonde, Euphrone (*de Tours*), Prétextat (*de Rouen*), Germain (*de Paris*), Félix (*de Nantes*), Domitien (*d'Angers*), Victorius (*de Rennes*) et Domnole (*du Mans*), évêques.

(1) Voyez Du Cange au mot *contestatio*.

(2) A la suite du P. Labbe, tous les collecteurs de conciles placent cette lettre des évêques à la suite des canons du concile de Tours en 567, prétendant qu'elle a été écrite par les membres de cette assemblée. Mais cela ne peut pas être, car pourquoi Chaletric de Chartres et Leudebaude de Séez ne l'ont-ils pas signée ? Cette lacune s'explique au contraire fort bien si l'on assigne à cette lettre la date de 570 ou 571 environ. A cette époque, ni Chartres ni Séez n'appartenaient à Chilperic (Longnon, *loc. cit.*, p. 240, 324), au lieu que les autres évêques étaient, de gré ou de force, sous la domination de ce prince (Longnon, *loc. cit.*, p. 351, 236, 307, 295, 300, 310, 244). D'ailleurs le concile de Tours se tint sous le règne de Charibert. Or cette lettre ne peut pas être antérieure à l'invasion du Poitou par Chilperic, puisqu'il est question de la Règle de saint Césaire comme étant déjà introduite dans le monastère de Sainte-Croix, ce qui se fit, d'après saint Grégoire de Tours, « *ex jussione Chilperici.* »

(3) *Dominæ beatissimæ*. Nouvelle preuve que l'expression *beatissimus, beatissima* s'employait alors autant et plus pour les vivants que pour les morts.

Digitized by Google

(Après avoir montré que la Providence proportionne les remèdes aux maux de l'humanité, témoin l'immense bienfait procuré à la Gaule encore dans les ténèbres en la personne de saint Martin, qui devait en être l'apôtre, les Pères ajoutent :)

» Grâce à Dieu, très-révérende fille (*reverentissima filia*), nous nous réjouissons de voir revivre en vous les exemples de sa charité vraiment céleste. En effet, sur le déclin de ce monde périssant de vétusté, la foi refleurit par l'héroïsme de votre vertu, de sorte qu'après avoir langui par le froid d'une vieillesse décrépite, elle reprend vigueur par l'ardeur de votre âme fervente. Mais puisque vous êtes venue presque du même pays que le bienheureux Martin, il n'est pas étonnant que vous l'imitiez si manifestement dans ses œuvres; nous sommes persuadés que c'est lui qui vous a conduite jusqu'à nous..... Vous pénétrez tellement les cœurs de vos auditeurs de la lumière divine, que de toutes parts les âmes des jeunes filles provoquées par votre exemple, enflammées par les étincelles de l'amour divin, courent avec empressement s'abreuver à longs traits à la source de votre cœur dans la charité du Christ, et, abandonnant leurs parents, vous préfèrent à leurs propres mères. C'est assurément la grâce, et non la nature, qui opère de tels prodiges... Et parce que nous savons que plusieurs d'entre elles sont sorties de nos diocèses pour embrasser l'observance de votre Regle, nous confirmons volontiers, ainsi que le demande votre lettre, cette œuvre du Christ, à savoir que toutes celles que Dieu a réunies ensemble demeurent inviolablement fidèles à leur observance. En conséquence, nous définissons que si quelque jeune fille de nos diocèses est admise dans votre communauté, il ne lui sera plus permis, conformément aux prescriptions du seigneur Césaire,

Digitized by Google

évêque d'Arles, *de bienheureuse mémoire* (1), de sortir de son monastère après y être entrée, selon la Règle, de son plein gré. »

Les Pères ajoutent qu'ils frapperont d'excommunication toute religieuse qui violera cette règle, à plus forte raison si elle a l'imprudence de se marier, décret qu'ils supplient leurs successeurs de confirmer.

On le voit, les évêques insistent sur la clôture ordonnée par saint Césaire C'était le seul point, en effet, qui fût particulier à la Règle de ce saint évêque ; le sauvegarder, c'était protéger l'observance dans son intégrité.

Mais sortons un instant du cloître où nous a retenu l'admirable princesse qui s'y est renfermée. Les pénibles sensations que nous éprouverons en assistant au spectacle des passions humaines nous y feront rentrer plus volontiers.

(1) On voit ici qu'en parlant des morts on ajoutait ordinairement *beatæ memoriæ*.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

SAINT FORTUNAT. — SES RELATIONS EXTÉRIEURES. — SAINT NICET, ÉVÊQUE DE TRÊVES, ET SAINT GOAR. — SAINT HÉRAY ET SA MÈRE SAINTE PÉLAGIE. — SAINT GRÉGOIRE DE TOURS ; — LES RÉCITS QU'IL NOUS A LAISSÉS DES MIRACLES OPÉRÉS PAR SAINT MARTIN SUR DES POITEVINS ; — SON PÈLERINAGE A POITIERS ET A LIGUGÉ.

La Règle de rigoureuse clôture que s'était imposée Radegonde rendait plus que jamais nécessaire le dévouement de saint Fortunat. Aussi le voyons-nous, tantôt à Tours, tantôt à Angers, tantôt à Nantes ou sur les bords de l'Océan, s'occupant des intérêts du monastère, en satisfaisant l'ardent désir de le posséder qu'il savait inspirer à tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Aux charmes de l'aménité la plus parfaite, et d'un talent littéraire d'autant plus apprécié qu'il était alors plus rare, il associait une gravité de mœurs qui lui méritait l'estime autant que l'affection de ses amis. La preuve de cette assertion se trouve dans la sainteté même de tous ceux qui eurent avec lui des relations intimes.

Quoi de plus touchant que le conflit entre sainte Radegonde et saint Germain de Paris à son sujet? Celui-ci, qui avait eu occasion, lors de son séjour à Poitiers, de connaître la belle âme de l'illustre poëte, aurait voulu jouir souvent de sa pieuse et intéressante conversation, le faire participer aux fêtes splendides de son Église, dont Fortunat lui-même nous a laissé une si précieuse description (1).

(1) S. Fortunat., lib. II, cap. XIV.

Digitized by Google

Mais Radegonde ne lui permettait pas toujours de céder aux instances de ses amis, qui l'auraient complétement détourné de son œuvre providentielle. Saint Germain lui-même était parfois obligé de subir cette opposition, malgré le respect, la vénération, la reconnaissance que professait hautement pour lui la sainte fondatrice. Fortunat alors, s'excusant de manquer à sa parole, lui adressait de charmantes excuses telles que celles-ci (1) :

« Voici que luit le jour où je devrais me mettre en route pour payer la dette de ma promesse, voici que luit ce jour.

» Germain, notre Père, dont la gloire rayonne dans le monde entier, m'appelle là-bas, et notre Mère me retient ici, et pourtant notre Père m'appelle là-bas.

» L'un et l'autre doux à mon âme s'attachent à moi par les chaînes du désir; pleins de l'amour de Dieu, l'un et l'autre doux à mon âme.

» Celle-ci m'est plus chère par le cœur, celui-là m'est plus cher par l'excellence de sa dignité; mais celle-ci m'est plus chère par le cœur.

(1) Nous ne pouvons résister au désir de donner ici le texte même de cette pièce pleine de suavité :

« Emicat ecce dies, nobis iter instat agendum,
Debita persolvens, emicat ecce dies.
Me vocat inde Pater radians Germanus in orbe;
Hinc retinet Mater, me vocat inde Pater.
Dulcis uterque mihi, voto amplectente, cohæsit,
Plenus amore Dei, dulcis uterque mihi.
Charior hæc animo quanquam sit, et ille beato
Charior ille gradu, charior hæc animo.
Mens tenet una duos æquali calce viantes,
Ad pia tendentes mens tenet una duos.
Proficit alterutrum quidquid bene gesserit alter;
Unius omne bonum proficit alterutrum.
Sunt quia corde pares, jussus non ire recuso,
Obsequar ambobus, sunt quia corde pares.
Nec tamen hinc abeo, quamvis nova tecta videbo;
Corpore discedo, nec tamen hinc abeo.
Hic ego totus ero, nec corde ac mente revellor,
Sic quoque dum redeo, hic ego totus ero.
Porrigat arma mihi cœlestis Mater eunti,
Ut sibi plus habeat, porrigat arma mihi. »

Digitized by Google

» Un même esprit anime ces deux voyageurs marchant d'un pas égal dans la voie de la vertu ; un même esprit les anime tous deux.

» L'un et l'autre profitent de ce que l'autre fait. Si l'un fait une bonne œuvre, l'autre profite de ce que l'autre fait.

» Puisqu'ils ont un même cœur, je ne refuse pas de partir à leur commandement, ni de les servir tous deux, puisqu'ils ont un même cœur.

» Cependant, je ne m'absenterai pas d'ici, lors même que des maisons nouvelles passeront successivement devant mes yeux ; je pourrai bien m'éloigner de corps, et cependant je ne m'absenterai pas d'ici.

» Je serai ici tout entier, car je ne m'en sépare ni de cœur ni d'esprit. Et ainsi, à mon retour, je serai ici tout entier.

» Que notre Mère me prête pour le voyage ses armes célestes, afin que je sois encore plus à elle ; qu'elle me prête ses armes. »

Toutefois saint Germain n'essuyait pas toujours des refus, même accompagnés d'aussi gracieuses excuses ; car saint Fortunat nous apprend lui-même qu'il accompagna le saint et vénéré pontife dans un de ses voyages dans le Berry, et y fut témoin de la guérison d'une pauvre aveugle (1). Il atteste également (2) lui avoir vu ouvrir, par la vertu d'un signe de croix, la porte de l'église des Saints-Gervais-et-Protais à Paris, qu'il n'avait pu ouvrir avec les clefs ordinaires.

Nous regrettons de ne pouvoir parler de chacune de ces relations si honorables pour le vénérable chapelain de Radegonde. Mais il faut se borner. Contentons-nous de faire connaître celles qui intéressent notre histoire locale.

(1) S. Fortunat., *Vita S. Germani*, n° 40.
(2) *Ibid.*, n° 66.

Digitized by Google

Pendant qu'il était à Trèves, se rendant à Tours, en 565, Fortunat visita le vénérable évêque de cette ville, Nicetius, dont nous avons rapporté, dans un des chapitres précédents, le précieux témoignage en faveur de la persistance de la vertu miraculeuse de notre grand saint Hilaire. Grand lui-même par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles, il fut, durant son long épiscopat, la terreur des rois, dont il réprima les vices avec une liberté qui lui mérita, comme à Hilaire et à Paulin, l'honneur de l'exil. Né dans le Limousin, aux portes du Poitou (1), il eut avec notre pays plus d'un rapport d'alliance ou de parenté. Sa dévotion envers saint Hilaire nous persuade qu'il visita plus d'une fois son tombeau : dévotion qu'il grava si profondément dans le cœur de son disciple saint Héray, dont nous parlerons bientôt.

Fortunat était probablement encore à Trèves quand ce saint pontife mourut. Son successeur, Rusticus (2), fut sans doute l'un de ceux dont parle saint Grégoire de Tours (3), qui, de son temps, achetaient à prix d'argent la dignité épiscopale; du moins, sa vie indigne permet de le soupçonner de ce nouveau crime.

Cependant, avec une audace dont les sacriléges ont le secret, à peine assis sur la chaire de saint Maximin, il osa accuser de fornication un paisible solitaire qui était venu se faire oublier sous la protection paternelle de saint Nicet (4).

(1) S. Gregor. Tur., *De Vitis Patrum*, cap. XVII; *Gall. christ.*, t. XIII, col. 380.

(2) Mabillon, après le P. Lecointe, rejette jusqu'au VII^e^ siècle l'épiscopat de Rusticus; au contraire, les auteurs du *Gallia christiana* (t. XIII, col. 380) le placent avant saint Nicet. Nous suivons sur ce point, et par conséquent sur l'époque où vécut saint Goar, l'opinion des Bollandistes, qui ont traité à fond cette question dans deux articles différents (Bolland., *Act. SS.*. t. II *Julii, De S. Goare*, n^os^ 4-14, p. 328-329; t. VI *Oct., De S. Rustico*, p. 536-538).

(3) S. Gregor. Tur., *De vitis Patrum*, cap. VI, n° 3 : « Jam tunc germen illud iniquum cœperat fructificare, *ut sacerdotium aut venderetur a regibus, aut compararetur a clericis.* »

(4) Nous ne voyons pas d'autre moyen de résoudre la difficulté historique que crée l'évêque de Trèves *Filecius*, dont il est fait mention dans la Vie de

Digitized by Google

Il se nommait Goar. Son père s'appelait Georges, et sa mère Valère. Nous avons déjà vu que, depuis que saint Agrèce, saint Maximin et saint Paulin, tous issus de notre province, avaient sanctifié la ville de Trèves et continuaient à la glorifier par leurs miracles, un attrait secret attirait les Poitevins vers cette antique et illustre cité. Goar suivit cet exemple.

Né près du bourg autrefois célèbre d'Ardin (1), dans la Gâtine, il quitta, jeune encore, son pays et sa patrie pour aller vivre et mourir à l'ombre du tombeau de saint Maximin. Il passa de longues années dans un village près de Trèves, vénéré par le saint évêque Nicetus, et par tous les habitants du pays, dont il convertit un grand nombre à la foi chrétienne. Sévère envers son corps quand il était seul dans sa cellule avec un jeune disciple qui s'était attaché à son service, il recevait au contraire, à l'exemple des solitaires de la Thébaïde, avec une grande et généreuse hospitalité, les pèlerins qui venaient lui demander secours ou conseil. Il oubliait alors la mortification pour ne songer

de saint Goar, que de reconnaître, dans ce nom, celui de Nicetius défiguré. Avec ce léger changement tous les autres personnages retrouvent leur place, et les événements leur explication naturelle.

(1) Son biographe l'appelle *Aquitanus*, expression fort usitée par les hagiographes du VII^e^ siècle pour signifier *Pictavensis*, comme nous l'avons fait observer à propos de saint Maximin et de saint Paulin. Mais nous avons un témoignage plus formel. L'ancien auteur de la Vie de saint Hadelin (Mabillon, *Act. SS. O. S. B.*, sæc. II, p. 972) le fait compatriote des saints Agrice, Maximin et Paulin. Nous précisons le lieu de sa naissance, appuyé sur le principe qui nous a tant de fois guidé pour déterminer le lieu où naquirent saint Lubin et plusieurs autres. Dans une charte du cartulaire de l'abbaye de l'Absie (*Biblioth. nat.*, f. Gaignières 180, maintenant f. lat., 17048), de l'an 1177 environ, un don est fait à ce monastère *dans l'église de Saint-Goar* (« factum in ecclesia Sancti Goari »). Elle était donc assez importante à cette époque. Cette église, au fond du bas Poitou, dédiée à un saint mort à Trèves, ne peut s'expliquer, selon nous, que comme monument du lieu de sa naissance. Saint-Goar est encore un village de 200 âmes, dépendant aujourd'hui de la paroisse d'Ardin, canton de Coulonges (Deux-Sèvres). Il y avait aussi autrefois une chapelle dédiée au même saint dans le prieuré d'Ensoulesse, paroisse de Montamisé.

Digitized by Google

qu'à la charité. Cette conduite, recommandée aux abbés par saint Benoît, servit de prétexte à la calomnie. Rusticus, cédant aux instigations de Satan et des envieux du vénérable solitaire, le fit surveiller par ses agents, et, sous un vain prétexte, le manda à son palais pour être interrogé sur ces faits et gestes.

Le prélat était assis au milieu de sa cour lorsque le Bienheureux se présenta avec son disciple. Ne sachant où déposer le manteau dont il était couvert, il le plaça sur un rayon de soleil dont le sillon lumineux traversait un coin de la salle épiscopale. Et le vêtement, par un prodige inoui, demeura suspendu à ce porte-manteau d'une nouvelle espèce. L'évêque, loin d'ouvrir les yeux, prit occasion de ce miracle pour accuser Goar de magie. Déjà il se préparait à lancer contre lui un arrêt sévère, lorsque, soudain, un clerc apporte un enfant de trois jours qu'on venait de trouver déposé dans le bassin de marbre placé, à cet effet, devant la porte de l'église (1). Rusticus crut la circonstance favorable pour démontrer que le démon, et non pas l'Esprit-Saint, était l'auteur des merveilles que l'on admirait dans le pieux solitaire : « Si vous êtes vraiment inspiré de l'Esprit » de Dieu, s'écria-t-il, faites dire à cet enfant quel est son » père et sa mère. » Goar, dont l'humilité était la vertu, fut d'abord consterné de cette interpellation. Mais enfin, jetant vers le ciel un profond soupir : « O Christ, Fils de » Dieu, dit-il, vous qui vous êtes anéanti jusqu'à prendre » la forme de l'esclave, exercez envers moi, quoique » indigne, votre miséricorde, et montrez à cet évêque et à

(1) *Vita S. Goari*, n° 12 : « Venit puer de clero Treverorum, nomine Leobgisus, portans in brachio suo infantem, *tres noctes* habentem, qui fuit conjactatus in illa concha marmorea ante ostium ecclesiæ, sicuti est consuetudo Treverorum. »

Digitized by Google

» ce peuple que je vous aime, vous adore et désire vous » servir, ô mon Créateur et Rédempteur ! »

Après cette humble et touchante invocation, il s'approche du jeune clerc qui portait l'enfant : « Quel est l'âge de cet » enfant, demande-t-il ? — Il a trois nuits, lui est-il ré- » pondu. — O Trinité sainte, s'écrie alors le Bienheureux, » je vous en conjure, faites que par votre toute-puissance » ce petit être puisse me dire le nom de son père et de sa » mère. » Se tournant alors vers l'enfant : « Quel est ton » père ? — L'évêque Rusticus est mon père, et Affaia est » ma mère, » répond l'enfant.

En entendant cette révélation inattendue, Rusticus tombe de son siége, frappé comme d'un coup de foudre. Il se prosterne aux pieds du saint, avoue son crime et lui demande pénitence. Goar, plus ému que le coupable, refuse d'abord de répondre. Mais sur les instances du prélat, que la grâce avait pénétré jusqu'au fond du cœur, il lui impose sept années de pénitence au pain et à l'eau, mais il se charge en même temps d'assumer sur lui quatre de ces sept années de rigueur. On reconnaît là la charité de notre admirable solitaire.

Rusticus fut fidèle jusqu'à la mort à la nouvelle voie qu'il avait généreusement accepté de suivre ; et l'on peut dire de lui ce que saint Paul dit de lui-même : « Dieu voulut » montrer en lui jusqu'où peut aller la puissance de sa » miséricorde ». Il mourut saintement après une fervente pénitence, et l'Église de Trèves l'honore d'un culte public le 14 octobre.

Cependant le bruit de cet étrange événement se répandit jusque dans la cour du roi Sigebert. Ce prince manda aussitôt saint Goar pour apprendre de sa bouche si ce qu'on rapportait à ce sujet était véritable. Après quelque hési-

Digitized by Google

tation, le vénérable serviteur de Dieu fut contraint de dire la vérité. Sigebert, jugeant alors que personne n'était plus digne que lui d'occuper la place de l'intrus et criminel Rusticus, lui fit connaître sans détour son intention. Les désirs des rois étaient alors des ordres. Saint Goar, désolé et ne sachant comment éviter le lourd fardeau qu'on voulait lui imposer, obtint avec peine un délai de quelques jours pour prendre conseil. Mais il pria Dieu avec tant de larmes de lui épargner cette épreuve, que le Seigneur, touché de sa douleur, lui envoya une fièvre ardente et continue, qui empêcha Sigebert d'exécuter son dessein.

Toutefois, Rusticus ne fut pas moins condamné à subir la peine de déposition ; et bien qu'il soit mort en odeur de sainteté, son nom ne figura jamais dans les diptyques de l'Église de Trèves. Son épiscopat avait été, du reste, de très-courte durée.

Selon toute apparence, Fortunat était encore à la cour du roi Sigebert lorsque la nouvelle de ce grave scandale y parvint. Il avait chanté les vertus de saint Nicet (1), dans des vers dictés par la vérité et le respect ; il chanta, avec non moins d'affection, le Bienheureux Magneric (2), que Sigebert, de concert avec le peuple et le clergé de Trèves, substitua à l'indigne Rusticus. Quant à saint Goar, il mourut sept ans après le prodige que nous venons de raconter, le 6 juillet, 574 environ. Sa mémoire resta en bénédiction dans toute l'Allemagne. Son oratoire fut transformé, au VIII^e^ siècle, en une belle église, et l'on bâtit, sous son patronage, un mo-

(1) S. Fortunat., lib. III, cap. XI.

(2) S. Fortunat., lib. III, cap. XIII. — Nous ne comprenons vraiment pas comment le P. Lecointe et les autres qui ont embrassé son opinion sur la chronologie des évêques de Trèves ont pu tirer un argument du titre de *disciple* de Nicet que donne notre Fortunat au bienheureux Magneric. Un *disciple* n'est pas nécessairement un successeur *immédiat* de son maître.

Digitized by Google

nastère qui a longtemps subsisté. Le village formé par l'affluence des pèlerins qui venaient à son tombeau implorer sa puissante protection porte encore aujourd'hui son nom, non loin de Trèves.

Si les Limousins revendiquent avec justice saint Aredius, qu'ils appellent Yrieix, et que nous nommons, nous Poitevins, Héraye, ce saint ne fut cependant pas étranger à notre province. Une fontaine qui porte son nom à la Mothe-Saint-Héraye, et l'église de cette petite ville qui l'honore comme son patron, démontrent que cette localité était une de ses propriétés de famille, ou qu'il y a opéré quelque miracle. Mais ce qui le rattache plus encore à notre Poitou, ce sont les relations intimes qu'il ne cessa d'entretenir avec sainte Radegonde, sainte Agnès et saint Fortunat.

Issu de parents illustres, selon le monde, mais non moins distingués par leur piété que par leur naissance, Aredius avait été envoyé, dès son bas âge, à la cour du roi d'Austrasie Théodebert, au royaume duquel appartenait Limoges et son territoire, en vertu du pacte de l'an 511. C'était la coutume des grandes familles gallo-romaines de placer ainsi leurs enfants à la cour des rois francs, seul chemin alors ouvert pour parvenir aux honneurs et aux charges publiques. Doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, Aredius y gagna promptement la faveur de Théodebert, qui lui confia la charge de chancelier. Mais enrichi, dès son berceau, des dons du Saint-Esprit, le fils de l'illustre Jocundus préféra bientôt Dieu au monde, et s'attacha à saint Nicet de Trèves, lui demandant comme une grâce de l'instruire, de le corriger et de le consacrer à Dieu par la cléricature. Saint Nicet, qui était son compatriote et peut-être son parent, accepta avec joie un tel disciple, et le chérit désormais comme son enfant de prédilection. Nous ne ra-

Digitized by Google

conterons pas les traits charmants de cette intimité si suave ; nous dirons seulement qu'ayant appris la mort de son père et de son frère, Aredius quitta la ville de Trèves pour revenir près de sa douce et sainte mère Pélagie, dont il restait la dernière et unique consolation. Mais, en acceptant de revoir son pays, il y mit pour condition que sa mère se chargerait seule de la gestion de ses vastes domaines. La bienheureuse Pélagie accepta volontiers et consentit à ce que son fils se retirât dans une grotte du voisinage, où il passa plusieurs années dans la prière, la pénitence et la plus profonde retraite. Au bout de ce temps, il fut inspiré de fonder, près de Limoges, dans une de ses villas, nommée *Atana*, un monastère où il réunit les disciples qui s'étaient déjà formés en grand nombre sous sa conduite. Il leur donna des règlements qu'il avait puisés dans les institutions de Cassien, de saint Basile et des autres abbés, de saint Benoît surtout (1).

Avant de s'y renfermer, il voulut se dépouiller de tous ses biens terrestres. En conséquence, il les distribua aux pauvres et aux monastères, en en réservant toutefois la plus grande part à celui qu'il venait de bâtir et à ceux *de Saint-Martin de Tours et de Saint-Hilaire de Poitiers* (2). On voit par là quelle était sa dévotion envers ces deux admirables pontifes.

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, X, 29 : « Cœnobiumque fundavit, in quo non modo Cassiani, verum etiam Basilii et *reliquorum abbatum qui monasterialem vitam instituerunt.* » — Nous disons de *saint Benoît surtout*, car son biographe, moine d'Atana, qui a écrit peu après sa mort, fait de nombreux emprunts à la Règle et à la Vie de saint Benoît (Bolland., *Act. SS.*, t. V *August.*, p. 175, n^os^ 21 et 23) : ce qui prouve que la Règle de ce saint patriarche y avait été introduite par le bienheureux Aredius lui-même.

(2) Bolland., *loc. cit.*, p. 184 : « Totum in pauperibus vel in cœnobiis, PRÆCIPUE ad beati Martini Turonensis, *vel ad Sancti Hilarii Pictavensis ecclesiam*, seu per diversas ecclesias, vel etiam monasterio suo omnem possessionem distribuit. »

Digitized by Google

Aredius était, en effet, enflammé d'une véritable passion pour ces deux grandes lumières de l'Église de Dieu. Chaque année, et plusieurs fois par an, il allait en pèlerinage à Saint-Martin de Tours ; et Saint-Hilaire de Poitiers, qui se trouvait au milieu de son voyage, recevait toujours ses hommages. Mais ce n'était pas chez les moines qui desservaient alors la basilique de Saint-Hilaire qu'Aredius allait demander l'hospitalité : Radegonde et Fortunat avaient sa prédilection. Sa bienheureuse mère Pélagie, compagne habituelle de ses pèlerinages, aimait à venir, elle aussi, se retremper dans les vertus chrétiennes et religieuses auprès de l'illustre fille des rois de Thuringe. Nous ne savons si le lecteur partagera nos impressions, mais la pénitence d'Aredius nous touche moins, nous l'avouons, que le détachement de cette noble femme qui consent à se dépouiller de tout ce qu'elle possède pour suivre son fils dans la voie de la pauvreté et vivre des aumônes qu'il lui donne chaque jour. Et avec quelle respectueuse confiance elle lui parlait, lorsque, dans leurs pérégrinations vers les sanctuaires les plus vénérés, quelque chose venait à leur manquer : « Mon » *très-doux* fils, lui disait-elle, nous n'avons plus d'eau » pour ce soir ». Et le fils priait, et l'eau jaillissait sous ses pas, comme à la Mothe-Saint-Héraye (1). A Poitiers, ils n'avaient pas à opérer de pareils miracles, car pour Radegonde, Agnès et Fortunat, leur présence était un jour de fête et d'allégresse. Aussi, avec quelle délicate poésie Fortunat leur exprime le regret de n'avoir pas reçu leur visite :

« Père plein de bonté, écrit-il à saint Héraye (2), je » désire du moins que mes respects vous parviennent par la

(1) Bolland., *loc. cit.*, p. 176. — S. Gregor. Tur., *Hist.*, X, 29.
(2) S. Fortunat., V, 22.

Digitized by Google

» bouche du porteur de cette lettre, puisque je ne puis que » si rarement jouir de votre présence. C'est, dès lors, un » devoir pour moi de saisir la moindre occasion de vous » envoyer une lettre. Mais, je vous en conjure, ô père, ne » m'oubliez pas, au milieu de vos doux et célestes pâtu- » rages, lorsque vous proférerez quelque prière. Un seul de » vos souvenirs est un trésor pour votre Fortunat. J'envoie » également mes salutations à votre sainte mère, et j'espère » que le serviteur chargé de ce message me rapportera de » sa part quelques bonnes paroles. Nos mères Agnès et » Radegonde vous saluent l'un et l'autre, avec une dilec- » tion toute céleste. » Quels charmes dans ces affections surnaturelles, dont les anges formaient toutes les palpitations !

Fortunat cédait parfois aux instances de son ami, et il allait surprendre, à Conta (1) ou à Athane, le fils et la mère : ce qui nous a valu une double description de l'église du monastère d'Aredius (2), dédiée à l'archange Gabriel, mais où le saint abbé, très-amateur de reliques, comme sainte Radegonde, avait réuni tout un trésor des restes des amis de Dieu. Il y avait réservé une place d'honneur pour le grand martyr saint Georges, pour saint Martin et pour saint Hilaire. Ainsi vécut, jusqu'en 591, ce grand serviteur de Dieu, illustre par ses miracles pendant sa vie et après sa mort. Sa mère l'avait précédé dans la tombe. Elle s'était doucement endormie entre ses bras, entourée de tous ses serviteurs et servantes, qu'elle avait aimés comme ses enfants (3).

(1) S. Fortunat., VI, 9. — Quelques auteurs ont dit que cette villa n'était autre que la Mothe-Saint-Héraye. C'est possible, mais aucun document ancien ne nous l'affirme.

(2) S. Fortunat., X, 5, 11.

(3) Bolland., *loc. cit.*, p. 824-826; S. Gregor. Tur., *De Gloria confess.*, cap. CIV.

Digitized by Google

Mais il est temps de parler d'un ami commun à Aredius, à Radegonde et à Fortunat, de Grégoire de Tours, qui nous a laissé, sur ses relations avec ces saints personnages, de si précieux mémoires.

Tout le monde sait qu'il naquit en Auvergne, d'une famille dont les origines se rattachaient aux plus illustres maisons sénatoriales de la Gaule romaine. Le culte filial qu'il rendait depuis longtemps à saint Martin lui mérita l'honneur de devenir l'un de ses plus dignes successeurs. Il fut élu par une acclamation unanime du clergé et du peuple, l'an 573. Il refusa d'abord de consentir à son élection, mais, sur les instances du roi Sigebert et de la reine Brunehaut, il accepta (1).

La France en général et notre Poitou en particulier doivent conserver de cet événement une mémoire pleine de reconnaissance. Sans Grégoire de Tours que saurions-nous de l'histoire de notre province, pendant le VI^e^ siècle surtout? Rien ou presque rien. Chroniqueur naïf et charmant, ce pieux évêque nous initie, surtout au point de vue ecclésiastique, à tous les secrets des mœurs de son temps, et son amour pour la gloire de saint Martin lui a fait raconter une foule d'anecdotes que l'histoire locale enregistre volontiers.

C'est ainsi qu'il nous fait connaître (2) un saint prêtre du Poitou, nommé Pannichius. Si on le juge par le miracle opéré en sa faveur, ce prêtre vénérable mériterait d'être inscrit au catalogue de nos bienheureux confesseurs. Il avait invité à dîner plusieurs de ses amis. Au commencement du repas, selon la coutume de cette époque, il demanda à son domestique la coupe de vin qu'il

(1) Saint Fortunat a chanté son élévation à l'épiscopat (lib. V, cap III) et la faveur dont il jouissait auprès de Sigebert et de Brunehaut (V, 3; X, 12).

(2) S. Gregor. Tur., *De Gloria martyrum*, lib. I, cap. CVII : « Pannichius Pictavensis termini presbyter, etc. »

Digitized by Google

devait passer aux invités en signe d'hospitalité. Mais il lui fut impossible d'y porter les lèvres. Une mouche importune venait sans cesse se poser sur la coupe au moment où il voulait boire. Soupçonnant enfin quelque chose de surnaturel, il lève la main droite, fait le signe de la croix, et aussitôt le verre se brise en quatre parts. Ce miracle, absolument semblable à celui que saint Grégoire le Grand raconte de saint Benoît, montre assez que Pannichius était digne, comme notre saint patriarche, d'être l'objet de la protection divine jusque dans les moindres circonstances de sa vie.

Mais ce sont surtout les prodiges opérés par l'intercession de saint Martin que Grégoire de Tours aime à signaler. Dans la série des faits nombreux qu'il raconte, nos Poitevins figurent à plus d'un titre.

Voici d'abord un certain Eustochius (1), avare autant que riche, qui ne cesse de persécuter par des vexations de tout genre le bienheureux Euphrone, parce que ce saint évêque refusait de lui donner l'héritage légué à saint Martin par son parent Baudulphe. Saint Euphrone, pour l'apaiser, finit par lui offrir une compensation en argent. L'avare Eustochius accepta avec empressement; mais, avant qu'il fût de retour dans sa maison, il expira dans les tourments de la fièvre et du délire.

Au contraire, une pauvre femme, dont la main était entièrement contrefaite et en putréfaction, est guérie à la suite d'un pèlerinage à la basilique de Saint-Martin de Tours et d'une vision du saint thaumaturge (2).

Une autre fois, le fait a lieu dans la basilique même et en présence de Marovée, évêque de Poitiers, qui était allé assister à la fête de saint Martin à Tours.

(1) S. Gregor. Tur., *De Miraculis S. Martini*, lib. I, cap. XXX.
(2) S. Gregor. Tur., *loc. cit.*, lib. II, cap. LVI.

Digitized by Google

Un homme aveugle depuis six ans est subitement guéri après trois jours passés en prières devant le sépulcre du saint pontife. Marovée, tout heureux du miracle, ramène triomphalement son diocésain dans sa ville épiscopale (1).

Dans le chapitre suivant (2), le pieux chroniqueur nous raconte une curieuse histoire de sorcellerie. La scène se passe à Chef-Boutonne.

Deux enfants couchés dans un même lit, pendant la nuit du samedi au dimanche, croient entendre le son de la cloche dont on se servait d'ordinaire pour inviter les fidèles à l'office des matines. Ils se lèvent sans retard et se rendent à l'église. Mais quelle est leur terreur en apercevant devant la porte du saint lieu une troupe de sorcières qui dansaient en chœur! Ils veulent fuir; mais ils tombent à la renverse. Lorsqu'ils se relevent, l'un était aveugle et l'autre aveugle et boiteux tout à la fois. Ce ne fut que plusieurs années après, que les deux infortunés recouvrèrent la vue dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Encore le boiteux ne fut-il guéri de son infirmité aux jambes que dans la basilique de Saint-Martin à Candes, devant la fenêtre par où, selon la tradition, les Tourangeaux avaient ravi aux Poitevins le corps du thaumaturge.

Un autre miracle nous paraît avoir actuellement un intérêt tout particulier.

Un certain *Merobaudus*, du territoire poitevin, ajoute le même historien (3), fut frappé de cécité pendant son travail.

(1) S. Gregor Tur., *loc. cit.*, lib. II, cap. XLIV : « Qui (Maroveus), solemnitate explicita, cum illuminato concive gaudens remeavit ad propriam urbem. »

(2) S. Gregor. Tur., *loc. cit.*, cap. XLV : « Apud Vultaconnum quoque vicum Pictavensem dum duo pueruli nocte dominica in uno stratu quiescerent, visum est eis quasi *signum quod matutinis commoveri solet sonantem audissent.* »

(3) S. Gregor. Tur., *loc. cit.*, lib. II, cap. XV : « *Merobaudus* quidam ex pago Pictavensi, dum esset laborans in opere, cæcitate pessima, insidiatore

Digitized by Google

Il demeura six ans dans cet état. Au bout de ce temps il se rendit en pèlerinage au tombeau de saint Martin, et y resta de longs jours en prières, avec une foi et une confiance qui furent enfin récompensées. Le lendemain de la fête du saint pontife, au moment où il était en oraison devant la partie du sépulcre que l'on appelait *les pieds de saint Martin (ad pedes sancti Martin)*, il lui sembla qu'une vive lumière l'enveloppait de toutes parts. Il ouvrit les yeux, il avait recouvré la vue. Le cœur plein de reconnaissance, il voulut recevoir l'*habit monastique* (1) dans la basilique même, et il revint ensuite à Poitiers fermement résolu de mettre à profit la grâce qu'il venait d'obtenir.

Quel est ce *Merobaudus* si plein de foi et de ferveur, qui revient à Poitiers revêtu de l'habit monastique? Serait-il devenu l'un des premiers moines chapelains et le premier ou le second abbé de Sainte-Radegonde de Poitiers? Et faut-il l'identifier avec le *Mellebaudus abbas* dont le précieux hypogée des Dunes, à Poitiers, nous a dévoilé l'existence?

Mais laissons au R. P. de la Croix, à qui la science archéologique et historique doit cette importante découverte, la tâche d'éclaircir ce problème, et continuons d'écouter les naïfs et fidèles récits de saint Grégoire de Tours.

immittente, percussus est... *Qui continuo clericus factus in eodem loco*, sanus abscessit. »

(1) D. Ruinart (*Præfatio ad opera* S. Gregor. Tur., n° 35) dit : « Monasticus ordo jam tempore Gregorii ita erat clericatui conjunctus, ut idem fuerit monachum esse ac clericum, quod fuse, et pro suo more erudite, probat Ludovicus Thomassinus; et quidem, ut passim suis locis observamus, quos Gregorius appellat clericos initio capitis, eosdem postea monachos nuncupat. Nec mirum, cum illis temporibus, et jam multo antea, monachi clericalibus omnibus officiis perfungerentur, præcipuamque divinorum officiorum celebrationi operam impenderent : *immo et abbates*, ut modo dicebamus, *clericos ordinabant.* » — D'autre part la basilique de Saint-Martin de Tours était incontestablement desservie alors par des moines. (Voyez sur ce point D. Mabillon, *Annales Bened.*, lib. I, 20; VIII, 31; X, 37; XVII, 46, etc.) — Donc Merobaudus reçut en effet l'habit monastique de la main de l'abbé de ce monastère.

Digitized by Google

Le plus intéressant pour nous est sans comparaison celui dans lequel il raconte son propre pèlerinage à Poitiers et à Ligugé.

« La Croix du Seigneur, dit-il (1), que l'impératrice Hélène découvrit à Jérusalem, est adorée le *mercredi* et le *vendredi* de chaque semaine. Or il en existe une portion assez considérable que la reine Radegonde, comparable à Hélène par son mérite et sa foi, obtint et plaça dévotement dans le monastère fondé par ses soins dans la ville de Poitiers. En outre, elle envoya à Jérusalem et dans toutes les parties de l'Orient (2) des gens employés à son service, qui, visitant tous les tombeaux des saints martyrs et confesseurs, en rapportèrent une grande quantité de reliques. On les *réunit toutes ensemble avec la sainte Croix dans une grande châsse d'argent* (3), et Dieu se plut dès lors à opérer, par l'intermédiaire de ce précieux trésor, un grand nombre de miracles. Je commencerai par raconter celui qui arriva pendant les solennités de la Passion du Seigneur.

Dans la nuit du vendredi au samedi saint, pendant que les religieuses veillaient et priaient sans lumière avec le peuple dans l'église du monastère, soudain, vers la troisième heure de la nuit (neuf heures), apparut devant l'autel une

(1) S. Gregor. Tur., *De Gloria martyr.*, lib. I, cap. v.

(2) « Misitque pueros iterum Hierosolymis et per totam Orientis plagam. » (*Loc. cit.*)

(3) « Quibus *in arca argentea cum ipsa Cruce sancta locatis.* » (*Loc. cit.*) — Il résulte de ce texte qu'au VI^e^ siècle la vraie Croix était enfermée avec les autres reliques des saints dans une grande châsse d'argent. Par conséquent, l'opinion de D. Estiennot qui faisait remonter à sainte Radegonde et à l'empereur Justin la châsse d'or dont parle l'inventaire de 1476 est absolument insoutenable. Saint Fortunat nous apprend (lib. IX, 10) que Ragnemundus, successeur de saint Germain sur le siége de Paris, fit présent au monastère d'un collier de pierres précieuses destinées à orner la châsse de la vraie Croix :

« Nam pro gemmarum serie tibi reddat honorem
Cui data proficiunt, Crux veneranda throno. »

Ce prélat était-il donc Poitevin ?

Digitized by Google

flamme, d'abord légère comme une étincelle, qui, grandissant peu à peu et se répandant de côté et d'autre par jets de lumière, monta enfin jusqu'à la voûte, et prit la forme d'un phare immense. Pendant toute la nuit, cette lumière miraculeuse ne cessa d'éclairer le lieu saint et le peuple qui méditait sur la Passion du Sauveur. Lorsque le crépuscule parut à l'horizon, elle commença à diminuer, puis elle s'évanouit en présence de la lumière du jour.

» Mais voici un fait dont j'ai été témoin. J'avais souvent entendu dire que les lampes que l'on tenait allumées devant ces reliques entraient parfois en ébullition, et que l'huile croissant avec abondance remplissait le vase placé au-dessous pour la recevoir. Dans la stupidité de mon cœur endurci, je n'avais pu me décider à croire un pareil prodige, jusqu'au jour où la vertu divine, se manifestant en ma présence, imposa silence à mon inqualifiable obstination (1). Étant allé à Poitiers pour visiter, par dévotion, le tombeau de saint Hilaire, j'allai rendre visite à la pieuse reine dont je viens de parler. Étant entré dans le monastère, après avoir salué la reine, je me prosternai devant la Croix adorable et les reliques des saints. Ma prière finie je me levai. A ma droite j'aperçus une lampe allumée d'où je vis s'échapper de fréquentes gouttes d'huile. Je prends Dieu à témoin que je crus d'abord que la lampe était fendue, parce qu'on avait placé au-dessous une soucoupe dans laquelle découlait l'huile qui tombait de la lampe. Me tournant alors vers l'abbesse : « Est-ce que vous n'avez pas assez d'esprit, lui » dis-je, pour faire vous-même un vase intact dans lequel » vous puissiez mettre de l'huile à la place de cette lampe

(1) « Et tamen juxta stultitiam mentis duræ nunquam ad hæc credenda movebar, donec brutam segnitiem ad præsens ipsa quæ ostensa est virtus argueret. » (*Loc. cit.*)

Digitized by Google

» fracturée ? » Mais elle : « Il n'en est pas ainsi, mon sei-» gneur (*domine mi*) ; mais ce que vous voyez est un effet de » la vertu de la sainte Croix. » Cette réponse m'ouvrit enfin les yeux. Me souvenant alors de ce que j'avais entendu dire, je m'approchai de la lampe, et je vis l'huile, bouillonnant comme dans une chaudière, s'échapper à grands flots du vase qui la contenait, et élever plus qu'à l'ordinaire au-dessus du bord de la lampe ses ondes agitées, pour m'obliger, j'en suis persuadé, à me reprocher mon incrédulité, si bien qu'en moins d'une heure elle remplit plus d'un setier, tandis que la lampe ne contenait pas même un quarteron. J'admirai, je proclamai depuis lors la vertu de la Croix. »

La vue d'un tel prodige et ce qu'on lui raconta des miracles de sainte Radegonde inspirèrent à saint Grégoire de Tours une vénération profonde pour la bienheureuse fondatrice et pour son œuvre. Aussi, sa nièce Justina lui ayant manifesté le désir de se faire religieuse, il jugea avec raison que nulle part elle ne servirait mieux l'Époux des vierges que sous la conduite de l'abbesse Agnès et sous les yeux de sainte Radegonde (1).

Nous retrouverons Justina dans le cloître de Sainte-Croix, et nous admirerons son courage et sa vertu.

Cependant le successeur de saint Martin à Tours ne pouvait se dispenser de visiter le successeur de saint Martin à Ligugé, d'autant que le pèlerinage de saint Hilaire à Poitiers se terminait alors d'ordinaire par celui du berceau de la vie monastique en Occident, où l'on trouvait réunis tant de souvenirs du maître et du disciple. Mais laissons encore la parole à notre incomparable narrateur (2).

(1) *Vita S. Gregorii Turonensis* per Odonem abbatem, n° 1 (D. Bouquet, t. II, p. 129).

(2) S. Gregor. Tur., *De Miraculis S. Martini*, lib. IV, cap. XXX.

Digitized by Google

« Étant à Poitiers, dit-il, j'eus dévotion de visiter le monastère de Ligugé, où le bienheureux Martin avait établi sa première communauté monastique. C'est là qu'il ressuscita pour la première fois un mort, comme on le lit dans sa Vie, et c'est de là qu'il a été enlevé pour être fait évêque. Étant donc arrivé dans ce lieu, objet de nos désirs, je me prosternai devant la balustrade de l'oratoire, situé à l'angle de la basilique, et où l'on dit qu'il rendit la vie à un trépassé. J'y mêlai mes larmes avec mes prières ; j'y célébrai solennellement la messe, puis je m'informai auprès de l'abbé si Dieu n'avait pas opéré dans ce même oratoire quelques miracles. L'abbé m'affirma, devant les moines réunis, que souvent les aveugles y recouvraient la vue et les infirmes la santé. Mais, Seigneur, ajouta-t-il, puisque ces prodiges paraissent vous intéresser, je vais vous raconter ce qui est arrivé tout récemment. Une femme des environs, frappée de paralysie, avait complétement perdu l'usage de tous ses membres. Placée sur une charrette, elle allait, traînée par des bœufs, visitant çà et là les maisons des riches qui subvenaient au besoin de son indigence. Transportée ainsi jusqu'à cet oratoire, elle se prosterne sur ce pavé, puis, s'avançant avec de lents efforts, elle baise dévotement le voile qui couvrait la sainte balustrade, en disant : « O bienheureux » confesseur, je crois que vous êtes ici présent, je confesse » que vous avez ressuscité ici un mort. J'ai confiance que, » si vous le voulez, vous pouvez me rendre la santé comme » autrefois vous avez rendu l'âme au trépassé en brisant les » portes de l'enfer. » En prononçant ces paroles, elle arrosait ses joues de larmes abondantes. Or sa prière était à peine achevée, que le saint pontife réintégrait tout ce qui était desséché, tout ce qui était contracté, tout ce qui était paralysé dans le corps de cette femme.

Digitized by Google

» Pareillement un autre paralytique, étant venu à ce monastère, n'eut pas plus tôt touché le voile de cette balustrade qu'il fut délivré de toute infirmité et se retira plein de santé. Ainsi parla l'abbé de Ligugé. »

Le vénérable pèlerin remporta de son voyage à Poitiers et à Ligugé les plus doux et les plus ineffaçables souvenirs. Nous en trouvons la preuve dans l'active correspondance qu'il entretint dès lors avec saint Fortunat, dont le talent et la vertu l'avaient charmé. Malheureusement il ne nous reste que les réponses de ce dernier. Mais la postérité sera du moins reconnaissante au saint évêque de Tours d'avoir obligé son ami, par ses instances, à rassembler ses diverses productions poétiques (1), qui, outre leur mérite littéraire, fournissent, sur l'auteur et sur un grand nombre de personnages de cette époque, de si nombreuses et de si précieuses données historiques.

CHAPITRE XVIII.

SAINT FÉLIX DE NANTES. — ÉCRITS HAGIOGRAPHIQUES DE SAINT FORTUNAT. — GUERRES CIVILES. — ASSASSINAT DU ROI SIGEBERT.

Par un contraste singulier, mais qui fait honneur à l'esprit de conciliation et de charité dont il était rempli, notre Fortunat sut mériter l'estime et l'affection d'un évêque, saint comme Grégoire de Tours, mais d'un caractère bien différent et avec lequel celui-ci était loin de sympathiser.

(1) Le prologue mis par saint Fortunat lui-même, en tête de ses œuvres, est adressé à saint Grégoire de Tours, et nous apprend que c'est aux instances de ce dernier qu'il les avait réunies en *onze livres*, comme aujourd'hui.

Digitized by Google

Nous voulons parler de saint Félix de Nantes. Doux et essentiellement formaliste, Grégoire ne put jamais supporter la rudesse un peu hautaine de l'évêque de Nantes, avec qui cependant saint Euphrone, son prédécesseur, avait entretenu des rapports si intimes et, ce semble, si sympathiques (1).

Fortunat avait rencontré Félix chez saint Euphrone à Tours, et l'avait ravi par son talent poétique et son exquise délicatesse. Une affection aussi tendre que respectueuse les unit dès lors pour toujours. Grand dans ses aumônes, dans ses conceptions et dans ses travaux, qui embrassaient à la fois le salut des âmes et l'utilité publique de sa ville épiscopale, Félix fournissait une ample matière aux éloges de son ami. Celui-ci les lui prodigua avec une prédilection marquée (2). Dans un de ces poèmes, Fortunat, exaltant la noblesse du sang qui coulait dans les veines de l'évêque de Nantes, nous apprend qu'il avait de nombreux parents dans notre Aquitaine (3). Aussi avait-il eu plus d'une fois l'occasion de venir à Poitiers visiter sainte Radegonde, pour laquelle il professait une vénération profonde. Fortunat se réjouit d'être redevable de son amitié à ces sentiments du prélat envers la sainte princesse (4). D'autre part, les intérêts du monastère et de sa santé obligeaient parfois le dévoué chapelain à faire des voyages dans cette partie de l'ancien Poitou qui, depuis le IX^e^ siècle, a été annexée au diocèse de Nantes, et où le monastère de Sainte-Croix possédait, ce semble, à cette époque, quelque domaine important (5).

(1) S. Fortunat., lib. III, cap. II, IV.
(2) S. Fortunat., III, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10; IV, 1; V, 8.
(3) S. Fortunat., III, 8 :

« Nam quicumque potens Aquitanica rura subigit,
Extitit ille tuo sanguine, luce, parens. »

(4) S. Fortunat., III, 4.
(5) S. Fortunat., III, 4, 33. — Le monastère possédait certainement des domaines sur les bords de la mer, puisque saint Fortunat, dans la Vie de

Digitized by Google

Dans ces voyages, il s'arrêtait parfois à Angers, sur les instances du vénérable Domitien, évêque de cette ville. Ce prélat paraît avoir été l'un des plus instruits et des plus zélés de son temps (1).

C'est à l'amitié qui l'unit à notre Fortunat que l'Église d'Angers doit l'histoire de l'un de ses plus saints évêques, saint Aubin. Domitien avait invité son ami à venir célébrer avec lui à Angers la fête de son vénérable prédécesseur. A la suite de cette visite, Fortunat consentit à composer l'intéressante biographie de saint Aubin (2). Du reste, toutes les œuvres hagiographiques de notre illustre poète ont une origine analogue.

Pascentius, évêque de Poitiers, on s'en souvient, lui fit écrire la vie de notre grand saint Hilaire ; Marcien, abbé d'Ension, celle de saint Paterne ; Egidius, celle de saint Remi de Reims ; saint Dalmace, évêque de Rodez, celle de saint Amand, l'un de ses prédécesseurs ; sainte Radegonde, celle de saint Médard ; Ragnemonde, évêque de Paris, celle de son prédécesseur saint Germain, et saint Germain lui-même, celle de saint Marcel, que certains critiques ont voulu dénier à notre Fortunat, mais qu'il faut définitivement lui restituer (3).

sainte Radegonde, n° 31, rapporte un miracle opéré en faveur d'un serviteur de la sainte, nommé Flovius : « Homo ejusdem sanctæ *pro piscatione dum in mare salageret.* »

(1) S. Fortunat., III, 6; XI, 27.

(2) S. Fortunat., *Prologus ad vitam S. Albini* : « Memini, vir apostolice, cum ad urbem quam, Christo præsule, regitis, vestris me præsentaturus obtutibus occurrissem, inter reliqua maturitatis consulta, quæ sensu divite, torrentis more, mihi visus es inundare, etiam de sacratissimo viro domno Albino antistite vos fecisse tenuiter mentionem. »

(3) D. Rivet (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 298, 300) s'est efforcé de prouver que cette biographie appartient à un Fortunat, évêque, différent du nôtre. Mais tout cet échafaudage s'écroule devant une des pièces inédites de notre saint Fortunat publiées par M. Guérard, et dont nous avons parlé plus haut (elles ont été rééditées par Migne, à la suite des œuvres de notre Fortunat, *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 591-596). — Dans la XIX^e^, adres-

Digitized by Google

Lorsqu'on lit la correspondance de notre Fortunat après avoir parcouru l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, on se demande avec étonnement comment les évêques, les prêtres et tout ce qui était sacré pouvaient ainsi circuler au milieu des massacres et des déprédations de toutes sortes dont notre malheureuse province, en particulier, était le théâtre et la victime.

Une rapide exquisse de ce lugubre tableau est ici nécessaire. Plus d'un détail intéresse, même au point de vue de l'Église, notre histoire locale.

Dans un précédent récit, nous avons laissé Mummole vainqueur du jeune fils de Chilperic, et remettant le Poitou sous la domination de Sigebert, son roi légitime. Ce triomphe fut d'assez courte durée. Trois ans ne s'étaient pas écoulés, que Chilperic envoyait son autre fils, Théodebert, envahir de nouveau notre malheureuse province (573). La marche du jeune prince fut une suite de victoires. Il écrase les troupes du duc Gondebaud qui essaie de lui résister. De

sée à sainte Radegonde (*Patrol.*, loc. cit., p. 594), saint Fortunat s'exprime ainsi :

« Hinc tibi nunc absens *Marcelli munera misi*,
Cui dedit excelsum vita beata locum. »

Sur quoi M. Guérard fait la remarque suivante : « Ce poème est précieux en ce qu'il décide une question sur laquelle les savants ont disputé sans tomber d'accord. Les uns ont attribué la Vie de saint Marcel à notre poète; les autres, parmi lesquels on est fâché de trouver les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, l'ont attribuée, *sur des raisons en tout état de cause peu solides*, à saint Fortunat, évêque de Lombardie, retiré en France, de même que son homonyme l'évêque de Poitiers. C'est sans aucun doute à ce dernier qu'elle appartient, puisque lui-même parle de l'envoi qu'il en fait à sa Mère (sainte Radegonde). Le poème me paraît écrit avec une éloquence de style remarquable pour le temps. » Toute l'objection, en effet, de D. Rivet repose sur le seul témoignage d'Usuard, qui, par défaut de souvenir sans doute, a fait naître à Verceil notre Fortunat, au lieu de Trévise. Quant à l'existence de son corps et de son culte à Celles, au diocèse de Sens, elle peut s'expliquer par une translation de ses reliques au IX^e^ siècle. La renommée de sa science en philosophie était si grande, que saint Martin de Dumes, en Espagne, lui en faisait compliment (S. Fortunat., lib. V, cap. 1).

Digitized by Google

Poitiers, dont il s'empare, il poursuit ses conquêtes dans toute l'Aquitaine. Il reprend Limoges, Cahors et toutes les cités qu'on avait enlevées à Chilperic. Partout son passage est accompagné d'affreux brigandages. Écoutons saint Grégoire de Tours : « Il met, dit-il (1), le feu aux églises ; il dépose les officiers chargés de commander dans les *pagi ;* il fait mourir les clercs, détruit les monastères d'hommes, livre aux insultes de la soldatesque les vierges consacrées à Dieu, et répand partout la dévastation et la mort ; au point que les églises eurent alors plus à gémir qu'au temps même de la persécution de Dioclétien. »

A cette nouvelle, Sigebert furieux appelle à son secours les barbares encore païens de la Germanie. C'était une faute, Chilperic en profite. Il fait alliance avec Gontran son frère, et tous deux s'opposent aux hordes conduites par Sigebert. Mais celui-ci gagne à son tour le roi Gontran, et Chilperic est forcé de capituler et de restituer à Sigebert toutes les villes dont son fils et lui s'étaient emparés. Cette paix, bien que fort peu sincère, causa une joie et une surprise universelles dans toute la France. Sainte Radegonde, qui, par ses oraisons et ses pénitences plus encore que par ses lettres et ses exhortations, avait puissamment contribué à sa conclusion, en rendit à Dieu de ferventes actions de grâces.

Hélas ! l'allégresse devait bientôt se changer en deuil. Dès l'année suivante (574) (2), la même tragédie recommençait. Chilperic et Gontran se liguaient de nouveau contre Sigebert ; celui-ci rappelait ses barbares d'outre-Rhin, et Théodebert s'emparait de la Touraine et du Poitou. Mais Sigebert lançait aussitôt contre le jeune prince deux de ses

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 48.
(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 51.

Digitized by Google

généraux les plus habiles, les ducs Godégisile (1) et Gontran; Théodebert, abandonné des siens, tombait bravement, percé de coups sur le champ de bataille, et, porté à Angoulême par un serviteur dévoué, il y recevait une honorable sépulture. Cette mort prématurée affligea profondément Chilperic (2), et le duc Gontran-Boson, qui en fut accusé, expia cruellement dans la suite cette faute vraie ou prétendue.

Dix-huit jours après la mort de Théodebert, l'assassinat de Sigebert tirait vengeance de cette perte douloureuse (575) (3). Chilperic, qui était acculé dans Tournai, triomphe dès lors de toutes parts. Il s'empare du trésor, de la femme et des enfants de Sigebert. Brunehaut est enfermée à Rouen, et ses filles à Meaux (4).

Mais le fils de Sigebert, nommé Childebert, échappe à sa fureur, grâce au dévouement du duc Gondebaud, qui le fait proclamer roi par les Austrasiens.

Cependant Chilperic envoie son fils Mérovée prendre possession de Poitiers, à la tête d'une armée (5). Mais à Paris ce jeune prince avait été séduit par la beauté de Brunehaut, jeune et malheureuse. Il abandonne son poste, se rend à Tours, y célèbre les fêtes de Pâques (576) et se rend secrètement à Rouen, où il épouse la noble prisonnière. Chilperic, à cette nouvelle, accourt à Rouen; mais il fait de vains efforts pour persuader aux deux fiancés, réfugiés dans l'église de Saint-Martin, de quitter cet asile inviolable. Tandis qu'il parlemente avec son fils, il apprend que les Austrasiens ont envahi ses États et assiégent Soissons. Il court à leur ren-

(1) Saint Fortunat nous a laissé deux éloges poétiques sur ce duc et sur sa femme Palatina. (S. Fortunat., VII, 5, 6.)
(2) S. Fortunat consola ce prince par un long poème (lib. IX, 2).
(3) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 52.
(4) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 1.
(5) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 2.

Digitized by Google

contre et les met en pièces. Cette invasion lui paraissant être le résultat d'un complot, il en accuse son fils Mérovée, et, sans plus de formalité, lui fait donner la tonsure, puis la prêtrise et l'enferme dans le monastère de Saint-Calais, au diocèse du Mans.

Laissons un instant ce prêtre malgré lui, et retournons en Poitou. Nous y voyons les anciens partisans de Sigebert saisis de terreur. Le duc Gontran-Boson notamment, qui n'ignorait pas l'accusation dont on le chargeait, s'enfuit à Tours et se réfugia dans la basilique de Saint-Martin. Comme tous les réfugiés de son caractère, il y mena assez joyeuse vie. A la nouvelle de l'incarcération de Mérovée, il l'invita à venir le rejoindre, et, en effet, par l'intermédiaire d'un certain sous-diacre Riculfe, il parvint à l'introduire dans la basilique, à la faveur d'un déguisement. Ainsi, dans le même asile, le meurtrier et le frère de Théodebert se juraient amitié.

Tous ces drames ne se jouaient pas sans préjudice pour l'Église. Un certain Roccolenus avait été envoyé par Chilperic dans le but d'arracher Gontran-Boson de son asile ; mais, malgré toutes ses menaces, saint Grégoire de Tours refusa constamment de laisser violer les priviléges du sanctuaire vénéré de Saint-Martin. Roccolenus, on ne sait pourquoi, tourna alors toute sa faveur contre les Poitevins. Dans ce dessein, il se rendit à Poitiers, bien décidé à saisir la première occasion d'exercer toutes sortes de vexations sur les citoyens paisibles de cette cité. Mais Dieu ne lui en donna pas le temps. Il expira à Poitiers la veille du jour où il devait satisfaire sa cupidité (28 février 576). Clovis, second fils de Chilperic, ne fut pas plus heureux. Après avoir ravagé la Touraine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, il vit son armée décimée par le patrice Mummole.

Digitized by Google

Cependant le prince Mérovée, toujours à l'abri des poursuites de son père derrière les barrières de l'asile sacré, s'y livrait à des brigandages qui lassèrent enfin la patience divine.

Un médecin de Poitiers, nommé Marilef (1), revenait de la cour de Chilperic, où l'avaient appelé des affaires importantes. Mérovée l'apprit, et, par le conseil pervers de Gontran-Boson, il le fit arrêter et battre cruellement; puis, après l'avoir dépouillé de son or, de son argent et même de ses vêtements, il allait le mettre à mort lorsque, par une sorte de miracle, l'infortuné médecin parvint à s'échapper des mains des assassins et à se réfugier dans une église voisine. Saint Grégoire de Tours, touché de compassion, lui fit donner des vêtements et le renvoya à Poitiers avec un sauf-conduit.

Quels temps! quelles mœurs! Qui ne comprendrait après cela les larmes, les prières et les austérités des âmes qui, comme Radegonde, comprenaient que de tels crimes exigeaient d'héroïques compensations?

Mérovée, du reste, ne tarda pas à apprendre à ses dépens que la justice de Dieu crie vengeance, même sur la terre. Impatient de son joug, il s'enfuit en Austrasie avec son nouvel ami Gontran-Boson. Mais repoussé de tous, sans asile, sans ressources, il se fit donner la mort, comme le roi Saül, par un de ses serviteurs.

Gontran-Boson parvint à rentrer dans la basilique de Saint-Martin, où il avait laissé ses deux filles.

(1) Ce médecin, paraît-il, était fils d'un meunier de l'Église de Poitiers. Ses frères avaient été attachés à la cuisine et à la boulangerie du roi Chilperic. Marilef devait à son intelligence la position et la fortune qu'il avait acquises. Il en fut dépouillé pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Chilperic, et il fut remis dans l'état de servitude où avait été son père (S. Gregor. Tur., *Hist.*, VII, 25.)

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, le jeune roi d'Austrasie, Childebert, s'étant emparé du Poitou, Gontran-Boson en profita pour amener à Poitiers ses deux enfants. Il les plaça dans la basilique de Saint-Hilaire-le-Grand. Mais, bientôt après, la fortune trahissait Childebert. Chilperic s'emparait de nouveau de notre province et en chassait le comte Ennodius, après l'avoir dépouillé de tous ses biens (577).

Gontran-Boson avait pris la fuite, laissant ses filles dans leur asile sacré. Ces malheureuses enfants n'y demeurèrent pas longtemps. Leur père, aussi versatile que pervers, les en arracha de force (578), et, après mille aventures (1), termina par le dernier supplice sa funeste carrière.

Pendant ce temps Dieu déchargeait sa colère sur la maison du roi Chilperic. Deux de ses fils en bas âge, qu'il avait eus de Frédégonde, périssaient presque en même temps; et cette femme dénaturée, pour se venger de Dieu, faisait assassiner le dernier fils de son mari, ce jeune Clovis que le Poitou avait vu plus d'une fois victorieux. Il ne restait plus à Chilperic qu'une seule fille, nommée Basine. Frédégonde ne craignit pas de la condamner à vivre dans un monastère, après l'avoir livrée à la lubricité de ses serviteurs (2). Ce

(1) Citons, entre autres, celle-ci qui lui arriva aux portes de Poitiers (S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 26) : C'était en 578. Un seigneur franc, nommé Dracolenus, décoré du titre de duc, et qui paraît avoir été Poitevin (saint Grégoire de Tours dit de lui : *cum reverteretur in patriam*, en le faisant venir à Poitiers), rencontra Gontran-Boson au moment où celui-ci tentait d'enlever ses filles de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, avec une troupe de gens armés. Le duc Dracolène, qui était dévoué à Chilperic, le poursuit et l'atteint. Gontran lui envoie un de ses amis pour le prier de se souvenir qu'il existait entre eux des liens d'une ancienne amitié. Mais Dracolène, rejetant avec mépris cette supplication, donne un coup de cravache à son cheval et s'élance sur le fugitif. Celui-ci implore alors le secours de Dieu et la puissance de saint Martin. Au même instant la lance de Dracolène se brise, et son épée tombe à terre. Gontran se précipite sur lui et l'égorge, et, après l'avoir dépouillé, continue sa marche vers la Bourgogne. Telles étaient les mœurs de ces temps barbares.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 40.

Digitized by Google

monastère était celui de Sainte Croix de Poitiers. Basine y joua bientôt un rôle digne de l'ignoble sang qui coulait dans ses veines.

La cour de Chilperic, on le voit, était un repaire de crimes et d'abominations. On sent son cœur se soulever de dégoût et d'indignation en contemplant, même superficiellement, comme nous le faisons, cet amas de sang et de putréfaction.

Il nous faut pourtant faire connaissance avec un autre personnage digne de figurer en pareille société. Il s'appelait Leudaste. Né dans l'île de *Cracina* (aujourd'hui Rié), en Poitou (1), d'un vigneron du fisc royal nommé Leocadius, il fut compris, à peine sorti de l'enfance, dans une réquisition de jeunes gens, faite pour le service des cuisines, par l'intendant en chef des domaines du roi Charibert (2). Mais comme il avait les yeux chassieux, il passa du pilon au pétrin. Dissimulant son dépit, il parut être enchanté de son nouveau métier. C'était une ruse pour faciliter son évasion. On le reprit ; et comme il recommença jusqu'à trois fois, on lui infligea la marque infamante de l'incision de l'oreille. Il s'enfuit encore ; cette fois il fut assez heureux pour exciter la compassion de Marcovefe, fille d'un cardeur de laine, et qui, après la mort de sa sœur Meroflède, n'avait pas rougi

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 49 : « *Cracina* Pictavensis insula vocitatur. » — M. Ch. de Sourdeval, dans une étude remarquable sur le *littoral vendéen*, publiée en 1864 dans le tome XXIX des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, p. 236, a émis le premier, croyons-nous, l'opinion, adoptée depuis lors comme incontestable par la science historique et archéologique (cf. B. Fillon, *Poitou et Vendée*, v^e^ livraison, *Grues*), que l'île *Cracina*, dont parle ici saint Grégoire de Tours, n'est pas l'île de Ré ou de Noirmoutier, comme on l'avait cru assez généralement jusqu'ici, mais l'île de *Rié*. Des ruines antiques et notamment un tombeau du vi^e^ siècle, rempli d'objets précieux que l'on y a découverts, démontrent l'importance de cette île à l'époque mérovingienne (B. Fillon, *loc. cit.*, p. 4). — Cf., *Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest*, 1869, t. XXXIV, p. 161-229, une *Étude historique* sur cette île, par M. Mourain de Sourdeval.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 49 : « Exinde ad servitium arcersitus, *culinæ regiæ deputatur.* » (Cf. S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 45)

Digitized by Google

de devenir à son tour concubine du roi Charibert, bien qu'elle eût porté autrefois l'habit religieux. Ce double sacrilége obligea saint Germain de Paris à lancer contre elle et le roi une sentence d'excommunication. Et comme l'un et l'autre n'en tenaient aucun compte, ils moururent peu après visiblement atteints par la main vengeresse du Tout-Puissant (1). La protection dont cette femme impudique entoura Leudaste ferait croire qu'elle était, comme lui, originaire du Poitou.

Quoi qu'il en soit, la fortune du jeune serf fut bientôt faite. Marcovefe lui confia la garde des chevaux du roi, et, peu de temps après, la charge importante de *comte des écuries royales*. Leudaste ambitionna la dignité de comte d'une cité ; il l'obtint et fut envoyé à Tours. Sa cupidité et sa jactance naturelle prirent alors des proportions intolérables; concussions, violences, sacriléges, rien ne lui coûta. Mais survint la mort de Charibert. Chassé et dépouillé par les fidèles de Sigebert, Leudaste se réfugia auprès de Chilperic.

Sa fortune recommença avec l'invasion de la Touraine par Théodebert. Saint Grégoire de Tours, récemment assis sur son siége épiscopal, l'accepta comme comte de la ville, sur les instances du fils de Chilperic. Rien ne coûtant aux âmes villes et ambitieuses, Leudaste multiplia les marques d'humilité, les promesses de dévouement aux Églises et au prélat en particulier. Lors de la rétrocession momentanée de la Touraine au roi d'Austrasie, il s'enfuit en Bretagne; mais bientôt l'assassinat de Sigebert fit cesser son exil. Il reprit son titre de comte de Tours, mais alors sans plus garder aucune retenue.

Sur ces entrefaites, Mérovée arriva à Tours. Ce jeune

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IV, 26.

Digitized by Google

prince n'aimait pas le favori de sa marâtre. Leudaste fut dépouillé de tout ce qu'il avait acquis par ses rapines. Mais la disgrâce et la captivité de Mérovée le remirent à flot. C'est alors qu'il se montra tel qu'il était. Il faisait charger de chaînes les prêtres que son caprice désignait à sa vengeance, et fustiger les soldats qui n'obéissaient pas assez ponctuellement à ses ordres sanguinaires. Se livrant à des jactances insensées, il prenait plaisir à entrer dans l'église armé comme un homme de guerre, le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine, le carquois en bandoulière, et une longue pique à la main. A la forfanterie il joignit l'ingratitude et la calomnie. Il osa accuser l'évêque d'avoir conseillé à Mérovée de lui enlever ses biens. Mais, voyant que ce procédé lui réussissait mal, il revint à ses adulations premières. Puis tout à coup il changea de tactique. Il se lia d'amitié avec un mauvais prêtre nommé Riculfe, et dénonça saint Grégoire à la cour de Chilpéric comme ayant proféré contre Frédégonde des paroles outrageantes.

Afin de rendre ses accusations plus vraisemblables, il affirmait que si l'on soumettait à la torture l'archidiacre Platon (1) et l'honorable Gallienus, ami du prélat, on obtiendrait des révélations importantes. Chilperic, loin de l'écouter, après l'avoir fait battre ignominieusement à coups de poing et à coups de pieds (2), ordonna de le jeter dans un cachot. Eunomius fut investi du comté à sa place.

Les scélérats ne reculent devant aucune bassesse. Leudaste conjure Grégoire de venir le visiter dans sa prison, se pros-

(1) Ce vénérable archidiacre est celui-là même qui devint plus tard évêque de Poitiers.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 50 : « Tunc rex iratus, ut supra diximus, *jussit eum pugnis calcibusque cæsum*, oneratum catenis recludi in carcerem. » Augustin Thierry (*Récits mérovingiens*, t. II, p. 122-123), après une mise en scène inventée par son imagination, fait frapper Leudaste par Chilperic lui-même.

Digitized by Google

terne à ses pieds, lui jurant que s'il l'a calomnié, c'est qu'il a été trompé par le sous-diacre Riculfe. Le pieux évêque se laisse toucher et fait élargir l'hypocrite calomniateur. Alors celui-ci, reprenant son audace, se fait investir de nouveau, on ne sait comment, du comté de Tours, et, suivi d'une troupe de satellites, il pénètre dans la cité comme dans une ville assiégée, et, sans autre forme de procès, il s'empare de l'archidiacre Platon et du sénateur Gallienus, qu'il fait incarcérer. Que l'on juge de la douleur du saint évêque Grégoire !

Sans perdre de temps, les deux prisonniers sont conduits à la cour de Chilperic. Leudaste, comme les Pharisiens devant Hérode, vociférait qu'ils méritaient la mort. Mais le roi, plus avisé, se contenta de les tenir sous bonne garde en lieu sûr (580). Cependant Leudaste poursuivait ses dénonciations contre le saint évêque. Selon lui, Grégoire voulait livrer la ville de Tours au roi Gontran. Cette accusation fit impression plus que les autres sur l'esprit de Chilperic. Un concile fut réuni à Braine pour juger cette affaire; saint Grégoire s'y rendit sans crainte, fort de son innocence.

A cette nouvelle, sainte Radegonde et tout le convent de Sainte-Croix se mit en prières pour le triomphe de la bonne cause. Saint Fortunat, de son côté, sut habilement tirer parti d'une faiblesse de Chilperic. Ce prince se piquait d'érudition et de littérature. Il tournait de mauvais vers qu'il applaudissait tout seul, et prétendait parfois donner des leçons de théologie et de droit canonique aux évêques de ses États. Fortunat donc lui adressa, pendant la tenue de ce concile, une longue pièce de vers qui dut singulièrement le flatter (1).

(1) S. Fortunat., V, 1.

Digitized by Google

Elle était sans doute accompagnée d'une lettre de sainte Radegonde, dans laquelle l'innocence de leur saint ami était discrètement mise en évidence.

Aussi bien, la vérité était trop éclatante pour être obscurcie. Les évêques, en conséquence, lancèrent l'excommunication contre le *semeur de scandale, le diffamateur de la reine et le calomniateur de son évêque.* Il avait pris la fuite. Réfugié d'abord dans l'église de Saint-Pierre à Paris, puis à Tours, il s'enfuit ensuite dans le Berry avec ses trésors. On s'empara de sa femme, qui fut envoyée en exil à Tournay. Pour lui, errant comme un proscrit de retraite en retraite, il fut pris enfin par les agents du roi, parvint à s'échapper, et vint chercher un asile dans la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers. Le démon qui l'agitait le perdit. Il lui inspira de se livrer à toutes sortes de brigandages autour de la basilique. Il pillait les maisons des particuliers, et commettait publiquement les vols les plus audacieux. Que dis-je ? il osait violer les femmes jusque sous le vestibule de la basilique, transformant ainsi le temple de Dieu en un lieu de prostitution. Ces sacrilèges indignèrent même l'infâme Frédegonde, qui le fit jeter hors de cet asile vénéré. Il retourna dans le diocèse de Bourges, et, à force d'intrigues, il réussit à rentrer à Tours. Mais Frédegonde, après avoir eu pour lui une affection marquée, avait fini par l'avoir en horreur. L'imprudent se rendit à Melun, et essaya d'obtenir d'elle son pardon. Exaspérée de son audace, cette méchante femme donna l'ordre à ses sicaires de le mettre à mort. Il se défendit en désespéré, l'épée à la main, mais il tomba enfin percé de coups (1).

Ainsi périt cet homme, vrai type barbare de cette époque

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 32.

Digitized by Google

mérovingienne, où tout l'ordre social était livré au caprice et à la passion.

CHAPITRE XIX.

INTÉRIEUR DU MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX. — SAINTE RADEGONDE, SAINT FORTUNAT, SAINT AGNÈS, SAINTE DISCIOLE, LA BIENHEUREUSE FÉLICITÉ, ETC. — MORT DE SAINTE RADEGONDE ET DE SAINTE AGNÈS.

Après de telles horreurs, on sent le besoin de respirer un air plus pur. Rentrons donc dans le cloître, où sainte Radegonde gémit et se crucifie pour apaiser la colère de Dieu.

L'obéissance était sa vie, la pauvreté sa passion. Le Seigneur se plaisait à la combler de ses faveurs surnaturelles. La louange divine toujours sur les lèvres et encore plus dans le cœur, elle paraissait déjà participer aux allégresses infinies de l'éternité. Elle aimait à répéter le mot *Alleluia*, que l'Église n'a pas osé traduire et qui exprime si bien la joie enivrante et enivrée du ciel. Aussi, un jour, voulant appeler la portière du monastère, nommée *Eodegonde*, l'*Alleluia* sortit de son cœur, au lieu du mot humain qu'elle devait prononcer. Et cependant, ce n'est pas la dilection fraternelle et maternelle qui lui faisait défaut, car sa tendresse semblait croître avec les années. Parents, palais, grandeurs, elle avait tout oublié ; ses enfants lui tenaient lieu de tout en ce monde : « Mes enfants, leur disait-elle (1), vous êtes

(1) Baudonivia, n° 8 : « Congregationem quam in nomine Domini plena Dei desiderio congregavit, in tantum dilexit, ut etiam parentes vel regem conjugem se habuisse nec reminisceretur; quod frequenter nobis dum

Digitized by Google

» la lumière de mes yeux, vous êtes ma vie, vous êtes mon » repos et ma félicité, vous êtes ma vigne nouvellement » plantée. Je vous en prie, agissons si bien tous ensemble » que nous ayons sujet de nous en réjouir en l'autre monde. » Servons le Seigneur avec une foi entière, le cœur plein » d'amour et de respect; cherchons-le dans la simplicité du » cœur, afin que nous puissions lui dire en toute con- » fiance : Donnez-nous, Seigneur, ce que vous avez pro- » mis, puisque nous avons fait ce que vous avez ordonné. »

Dépouillée de tout, son bonheur était de vivre dans une dépendance parfaite de sa chère abbesse. Celle-ci avait besoin de modérer son zèle sous ce rapport; et comme, d'autre part, les malades venaient demander souvent, sous divers prétextes, quelque chose qui fût à son usage pour s'en servir comme d'un remède infaillible, sainte Agnès ordonna à la sainte religieuse, nommée Félicité, chargée de l'importante fonction de cellérière, de lui laisser un petit baril de vin, dont elle ferait elle-même la distribution aux personnes qui viendraient lui en demander. Or, bien que cela arrivât fort souvent, le baril demeura constamment plein comme le premier jour. Mais lorsque la vendange fut terminée, le baril se vida de lui-même, comme s'il eût attendu qu'un vin nouveau pût remplacer l'ancien (1).

Ce miracle semble avoir été le fruit de sa charité. En voici deux autres qui démontrent, d'une manière charmante, la simplicité de son obéissance (2).

prædicaret dicebat : « Vos elegi filias, vos mea lumina, vos mea vita, vos » mea requies totaque felicitas, vos novella plantatio. » Agite mecum in hoc sæculo, unde gaudeamus in futuro. Plena fide, plenoque cordis affectu serviamus Domino in timore, et in simplicitate cordis quæramus eum, ut cum fiducia ei dicere possimus : « Da, Domine, quod promisisti, quia fecimus » quod præcepisti. »

(1) Baudonivia, n° 10.

(2) S. Fortunat., *Vita S. Radegundis*, n° 33.

Digitized by Google

La femme d'un charpentier du voisinage parut tout à coup agitée de convulsions étranges, qui avaient tous les caractères d'une possession diabolique. On vint implorer les prières de la sainte reine. Afin de faire taire les scrupules de son humilité, on usa d'une pieuse supercherie. « Ma Mère, » je vous excommunie, lui dit l'abbesse, si dans l'espace » de trois jours vous ne délivrez pas de l'esprit infernal » cette pauvre femme. » La bienheureuse, avec la permission de sa supérieure, se livra alors à des mortifications particulières et secrètes pendant les repas ; et les trois jours ne s'étaient pas écoulés, que la malade était guérie.

Voici l'autre fait plus naïf encore. Radegonde aimait un laurier, qui lui rappelait sans doute la couronne du ciel, après laquelle elle soupirait. Elle obtint de sainte Agnès qu'on le transportât du lieu où il était planté jusque sous la fenêtre de sa cellule. Mais cette translation fut nuisible à l'arbuste, qui dépérit entièrement. L'abbesse s'adressant alors à Radegonde : « Comme c'est vous qui êtes cause de la » perte de cet arbuste, dit-elle, je vous suspends de la table » commune si vous ne le faites pas revivre. » La docile princesse se mit aussitôt en prière, et feuilles, tronc, branches et racines reprirent force et vigueur comme auparavant.

La compassion seule faisait taire son humilité. Alors la puissance de son intercession apparaissait au grand jour. Elle avait parmi ses dévoués serviteurs un bon chrétien nommé Anderedus. Mais ce brave homme était dans une tristesse profonde. Tous ses enfants mouraient au berceau. Enfin, lui et sa femme furent inspirés de déposer leur dernier enfant, mort comme les autres, sur le cilice de la sainte. A peine l'eut-il touché que la vie revint dans les membres glacés du poupon. Il était en pleine santé.

Une autre fois, la bienheureuse entend, vers le soir, un

Digitized by Google

son inaccoutumé de la crécelle du monastère, et des cris de douleur s'échapper de la bouche de plusieurs moniales. Une petite enfant venait de mourir, et déjà on préparait le bain pour laver le cadavre. Émue de compassion sur une existence sitôt brisée, la sainte reine demande l'autorisation d'emporter le corps dans sa cellule. Elle en ferme sur elle la porte, ordonnant qu'on s'en tînt respectueusement éloigné (1). Pendant six heures, elle palpe de ses mains sanctifiées les membres glacés de l'enfant; elle joint ses larmes à ses prières. Enfin le Seigneur est vaincu par sa foi; elle se relève et l'enfant se relève avec elle souriante et pleine de vie.

De semblables miracles inspiraient à toutes les personnes qui avaient le bonheur d'approcher de notre bienheureuse un respect, une admiration qui opérait elle-même des prodiges. Une dame de ses amies, nommée *Mammezon*, fut attaquée, pendant un de ses voyages, d'un mal d'yeux qui lui causait de cruelles souffrances la nuit et le jour. Enfin, il lui vint à la pensée de se faire transporter dans l'oratoire de sa sainte amie, espérant qu'elle obtiendrait d'être délivrée par ses mérites.

Transportée au monastère sur les bras de ses domestiques, elle se laissa tomber sur le pavé, tant ses douleurs étaient cuisantes : « O ma dame Radegonde, s'écria-t-elle, je crois » que vous êtes remplie de la vertu de Dieu, vous qui avez » toujours préféré sa volonté à celle des hommes. O ma » bonne dame, au cœur si compatissant, ayez pitié de moi, » venez à mon secours, priez pour moi, afin que mon œil me » soit rendu. » A peine avait-elle proféré cette invocation

(1) Comme saint Césaire avait défendu expressément à ses religieuses d'avoir des cellules séparées (*Regula S. Cesarii*, cap. VII), ce fait prouve que sainte Radegonde n'avait pas adopté toutes les prescriptions de cette Règle, ainsi que nous l'avons déjà fait observer.

Digitized by Google

pleine de foi, que le mal disparut et son œil reprit sa limpidité ordinaire.

Saint Fortunat n'avait pas d'autres sentiments que la noble matrone Mammezon. Quiconque a la moindre notion du respect en respire les parfums les plus exquis en lisant les pages écrites par notre poète. Le caractère sacré du prêtre s'efface devant le dévouement respectueusement affectueux du fils. On aime à entendre, à ce propos, ces graves paroles du vénérable Baronius. « Comment, dit-il (1), aurait-il pu s'empêcher d'aimer avec véhémence celle qu'il voyait aimée plus que toute autre par Dieu lui-même, ses anges et ses saints ? Comment refuser de se dévouer entièrement au service de celle qui, par ses miracles, commandait au ciel et à la terre ? Comment enfin ne pas entourer de toute sorte de vénération et d'hommages celle qui, courant elle-même à l'odeur des parfums du divin Époux, conduisait après elle et par ses exemples un chœur innombrable de jeunes vierges vers la patrie céleste ? »

Aux yeux de Fortunat, Radegonde possédait les vertus de toutes les saintes femmes célébrées par les docteurs de l'Église (2). « Elle avait la mortification d'Eustochium, l'abstinence de Paul, la pénitence de Fabiola, l'érudition de Mélanie, la piété de Blesilla, les soupirs ardents de Marcella, le dévouement de Marthe, les larmes de Marie-Made-

(1) Baronius, *Annal. eccles.*, an. 566, n° 43 : « Quis vehementer amare refugere posset quam a Deo ejusque angelis atque sanctis præ cæteris diligi perspexisset ? Quis obsequii in omnibus illi refugeret, cujus virtuti in miraculorum editione cœlestia atque terrestria pariter obtemperare cognovisset ? Quis denique omni cultus genere prosequi eam prætermisisset, quam currentem in odorem unguentorum cœlestis sponsi, et post eam et ab ea sacrarum virginum chorum duci intellexisset ? Sed de Radegunde ac Fortunato modo satis. »

(2) S. Fortunat., VIII, 1, 10. — Il faut lire le chant IV^e^ du XI^e^ livre pour comprendre avec quel respect Agnès et Fortunat, frère et sœurs dans le Seigneur, exprimaient leur pensée à leur vénérée Mère.

Digitized by Google

leine, la vigilance d'Eugénie, la patience de Tècle. C'était un esprit tout céleste égaré dans un corps mortel, vivant dans l'éternité, tout en conversant avec une simplicité parfaite au milieu de ce monde terrestre. »

Telle est la pensée constante répétée sous toutes les formes dans les écrits de Fortunat, lors même que, se livrant aux licences de la poésie, il semble oublier un instant ce point de vue surnaturel. S'il reçoit d'elle et d'Agnès un bouquet de fleurs, il leur souhaite d'être des roses parfumées dans les jardins de l'Époux des vierges (1).

Radegonde, suivant en cela les usages des anciens Pères du désert, se renfermait pendant un mois dans une réclusion absolue (2). Cette absence corporelle était dure au cœur de ses enfants, qui, à la seule vue de son beau visage radieux de majesté, de grâce et de recueillement, se sentaient comme attirées par le parfum du ciel (3).

Comment Fortunat n'aurait-il pas partagé cette privation, puisqu'il participait aux effets salutaires que produisait en toutes les âmes cette beauté angélique (4)?

Agnès et Fortunat étaient deux âmes sœurs, unies dans un même sentiment de commune vénération à l'égard de celle qui était pour eux à la fois un lien, un modèle, un sujet perpétuel d'admiration. C'étaient deux cœurs d'enfants voués à l'amour de Dieu et s'efforçant de marcher vers le ciel, dans la voie tracée par la plus sainte et la plus tendre des mères.

Du reste, tous les cœurs dans cette heureuse communauté, étaient unanimes sous ce rapport, bien que tous les esprits,

(1) S. Fortunat., VIII, 12, 13; XI, 3, 5.
(2) S. Fortunat., VIII, 14 :

« Longior hic mensis, quam celer annus erit. »

(3) Baudonivia, n° 24.
(4) S. Fortunat., VIII, 14.

Digitized by Google

nous le verrons bientôt, ne fussent pas à la hauteur de cette grâce inappréciable.

Toutefois, nous le constaterons aussi, s'il y avait ombre au tableau, elle disparaissait devant la grande lumière formée par la très-grande majorité des fidèles imitatrices de leur sainte fondatrice. Que de fleurs parfumées par Radegonde des plus aimables vertus du cloître ont disparu, sans laisser la moindre trace de leur passage? Une seule, grâce encore à saint Grégoire de Tours (1), a traversé les siècles, fraîche et vermeille comme aux jours de sa vie mortelle. Cueillons-la donc en passant pour en faire respirer l'arome à nos lecteurs.

C'était une nièce de saint Salvy, évêque d'Alby, l'un des amis les plus intimes de saint Grégoire de Tours (2).

Et comme, d'après le même écrivain (3), il assista au concile de Braine dont nous avons parlé, nous pouvons bien affirmer qu'il passa par Poitiers et qu'il visita sainte Radegonde. La présence de sa nièce au monastère de Sainte-Croix le prouve assez.

Issu d'une noble famille (4), Salvy avait suivi quelque temps la carrière du barreau. Mais bientôt, dégoûté du monde, il avait embrassé la vie monastique, on ne sait plus dans quel monastère. Il en fut élu abbé et s'y rendit célèbre par ses miracles et ses merveilleuses révélations, dont saint Grégoire de Tours nous a conservé quelques traits. Sa nièce n'avait donc qu'à marcher sur ses traces pour s'élever à une haute perfection. Elle y fut fidèle.

Son nom était Disciola. Elle vécut à l'ombre de sa véné-

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 29.
(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 45, 51; VII, 1.
(3) S. Gregor. Tur., *Hist.*, V, 51.
(4) Bolland., *Act. SS.*, t. III *Septemb.*, p. 576.

Digitized by Google

rable abbesse Agnès, comme une douce violette sous le feuillage qui la protége. Il faut que sur la terre leurs deux âmes se soient particulièrement aimées, puisque, par une touchante attention de la providence de Dieu, leurs deux corps furent enterrés l'un près de l'autre, et que l'Église elle-même les unit en célébrant le même jour leur mémoire vénérée, le 12 mai.

Si l'histoire ne nous apprend rien de la vie de Disciola, sa mort précieuse dit assez combien elle a été pure et combien ses vertus furent admirables.

« Étant tombée malade, dit saint Grégoire de Tours, elle fut entourée des soins empressés de ses sœurs. Arriva le jour où l'Époux divin avait résolu de cueillir cette fleur tout embaumée de son amour. Tout à coup, vers l'heure de None, elle dit aux sœurs qui la soignaient : « Je me sens toute à » l'aise ; je n'éprouve plus aucune douleur. Il est donc inu- » tile de vous mettre en sollicitude pour me servir ; retirez- » vous plutôt afin que je prenne un peu de repos. » Les sœurs, pour lui complaire, se retirèrent un instant *en dehors de sa cellule* (1), puis elles revinrent peu de temps après. Elles restaient debout en face de son lit, attendant qu'elle leur adressât la parole. Tout à coup elles la virent étendre les mains, demander la bénédiction de quelque personnage invisible : « Saint et excellent serviteur de Dieu, disait-elle, » bénissez-moi, car voici la troisième fois que vous vous » fatiguez pour moi. Pourquoi, ô bienheureux, souffrez-vous » ces opprobres pour une petite femmelette telle que moi? » Aux interrogations qu'on lui fit à ce sujet, elle ne répondit rien. Mais peu d'instants après, elle jeta un grand cri de

(1) « Recesserunt parumper *a cellula.* » — Donc ce que nous avons dit de sainte Radegonde s'applique à toutes les sœurs. Chacune avait sa cellule, malgré la prohibition formelle de la Règle de saint Césaire.

Digitized by Google

joyeuse victoire, et elle rendit l'esprit. Or un possédé du démon qui était en ce moment devant la vraie Croix, où on l'avait amené en pèlerinage, se mit à s'arracher les cheveux et à se rouler par terre, en criant : « Malheur, malheur à » nous! Quelle humiliation nous venons d'essuyer! Nous » espérions que l'on nous laisserait, du moins, exposer nos » griefs contre cette âme, et que nous la posséderions! » Aux questions que les assistants se permettent de lui faire, il répond avec rage : « C'est l'âme de cette jeune religieuse » que l'ange Michel vient de nous enlever, et voici qu'il » l'emporte au ciel. Notre prince, que vous appelez le diable, » n'a pu rien trouver à reprendre en elle. »

» En effet, à peine avait-elle fermé les yeux que sa figure devint resplendissante et blanche comme la neige, au point que tous les linges que l'on approchait de son visage paraissaient sales et souillés. On prit le plus blanc que l'on put trouver, on ensevelit la jeune vierge dans son cercueil, et on la porta triomphalement dans l'église de Sainte-Marie, bâtie pour la sépulture des religieuses de Sainte-Croix. »

Nos lecteurs ne regretteront pas assurément ces détails pleins de charmes, et ils remercieront saint Grégoire de Tours de nous avoir conservé ce touchant épisode de l'histoire du monastère de Sainte-Radegonde. Le nom de Disciole, grâce à lui, est désormais immortel. Mais pourquoi, au contraire, nous a-t-il caché le nom de cette autre religieuse du même monastère dont il rapporte également l'intéressante vision? Il est vrai qu'elle vivait encore au moment où il écrivait; mais l'histoire n'aime guère les réticences de la modestie.

Quoi qu'il en soit, voici le récit du saint évêque : « Une autre jeune fille du même monastère, dit-il (1), eut une vi-

(1) S. Gregor. Tur., *loc. cit.*

Digitized by Google

sion qu'elle raconta à ses sœurs, en c
» semblait que je faisais un voyage, et
» d'arriver à une fontaine d'eau vive. C
» route qui devait m'y conduire, un je
» senta à moi et me dit : *Si tu veux pa*
» *d'eau vive, je te servirai de guide.* J'acc
» grâces, et je le suivis. Nous arrivâmes
» dont les eaux resplendissaient comme
» qui croissaient autour paraissaient au
» cieuses, dont un soleil éclatant faisait
» beautés. Alors l'inconnu me dit : *C'es*
» *vive après laquelle tu as tant soupiré*
» *afin qu'elle soit vraiment pour toi la fo*
» *jaillissent jusqu'à la vie éternelle.* Co
» pleines mains dans le bassin, voici qu
» vint mon abbesse qui, me dépouillant
» les échangea contre des habits royau
» et d'une beauté ineffables, en me disa
» *sents de votre Époux céleste.* »

» Cette vision imprima dans le cœur d
de profonds sentiments de componction.
abbesse de la renfermer dans une cellule
méditer les mystérieux enseignements
recevoir (1). Mais sainte Agnès, en sup
refusa d'abord d'accéder à son désir. « Q
» de cellule séparée? lui dit-elle : vous
jeune moniale insista avec respect, et sa de

» La cérémonie de la reclusion se fit a

(1) Cf. Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. VII, an. 589, n°
chapitres XV et XVI de la *Règle des solitaires* (Mign
col. 593-594), les usages anciennement observés pour l
ou des moniales et leur genre de vie. (Cf. *ibidem.*, co

Digitized by Google

solennité. Tout le convent étant réuni, et chacune des religieuses tenant une lampe allumée à la main, la future recluse fut conduite processionnellement, au chant des psaumes et des hymnes, au lieu qui lui avait été préparé. Sainte Radegonde jouissait de ce spectacle. Elle marchait à la suite du cortége, tenant affectueusement par la main l'heureuse captive de l'amour divin. Celle-ci, avant de se renfermer dans sa prison volontaire, voulut dire un suprême adieu à ses chères compagnes. Elle les embrassa tendrement les unes après les autres, puis elle se déroba pour toujours à leurs yeux. La porte de la cellule fut murée, selon l'usage, en sorte que l'on ne pouvait communiquer avec elle qu'à travers une petite fenêtre, par où on lui passait sa nourriture quotidienne : « Elle vaque encore à l'oraison et à la lecture », dit saint Grégoire de Tours (1).

Cette mort bienheureuse et cette édifiante reclusion préparaient les cœurs à une séparation bien autrement douloureuse. Le Seigneur allait rappeler à lui sa fidèle servante Radegonde.

Il lui apparut sous les traits d'un jeune homme resplendissant de beauté, et, lui prodiguant de divines caresses, il lui annonça la fin prochaine de son exil terrestre.

« Pourquoi, ô la plus précieuse des perles de mon dia-

(1) « Et sic valefaciens omnibus et osculans singulas quasque, reclusa est; obstructoque aditu per quem ingressa fuerat, *ibi nunc* orationi et lectioni vacat. » — Le même saint Grégoire de Tours raconte plus loin (*Hist.*, IX, 40) l'histoire d'une autre religieuse du même monastère, qui, après avoir violé la clôture à la suite de contrariétés avec son abbesse sainte Agnès et sainte Radegonde elle-même, se réfugia dans la basilique de Saint-Hilaire-le-Grand. Puis, repentante de sa faute, elle rentra dans son monastère et y fut, sur sa prière, renfermée dans une cellule séparée, comme la sainte moniale dont il vient d'être question. Mais elle ne persévéra malheureusement pas dans son repentir et sa pénitence. Elle se laissa séduire par les princesses révoltées dont nous parlerons bientôt; et, franchissant de nouveau la clôture, elle se joignit aux mécontentes dans la basilique de Saint-Hilaire.

Digitized by Google

» dème, lui dit-il, pourquoi, dans ton
» der, te livres-tu à tant de larmes, à d
» sements, à des austérités si grandes?
» avec toi. »

Comment dépeindre les derniers mom
rable reine? Dans l'impuissance de le
nous laisserons parler Baudonivie. Pe
conter mieux qu'une telle fille la mort d'

« Il se leva, dit-elle, ce jour où son pa
par l'amour divin, dut rendre les armes.
autour de son lit de cendre se lamentaien
déchirants : « Seigneur, s'écriaient-elle
» cruellement la poitrine, ne permettez
» bissions une telle perte. Vous prenez
» vous nous laissez dans les ténèbres! »
matin, le 13 du mois d'août (de l'an de g
se fermèrent, et les nôtres s'obscurciren
parce que nous avons péché! Nous pleur
sons parce que nous ne méritons pas de
longtemps, ô mère vénérée! Votre amou
charité, vos paroles, tout nous revient à
pour nous faire sentir la perte irréparabl
faite! Les Anges applaudissaient au ciel
des torrents de larmes. On dit que des taill
collines voisines entendirent un Ange crie
chargé de la garde du monastère : « Laiss
» cette terre : les gémissements de ses en
» nus jusqu'aux oreilles du Seigneur. — Il
» répondit l'autre Ange : déjà elle est en P

Cependant, deux courriers partaient en n
annoncer ce trépas glorieux : l'un se dirig
nastère de Mairé, et l'autre vers la ville de

Digitized by Google

On se souvient de la sainte amitié qui avait uni saint Junien et sainte Radegonde pendant leur vie terrestre, et de la promesse mutuelle qu'ils s'étaient faite que le survivant serait prévenu de la mort de l'autre. Or Dieu, qui voulait manifester l'approbation qu'il avait donnée du haut du ciel à leur affection surnaturelle, les enleva l'un et l'autre de ce monde le même jour et à la même heure, ayant confié à leurs Anges gardiens la douce mission d'unir leurs âmes aux portes mêmes de l'éternelle béatitude.

Les moines de Mairé, comme les moniales de Sainte-Croix, s'empressèrent donc d'accomplir fidèlement la recommandation de leur Père et de leur Mère mourants. Les messagers se rencontrèrent à peu près à moitié route, non loin du village de Ceaux, près de Couhé, et, en souvenir de ce fait mémorable, on bâtit plus tard sur le lieu de cette rencontre un petit monastère, qui subsista jusqu'à la Révolution, sous le nom de Sainte-Radegonde-de la-Troussaye (1).

Le courrier se dirigeant vers Tours avait une mission bien différente à remplir.

L'évêque de Poitiers continuait à suivre son inqualifiable ligne de conduite à l'égard du monastère de Sainte-Croix. Apprenant que sainte Radegonde était mourante, il avait saisi un prétexte pour aller visiter les paroisses rurales de son vaste diocèse. Qui enterrera notre bienheureuse Mère, se disaient les moniales désolées ? Sainte Agnès prit alors le parti le plus sage. Connaissant le dévouement et l'affection de saint Grégoire de Tours pour le monastère, elle le fit prier de venir remplir cette pénible fonction. Il en a conservé lui-

(1) Il dépendit, à partir du XIII^e^ siècle, de l'abbaye de Tiron, fondée, comme on sait, par saint Bernard, ancien abbé de Saint-Cyprien de Poitiers. Avant la Révolution, il fut uni au grand séminaire de Poitiers.

Digitized by Google

même les précieux détails. Laissons-lui la parole, car rien ne peut remplacer le charme de son récit.

« Nous reçûmes l'envoyé qui nous annonçait la mort de la bienheureuse, dit-il (1), et aussitôt nous partîmes pour nous rendre au monastère qu'elle avait fondé dans la ville de Poitiers. Nous la trouvâmes étendue dans son cercueil. Son visage vénérable était si resplendissant de beauté, que la parure des lis et des roses serait méprisable auprès d'elle. Deux cents moniales environ, parmi lesquelles plusieurs appartenaient non-seulement à des familles de sénateurs, mais encore au sang royal de France, étaient debout autour de la bière. Elles jetaient des cris de douleur et s'écriaient : « A qui nous laissez-vous, ô Mère ? A qui nous confiez-vous » dans notre désolation ? Nous avons quitté parents, fortune, » patrie pour vous suivre, et nous voilà livrées à une per- » pétuelle douleur ! Ici nous ne faisions pas un pas sans » avoir le bonheur de contempler votre glorieux visage ; » vous nous teniez lieu de tout. Par vous nous cueillions les » violettes de l'humilité, nous admirions en vous la rose de » la charité, le lis de la pureté ; votre parole était comme un » phare éclatant qui illuminait les ténèbres de notre esprit. » Et maintenant nous n'avons plus que des ténèbres. Heu- » reuses nos sœurs qui vous ont précédée dans la tombe ! » Nous savons que vous êtes entrée au ciel et que vous avez » été admise parmi les chœurs des vierges, mais cela ne » nous console pas de votre perte. »

Ces cris déchirants ne cessant pas de retentir à nos oreilles, ému nous-même, nous dîmes à l'abbesse : « Faites » trêve enfin à vos pleurs, et pensez à ce qui est actuelle- » ment le plus urgent. Notre frère Marovée est absent ; tenez

(1) S. Gregor. Tur., *De Glorià confessor.*, cap. cvi.

Digitized by Google

» conseil, et délibérez sur ce que vous avez à faire, de peur » que le don que Dieu a accordé au visage de votre sainte » Mère ne vienne à cesser, si vous différez trop ses ob- » sèques. » A quoi l'abbesse répondit : « Et que faire, si » l'évêque ne revient pas, puisque le lieu où elle doit être » enterrée n'a pas encore reçu la bénédiction épiscopale? » Alors les principaux citoyens de la ville, qui avaient été convoqués pour les funérailles, s'approchent de nous et nous disent : « Présumez l'autorisation de votre collègue, et bé- » nissez cette pierre qui doit servir à l'autel du sépulcre de » la sainte. Nous espérons que non-seulement il ratifiera » ce que vous ferez, mais qu'il vous en remerciera. » Cédant à ces instances, je consacrai la pierre d'autel dans la cellule même de la bienheureuse.

» Cependant le cortége se met en mouvement, et aussitôt les possédés du démon s'agitent et proclament la sainteté de la défunte. Au moment où nous passions sous la porte de la ville, les moniales, nous apercevant de leurs fenêtres percées dans les tours mêmes de la place, recommencent leurs lamentations et leurs cris de douleur. Tout le monde est ému, et les clercs chargés de chanter les psaumes peuvent à peine achever leurs antiennes; leurs voix sont étouffées par leurs sanglots. Nous arrivons au sépulcre. L'abbesse avait fait préparer un cercueil de bois chargé d'aromates, dans lequel on avait étendu le saint corps. Voilà pourquoi le *loculus* où l'on devait faire l'inhumation était d'une dimension plus grande que les autres. On démolit pour cela deux *loculi* voisins. On y introduisit la bière, et, ayant dit l'oraison de la sépulture, nous nous retirâmes, voulant céder à l'évêque du lieu l'honneur de sceller le *loculus*, après y avoir célébré les saints mystères.

» Nous retournâmes au monastère, où l'abbesse nous fit

Digitized by Google

visiter chacun des lieux sanctifiés par la défunte. « Voici, » dit-elle en sanglotant, que nous entrons dans sa cellule, » et nous n'y trouvons plus notre Mère ! Voici la place où, » fléchissant les genoux, elle implorait avec larmes la mi- » séricorde du Dieu tout-puissant, et nous ne la voyons » plus là ! Voici le livre dans lequel elle faisait la lecture, et » nos oreilles ne sont plus frappées par le son de sa parole, » toujours assaisonnée du sel de la sagesse ! Voici le fuseau » que, au milieu de ses longs jeûnes et de ses larmes abon- » dantes, elle avait coutume de faire tourner, et nous ne » contemplons plus ses doigts sanctifiés ! » En disant cela, les pleurs recommençaient, les soupirs s'exhalaient, en sorte que nos propres entrailles, émues de tant de douleurs, se fondirent elles-mêmes en sanglots. Et mon chagrin avait tellement envahi mon cœur que je ne cessais plus de pleurer. Une seule pensée me consolait : c'est que la bienheureuse Radegonde avait été ravie à son monastère corporellement, mais non pas spirituellement, et qu'enlevée de ce monde, elle avait été couronnée dans le ciel. »

Au milieu du trouble causé par tant de lamentations, Dieu s'était plu à manifester la gloire de la sainte reine. Pendant la cérémonie même de ses funérailles, du haut de leurs murailles, les religieuses avaient supplié le cortége de faire une pose sous les murs de la tour dans laquelle elles s'étaient rassemblées, ne pouvant assister à l'enterrement à cause de la loi de la clôture. Or, pendant cette station, commandée par la piété filiale, un aveugle recouvra subitement la vue, et accompagna le cortége jusqu'au sépulcre, en bénissant Dieu et sa fidèle servante.

Il se produisit, au lieu même de la sépulture, un fait assez extraordinaire. Les esclaves affranchies de la sainte princesse portaient toutes à son enterrement des cierges allu-

Digitized by Google

més, sur chacun desquels était inscrit le nom de l'affranchie. La cérémonie achevée, chacune plaça son cierge sur les bras de l'un des serviteurs préposés à cet office. Mais voici que s'élève un certain tumulte parmi la foule, les uns prétendant qu'il eût été bon de déposer ces cierges dans le sépulcre encore ouvert de la défunte (1), les autres soutenant le contraire. Tandis qu'on s'agitait de part et d'autre, tout à coup un des cierges quitte le bras du serviteur, s'élève en l'air et va retomber aux pieds du corps de la bienheureuse. On examine quel était le nom inscrit sur ce cierge. C'était celui de *Calva*. A la vue d'un tel prodige, l'évêque de Tours et toute la foule se réunirent pour bénir Dieu et admirer la puissance de la sainte jusque dans les bras de la mort. « Qui pourrait énumérer, ajoute Baudonivie, tous les miracles opérés depuis son trépas, les démoniaques délivrés, les fébricitants rendus à la santé?

» Un abbé, nommé Abbon, venu à Poitiers avec l'évêque d'Autun, Lefaste, fut pris d'un mal de dent très-violent, aussi persistant que douloureux. Il se sentit inspiré d'aller au tombeau de la bienheureuse. Il s'y prosterne avec foi, applique sur la partie malade le voile qui couvrait le sépulcre, et est instantanément délivré de son mal. Il avait passé sept jours et sept nuits sans manger, ni boire, ni dormir. Un léger sommeil le surprit dans le lieu même de la sépulture, et il se réveilla en parfaite santé.

» C'est un usage admis dans la ville, poursuit la pieuse narratrice, que, le jour de la fête de saint Hilaire, les moines

(1) Nous consignerons ici une remarque fort juste de D. Fonteneau (t. LXXVIII, fol. 459). Il ne faut pas penser, dit-il, que le corps de la sainte fut d'abord déposé dans ce tombeau de marbre noir qui existe à présent, tout ancien qu'il est. On ne renferma son corps dans ce tombeau que lorsqu'on le tira de sa première fosse pour l'exposer au culte public : « ce qui fut fait vraisemblablement bientôt après sa mort. »

Digitized by Google

des monastères voisins se réunissent pour chanter les Vigiles (Matines), dans la basilique du bienheureux pontife; après quoi ils retournent chez eux psalmodier de nouveau l'office du saint docteur. Or, en la fête qui suivit le trépas de notre sainte Mère, les possédés ne cessèrent de vociférer, pendant la célébration de l'office, dans la basilique de Saint-Hilaire. Deux femmes surtout faisaient retentir l'église de leurs cris. Lorsque le vénérable Arnégisile, abbé de la basilique de la bienheureuse, sortit avec ses moines pour aller, dans ladite basilique, recommencer l'office de la nuit (1), ces deux possédées s'écrièrent : Venez, suivons-les. Elles entrèrent en effet après eux dans l'église et se mirent à supplier sainte Radegonde d'avoir pitié d'elles. L'une d'elles fut délivrée à la fin des Matines, et l'autre avant l'office de Tierce. »

Telles furent les mémorables circonstances qui accompagnèrent la sépulture de notre admirable sainte Radegonde.

Sainte Agnès ne tarda pas à succomber sous le poids de sa douleur, et à aller rejoindre au ciel celle qu'elle avait tant aimée sur la terre (2). Elle mourut le 12 mai 588, et fut enterrée à côté de sainte Disciole, sa fille spirituelle, et de sainte Radegonde, sa mère vénérée. Sa fête est constamment indiquée dans les anciens manuscrits liturgiques de l'abbaye de Sainte-Croix, le même jour que celle de sainte Disciole, le 12 mai.

(1) Baudonivia, n° 31 : « Postquam inde vir venerabilis Arnegisilus *abbas basilicæ beatæ reginæ cum suis monachis exivit.* » — Donc, à l'origine, les chapelains de Sainte-Radegonde étaient moines, et non pas chanoines, bien que saint Grégoire de Tours les appelle *clerici*.

(2) M. de Fleury (*Vie de sainte Radegonde*, p. 266 et 373) prétend que sainte Agnès mourut avant sainte Radegonde. L'autorité qu'il allègue prouve plutôt le contraire.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

SATAN CHERCHE A DÉTRUIRE L'ŒUVRE DE SAINTE RADEGONDE. — TROUBLES SUSCITÉS PAR CHRODIELDE ET BASINE. — L'ABBESSE LEUBOVERA, ET LA PRIEURE JUSTINA.

Avant sa mort, Agnès avait enfin obtenu que Marovée consentît à accepter le titre de père et de pasteur du monastère de Sainte-Croix (1), sans exclusion toutefois du droit de patronage revendiqué par les rois de France sur cette maison de fondation essentiellement royale.

Cette protection, si tardivement accordée, ne porta pas bonheur au monastère de Sainte-Croix. Le lamentable récit qui va suivre ne le prouvera que trop.

Ne nous étonnons pas toutefois des scènes scandaleuses que nous allons raconter. Elles ne feront que démontrer la solidité de l'édifice, qu'elles paraîtront au premier coup d'œil ébranler jusque dans ses fondements.

En vertu d'une loi mystérieuse de la Providence, Satan, depuis qu'il a entraîné dans sa chute la troisième partie des étoiles du ciel, reçoit encore le pouvoir de faire passer par les plus pénibles épreuves les œuvres les plus divines. Il a fait tomber dans le péché nos premiers parents, dans le paradis terrestre, et il a cru un instant avoir triomphé de Jésus-Christ lui-même par la trahison de Judas, par la défection des apôtres et par le supplice de la croix. Saint Benoît eut le chagrin d'entrevoir dans l'avenir la ruine de

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 40 : « Qua (Radegunde) migrante, ITERUM (donc c'était Agnès) *petiit abbatissa* se sub sacerdotis sui potestate degere, etc. »

son monastère du Mont-Cassin, et saint Maur, son disciple, vit mourir dans l'espace de quelques jours, entre ses bras, presque toute sa famille monastique de Glanfeuil.

Plus l'œuvre de sainte Radegonde était prédestinée à poursuivre avec succès, à travers les siècles, le triomphe du bien sur le mal, plus le démon devait également essayer de la cribler sous la meule du scandale.

Au milieu de la société barbare du VI^e^ siècle, il ne lui était pas difficile de rencontrer des instruments dociles.

Après le trépas de sainte Agnès, l'évêque Marovée avait fait élire pour abbesse une religieuse d'une médiocre condition, nommée Leubovera. Malheureusement elle était loin de réunir les qualités que l'on devait exiger d'elle après les deux saintes qui avaient gouverné jusqu'alors le monastère. Un peu d'excès de tendresse envers une de ses nièces, quelques négligences dans la conduite et dans la surveillance de ses religieuses, certains usages, comme de petites représentations dramatiques, qui plus tard, au moyen âge, purent être observées sans scandale, mais qui alors paraissaient peu conformes à la gravité monastique, telles furent les fautes qui jetèrent le trouble dans cette famille religieuse jusqu'alors si unie. Elles servirent du moins de prétexte aux âmes turbulentes et ambitieuses qui se mirent à la tête des mécontentes.

Comment l'agitation n'aurait-elle pas pénétré momentanément dans le cloître de Sainte-Radegonde? Elle était à l'état de fièvre violente dans toutes les têtes, à cette époque de dépravation générale. Ce n'était dans toute l'étendue de l'empire des Francs qu'insurrection, meurtres, déprédations, incendies, viols, sacriléges. Les principaux seigneurs du royaume donnaient l'exemple de toutes les perfidies et de toutes les violences.

Digitized by Google

Nous en avons déjà cité quelques exemples. Il faudrait poursuivre ce tableau pour en avoir une idée tant soit peu exacte.

Depuis la fin tragique du trop fameux Leudaste, rapportée plus haut (an. 583), le Poitou avait continué à être le théâtre des plus sanglants conflits. Tantôt c'était à la suite d'une alliance monstrueuse entre Childebert et Chilperic contre le roi Gontran (1) ; tantôt c'était, au contraire, en vertu d'une coalition formée entre Childebert et Gontran contre Chilperic, alors en possession de notre province (2).

Ce dernier, cependant, cherchait à se créer un appui dans des alliances étrangères. Le nouveau roi des Visigoths d'Espagne, Récarède, avait sollicité la main de l'une des filles de ce prince.

Chilperic eut un instant la pensée de lui accorder Basine (3), cette fille déshonorée qu'il avait reléguée dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Mais sainte Radegonde, qui vivait encore, s'opposa énergiquement à ce projet sacrilége. En effet, la jeune princesse ayant accepté avec courage la vie religieuse imposée à sa faiblesse par sa marâtre, son mariage eût été une violation des lois les plus sacrées de l'Église.

Chilperic dirigea alors vers l'Espagne une autre de ses filles, nommée Rigonthe, accompagnée d'une immense quantité d'or et d'argent, fruits de ses rapines. Et pour lui constituer une suite digne de sa naissance, il fit de véritables razzias dans tout son royaume : hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, troupeaux, richesses, tout fut mis à contribution pour atteindre ce but de sotte vanité (4). Ce

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 31.
(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 41.
(3) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 34.
(4) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 45.

Digitized by Google

fut au milieu des cris de désespoir des mères et des orphelins que Rigonthe traversa notre Poitou, chargée de la malédiction des peuples plus encore que des trésors de Frédégonde. Dieu entendit ces cris, et enleva enfin de ce monde Chilperic, que saint Grégoire de Tours appelle le Néron de son siècle (1). C'était au mois de septembre 584.

Sa mort livra notre province aux compétitions les plus ardentes.

Le roi Gontran, prenant sous sa tutelle Clotaire II, enfant de quelques mois et unique héritier de Chilperic, obligea toutes les villes précédemment soumises à ce dernier à prêter serment de fidélité à lui-même et au jeune prince. Les Poitevins auraient préféré Childebert II, fils de Sigebert, dont ils avaient gardé un souvenir dévoué. Mais leurs efforts en ce sens, dirigés par l'évêque Marovée (2), n'aboutirent qu'à d'effroyables dévastations dans toute la province.

Le prélat ne put délivrer son peuple du mauvais pas dans lequel il l'avait engagé qu'en le rachetant au prix d'un magnifique calice en or, servant à la communion des fidèles, qu'il brisa et qu'il convertit en monnaie à cette intention [an. 584] (3). Mais encore que Gontran ne tarda pas à concéder enfin à Childebert II, son neveu, la Touraine et le Poitou [an. 585] (4), notre malheureuse province n'en continua pas moins d'être la victime des plus affreux désordres, que notre cadre purement ecclésiastique nous dispense heureusement de rapporter (5).

L'évêque Marovée essaya, en provoquant une enquête sur les véritables contribuables du fisc, d'atténuer les injustices

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VI, 46.
(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VII, 12, 13.
(3) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VII, 24.
(4) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VII, 33.
(5) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VII, 47; VIII, 26; IX, 7, 19, 35; X, 20, 21.

Digitized by Google

et les violences qui se commettaient au milieu de ces perturbations incessantes [an 589] (1). C'est le seul titre qu'il ait acquis à la gratitude de ses diocésains.

Mais, si nous pouvons nous éviter le dégoût de tant de scènes d'horreur, l'impartialité de l'histoire nous contraint à raconter un fait déplorable, qui nous ramènera fatalement au monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

Ingeltrude, sœur d'Ingonde, femme de Clotaire Ier (2), devenue veuve, avait fondé, à l'exemple de sainte Radegonde, un monastère de femmes à l'entrée même de la basilique de Saint-Martin de Tours (3). Elle avait eu deux fils et une fille : Bertrand, qui devint archevêque Bordeaux, un autre fils dont le nom est inconnu, et Berthegonde, mariée à un riche seigneur de la cour de Gontran. Or il lui prit un jour fantaisie d'engager sa fille Berthegonde à divorcer, après vingt ans de mariage, malgré son mari et ses enfants, lui promettant de l'établir abbesse du monastère après elle.

Berthegonde se laissa malheureusement persuader. Malgré l'opposition de saint Grégoire de Tours et même du roi Gontran, la séparation eut lieu de fait, sinon de droit. C'était une grossière parodie du divorce de sainte Radegonde. Une action si déraisonnable et si criminelle ne pouvait être profitable ni à la fille ni à la mère. La concorde ne régna pas longtemps entre elles. Berthegonde se réfugia à Bordeaux, près de son frère l'archevêque. Celui-ci, plus

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 30.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VIII, 2; IX, 33; D. Bouquet, II, 352, note *a*. — Cette note peut être confirmée en la rapprochant d'un passage de saint Grégoire de Tours (*Hist.*, VII, 36), dans lequel il rapporte une protestation du prétendant Gondevald. Ce fils vrai ou prétendu de Clotaire Ier en appelait au témoignage de *Radegonde* de Poitiers et d'*Ingeltrude* de Tours : ce qui suppose que l'une et l'autre avaient vécu à la cour de Clotaire.

(3) S. Grégor. Tur., *Hist.*, IX, 33 : « His diebus Ingeltrudis quæ monasterium in atrio Sancti Martini statuerat. »

Digitized by Google

expert sans doute dans le maniement des armes que dans la connaissance des lois de l'Église, reçut la fugitive et refusa de faire droit aux réclamations du mari. Les choses en étaient là, lorsque la mort vint surprendre le prélat trop condescendant. Par son testament, il avait légué tous ses biens à sa sœur. Mais Ingeltrude obtint de Gontran un décret royal annulant cette donation du défunt.

Cependant Berthegonde s'était retirée dans le monastère de sainte Radegonde, après la mort de son frère (589). A la nouvelle de ce jugement rendu à son insu et contre toute justice, elle courut à Tours pour s'opposer à son exécution. En vain saint Grégoire de Tours et Marovée de Poitiers essayèrent-ils de rapprocher ces deux cœurs de plus en plus aigris l'un contre l'autre, leur animosité ne fit que s'accroître, et lorsqu'un prêtre vénérable, nommé Theutharius, arriva à Tours porteur d'un ordre du roi, il fut contraint d'en suspendre l'exécution. Ingeltrude rendit son âme à Dieu au mois de mars de l'année suivante (590), en vouant sa fille à la malédiction. Celle-ci, loin de s'en émouvoir, se rendit à Tours, et, se faisant justice elle-même, elle dépouilla le monastère de sa mère de tout ce qu'elle put y trouver, meubles et argenterie. Elle revint ensuite à Poitiers, chargée de ces dépouilles fort peu agréables à Dieu.

Ce fut au milieu de ces conflits déplorables qu'éclata la tempête qui faillit renverser l'édifice élevé avec tant de peine par notre admirable sainte Radegonde.

Sans doute Berthegonde ne prit jamais le voile dans le monastère de Sainte-Croix, son divorce n'ayant pas été sanctionné par l'autorité compétente. Ses diverses courses à Bordeaux et à Tours le prouvent assez. Mais cet exemple d'insubordination n'en devait pas moins être funeste à quelques esprits déjà trop disposés par leur éducation pre-

Digitized by Google

mière à une indépendance trop commune chez les Francs.

Parmi les jeunes filles qui étaient venues se former à l'école de sainte Radegonde, on remarquait, entre autres, deux princesses du sang royal de France : Chrodielde, fille de l'une des concubines du roi Charibert, et Basine, fille du roi Chilpéric et dont nous avons déjà parlé. Berthegonde était donc leur cousine. Chrodielde cachait sous des dehors austères un caractère violent et un fol orgueil. Elle ne pouvait se résoudre à s'humilier devant l'abbesse Leubovera, qui pourtant avait sur elle l'inappréciable avantage d'être d'une naissance exempte de toute tache honteuse. Habile autant qu'ambitieuse, elle se fit le champion des moindres observances de la Règle, et, par ce dehors trompeur, elle entraîna sur la pente glissante du murmure, puis de la révolte, un assez grand nombre de religieuses ignorantes et présomptueuses.

Basine, plus faible que méchante, subissait, sans s'en douter, l'influence perverse de sa cousine. Elle oublia le courageux exemple d'obéissance qu'elle avait donné naguère en résistant à l'appas d'une couronne royale, par les exhortations d'Agnès et de Radegonde, et elle suivit Chrodielde dans la voie de perdition où elle s'engageait. Un groupe d'une cinquantaine de religieuses se forma autour de ces deux soi-disant réformatrices. C'était le quart de la communauté.

Elles essayèrent d'ébranler leurs compagnes ; mais la masse compacte des cent cinquante autres moniales resta inébranlablement attachée aux vraies traditions de leur sainte fondatrice et à la véritable régularité monastique. A leur tête, ferme, douce, obéissante et fidèle, comme saint Michel en face des anges rebelles, on remarquait Justina, la pieuse nièce de saint Grégoire de Tours, que sainte Agnès

Digitized by Google

avait faite sa prieure, et qui continuait, en cette qualité, à mériter l'estime et l'affection de sa nouvelle abbesse, et même des rebelles.

Cependant l'orage s'amoncelait dans le sein du convent. Chrodielde, comme toutes les fausses réformatrices, ne cessait de crier au scandale, aux innovations, sans se douter qu'elle en donnait elle-même l'exemple. Marovée, qu'elle somma insolemment d'y remédier, ne tenant aucun compte de ses protestations, elle lui signifia que si justice n'était pas faite, elle irait elle-même demander au roi et à saint Grégoire de Tours réparation des ruines que son abbesse, selon elle, accumulait dans le monastère.

On peut se figurer la douleur de notre saint Fortunat pendant cette tempête. Il écrivit à son ami saint Grégoire de Tours, pour le prier de venir à Poitiers soutenir de ses conseils sa nièce Justina, dont l'autorité était méconnue, aussi bien que celle de l'abbesse (1). Malheureusement le saint archevêque de Tours, qui connaissait la susceptibilité de son collègue de Poitiers, ne crut pas devoir intervenir dans cette grave affaire.

Jusqu'alors le scandale n'avait pas franchi les portes du cloître; mais le démon, qui agitait Chrodielde et ses aveugles compagnes, ne permit pas qu'elles s'arrêtassent dans la voie de perdition où elles s'étaient engagées. Oubliant le devoir de stricte clôture que leur imposait la Règle, dont elles s'étaient constituées les zélatrices à outrance, et malgré la menace d'excommunication que leur fit entendre l'évêque Marovée, elles sortirent enfin du monastère et se dirigèrent à pied et sans provisions vers la ville de Tours. Dans leur aveuglement, elles s'imaginaient que le

(1) S. Fortunat., lib. VIII, cap. XVII, XVIII, XIX.

Digitized by Google

saint évêque de cette ville appuierait leurs prétentions. Elles y arrivèrent épuisées de faim, de fatigue et de froid, car on était au premier jour de mars, et des pluies abondantes avaient rendu les routes impraticables (1).

Saint Grégoire les accueillit avec sa bienveillance habituelle, s'efforça de leur démontrer la gravité de la faute dont elles s'étaient rendues coupables en violant la loi de la clôture, et leur conseilla, pour la réparer, de retourner sans retard dans leur monastère. Mais Chrodielde, leur chef, repoussa avec hauteur cet avis paternel. Alors le pieux prélat les pria d'attendre du moins la fin des rigueurs de la saison dans un monastère de sa ville épiscopale. Chrodielde accepta cette offre généreuse au nom de ses infortunées compagnes. Mais aussitôt que la saison le permit, elle reprit sa route vers Autun, où le roi Gontran, son oncle, la reçut, en effet, avec bonté et la combla de riches présents. Il n'en fallait pas tant pour achever d'enfler l'orgueil de cette obstinée. Plus que jamais elle rêva la déposition de son abbesse et le triomphe de son ambition.

Gontran avait donné ordre aux évêques de se réunir pour porter un jugement canonique sur les accusations portées par Chrodielde contre son abbesse. Mais, comme les évêques se faisaient attendre, elle revint à Tours, et ramena à Poitiers sa troupe d'indociles. Hélas ! il faut le dire avec douleur, un grand nombre de ces illusionnées avaient fait naufrage pendant les quelques mois qu'elles avaient passés à Tours, et avaient accepté des alliances sacriléges. Chrodielde n'était donc suivie que d'un petit nombre des victimes

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 39 : « Venerant pedestri itinere a Pictavo, unde anhelæ et satis exiguæ erant. Sed nec victus alimoniam ullam eis in via quisquam præbuerat. Accesserunt enim ad urbem nostram die prima mensis primi : erant enim pluviæ magnæ, sed et viæ dissolutæ erant a nimia immensitate aquarum. »

Digitized by Google

de ses perfides conseils. Mais, en revanche, elle était protégée dans sa marche par une bande de brigands commandés par un barbare Saxon, nommé Childeric. C'était un de ces aventuriers sans aveu, dont les rois de la première race se servaient, au besoin, pour exécuter leurs ordres sanguinaires, ou pour marcher au combat dans les guerres incessantes qu'ils se faisaient les uns aux autres. Plus tard, au XIV^e^ siècle, nous verrons se renouveler ce système sur une grande échelle par la création des grandes compagnies. Childeric, à la suite de meurtres et de toutes sortes de crimes, avait été contraint de se soustraire à la colère du roi Gontran son maître, en se réfugiant dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Mais le pieux évêque de Tours venait d'obtenir son élargissement et l'autorisation pour lui de demeurer avec sa femme dans le territoire de notre province (1). Il était donc à la disposition du plus offrant. Chrodielde le prit à sa solde, et arriva à Poitiers avec ce cortége d'une reine barbare outragée et ne respirant que la vengeance. Elle se retrancha avec sa bande dans l'enceinte réservée aux transfuges devant la basilique de Saint-Hilaire. Peut-être s'imaginait-elle en imposer à ses juges par cet appareil militaire, tant le démon de l'orgueil l'aveuglait.

Cependant l'archevêque de Bordeaux Gondegisile, avec Nicaise d'Angoulême, Saffaire de Périgueux et Marovée de Poitiers, ses suffragants, s'étaient réunis dans la basilique de Saint-Hilaire pour écouter les deux parties en litige. Mais Chrodielde n'était pas d'humeur à subir une enquête canonique. Comme Gondegisile, voyant son obstination, la menaçait de l'excommunication, Childeric le

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, VII, 3; VIII, 18.

Digitized by Google

Saxon se précipita avec ses sicaires sur les évêques, les prêtres et les diacres, qui eurent grand'peine à s'échapper, après avoir reçu les plus graves blessures (1). Un si sanglant outrage fait à la majesté d'un concile rassemblé au nom du roi perdit pour toujours, aux yeux de Dieu et des hommes, la cause de Chrodielde. Son masque de réformatrice était tombé ; elle apparaissait avec sa figure repoussante de mégère exaltée.

Gondegisile lança contre elle et ses complices une sentence d'excommunication, qui fut confirmée par tous les évêques du royaume de Gontran (2). Chrodielde répondit à cette sentence en s'emparant de tous les domaines de Sainte-Croix, qu'elle fit administrer par des agents de son choix, et en faisant appréhender au corps tous les serviteurs de la congrégation qui tombèrent sous la main de ses sicaires.

Mais comment, demandera-t-on peut-être, une femme, aidée de satellites à gages, pouvait-elle commettre impunément de tels forfaits en face de l'autorité compétente, dans une ville surtout qui n'était pas même sous la dépendance du roi Gontran ?

Cette objection suppose une société organisée selon les règles de la civilisation chrétienne. Au VI^e^ siècle, l'empire des Francs était encore gouverné selon le régime de la barbarie. Les rois mérovingiens avaient imité l'autocratie absolue des empereurs romains, mais ils s'étaient bien gardés de leur emprunter la perfection de leur administration provinciale. Les comtes des villes et les ducs des provinces

(1) S. Gregor. Tur., *Hist*, IX, 41; X, 22. — Parmi les diacres qui assistaient à ce concile se trouvait saint Didier, alors diacre, envoyé par son évêque saint Syagre d'Autun, et depuis archevêque de Vienne. Il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il s'enfuit à bride abattue de Poitiers, et fit passer son cheval à la nage au premier gué du Clain qu'il rencontra.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 41.

Digitized by Google

n'étaient que des serviteurs obéissant aux m
du maître ; en sorte que, pour suspendre le
suffisait d'être pourvu d'un mandat royal q
fille ou la nièce d'un roi de France était, à plu
revêtue d'une autorité sans limites, surtou
savait en relation directe avec l'un des souver
gnants. Childebert II exerçait alors, il est vrai
sur le Poitou, mais il le devait à une conc
oncle Gontran.

Le comte Maccon, qui gouvernait notre pro
de Childebert, devait donc se trouver impuissa
les violences de la fille du roi Charibert, du moi
ordre exprès de son souverain n'eût mis sa re
couvert. Or Childebert voulut tenter tous les
persuasion avant d'en venir à la force ouverte
Poitiers le vénérable prêtre Theuthaire, que no
vu remplir à Tours une mission analogue de
entre Ingeltrude et sa fille Berthegonde. A Poit
Tours, ses exhortations paternelles demeurère
Chrodielde refusait absolument de rien enten
levait préalablement l'excommunication lancé
et ses complices. Mais, malgré les instances d
Theuthaire et les prières de saint Porchaire, ab
Hilaire-le-Grand (1), envoyé dans ce but à B

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 43 : « Post hæc Maroveus epis
versa improperia ab his audiret, Porcarium abbatem basili
ad Gundegisilum episcopum et reliquos comprovinciales ej
data communione puellis, etc. » — C'est le seul texte ancien
sédions sur la vie de ce saint abbé. sous le vocable duquel
une église paroissiale dans la ville de Poitiers, aux portes d
pelait autrefois le Bourg-de-Saint-Hilaire. Cette église était
la basilique d'un petit monastère que Dom Estiennot (*D. Fonte*
537) conjecture avoir été fondé par saint Porchaire lui-même.
tainement lui a servi de lieu de sépulture, puisqu'on y a fait
de son tombeau le 22 décembre 1675, comme nous le rapporte

Digitized by Google

l'évêque Marovée, Gondegisile et ses suffragants refusèrent de se prêter à cet acte de condescendance excessive, si, au préalable, la coupable ne revenait à résipiscence. D'ailleurs l'hiver sévissait déjà avec rigueur. A l'exception d'un très-

et lieu opportuns. Ce monastère portait primitivement le nom de *cella S. Hilarii*, comme le prouve la charte inédite suivante extraite du cartulaire de Bourgueil (*Cartulaire* de D. Fouquet, p. 103; Biblioth. de la ville de Tours, fonds Salmon, cart. VII, pièce 86) : « Cum unusquisque mortalis homo, etc., ego in Dei nomine Aymericus canonicus ex congregatione S. Hilarii episcopi, tractans de Dei timore et æterna retributione, placuit mihi donare meos alodos *ad Lignum Domini, seu ad ecclesiam quæ est in honore S. Salvatoris constructa, ubi requiescit sanctus Porcharius*, videlicet *infra Pictavis civitatem, in locum* (loco) *qui dicitur* CELLA S. HILARII, hoc est, mansiones et viridegarium totum ad integrum, sicut ad me pertinet. » Plus loin on lit : « Item concedo alodum meum *ad supra memoratum cœnobium*, in villa quæ dicitur Dissiacus (Dissay), etc. » Cette charte est de l'an 950 environ. — L'église fut reconstruite vers la même époque, ainsi que l'atteste une charte du mois d'avril de la même année 950, dans le même cartulaire de Bourgueil (fonds Salmon, cart. VII, pièce 85, cartul. p. 102; *Bibl. nat.*, fonds Gaignières 192, f° 250; fonds Doat., LXVI, 131) : « Dum lux ista festinanter discurrit, igitur ego in Dei nomine vir venerabilis Heyrlannus nomine, necnon conjux mea Odane fœmina, ideoque admonet nos divina misericordia ut nos pius ac misericors Dominus in die ultima magni judicii intercessione beati Porcharii confessoris veniam nobis largire dignetur. Propterea cedimus ei ad basilicam beati Porcharii quæ (*Gaignières*, quam) domnus ac venerabilis *Thelbaldus* (Gaign., *Theotbaldus*), *claviger S. Hilarii*, construxit vel ædificavit, prædium nostrum qui est situs in pago Pictavo in vicaria castrum Laudunensem (*sic*), in villa nuncupata Artiatus (*Arciacus*), totum et ad integrum *ad lumen S. Porcharii exigendi (exhibendi) vel illuminandi*, ut post hunc diem rectores ipsius loci jure firmissimo in omnibus habeant. » — Le 10 mai 1068, ce petit monastère de Saint-Porchaire fut donné par Goscelin de Parthenay, trésorier de Saint-Hilaire, à l'abbaye de Bourgueil, du consentement de Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine et *abbé* de Saint-Hilaire, et d'Isembert II, évêque de Poitiers. Cette donation est imprimée dans Besly (*Comtes de Poitou*, p. 351 *bis*); dans le tome XIV des *Mémoires de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, p. 91, et elle se trouve dans *D. Fonteneau*, t. X, p. 345; dans le fonds Salmon, cart. IX, pièce 84; dans le fonds Gaignières 192, f° 249. Le prieuré de Saint-Porchaire est souvent mentionné dans les chartes du cartulaire de Bourgueil. Il fut réuni, en 1720, au petit séminaire de Poitiers. Quant à saint Porchaire lui-même, on ignore l'époque précise de sa mort; mais sa fête était marquée, dans les anciens documents liturgiques, le 31 mai, dès le XI^e^ siècle. Dans les anciens bréviaires manuscrits de l'abbaye de Sainte-Croix signalés par Dom Estiennot (*D. Font.*, LXXVIII, 537), sa fête était précédée de cette rubrique : « In festo S. Porcharii abbatis IIII lectiones, R' : *Sancte pater Porcari, intercede pro nobis.* » Invocation significative qui prouve qu'on avait conservé dans ce monastère un reconnaissant souvenir des services que ce saint abbé lui avait rendus pendant sa vie.

Digitized by Google

petit nombre qui restèrent auprès de Chrodielde et de Basine, les religieuses rebelles se dispersèrent, les unes chez leurs parents, les autres dans des propriétés appartenant à leur famille, d'autres enfin dans les petits monastères dépendant de celui de Sainte-Croix, et où elles avaient précédemment habité (1).

Délaissée de presque toutes ses compagnes, Chrodielde, loin de s'humilier, entra dans une sorte de fureur satanique.

Elle ordonna à Childeric le Saxon de lui amener à tout prix l'abbesse Leubovera. Le barbare ne se fit pas prier. Par une nuit obscure du 18 mars 590 (2), les satellites de la princesse quittaient en silence leur camp retranché aux portes de la basilique de Saint-Hilaire, et, à la faveur des ténèbres, ils réussissaient à tromper la vigilance des serviteurs préposés à la garde du monastère de Sainte-Croix. Brisant les portes à coups de hache, ils y pénètrent en tumulte, et demandent à grands cris où est l'abbesse. Celle-ci, percluse dans son lit par une violente attaque de goutte, eut à peine le temps de se faire porter dans l'oratoire où l'on conservait la sainte relique de la vraie Croix. L'héroïque prieure Justina, toujours au premier rang lorsqu'il s'agissait de l'honneur de Dieu, accourut partager avec son abbesse les périls de l'heure suprême. C'était l'heure des ténèbres par excellence. Cette scène ne nous reporte-t-elle pas à celle du jardin

(1) S. Greg. Tur., *Hist.*, IX, 43 : « Puellæ separatæ ab invicem, aliæ ad parentes, aliæ ad domos proprias, *nonnullæ in monasteria in quibus prius fuerant.* » — Ces dernières expressions désignent évidemment ce qu'on appela au XI^e^ siècle (D. Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. LVIII, an. 1040, n° 24) *des prieurés*, mais que l'on désignait au VI^e^ sous les noms de *cella, cellula, abbatiola, monasteriolum*, selon la juste observation de D. Mabillon (*loc. cit.*, VIII, an. 590, n° 11). Cf. *Opera S. Benedicti Anianensis*, apud *Patrol. lat.*, t. CIII, col. 971, note *b*.

(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, X, 15 : « Hæc autem gesta sunt ante septem dies Paschæ. » — Pâques, en 590, tombait le 26 mars.

Digitized by Google

des Oliviers? Là, en effet, comme en la passion du Sauveur, il y avait une timide victime, environnée de ses disciples effrayées; il y avait une bande de sicaires chargés par une traîtresse de conduire la victime au supplice.

Cependant les bandits se précipitent dans l'oratoire, où ils ont appris que l'abbesse s'est réfugiée.

A la faveur de la lumière de la lampe qui brûle continuellement devant la vraie Croix, ils aperçoivent Leubovera prosternée au pied de l'autel. L'un des sicaires allait la percer de son épée lorsqu'il tombe lui-même frappé par le poignard d'un de ses camarades.

Justine saisit ce moment pour éteindre la lampe. Puis, avec l'intrépidité d'un cœur vaillant, elle se place devant le corps de son abbesse. Childeric et ses soldats se précipitent alors vers l'autel, et, croyant mettre la main sur Leubovera, ils traînent l'héroique prieure par les cheveux hors de l'oratoire, déchirent ses vêtements, l'accablent de coups et de grossières injures, et la conduisent au camp où les attendait Chrodielde. La surprise de cette forcenée fut grande en reconnaissant la nièce du saint évêque de Tours. Mais cette déconvenue ne la fit pas changer de résolution. Elle commanda à ses satellites de retourner au monastère et d'en ramener à tout prix, morte ou vive, l'objet de sa haine et de sa vengeance. Cette fois, l'abbesse ne pouvait échapper aux perquisitions des bandits, qui se livrèrent à toutes sortes de violences et d'outrages envers les moniales effrayées. Chrodielde put jouir un instant de son triomphe. Son abbesse était en son pouvoir et à sa merci. Mais ce triomphe du crime fut de peu de durée.

Lorsque, le lendemain, la nouvelle de cet attentat se répandit dans la ville, l'indignation fut générale. On était au dimanche des Rameaux. L'évêque Marovée fit savoir à Chro-

Digitized by Google

dielde que si l'abbesse n'était pas rendue à son monastère, il ne célébrerait pas la fête de Pâques et ne baptiserait pas les catéchumènes le samedi suivant. Mais ces menaces n'étaient guère de nature à faire impression sur l'esprit exalté de la fille de Charibert. Un digne citoyen de Poitiers, nommé Flavianus, récemment promu à la charge de chambellan du roi (*domesticus*), parvint, par un hardi coup de main, à délivrer Leubovera et à la transférer dans l'asile inviolable de la basilique de Saint-Hilaire.

Cependant, le roi Childebert fut enfin informé de l'impudente audace de sa cousine. Aussitôt il envoya un exprès au comte Maccon, par lequel il lui mandait de faire cesser, au besoin par la force armée, un pareil scandale.

Du reste, le comte n'eut qu'à rendre publics les ordres qu'il avait reçus pour se trouver en mesure de les exécuter.

Une immense explosion d'applaudissements en accueillit la nouvelle. Chrodielde refusa jusqu'au bout d'obéir aux injonctions et aux sommations de l'autorité royale. Armée de la vraie Croix qu'elle avait fait sacrilégement enlever de son oratoire, elle encourageait ses soldats à la résistance. Mais le farouche Childeric qui les commandait fut contraint de mettre bas les armes, en voyant autour de lui tous ses hommes tomber sous les coups des assaillants. Faite prisonnière, Chrodielde fut conduite en lieu sûr, en attendant son jugement.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

JUGEMENT DES ÉVÊQUES RÉUNIS A POITIERS. — CONCILE DE METZ. — MORT DE MAROVÉE. — ÉPISCOPAT DE PLATON. — BAUDONIVIE. — ÉPISCOPAT DE SAINT FORTUNAT ; SA MORT ET SON CULTE.

Ainsi se termina le drame sanglant qui avait jeté dans la consternation et la stupeur toute la population honnête de Poitiers.

N'imitons pas certains écrivains, même catholiques, et ne rejetons pas sur l'œuvre de sainte Radegonde ces lamentables excès. Ce que nous avons dit plus haut en est la véritable explication.

Du reste, la bonne foi a pu y jouer un certain rôle, du moins au début. La Règle de Saint-Césaire d'Arles encourage formellement les protestations contre quiconque enfreindrait les moindres prescriptions de l'observance (1). Deux princesses, cachant leur ambition sous le masque d'un zèle ardent, ont donc pu entraîner facilement un certain nombre de têtes faibles et peu éclairées. Une fois perdues dans cette voie d'illusion, les unes y trouvèrent la mort de l'âme, et les autres la perte de leur vocation. Les plus obstinées et les chefs de la révolte persistèrent seules dans leur aveuglement, et, pour arriver à leur fin, elles employèrent les moyens que les mœurs barbares de leur temps et l'orgueil de leur rang leur suggéraient.

(1) *Recapitulatio Regulæ*, cap. XIV : « Quæcumque abbatissa aut quælibet præpositura aliquid contra sanctæ Regulæ institutionem facere tentaverint, a sanctæ congregationis conventu eam, *accensa zelo Sancti Spiritus*, removete. »

Digitized by Google

D'ailleurs, on oublie trop que plus de cent cinquante religieuses restèrent courageusement fidèles aux traditions de leur sainte fondatrice, et ne se vengèrent que par la prière et le pardon des injures et des violences brutales et sacriléges dont elles furent victimes. Les révoltées elles-mêmes n'osèrent jamais formuler contre ces compagnes fidèles la moindre accusation tant soit peu sérieuse.

Aussi bien, les noms de Justine et de Baudonivie ne suffisent-ils pas pour montrer à quel degré de vertu étaient parvenues les vraies disciples de sainte Radegonde?

Désarmée par la force publique, Chrodielde n'avait plus qu'à entendre sa sentence. Réunis à Poitiers par les ordres combinés de Childebert et de Gontran, Grégoire de Tours, Ebrégisile de Cologne et Marovée de Poitiers avaient été délégués par Childebert, pour se joindre à Gondégisile de Bordeaux et aux autres suffragants de sa province chargés par Gontran de prononcer un jugement définitif sur ce conflit scandaleux. Il ne pouvait être douteux.

Après une sérieuse enquête, dans laquelle nous voyons apparaître le vénérable Réovale comme témoin à décharge en faveur de l'abbesse, les juges constatèrent que les accusations portées contre Leubovera ne reposaient que sur des faits sans portée ou sur des exagérations et des mensonges. Ils se contentèrent, en conséquence, d'exhorter l'abbesse à éviter avec plus de soin tout ce qui pouvait donner prise à la critique dans sa conduite et son administration. Ils déclarèrent, au contraire, les deux chefs de la rébellion privées de la communion de l'Église et les condamnèrent à faire pénitence des meurtres et autres crimes commis par leurs ordres ou leur connivence, après avoir préalablement demandé pardon à leur abbesse.

Chrodielde répondit à cette condamnation par un orgueil-

Digitized by Google

leux dédain. Basine subit, cette fois encore, l'influence perverse de sa cousine. Plus faible que coupable, elle avait essayé, pendant la captivité de son abbesse dans la basilique de Saint-Hilaire, de secouer le joug impérieux et tyrannique que lui imposait Chrodielde; mais un déplorable incident avait paralysé sa bonne volonté encore trop faible. L'une et l'autre se réfugièrent à la cour de Childebert, où elles vomirent contre leur abbesse et ses amis mille noires calomnies.

Enfin, au concile de Metz, qui se tint pour une tout autre cause, au mois de novembre de la même année 590 (1), les deux princesses comparurent de nouveau et furent déclarées absoutes de l'excommunication, à la sollicitation du roi Childebert. Mais si Chrodielde put se vanter devant les hommes d'avoir forcé les évêques à révoquer leur première sentence, il est malheureusement trop probable que Dieu continua à maintenir sa condamnation, car elle persista à refuser tout accommodement avec son abbesse. On lui assigna pour résidence une villa du Poitou qui avait appartenu à un certain Wadon, maire du palais de Rigonthe, fille de Chilpéric (2). C'est là qu'elle passa le reste de ses jours dans l'obscurité et l'ennui.

Basine fut mieux inspirée. Elle se présenta aux Pères du concile en suppliante. Prosternée à leurs pieds, elle demanda humblement pardon du scandale qu'elle avait causé, et se montra disposée à se réconcilier sincèrement avec Leubovera. Celle-ci l'accueillit avec bonté, à son retour dans le monastère, et cette enfant prodigue goûta désormais, le reste de ses jours, la paix dont elle avait trop longtemps privé ses

(1) S. Gregor. Tur., *Hist.*, X, 19 : « *Medio mense nono.* » — Nous ne voyons pas comment Mansi a pu traduire ces expressions par le mois de mai.
(2) S. Gregor. Tur., *Hist.*, IX, 35; X, 20.

Digitized by Google

compagnes. Dieu, par l'intercession de sainte Radegonde, voulut sans doute la récompenser, par cette grâce du repentir, du courage dont elle avait naguère fait preuve en préférant l'humble voile de religieuse à la couronne des rois d'Espagne.

Marovée, qui avait été contraint, comme tous les évêques du royaume de Childebert, d'assister au concile de Metz, malgré la rigueur de la saison, ne survécut pas longtemps à cet acte de condescendance. Il alla rendre compte à Dieu de son administration pastorale (en 591 ou 592). Espérons que Dieu ne lui demanda pas un compte trop sévère pour la manière dont il avait traité ses fidèles servantes Radegonde et Agnès. Quant à sa part de responsabilité dans les troubles qui faillirent renverser l'édifice élevé avec tant de soin par la bienheureuse fondatrice, l'éternité seule pourra nous en faire apprécier toute l'étendue.

Après une si violente agitation, tout le monde sentait le besoin de la paix et de la concorde. Le roi Childebert se fit l'interprète de ce sentiment général en nommant le vénérable Platon pour succéder à Marovée sur le siége de saint Hilaire (1). On se souvient des persécutions que ce digne archidiacre, disciple et ami de saint Grégoire, eut à souffrir, par suite des perfides manœuvres suscitées par Leudaste contre le pieux évêque de Tours. Celui-ci ne pouvait être que profondément touché de ce choix ; il fut également applaudi par le clergé et le peuple de Poitiers. Notre Fortunat, qui semblait avoir suspendu sa lyre au tombeau de sa vénérée mère Radegonde, la reprit un instant pour chanter la bienvenue au nouveau pasteur et à son consécrateur Grégoire de Tours.

(1) S Fortunat., X, 18.

Digitized by Google

Saint Martin lui-même manifesta par un prodige combien il était satisfait de voir assis sur le siége de son maître Hilaire l'un de ses plus dévoués disciples. Un incendie se déclara dans une maison attenante à la cathédrale de Poitiers. Les étincelles, poussées par un vent violent, s'élançaient déjà de toutes parts sur le toit de l'église, lorsque le vénérable Platon s'avança plein de foi au devant des flammes, et leur opposa un *chrimarium* ou reliquaire contenant de la poussière du tombeau de saint Martin, qu'il portait toujours sur lui. Au même instant un vent contraire s'éleva qui rejeta les étincelles loin de l'église, et la délivra ainsi de tout péril (1).

Ce miracle excita un enthousiasme général dans la foule immense qui en avait été témoin. On saluait déjà dans Platon un nouvel Hilaire et un nouveau Martin. Hélas! Dieu ne voulut le montrer au Poitou que pour en faire plus douloureusement pleurer la perte prématurée. Après deux ou trois ans d'un paisible pontificat, le disciple de Grégoire de Tours fut subitement appelé, vers l'an 596 (2), par le souverain Maître dans l'éternel repos des saints, où l'attendait une brillante couronne acquise par une vie aussi modeste que méritante.

L'épiscopat de Platon avait été, malgré sa brièveté, une époque de réaction en faveur de sainte Radegonde. La gloire de celle-ci, un instant éclipsée parl'orage qui avait ébranlé son œuvre, avait resplendi d'un nouvel éclat, sous l'administration de la vénérable abbesse Didymia, qui avait succédé à Leubo-

(1) Ce fait est raconté par saint Grégoire de Tours lui-même (*De Miraculis S. Martini*, IV, 32).

(2) Saint Grégoire de Tours, mort en 595, parlant de Platon comme d'un personnage encore vivant (*De Miraculis S. Martini*, IV, 32), il faut qu'il soit mort en 596 au plus tôt. Mais il n'est pas mort longtemps après, puisque Fortunat était déjà évêque lorsqu'il écrivit le livre de la Vie de sainte Radegonde.

vera (1), morte presque en même temps que l
protecteur. Les miracles innombrables et inces
quels Dieu se plaisait à attester, aux yeux de
dules, la gloire et la puissance dont jouiss
fidèle servante, ne contribuaient pas peu à la
de cette opinion publique, non-seulement en
dans toute la France, et jusqu'en Angleterre
Sous cette impression salutaire, le clergé de P
cord avec le roi Childebert, élut pour évêque l
graphe et le fils dévoué de sainte Radegonde (2

Cette promotion était un véritable triomp
moniales de Sainte-Croix et pour la mémoire d
heureuse fondatrice. Désormais, plus de crain
clamer hautement les moindres circonstances d
rable vie. Le premier livre que Fortunat ava
l'épiscopat de Marovée, dans l'ombre, comm
robée, et pour tempérer la douleur des enfa
Mère vénérée, ne suffisait plus à la légitime
public.

(1) D. Mabillon (*Annal. Bened.*, lib. VII, an. 589, n° 54) inter
sages des œuvres de saint Fortunat (lib. X, cap. XIV, XV) da
la prieure Justine aurait succédé à Leubovera. Nous cr
trompe, et qu'il faut entendre ce que dit notre illustre poë
qui eurent lieu sous Leubovera, et dans lesquels Justine pri
active qu'honorable. Didymia étant déjà abbesse lorsque Bau
sa Vie de sainte Radegonde, son élection a dû avoir lieu ver
nous lui assignons.

(2) Nous ne nous attarderons pas à prouver l'épiscopat de
contre certains critiques superficiels. Aussi haut que les m
toriques et liturgiques nous permettent de remonter dan
siècles, son épiscopat est affirmé. Le silence de saint Grégoi
prouve évidemment rien, puisque ce dernier était mort lorsq
élevé sur le siége de saint Hilaire. Dire que Paul Diacre a in
c'est une calomnie aussi injurieuse que gratuite, puisque Ba
sa Préface, l'appelle *vir apostolicus episcopus*. Quelques-uns on
caler un *Placidus* entre Platon et Fortunat, mais D. Ruinart r
raison (not. *a* in cap. XXXII, lib. IV *de Miraculis S. Martini*) q
de Placidus ne repose que sur une mauvaise lecture du mo

Digitized by Google

Pour remplir cette tâche délicate, la pieuse abbesse Didymia jeta les yeux sur une religieuse qui joignait à un rare talent littéraire l'immense avantage d'avoir été, dès le berceau, au service de la sainte reine (1). Sa douce piété, l'amour filial dont son cœur surabondait envers sa bienheureuse Mère, la rendaient digne d'un pareil honneur. Aussi son ouvrage a-t-il été unanimement vanté comme un chef-d'œuvre de style, de sentiment, de véracité et d'éloquence dans le genre hagiographique, encore que, dans un langage d'une humilité touchante et sincère, elle proteste de son impuissance à traiter un si difficile sujet.

Les esprits et les cœurs des moniales de Sainte-Croix, ainsi nourris des fortifiants exemples de leur admirable fondatrice, s'élevèrent sur les ailes de l'amour divin, jusqu'aux plus hauts sommets de la vertu. Saint Fortunat n'eut pas d'autre devoir à remplir que d'entretenir ce feu sacré par ses exhortations paternelles.

Si les lois rigoureuses de l'histoire ne s'y opposaient, nous aimerions à esquisser ici, dans un tableau saisissant, la marche progressive du talent de Fortunat. Il nous apparaîtrait paré, à son début, jusqu'à l'excès des oripeaux de la littérature profane, en grande faveur dans les écoles de son siècle ; puis, sous l'action intérieure de la grâce, se formant peu à peu au langage plus grave du christianisme ; recouvrant à peu près sa simplicité native, en compagnie de Radegonde et d'Agnès ; s'élevant même parfois jusqu'au sublime dans la description des splendeurs et des joies célestes ; enfin s'abaissant jusqu'au genre familier, et acquérant la précision et la concision de la théologie dans les expositions de l'*Orai-*

(1) Baudonivia, *Prolog. in Vitam* : « Cum sim igitur minima omnium minimarum, quam *ab ipsis cunabulis* ante sua vestigia peculiarem vernulam familiariter enutrivit. »

Digitized by Google

son dominicale et du *Symbole des Apôtres*, œuvres de son épiscopat qui nous ont été heureusement conservées (1).

Ces deux derniers opuscules, composés pour l'instruction du peuple (*dilectissimi*), dénotent une étude approfondie des principaux docteurs de l'Église ; et la paraphrase du *Pater*, notamment, est un résumé aussi complet que solide de tout ce qui avait été écrit jusqu'alors sur le même sujet. Une habile traduction de cet ouvrage pourrait, même aujourd'hui, n'être pas sans utilité pour les fidèles.

Mais ce qui démontre jusqu'à l'évidence combien le talent poétique de Fortunat avait gagné en grandeur et en élévation au contact de Radegonde, c'est l'ode qu'il composa, probablement étant évêque, à la louange du saint chrême. Pour avoir le sentiment de toutes les beautés qu'elle renferme, il faut l'entendre chanter sous les vastes voûtes de la cathédrale de Poitiers, avec la suave mélodie dont l'Église l'a enrichie de temps immémorial. Quel honneur pour l'Église de Poitiers ! quelle gloire pour son immortel pontife, de servir d'organe à l'Église universelle, depuis tant de siècles et jusqu'à la fin du monde, dans l'une des plus importantes cérémonies de la liturgie catholique ! Aussi croyons-nous de notre devoir d'insérer ici une traduction de cette pièce, l'un des chefs-d'œuvre de la poésie lyrique chrétienne.

Mais encadrons-la, au préalable dans le tableau du rite liturgique, dont elle est l'un des plus beaux monuments.

Nous sommes au jeudi de la semaine sainte, célèbre entre tous par l'institution de la divine Eucharistie. L'Église, dès le matin, s'est mise en prière. Au milieu de ce concert de la louange divine, le pontife Fortunat s'avance escorté de son sénat sacerdotal, de ses sept diacres et de ses sept sous-

(1) S. Fortunat., lib. X, cap. 1; lib. XI, cap. 1.

Digitized by Google

diacres. Il célèbre les redoutables mystères avec une sainte gravité. Tout à coup, il s'interrompt et va s'asseoir en présence de trois urnes remplies d'huile, et, par la vertu de sa parole et de son souffle sanctifié, il a rendu cette matière capable de servir de canal à la grâce : il y a là l'huile qui préparera le catéchumène au sacrement de la régénération ; il y a l'huile sacrée qui consolera le mourant sur sa couche de douleur ; mais il y a surtout l'huile mélangée de baume et des parfums les plus exquis, connue sous le nom de *chrême*. C'est avec le chrême que le chrétien est *confirmé* dans la foi, que le prêtre et le pontife sont oints, que les vases sacrés sont sanctifiés, que les rois sont élevés à la hauteur de leur mission surnaturelle de pasteurs des peuples. Fortunat chante avec enthousiasme ces trois instruments du salut.

Écoutons-le, pendant que les deux diacres, porteurs de l'huile des mourants et du saint chrême, s'avancent gravement devant le pontife consécrateur et à la suite de la longue procession des clercs en habit de chœur :

Refrain : « O Rédempteur, recevez les chants de vos enfants qui célèbrent vos louanges.

Écoutez, ô Juge des morts, unique espérance des mortels, écoutez leurs voix. Ils s'avancent portant le suc de l'olive, transformé en don divin et en symbole de la paix.

R. O Rédempteur, etc.

Un arbre fertile, sous un soleil fécond, l'a produit pour qu'il vous fût consacré ; cette foule prosternée l'offre au Sauveur du monde.

O Rédempteur, etc.

Debout à l'autel, ou plutôt suppliant, le pontife, paré de ses ornements, vient d'accomplir sur cette matière tous les rites sacrés : le chrême est consacré.

O Rédempteur, etc.

Digitized by Google

Daignez le consacrer vous-m
et conférer à cette olive la grâce
les droits acquis sur nous par l

O Rédempteur, etc.

Afin que l'un et l'autre sexe
de ce chrême, que la gloire de l
péché soit guérie par ce remède

O Rédempteur, etc.

L'âme est lavée et purifiée de
sacrée, que les dons de l'Esprit-
l'onction du chrême faite sur le

O Rédempteur, etc.

O vous qui, sorti du sein du P
Vierge, plongez dans la lumière
mort ceux qui viennent de partic

O Rédempteur, etc.

Que ce jour soit pour nous d
jour de bonheur, un jour saint e
grâces, dont le temps ne puisse

O Rédempteur, etc. (1).

Ainsi chantait Fortunat aux j
lesse couronnée de mérites et de
baumée des pensées surnaturelle
vers les régions célestes où l'atte
Radegonde.

(1) *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 97. — 7
R. : « O Redemptor, su
Temet concine

Audi, Judex mortuorum
Una spes mortalium,
Audi voces proferentum
Donum pacis prævium.
O Redemptor, etc.

Digitized by Google

Enfin Dieu l'y appela pour le couronner. C'était le 14 décembre de l'an 600 environ. Son corps fut inhumé auprès de ses prédécesseurs, dans la basilique de Saint-Hilaire-le-Grand, où il ne tarda pas à recevoir les honneurs d'un culte public. En effet, après celle de saint Hilaire et de

Arbor fœta alma luce
Hoc sacrandum protulit :
Fert hoc prona præsens turba
Salvatori sæculi.

O Redemptor, etc.

Stans ad aram, immo supplex,
Infulatus pontifex,
Debitum persolvit omne,
Consecrato chrismate.

O Redemptor, etc.

Consecrare tu dignare,
Rex perennis patriæ,
Hoc olivum, signum vivum,
Jura contra dæmonum.

O Redemptor, etc.

Ut novetur sexus omnis
Unctione chrismatis,
Ut sanetur sauciata
Dignitatis gloria.

O Redemptor, etc.

Lota mente sacro fonte
Aufugantur crimina;
Uncta fronte, sacrosancta
Influunt charismata.

O Redemptor, etc.

Corde natus ex Parentis,
Alvum implens Virginis,
Præsta lucem, claude mortem
Chrismatis consortibus.

O Redemptor, etc.

Sit hæc dies festa nobis
Sæculorum sæculis :
Sit sacrata, digna laude,
Nec senescat tempore.

O Redemptor, etc. »

sainte Radegonde, sa mémoire fut l'une des plus populaires du Poitou. Son nom se rencontre dans tous les monuments liturgiques les plus anciens comme les plus récents du vaste diocèse de Poitiers. Nous parlerons en lieux opportuns de ses reliques et de leurs diverses translations (1).

(1) Dans le cours de notre récit nous avons été amené plus d'une fois à citer les œuvres littéraires de saint Venance Fortunat. Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de ces mêmes œuvres considérées dans leur ensemble et de quelques-unes en particulier. La première édition des œuvres de Venance Fortunat est celle de Cagliari, en Sardaigne (1573). Celle qui parut dans la même ville l'année suivante eut plus de succès, quoique plus imparfaite : c'est sur elle que se réglèrent les éditions de Venise (1578), de Cagliari (1584) et de Cologne (1600). Mais les deux éditions du jésuite Christophe Brower (1603, 1617) firent oublier toutes les précédentes, et c'est à elles que les divers auteurs des bibliothèques des Pères ont emprunté ce qu'ils ont publié des œuvres de Fortunat, jusqu'à l'époque où le savant bénédictin du Mont-Cassin, dom Michel-Ange Luchi, depuis cardinal, fit paraître sa nouvelle édition des œuvres de notre poète illustre, presque son compatriote (Rome, 1786-1787). Cependant, comme nous avons eu occasion de le dire, M. Guérard a mis au jour, dans le t. XII, 2e partie, p. 93 de la collection des *Notices et extraits de la biblioth. du roi*, etc., une série de vers inédits puisés dans le n° 13048 du fonds latin de la bibliothèque nationale. Dans ses observations préliminaires, le très-savant professeur de l'École des chartes prouve, contre D. Rivet, qu'il n'y a pas eu deux Fortunat écrivains au VIe siècle, et que c'est bien au nôtre qu'il faut attribuer la Vie de saint Marcel, et probablement aussi le *Phœnix*, dont la plupart des critiques ont fait honneur à Lactance. — Avant ces éditions plus ou moins complètes des œuvres de Fortunat, on avait publié depuis longtemps plusieurs de ses opuscules et de ses poèmes. Les quatre livres de la Vie de saint Martin ont eu les premiers les honneurs de l'impression (Paris, 1511). En 1513, plusieurs de ses hymnes furent publiées à Wittembert avec les hymnes de Prudence qui ont pour titre : *Ad accensum cerei*. On en fit paraître quelques autres à Bâle en 1537. Les onze livres de poésies diverses comprenant quelques lettres et l'explication du Pater et du Symbole furent imprimés en 1555 et 1569, etc. Les diverses pièces hagiographiques durent le jour à Surius, d'Achery, Mabillon et les Bollandistes. La Vie de sainte Radegonde avait été traduite en français et publiée par Jean Bouchet, à Poitiers, en 1527. Il serait trop long d'énumérer toutes les traductions et réimpressions de cette biographie jointe au second livre de Baudonivie. Le lecteur nous pardonnera la brièveté de cette note : ceux qui voudraient de plus amples informations sur cette matière devront consulter le *tome III de l'Histoire littéraire de la France* et les Prolégomènes de l'édition de Dom Luchi.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE II.

CHAPITRE Ier.

LES INVASIONS BARBARES.

Le césarisme conjuré avec l'hérésie empêche les heureux résultats que devait produire le triomphe du christianisme, 117-118. — Le christianisme accusé d'être un principe destructeur pour l'empire romain. Les chrétiens décrépits, 118. — Justification de la conduite de Dieu dans la destruction de l'empire romain, 119. — L'incorporation des barbares dans les armées romaines avait ouvert la porte à l'invasion, 119-120. — Les Sarmates et les Téifales en Poitou au IVe siècle, 120. — Tableau de l'invasion des barbares en Gaule, et en Aquitaine en particulier, 121-123. — Comment les Visigoths ariens devinrent maîtres de l'Aquitaine, et par conséquent du Poitou, 123-124. — Coup d'œil sur les conséquences de l'invasion, 124-126.

CHAPITRE II.

LE MONACHISME ET LA CIVILISATION. — SAINT SAVIN ET SAINT CYPRIEN, MARTYRS.

A côté du crime qui appelait le châtiment, la vertu des moines préparait la régénération de la société, 126-127. — Les moines opérèrent leur œuvre au prix de leur vie, 127. — Exemple que présente la vie de saint Savin; sa naissance. Il était diacre de saint Amator d'Auxerre, 128. — Ils font ensemble un pèlerinage en Orient, 128. — Après la mort de saint Amator, saint Savin devint disciple de saint Germain d'Auxerre, 129. — Il embrasse la vie érémitique, et coopère à la conversion de saint Mamertin, 129-131. — Il se retire en Poitou, et y est visité par saint Germain allant consacrer la cathédrale d'Angoulême, 131-132. — Les Huns, ayant à leur tête Litorius, lieutenant d'Aétius, ravagent les provinces de l'Ouest et le Poitou, 132-133. — Ils mettent à mort saint Savin et saint Cyprien, 134-137.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

L'ÉGLISE DE POITIERS PENDANT LE Vᵉ SIÈCLE. — SAINT SAVIN DE LIGUGÉ.

Ravages des barbares en Poitou. Silence de l'histoire sur les évêques de Poitiers au vᵉ siècle, 138. — Énumération des monastères du Poitou qui contribuèrent à la régénération de la société, 139-140. — Origine de saint Savin; son arrivée à Poitiers. Il se retire à Ligugé, puis dans les Pyrénées. Son culte, 140-148.

CHAPITRE IV.

SAINT AGAPIT ET SAINT MAIXENT, ABBÉS. — VICTOIRE DE CLOVIS. — SAINT AVIT, SOLITAIRE.

Saint Agapit, abbé du Val-Clair, reçoit le jeune Adjutor caché sous le nom de Maxentius, 148-149. — Coup d'œil sur la naissance, la vertu et les premiers essais de vie monastique de saint Maixent, 149-150. — Il se réfugie dans le monastère du Val-Clair, en Poitou, et en est fait abbé. Ses miracles, 150-152. — La persécution d'Euric, roi des Visigoths, prépare la victoire de Clovis sur son fils Alaric, 152-154. — Préparatifs et expédition de Clovis en Poitou, 154-158. — Episode relatif à saint Maixent, 158-160. — Proclamation de Clovis, après sa victoire, en faveur des prisonniers, 161-162. — Saint Avit de Périgord en profite et est reçu, avec saint Secondin son compagnon, dans le monastère de Bonnevaux, 162-165. — Il se retire en Périgord, 166-167.

CHAPITRE V.

SAINT KEBIUS ET SAINT FRIDOLIN. — TRANSLATION DU CORPS ET RESTAURATION DU MONASTÈRE DE SAINT HILAIRE. — ADELPHIUS, ÉVÊQUE DE POITIERS, ET LE PREMIER CONCILE D'ORLÉANS.

Le cambrien Kebius passe quarante ans dans le monastère de Saint-Hilaire de Poitiers. Il retourne dans son pays et y propage le culte de saint Hilaire, 167-169. — Saint Fridolin, du même pays, vient à Poitiers; il reçoit du ciel la mission de faire la translation du corps de saint Hilaire et de restaurer le monastère, dont il est élu abbé, 169-170. — A la suite d'un miracle, il est secondé par le roi Clovis; puis il se retire en Allemagne, laissant deux de ses parents chargés de mener à bonne fin son œuvre de restauration, 170-175. — L'Église des Gaules et celle de Poitiers en particulier sortent de l'état d'affaissement dans lequel elles avaient été plongées au vᵉ siècle, 175-176. — Le premier concile d'Orléans et ses décrets, auxquels l'évêque de Poitiers Adelphius prit une large part, 176-177. — Le 1ᵉʳ canon relatif au droit d'asile, 178-180. — Le 2ᵉ canon contre les ravisseurs, 180. — Le 3ᵉ canon en faveur des esclaves réfugiés dans les églises, 181. — Le 4ᵉ canon restreint la liberté pour entrer dans la cléricature, 181-182. — Décisions concernant les clercs ariens, les donations faites aux églises et les pratiques superstitieuses, 182-185. — Décrets relatifs aux monastères,

Digitized by Google

185-187. — Motif de ces détails, 187-188. — Francilion, archevêque de Tours, 188-189.

CHAPITRE VI.

L'ABBAYE D'ENSION. — LES ABBÉS SAINT LAUNÉGISILE ET SAINT GÉNÉROUX, SAINT PATERNE, SAINT SCUBILION ET SAINT MÉRAULT.

Naissance de saint Paterne; tout enfant il se fait moine à Ension, gouverné par saint Généroux, disciple et successeur de saint Launégisile, 189-192. — Il y rencontre saint Mérault, mort prieur ou abbé de Boismé, 192-196. — Mais Paterne lia surtout amitié avec saint Scubilion, avec qui il s'enfuit, en Neustrie, dans le diocèse de Coutances, 196-198. — Débuts du monastère de *Sesciacus*. Saint Gaud, évêque d'Évreux, se fait leur disciple, 198-200. — Saint Généroux, après trois ans de recherches, découvre leur retraite, et ramène à Ension saint Scubilion, 200-202. — Celui-ci retourne près de son ami. Saint Généroux se retire et meurt dans la solitude; ses reliques et son culte, 202-206. — Saint Paterne, père d'un grand nombre de monastères, est fait évêque d'Avranches, 206-207. — Les deux colombes, 207. — Influence de Paterne à la cour de Childebert. Sa mort et celle de saint Scubilion; leurs reliques, 208-212.

CHAPITRE VII.

NOAILLÉ ET SAINT LUBIN, ÉVÊQUE DE CHARTRES. — LE CINQUIÈME CONCILE D'ORLÉANS.

Naissance de saint Lubin au village de Lavairé, 213-214. — Un moine de Noaillé lui fournit les premiers éléments de l'instruction, 215. — Il se fait disciple de saint Mesmin, près d'Orléans, 216-217. — Sages avis du diacre Nileffus, 217-220. — Lubin se retire près de saint Avit dans le Perche, et, après diverses pérégrinations, dans le monastère de l'Ile-Barbe, près de Lyon, 220-222. — Ravage de la Bourgogne par les fils de Clovis. Tortures endurées par saint Lubin, 222-224. — Il retourne près de saint Avit; mort de ce dernier, 224. — Lubin est fait abbé de Brou; il va consulter saint Césaire d'Arles, qui lui ordonne de retourner à Brou, 225-227. — Il est élu évêque de Chartres. Ses miracles; son rôle dans le v^e^ concile d'Orléans et dans le III^e^ de Paris; sa mort, son culte, 227-232.

CHAPITRE VIII.

LE SECOND ET LE QUATRIÈME CONCILE D'ORLÉANS, OU ASCLEPIUS OU ELAPIUS ET DANIEL, ÉVÊQUES DE POITIERS. — LES MIRACLES DE SAINT MAIXENT ET DE SAINT HILAIRE AU VI^e^ SIÈCLE.

Dans le II^e^ concile d'Orléans, l'évêque de Poitiers Adelphius fut représenté par le prêtre Asclepius, son futur successeur, 233-235. — L'évêque Daniel et le IV^e^ concile d'Orléans, appelé le grand concile; canons relatifs à la célébration de la Pâques, à l'immunité des clercs, etc., 235-240. — Mort de saint Maixent, et ses miracles, 240-243. — Miracles de saint Hilaire, 243-247.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

SAINT PROBIEN, ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — DÉCOUVERTE DU CORPS DE SAINT URSIN. — LE IIIe CONCILE DE PARIS. — DIVERS SAINTS POITEVINS INCONNUS AUJOURD'HUI. — SAINT BODARD. — SAINT GERMIER, ÉVÊQUE DE TOULOUSE. — SAINT JUNIEN DU LIMOUSIN.

Saint Probien, guéri dans son enfance par saint Hilaire, est fait abbé dans le diocèse de Bourges, puis prêtre et archevêque, 247-250. — Il fait la translation du corps de saint Ursin, de concert avec saint Germain de Paris, qui avait assisté avec lui au IIIe concile de Paris, 250-251. — Sa mort à Rome, 252. — Perte déplorable des Actes d'une foule de saints poitevins, notamment de saint Bouty, de saint Gourson, de sainte Impère, de saint Florent de l'Isle-d'Yeu, de saint Falveus, de saint Cilianus, de saint Lubin, de saint Lannus, et même de saint Bodard, dont la légende manque d'autorité, 252-254. — Actes de saint Germier qui, né à Angoulême, a vécu en Poitou avant d'être évêque de Toulouse, 255-259. — Saint Junien guérit les Poitevins, 259-260.

CHAPITRE X.

SAINT SENOCH. — SAINT JUNIEN, ABBÉ DE MAIRÉ. — SAINT PIENT, ÉVÊQUE DE POITIERS. — LES RELIQUES DE SAINT VINCENT MARTYR, EN POITOU.

Né dans le pays de Tiffauges, saint Senoch se retire en Touraine, près d'un oratoire dédié à saint Martin, 261-262. — Saint Euphrone l'ordonne diacre et consacre son oratoire, 262-263. — Sa vie pénitente. Saint Euphrone lui confère la prêtrise, 263-264. — Il fait un voyage dans sa famille; effets funestes, 264-265. — Ses miracles, sa mort, son culte et ses reliques, 265-269. — Naissance de saint Junien; il se retire à Chauvigny, 269-270. — Il va à Glanfeuil et adopte le premier la Règle de saint Benoît: observations; un mot sur saint Benoît et son œuvre, et la venue de saint Maur en France, 271-278. — Amitié de saint Junien et de sainte Radegonde, 278-279. — Junien comparaît devant le roi Clotaire; fondation du monastère de Mairé, 279-282. — Miracles du renard et de la naissance de saint Auremond, 282-284. — Un mot sur saint Pient, évêque de Poitiers, 285-286. — Expédition de Clotaire en Espagne; il en rapporte des reliques du martyr saint Vincent, qui opèrent des miracles en Poitou, 286-289.

CHAPITRE XI.

SAINTE RADEGONDE; SES ORIGINES. — ELLE EST EMMENÉE CAPTIVE. — SON ÉDUCATION; SES VERTUS; SON MARIAGE AVEC LE ROI CLOTAIRE; SA VIE A LA COUR.

Un mot sur sa parenté et les dissensions intestines qui aboutirent à la ruine de sa famille, 290-293. — Prisonnière du roi Clotaire, elle est baptisée à Athies, 293. — Sa vertu précoce; ses actes de charité et de dévotion, 294-

296. — Réflexions sur sa beauté toute céleste, 296-297. — Son mariage et ses conditions extraordinaires, 298-307.— Le respect qu'elle inspirait au peuple, 307-309.

CHAPITRE XII.

DISSOLUTION DU MARIAGE DE SAINTE RADEGONDE. — ELLE EST CONSACRÉE DIACONESSE. — ELLE SE RETIRE A TOURS, A SAIX, A POITIERS.

L'assassinat de son frère fournit à sainte Radegonde un motif légitime pour demander la dissolution de son mariage et quitter la cour, 310-313. — Elle est consacrée diaconesse par saint Médard, 313-319. — Elle fait don de ses parures à diverses églises, et se rend à Tours, à Chinon, à Candes, à Saix, où elle se livre sans frein aux exercices de la charité, 320-326. — Clotaire essaie de ramener la sainte fugitive près de lui; elle consulte saint Jean de Chinon; miracle des Avoines, 326-330. — Elle obtient du roi l'autorisation de se retirer et de fonder un monastère à Poitiers, bâti par les soins du duc Austrapius et de l'évêque saint Pient, et doté par elle, 330-331. — Son arrivée à Poitiers, 332-333.

CHAPITRE XIII.

SAINTE RADEGONDE DANS SON MONASTÈRE DE POITIERS. — SES VERTUS, SES PRIÈRES. — CHRAMN, FILS DE CLOTAIRE. — LE DUC AUSTRAPIUS ET L'ÉVÊQUE SAINT PIENT.

Elle se place, elle et son monastère, sous la protection de saint Hilaire et de saint Martin, 334. — Ses actes de mortifications, 335-336. — Elle attire un grand nombre d'âmes à Dieu, 336. — Son humilité, sa charité, ses pénitences, 337-340. — Elle s'était constituée victime d'expiation pour tous les crimes commis par les Mérovingiens, 340 343. — Désordres et mort cruelle de Chramn, fils de Clotaire, 343-345.— Le duc Austrapius, délivré par la protection de saint Martin, embrasse l'état ecclésiastique, mais son ambition cause sa perte : sa mort violente comparée à celle de saint Pient, 345-348.

CHAPITRE XIV.

DERNIÈRE TENTATIVE DE CLOTAIRE POUR REPRENDRE SAINTE RADEGONDE. — VOYAGE DE SAINT GERMAIN DE PARIS A POITIERS; SES MIRACLES. — IL CONSACRE SAINTE AGNÈS PREMIÈRE ABBESSE DU MONASTÈRE FONDÉ PAR SAINTE RADEGONDE. — CONCILE DE SAINTES.

Rongé de remords par suite de la mort de son fils Chramn, Clotaire vint à Tours avec la pensée secrète de ramener de force sainte Radegonde, 349-350. — Sainte Radegonde, informée de ce projet, prie saint Germain d'en détourner le roi, qui se rend à ses instances, 350-352. — Châtiments des conseillers du roi. Mort de Clotaire, 352. — Voyage et miracles de saint Germain, de Tours à Poitiers, 353-355. — Non contente d'avoir fondé son œuvre sur ses solides et maternelles instructions, sainte Radegonde y mit la der-

Digitized by Google

nière main, en faisant élire et bénir par saint Germain la première abbesse, sainte Agnès, 355-358. — Le concile de Saintes et ses conséquences, 358-363.

CHAPITRE XV.

SAINT VENANCE FORTUNAT; SA NAISSANCE, SA JEUNESSE. — GUÉRI PAR L'INTERCESSION DE SAINT MARTIN, IL VIENT A TOURS, PUIS A LIGUGÉ ET A POITIERS, OU IL S'ATTACHE AU SERVICE DE SAINTE RADEGONDE. — GALSUINTHE. — GUERRES CIVILES. — LE POITOU RAVAGÉ. — TRANSLATION D'UNE PORTION DE LA VRAIE CROIX A POITIERS.

Naissance de saint Fortunat, ses études; il est guéri d'une ophthalmie par saint Martin, 365-367. — En actions de grâces il vient à Tours, en passant par la cour du roi d'Austrasie, Sigebert, 367-368. — Il vient à Ligugé et à Poitiers, où il s'attache au service de sainte Radegonde, 368-369. — Chilpéric épouse Galsuinthe qui, passant par Poitiers, fut complimentée par Fortunat, 369-371. — Meurtre de cette princesse; guerre civile, 371-372. — Dévotion de sainte Radegonde envers les saintes reliques; elle obtient du patriarche de Jérusalem un doigt de saint Mammès, et de l'empereur Justin II une portion de la vraie Croix, 373-378. — Opposition que fait à la réception de cette insigne relique le nouvel évêque de Poitiers, Marovée, successeur de Pascentius, 379-381. — Saint Euphrone de Tours, par ordre du roi, en fait la translation solennelle, 381-383.

CHAPITRE XVI.

INTRODUCTION DE LA RÈGLE DE SAINT CÉSAIRE D'ARLES DANS LE MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX.

Science profonde de sainte Radegonde, 384. — Elle prenait surtout conseil de saint Junien de Mairé, 385. — Mais la Règle de saint Benoît, déjà acceptée par saint Junien, laissant quelque chose à désirer pour les femmes, sainte Radegonde va à Arles et adopte, comme supplément, la Règle de saint Césaire, 385-390. — Le texte de cette Règle fut apporté du Mans par une jeune fille nommée Chrodegildis, qui fut en partie guérie par la vraie Croix, 390. — L'adoption de la Règle de saint Césaire excita quelques murmures, 391. — Du reste, la sainte fondatrice préféra en plusieurs points, même de détail, les prescriptions de saint Benoît, 392. — Elle plaça son œuvre sous la protection des rois de France, 393, — et sous celle des évêques du royaume de Chilpéric, auxquels elle adressa une supplique célèbre, 394-400. — Lettres de plusieurs évêques à la sainte fondatrice, 401-403.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

SAINT FORTUNAT ET SES RELATIONS EXTÉRIEURES : — S. TRÈVES, ET SAINT GOAR. — SAINT HÉRAYE ET SA MÈRE S/ GRÉGOIRE DE TOURS ; LES RÉCITS QU'IL NOUS A LAISSÉ PAR SAINT MARTIN SUR DES POITEVINS ; SON PÈLERI LIGUGÉ.

Saint Fortunat, tout entier dévoué à sainte Rad voyages dans l'intérêt du monastère, 404. — Il ne pc ses amis, même saint Germain de Paris, 405-406. — Nicet de Trèves avait reçu saint Goar, Poitevin de n par sa vie et sa mort, 407-412. — Relations affectue tunat, sainte Radegonde et sainte Agnès d'une part, mère sainte Pélagie de l'autre. Dévotion de saint Hilaire et saint Martin, 412-415. — Les ouvrages de s sont une source précieuse pour l'histoire du Poito saint prêtre Pannichius, 416-417. — Divers miracles o sur des Poitevins, 417-419. — On remarque un cer pourrait bien être le même que le *Mellobaudus* de 419. — Reliques que sainte Radegonde fit venir de l' en ébullition devant la vraie Croix, 421-422. — Pèlerin de Tours à Poitiers et à Ligugé, et miracles de saint

CHAPITRE XVIII.

SAINT FÉLIX DE NANTES. — ÉCRITS HAGIOGRAPHIQUES — GUERRES CIVILES. — ASSASSINAT DU ROI

Amitié de saint Félix, évêque de Nantes, et de saint à des relations analogues que nous sommes redeval graphiques composés par saint Fortunat. 426. — Coup tions politiques; guerres fratricides, 427-429. — Ave de Gontran-Boson, 429-432. — Vocation de Basine, fill Histoire de Leudaste, 433-437.

CHAPITRE XIX.

INTÉRIEUR DU MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX. — SAINTE I TUNAT, SAINTE AGNÈS, SAINTE DISCIOLE, LA B. FÉLIC SAINTE RADEGONDE ET DE SAINTE AGNÈS.

Amour surnaturel de sainte Radegonde, 438. — Le possédée délivrée; le laurier viviflé; les deux rés guerrie, 439-442. — Amour filial et surnaturel de sain Saint Salvy et sa nièce sainte Disciole, 444-446. — La j — Apparition de Notre-Seigneur à sainte Radegond sainte Radegonde et de saint Junien; rencontre des

Digitized by Google

l'annoncer, 449-450. — Arrivée de saint Grégoire de Tours ; lamentations, funérailles, douleur immense ; miracles, 450-455. — Mort de sainte Agnès, 455.

CHAPITRE XX.

SATAN CHERCHE A DÉTRUIRE L'ŒUVRE DE SAINTE RADEGONDE. — TROUBLES SUSCITÉS PAR CHRODIELDE ET BASINE. — L'ABBESSE LEUBOVERA ET LA PRIEURE JUSTINE.

Exemples d'œuvres divines ébranlées par Satan, 456. — L'abbesse Leubovera nommée par l'évêque Marovée. Fermentation dans les esprits, 457. — Exemples du dehors : mariage de Rigonthe, fille de Chilpéric, avec le roi des Visigoths d'Espagne, 458. — Désordres et violences en Poitou après la mort de Chilpéric, 459. — Ingeltrude et sa fille Berthegonde, qui se réfugie à Sainte-Croix de Poitiers, 459-461. — Chrodielde, fille de Charibert, entraîne sa cousine Basine et cinquante religieuses dans la révolte contre l'abbesse Leubovera, sous prétexte de réforme ; la prieure Justine et les trois quarts de la communauté demeurent fidèles, 462-463. — Les révoltées s'enfuient à Tours. Chrodielde met Gontran dans ses intérêts, et revient à Poitiers, dans l'enceinte réservée au droit d'asile, à Saint-Hilaire, 464-465. — Les évêques réunis à Poitiers, ayant osé l'excommunier, sont mis en fuite, 465-466. — Comment une femme pouvait alors commettre impunément de pareils crimes, 466-467. — Intervention pacifique du prêtre Theuthaire et de saint Porchaire, abbé de Saint-Hilaire, 467-468. — L'archevêque de Bordeaux refuse de lever l'excommunication, 468-469. — Chrodielde ordonne à ses sicaires de faire invasion dans le monastère de Sainte-Croix : la prieure Justine, puis l'abbesse Leubovera, prisonnières de Chrodielde, 469-470. — Indignation de l'opinion publique ; le comte Maccon reçoit l'ordre d'arrêter Chrodielde et ses satellites, 471.

CHAPITRE XXI.

JUGEMENT DES ÉVÊQUES RÉUNIS A POITIERS. — CONCILE DE METZ. — MORT DE MAROVÉE. — ÉPISCOPAT DE PLATON. — BAUDONIVIE. — ÉPISCOPAT DE SAINT FORTUNAT ; SA MORT ET SON CULTE.

Prétexte et excuse de ces troubles, 472. — Les évêques députés par Childebert et Gontran confirment la sentence du précédent concile de Poitiers, et se contentent d'une admonition faite à Leubovera, 473-474. — Chrodielde et Basine se réfugient à la cour de Childebert, 474. — Le concile de Metz lève l'excommunication ; Chrodielde se retire en une villa du Poitou et Basine demande pardon à son abbesse, 474-475. — Mort de l'évêque Marovée, 475. — Childebert nomme Platon évêque de Poitiers ; ses vertus, il fait un miracle ; sa mort, 475-476. — Saint Fortunat est élu évêque. La dévotion envers sainte Radegonde redouble ; ses nombreux miracles. Nécessités d'un nouveau livre sur sa vie ; Baudonivie, 476-478. — Les progrès de saint Fortunat dans la sainteté ; les ouvrages qu'il a composés étant évêque ; hymne en l'honneur du saint chrême, 478-482. — Sa mort, son culte, les éditions de ses œuvres, 482-483.

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

P. 408. A la note 1, ajoutez : Nous n'ignorons pas que certains auteurs limousins, comme Collin, qui cite même Bernard Guidonis, revendiquent saint Goar; mais nous ne croyons pas leurs réclamations fondées.

P. 453. Ajoutez en note : Encore que nous nous proposions de parler plus tard des reliques de sainte Radegonde, nous pouvons dire ici que le *pupitre* sur lequel la sainte fondatrice faisait ses lectures est encore conservé et vénéré dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers. M. Léon Palustre a publié sur cet insigne monument de l'art chrétien un très-intéressant article dans le *Bulletin monumental* (v^e^ série, t. VI, p. 258-265). Il paraît porté à croire que ce pupitre est du v^e^ ou du commencement du vi^e^ siècle, et qu'il a d'abord appartenu à saint Césaire d'Arles. Nous sommes de son avis relativement à la date qu'il lui assigne. Quant à son attribution primitive, nous dirons avec M. Robert de Lasteyrie (*Revue des Sociétés savantes*, 1880, vii^e^ série, t. II, p. 107): C'est là une hypothèse aventureuse qu'on ne peut admettre que sous bénéfice d'inventaire. Saint Césaire était mort depuis longtemps lorsque sainte Radegonde se rendit à Arles, en 570 et non pas en 560.

P. 474. A la suite de la note 2, ajoutez : Dans le musée de la ville de Niort, on lit sur une pierre tumulaire cette inscription :

LOPECENA
ET DEDIMIA
HIC REQUIISCENT
IN PACE

Cette inscription, qui provient de l'antique ville de Rom, peut être rapportée au vi^e^ ou au vii^e^ siècle. Elle a été publiée par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*, iii^e^ série, t. II, p. 632, et par M. Edmond Le Blant dans le tome II, n° 575, des « *Inscriptions chrétiennes de la Gaule avant le VIII^e^ siècle.* » Ce savant s'est prudemment abstenu de tout commentaire; mais M. B. Fillon a été moins sage et moins réservé. Lorsque les membres du *Congrès archéologique* de Fontenay-le-Comte, en 1864, passèrent par Niort se rendant à Poitiers (*Congrès archéol. de France*, xxxi^e^ session, p. 247), la susdite inscription attira l'attention des visiteurs. M. B. Fillon prit alors la parole, et il inventa sur l'origine de ce monument une légende qui eût fait envie aux plus aventureux légendaires du moyen âge : « *Lopecena*, dit-il (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1864, p. 400), est le nom de sainte *Loubette*, filleule de sainte Radegonde, et *Dedimia* était une religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, comme elle. Échappées de leur couvent à l'occasion des troubles

Digitized by Google

qui s'élevèrent dans cette communauté après la mort de la femme de Clotaire, elles voulurent se donner un gage de leur amour mutuel jusque dans la mort, en se faisant enterrer dans le même tombeau. » On ne fit pas d'objection à ce beau discours. Si j'avais été présent, j'aurais demandé à M. Fillon quel document lui avait appris que ces deux femmes avaient été religieuses. Est-ce parce que sur la pierre tumulaire est ciselée une croix ? De plus, en vertu de quelle loi de la philologie peut-on identifier *Leobitta* avec *Lopecena* ? J'oubliais de dire que M. Fillon présentait un autre argument. Dans une enquête des chanoines de Luçon en date du mois de mai 1361, il est parlé d'*une chapelle la filole sainte Loubène :* ce qui signifie que ladite chapelle était *filole* ou *annexe* d'une autre église, et non pas que sainte Loubène (nom corrompu de Loubette) ait été *la filleule* de sainte Radegonde. Qui croira que le savant archéologue ait voulu tirer de ce texte une preuve que la défunte de Rom, *Lopecena*, devait être identifiée avec cette sainte *Loubène*, honorée dans le bas Poitou ? Lors même qu'elle eût été *filleule* de sainte Radegonde, ce n'est pas une raison pour dire qu'elle était *religieuse* de Sainte-Croix de Poitiers, et qu'elle mourut à Rom, etc. S'il en était ainsi, son tombeau eût été conservé avec plus de soin. Mais peut-être à mon tour, entrant dans la voie des conciliations, aurais-je proposé à mon savant interlocuteur d'affirmer que ce tombeau était celui de deux abbesses de Sainte-Croix : de *Lobevera* (nom beaucoup plus voisin de *Lopecena* que celui de *Leobitta*), à l'occasion de laquelle furent excités les troubles que l'on sait, et de *Didimia*, qui lui succéda et qui ordonna à Baudonivie d'écrire le second livre de sainte Radegonde. Conjecture pour conjecture, invention pour invention, la mienne eût peut-être paru préférable. Toutefois, je ne me serais pas retiré sans faire amende honorable à la vérité, avouant ingénument que mes assertions ne reposaient sur aucun fondement.

Digitized by Google

AUTRES CORRECTIONS.

—

Page 177, ligne 6, et page 178, ligne 6, au lieu de *constantienne*, lisez : *constantinienne*.

Page 297, ligne 3, au lieu de *Paul*, lisez : *Paule*; ligne 4, au lieu de *Clair*, lisez : *Claire*; ligne 25, au lieu de *daignerions*, lisez : *daignerons*.

Page 300, ligne 6, au lieu de *un enfant*, lisez : *une enfant*.

Page 310, ligne 21, au lieu de *quelque ami*, lisez : *un ami*.

Page 315, note, ligne 30, au lieu de *triomphante*, lisez : *triomphant*.

Page 325, ligne 12, au lieu de *l'aimable*, lisez : *quelle aimable*; ligne 13, au lieu de *entre tous, les malheureux*, lisez : *entre tous les malheureux*. sans virgule.

Page 327, ligne 7, au lieu de *l'emportement de la passion*, lisez : *la réflexion*.

Page 345, ligne 16, au lieu de *on se souvient*, lisez : *on se rappelle*.

Page 363, ligne 5, au lieu de *se préparait*, lisez : *commençait*.

Page 364, ligne 18, au lieu de *un compliment*, lisez : *complément*.

Page 434, ligne 23, au lieu de âmes *villes*, lisez : *viles*.

Page 436, ligne 23, au lieu de *se mit* en prières, lisez : *se mirent*.

Page 445, ligne 7, au lieu de *le* 12 *mai*, lisez : *le* 13 *mai*.

Page 455, ligne 19, au lieu de *le* 12 *mai*, lisez : *le* 13 *mai*.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIERGE

DE MOUSSAC-SUR-VIENNE,

Par M. DE LONGUEMAR.

L'ancienne église de Moussac n'offrait aucun intérêt au point de vue de son architecture et de sa décoration murale ; mais elle possédait, depuis une époque fort reculée, une statuette de la Vierge, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, qui est en grande vénération dans la paroisse.

Cette statuette, haute de 38 centimètres, est assise sur un trône haut de 15 centimètres, large de 17 et profond de 7, posé lui-même sur une estrade large de 20 centimètres sur 18 et haute de 5, de telle sorte que la hauteur totale de l'ensemble est de 43 centimètres.

Statuette de la Vierge. — Elle est, comme tout le groupe, en cuivre rouge doré, mais les parties saillantes ont perdu leur dorure par suite de frottements répétés.

Cette figure principale, qui a sept têtes et demie de proportion, est vêtue d'une longue robe, largement drapée, ornée de riches orfrois au col, à l'extrémité des manches et sur sa bordure inférieure ; une riche ceinture la retient autour de la taille. Un manteau, également bordé d'orfrois et doublé de menu vair, repose sur les épaules de la Vierge et enveloppe ses genoux, en laissant à découvert en partie le buste et les bras. Enfin sa tête est recouverte d'un voile, au

Digitized by Google

sommet duquel on remarque la trace d'une couronne qui a disparu, et ses pieds, dont l'extrémité dépasse sous sa robe, portent des chaussures richement brodées. De la main droite elle tient un fragment de tige brisée qui a pu appartenir soit à un sceptre, soit à un lis qui a disparu; et de la gauche elle retient contre son sein l'enfant Jésus (1).

L'enfant Jésus. — Cette seconde figure, longue et fluette, mesurant 0m185, est également revêtue d'une robe talaire assez étroite, et garnie d'orfrois au col, aux manches et sur la bordure inférieure, comme celle de sa mère. De sa main gauche cet enfant tient un livre fermé, et son bras droit mutilé simule le geste de bénir. Sa tête est recouverte d'une abondante chevelure, symétriquement disposée de chaque côté de la face.

Les attitudes et les physionomies de ces deux figures sont graves, dignes et presque sévères, comme celles de la vieille école romane; mais les plis de leurs vêtements, déjà émancipés de la rigidité et de la symétrie qui la caractérise, et la taille relativement élevée de ces deux figures eu égard à leur largeur, nous semblent les rapprocher de l'époque de transition du XIIe au XIIIe siècle.

Une remarque assez curieuse à faire à leur sujet, c'est que, fondues isolément et peut-être destinées à figurer à part, au besoin, elles ont été sciées à leur partie postéro-inférieure pour asseoir la Vierge sur le trône, et l'enfant Jésus sur son genou gauche. La preuve de ce que nous avançons, c'est qu'il existe sous les pieds de l'une et de l'autre figure un tapis ou coussin inutile, surtout pour l'enfant assis sur le genou de sa mère, les jambes pendantes. Ces figurines sont fixées l'une à l'autre et au trône à l'aide

(1) Planche 1re.

Digitized by Google

de goupilles rivées et de tenons réservés dans le métal recoupé après coup.

Le trône et son estrade. — Ce trône, de forme rectangulaire, couronné par une balustrade découpée à jour, de 3 centimètres de haut, est également en cuivre rouge, mais diversement orné.

Il est, en effet, revêtu d'émaux champlevés sur son pourtour latéral et postérieur, et sur la partie horizontale de son marchepied, tandis que sa galerie terminale et les quatre pieds de ce marchepied, ainsi que la partie antérieure du trône, n'ont été que dorés par-dessus leurs ornements tracés au burin.

Une petite porte cintrée, qui a malheureusement disparu depuis longtemps, et qui fermait hermétiquement ce trône par derrière, indique suffisamment que ce meuble servait jadis à renfermer quelques reliques que l'on n'exhibait qu'à certains jours.

Les parties latérales et postérieures de ce trône sont divisées en cinq compartiments entourés de bordures dorées. Trois d'entre eux, encadrant la partie béante, sont ornés de rinceaux de cuivre dorés, esquissés au burin, se détachant sur un fond d'émail bleu d'outre-mer ; les deux autres (ceux qui touchent aux angles antérieurs du trône) sont occupés, l'un par une figure nimbée de vert, tenant un livre, et dans l'attitude de l'étonnement; l'autre, par un ange également nimbé de vert, et qui, tourné du côté de la figure précédente, semble lui adresser la parole, comme on peut l'inférer du geste de sa main droite. Il est donc possible que l'artiste ait voulu figurer ainsi la scène de l'Annonciation, bien que les deux figures soient un peu distantes l'une de l'autre.

L'une et l'autre de ces figures, se détachant en or sur le fond d'émail bleu, sont, par surcroît, encadrées sous des

Digitized by Google

ogives en lancette trilobée, et accompagnées de rinceaux dorés se détachant sur un fond d'émail corail et vert d'émeraude, tandis que les figures s'enlèvent sur émail bleu.

Ce sont également des rinceaux dorés sur ce même émail qui décorent le dessus de l'estrade, ou large marchepied sur lequel reposent les pieds de la figure principale, et dont les quatre supports timbrés, à leur partie supérieure, de têtes de panthères, se terminent au bas par des pattes de ces fauves (1).

Si l'on compare les décorations du trône et de son estrade à celles des émaux champlevés que possède le musée de Poitiers, attribués à l'école limousine du XIII^e^ siècle, on ne saurait guère les rapporter à une autre école et à une autre date, confirmée d'ailleurs par la forme ogivale des niches simulées qui encadrent les figures. Mais il nous semble, du moins, que les deux statuettes, en raison de leur caractère, ont pu être fondues isolément, sur un modèle un peu plus ancien que le XIII^e^ siècle, et se rapporter plutôt à la transition de l'art roman à l'art ogival. En tout cas, le trône et l'estrade ont certainement été fondus et émaillés tout exprès pour les recevoir, car leurs émaux s'arrêtent exactement au contour inférieur de la robe de la Vierge.

(1) Planche 2.

Digitized by Google

STATUETTE DE LA VIERGE EN CUIVRE DORÉ
DE L'ÉGLISE DE MOUSSAC-SUR-VIENNE.

1/2 de l'original.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

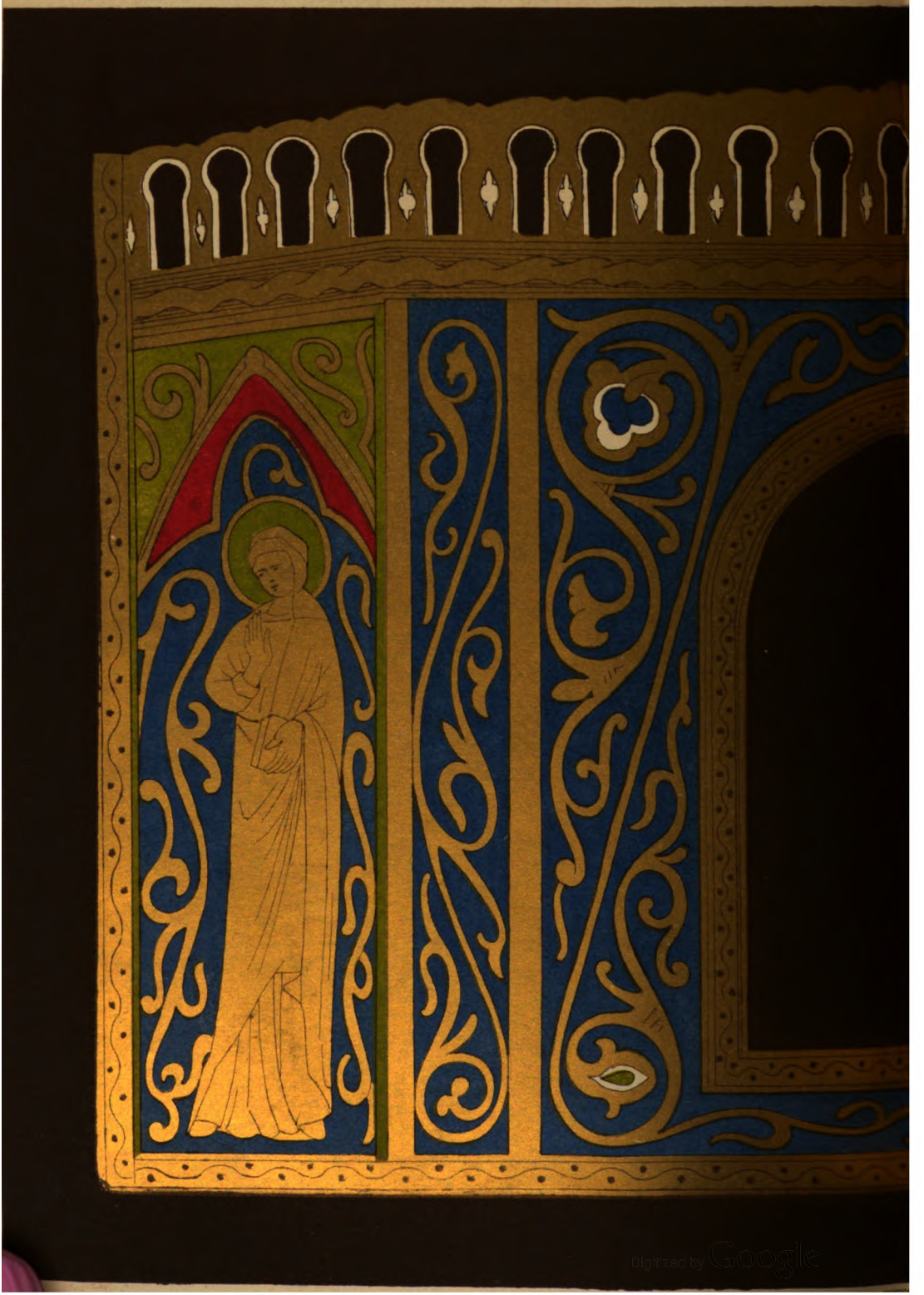

Digitized by Google

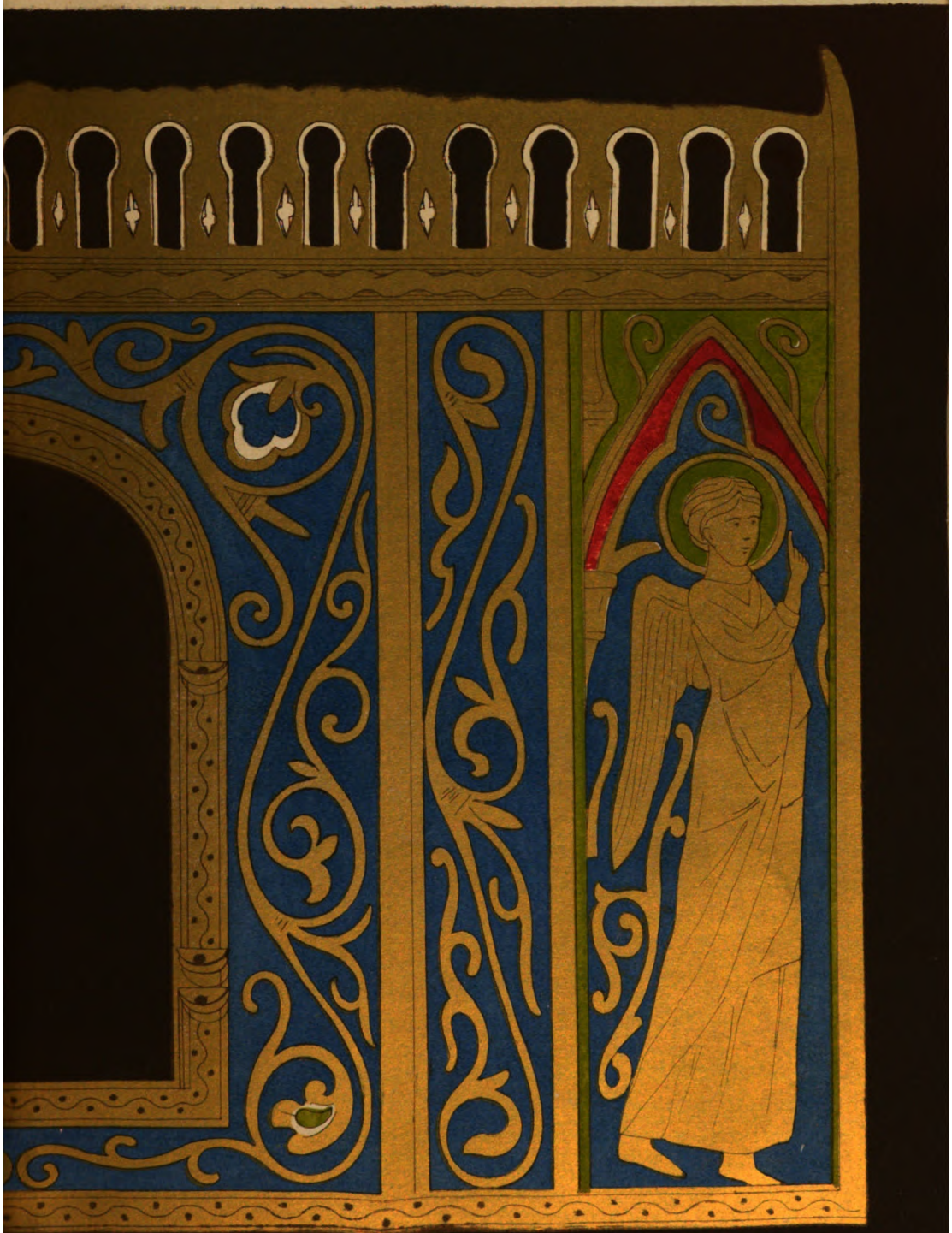

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

ROLES

DES

TAILLES EN POI

AU XV^e SIÈCLE,

Par M. Louis de la BOUTETIÈRE.

Les documents financiers sur nos ancienn
sont rares et intéressants. Aussi M. Léopold D
nistrateur de la Bibliothèque nationale, avait
temps signalé à la Société des archives historiqu
un volume conservé dans les collections du riche
à ses soins si éclairés.

C'est un manuscrit provenant de l'ancien fo
gnières (1) et contenant, entre autres pièces, se
ginaux et complets de la taille en Poitou de 1
Chacun de ces rôles donne la division du territo
vince à cette époque en quatre siéges de financ
Niort, Fontenay-le-Comte et Thouars), puis cell
conscriptions en châtellenies ou juridictions féod
pour les trois plus anciens, la nomenclature d
composant chacune des châtellenies, avec le chi
position en regard de chacune d'elles. Il y a là,
base absolument officielle d'un état du Poitou
XVI^e siècles. Pour le XV^e il y a six rôles, auxquel

(1) Fonds français, n° 21423.

Digitized by Google

joindre deux autres identiques conservés dans deux autres manuscrits de nos grands dépôts publics, l'un de 1447 aux Archives (1), l'autre de 1479 à la Bibliothèque nationale (2); chacun d'eux ne comprend, comme il vient d'être expliqué, qu'une énumération identique des subdivisions et le chiffre de l'imposition de chacune. Un tableau disposé en neuf colonnes fait que chacune des dernières, combinée avec la première contenant les noms de lieux (3), donne le texte littéral et complet de chacun de ces huit rôles. Il n'y manquerait que les dispositifs, énonçant le montant de ces diverses impositions et leur motif; les voici :

2e colonne, 1434. «Assiete tant de la somme de xxxm l. ts. » sans les fraiz ordonnez par le Roy nostre Sire et mil l. ts. que » les gens des trois estaz du pais de Poictou ont donné à la » Royne et à monsieur le dauphin oultre led. aide, appert par » ses lectres patentes données à Tours le vje jour de septembre » mil CCCCxxxiiij, assis et imposé sur les manans et habi- » tans de sond. pays et conté de Poictou par les gens des trois » estaz dud. pais lors assemblez en lad. ville de Tours, tant » pour le fait et conduite de sa guerre à l'encontre de ses an- » ciens ennemis et adversaires les Angloiz et aultres à lui re- » belles et desobéïssans comme pour l'entretiennement des » armées qu'il a envoyées en France et oultre les rivières » d'ilec; comme de la somme de viij^{m} c l l. ts. aussi par led. » sire en huit payres ses lectres patentes, données les unes » led. premier jour de septembre de la somme de ij^{c} l. ts. » ordonnée par led. sire et sesd. lectres estre mise sus oultre » le principal dud. aide et paiée à Jehan Havart son varlet

(1) KK, 337.
(2) Fonds français no 12041.
(3) On a cru devoir adopter pour cette colonne l'orthographe actuelle, bien qu'elle ne soit pas toujours la plus rationnelle au point de vue étymologique, et ajouter entre parenthèse quelques portions de noms modernes que ne contenaient pas les documents.

Digitized by Google

» trenchant, les autres données le xij^e jour dud. moys ensui-
» vant de la somme de iiij^m l. ts. ordonnée aussi par led. sire
» et sesd. lectres estre assise oultre le principal de ced. aide
» et icelle paiée au seneschal de Poictou, les autres données
» le vj^e jour dud. moys de septembre l'an dit de la somme de
» xviij^c l. ts. que led. sire a semblablement ordonné par
» sesd. lectres estre mise oultre le principal d'icellui aide et
» icelle estre baillée à plusieurs ses conseillers et officiers
» nommez èsd. lectres, les autres led. vj^e jour aud. mois de
» septembre de la somme de L l. ts. pour les fourriers
» dud. sire pour don à eulx fait, les autres le dit vj^e de sep-
» tembre de la somme de v^c l. ts. ordonnée estre paiée à plu-
» sieurs aultres ses conseillers nommez en icelles lectres, les
» autres données le vij^e jour d'icellui mois de septembre de
» la somme de iiij^c l. ts. par icellui sire données à monsieur le
» conte de Vendosme, les autres données le xvi^e jour dudit
» mois de la somme de ij^c l. ts. paiée à messire Galoys du
» Puy du Fou pour les causes contenues èsd. lectres, et les
» autres données le xxij^e jour d'icellui mois de septembre de
» la somme de mil livres tournois ordonnée estre baillée à
» monsieur le vidame de Chartres pour les causes contenues
» ès-d. lectres; et lesquelles parties montans ensemble lad.
» somme de viij^m c L l. ts. ordonnée par led. sire, ainsi que
» dit est, assise et imposée sur lesd. manans et habitans de
» Poictou oultre lad. somme de xxx^m et fraiz dessusdiz; la
» dicte assiete faicte par nous Maurice Claveurier, Symon
» Mourraut, Henry Blandin et autres esleuz sur le fait desd.
» aides en icellui pais et conté de Poictou le derrer jour dud.
» mois de septembre l'an que dessus mil CCCC trente et
» quatre. »

3^e colonne, 1436. « Assiecte de l'ayde ou taille de Lij^m l. ts.
» mis sus on pays de Poictou pour la part et porcion d'icelluy
» pays de l'ayde general de deux cens mil livres tourn. or-

Digitized by Google

» donné estre levé on pays de Languedoil par le Roy nostre » Sire on mois de fevrier l'an mil CCCCxxxv, faicte par » nous esleuz sur le fait des aydes ond. pays de Poictou par » vertu des lectres du Roy nostre d. Sire données le xiij^e^ jour » d'avril l'an mil CCCCxxxvj et d'autres plusieurs sommes » de deniers par led. Sire et par autres ses lectres ordon- » nées estre assises et levées ond. pays oultre et pardessus » led. ayde principal; montant icelluy principal et autres » sommes de deniers ensemble la somme de soixante deux » mil trois cens trois livres tournois en ce comprins les » fraiz. »

4^e^ colonne, 1436. « Assiecte de la somme de quatre mil » trois cens livres tournois tant pour principal que pour les » fraiz mis sus on pays de Poictou par vertu des lectres du » Roy nostre Sire données le quinzième jour de juillet l'an » mil CCCCxxxvj, pour faire partir, deslogier et vider les » gens de guerre venus de la ville de Graville qui par fortune » de feu avoit esté arse et desolée, lesquelz gens de guerre » estoient retraiz ès pays de Poictou, Touraine et Anjou, et » pour iceulx faire retorner ès frontières du pays de Nor- » mandie, ainsi que plus à plain est contenu ès dictes lectres.»

5^e^ colonne, 1447. « Autre recepte des composicions, con- » dempnacions et assietes faictes tant par maistres Jehan » Merichon, conseiller du Roy nostre Sire, Gieffroy du Bec » esleu pour led. seigneur en Poictou, Pierre de Roussy, » licencié en loix, que autres commissaires cy après » nommez, sur le faict de la composicion dud. pays (1). »

(1) En 1446, Charles VII ayant envoyé un commissaire en Poitou pour « informer de tous crimes, delictz, excès et malefices commis et perpetrez » par plusieurs delinquans du dict païs, de tout le temps passé, tant en fait » et abuz de justice que gouvernement de finances et autrement, » les États de la province se rachetèrent de cette recherche en votant une somme de 18,000 livres tournois. En conséquence, par lettres patentes du 24 mai 1447, le roi commit à lever ou faire lever cet aide l'évêque de Poitiers, le président du Parlement Jean Rabateau et le trésorier de France Jean Bureau,

Digitized by Google

6^e colonne, 1479. « Compte particulier de maistre Jehan » Bourdin, commis par le Roy nostre Sire par ses lectres » pactentes, dont le vidimus d'icelles est coppié et rendu au » commencement de ce present compte, à recevoir les de- » niers mis sus en Poictou pour la conduite et entretienne- » ment du charroy de l'artillerie dud. seigneur, à cause des » sommes de deniers mises sus ond. pais à lad. cause durant » les mois de may, juing, juillet et aoust mil CCCCLXXIX, » c'est assavoir pour led. mois de may xvj^cl livres tournois » et pour chacun desd. mois de juing, juillet et aoust ensui- » vans IIIj^m IIIj^c l. ts. qui est pour tout xj^m v^c l. ts. avecques les » fraiz (1). »

7^e colonne, 1480. « C'est le contrerolle de l'assiete de la » taille du paiement des gens d'armes crestiens mise sus on » pais de Poictou en l'année commençant le premier jour » de janvier mil quatre cens soixante dix neuf et finissant le » dernier jour de decembre enssuivant mil IIIj^c quatre » vingts, par vertu de mandemens patens du Roy nostre » Sire en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir pour le paie- » ment de huit vingts treze lances soixante quatre mil trois » cens cincquante six livres tournois, pour l'équivalent en lieu » des impousicions dix sept mil deux cens cincquante livres » tournois, pour certains grans affaires du Roy cent cinc- » quante mil trois cens cincquante livres tournois et pour

leur ordonnant de l' « imposer et esgaler raisonnablement sur tous les de- » linquens et malfaicteurs dud. païs de Poictou, tant (ses) officiers que » autres, sans aucunement y comprendre le pauvre peuple non coulpable » d'iceulx crimes, abuz et maléfices. » Mais quand on eut tiré de tous ceux qui avaient été commissaires des tailles une somme de 1366 ℔ 5 s 6 d, des officiers de justice et de finance celle de 1118 ℔ 6 s 8 d, et d'environ cent cinquante individus nommés dans les comptes, mais sans le motif de leur imposition particulière, celle de 469 ℔ 10 s, on était encore loin de compte, et on leva sur toutes les paroisses 18695 ℔ 10 s dans la forme ordinaire des aides et fouages antérieurs. C'est de cette dernière recette qu'il s'agit ici.

(1) La recette totale monta à 11831 livres 16 sous, dont le compte figure seul ici, celui de la dépense n'ayant pas trait à ce travail.

Digitized by Google

» tous fraiz deux mil six cens quarante livres tournois ; item » par autre mandement patent, pour les reparacions de la » ville et chastel de Montagu douze cens livres tournois; » item par autre mandement patent, pour monsieur de Bres- » suyre sept mil cincq cens livres tournois ; item par autre » mandement patent, pour les reparacions de la ville et » chastel de Luzignen sept cens livres tournois; item par » autre mandement patent, pour aucuns affaires dudit Sire » quatre mil deux cens livres tournois; item par autre man- » dement patent, pour monsieur de Saint Mesmyn mil cincq » cens réaulx vallent deux mil six cens vingt cincq livres » tournois; item par autre mandement patent, pour les cha- » riotz et tentes de certains gens de guerre mis on lieu des » frans archiers cincq mil cincq cens livres tournois; item » pour messire Phelipes de Commynes, chevalier seigneur » d'Argenton et senneschal de Poictou, à continuer par » chacun an tant qu'il aura ledit office de senneschal, six » cens livres tournois; item pour Jehan Petit esleu extraor- » dinaire on dit pais pour ses gaiges cent dix livres tournois » chacun an; item par autre mandement patent, pour le fait » des mecanicques envoiez à Franchise la somme deux mil » six cens cincquante livres tournois, laquelle somme a esté » impousée sur certaines villes plus a plain contenues on dit » mandement. »

8e colonne, 1488. « Contrerolle de l'assiete faicte par nous » esleuz en Poictou pour le Roy nostre Sire de la somme de » neuf vingts quatre mil cens cinquante neuf livres tournois, » mise sus et imposée ond. pays et election de Poictou par » le Roy nostre d. Sire par vertu de ses lectres patentes don- » nées à la Roche Tallot le dernier jour d'aougst dernier passé; » par lesquelles nous est mandé asseoir et imposer en lad. » ellection, hors la ville et forbourges de Poictiers, la somme » de viij^{xx} iiij^{m} viij^{c} ix l. ts. pour la soulde et paiement de ses

Digitized by Google

» gens d'armes et autres ses affaires ainsi qu'il est déclaré » ès-d. lectres, et xvij^{m} ij^{c} l l. ts. pour l'equivalant qui a » acoustumé estre mis on lieu des imposicions qui souloient » avoir cours enlad. ellection avecques la somme de ij^{m}c l. ts. » pour tous fraiz : montant lesd. parties à lad. somme de » ix^{xx} iiij^{m}c lix l. ts. paiable à quatre termes, c'est assavoir » les quinziesmes jours de decembre, mars, juign et sep- » tembre prochain avenus. Commencé à faire lad. assiete à » Nyort le premier jour d'octobre et parachevée le quart jour » dud. moys l'an mil CCCCiiij^{xx} huit. »

9e colonne, 1490. « Contrerolle de l'assiete faicte par » nous esleuz en Poictou pour le Roy nostre Sire de la » somme de xx^{m}c l. ts. ond. pays et election, par vertu des » lectres patentes de nostred. Sire données au Plesseys du » Parc le xvj^{e} jour de ce present moys de juing; par les- » quelles nous est mandé asseoir en lad. election, hors la » ville et forbourges de Poictiers, la somme de vingt mil » livres ts. pour fornir ès-grans affaires dud. Sire, en espé- » cial pour souldoier aucunes gens de guerre en lieu des » francs archiers que icelluy Sire a du tout aboliz et abatuz » en ce royaume, sans ce qu'ilz joyssent d'aucunes fran- » chises de tailles sauf ceulx qui ont esté mutillez au fait de » la guerre, et cent livres pour tous fraiz; paiables lesd. » sommes montant à lad. somme de xx^{m}c l. ts. au receveur » sur ce ordonné dedans le xx^{e} jour de juillet prouchain. » Commencé à faire lad. assiete à Poictiers le dernier jour » de juign l'an mil CCCC iiij^{xx} dix. »

Les différences que peuvent présenter ces huit rôles ayant été notées soigneusement, ils offrent non-seulement un renseignement géographique précieux, mais des données sur les changements de mouvance qui peuvent aider à retrouver ou à suppléer d'intéressantes pièces d'histoire locale.

Digitized by Google

	1434 (45656 ℔ 10 s.)	1436 (62303 ℔)	1436 (4500 ℔)
			LE SIÉGE
Châtellenie de **Poitiers**	2225 ℔ (1)	3200 ℔ (1)	300 ℔ (1)
Montamisé			
Anxaumont			
Charrais			
Saint-Georges (les Baillargeaux)			
Beaumont			
Mignaloux (Beauvoir)			
Bignoux			
Migné			
Saint-Saturnin			
Pouillé			
Chasseneuil			
Nieuil-l'Espoir			
La Villedieu			
Saint-Benoît			
Quinçay			
La Celle (hors Poitiers)			
Vouneuil (sous Biard)			
Nouaillé			
Avanton			
Savigny (l'Évescault)			
Smarves			
Buxerolles			
Sèvres			
Dissay			
Neuville			
Bonnes			
Ligugé			
Liniers			
Biard			
La Chapelle-Moulière			
Jardres			
Lavoux			
Fontaine-le-Comte			
Jaulnay			
Cheneché avec les enclaves de Blaslay et Charamplaigne			
Chabournay			
Vendeuvre			
Vouneuil-sur-Vienne			

(1) Compris la ville.

Digitized by Google

1447 (18695 ℔ 10 s.)	1479 (11831 ℔ 15 s.)	1480 (257015 ℔ 9 s. 6 d.)	1488 (184159 ℔)	1490 (29100 ℔)

DE POITIERS

840 ℔ (2)				50 ℔ (3)							
	9 ℔	5 s.		188	15 s.		140 ℔		16 ℔	10 s.	
		35		54	8		41			100	
		105		129	3		93		11		
	7	15		186	8	6 d.	133		16		
	12	10		114			312		38		
		67	6 d.	140	12	6	90		10		
		70		92	10		39			110	
	10			303	18		220		26		
		70		105	3	6	63		10		
		105		112	12	6	69		8	15	
	1			98	5		63		7	10	
	10			280	15		80		21		
		52	6	79	15		59		7		
		70		78	2	6	69		8	10	
	8	10		187	10		127		15		
		60		10	13	6	26		1	15	
	1			155	17	6	119		13	10	
	7	10		260	7	6	171		20		
		70		67	17	6	16			100	
		102	6	156	5		65		7	10	
	9			162	10		127		15	10	
		35		60	8		11			100	
		52	6	88	3	6	79		9	10	
	7	15		280	15		182		21	10	
		105		103	13		77		9		
	7	15		219	16		161		19		
		102	6	152	2		99		12		
		60		115	5		121		11	10	
		70		78			53		6	5	
		60		96	11		77		9	5	
	7	15		172			152		17		
		70		91	7	6	71		8	5	
		70		61	17	6	52		6	5	
	7	15		212			176		22	5	
		70		67	2	6	11			100	
		70		61	17		17			115	
	12			111	5		295		36	15	
	11	05		298	5		221		27	10	

(2) Compris la ville, mais « non compris les officiers qui paravant avoient composé avec les autres commissaires ».

(3) La ville de Poitiers « pour portion des 5500 ℔ mises sus pour les tentes et charriots des gens de guerre mis au lieu des frans archiers ».

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Iteuil.			
Cissé.			
Saint-Juliens (Lars).			
La Roche-Amenon.			
Les habitants des fiefs et enclaves de Doussay et Boussageau étant en Anjou et lesdites enclaves en Poitou. . . .			
Vicomté de **Châtellerault**.	1100 ₶	2100 ₶	200 ₶
La ville et paroisses dudit lieu. . . .			
Saint-Léger (la Pallu).			
Marigny (Brizay).			
Moussay et Beaudiment.			
Cenon.			
Naintré.			
Colombiers.			
Saint-Cyr et son enclave en Poitou. . .			
Ouzilly.			
(Saint-Genest) d'Ambierre.			
Sossay.			
Orches avec les habitants du Poitou. .			
Cernay.			
Scorbé (Clairvaux).			
Thuré.			
Antran.			
Usseau.			
Remeneuil.			
Avrigny.			
Saint-Gervais.			
Saint-Martin.			
Leigné-sur-Usseau.			
Mondion.			
Pontambaize.			
Vellèches.			
Saint-Romain (sur Vienne).			
Vaux (sur Vienne).			
Saligné.			
Paizay-le-Joli.			
Saint-Remy (sur Creuse).			
Leugny-sur-Creuse.			
Dangé et Bussière.			
Saint-Ustre.	100 s.	10 ₶	
Oiré (1).			
Les habitants des fiefs et enclaves de Lercloître.			
Ingrande.			
Antoigné.			

(1) Imposé à part de la vicomté de Châtellerault en 1434 et 1436.

Digitized by Google

1447	1479			148
	4 ℔	5 s.		144 ℔	
	7	15		138	4
	4	5		143	
		70		76	
		70		103	1
945 ℔					
	44	10		1424	
		105		83	
	7	15		192	
		35		33	
		102	6 d.	143	
	18	15		395	
	7	15		165	1
	7	15		122	14
		105		83	6
	23			772	
	7	12	6	153	19
		70		104	9
		65		59	10
	11	10		124	5
	20	10		685	10
	10	5		279	5
	7	15		114	14
	1	5		83	7
	7	15		200	7
	8	15		173	17
		35		40	3
		105		97	17
		70		55	8
		105		76	10
	1	5		102	9
	6			292	5
	7	15		201	8
		70		61	8
	4	5		118	15
		105		104	4
	4	5		83	15
	11	15		300	5
		35		37	14
	7	15		239	10
	Néant.			Néant.	
	13	10		109	10
	7	12	6	130	5

(2) « Párce que procès en Parlement entre le Roy d'Anjou. »

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Pouthumé.			
Targé.			
Mournais.			
Senillé.			
Leigné-les-Bois.			
Cenant et la Perche.			
La Chapelle-Roux.			
Fressineau.			
Chenevelles.			
Bellefonds.			
Bonneuil-Matours.			
Monthoiron.			
Availles et La Tour-d'Oiré.			
Saint-Christophe.			
Asnières.			
Prinçay.			
Châtellenie de **Lusignan**.	920 ℔	1400 ℔	100 ℔
La haute ville dudit lieu.			
Notre-Dame dudit lieu.			
Jazeneuil.			
(Les) Forges.			
Marçay.			
Coulombiers.			
Voulon.			
Comblé.			
Rouillé.			
Bremilletier.			
Bougon.			
Chey.			
Saint-Romans-les-Melle.			
Saint-Pierre de Pranzay.			
Enjambes.			
Pers.			
Curzay.			
Cloué.			
Mezeaux.			
Ruffigny.			
Saint-Sauveur.			
Vançais.			
Marigné.			
Saint-Martin de Pamproux.			
Chenay.			
Avon.			
Sepvret.			
Le port de Lusignan.			
L'enclave de Lusignan en la paroisse de Rom.			

Digitized by Google

1447	1479		1480		1488	1490	
	7 ℔	15 s.	189 ℔	5 s.	138 ℔	16 ℔	
		105	109	14	68	7	15 s.
		67 6 d.	239		133	15	15
	14	10	298	15	184	21	5
	7	15	184	12	154	18	
	8	15	182	12	132	15	15
		70	53	7	48	6	5
		70	44	9	33	4	
		105	175		147	17	5
		35	43	17	32	4	
	14		273	10	163	19	15
		70	49	2	36	4	5
	4		274	5	145	17	10
		70	104	9	63	7	5
		70	114	14	46		110
		35	46	12	21		50
285 ℔							
	Néant.		Par privilége, Néant.		Par privil., Néant.	Néant.	
		105	48	2	43		105
	14		298	5	194	23	
		105	56	7	56	6	15
	8	10	207	17	134	17	
	4	5	56	10	45	6	10
		102 6	65	8	49		115
		105	63	8	51	6	
	24	10	506		409	48	15
		35	24		16		40
	7		130	5	106	12	10
	13	15	332		270	32	10
		105	157	15	142	16	15
	19	10	336	1	248	32	
		105	86	15	68	7	5
		35	44	3	32		75
	13	15	286		214	25	
	8	15	163	5	140	16	10
	4		63	19	64	7	5
		35	33	12	23		55
	32		614	10	480	59	10
	10	5	218	7	170	20	
	7		131	11	120	14	5
	8	10	180	7	159	18	10
	6	15	290	15	223	26	10
	7		104	10	101	12	5
	8	15	191	18	154	18	5
	9		133	15	117	14	15
		70	69	9	54	6	

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Châtellenie de **Montreuil-Bonnin**.	900 ℔	1000 ℔	60 ℔
La paroisse dudit lieu (1).	100 s.	15	
La Chapelle (Montreuil).			
Béruges.			
Benassais.			
Vasles.			
Vausseroux.			
Ayron.			
Chiré (en-Montreuil).			
Latillé.			
Vouillé.			
Châtellenie de **Couhé**.	200	400	30
La paroisse dudit lieu.			
Châtillon.			
Pairé.			
Ceaux.			
Vaux et Cormy.			
Brux.			
Messé.			
La Roche-de-Bois.			
Rom.			
Verrines.			
Terre de **Celles-l'Évescault**.	120	100	10
Terre de **Vivône**.	170	250	20
Terre de **Champagné-Saint-Hilaire**.	40	86	10
Terre de **Romagne**.	25	44	100
Châtellenie de **Château-Larcher**.	212 10	300	30
La paroisse dudit lieu.			
Bapteresse.			
Marnay.			
Aslonnes.			
Andillé.			
Anché.			
Châtellenie de **Morthemer**.	100	180	10
La paroisse dudit lieu.			
Salles.			
Lhommaizé.			
Verrières.			
Saint-Laurent-de-Jourdres.			
Dienné.			
Fleuré.			
La Chapelle-Morthemer.			
Saint-Martin-la-Rivière.			
Tercé.			
Châtellenie de **Gençais**.	120	220	20
La ville dudit lieu.			

(1) Une imposition mise à part et en dehors de cette châtellenie sur « la terre des Carmes » en 1434, 1436, et 1447, est-elle bien ici à sa place ? C'est à vérifier.

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
400 ℔				
15	20 ℔ 5 s.	277 ℔ 17 s.	192 ℔	23 ℔ 10 s.
	45	199 16	159	17 10
	10	247 17	172	20 5
	24	571 10	412	47 15
	42 5	859 10	646	76 10
	7	146 15	115	14
	24 10	435 15	336	39 10
	10 10	259 5	198	23 5
	10	271 10	210	25 5
	47 10	821 5	620	73
50				
	10 10	286 15	193	29
	35	42 2	28	70
	10 10	239 7	154	18 5
	14	217 5	157	18 15
	7	229	171	20
	6 10	330	239	27 5
	8 15	176 14	135	16
	30	69 7	62	7 5
	17	494 10	348	41 15
	70	62 7	52	6
20	20 15	432 10	340	43
80	21	526 18	352	44 10
30	26	653 10	179	58
20	16	328 10	253	29 10
60				
	15 10	328	177	23 5
			35	4 5
	19	397	269	32 10
	10 15	194 14	153	18
	102 6 d.	154	131	15 10
	105	177 4	147	13 15
50				
	70	66 7	48	7 15
	10 10	256	183	21 10
	8 15	238 5	177	20 15
	10 10	171 8	132	15 10
		62 7	10	4 15
	110	71 7	58	7
	77 6	78 10	66	8
	7	166 13	129	15 5
	8 15	167 13	119	14
	60	139 10	84	10
100				
	21 (2)	161 14	115	16 10

(2) La paroisse de Saint-Maurice dudit lieu.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Les villages deçà la rivière de la Clouère.			
Sommières.			
Saint-Secondin.			
Brion et Ayroux.			
Magné.			
Chiré (en Gençais).			
Vernon.			
Gizay.			
Châtellenie de **Lezay**.	120 ℔	200 ℔	20 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Saint-Coutant.			
Saint-Vincent (la Châtre).			
Terre de **Charroux**.	140	300	20
La paroisse dudit lieu avec les Mallespierres et autres enclaves étant sur la châtellenie de Civray, excepté les villages des Turpillières.			
et la paroisse Saint-Michel.			
Pressac.			
Saint-Martin-Lars.			
Pairoux.			
La Chapelle-Bâton.			
Asnois.			
Chatain avec les habitants de la terre commune étant en la paroisse de Benest.			
Le Bouchage.			
Pleuville.			
Mauprevoir avec les habitants du village des Turpillières (1).	8	25	60 s
Les habitants de Moutardon et Messeux, ce qui est en Poitou.			
Châtellenie de **Civray**.	600	850	
Usson (du Poitou).			
Château-Garnier.			
Saint-Romain (en Civray).			
Champniers.			
Savigné.			
Blanzais.			
Villaret.			
Chaunay.			
Connay.			
Vanzay, excepté la Roche-de-Bois.			
Mairé-l'Evescault.			
Pliboux.			
Linazay.			

(1) Imposé à part de la terre de Charroux en 1434, 1436 et 1447.

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488	1490	
				322 ℔	14 s.	236 ℔	28 ℔	15 s.
	9 ℔	10 s.		259	4	204	23	10
	7			192	5	149	17	15
	4	17	6 d.	136	15	106	12	5
	7			130	4	106	12	5
	4	7	6	68	9	49	6	
	7			129	4	88	14	10
		70		101		79	10	5
40 ℔								
	22	15		604		479	60	15
		100		206		173	20	10
		70		187	5	160	29	
200								
	18	10						
		117	6	494	9	342	39	
	12	5		261	10	200	24	10
	12			353	10	261	31	10
	11	5		217	5	174	20	15
		105		97	9	75	8	15
	6			139		110	12	15
	7	15		203	13	134	16	15
		70		119		97	11	5
	7			146		120	14	5
15	9	5		245	5	189	23	5
	17	6		9	14	17		10
400								
	21			533	10	386	46	
	12			237	4	188	23	
	7			114		93	11	5
	7			115	15	92	11	
		70		294		226	27	10
	14			272		208	25	5
		35		52	2	42		100
	6	15		406	10	295	35	10
		105		148	9	93	11	5
		35		78	13	63	7	10
	7			160	4	121	14	10
	8	15		192	1	150	17	10
		70		90	10	75	8	15

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Champagné-le-Sec.			
(Sauzé-) Vaussais et l'enclave de Montalembert.			
Montejean et Lorigné.			
Vieilleville.			
La Chapelle-Pouilloux.			
Limalonges.			
Saint-Mâcoux et Voulême.			
Saint-Saviol.			
Genouillé.			
Surin.			
Saint-Gaudent.			
Lizant.			
Hezec.			
Saint-Pierre d'Exideuil.			
La ville de Civray.			
Châtellenie de **Saint-Savin** (sur Gartempe).	200 ℔	220 ℔	20 ℔
La paroisse Notre-Dame dudit lieu. . .			
Saint-Germain dudit lieu.			
Antigny.			
Paizay-le-Sec.			
Le mont Saint-Savin.			
Naslier.			
Aingt.			
Châtellenie **du Blanc**.	440	500	30
Les paroisses de Saint-Cyran, Saint-Etienne, Notre-Dame du donjon du Blanc.			
La paroisse Saint-Genitor avec l'enclave de Ruffec-le-Château.			
Pouligny.			
Douadic.			
Fontgombault.			
Preuilly-la-Ville.			
Estourneau.			
Tournon.			
Nepme.			
Jarenard.			
Belabre.			
La Vaudieu.			
Saint-Hilaire de Benest.			
Courrenier.			
Maumières.			

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488	1490	
		70 s.		70 ℔	7 s.	58 ℔	6 ℔	15 s.
	7 ℔			277	10	218	26	10
		105		82	7	64	7	10
		70		48	2	39	4	10
	4	7	6 d.	73	7	60	7	
	8	15		198	5	154	18	
	14			297	5	219	26	10
	6			84	4	64	7	5
	14 (1)			308	10 (1)	163	20	
						71	8	5
	14 (2)			285	15 (2)	83	9	15
						130	15	
		105		48	2	34	4	
	9	12	6	186		143	16	15
	14	5		328	10	234	30	5 (3)
95 ℔								
	9	12	6	200		123	17	5
	14	5		228	10	169	21	5
	24			189		385	46	5
	19	5		379	10	295	35	5
	9	12	6	82	19	145	16	15
	7			169	18	118	14	
	9	12	6	199	14	159	19	5
450								
	22			123		170	27	
	35			623	10	277	11	10
	24	10		545	5	297	21	5
	19	5		363	10	188	14	5
	9	12	6	165	9	119	12	10
	7			103	4	74	7	10
	7			79	16	64	7	15
	12	5		232	5	198	24	
		52	6	33	4	30		70
	7			86	4	63	7	10
	12	5		259		218	25	15
	7			92	4	28		70
	12	5		252	15	160	20	5
	14			333	5	265	22	5
	12	5		246	15	172	21	10

(1) Genouillé et Surin.
(2) Saint-Gaudent, Lizent et le Puy-Pautrot.
(3) Divisé en deux articles dans le document : « La ville et paroisse de Civray hors Saint-Clémentin 26 ℔ 10 s. — La paroisse de Saint-Clémentin 75 s. »

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Ingrande.			
Plaincourault.			
Saint-Aignan.			
Sauzelles.			
Châtellenie de **Montmorillon**.	640 ℔	900 ℔	50 ℔
Saint-Marsault dudit lieu.			
Moussac (sur Gartempe).			
Lathus.			
Bourg-Archambault.			
Saint-Lupinier.			
Liglet.			
Journet.			
La Trimouille (1).	80		
Thénet.			
Jouhet.			
Pindray.			
Leignes.			
Sillars.			
Saulgé.			
Plaisance.			
Saint-Remy avec l'enclave de la Bussière.			
Moulismes.			
Bouresse (2).	20	40	60
Concize.			
Brigueil-le-Chantre (3).		100	100
Les enclaves de Condac, Bouchaut et Chambon.			
Châtellenie de l'**Isle-Jourdain**.	200	280	20
La paroisse dudit lieu.			
Moussac (sur Vienne).			
Adriers (4).	20	40	60
Asnières, ce qui est en Poitou.			
Luchapt.			
Millac.			
Le Vigean.			
Mouterre.			
Châtellenie de **Saint-Germain**.	360	400	40
La paroisse d'Availles.			
Brillac et l'enclave de Champeaux.			
Saint-Quentin et l'enclave de Lesterps.			
Maizières, ce qui est en Poitou.			
Oradour-Fanois et l'enclave de Gajoubert et Saint-Marsault.			
Lessac et l'enclave de Negrat.			

(1) Imposée à part de la châtellenie de Montmorillon en 1454.
(2) Imposé à part de la châtellenie de Montmorillon en 1434 et 1436.
(3) Imposé à part de la châtellenie de Montmorillon en 1436 et 1447.
(4) Imposé à part de la châtellenie de l'Ile-Jourdain en 1434, 1436 et 1447.

Digitized by Google

1447	1479			1480	
	7 ℔			130 ℔	
	7			90	4 s.
	9	12 s.	6 d.	148	15
	9	12	6	143	13
290 ℔					
	18	5		383	4
	7			108	
	26			565	
	14	5		266	
	6	15		177	
	13			321	5
	18	5		436	
	17	5		408	15
	6			103	9
	8	10		228	15
	7	10		174	
	12	15		348	
		15		224	
	14	15		345	
	6			144	14
		105		85	4
	7	7	6	170	15
	12	5		269	
	4	2	6	135	15
10	22	10		494	10
		12	6	29	19
80					
	8			174	10
	14	5		319	
20	17	10		463	
	8	2	6	207	4
	9	10		243	4
	17			394	10
	22	10		482	10
		115		166	19
200					
	37	10		703	10
	23	10		389	15
	7			138	
	9	7	6	169	15
	9	12	6	252	5
	12	15		334	

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Saint-Vincent et l'enclave d'Aixe. . .			
Abzac.			
Mortemart.			
Blom, Vaury et Fraisse.			
Breuil au Fau.			
Nouic, compris la terre du chapitre du Dorat.			
Bailliage de **Bridiers** (1).	350 ℔	500 ℔	30 ℔
La paroisse de Morteroux.			
L'enclave de la Bussière.			
Fosles.			
Azérables et l'enclave de Saint-Benoît.			
Fromenteau et l'enclave de Château. .			
Saint-Priest (la Feuille).			
La Souterraine.			
(Saint-Aignan) Versillac.			
Saint-Léger (Bridereix) et Lassa. . .			
Naillat et son enclave.			
Fursac et l'enclave de Chamborand. . .			
Vareilles.			
Saint-Pierre de Noth et l'enclave de Bourges.			
Gartempe.			
Saint-Maurice et l'enclave de Saint-Amand.			
Tercennes et l'enclave de Duissac. . .			
Moustier et Verneuil (sur Vienne). . .			
Bailliage de **Saint-Benoît du Sault**.	390	600	40
La ville et paroisse dudit lieu. . . .			
Roussines.			
Sacierges et l'enclave de Puychaud. . .			
Parnac et l'enclave de Pureaux. . . .			
Mouhac.			
Bonuz étant en la paroisse de Curzon en Berry.			
La Châtre-au-Vicomte.			
Saint-Sulpice (les Feuilles).			
Arnac (la Poste).			
Les Chezeaux.			
Saint-Georges (les Landes).			
Mailhac.			
Cromac.			
Jonac et les hommes du prieur de Beaulieu.			
Lussac-les-Églises et l'Esparbelière. . .			
Saint-Martin de Vouneuil et Hérut. . .			

(1) En 1479, 1480 et 1488 la vicomté de Bridiers.

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488
	9 ℔ 10 s.	230 ℔ 5 s.	178 ℔
	12	248 4	189
	14 5	284	216
	18 5	430	330
	9 12 6 d.	154	140
	18 5	379 5	291
200 ℔			
	12 5 (2)	244 15 (2)	134
			54
	9 12 6	164	126
	24	474	330
	13	322 5	236
	12 5	286	218
	14	278 15	193
	19 5	402	313
	103	88 18	63
	9 12 6	150	125
	12 5	246 15	191
	9 12 6	224	173
	12 5	274	205
	52 6	43 15	34
	12 5	305	234
	12 5	284 10	224
	7	98 9	140
400			
	24	417 10	293
	19 5	348	238
	19 5	352	258
	24	458 10	292
	19 5	392	308
	52 6	47 2	35
	12 5	299	224
	15 15	397 10	326
	7	145	116
	9 12 6	164	133
	9 12 6	167	127
	9 12 6	167	131
	12 5	250 5	156
	12 5	251 5	178
	17 10	396 15	286
	9 12 6	236 5	186

(2) Compris l'enclave de la Bussière.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Teillis.			
Tollet.			
Challoce.			
Coulonges.			
Château-Guillaume et Saint-Opérien (1).	130 ℔	200 ℔	15 ℔
Prissac et l'enclave de Vouhec. . . .			
Chailhac et Dunet.			
Leignac.			
Bailliage de **Bourganeuf, Peyrat et Pontarion**.	500	600	40
Bourganeuf et Bourseilles.			
Peyrat et l'enclave de Beaulieu. . . .			
Saint-Martin-Château.			
Royères.			
Saint-Yrieix (les Bois) et l'enclave de Porcheroux.			
Rempnat et l'enclave de Travassaux. .			
Sainte-Anne et l'enclave de Plenartige.			
Beaumont.			
Saint-Amand (le Petit).			
Charrières et Saint-Mareuil.			
Saint-Martin d'Anèse.			
Saint-Pardoux.			
Faux-Mazurat.			
Merignat et Bosmereau.			
Saint-Dizier.			
Villaret et Bellesoyne.			
Saint-Junien (la Bruyère).			
Moreoux.			
Châtelus-le-Marcheix.			
Saint-Goussand.			
Pontarion et l'enclave de Tournon. . .			
Soubrebost.			
Saint-Hilaire (Château).			
La Pouge.			
Saint-Priest-Paluz et Chaurnant. . . .			
Saint-Amand-Jartoudeix et l'enclave de Meignac.			
Les habitants de Poitou en la paroisse de Bidaillac en la Marche.			
Paroisse de **Loureuil** avec l'enclave de Fontarchier.	20	15	
Châtellenie d'**Angles**.	120	160	15
La paroisse de Sainte-Croix et Saint-Martin.			

(1) Imposés à part du bailliage de Saint-Benoit-du-Sault en 1434 et 1436.

Digitized by Google

1447	1479			148	
	7 ℔			151 ℔	15
	9	12 s.	6 d.	181	5
	12	5		270	14
	7			143	15
	12	5		160	
	28			624	10
	38	10		902	10
	24	10		540	
300 ℔					
	17	10		606	
	14			302	10
	8	15		196	10
	12	5		238	5
	7			103	15
	8	15		129	9
	4	5		77	16
		105		126	9
	12	5		189	10
	10	10		170	10
	15	15		304	10
	8	15		160	4
	7			109	1
	12	5		192	15
	14			299	3
		105		84	10
	7			146	4
	12	5		244	15
	12	5		246	15
	7			107	1
	12	5		219	15
	7			160	15
	12	5 (?)		289 (?)	
	7			159	15
	7			163	15
		52	6	36	8
12	13	15		179	
30					
	18	15		142	5

(?) Saint-Hilaire-la-Pouge.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
La Bussière.			
Merigné.			
Cremilles et Saint-Cénéry.			
Saint-Leger de Pic.			
Nom.			
Luray.			
Saint-Pierre de Maillé hors l'enclave de la Morinière.			
Saint-Phesle de Maillé.			
Châtellenie de **Chauvigny**.	360 ₶	460 ₶	30 ₶
La paroisse des Églises.			
Sainte-Radegonde (en Gastine). . . .			
Fleix.			
Lauthiers.			
Pouzioux.			
Archigny.			
Saint-Just, Saint-Pierre et Saint-Leger de Chauvigny.			
Saint-Marsault dudit lieu.			
Châtellenie de **Lussac (les-Châteaux)**.	180	300	25
La ville et paroisse dudit lieu. . . .			
Persac.			
Queaulx.			
Gouex.			
Mazerolles.			
Civaux.			
(La Chapelle) Viviers.			
Paroisse de **Béthines**.	20	25	60
Paroisse de **Saint-Victurnien**, compris Oradour-sur-Glane.	15	50	
Paroisse de **Brigueil-l'Ane**. . . .	30	50	
Terre de **Meigné** et **Ronnay**. . .	20	15	
Vicomté de **Rochechouart**. . . .	20	100	

LE SIÉGE

Châtellenie de **Niort**.	2100 ₶	2600 ₶	160 ₶
La ville dudit lieu.			
Sainte-Pezenne.			
Saint-Liguaire.			
Bessines.			
Vouillé (1).	440	700	40

(1) La châtellenie de Gascougnolles, s'étendant sur les communes de Vouillé, Fressines, Mongon, Celles et Thorigné, est imposée à part en 1434 et 1436, comme on l'indique ici; réun à Melle en 1447.

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488
	10 ℔	5 s.		250 ℔	10 s.	196 ℔
	12	5		255	15	218
	14			293	2	240
	19	5		409	2	287
	14			298		245
	7			98	15	87
	19	5		372	12	273
	14			295	5	212
134 ℔ 10 s.						
	18			353	5	206
	7			110	5	64
	4	5		84		48
	4	5		56		39
	7			126	3	79
	15	5		119	15	275
	30	5	(1)	158		265
				98	15	95
150						
	20	15		167		294
	24	5		532	15	110
	17	5		363		268
	6	15		141		106
		102	6 d.	79		63
	9	10		235	2	178
		105		84	12	63
13	17			581	15	360
10	19	5		186	13	363
	21			184	15	388
20	20	10		619	15	133
	84			2074		1758

DE NIORT

800 ℔						
	84 ℔			1730 ℔		1069 ℔
	9	12 s.	6 d.	206	17 s.	164
	13	5		201	17	151
		105		17	1	33
	15	15		126	2	311

(1) Saint-Just, Saint-Pierre et Saint-Marsault de Chauvigny.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Saint-Florent.			
La Foye-Monjault.			
Souché.			
Le Cormenier.			
Fressines.			
Saint-Hilaire-la-Palud.			
Saint-Cyr-d'Assay.			
Mougon.			
Notre-Dame de Celles.			
Villemain.			
La Villedieu d'Aunay.			
Sallaignes.			
Ensigné.			
La Charrière.			
Mairé.			
Faye-sur-Ardin.			
Aiffres.			
Châtellenie de **La Mothe-Saint-Héraye**.	200 ₶	400 ₶	40 ₶
La paroisse dudit lieu.			
Saint-Denis.			
Châtellenie de **Saint-Maixent**. . . .	2350	3300	250
La ville dudit lieu.			
Saint-Martin près Saint-Maixent. . .			
Azay (le Brûlé).			
Exireuil.			
Saivres.			
Chantecorps.			
Salles.			
Souvigné et Roigné.			
Cherveux (1).	40		
Saint-Gelais.			
Chauray.			
Chavagné.			
Breloux et Saint-Carlays.			
Sainte-Ouenne.			
Damvix.			
Vouillé-les-Marais.			
Marsais (Sainte-Radegonde). . . .			
(Saint-Martin-des-) Fontaines. . . .			
Saint-Georges-de-Noisné.			
Sainte-Néomaye.			
Fomperron.			
Saint-Projet.			
Goux.			

(1) Imposée à part sous le titre de châtellenie en 1434, réunie ensuite à Saint-Maixent ; porte en 1436 la mention « on quel ressort sont comprins Villiers, Cherveux, Sainte-Soline et B... pouvreau ».

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
	35 s.	35 ℔ 10 s.	26 ℔	60 s.
	17 ℔ 10	339 12	264	31 ℔ 10
	12 5	235 1	164	18 15
	105	69 9	44	105
	7	140 6	98	11 5
	8 15	240 17	165	19 10
	7	72 12	46	110
	14	306 12	238	27 15
	Néant	Néant par privilége	185	22
	7	158 16	142	16 10
	7	134 11	98	11
	7	85 5	62	7 5
	9 12 6 d.	166 16	115	13 15
	7	130 17	93	10 10
	105	79 12	72	8 10
	12 5	218 7	163	19
	7	149 17	132	16
150 ℔				
	28	545 10	387	48
	7	86 10	70	8 5
1200				
	56	1154 10	728	88 15
	24	468 13	304	35 10
	34 10	692 12	520	60 15
	12 5	280 12	204	23 15
	17 10	123 3	306	34
	10 10	180	133	15 10
	7	133 17	119	13 10
	34 10	648 15	424	49 10
	29 15	535	395	46 15
	12 5	237 15	186	22 5
	12 5	264 2	210	24 10
	9 12 6	212 2	148	17 5
	24	452 13	347	10 10
	10 10	194 13	152	17 15
	7	101 17	74	8 15
	7	103 17	78	9 5
	12 5	209 17	163	19 15
	7	117 19	93	10 15
	17 10	338 13	258	29 15
	12 5	279 17	228	26 15
	7	152 17	116	13
	105	46 7	32	75
	7	134 17	108	12 10

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Beaussais.			
Augé.			
Nanteuil.			
Clavé.			
François.			
Saint-Maixent de Pamproux.			
Saint-Germier.			
Ménigoute (1).	220 ℔		
La Vineuse.			
Sainte-Eanne.			
Soudan.			
Coutières.			
Saint-Christophe (sur-Roc).			
La Chapelle-Bâton.			
Verrines.			
Nesdes.			
Saint-Martin-du-Fouilloux.			
Exoudun.			
Sainte-Soline (2).	60		
Prailles.			
Vautebis.			
Montigné.			
Aigonnay.			
Saint-Romans (lès-Melle).			
Sanxay.			
Terre de **Fors**.	120	150 ℔	40 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Juscorps.			
Gript.			
Prissé.			
Saint-Symphorien.			
Châtellenie de **Benet**.	400	500	40
La paroisse dudit lieu.			
Bouillé.			
Coulon.			
Sainte-Christine.			
Châtellenie de **Prahecq**.	160	300	20
La paroisse dudit lieu.			
Marigny.			
Villiers-en-Bois.			
Brûlain.			
(Saint-Martin de) Bernegoue.			

(1) La chatellenie de Boispouvreau, imposée à part en 1434, comprenait presque tout Ménigoute avec extension dans les communes de Vasles et Coutières (pour sa réunion ultérieure à Saint-Maixent, voir la note page 526).

(2) Imposée à part sous le titre de châtellenie en 1434 (pour sa réunion ultérieure à Saint-Maixent, voir la note page 526).

1447	1479		1480		1488
	42 ℔ 5 s.		254 ℔ 13 s.		156 ℔
	29 15		571 4		415
	21		468 5		342
	10 10		202 18		141
	7		128 17		114
	29 15		552 5		368
	12 5		219 4		175
	14		315		217
	7		110 17		76
	12 5		223 2		156
	10 10		241 17		172
	7		126 18		95
	12 5		248 13		184
	12 5		236 8		186
	14		284 3		203
	7		105 2		87
	10 10		174 7		127
	21		444 13		324
	17 10		316 3		236
	19 5		363 8		270
	7		165 2		125
	105		81 12		70
	10 10		204 18		141
	9 12	6 d.	204 18		140
	21		451 5		306
24 ℔					
	14		237 13		171
	7		71 12		70
	105		59 12		58
	52	6	29 4		24
	17	6	11 12		9
160					
	15 10		799 10		530
	7		96 7		86
	7		113 2		96
	105		73 2		63
102 12 s. 6 d.					
	24 10		171		104
	19 5		394 3		299
	105		19 19		11
	19 5		374 3		282
	7		122 6		93

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Châtellenie de **Parthenay** (1). . . .	4830 ℔	7700 ℔	500 ℔
Les paroisses de Sainte-Croix, Saint-Laurent, Saint-Jean, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Paul-le-Sépulcre et Parthenay-le-Vieil.			
Aubigny.			
La Peyratte.			
Oroux.			
Cramard.			
Chalandray.			
La Ferrière.			
Vandeloigne.			
Saurais.			
Vouhé.			
Soutiers.			
Mazières (en Gâtine).			
Cours.			
(Les) Groseillers.			
La Boissière (en Gâtine).			
Champdeniers.			
Fénery.			
Vernoux (en Gâtine).			
La Chapelle-Bertrand.			
Saint-Lin.			
Saint-Marc-la-Lande.			
Lamairé.			
Chatillon (sur-Thouet).			
Pressigny.			
Lhoumois.			
Thénezay.			
Cherves.			
Beaulieu (sous-Parthenay). . . .			
Verruyes.			
Allonne.			
Saint-Pardoux.			
Gourgé.			
Champeaux.			
Le Beugnon.			
Pamplies.			
Le Tallud.			
Saint-Aubin (le-Cloux).			
Pompaire.			
Secondigny (en Gâtine).			
Pougne-Hérisson.			
La Chapelle-Seguin.			
Ardin.			

(1) Imposée avec les châtellenies de Vouvant et Mervent jusqu'en 1447 inclusivement.

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
1200 ℔				
	84 ℔	1737 ℔ 10 s.	1064 ℔	140 ℔
	7	125 12	78	9 5 s.
	28	331 5	346	40 15
	7	126 16	85	10
	10 10 s.	164 13	120	14
	105	119 13	93	11
	10 10	168 16	136	16 5
	105	78 12	63	7 5
	7	102 17	76	9
	9 12 6 d.	177 1	130	15 5
	105	67 12	55	7 10
	9 12 6	222 17	170	19 15
	9 12 6	185 7	135	15 15
	105	61 12	49	4 15
	9 12 6	183 7	142	16
	19 5	417 10	277	33
	7	105 2	78	9
	21	427 3	332	38 10
	7	160 7	123	14 15
	105	110	84	10
	12 5	194	145	17
	7	103 2	80	9 5
	7	147 6	99	11 10
	7	129 17	75	8
	9 12 6	175 16	130	15
	24 10	314 10	387	45
	21	110 13	319	36
	11	305 18	206	23 10
	19 5	383 13	294	34 10
	19 5	118	290	33 15
	24 10	680 10	494	57 15
	26 5	619 5	402	46
	7	107 2	82	9 10
	12 5	230 7	164	19
	12 5	243 12	168	19
	12 5	220 2	162	18 10
	27 10	316 2	216	25
	7	113 1	80	9 10
	28 10	532	406	47 5
	9 12 6	205 5	125	13 10
	7	111 6	82	9 10
	19 5	663 10	494	57 10

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Azay-sur-Thouet.			
Bouin et Trayes.			
Béceleuf.			
Fénioux.			
Xaintray.			
Germond.			
Surin.			
Eschiré.			
Rouvres.			
Adilly.			
Villiers (en Plaine) (1).	40 ℔		
Châtellenies de **Vouvant** et **Mervent** (2).			
La ville de Vouvant.			
Marillet.			
La Caillère.			
Breuil-Barret.			
Les Redoux.			
Le Tallud.			
Monsireigne.			
Saint-Hilaire-de-Voust.			
Faymoreau.			
Nieuil-sur-l'Autise.			
Chassenon.			
Saint-Etienne des Loges.			
Saint-Pompain.			
Payré.			
L'Orbrie.			
Bourneau.			
Bazoges (en Pareds).			
Cheffois.			
Cezay.			
Antigny.			
Saint-Germain.			
Saint-Maurice-le-Girard.			
Mervent.			
La Châtaigneraie.			
La Tardière.			
La Jaudonnière (3).	60	60 ℔	60 s.
Saint-Hilaire du Bois.			
Saint-Cyr des Gâts.			
Puy-de-Serre.			
Saint-Hilaire-sur-l'Autise.			

(1) Imposée à part sous le titre de châtellenie en 1434, pour sa réunion ultérieure à Saint-Maixent (voir la note p. 526).
(2) Imposées avec celle de Parthenay ci-dessus, p. 530.
(3) Imposée à part sous le titre de châtellenie et dans le siége de Fontenay-le-Comte en 143[illegible] et 1436.

Digitized by Google

1447	1479			1480		
	19	℔ 5 s.		328	℔ 17 s.	
		52	6 d.	45	5	
	12	5		298	10	
	19	5		500		
	7			119	12	
	12	5		278	18	
	9	12	6	232	8	
	19	5		467	10	
		105		77	12	
	7			116	10	
	19	5		334	3	
	21			605	10	
		105		89	10	
	9	12	6	85	6	
	19	5		452	4	
		52	6	43	6	
		70		27	2	
	10	10		231	3	
	12	5		300	10	
		105		65	14	
	9	12	6	252	13	
		105		92	6	
	7			133	7	
	9	12	6	260	13	
	9	12	6	176	17	
	9	12	6	181	12	
	9	12	6	177	18	
	24	10		681	5	
	21			533	13	
	9	12	6	90	18	
	19	5		546	5	
		105		83	7	
	9	12	6	214	17	
	24	10		507	10	
	26	5		674	10	
	14			335	8	
	10	10		268	2	
	12	5		244	7	
	9	12	6	249	12	
	7			142	17	
	28			812	8	

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Saint-Sulpice.			
Saint-Jacques en Tillay.			
Mouilleron.			
Chaillé.			
Réaumur.			
Menomblet.			
La Chapelle-Thémer.			
Saint-Martin-Lars.			
Saint-Pierre-du-Chemin.			
La Chapelle-Thireuil.			
Chavagnes.			
Sainte-Gemme des Bruères.			
Châtellenie de **Melle**.	440 ℔	600 ℔	40 ℔
Les paroisses de Saint-Hilaire dudit lieu, excepté les habitants de (l'enclave de) la Martinière.			
La paroisse de Saint-Pierre dudit lieu, excepté les habitants de (l'enclave de) la Martinière.			
(L'enclave de) la Martinière. . . .			
Vitré.			
Thorigné.			
Saint-Médard.			
Sainte-Blandine.			
Saint-Léger (lès-Melle).			
La Barre-Clairain.			
Maisonnais et Chail.			
Pouffonds.			
Saint-Génard.			
Paizay-le-Fort.			
Périgné.			
Melleran.			
Gournay.			
Sompt.			
(Le) Tillou.			
Fontenille.			
Brioux (sur-Boutonne).			
Juillé.			
Vernoux (sur-Boutonne).			
Lusseray.			
Clussais.			
Mazières (sur-Béronne).			
Saint-Martin-lès-Melle.			
Luché (sur-Brioux).			
Châtellenie de **Chef-Boutonne**. . .	200	300	25
La paroisse dudit lieu.			

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488	1490	
	9 ℔	12 s.	6 d.	193 ℔	6 s.	151 ℔	17 ℔	10 s.
		105		89	12	67	6	15
	38	10		890		648	72	
	14			328	15	244	28	5
	19	5		431	10	326	37	15
	19	5		353	5	272	31	10
	14			340	4	232	27	
	19	5		373	10	266	28	
	21	15		471	10	350	40	
	9	12	6	268	18	207	24	
	7			129	17	84	9	
	7			136	17	99	10	10
340 ℔ (1)								
	37	15 (2)		930 (2)		448	50	
						217	29	5
		105		79	12	63	7	10
		105		76	12	57	6	15
	9	12	6	184	8	140	16	5
		52	6	37	13	39		70
	7			106	3	84	9	15
	9	12	6	224	4	168	19	15
		17	6	11	12	9		20
	7			163	5	125	14	10
		105		89	6	69	8	
	9	12	6	171	3	132	15	10
	9	12	6	184	8	127	15	
	14			335	5	255	30	5
	9	12	6	226	8	164	19	5
	7			132	18	107	12	10
	7			141	18	110	12	15
	7			163	18	108	12	15
		100		132	18	101	11	15
	14			291	15	228	26	10
	7			100	17	75	8	15
		105		78	12	62	7	5
	7			156	1	120	14	
	12	5		286	5	220	25	15
	7			139	6	107	12	10
	15			55	4	15		105
	35			37	16	28		65
80								
		105		77	3	48	6	5

(1) Melle et Gascougnolles.
(2) Avec la paroisse de Saint-Pierre.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Ardilleux.			
Javarzay.			
Loizé.			
Lussay.			
Saint-Martin d'Entraignes.			
Cherigné.			
Asnières.			
Paizay-le-Chapt.			
Aubigné.			
Les Edeucs.			
Crezières.			
Bret.			
La Bataille.			
Loubigné.			
Paroisse et terre de **Tusson**.	25 ℔	50 ℔	100
Ville et paroisse de **Villefagnan**.	15	20	
Terre de **Coutures**.	20	50	100
La paroisse dudit lieu.			
Chives.			
Villiers-Coutures.			
Romazières.			
Lupseault.			
Les Gours.			
Châtellenie de **Marsillac**.	25	70	100
Lanville, Embérac et la Chapelle.			
Les enclaves de Genac, Saint-Ybardeaux, Gourville et Germenille.			
Villejésus.			
Fouquennoc.			
Ranville.			
Barbezières.			
Bresdon.			
Saint-Médard et Notre-Dame d'Auges.			
Mons.			
Oradour, Chillé et Verdilles.			
Anville.			
Montigné.			
Châtellenie de **Châteauneuf**.	20	40	
La paroisse dudit lieu.			
Les Echallas.			
Molidar.			
Champmillon.			
Saint-Cymeux.			
Birac.			
Vougisac.			
Macquenille.			

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
	7 ℔	102 ℔ 17 s.	79 ℔	9 ℔ 5 s.
	12 5 s.	312 13	223	26 5
	7	162 3	115	13 10
	7	129 18	107	7 10
	9 12 6 d.	179 8	137	16
	7	128 19	100	14 15
	7	134 19	102	14
	8 15	212 13	150	18
	7	104 9	81	9 10
	52 6	35 12	23	55
	105	40 12	32	75
	52 6	29 6	23	55
	7	95 3	73	8 10
	105	49 7	38	4 10
30 ℔	21	367 10	292	36 5
10	10 10	149 13	119	13 15
	9 12 6	192 13	148	17 5
	9 12 6	145 3	115	13 5
	105	61 17	55	6 5
	52 6	47 6	41	4 15
	7	108 6	78	9
	105	85 17	68	8
58				
	28 (1)	632 10 (1)	430 (1)	32
				18
	9 12 6	196 15	140	16 5
	7	149 8	117	13 15
	7	144 19	108	12 10
	105	89 8	78	8
	105	78 16	61	7 5
	105	102 11	77	9
	19 5	382 15	266	31 10
	9 12 6	224 7	174	20 5
	105	85 6	66	7 10
	105	90 6	70	8 5
	14	334 15	234	32 10
	105	75 2	59	7
	7	144 18	102	14 10
	7	130 14	99	10 15
	105	92 6	70	8
	105	61 4	45	100
	105	78 13	62	7 5
	52 6	15 15	9	20

(1) Avec l'enclave de Ganac et Saint-Cybardeaux.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Vibrac.			
Saint-Simon.			
Mouhac.			
Saint-Estephe.			
Exireuil.			
Plassac.			
Jougnac.			
Rouffiac.			
Châtellenie d'**Aulnay**.	110 ℔	210 ℔	15 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Salles.			
Saint-Brix.			
Conne.			
Blanzay.			
Saint-Georges de Longue-Pierre.			
Vinax.			
Châtellenie de **Chizé**.	440	600	40
La paroisse dudit lieu.			
Availles (-sur-Chizé).			
Villiers-sur-Chizé.			
Villefollet.			
Seligné.			
Les Fosses.			
Saint-Hilaire de Ligné.			
Beauvoir.			
(Saint-Martin d') Augé.			
Saint-Romans des Champs.			
Secondigné.			
Saint-Etienne-la-Cigogne.			
Saint-Séverin.			
Châtellenie de **Villeneuve-la-Comtesse**.	80	110	10
La paroisse dudit lieu.			
La Croix-la-Comtesse.			
Villenouvelle.			
Dedueil, ce qui est en Poitou.			
Belleville.			
Châtellenie de **Dompierre**.	60	80	10
La paroisse dudit lieu.			
Vrigny.			
Châtellenie de **Jarnac**.	10	10	
La paroisse dudit lieu.			
Les habitants de la Metairie ès-paroisses de Jarnac et Sigoignes.			
Merignac.			
Ivrac.			
Bassac.			
Le Petit-Mareuil.			

Digitized by Google

1447	1479			1480			1488			1490		
		105	s.	53	℔	1 s.	44	℔		4	℔	10 s.
		52	6 d.	47		6	39			4		5
		105		74		17	63			7		5
	7	℔		91		2	69			8		
		17	6	15		15	9					20
		17	6	15		15	13					30
	7			87		2	68			8		
		52	6	38		12	32			4		
75 ℔												
	19	5		132		10	257			29		
	4	7	6	37		1	40			4		15
		105		73		12	62			8		5
	7			122		6	81			10		
	7			75		12	56			6		10
	7			92		7	56			6		10
		17	6	14		15	8					20
180												
	12	5		347		10	266			34		5
	9	12	6	189		13	121			14		
	7			121		6	94			11		
	7			121		13	93			11		
	7			112		2	82			9		15
	9	12	6	207		18	133			15		10
		52	6	31		12	23					55
	9	12	6	181		13	113			13		15
		52	6	37		12	30					70
		105		48		7	37			4		5
	19	5		162		5	337			39		5
		105		50		4	42			4		15
	9	12	6	244		15	156			18		5
40												
	10	10		195		10	132			15		5
	7			69		9	56			6		10
		105		56		4	50					115
		52	6	21		4	16					40
		105		45		4	35			4		
35												
	9	12	6	190			138			15		10
		52	6	31		6	23					55
60												
	14			245		3	201			27		
				73		12	57			6		15
	9	12	6	200		8	146			17		
		105		63		12	53			6		5
	9	12	6	227		5	175			20		10
		105		60		4	42					105

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Foussignac.			
La Cigogne.			
Vaux.			
Corbignac.			
Houletes.			
Chassois.			
Sainte-Sevère.			
Marcillac.			
Reporsac.			
Berville.			
Taressac.			
Ruoulet et son enclave de Poitou. . .			
Saint-Severin.			
Plassac.			
Saint-Palais l'Abattu et Monsaultier. .			
Terre de **Champagne-Mouton**. . .	10 ℔	30 ℔	
La paroisse dudit lieu.			
Mouton.			
Aslone avec les villages de Clermont et du Mas-Laudry.			
La Peyruse.			
Gourville.			
Saint-Laurent de Céris.			
Pressac avec l'enclave de Puybaronneau.			
Chassac.			
Le grand et le petit Mas-Dieu avec Nieuil.			

LE SIÉGE DE

Châtellenie de **Fontenay-le-Comte**. .	2800 ℔	3250 ℔	250 ℔
La ville dudit lieu.			
Charzais.			
Foussais.			
Le Busseau.			
Scillé.			
Saint-Paul en Gâtine.			
Saint-Maurice-des-Noues.			
Pissotte.			
Montournais.			
Bouildroux.			
Thouarsais.			
(Saint-Maixent de) Beugné.			
Saint-Laurs.			
Coulonges (-sur-l'Autise).			
Saint-Maxire.			
Saint-Rémy.			

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
	7 ℔	453 ℔ 13 s.	424 ℔	44 ℔ 10 s.
	7	434	401	44 15
	9 12 s. 6 d.	489 8	449	47
	7	432 13	401	42
	105	70 12	56	7 10
	7	448 9	442	43 5
	7	405 17	84	40
	105	83 17	67	8
	105	65 9	39	4 10
	105	87 8	68	8
	52 6	28 6	20	45
	52 6	33 12	25	55
	17 6	14 15	9	20
	17 6	24 9	8	20
	17 6	30 9	20	45
15 ℔				
	10 10	288 6	243	25
	7	450 9	406	42 10
	9 12 6	252 1	91	22 10
	105	74 14	56	6 10
	9 12 6	499 15	446	46 10
	7	465 13	426	44 15
	7	400 13	77	9
	105	84 8	62	7 5
	10 10	309	220	25 15

FONTENAY-LE-COMTE

1000 ℔				
	98 ℔	1847 ℔	1235 ℔	160 ℔
	10 10 s.	188 8 s.	147	17
	28	599	486	52
	22 15	503 5	380	42 15 s.
	7	474 14	434	15 10
	10 10	250 3	483	21 5
	17 10	368 15	278	32 10
	10 10	173 4	433	15 5
	28	692 10	502	58 10
	105	143 4	404	12
	14	282 5	90	10 10
	9 12 6 d.	207 19	466	19 10
	105	74 13	56	6 10
	31 10	663 10	454	50 10
	12 5	222 17	474	19 5
	9 12 6	188 7	449	17 5

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Sciecq.			
Puyhardy.			
Xanton.			
Corbaon.			
Denant.			
Oulmes.			
Courdault.			
Saint-Sigismond.			
Saint-Martin du Gué de Velluire. . . .			
Fontaines avec son enclave.			
Montreuil.			
Doix.			
Saint-Jean de Velluire.			
Vix.			
Chaix.			
Saint-Médard des Prés.			
Coussais.			
Auzais.			
Petosses.			
Longèves			
Serigné.			
L'Hermenault.			
Saint-Georges de Montaigu.			
Puyravault.			
Saint-Michel le Cloucq.			
Saint-Martin de Fraigneau.			
Ile et terre de **Maillezais**.	220 ℔	400 ℔	30 ℔
La paroisse de Saint-Nicolas dudit lieu.			
Saint-Pierre-le-Vieux.			
Maillé.			
Notre-Dame de Liez.			
Châtellenie de **Sainte-Hermine**. . .	550	1000	80
La paroisse dudit lieu.			
Pouillé.			
Mouzeuil.			
(Le) Langon.			
Saint-Aubin.			
(La) Réorthe.			
(Le) Simon.			
Saint-Juire.			
Saint-Valérien.			
Saint-Étienne de Brillouet.			
Saint-Laurent de la Salle.			
Thiré.			
Saint-Hermand.			
La Vineuse.			
Terres du **Puybéliard** et **Chantonnay**.	160	350	25

Digitized by Google

	1434	1436	1436
La paroisse dudit lieu.			
Saint-Germain (le Prinçay). . . .			
Chantonnay.			
Saint-Mars des Prés.			
(Sainte-Florence de) l'Hébergement. .			
Châtellenie de **Mouchamps**.	120 ℔	200 ℔	40 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Saint-Vincent Sterlanges.			
Chassais.			
Châtellenie de **La Grève**.	30	50	60
La paroisse dudit lieu.			
Saint-Martin des Noyers.			
Sainte-Catherine de l'Ayrière. . . .			
Châtellenie de **La Chaise-le-Vicomte**.	270	260	40
La paroisse de Saint-Nicolas dudit lieu.			
Saint-Florent.			
Saint-Jean de la Chaise.			
La Limousinière.			
Thorigné.			
Château-Fromage.			
Les Chappelais (la Ferrière) (1). . .		50	
Châtellenie de **Mareuil**.	450	900	70
La paroisse dudit lieu.			
Saint-André (-sur-Mareuil).			
La Couture.			
Rosnay.			
La Jonchère.			
La Boissière (des Landes).			
Le Bourg sous la Roche.			
Château-Guibert.			
Bellenoue.			
Fougeré.			
Saint-Hilaire le Vouhis.			
Bessay.			
Dissais.			
Corps.			
Sainte-Pexine.			
Beaulieu (-sur-Mareuil).			
Châtellenie de **La Mothe-Achart** (2).			
La paroisse dudit lieu.			
La Chapelle-Achart.			
Saint-Georges de Pointindoux. . . .			
Falleron.			
Froid-Fond.			

(1) La terre des Chappelais, aujourd'hui la Ferrière, imposée à part de la châtellenie de la Chaise-le-Vicomte en 1436.

(2) Doit être comprise dans le ressort de Talmont, qui, dans les aides de 1434 et 1436, porte pour titre « Villes, châtellenies et ressort de Talmont ».

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Châtellenie d'**Apremont**.	460 ℔	520 ℔	30 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Croix (-de-Vie).			
La Chapelle-Hermier.			
L'Aiguillon (-sur-Vie).			
Saint-Reverend.			
Le Fenouiller.			
Saint-Maixent (-sur-Vie).			
Saint-Gilles.			
Aizenay.			
Landeronde.			
Châtellenie de **Commequiers**. . . .	460	450	30
La paroisse dudit lieu.			
Challans.			
Soulans.		•	
Le Perrier.			
Maché.			
Saint-Paul (Montpenit).			
Saint-Christophe (-du-Ligneron). . . .			
Coudrie (1).	30	40	40
Les Habites (1)			
Châtellenie de **Riez** (2).			
La paroisse Saint-Hilaire dudit lieu. .			
La paroisse Notre-Dame dudit lieu. . .			
Châtellenie d'**Olonne**.	490	600	30
La paroisse Notre-Dame dudit lieu. . .			
L'île d'Olonne.			
La Chaume.			
Château d'Olonne.			
Les Sables-d'Olonne.			
Châtellenie de **Talmont**.	1500	3100	200
Saint-Julien des Landes.			
Saint-Nicolas de Brem.			
Saint-Martin de Brem.			
Bretignolles.			
La Chaise-Giraud.			
Landevieille.			
Givrand.			
Vairé.			
Curzon.			
Angles.			
Saint-Benoit-(sur-Mer).			
Péault.			
Le Champ-Saint-Père.			

(1) Les terres des Coudrie et des Habites, appartenant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sont imposées ensemble et à part de la châtellenie de Commequiers en 1434, 1436 et 1447.

(2) Doit être comprise dans le ressort de Talmont, qui, dans les aides de 1434 et 1436, porte pour titre « Villes, châtellenies et ressort de Talmont ».

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
160 ℔				
	49 ℔ 5 s.	513 ℔ 10 s.	352 ℔	31 ℔
	14	290 3	226	20
	105	100 15	77	6
	7	156 19	124	14
	52 6 d.	74 12	55	4 10 s.
	49 5	364 5	247	22
	52 6	75 12	53	4 10
	28	545 15	412	39
150	29 15	842 10	588	35
	52 6	46 6	33	10
150				
	49 5	469 10	330	25
	35	744	400	20
	29 5	593 5	464	34
	19 5	387 10	274	20
	105	127 3	60	30
	9 12 6	189 8	70	40
	24	484 15	150	10
	105	102 17	20	10
38	9 12 6	89 8	108	6
50				
	24 10	531 10	410	38
	7	176 2	133	12
150				
	10 10	811	581	56
	12 5	254 18	174	17
	14	213 9	77	7
	14	293	176	16 10
	14	569	308	24
300 (1)				
	7	128 18	99	10 5
	52 6	39 12	28	60
	7	152 9	115	12
	9 12 6	233 3	165	17
	52 6	76 3	28	60
	7	142 14	97	10
	105	83 17	65	6 10
	14	301 14	234	24
	12 5	233 2	174	9
	17 10	328 15	254	26
	14	282 19	218	22 5
	12 5	193 9	140	14 5
	24	418 5	322	33

(1) Divisé en deux articles dans le document : « Talmont 200 ℔ — Brandois 100 ℔. »

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Les Moutiers-les-Mauxfaits.			
Sainte-Avaugour.			
Le Givre.			
Le Bernard.			
Longeville.			
Saint-Hilaire-de-la-Forêt.			
Avrillé.			
Saint-Vincent-sur-Jard.			
Saint-Hilaire de Talmont.			
Saint-Pierre de Talmont.			
Sainte-Foy.			
Girouard.			
Nieuil-le-Dolent.			
Saint-Vincent-sur-Graon.			
Le Tablier.			
Chaillé.			
Nesmy.			
Lairoux.			
Grosbreuil.			
Châtellenie de **Poiroux**.	250 ℔	400 ℔	30 ℔
Saint-Cyr (en Talmondais).			
Poiroux.			
Saint-Sornin.			
La Claye.			
Terre de **Jard**.	110	300	20
La paroisse de Sainte-Radegonde dudit lieu..			
Terre de **Luçon**.	300	600	40
La paroisse de Saint-Philibert dudit lieu.			
Les Moutiers-sur-le-Lay.			
Nalliers.			
Saint-Jean de Beugné.			
Triaize.			
Les Magnils-Reignier.			
Chasnais.			
Sainte-Gemme (de Luçon).			
Terre de **Champagné** (-les-Marais). .	60	120	10
La paroisse dudit lieu.			
Sainte-Radegonde (-des-Noyers). . . .			
La Bretonnière.			
Terre de **Saint-Michel-en-l'Herm**. .	90	160	10
La paroisse dudit lieu.			
Grues.			
Saint-Denis-du-Payré.			
Châtellenie de **Bournezeau** (1). . .	180	260	20
La paroisse dudit lieu.			

(1) Indiquée en 1434 et 1436 comme faisant partie du siége de Thouars.

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488	1490	
	9 ℔	12 s.	6 d.	492 ℔	13 s.	99 ℔	10 ℔	
	7			149	3	131	13	5 s.
	9	12	6	184	13	144	14	
	17	10		346	5	235	24	
	31	10		712	17	557	54	10
	9	12	6	199	8	153	16	
	9	12	6	204	13	158	16	5
	19	5		390	5	299	30	10
	45	10		893	10	694	72	
	12	5		263	14	175	20	
		52	6	105	2	83	8	10
		52	6	59	4	24		10
		105		142	3	62	6	5
	19	5		355	11	273	27	10
	9	12	6	192	13	143	14	15
	14			306	7	232	24	
	17	10		359		255	26	
	9	12	6	179	3	127	10	
		105		139	12	106	11	
100 ℔								
	19	5		345	10	255	26	5
	14			259	4	176	17	10
		52	6	67	12	40	4	
		52	6	65	9	32		60
30								
	38	10		784	9	617	64	
345								
	45	10		1013	10	727	68	
	21			451		347	34	10
	24	10		505	10	384	38	5
	17	10		332	4	247	34	15
	10	10		187	8	132	13	5
	19	5		178	5	294	29	5
	12	5		234	14	132	10	
	21			452	12	360	36	
52								
	19	5		379	4	296	30	10
		105		107	2	86	9	
	17	10		287	4	195	20	
50								
	9	12	6	270	19	217	22	5
	7			140	3	108	11	
	7			147	12	120	12	10
60								
	19	5		118	15	322	33	

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Les Pineaux.			
Saint-Ouen-des-Gâts.			
Saint-Philbert du pont Charrault. . .			
Saint-Vincent fort du Lay.			
Puymaufrais.			
Châtellenies de **La Garnache** et **Beauvoir** (1).	800 ℔	1150 ℔	60 ℔
La paroisse dudit lieu de la Garnache.			
Saint-Urbain.			
Saint-Gervais.			
Notre-Dame de Monts.			
Beauvoir-sur-Mer.			
Sallertaine.			
L'Ile Chauvet.			
Saint-Jean de Monts.			
Châtellenie de **La Roche-sur-Yon** (2).			
Les paroisses de Saint-Hilaire et Saint-Michel avec la rue d'Esqueboilles. . .			
L'enclave du Bourg-sous-la-Roche. . .			
L'enclave de Dompierre et Landeblanche.			
Mouilleron-le-Captif.			
Saint-André d'Ornay.			
Les Clouzeaux et ses enclaves. . . .			
Sainte-Flayve.			
Les enclaves de Girouard et de Nieuil. .			
Les habitants des Fossés-Châlons. . .			
Saint-Georges de Landeronde. . . .			
Le Martinet et Saint-Julien.			
Beaulieu.			
Venansault.			
La Genetouze.			
Le Poiré, hors les hommes de la châtellenie de Belleville.			
Saint-Denis-la-Chevasse.			
Belleville.			
Notre-Dame et Saint-Pierre du Luc, compris le village de la Dahonière. . . .			
Beaufou.			

LE SIÉGE

Châtellenie de **Thouars**.	1800 ℔ (3)	3000 ℔	200 ℔
La ville et paroisse dudit lieu. . . .			

(1) Indiqué en 1434 et 1436 comme faisant partie du siége de Thouars.
(2) Non imposée en 1434, 1436, 1447 et 1479 sans doute parce qu'elle appartenait « à la duché d'Anjou. »
(3) « Comprins en ce 400 livres tournois pour Mons^r de Vendosme. »

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
	105 s.	126 ℔ 4 s.	95 ℔	9 ℔ 10 s.
	35	33 12	22	45
	21 ℔	389 10	291	29
	105	102 17	79	8
	9 12 6 d.	473 3	137	13 10
300 ℔				
		245 5	87	100
	52 6	71 12	30	30
	19 5	354 5	100	4
	9 12 6	282 19	216	18
	31 10	708	100	7 10
	19 5	397 5	180	8
	35	80 14	4	Néant.
	15 15	438 9		29
		(1)	160	12
		56	47	60
		28	22	20
		46	44	50
		55	31	40
		144	86	6
		188	98	7
		46	66	110
		28	43	60
		37	39	40
		37	35	40
		188	127	8
		192	132	8 10
		28	19	10
		276	186	7 10
		66	60	50
		90	40	40
		220	104	50
		110	52	10

DE THOUARS

1000 ℔	53 ℔ 10 s.	1282 ℔	778 ℔	90 ℔

(1) Chiffre absent parce que le folio est déchiré en ce point.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Saint-Jean près Thouars.			
Saint-Jacques de Thouars.			
Coulonges (Thouarsais).			
Luché (Thouarsais).			
Geay.			
Sainte-Gemme.			
Pierrefitte.			
Faye-l'Abbesse.			
Rigné.			
Missé.			
Maulais.			
Luzay.			
Saint-Varent.			
Boussais et l'Hospitau.			
Soulièvres.			
Assais.			
(Les) Jumeaux et Veluche.			
Borcq-sur-Airvault.			
Availles (Thouarsais) et Saint-Généroux.			
Mauzé (Thouarsais).			
La Chapelle-Gaudin.			
Sainte-Radegonde (-des-Pommiers). . .			
Saint-Jouin-de-Marnes.			
Noizé.			
Taizé.			
Bilazais.			
Brie.			
Oiron.			
(Pas-de-) Jeu et Lunons.			
Saint-Cyr-la-Lande.			
Saint-Martin-de-Mâcon.			
(Saint-Léger-de-) Montbrun.			
Tourtenay.			
Brion et Estambes.			
Louzy.			
Sainte-Verge.			
Saint-Martin-de-Sanzais.	20 ℔ (1)	30 ℔ (1)	40 s. (1)
Argenton-l'Eglise, avec les hommes de Poitou étant en la paroisse de Baigneux en Anjou.			
Cersay.			
Massais.			
Bouillé-Saint-Paul.			
Bouillé-Loretz.			
Genneton.			

(1) La châtellenie de Sanzais imposée à part de celle de Thouars en 1434, 1436 et 1447.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Les habitants du Puy-Notre-Dame avec les hommes du Poitou étant ès paroisses de Saint-Macaire et du Vaudelenay en Anjou.			
Les habitants du Vaudelenay et de Saint-Macaire en Poitou avec les enclaves de Nieuil et de Verché-sous-Passavant. .			
Châtellenie d'**Argenton** (-le-Château). .	690 ℔	500 ℔	30 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Moutiers.			
Saint-Aubin-du-Plain (1).	40	60	60
Saint-Clémentin.			
Voultegon.			
La Coudre.			
Boësse.			
Étusson.			
Breuil-sous-Argenton.			
Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai. . . .			
Chambroutet.			
Beaulieu (-sous-Bressuire).			
Châtellenie de **Mauléon**.	720	900	40
La ville et paroisse dudit lieu (Châtillon-sur-Sèvre).			
Nueil (-sous-les-Aubiers).			
Les Aubiers.			
Combrand.			
(Saint-Pierre-des-) Échaubroignes. . .			
Saint-Jouin (-sous-Châtillon). . . .			
Rorthais.			
Le Pin.			
Saint-Aubin-de-Baubigné.			
La Tessoualle.			
Moulins.			
Châtellenie de **Mortagne**.	820	1050	60
La ville dudit lieu.			
Le Puy-Saint-Bonnet.			
Évrunes.			
Le Bas-Saint-Léger.			
Saint-Christophe (-du-Bois).			
Saint-Laurent-sur-Sèvre.			
Saint-Hilaire (-de-Mortagne).			
Chambretaud.			
La Verrie.			
Mallièvre.			
Les Épesses.			
Saint-Malo (-du-Bois).			

(1) Imposée à part de la châtellenie d'Argenton en 1434, 1436 et 1447.

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488	1490	
	Néant.			Néant par privilége.		75 ℔	8 ℔	10 s.
		50 s.		70 ℔	9 s.	63	7	
120 ℔								
	15 ℔	15		329	5	198	21	10
	14			391	5	275	29	
20	9	12	6 d.	126	13	111	11	10
	14			229	18	181	18	10
	12	5		235	9	176	17	10
		105		129	13	86	8	
	9	12	6	291	18	234	25	
	7			166	15	131	14	10
		105		113	2	84	8	10
		105		136	19	100	10	10
	7			145	4	111	12	
		100		119	2	97	10	10
200								
		105		103		53	4	
	26	5		678		534	50	
	24	10		387	8	161	12	
	17	10		310	5	265	24	
		52	6	71	4	51		70
	9	12	6	187	8	151	12	
		105		103	17	78	6	
	13	15		321	15	251	21	
	19	5		177	17	377	32	
	14			297	14	233	20	
	7			131	19	107	9	
100								
	12	5		272	10	198	10	
	12	5		280	5	219	18	
	9	12	6	190	11	130	7	
		17	6	16	11	13		20
	15	15		350	10	265	19	
	12	5		260	19	170	9	
	12	5		282	5	226	18	
	12	5		238	19	187	15	
	21			511	18	385	29	
	7			168	9	119	9	
	16	12	6	369	10	288	23	
	7			181	7	111	10	10

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Notre-Dame des Herbiers.			
Trézevents.			
Ardelay.			
Les Herbiers.			
Saint-Pierre de Cholet.			
La Seguinière et Saint-André de la Marche (1).	6 ℔	50 ℔	
Châtellenie de **Tiffauges**.	400	400	30 ℔
Les paroisses de Notre-Dame et Saint-Nicolas dudit lieu.			
Longeron, ce qui est en Poitou. . . .			
Landes-Genusson (2).	100 s.	6	
Saint-Martin (en Tiffauges).			
Saint-Fulgent.			
La Gaubretière.			
Beaurepaire.			
Saint-Aubin (-les-Ormeaux).			
Châtellenie de **Montaigu**.	1000	1400	100
La ville et faubourgs dudit lieu. . .			
Saint-Hilaire de Loulay.			
Remouillé.			
Treize-Septiers.			
Bazoges (-en-Paillers).			
La Guyonnière.			
La Boissière (de Montaigu).			
La Barrotière.			
Chavagnes (-en-Paillers).			
Les Brouzils.			
Boufféré.			
La Cope chagnière.			
L'Herbergement.			
Saint-Denis-la-Chevasse.			
Vieillevigne.			
Saint-Sulpice.			
Mormaison.			
Noirlieu.			
Vendrennes (3).	100	20	
Les habitants du terroir de Boesses en la paroisse de Légé.	8 (4).		
Les censiers de Rocheservière en la paroisse de Légé.			
Le bourg propre de Légé.			
Terre de **Rocheservière**.	250	200	20
La paroisse Notre-Dame dudit lieu. . .			

(1) Imposée à part de la châtellenie de Mortagne en 1434 et 1436.
(2) Imposée à part de la châtellenie de Tiffauges en 1434 et 1436.
(3) Imposée à part de la châtellenie de Montaigu en 1434 et 1436.
(4) La terre et paroisse de Légé, imposée à part de la châtellenie de Montaigu en 1434.

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
	12 ℔ 5 s.	257 ℔ 19 s.	197 ℔	11 ℔
	12 5	222 4	175	14 10 s.
	14	333 5	260	23
	30 10	555 10	350	10
	12 5	284 5	204	14
	Néant.	Néant (1).	Néant.	Néant (2).
184 ℔				
	7	133 7	73	100
	105	82 12	66	40
	9 12 6 d.	248 8	160	30
	105	92 17	73	30
	14	293 18	228	10
	12 5	289 10	227	12
	12 5	268	217	14
	52 6	58 8	40	50
400				
		Néant par privilége.	Néant par privilége.	Néant.
	12 5	292 5	128	50
	7	156 8	66	20
	9 12 6	208	132	4
	105	124 15	94	100
	9 12 6	190 10	110	60
	12 5	284 18	165	6
	7	122 8	74	40
	19 5	400 5	265	15
	19 5	403 15	200	12
	7	154 8	80	20
	9 12 6	193 15	153	6
	105	142	55	50
	9 12 6	206 5	110	50
	35	44 7	10	Néant.
	7	170 5	100	60
	9 12 6	220 5	60	10
	7	163 5	116	7
	9 12 6	194 15	150	6
	Néant.	80	80 (3)	50 (3)
	Néant.	20 14	10	Néant.
	Néant.	28 5	20 (4)	10 (4)
80				
	7	171 4	25	10

(1) Parce que procès en Parlement.
(2) Dont est procès en la cour de Parlement.
(3) « Par composition pendant le procès. »
(4) Par composition.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
La Grolle.			
Saint-Christophe (-la-Chartreuse). . .			
L'île de Noirmoutiers.		Néant (1).	
Bouin.			
Corcoué.			
Châtellenie de **Palluau**.	320	430	25
La paroisse dudit lieu avec les enclaves de Beaufou.			
Dompierre.			
Grand'Landes, les habitants déclarés de Poitou.			
Ceux qui se disent de Marche de Poitou et de Bretagne dont procès au Parlement.			
Saint-Étienne-du-Bois.			
Châtellenie des **Essars**.	350 ℔	300 ℔	30 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Boulogne.			
Saint-André-Goule-d'Oie.			
Saligny.			
Saint-Cécile.			
Aubigny.			
La Merlatière.			
Chauché.			
Châtellenie de **Pouzauges**.	770	800	50
La ville et paroisse dudit lieu.			
Le Vieux-Pouzauges.			
Le Boupère.			
Saint-Mars-la-Réorte.			
Rochetrejoux.			
Saint-Prouant.			
Sigournay.			
Terre de **Saint-Mesmin**.	100	232	10
Saint-André dudit lieu.			
Saint-Mesmin-le-Vieil.			
Châtellenie de **La Flocellière**. . .	40	100	100
La paroisse et terre de Cerizay (2). . .		100	100
La Flocellière.			
Saint-Paul (-en-Pareds) (3).	20	30	40
Châtellenie de **Chateaumur**. . . .	840	1200	60
La ville et paroisse dudit lieu.			
Les Chatelliers.			
Saint-Michel-Mont-Mercure.			
Saint-Amand (-sur-Sèvre).			
La Pommeraye.			

(1) Portée ici à part de la terre de la Rocheservière et dans le siége de Fontenay-le-Comte.
(2) Imposée avec Mauléon en 1434, à part en 1436 et 1447.
(3) Imposée à part en 1434 et 1436.

Digitized by Google

1447	1479	1480	1488	1490
	7 ℔	165 ℔ 13 s.	30 ℔	10 s.
	52 s. 6 d.	48 5	12	Néant.
100 ℔	Néant.	200	Néant par privilége	Néant.
	24 10	495 8	60	20
	52 6	83 12	20	10
152 10 s.				
	14	312 5	150	6 ℔
	105	(1)	42	40
	105	(1)	30	10
	Néant.	(1)	10	Néant.
	12 5	287	80	10
155 17 s. 6 d.				
	21	477 5	383	36
	105	100 17	80	8
	105	142 18	108	10
	14	315 9	120	6
	12 5	196 9	154	11
	12 5	267 5	178	16
	105	94 12	76	6
	12 5	263 8	201	10
284				
	21 (2)	985 15 (2)	724 (2)	36
				36
	35	777	527	50
	9 12 6	214 13	166	16 10
	105	148 15	112	11
	105	90 17	75	7 10
	7	142 2	113	11
40				
	14	384 10	304	34 10
	12 5	270	212	21
30				
10	7	190 10	148	16
	21	424 10	326	34
	14	253 15	194	20
200				
	52 6	52 14	144 (3)	14 (3)
	9 12 6	171 4		
	14	282	221	24
	49 5	399 17	313	22
	12 5	274	200	22 10

(1) Chiffre absent parce que le folio est déchiré en ce point.
(2) Compris le Vieux-Pouzauges.
(3) Compris le Chastelier.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
Montravers.			
La Petite-Boissière.			
Montigné.			
La Boissière, près La Jon.			
La Chapelle-Largeault.			
Terre de la **Forêt-sur-Sèvre**. . . .	160 ℔	210 ℔	10 ℔
La paroisse dudit lieu.			
Saint-Jouin-de-Milly.			
Corbé.			
Châtellenie de **Bressuire**.	1100	1300	100
La ville et paroisse dudit lieu. . . .			
Moncoutant.			
Largeasse.			
La Meilleraye.			
Saint-Marsault.			
La Ronde.			
Chanteloup.			
Boismé.			
Terve.			
Clazay.			
Breuil-Chaussée.			
Bretignolles.			
Noireterre.			
Glenay.			
Cirières.			
Chiché.			
Saint-Porchaire (1).	80	80	100
La Chapelle Saint-Laurent (2). . . .	110	80	100
Pugny (3).	20	40	60
Châtellenie de **Loge-Fougereuse**. .	140	200	10
La paroisse dudit lieu.			
La Chapelle-au-Lys.			
Les Moutiers-sur-Chantemerle. . . .			
La Chapelle Saint-Étienne.			
Châtellenie d'**Airvault**.	350	270	20
La ville et paroisse dudit lieu. . . .			
Clessé.			
Neuvy (-Bouin).			
Saint-Germain (-de-Longue-Chaume). .			
Tessonnières.			
Amailloux.			
Terres de **Saint-Loup** et le **Fief-Franc**.	500	500	40

(1) Imposé à part de la châtellenie de Bressuire en 1434, 1436 et 1447.
(2) La Mothe-de-Compost, dans cette commune, imposée à part en 1434, 1436 et 1447.
(3) Le Breuil-de-Pugny, imposé à part de la châtellenie de Bressuire en 1434, 1436 et 1447.

Digitized by Google

1447	1479			1480		1488	1490	
		105 s.		449 ℔	10 s.	92 ℔	10 ℔	
		105		118	16	92	10	
	10 ℔	10		222	5	168	18	
	7			158	14	125	14	
	9	12	6 d.	178	4	129	14	
40 ℔								
	12	5		254		190	22	
	9	12	6	139	19	112	12	
	24	10		449	13	353	39	
300								
	31	10				473	56	
	24				(1)	387	43	
	19	5		300	et... (1)	278	34	
	12	5		254	15	198	21	
	9	12	6	227	10	165	19	
	12	5		269	5	215	24	
	19			284		224	25	
	19	5		389	8	300	34	10 s.
	17			253	17	200	22	
	9	12	6	199	14	155	17	
	12	5		248	16	195	21	
	7			131	13	100	11	
	9	12	6	219	19	162	18	
	13	15		324	11	238	27	
	9	12	6	217	13	167	19	
	24	10		458	10	346	39	
20	14			317	16	250	27	10
20	19	5		378	6	299	34	10
6	12	5		270	19	200	22	10
30								
	12	5		257	14	189	21	
	7			135	18	118	12	
	9	5		262	15	202	23	
	6	15		139	3	109	12	
120								
	27			595		364	43	
	14			320	16	250	27	10
	9	12	6	205	5	144	16	
		105		125	8	83	9	10
	12			267	6	185	20	10
	9	12	6	370	15	225	24	
200								

(1) Chiffre absent parce que le folio est déchiré en ce point.

Digitized by Google

	1434	1436	1436
La ville et paroisse dudit lieu et Cremille.			
Irais.			
Louin.			
Maisontiers.			
Viennay.			
Le Chillou.			

1447	1479	1480	1488	1490
	34 ℔	707 ℔ 15 s.	397 ℔	47 ℔
	105 s.	83 14	66	7 10 s.
	17	368 16	229	25
	105	83 17	62	7
	105	85 17	62	7
	105	85 17	54	105

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATUM.

Page 114, dernier alinéa, supprimez : Enfin M. Roach-Smith, etc.
(Le bruit de la mort de M. Roach-Smith a été démenti.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

Pages.

Liste générale des membres de la Société des antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1878. 1

Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société des antiquaires de l'Ouest est en relation. 13

Bienfaiteurs de la Société. 17

Procès-verbal de la séance publique du 5 janvier 1879. 19

Discours de M. de Gennes, président : *Éléments d'une histoire de Poitiers avant* 1789. 21

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1878, par M. le conseiller Philippe Rondeau, secrétaire. 73

Procès-verbal de la séance publique du 4 janvier 1880. 87

Discours de M. Philippe Rondeau, président : *De la Certitude en archéologie.* 89

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1879, par M. A. de la Bouralière, secrétaire. 103

Histoire ecclésiastique du Poitou (livre II), par Dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. 117

Table spéciale du précédent mémoire. 485

La Vierge de Moussac, par M. de Longuemar. 495

Planches du même mémoire.

Rôles des tailles en Poitou au XV^e^ siècle, par M. Louis de la Boutetière. 499

POITIERS. — IMP. DE A. DUPRÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google